HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE

PAR

ALEXANDRE DAGUET

SEPTIÈME ÉDITION
REFONDUE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE

TOME SECOND



GENÈVE-BALE-LYON
H. GEORG, LIBRAIRE-EDITEUR
PARIS
G. FISCHBACHER, RUE DE SEINE, 33
1880

Genève. — Imprimerie Schuchardt.

LIVRE TROISIÈME

DE LA RÉFORMATION A LA RÉVOLUTION HELVÉTIQUE

(DE 1520 A 1798)

CHAPITRE I

DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉFORME A LA RESTAURATION CATHOLIQUE

(DE 1520 A 1564)

1. Ulrich Zwingli, ou la Réformation à Zurich. — Première lutte des deux confessions. — Troubles de l'anabaptisme en Allemagne et en Suisse. — (1518 à 1526.)

La Réformation est l'événement capital du XVIme siècle, et l'un des faits les plus importants de l'histoire moderne. Elle changea non seulement la face de l'Église chrétienne, mais la situation des États, leurs rapports, leurs alliances. Aucun pays plus que la Suisse n'a ressenti et ne ressent encore aujourd'hui les conséquences politiques et sociales de cette révolution religieuse.

La grande cause de la Réformation fut la dégénération de l'Église chrétienne. « Qui me donnera, disait au XIIme siècle le grand saint Bernard, de voir l'Église de Dieu comme aux premiers jours. » Le mot de réforme était dans la bouche de tous les pères des conciles de Constance et de Bâle. Il s'agissait, dans la pensée de ces docteurs catholiques, non de réformer les dogmes de l'Église, qu'ils regardaient comme immuables, mais les abus que les malheurs des temps, les richesses excessives du clergé et la corruption qui en est la suite, avaient introduits dans la discipline, le culte et dans les mœurs des ecclésiastiques. Mais cette réforme nécessaire, toujours promise et toujours différée, ne s'ac-

complit pas. Les prêtres isolés qui tentèrent de la réaliser furent victimes de leur zèle, comme l'archevêque de Crayna à Bâle[1] et le dominicain Savonarola à Florence. La religion du cœur et de la conscience, qui avait eu en Nicolas de Flüe et dans les Amis de Dieu au XIVme siècle de si nobles représentants, fut étouffée par les pratiques d'une dévotion machinale. Une partie du clergé resta plongée dans une ignorance profonde accompagnée d'une superstition et d'une immoralité inouïes.

Un effrayant exemple de la corruption des moines à cette époque, c'est la conduite des dominicains de Berne. Jaloux de la faveur dont les cordeliers jouissaient auprès du peuple, quelques-uns de ces religieux, à leur tête le sous-prieur Ueltschi, eurent recours pour les supplanter aux faux miracles, aux sacrilèges. Un pauvre garçon tailleur originaire de Zurzach et nommé Jetzer, entré comme frère lai dans le monastère, avait été choisi pour être à la fois l'instrument et la victime de leurs machinations criminelles. Il parvint à s'échapper et dénonça les coupables aux magistrats. Traduits pour ces faits devant un tribunal ecclésiastique composé de l'évêque de Sion, Matthieu Schinner et de deux autres prélats, l'évêque de Lausanne et le nonce du pape, Achille de Grassis, évêque de Castello, les accusés au nombre de quatre furent condamnés à être brûlés vifs. Ils subirent leur peine en présence de trente mille personnes dans une petite île formée par l'Aar et qu'on nomme la Schwelle-Matt (31 mai 1509)[2].

Peu d'années après, la vente des indulgences causa un nouveau scandale. Le pape Léon X qui en destinait le produit à construire la superbe basilique de Saint-Pierre à Rome, en avait confié la distribution pour la Suisse à Samson, cordelier milanais. Ce moine impudent enseignait, contrairement à la vraie doctrine catholique, que les indulgences effaçaient les plus grands crimes et il parcourait les cantons de Zoug,

[1] Voir p. 378 du 1er volume.

[2] Voir le récit au long de l'affaire Jetzer dans Anshelm, *Chronik*, III et IV. Jésus-Christ avait apparu selon la légende à St-François d'Assise, le fondateur des cordeliers, et lui avait imprimé la trace de ses plaies sur le corps (les cinq stigmates). Les dominicains de Berne, voulant faire de Jetzer un pendant de St-François, s'introduisaient la nuit dans la cellule de ce dernier, dans le costume que les peintres prêtent à la Vierge et aux saintes, après avoir au préalable troublé par des breuvages la raison du pauvre homme. Ils avaient commencé à opérer les incisions qui devaient figurer les stigmates. Mais un jour que Jetzer était plus lucide ou l'opérateur moins circonspect que de coutume, le premier reconnut son bourreau et le suivit dans le réfectoire où il le trouva attablé avec ses complices et des femmes de la ville. Se voyant découverts, les moines cherchèrent à se débarrasser par le poison du malheureux Jetzer, qui se fit alors leur accusateur, comme il a été dit plus haut.

Underwald, Lucerne, Berne, recueillant partout de grandes sommes d'argent et les marques de respect dues à un envoyé du Saint-Siège et à un sauveur des âmes (1519). A Berne, un prêtre, qui était cependant un homme pieux, patriotique et savant, le chanoine Henri Wölflin, le professeur de Zwingli, consentit à lui servir d'interprète. Un condottiere bernois, Jacques de Stein, en obtint, au prix d'un beau cheval gris, une indulgence plénière pour lui et les 500 gars qui avaient guerroyé sous ses ordres et fait Dieu sait quoi en Italie.

Des bords de l'Aar, Samson comptait transporter en Argovie et à Zurich le siège de ses prédications lucratives. Il fut bien accueilli à Baden ; mais Lenzbourg et Bremgarten lui fermèrent leurs portes, et il trouva la même réception à Zurich où Zwingli avait été nommé curé l'année précédente. L'évêque de Constance, dont dépendaient la plupart des cantons de la Suisse orientale, et qui était alors Hugues de Landenberg, ne se montra pas plus favorable et signifia à Samson qu'il eût à évacuer le diocèse.

A cette époque, Ulrich Zwingli jouissait encore de toute la confiance de ses supérieurs ecclésiastiques. Le zèle qu'il déployait contre les abus, et dont il avait donné des preuves réitérées, soit à Glaris, soit à Einsiedeln, dans un temps où le nom de Luther était encore ignoré en Allemagne, ne l'avait brouillé ni avec le nonce Ennius, ni avec le cardinal Schinner, qui proclamait encore Zwingli un soutien du Christ et de l'Évangile. Mais lorsque les écrits de Luther, imprimés à Bâle chez Adam Pétri, et plus encore les actions hardies du réformateur saxon eurent provoqué une effervescence extrême dans les esprits, Zwingli s'étant vu désigné comme l'un des huit principaux adeptes du luthéranisme en Suisse, releva le gant avec ardeur, rejeta la tradition et toutes les doctrines dont il ne trouvait pas un clair énoncé dans l'évangile.

L'opposition du clergé fut très vive. Il s'y joignit celle de la noblesse, déjà blessée par les attaques de Zwingli contre le service étranger. Le réformateur avait en échange pour lui le bourgmestre Marc Roist, ancien capitaine des gardes du pape Jules II et qui avait commandé les Zuricois à Marignan, ainsi que la plupart des membres du conseil. Se sentant appuyé par le gouvernement, le réformateur s'entoure d'instituteurs habiles et prélude par l'amélioration des écoles à la propagation des doctrines nouvelles.

Ces doctrines commençaient à faire des progrès dans d'autres villes, à Berne entre autres, où elles avaient pour principal champion le chanoine Berthold Haller, et à Lucerne où elles comptaient un représentant dévoué dans la personne du cordelier Myconius (Geisshusler).

chef de l'école latine. Mais les gouvernants et le public en général étaient opposés à toute innovation. La diète assemblée à Lucerne, le 27 mai 1522, défendit au clergé toute prédication propre à troubler l'homme du peuple dans ses croyances[1].

Sans se laisser intimider par cet édit, Zwingli et dix prêtres[2] se réunirent à Einsiedeln, et de ce sanctuaire des miracles et de la Vierge, envoyèrent une pétition tendant à obtenir la prédication du pur évangile avec l'abolition du célibat ecclésiastique. La diète rejeta avec colère la pétition des onze et y répondit par l'ordre aux baillis de dénoncer les prêtres qui attaquaient l'ancienne croyance, et par la défense d'imprimer des écrits luthériens (15 décembre)[3]. Le pape Adrien VI, pontife austère et zélé pour la réforme des abus, écrivait à Zwingli et le conjurait de rester fidèle à la chaire de Saint-Pierre. Dans un bref adressé aux XIII cantons pour leur recommander le nonce Ennius, il les louait de leur fidélité à l'Église et demandait leur appui contre les Turcs et les autres ennemis du Christ[4].

Mais Zwingli était décidé de rompre avec une foi qui avait cessé d'être vraie à ses yeux. D'accord avec le gouvernement, il publie une thèse en 67 articles, où il se prononce successivement contre *l'autorité du pape, l'invocation des saints, le mérite des bonnes œuvres, la messe, le jeûne et l'abstinence des viandes, les biens ecclésiastiques, les fêtes, les pèlerinages, le luxe des ornements, les images, les confréries, le célibat des prêtres, les vœux perpétuels, les indulgences, le purgatoire, et le caractère divin du sacerdoce* considéré par lui comme une simple fonction[5]. Il niait aussi que la dîme fût de droit divin, comme l'enseignait le clergé d'alors. Un colloque réuni à l'hôtel de ville et composé des magistrats et de tous les prêtres du canton au nombre de 600, se prononce en principe pour les thèses zwingliennes (29 janvier 1523). Le colloque fut suivi d'un édit du gouvernement qui permettait le mariage aux ecclésiastiques et défendait de prêcher autre chose que le pur évangile. Par un autre décret, la censure de tous les écrits était confiée à une commission de quatre membres, dont Zwingli était l'âme.

[1] Strickler, *eidg. Abschiede* de 1521 à 1528, 193.

[2] Ces prêtres étaient Trachsel, curé d'Arth; Léon Jud, curé d'Einsiedeln; Kilchmeyer, chanoine de Lucerne; Werner Steiner, prêtre de Zoug; Érasme Schmid, chanoine de Zurich; Grossmann, prédicateur de l'hôpital, et Jean Schmid, chapelain dans la même ville; Stähele, curé de Weiningen; Pfister, curé d'Uster, et Stumpf, curé de Höngg (canton de Zurich). Fassbind, *Gesch. von Schwyz*, IV, 10. — Bluntschli, *Gesch. der Rep. Zürich*, II, 271.

[3] Strickler, *eidg. Abschiede*, 255.

[4] *Archiv für die schweiz. Reformationsgesch.* II, 7.

[5] Bluntschli, *Gesch. der Rep. Zurich*, II, 277.

Huit mois après, un cordonnier exalté nommé Colas Hottinger, ayant détruit un crucifix aux portes de la ville, un second colloque, présidé par Vadian de Saint-Gall, déclare la messe et les images des institutions idolâtriques (du 26 au 28 octobre). Les images, dit Zwingli, sont contraires au décalogue : Tu ne feras point d'images taillées. — Pourquoi détruire les images, fit le chanoine Edlibach ? Les auteurs païens n'ont-ils pas reconnu eux-mêmes l'influence d'un beau tableau pour porter les âmes à la vertu et à l'héroïsme ? — L'idolâtrie est dans les cœurs, ajouta le commandeur Schmid de Küssnacht ; c'est là qu'il faut la détruire avant de se porter à des actes de vandalisme qui rappellent les profanations des iconoclastes. — La Bible aussi est une image, dit à son tour Conrad Grébel, et de quel droit l'État impose-t-il la croyance ?

Mais l'élan était donné ; toutes les objections furent inutiles. Avant même qu'une décision eût été prise par l'autorité, une bande de vandales, à leur tête le cordonnier Colas Hottinger, pénétrait dans les églises, brisait les crucifix, les autels, les orgues et toutes les œuvres d'art qui décoraient ces temples.

A l'ouïe de ces faits, une grande indignation se manifeste dans les cantons catholiques. Une parole du réformateur qui a dit que les confédérés vendent le sang du Christ et mangent sa chair, ajoute à l'irritation des esprits. La plupart des cantons donnent des ordres sévères pour le maintien de l'orthodoxie (1523). A la voix du vieil avoyer Hertenstein, le héros des guerres de Bourgogne, le cordelier Myconius est chassé de Lucerne et réduit à chercher un asile auprès de son ami et correspondant Zwingli à Zurich. Le greffier fribourgeois Giroud (en allemand Cyro) s'enfuit à Berne où il devait occuper le poste important de chancelier de la république[1]. Nombre de prêtres de la ville et de la campagne fribourgeoise et plusieurs chanoines de la collégiale sont expulsés du canton sous peine de la vie pour ceux qui chercheraient à y rentrer[2]. L'exil, la prison et l'amende atteignent aussi beaucoup de laïcs et certains membres du conseil[3]. A Berne les partis se balançaient encore. Au carnaval de l'année précédente, les jeunes gens de cette ville avaient joué sur la place publique les drames bouffons du bailli de Cer-

[1] Giroud ou Girod, et non Giron, comme écrit M. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs de langue française*, III, 146 et suivantes.

[2] Les chanoines Félix Leu, Jean Wannenmacher, l'organiste Jean Kother, le chapelain Kimo, le moine Augustin Gyrfalk, presque tous d'origine étrangère.

[3] Ullmann Techtermann, Rod. d'Erlach, un de Praroman, Schneuwli d'Elswyl, un Fulistorf, les capitaines Frisching et Guillaume d'Arsent, un des fils de l'avoyer de ce nom décapité en 1511.

lier, Nicolas Manuel, pleins d'allusions mordantes au pape, aux évêques, aux moines. Mais les vieux croyants ayant repris le dessus pour quelque temps, le principal des prédicants, Haller, eut à opter entre l'exil et le silence; Manuel fut confiné dans son bailliage et le savant médecin Anshelm, autre champion de la foi nouvelle, reçut l'ordre de se retirer à Rothwyl, son lieu d'origine. Le chef du parti catholique était un magistrat énergique, Gaspard de Mullinen. Dans une diète tenue à Berne, il dénonce les prédicants et Zwingli en particulier comme des fauteurs d'anarchie et de désordres tels que personne n'était plus en sûreté dans sa maison. L'ordre fut donné d'arrêter le réformateur s'il mettait le pied sur la frontière argovienne[1] (7 juillet 1523).

Les Zuricois cherchent en vain à justifier Zwingli par un long mémoire et en alléguant pour sa défense qu'on ne pouvait accuser de nouveauté celui qui s'en tenait à la lettre de la sainte Écriture. Dans une nouvelle diète tenue à Zurich même (le 16 juillet), les dix cantons, par l'organe du député de Berne, Sébastien de Stein, catholique prononcé comme Mullinen, font appel au patriotisme des Zuricois et les conjurent de renoncer à la secte et de revenir à l'ancienne union. Sur la réponse des Zuricois qu'ils n'avaient rien fait contre l'alliance éternelle, six cantons déclarent qu'ils excluront Zurich des diètes, s'il ne renonce pas formellement à la cause luthérienne. En même temps, la ville de Mulhouse était invitée à rester fidèle à l'ancienne foi, les Confédérés étant bien décidés à ne pas tolérer la foi nouvelle. L'évêque de Constance ne montrant pas assez d'énergie au gré des cantons catholiques, ceux-ci réunis à Lucerne, le 26 janvier 1524, décident de mettre eux-mêmes la main à l'œuvre. Un bref du pape Clément VII les confirme dans cette résolution d'extirper l'hérésie (25 février)[2].

L'irritation croissante des catholiques se manifesta peu après par un fait déplorable. Le cordonnier zuricois Colas Hottinger, exilé pour un an de sa ville natale, était tombé entre les mains des paysans des environs de Baden; il fut conduit à Lucerne, où la diète lui fit trancher la tête comme hérétique[3] (9 mars 1524). Au mois suivant (le 20 avril), au moment même où Zwingli venait de prendre pour femme la veuve du conseiller Jean Meyer de Knonau, la belle Anna Reinhart, âgée de 40 ans, la diète de Lucerne décidait à l'unanimité moins Zurich et Schaffhouse d'en rester à l'ancienne foi, au célibat des prêtres, à l'abstinence des viandes etc.[4]. Mécontente de l'attitude de Schaffhouse, la

[1] Strickler, *eidg. Abschiede* de 1521 à 1528, 306.
[2] *Archiv für die schweiz. Reformationsgesch.*, II, 10.
[3] Strickler, ibid., 384.
[4] Strickler, ibid., 412, 418.

diète le sommait de se déclarer catégoriquement pour ou contre la secte *luthérienne* ou *zwinglienne*, que dix cantons veulent absolument extirper, pendant que Zurich persiste à la soutenir. Heureux de l'énergie que déployaient les cantons catholiques, le pape Clément VII les en félicitait par un nouveau bref du 24 avril, sorti comme le précédent de la plume élégante de l'évêque de Carpentras, Sadolet, un des plus nobles et des plus beaux esprits du siècle de Léon X[1]. Le bailli de Thurgovie, Joseph Amberg de Schwyz, après s'être montré d'abord favorable à la Réforme, en était devenu le plus grand ennemi : il fit enlever de nuit le prédicant de Stein, nommé Œchsli, un ami de Zwingli. A cette nouvelle, 4,000 paysans thurgoviens et schaffhousois prennent les armes, mais arrivés trop tard pour porter secours au malheureux pasteur, ils incendièrent la Chartreuse d'Ittingen, le principal foyer du catholicisme dans la contrée (17 juillet 1524).

Cet événement porta au comble l'exaspération des neufs cantons demeurés fidèles à l'ancienne croyance. Effrayés par leurs menaces, les Zuricois livrèrent à la diète de Baden le sous-préfet Wirth, ses deux fils et un nommé Ruttimann, accusés d'avoir dirigé l'insurrection. Bien qu'il résultât du témoignage du prieur même de la Chartreuse que les quatre prévenus n'avaient pas pris part à la destruction du cloître, Wirth, son fils aîné et Ruttimann eurent la tête tranchée (28 septembre). Les députés de Zurich firent de vains efforts pour sauver leurs coreligionnaires, aux vertus privées desquels les juges eux-mêmes se plurent à rendre justice. « Pendant tout le temps que j'ai été bailli en « Thurgovie, dit Stocker d'Underwald, j'ai toujours trouvé en Wirth « un homme honnête et bienveillant pour tout le monde. Sa maison « était un hospice pour les pauvres. Je serais le premier à lui tendre la « main, s'il eût commis tout autre crime. Mais il a brûlé l'image de « Sainte-Anne, la mère de Notre-Dame ; la mort seule peut expier cet « attentat. »

Le supplice de Wirth et de Hottinger, loin d'intimider les réformés, produisit une réaction violente à Zurich. Le Petit-Conseil comptait encore quelques membres tolérants ou secrètement opposés à la Réforme. La bourgeoisie ôta à ce corps la direction des affaires pour la remettre au Grand-Conseil, plus prononcé en faveur des doctrines zwingliennes. Le bourgmestre Marc Roist et son collègue Schmid étant morts dans l'intervalle, on les remplaça par deux fervents zwingliens, Henri Walder et Diethelm Roist, fils du précédent bourgmestre. Les

[1] *Archiv fur die schweiz. Reformationsgesch.*, II, 12.

vingt couvents de la république furent convertis en écoles et en hospices. La messe qui se disait encore dans l'église de l'Eau fut proscrite par le Grand-Conseil à la requête de Zwingli et de Myconius, devenu l'un des seconds du réformateur (12 avril 1525). L'interdiction complète du culte catholique, même *extra muros*, contraignit plusieurs familles attachées à ce culte de s'établir dans les cantons voisins. L'un des principaux antagonistes de Zwingli, qu'il avait combattu par la parole et par la plume notamment dans la question de l'eucharistie, le sous-secrétaire d'État et chevalier Joachim von Grüdt, alla finir ses jours à Rome[1]. Une branche de la famille Göldli se fixa à Lucerne.

Déployant une activité extraordinaire, Zwingli prêchait dimanches et fêtes, faisait cinq leçons par semaine sur l'ancien testament, dirigeait l'école de théologie organisée par lui au *Carolinum*, élaborait des règlements et trouvait encore moyen de composer des écrits d'édification ou de polémique et de correspondre avec les amis de la Réforme dans plusieurs pays. L'ordonnance relative à la mendicité et l'organisation d'un tribunal de mœurs dans chaque commune sont dues également à l'initiative de l'infatigable réformateur[2].

Zwingli ne fut pas étranger non plus à la suppression d'une foule de droits féodaux réclamée par les paysans, en proie à toutes sortes d'excitations politiques, sociales et religieuses. Car, à peine constituée, la Réformation se déchirait elle-même. La libre interprétation de la Bible accordée à chaque réformé fit naître des divergences et, entre autres, la secte anarchique des *anabaptistes*, ainsi nommés parce que parodiant saint Jean-Baptiste, ils faisaient entrer leurs néophytes dans le Rhin ou le Danube pour les purifier de leurs souillures. Ces sectaires prêchaient l'égalité absolue, la communauté des femmes, l'abolition des impôts et des dîmes et l'extermination de tous ceux qui ne partageaient pas leurs doctrines subversives.

Combattues par Luther et les autres réformateurs, les doctrines des anabaptistes n'en trouvèrent pas moins de l'écho parmi les paysans opprimés et les pauvres mineurs de l'Allemagne. Un soulèvement terrible eut lieu. Mais les anabaptistes, cernés par les troupes réunies des princes catholiques et protestants d'Allemagne, furent taillés en pièces à Frankenhausen et traqués partout comme des bêtes féroces (1525).

Pleine de compassion pour les fugitifs, la Suisse leur ouvrit ses portes. Elle inaugurait ainsi cette belle mission d'hospitalité qui a fait

[1] Am Grüt ou von Grüdt (ce nom s'écrit des deux manières) était maître d'école à Rapperschwyl, avant d'être appelé à Zurich en 1525.

[2] Mörikofer, *Ulrich Zwingli*. Leipzig, 1867, 69 et passim.

du sol helvétique, pendant plusieurs siècles, l'asile des proscrits de toutes les nations et de tous les partis. Cette mission glorieuse, utile à la Suisse à plusieurs égards, n'est cependant pas sans danger pour elle. Si les refugiés nous ont souvent apporté des idées et des industries nouvelles, souvent aussi leurs passions ardentes ont attisé sur notre sol le feu des haines civiles et religieuses.

Peu de temps après l'arrivée des anabaptistes allemands, leur doctrine fit des progrès alarmants dans plusieurs cantons de la Suisse orientale. Un club anabaptiste se forma à Zurich, dans le centre même du zwinglianisme. Conrad Grebel, que nous avons vu figurer au second colloque de Zurich et Félix Manz, fils d'un pasteur zuricois, étaient leurs chefs. Ils s'associèrent le Grison Blaurock et s'excitaient mutuellement par des discours où les saints noms de Dieu et du Sauveur des hommes étaient mêlés à des paroles de sang et de désolation. Ils passèrent bientôt des paroles aux actes. Des séditions éclatèrent. Les couvents de Rüti et de Bübikon furent envahis par les paysans. 4000 sectaires, attroupés à Tœss, au bailliage de Kybourg, parlaient d'aller saccager le chef-lieu et de faire main-basse sur les magistrats. La présence d'esprit du bailli Lavater parvint à conjurer l'orage.

A Saint-Gall, l'un des foyers de l'anabaptisme et où l'on comptait 800 initiés, le fanatisme inspira un acte de férocité extraordinaire au sein d'une famille connue jusque-là par une conduite chrétienne et laborieuse. Thomas Schoucker, joueur de luth de profession et qui passait pour prophète, tua d'un coup de hache son frère Léonard, à la prière de ce dernier, jaloux d'imiter la résignation d'Isaac, et en présence de son vieux père et de ses autres frères et sœurs agenouillés pour conjurer le Seigneur d'envoyer l'ange qui avait arrêté le bras d'Abraham. Le lendemain, Schoucker alla se remettre tranquillement entre les mains du bourgmestre de Saint-Gall, et subit avec calme la peine réservée aux meurtriers.

Zwingli et les autres prédicants cherchèrent en vain à ramener les anabaptistes à des notions plus conformes à l'esprit de l'Évangile. Les chefs de la secte refusèrent absolument de se soumettre et continuèrent à dogmatiser. Le gouvernement les fit enfermer au *Ketzer-Thurm* (tour des hérétiques). Mais des amis leur en ayant ouvert les portes, ils prétendirent avoir été délivrés par des anges. Décidé d'en finir avec ces hérésiarques opiniâtres, le gouvernement les fit arrêter de nouveau et condamna Blaurock et Grebel à être frappés de verges et bannis, Manz à être noyé dans le lac. La fermeté de ces hommes ne se démentit point dans les supplices. Plus exaltée encore que son fils, la vieille mère de Manz l'ac-

compagna au supplice et ne cessa de l'exhorter au martyre (5 janvier 1527).

Le gouvernement de Zurich avait aussi jugé à propos de sévir contre les pensionnaires secrets des princes et les partisans des services mercenaires. L'un des principaux, homme considéré et influent, le conseiller Jacques Grebel, le père de l'infortuné Conrad, eut la tête tranchée (le 30 octobre 1526) sur le marché au poisson. Au mois de mai précédent était déjà tombée sous la hache du bourreau la tête de Hans Buhlmann qui avait appelé Zwingli coquin, traître et meurtrier d'âmes. Mais le vrai crime du condamné aurait été, comme pour Grebel, la passion des services mercenaires. D'autres citoyens influents, le vaillant Hans Escher entre autres, un des héros de Marignan que le parti de Zwingli désignait sous le nom d'*Escher la souche* (Klotz-Escher), prévenus du même crime, furent jetés au Wellenberg et exclus du conseil[1]. «Zwingli, dit un historien zuricois, ayant découvert certaines ma-« chinations entre les amis des pensions de Zurich et ceux des cantons « catholiques, se crut dispensé de tout ménagement. A sa requête, une « nouvelle loi fut faite contre les pensions étrangères. » « Zwingli, dit « encore le même auteur, avait la haute main dans toutes les affaires « majeures et s'attribuait de plus en plus le rôle de meneur de la poli-« tique zuricoise[2]. »

La diète suisse elle-même avait dû prendre des mesures contre les chefs de mercenaires, toujours prêts à épouser toutes les causes, voire les plus mauvaises. On ne peut appeler autrement celle du duc Ulric de Wurtemberg, le meurtrier de son chambellan et l'oppresseur de son peuple. Il avait été mis au ban de l'empire par l'empereur Charles V. Mais bien vu des Suisses avec lesquels il avait combattu sous les murs de Dijon en 1513, il lui fut aisé d'en enrôler 14,000 sous ses drapeaux et de reconquérir avec leur aide la ville de Stuttgart, sa capitale (1519). Lucerne où Ulric avait cherché un refuge, et Soleure dont ce prince était l'allié comme comte de Montbéliard, favorisaient ses armements. Bâle, au contraire, lui était hostile. Mais Ulric ne payant pas ses auxiliaires, ceux-ci l'abandonnèrent bien vite et Charles V disposa du Wurtemberg en faveur de son frère Ferdinand, le roi de Hongrie (1522). Dans la situation critique où se trouvait le duc, il eut un moment l'idée de vendre son comté de Montbéliard aux villes de Berne,

[1] Mörikofer, *Ulrich Zwingli*, II, 53.

[2] « In allen wichtigen Angelegenheiten drang Zwingli durch ; er wurde mehr « und mehr der geistige Leiter des Staats. » Strickler, *Lehrbuch der schweiz. Gesch.*, 2te Ausgabe. Zurich, 1871, 250.

Soleure et Bâle. Plus tard Ulric, devenu vieux et instruit par le malheur, recouvra son duché[1].

2. Efforts des cantons catholiques pour arrêter les progrès de la nouvelle doctrine. Colloque de Baden. — Établissement de la Réforme à Berne, St-Gall, Appenzell, Schaffhouse et Bâle. Scissions dans d'autres cantons. (De 1526 à 1529.)

Les excès des anabaptistes n'étaient pas faits pour accréditer les nouvelles doctrines. En 1526, malgré les partisans que la réforme comptait dans plusieurs cantons, à Schaffhouse, Berne, Saint-Gall, Soleure et Glaris surtout, aucun des douze États de l'alliance ne s'était ouvertement détaché du catholicisme. Loin de se montrer favorable à la réforme, Bâle, séjour d'Érasme, la ville la plus riche et la plus éclairée de la Confédération, faisait une opposition acharnée aux idées nouvelles que cherchait à y introduire sans bruit et tout en continuant à dire la messe le prudent Œcolampade. Érasme lui-même, assez favorable dans le principe à la Réforme, dont on a dit *qu'il avait pondu l'œuf*, s'était tourné contre elle quand il l'avait vue prendre une tournure révolutionnaire. Le fameux chevalier Ulric de Hutten avait été mis au ban de l'empire et de l'Église pour ses pamphlets religieux et politiques : Il frappa en vain à la porte de cet ancien ami. Il trouva en revanche aide et protection auprès de Zwingli qui lui procura une retraite dans l'île d'Uffnau, où le fameux pamphlétaire termina son orageuse existence en 1523.

Les professeurs de l'université de Bâle, à leur tête le recteur *magnifique* Bär, le jurisconsulte Boniface Amerbach et Glaréan, l'ancien ami de Zwingli, avaient suivi l'exemple d'Érasme et se montraient hostiles à la nouvelle croyance. Aussi une tentative du réformateur dauphinois, Guillaume Farel, pour implanter le pur évangile à Bâle échoua-t-elle complètement en dépit de la protection du bourgmestre Adelberg Meyer. Au bout de trois prédications, Farel reçut l'ordre de quitter la ville[2].

Quelques symptômes de réforme s'étaient montrés dans le canton de Schwyz à la suite du séjour que Zwingli avait fait comme curé à Einsiedeln. Mais le landammann Gilg Rychmouth, élu en 1523, avait réprimé ces tendances. Dès lors les Schwyzois, unis aux deux autres Waldstætten, devinrent les plus fermes partisans de l'ancienne croyance.

[1] Menzel, *Gesch. der Deutschen*, II, 277-331.
[2] Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, II, 360.

Les écrivains de la Réforme expliquent le peu d'accès que trouva la nouvelle croyance dans ces montagnes par la grande simplicité des mœurs des habitants et la pureté de vie des ecclésiastiques qui leur distribuaient le pain de la parole. « Nous ne pouvons pas nous vanter « d'avoir parmi nous des savants remarquables, écrivait le gouverne- « ment d'Obwald à celui de Zurich (en 1523), mais bien des prêtres « pieux, charitables et qui nous prêchent l'Évangile par leur exemple « comme par leurs préceptes. »

Convaincus que le meilleur moyen d'arrêter les progrès de la Réforme était de faire cesser les abus, les gouvernements des cantons catholiques s'étaient adressés au saint-siège pour obtenir une *réforme canonique des mœurs et de la discipline ecclésiastique*. Ne recevant point de réponse, ils résolurent de procéder provisoirement à cette œuvre, en attendant la convocation d'un concile général qu'on réclamait de toutes parts, pour remédier aux maux de l'Église. A cet effet, les députés des États catholiques d'Uri, Schwyz, Underwald, Lucerne, Zoug, Berne, Fribourg, Soleure, Glaris, auxquels se joignirent les délégués de la république du Vallais, se réunirent à Lucerne et y rédigèrent en commun (le 27 janvier 1524) un projet de *Mandat* ou ordonnance de la teneur suivante : « Considérant que les pasteurs des âmes se taisent et dorment, que le « chef de l'Église garde un silence inquiétant pour le maintien de la « doctrine catholique, nous députés des États attachés à la foi ortho- « doxe de nos pères et à la Parole de Dieu telle qu'elle a été enseignée « depuis 1400 ans, nous avons résolu de maintenir les sacrements au « nombre de sept, la célébration de la messe et de la Fête-Dieu, le « jeûne, l'abstinence, les pèlerinages, les processions, les offrandes, le « célibat ecclésiastique. Nous continuerons comme nos pères à croire « à l'existence du purgatoire et à l'efficacité de la prière pour les morts. « Nous ne souffrirons aucune innovation luthérienne ou zwinglienne « parmi nous. Nous ne souffrirons pas non plus que nos croyances « en la sainte Vierge et saint Antoine soient un objet de dérision « dans les cabarets, ni qu'on insulte en aucune manière aux images des « saints exposées à la vénération des fidèles dans les églises, aux coins « des rues ou sur les chemins. »

« Mais nous avons pareillement décidé de tenir fermement aux droits « de l'État envers et contre tous. Nous n'entendons point que les prê- « tres s'abritent derrière les immunités ecclésiastiques pour refuser l'im- « pôt, pour s'exempter des tribunaux civils et réclamer le for de leur « évêque, qui souvent ne les punit pas selon la gravité de leurs délits « et crimes. Nous ne voulons pas davantage que sous prétexte de reli-

« gion on puisse trafiquer des indulgences et de l'administration des « sacrements, cumuler des bénéfices, acquérir des immeubles par une « voie clandestine, ou extorquer aux moribonds des donations testa- « mentaires. Lorsqu'un de nos ressortissants comparaîtra devant un « tribunal ecclésiastique, ce ne sera que pour affaires matrimoniales et « tout s'y traitera en langue allemande[1]. »

Une ordonnance à peu près semblable avait été rendue par les trois ligues grisonnes dans une diète commune tenue à Ilanz, le 4 avril 1524. Mais *les articles d'Ilanz* furent plus exactement observés que les *38 points de Lucerne* qui, adoptés par quelques cantons et rejetés par d'autres, tombèrent promptement en désuétude.

Les efforts des cantons catholiques ne purent empêcher que l'esprit nouveau ne pénétrât chez leurs confédérés de Glaris, Soleure et Appenzell. Il menaçait même de faire le tour des bailliages communs de l'Argovie et de la Thurgovie, et de compromettre les droits de corégence que les cantons attachés à l'ancienne croyance possédaient sur ces contrées. Pour prévenir ces dangers, on ne trouva rien de mieux que d'ouvrir, à Baden en Argovie, un colloque dans le genre de celui que les catholiques avaient opposé sept ans auparavant aux doctrines de Luther à Leipzig.

Le docteur bavarois Eck, qui avait brillé dans ce tournoi théologique, consentit à se rendre à Baden où il parut accompagné du grand-vicaire de l'évêque de Constance, Jean Faber, et du cordelier strasbourgeois, Thomas Mourner, curé de Lucerne, l'écrivain le plus mordant du parti catholique. Zwingli, invité également et muni même d'un sauf-conduit par les vieux croyants, déclina l'invitation, alléguant le sort de Jean Huss et la conduite des Lucernois qui l'avaient brûlé en effigie. Il se fit représenter par les ministres Œcolampade, de Bâle, et Berthold Haller, de Berne.

Le colloque s'ouvrit avec pompe dans l'église principale de Baden (le 21 mai 1526) et roula principalement sur le dogme de l'eucharistie. Le dixième jour, les thèses soutenues par Œcolampade furent souscrites par 10 personnes seulement, celles d'Eck par 82 des personnes présentes au colloque. Pour rendre la victoire du parti catholique plus saillante, Mourner afficha à la porte de l'église de Baden 40 propositions en réponse aux 67 articles où Zwingli avait résumé sa doctrine. Ce dernier ayant pris la plume pour réfuter Mourner, celui-ci lance un

[1] Voir pour ces articles au long, avec les variantes, Strickler, *eidg. Abschiede* de 1521 à 1528, 573.

pamphlet où les noms des saints étaient ironiquement remplacés par ceux des réformateurs.

Dans l'ivresse de leur succès, les cantons catholiques refusent aux Zuricois et aux Bâlois le renouvellement de l'alliance fédérale. Berne et les cantons d'une fidélité douteuse ne l'obtiennent qu'à la condition expresse de proscrire le prêche et de jurer le maintien de l'ancienne croyance. Les deux conseils de Berne et les députés des campagnes réunis dans le chef-lieu, le 4 mai 1526, donnent aux envoyés des sept cantons catholiques l'assurance positive qu'ils resteront fidèles à la foi catholique. Mais si solennelle que fût cette déclaration forcée en quelque sorte, elle ne rassurait pas complètement les Fribourgeois qui, en leur qualité de proches voisins et d'alliés étroits de Berne, étaient plus au fait de la situation que les autres cantons catholiques. Les députés fribourgeois, Humbert de Praroman et Jean de Gouglenberg, restés à Berne après le départ de leurs collègues des autres États, supplièrent les magistrats de cette ville de ne pas se séparer d'eux, au nom de la combourgeoisie séculaire et des liens particuliers d'amitié qui unissaient les deux pays. Mais le refus des Confédérés de communiquer aux Bernois les actes du colloque de Baden, joint aux pamphlets de Mourner et consorts, provoquèrent à Berne un revirement politique et religieux qui aboutit au triomphe de la Réforme dans ce canton et par contre-coup dans la Suisse occidentale.

Depuis plusieurs années déjà, Berne en proie à d'étranges tiraillements, tantôt permettait la messe et le mariage des prêtres, tantôt les prohibait sous les peines les plus sévères. Bravant la défense, le premier dignitaire du clergé, Nicolas de Wattenwyl, prévôt mitré de la collégiale, avait épousé une religieuse. Le chanoine Wölflin en avait fait autant. Leur exemple trouva des imitateurs. Une absence prolongée de Gaspard de Mullinen, principal chef des vieux croyants, chargé d'une mission à la cour du roi de France, favorisa les progrès de la Réforme. Sur les seize tribus qui composaient la bourgeoise, treize abolirent leurs fondations et leurs offrandes annuelles. Enfin, à l'époque des élections pascales, juste un an après le colloque de Baden, un soulèvement populaire éclate et force le Grand-Conseil à attribuer aux Deux-Cents la nomination du Petit-Conseil, qui se faisait auparavant par les bannerets et les seize. Aussitôt les Deux-Cents usèrent du droit qui leur était conféré pour éliminer Gaspard de Mullinen, Sébastien de Stein et les autres membres hostiles aux nouvelles croyances. Cédant ensuite aux instances des prédicants, appuyés par les exhortations de Zwingli et du bourgmestre Diethelm Roist, venu en personne à Berne

pour cette affaire, les Deux-Cents présidés par l'avoyer Jean-Jacques d'Erlach, se disposent à introduire la Réforme.

Un colloque solennel devait, comme à Zurich, préparer les esprits. Tous les curés du canton furent sommés d'y assister *sous peine de perdre leurs bénéfices*. On convoqua également les quatre prélats de Lausanne, Genève, Constance et Bâle, dont la juridiction embrassait les diverses parties du territoire de la république. Un appel fut adressé en outre aux gouvernements et aux théologiens les plus marquants des cantons et des pays voisins. Parmi les catholiques, quelques-uns seulement répondirent à l'appel, de ce nombre, Treyer (Tornare), de Fribourg, homme instruit et provincial de l'ordre des Augustins. En revanche, les réformateurs, qui se trouvaient plus à l'aise à Berne que leurs adversaires, et qui avaient à cœur de réparer la défaite de Baden, y parurent presque tous. On y voyait Zwingli, Œcolampade, Bullinger, Capiton, Kolb, Bucer de Strasbourg et le Dauphinois Farel qui paraît alors pour la seconde fois sur la scène. Zwingli avait traversé l'Argovie hostile avec une escorte de 300 chevaux. Le colloque ouvert dans l'église des Cordeliers, dura du 6 au 25 janvier 1528 et fut la contre-partie de la dispute de Baden. Les réformateurs l'emportèrent sur tous les points.

Les théologiens avaient fini leur rôle : les magistrats commencèrent le leur. Des décrets successifs des Deux-Cents abolirent la juridiction des quatre évêques diocésains, la messe, les images et la musique d'église. Les vieux croyants que ce spectacle révoltait firent entendre des menaces. L'un d'entre eux, membre du Grand-Conseil, Jean Zehnder, entra dans l'église monté sur son âne et insulta aux démolisseurs. « Elle est belle maintenant votre église, s'écria un autre vieux croyant, « Pierre Thormann : les Oberlandais peuvent sans inconvénient en faire « une écurie pour leurs chevaux, les jours de marché. » De fortes amendes et l'exclusion des charges publiques réduisirent les opposants au silence. Les dernières messes célébrées à Berne le furent à l'autel de la corporation des bouchers et à celui de la famille Diesbach.

L'abolition de l'ancienne croyance fut accompagnée du rappel de ceux qui avaient souffert pour la nouvelle. Nicolas Manuel, dont le talent dramatique avait frayé les voies de la Réforme, fut élevé à l'importante charge de banneret. Le savant Valerius Anshelm reprit ses doubles fonctions d'historiographe et de médecin de la ville.

De Berne, la Réformation s'étendit à tout le reste du canton. Bienne avait déjà embrassé la Réforme à la voix de son pasteur Wyttenbach, l'un des professeurs de Zwingli. Farel, dont le caractère impétueux s'était révélé à Bâle et dans les derniers jours de la dispute à Berne.

répandit les nouvelles doctrines dans l'Erguel, où appuyé sur les armes bernoises, il brava l'autorité de l'évêque de Bâle, souverain de ce pays. Les armes bernoises lui aidèrent aussi à réformer les quatre bailliages ou *Mandements* d'Aigle, dans le pays de Vaud, conquis par Berne dans la guerre de Bourgogne. Lorsque l'ardent ministre y prêcha pour la première fois, il fut assailli dans le temple et les tambours couvrirent sa voix sur la place publique. Berne fit occuper les quatre *Mandements* par ses troupes aux ordres d'un vaillant capitaine, Hans Franz Nægeli. Ceux qui persistèrent dans l'ancienne croyance durent quitter le pays. Partout Berne faisait enlever ou briser les images et les statues de la Vierge et des saints. Une nouvelle démarche des Fribourgeois, tentée en octobre 1528, pour arrêter les Bernois sur la pente des nouvelles doctrines échoua comme les précédentes[1].

L'introduction de la Réforme avait rencontré peu d'obstacles dans l'Oberland bernois. Les habitants de ces vallées solitaires crurent que la révolution religieuse leur apportait la libération de tous les droits, lods et censes que levaient sur eux les monastères de Grindelwald et d'Interlaken. Quand ils virent qu'ils n'avaient fait que changer de maître et que l'État de Berne se montrait plus exigeant que les alliés et prieurs des monastères, beaucoup d'Oberlandais se prirent à regretter la messe et résolurent de former un *canton indépendant*. Forts de l'appui de leurs voisins d'Obwald et des petits cantons, alors réunis en diète à Beggenried, les chefs oberlandais, Lüthold et Henri Al-planalp, Hans-im-Sand et André de Béringen, convoquent en landsgemeinde les pâtres du Hasli, le 7 juin 1528. Malgré les efforts du parti gouvernemental, représenté entre autres par l'amman Augustin de Wissenflue et le banneret Brugger, le rétablissement de la messe est décidé par 151 voix contre 111. L'abbé d'Engelberg vient la dire en grande pompe à Interlaken. 3000 Oberlandais arborent la branche de sapin, signe de ralliement du parti catholique en Suisse, et prennent à la face du ciel l'engagement de mourir pour la défense de leur liberté religieuse et politique.

En vain l'avoyer Jean-Jacques d'Erlach se rend en personne à Unterseen et dans l'Obwald pour calmer les esprits. A peine d'Erlach avait-il quitté Sarnen, que 800 hommes, la branche de sapin au chapeau, faisaient leur entrée à Brienz avec la bannière d'Obwald portée par l'un des petits-fils de Nicolas de Flüe (29 octobre). 600 hommes d'Uri étaient en armes pour les rejoindre. Berne alors n'hésite plus et

[1] Tillier, *Gesch. des Freistaat's Bern*, III, 268 et suiv.

envoie contre l'Oberland une armée de 5000 hommes, pourvue d'une forte artillerie et commandée par l'avoyer d'Erlach et le banneret Manuel (31 octobre). La bonne contenance de ces troupes et l'approche de la mauvaise saison déconcertent les gens d'Obwald ; ils lâchent pied et vont se mettre en sûreté derrière le Brünig. L'Oberland tout entier est occupé par les troupes bernoises ; une foule de prisonniers sont transportés à Berne. Pour terrifier les rebelles, les chefs bernois réunissent le peuple à Interlaken (le 4 novembre), le font cerner par l'armée et après plusieurs salves d'artillerie répétées par les échos des hautes Alpes, les malheureux Oberlandais, tremblants et agenouillés, sont contraints d'implorer grâce, de livrer leurs chefs, leurs sceaux, leurs chartes et leurs bannières, ces joyaux du pays qui remontaient au temps des Hohenstaufen. Un chef des insurgés, Hans Im-Sand, avait réussi à s'échapper et s'était réfugié dans l'Obwald, avec 200 compagnons d'infortune. Ayant repassé la frontière pour visiter sa famille, il fut trahi, arrêté dans sa demeure et mis à mort. Sa tête fut plantée au haut d'une perche à la limite des deux pays du Hasli et d'Underwald. La femme de ce malheureux dut payer le bourreau qui avait décapité son mari. Mais la tête d'Im-Sand ne resta pas longtemps exposée ; elle fut enlevée de nuit et conservée, selon la tradition, comme celle d'un martyr à Sachseln dans l'Obwald.

Il était grand temps que Berne en eût fini avec l'Oberland. Car la réaction catholique agitait plusieurs parties du pays et avait encore à sa tête des membres des conseils, comme le banneret Willading, Antoine Bütschelbach, et ce Pierre Thormann qui trouvait les temples semblables à des écuries. L'anarchie aussi faisait des progrès effrayants et se traduisait par la dévastation des monastères. La ville de Berne elle-même risquait d'être envahie ; il fallut renvoyer la grande foire du 4 mai. Mais grâce à un mélange d'énergie et de prudence, grâce aussi aux secours de ses alliés Welsches de Neuveville, Lausanne, Payerne, Neuchâtel, le gouvernement bernois triompha de tous ses ennemis[1].

L'abjuration de Berne fut un coup décisif en faveur de la Réforme. La même année, les bourgeois de Saint-Gall, convertis aux nouvelles doctrines par le riche et spirituel bourgmestre Vadian, et son protégé Jean Kessler, le sellier théologien, consomment leur défection par le renvoi des conventuels et l'expulsion des membres catholiques du conseil. On chargea 46 chars d'images et de reliques (23 févr. 1529).

[1] Tillier, *Gesch. des Freistaates Bern*, III, 268 et suiv. ; Stürler, *Urkunden ; Archiv für die schweiz. Reformationsgeschichte*, II, 301.

De Saint-Gall la Réformation gagna l'Appenzell, où Vadian avait beaucoup d'amis et de connaissances. La plupart des communes établirent le *prêche*. D'autres passaient alternativement de la messe au prêche, du catholicisme à la réforme.

La même année fut marquée par la défection de Schaffhouse et de Bâle. L'établissement de la Réforme dans ces deux villes fut amenée par des mouvements populaires. A Schaffhouse, où le cordelier Wagner et l'abbé de Tous-les-Saints comptaient parmi les promoteurs de la foi nouvelle, le bourgmestre Peyer, à la tête de 500 bourgeois en armes, réussit à comprimer l'émeute. Les changements désirés s'accomplirent alors par les voies pacifiques et légales (septembre 1529). Il n'en fut pas de même à Bâle où, divisé comme l'avait été autrefois le Petit-Conseil de Berne, le gouvernement suivait tantôt les inspirations du ministre Jean Œcolampade et de son protecteur le bourgmestre Adelberg Meyer, tantôt les directions opposées des chanoines de la cathédrale et du savant jurisconsulte Boniface Amerbach, l'ami d'Érasme, qu'appuyait le second bourgmestre Meltinger, l'un des héros de Marignan et l'un des chefs du parti catholique dans le gouvernement. Un édit qui accordait *la liberté de conscience* irrita les réformés qui se sentaient en majorité dans la ville. Au nombre de 2000, ils prirent les armes contre leurs adversaires au nombre de 600 seulement, et braquant de l'artillerie contre l'hôtel de ville, ils forcèrent le Petit-Conseil d'éliminer de son sein le bourgmestre Meltinger et 12 de ses collègues favorables à la noblesse et au catholicisme (8 février 1529). La fuite de Meltinger menacé de mort et celle de son gendre le conseiller Offenbourg, achevèrent la déroute des vieux croyants.

Les actes de vandalisme qui avaient signalé la victoire des réformés à Zurich, à Berne et à Saint-Gall, se reproduisirent alors à Bâle; le bourreau en tête, ils dévastèrent la cathédrale, et firent douze feux de joie sur la place publique, des objets d'art qu'ils avaient trouvés dans cet édifice et dans les autres églises de la ville.

La révolution religieuse avait été faite en grande partie contre le pouvoir de l'évêque déjà fort diminué, mais qu'il s'agissait de détruire totalement à Bâle et dans la contrée environnante, au profit de la bourgeoisie et du pouvoir civil. Le prélat qui administrait le diocèse en qualité de coadjuteur, Nicolas de Diesbach, protesta en vain contre cette violation du droit. Privé des derniers restes de son pouvoir temporel et spirituel, ce prélat dut transporter sa résidence à Delémont et à Porrentruy, devenues dès lors les deux premières villes du diocèse. Les magistrats déposés, les chanoines et beaucoup de personnes notables

émigrèrent dans la ville voisine de Fribourg en Brisgau, asile ouvert à tous les Bâlois qui fuyaient la révolution politique ou religieuse. Érasme et Glaréan y cherchèrent également un repos qui leur manquait à Bâle. Ils furent accompagnés de la plupart des professeurs et des étudiants de l'université [1]. Mais ce n'était qu'à regret et le cœur serré qu'Érasme prenait congé d'une cité où il avait passé les années les plus heureuses de sa vie et où il devait, en dépit de tout, revenir finir ses jours six ans plus tard : « Adieu Bâle, s'écriait-il, adieu! De toutes les villes, celle « qui m'a offert la plus douce des hospitalités! De cette barque, je fais « tous mes vœux pour ton bonheur : que tu ne voies jamais arriver « dans tes murs d'hôtes plus incommodes qu'Érasme. »

L'abjuration de Bâle et de Schaffhouse fut suivie de celle des bailliages communs de la Thurgovie et de l'Argovie. La crainte des armes de Zurich, alors prépondérante dans cette partie de la Suisse, eut pour le moins autant de part à ce changement que le zèle des ministres de la doctrine évangélique. A la tête de ces derniers était le Zuricois Henri Bullinger, doyen de Bremgarten, qui devait succéder à Zwingli comme chef de l'Église sacramentaire.

La Réforme faisait aussi des progrès à Soleure, où l'un des avoyers, Stælli, était très prononcé en faveur de la foi nouvelle, pendant que son collègue Hébolt défendait avec ardeur le catholicisme. Au milieu de ces tiraillements, l'État de Soleure parvint cependant à conserver un esprit de modération et de tolérance dont il devait donner dans la suite plus d'un exemple à ses confédérés.

A Glaris les catholiques l'avaient emporté à la landsgemeinde du 15 mars 1528, où une majorité de 33 voix se prononça en faveur de la profession de foi catholique réclamée par les cinq cantons. Mais à la landsgemeinde suivante (le 3 mai) les réformés l'emportèrent avec l'appoint des simples domiciliés (hintersaess) illégalement admis au vote. Les chefs des vieux croyants, le bailli Tolder et le bailli Bussi, et ceux des nouveaux, Conrad Schindler de Mollis et Nicolas Schuler de Glaris, allèrent plaider la cause de leurs partis respectifs à la diète de Lucerne. Celle-ci se borna à les engager à ne rien entreprendre les uns contre les autres [2]. D'autres diètes assemblées à Baden et Einsiedeln cherchèrent en vain à établir un mode de vivre entre les deux partis. Les nouveaux croyants qu'excitait Zwingli, et les anciens soutenus par Lucerne, ne voulurent entendre à aucun arrangement. La guerre civile eût infailli-

[1] Ochs, *Gesch. von Basel*, V. — A. Heussler, *Verfassungsgesch. der Stadt Basel*, 443. — W. Vischer, *Gesch. der Univers. Basel*.
[2] Blumer, *Jahrbuch*, IX, 27.

blement éclaté si Glaris n'eût possédé dans son sein deux hommes de paix et de tolérance, le landamman Hans Aebli et Valentin Tschoudi, curé du chef-lieu. Bien que le premier appartînt plus décidément que le second au parti réformé, il s'entendit avec lui pour faire nommer un catholique prononcé au poste de bailli de Sargans et donner ainsi un gage de conciliation au parti contraire. Ce bailli était Egide Tschoudi, alors au début de sa carrière publique, mais que son civisme et ses lumières devaient élever au rang des plus grandes illustrations de la patrie. Le curé de Glaris, Valentin Tschoudi, cousin du précédent, ne voyait pas de bon œil la séparation religieuse et la division en vieux et nouveaux chrétiens. Aussi catholiques et protestants écoutaient-ils avec le même plaisir sa prédication évangélique, et pendant les trente années de son ministère, il lui arriva plus d'une fois de faire dans la même matinée un prêche aux protestants glaronnais, puis un sermon aux catholiques, sans blesser aucune croyance[1]. Un autre pasteur éclairé Jean Heer, ancien pensionnaire de Glaréan à Paris, se distinguait par la même tolérance.

Combien un prêtre animé du même esprit que Valentin Tschoudi eût été nécessaire dans les ligues grisonnes, déchirées par les luttes civiles et religieuses! Irrité par *les articles d'Ilanz*, l'évêque Paul Ziegler s'était uni avec l'abbé de Sainte-Lucie et le fameux chef de bande, Jacques Médighi, châtelain de Musso dans le Milanais, dont les irruptions portèrent plusieurs fois le fer et le feu dans la Valteline. Le traité fut découvert et l'abbé de Sainte-Lucie, appliqué à la torture, condamné à mort et exécuté (le 23 janvier 1529) non sans la coopération de quelques pasteurs réformés. Le plus influent des ministres grisons était Jean Comander (Dorfmann), de Lucerne, élève de Zwingli et curé de Saint-Martin à Coire, qui avait pour seconds Blasius et Gallicius. Frédéric de Salis, autre collaborateur de Comander, avait porté la Réforme dans la Haute-Engadine. A la fin, les troupes grisonnes commandées par Jean Travers et Jean Gouler, et renforcées par les Confédérés, parviennent à refouler les bandes espagnoles du châtelain de Musso. Le manoir de ce

[1] Ce fait est attesté par tous les historiens du temps, et n'a paru si étrange à quelques historiens modernes que parce qu'ils oublient qu'il n'y avait pas au début dans les doctrines la ligne de démarcation précise qui fut tirée plus tard, et que nonobstant toutes les divergences il y a encore un fond commun de christianisme assez considérable entre les diverses confessions. Le célèbre Mœhler lui-même le reconnaît en tête de sa *Symbolique* ou *Exposition des contrariétés dogmatiques entre protestants et catholiques*, traduite en français par Lachat de Porrentruy (1836). Jusqu'au milieu du XVI[me] siècle la conciliation des doctrines était encore tellement possible, qu'elle fut proposée au colloque de Ratisbonne (1541) par les modérés des deux confessions. Voir Ranke, *Gesch. der Päbste*, I, 153.

tyran est pris et rasé par ordre du duc de Milan, qui craignait de voir les rives du lac de Côme tomber comme la Valteline et les bailliages italiens aux mains des Grisons et de leurs alliés[1].

La Réformation avait aussi pris possession de Mulhouse, ville alliée des Suisses, et de Constance, ville autrichienne, que son adhésion au zwinglianisme contribua beaucoup à rapprocher des Suisses protestants de Zurich et de Berne en particulier. Ce fut l'inverse à Rothwyl, autre ville alliée des Confédérés. Son attachement au catholicisme l'éloigna des Suisses et la rapprocha de l'Autriche, l'ancienne ennemie de son indépendance. L'intolérance accompagnait partout la victoire d'une confession sur l'autre. Les habitants de Rothwyl, qui acceptaient la nouvelle croyance, furent obligés de s'expatrier au nombre de 400.

A la même époque, l'irritation des catholiques contre Berne se trahissait par un nouveau pamphlet de Mourner où Berne était fort maltraité. « La noblesse qu'on a proscrite, disait Mourner, n'a jamais fait « autant de mal à la Suisse que les Bernois. La noblesse n'a jamais « empêché les Confédérés d'être bons chrétiens, et ne les a pas con- « traints de violer leurs serments, comme les Bernois font avec leurs « sujets. C'est pourquoi je dis sérieusement que ceux qui tiennent pour « la foi nouvelle et déshonorée, ne sont pas seulement déchus de la « chrétienté en général, mais aussi de l'ancienne Confédération. Car « en refusant de jurer par les saints du paradis, ils ont violé leur « serment d'alliance; en un mot ils ne sont plus confédérés. J'ajoute « que les Bernois ont perdu tout pouvoir sur leurs sujets qui ne leur « doivent plus aucune obéissance. Ils ont encouru la peine des infâmes « et des parjures. »

On comprend la colère et les haines qu'un pareil langage devait exciter entre les Confédérés, les nouveaux croyants ayant aussi comme les anciens leurs boutefeux et leurs énergumènes.

3. Ligues séparées des protestants et des catholiques. — Première guerre religieuse. — Hans Ebli, ou paix publique de Steinhausen. (1529 à 1531.)

Jaloux de consolider les progrès de la Réforme et de les étendre à toute la Suisse, Zwingli conçut le projet d'une alliance offensive et défensive des villes protestantes. Sûr de Zurich, où son influence dans les affaires d'État croissait tous les jours, il s'adressa au gouvernement de

[1] Von Moor, *Historisch-chronologischer Wegweiser durch die Gesch. Currätiens.* Chur, 1873, 62 et suiv.

Berne, et, secondé par Diethelm Roist, il parvint à gagner en partie les magistrats de ce canton, déjà pendant la durée du colloque. Bâle où dominait Œcolampade, Mulhouse, Bienne, St-Gall, Schaffhouse ne furent pas difficiles à persuader. Ces sept États formèrent avec la ville de Constance une alliance séparée sous le nom de *combourgeoisie chrétienne* (Christliches Burgrecht)[1]. Un conseil secret, dont Zwingli était l'âme, fut établi pour diriger cette alliance. Ce Sonderbund réformé irrita les adversaires; ils y opposèrent un Sonderbund catholique, formé par les États d'Uri, Schwyz, Underwald, Lucerne, Zoug, Fribourg et Soleure, auxquels se rallia plus tard l'État du Vallais qui contractait également en mai 1528 une alliance de 101 ans avec la Savoie[2].

Ce premier pas vers la dissolution de la Confédération fut suivi d'un second plus dangereux. La ville étrangère avec laquelle les cantons évangéliques avaient fait alliance n'était après tout qu'une ancienne voisine et amie, dont il s'agissait de protéger la foi et la liberté impériale contre l'Autriche. Mais les cantons catholiques par excellence, les trois Waldstætten, Zoug et Lucerne s'étayèrent de cet exemple pour conclure une union étroite avec l'ennemie héréditaire de la Confédération, la maison d'Autriche. Le landamman Gilg Rychmouth et le chevalier Ander Halden de Schwyz allèrent solliciter l'appui de Ferdinand d'Autriche, roi de Hongrie à Bude, sa capitale. Une alliance discutée dans plusieurs diètes et dans une conférence commune à Feldkirch (le 18 février 1529) aboutit au traité de Waldshout signé deux mois après par les délégués de l'Autriche et les députés des cinq cantons, Jean Houg et Jacques Fehr de Lucerne, Béroldingen et Imhof d'Uri, Am Stein d'Obwald, Andacher du Nidwald, Rychmouth et Am Berg de Schwyz, Jörg et Götschi de Zoug[3]. Quelques mois plus tard, un autre chef du parti catholique, l'amman Thoos ou Toss de Zoug, se rendait auprès de Charles V à Bologne pour réclamer son intervention armée contre les cantons évangéliques[4].

Le traité de Waldshout jeta l'alarme parmi tous les États étrangers

[1] Un traité d'alliance de Constance avec Zurich pour la durée de 10 ans fut signé le 25 décembre 1527. Voir le texte de ce traité dans Strickler, *eidg. Abschiede* (1521-1528), appendice, 1510. Berne y adhère le 31 janvier 1528 Voir le *Beibrief* ou lettre d'adhésion, ibid. Strickler, *eidg. Abschiede* de 1521 à 1528.

[2] En tête de cet acte figurent, après le nom de l'évêque Philippe de Platea, ceux des familles encore existantes de Venetz, Werra, Inalbon, Kalbermatten.

[3] Fassbind, *Gesch. des Kantons Schwyz*, IV, 15. — Bluntschli, *Gesch. des schweiz. Bundesrechts*, 322. — Strickler, *eidg. Absch.* de 1529 à 1532, 49 et 52. Les délégués des cantons à Waldshout étaient les mêmes qu'à Feldkirch. *Eidg. Absch.*, 123.

[4] Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, II, 210.

à cette alliance. Au mois de mai suivant, les députés des États confédérés, Zurich, Berne, Glaris, Bâle, Soleure, Schaffhouse et de leurs alliés de Mulhouse, Bienne, Coire et Constance parcoururent les cinq cantons pour les engager à rompre leur traité séparé de Waldshout. Mais ceux-ci s'y refusèrent et réitérèrent leur refus dans une diète tenue à Baden.

L'irritation déjà très grande des deux partis, sans cesse alimentée par des prédications violentes, monta alors à son comble. Le fanatisme releva ses échafauds et ralluma ses bûchers. Les Zuricois prirent l'initiative de ces horreurs. L'huissier du bailli de Thurgovie, Marc Wehrli, traversant les rues de Zurich en costume officiel et à la suite de son chef, qui était un magistrat du canton d'Underwald, on se jette sur lui, on l'enferme au Wellenberg et on lui tranche la tête (5 mai 1528). Les Schwyzois usèrent de représailles. Le 29 mai de l'année suivante, le pasteur Kayser fut enlevé et livré aux flammes à Schwyz, malgré toutes les supplications des députés zuricois. La résignation du malheureux pasteur, qui meurt en chantant les louanges de Dieu, ne sert qu'à exercer la verve caustique et cruelle du landamman Rychmouth. « Messieurs de Zurich, dit-il aux députés, vous n'oublierez pas de dire « chez vous que Kayser est mort en chantant nos louanges. »

Zwingli voulait la guerre, qu'il envisageait comme un moyen d'écraser ses adversaires et de faire triompher la Réforme dans toute la Suisse. La mort de Kayser et les pamphlets de Mourner de Lucerne le servirent à souhait dans ses desseins belliqueux. Malgré l'opposition du commandeur Schmid et de tous les protestants modérés, sans même consulter Berne qui cherche en vain par l'organe du banneret Manuel à le retenir, et signifie qu'il ne prendra pas les armes, le grand conseil de Zurich déclare la guerre. La grande bannière blanche et bleue de la république déployée devant l'hôtel de ville appelle les citoyens aux armes; ils accourent les uns pleins d'enthousiasme, d'autres mécontents d'avoir à combattre des frères. Le bourgmestre Walder, couvert de son armure, les harangue et cherche à enflammer leur courage. Tout à coup Zwingli paraît à cheval, la hallebarde sur l'épaule[1]. Tel on l'a vu autrefois à Pavie (1512) et à Marignan. Le second bourgmestre a cherché en vain à le retenir à l'hôtel de ville avec les magistrats. « Cela « ne se peut, s'écrie le réformateur; les traîtres qui sont à l'armée di- « raient que j'ai prêché la guerre à condition de n'y pas prendre part. « J'irai au nom de Dieu. » Les Zuricois se mettent en marche, divisés

[1] Bluntschli, *Geschichte*, II, 131. — Merle d'Aubigné, *Hist. de la Réformation*, II, 545.

en trois corps: l'un s'avance sur Rapperschwyl, un second sur l'Argovie, et le troisième va prendre position à Cappel, où l'armée catholique arrivait au même instant. Elle était forte de 8,000 hommes commandés par Houg de Lucerne, et Andermatt de Zoug. Mais les députés des cantons neutres, Glaris, Fribourg, Soleure, Schaffhouse, Appenzell, Grisons et des villes alliées de Constance, Rothwyl, Strasbourg, Constance, Sargans même, partis en toute hâte pour prévenir les hostilités. arrêtent les deux armées, et portent d'un camp à l'autre des messages de paix et de conciliation. Plein d'émotion et les larmes aux yeux, le landamman de Glaris, Hans Æbli, conjurait les deux partis de ne pas verser le sang de leurs frères. Les députés de Berne appuyèrent le généreux magistrat de toutes leurs forces. Cet État donnait maintenant à Zurich des leçons de tolérance qu'il avait lui-même peu observées jusque-là. « Ce n'est pas par les hallebardes, écrivait Manuel à Zwingli, « qu'on propage sa croyance. Dieu veut la paix et l'union. Pour Dieu « donc ne soyez pas si impétueux (3 juin 1529)[1]. »

Zwingli s'opiniâtrant dans ses dessins tyranniques, voulait contraindre les cantons catholiques à abolir les pensions et à châtier dans leurs corps et leurs biens ceux qui en recevaient. Quoique mécontent de la conduite de l'Underwald, dans la question de l'Oberland et de son refus de se soumettre à la sentence des arbitres, Berne ne veut pas s'associer à ces exigences. Pour donner plus de poids à ses paroles, ce canton avait placé un corps de 10,000 hommes aux frontières de l'Argovie, avec menace de tomber sur celui des partis qui attaquerait le premier. Le zélé protestant Jean-Jacques d'Erlach avait fait place comme avoyer et commandant des troupes bernoises à Sébastien de Diesbach. Ce dernier ayant embrassé quelques années après le catholicisme, à Fribourg, on a voulu en conclure qu'il était déjà alors un partisan secret des cinq cantons. Mais loin de songer alors à une défection qui devait être le résultat de circonstances étrangères à la religion et à la politique, Sébastien de Diesbach se bornait à suivre à la lettre ses instructions, conformes à la politique conciliante de Manuel et de Berthold Haller[2].

Cependant l'acharnement était tel dans les deux camps que la paix eût été impossible à maintenir sans la grandeur d'âme et la persévérance du landamman glaronnais Æbli. Cet homme généreux pria et

[1] Strickler, *eidg. Abschiede* de 1529 à 1532, 212.

[2] Luthy, *Die bernische Politik in den Kappeler Kriegen.* Bern, 1878, 54. Déposé pour avoir reçu un présent de 10 écus, Diesbach, sans fortune et père de neuf enfants, ne trouva pas de meilleur parti à prendre que de se retirer à Fribourg, auprès de son frère Roch, qui habitait cette ville depuis plusieurs années et jouissait d'une grande fortune. Par conviction ou non, Sébastien dut alors se faire catholique.

supplia les chefs des deux partis jusqu'à ce qu'il eût arraché leur adhésion au traité, dont les préliminaires posés à Aarau avaient reçu à Steinhausen la sanction des médiateurs après 9 jours de discussions orageuses (du 17 au 26 juin).

Ce traité renfermait les clauses suivantes : « Nul ne doit être contraint en matière de foi, ou haï et persécuté pour sa croyance. Les « cinq cantons sont libres de conserver la leur. Dans les bailliages communs, c'est à la majorité de chaque endroit à décider si elle veut garder « la messe ou accepter la parole de Dieu : la minorité doit se soumettre. « Dans les lieux où la messe et les images ont été supprimées, on ne « pourra pas les rétablir et les auteurs de ce changement n'encourront « aucune peine. Les injures et les diatribes sont interdites : ceux qui « s'en rendront coupables seront punis. Mourner sera cité à Baden « pour y répondre aux plaintes de Berne et de Zurich. Les villes prient « les cinq cantons d'abolir le service mercenaire et les pensions ainsi « que de châtier les délinquants. Ni les cinq cantons ni les autres États « ne tiendront de réunions séparées concernant les objets qui regardent « la Confédération tout entière. Les alliances anciennes seront renou- « velées. Il est défendu aux partis de porter des signes de ralliement « comme les branches de sapin des guerriers des cinq cantons. Les frais « de guerre seront fixés par les médiateurs : si les cinq cantons refusent « de les payer, les villes sont autorisées à leur couper les vivres. Le con- « flit pendant entre Berne et les cinq cantons, relatif aux affaires de « l'Oberland, doit faire l'objet d'une sentence des médiateurs : les mê- « mes arbitres prononceront sur l'indemnité que Schwyz est tenue de « payer aux enfants du pasteur Kayser. On aura égard aux griefs des « Thurgoviens et de la ville de Saint-Gall[1]. »

Quelque humiliant et onéreux que fût ce traité pour les catholiques, Æbli parvint à le leur faire accepter. Zwingli au contraire refusait d'y souscrire et se retira consterné dans sa tente : « Cher amman, dit-il à « Æbli, qui cherchait à vaincre sa résistance, tu rendras compte à Dieu « de ce que tu fais. Aujourd'hui les ennemis prodiguent les bonnes pa- « roles parce qu'ils sont pris dans nos filets et que tu as la bonté d'in- « tercéder pour eux. Mais un jour viendra où nous serons pris comme « eux et personne n'intercédera pour nous. »

Odieuse au réformateur zuricois, peu goûtée des cantons catholiques dont elle détruisait la prépondérance numérique dans les bailliages, la paix de Steinhausen, officiellement nommée la *paix du pays* ou *paix pa-*

[1] Voir pour les détails des négociations, Strickler, *vide Abschiede* de 1529 à 1532, 256 ; et le résumé du même dans son *Lehrbuch*, 260.

blique (Landfrieden), devait être de peu de durée et nous rappelle la paix *boiteuse* de l'histoire de France.

Divers épisodes précédèrent et suivirent la ratification du *Landfrieden* dans l'intérieur des deux camps. Ces scènes émouvantes mettent dans tout son jour le noble patriotisme d'Æbli, et peignent bien les mœurs et l'esprit de nos ancêtres du XVIme siècle. Le jour même de leur arrivée au camp, en abordant aux avant-postes, les médiateurs étrangers de Constance et de Strasbourg s'attendaient à trouver l'image de la méfiance et de la haine qui armaient l'un contre l'autre les deux partis de la Confédération. Quelle fut leur surprise de voir les soldats des deux camps plaisantant ensemble et mangeant à la même gamelle! Frappé de ce spectacle, le député de Strasbourg, l'ammestre Jacques Stourm, ne put s'empêcher de dire : « Vous autres Suisses, vous êtes de curieuses « gens ; vous avez beau être désunis par les plus graves dissensions, rien « ne peut détruire la vieille amitié confédérale. »

Les médiateurs, convaincus que la meilleure manière de rapprocher les esprits était une explication franche et loyale, avaient obtenu des chefs et des magistrats des deux armées, que catholiques et protestants se rendraient visite dans leurs camps respectifs et auraient une conférence publique. Le 14 juin, les chefs et les députés des cinq cantons entrèrent dans le camp zuricois au son des trompettes ; ils étaient conduits par les médiateurs et escortés par une garde d'honneur du parti opposé. On les introduisit dans un grand carré formé par les troupes zuricoises, au milieu duquel s'élevait, ornée des drapeaux particuliers des bataillons et de la bannière cantonale, une vaste tribune destinée aux orateurs. Æbli y monta le premier : « Nos dissensions, dit-il, n'ont « pas seulement pour effet de nous rendre malheureux ; elles font la joie « de nos ennemis de l'étranger qui en profiteront pour nous asservir. « Confédérés ! pensez à l'avenir de la patrie. »

L'avoyer Houg exposa d'une manière ferme, mais digne et mesurée, les griefs des catholiques : « Notre alliance avec l'Autriche est une « suite de votre traité avec Constance. Si nous avons pris les armes, « c'est pour notre défense. Du reste, si Zurich nous tend une main « fraternelle, nous serons pour elle amis aussi dévoués qu'autrefois. »

« Confédérés de Zurich ! s'écria un député de Schwyz, si le pasteur « Kayser a péri, c'est à cause des horribles imprécations qu'il a vomies « contre ce qui nous est cher et sacré, notre croyance. Qui oserait par- « ler à Zurich de votre religion avec le mépris dont ce pasteur a parlé « de la nôtre à Schwyz ? »

Zwingli ayant pris la parole pour détruire l'impression qu'avaient

produite les orateurs catholiques : « Ne soyez donc pas inflexibles, s'écria « Hans Escher, l'un des principaux officiers de l'armée zuricoise, celui « que Zwingli avait fait exclure du conseil. Une paix honorable n'est-« elle pas préférable à la plus brillante victoire remportée sur des con-« fédérés ? »

Deux jours après Escher, accompagné de cinquante officiers et soldats de l'armée zuricoise, se rendit dans le camp des catholiques, au bruit des salves d'artillerie. L'armée des cinq cantons les reçut en bel ordre, les Underwaldiens en tête, l'œil menaçant et couverts de leurs armures. Escher prit la parole et, après avoir exposé les griefs des réformés, comme Houg avait formulé ceux des catholiques : « Confé-« dérés, ajouta-t-il, nous eussions tout souffert, sans le traité conclu « avec ceux que nos pères ont toujours considérés comme leurs plus « dangereux ennemis. N'objectez pas le traité de Constance. Cette ville « était notre ancienne alliée et son adhésion au traité de combourgeoi-« sie ne pouvait rien présenter d'inquiétant pour la Suisse. Que veut « l'Évangile, qui est notre règle à tous, sinon la prospérité et la liberté « de la Confédération, la foi aux traités, la concorde dans l'esprit de « nos ancêtres ? »

Une parole imprudente, proférée par un officier zuricois, faillit détruire la bonne impression qu'avait faite le discours d'Escher, vieil officier, cher à plusieurs depuis Marignan. Le calme pourtant se rétablit et les chefs des deux armées apposèrent leurs signatures à l'acte de pacification.

Restait une condition importante à remplir : la remise par les cinq cantons du document contenant la fatale alliance de Waldshout. Les catholiques ne se dessaisissaient pas volontiers de cette pièce, qui prouvait l'intimité de leur alliance avec le roi de Hongrie. Au moment où Ebli se présenta pour recevoir le document, personne ne voulait l'avoir entre les mains. L'hésitation des cinq cantons irrita les Zuricois et leurs alliés de Berne. « Morbleu ! s'écria le banneret bernois Pierre Imhaag, « si l'on ne veut pas nous le donner de bon gré, nous irons chercher « ce parchemin en procession. » Enfin le 25 juin à 5 heures du matin, Ebli apporta le document tant désiré. Les médiateurs entourés de soldats de divers cantons, le reçurent des mains d'Ebli dans la grande salle du couvent de Cappel où un feu de cheminée avait été allumé. S'attroupant autour du secrétaire, les soldats zuricois et bernois demandèrent qu'on leur en donnât connaissance. Sur l'ordre des médiateurs le secrétaire commença la lecture du traité. Mais voyant l'irritation se peindre sur les visages et dans les gestes des soldats : « C'est assez, dit

« Æbli. — Pas du tout, s'écrie l'un des auditeurs en colère, nous vou« lons entendre la trahison tout entière. — Vous m'arracherez plutôt « la vie, répondit l'intrépide landamman, » et prenant le funeste écrit des mains du secrétaire, il jette aux flammes, après en avoir lacéré le cachet, ce monument d'une alliance fratricide.

C'est ainsi qu'un grand cœur épargne à sa patrie les maux d'une guerre civile.

Le traité de Steinhausen porte la date du 26 juin[1]. Il fut suivi d'un traité complémentaire conclu à Baden, le 24 septembre, par lequel les cinq cantons catholiques étaient tenus à payer 2,500 écus au soleil pour les frais de la guerre aux six villes évangéliques de Berne, Zurich, Bâle, Saint-Gall, Mulhouse et Bienne[2].

4. Seconde guerre religieuse ou guerre de Cappel. Mort de Zwingli. — Rétablissement du catholicisme à Soleure, St-Gall et dans les bailliages libres. (1529 à 1533.)

Dominé toujours par le dessein de faire triompher la Réforme en Suisse, Zwingli n'avait pas renoncé à imposer ses doctrines aux catholiques et continuait à prêcher la croisade contre les cinq cantons. Le réformateur se confirma dans cette idée à la conférence qu'il eut à Marbourg en Hesse avec le landgrave Philippe, l'un des chefs du parti protestant en Allemagne, et les principaux théologiens de ce parti, Luther, Mélanchthon, Bucer, Œcolampade. Les réformateurs saxons et les réformateurs suisses ne purent à la vérité s'entendre ni en matière religieuse, ni en matière politique. « Vous avez un autre esprit que nous, » écrivait Luther aux théologiens suisses. En religion, Luther avait sur l'eucharistie, et sur d'autres points encore, des idées plus rapprochées de celles des catholiques que les *Sacramentaires* ou partisans de Zwingli. En politique, le théologien et conseiller de l'électeur de Saxe prêchait une obéissance aux princes et aux gouvernements établis, tout à fait contraire aux tendances républicaines et révolutionnaires du théologien de Zurich[3].

Zwingli s'entendit d'autant mieux avec le landgrave de Hesse, alors tout occupé d'un *plan de coalition* dirigé à la fois contre l'empereur Char-

[1] Strickler, *eidg. Abschiede*, de 1521 à 1532, Appendice, 1478.

[2] Ibid., 1483.

[3] Sur ces tendances, voir Bluntschli, *Gesch. des schweiz. Bundesrechts*, I, de 335 à 339, et Mörikofer, dans l'ouvrage cité plus haut, p. 177, 186, 191 et 192. L'alliance ou combourgeoisie chrétienne avec Strasbourg et le landgrave de Hesse est du 1er novembre 1530.

les-Quint et contre l'Église romaine. A ce plan le réformateur espérait rattacher, outre les villes rhénanes qui avaient accepté la confession zwinglienne, les sept États suisses de *la combourgeoisie chrétienne*, la France et la république de Venise. Le réfugié lucernois Collin (Am Bühl) disciple et collaborateur de Zwingli, fut envoyé secrètement dans cette dernière ville pour sonder les sentiments du sénat et du doge (décembre 1529). Le bourgmestre Vadian, de Saint-Gall, reçut du réformateur la mission de travailler les villes de Memmingen, Lindau, Isny. Zwingli lui-même, l'ancien ennemi de la France et des services étrangers, se chargea de gagner le prince auquel il avait contribué, onze ans auparavant, à faire manquer la couronne impériale; il adressa le même jour à François I[er] un plan de campagne contre l'empereur et une apologie de la foi évangélique réformée.

Fort de ces relations étrangères, Zwingli commence par réclamer des cinq cantons la libre prédication de l'évangile sur leur territoire. Éconduit, il reprend, en les exagérant, les projets qu'avaient conçus Waldmann et Diesbach au siècle précédent pour donner la prééminence à Zurich et à Berne, et détruire le principe d'égalité entre les cantons. Une révision de l'acte d'alliance eût assuré aux deux villes les deux tiers des voix dans les diètes et la possession des bailliages communs. Les autres cantons auraient dû se contenter d'un tiers des voix en diète et d'un tiers des bailliages communs. Pour justifier son projet de domination, Zwingli faisait le même raisonnement que les magistrats bernois et zuricois après la guerre de Bourgogne, et que l'on a entendu reproduire toutes les fois qu'il s'est agi de dépouiller les cantons primitifs de leurs droits traditionnels. « Les petits cantons, disaient-ils, paralysent les grands. Il n'est pas juste que des États dont le territoire et la population, les contingents en hommes et en argent sont si inférieurs à ceux des grands États, aient la même influence sur les affaires fédérales, que Zurich et Berne, *les deux bœufs qui traînent l'attelage.* »

Mais la révision comme l'entendait Zwingli, ne pouvait être introduite par les voies légales. « Eh bien! poursuivait ce dernier, il faut « tirer l'épée et convaincre les cinq *chalets* par la force; » c'est le nom qu'il donnait par mépris aux petits cantons. Bientôt *l'amoindrissement* des catholiques ne suffit plus au réformateur; c'est leur anéantissement complet qu'il réclame dans l'intérêt de la cause de l'Evangile et de la suprématie de Zurich et de Berne dans la Confédération[1].

[1] Rien de plus violent et de plus sophistique que le langage du réformateur : « Les pierres angulaires de la Confédération, disait Zwingli, sont Berne et Zurich. « On n'est pas tenu à l'observation de la paix publique et du convenant de Stanz

Un mémoire dans ce sens fut communiqué au gouvernement de Berne. Mais cet État n'était pas disposé à seconder la politique extrême du réformateur. A Glaris et dans les autres cantons, les meilleurs amis de Zwingli blamèrent des projets aussi contraires aux anciennes alliances qu'à la charité évangélique. « Honoré maître, écrivait de Glaris le « noble Valentin Tschoudi, au lieu d'exciter les passions et d'allumer « les haines, ne serait-il pas plus digne de nous de travailler à ranimer « le souffle divin de l'amour! Si cet amour s'affaiblit chez les hommes « instruits, qu'en peut-il résulter pour le peuple sinon l'indifférence « religieuse, le mépris des lois, l'esprit de révolte et le dérèglement des « mœurs. »

A Zurich même, la métropole de la foi nouvelle, et, depuis douze ans, le théâtre de l'activité du réformateur, un parti assez nombreux s'était formé contre sa politique. Ce parti composé des *ambitieux* que chagrinait le pouvoir excessif accordé à un étranger, des *modérés,* qu'effrayait sa politique antifédérale et compromettante, et des partisans secrets que le catholicisme avait conservés dans la cité de la Limmat, avait son point d'appui dans la tribu des nobles ou *constables.*

Pour écraser l'opposition, Zwingli fit ôter à la tribu des nobles le privilège dont elle avait joui jusque-là de nommer six représentants au Petit-Conseil de plus que les autres tribus. Le Grand-Conseil n'étant pas un instrument aussi commode à manier que le petit, la direction des affaires lui fut ôtée de nouveau et on ne l'assembla qu'une fois la semaine.

Débarrassé ainsi de tout ce qui pouvait entraver son plan de *décatholisation,* Zwingli commença à l'exécuter dans le Rheinthal et la Thurgovie, où les prêtres furent chassés, les couvents dévastés, et à Saint-Gall, où Zurich travailla à établir la domination exclusive de son canton, au détriment de celle du prince abbé et des cantons catholiques de Schwyz et de Lucerne coprotecteurs de l'abbaye. Les députés de ces cantons fatiguèrent en vain la diète de leurs plaintes; en vain ils offrirent aux Zuricois la voie de l'arbitrage tracée par le texte des alliances fédérales. Les deux premiers magistrats de Schwyz et de Lucerne, Jo-

« envers les Waldstætten, puisqu'ils en abusent. Les Romains ont détruit Albe-la-« Longue et ont asservi les Latins et les Sabins, quoiqu'ils en fussent sortis. Dieu « a frappé les enfants d'Israël de la Palestine, quoiqu'il leur eût promis la posses-« sion perpétuelle de ce pays. Il ne peut donc que paraître juste qu'on viole le « pacte conclu avec eux ou qu'on les punisse par la diminution de leur pouvoir et « qu'on les extirpe conformément à l'ordre de Dieu qui dit : extirpez le mal du « milieu de vous. Rome a anéanti Carthage lorsque celle-ci eût rompu le traité. « A tout le moins qu'on leur enlève les bailliages allemands, comme on a enlevé le « Rheinthal à Appenzell. » Strickler, *eidg. Abschiede*, de 1521 à 1532, 1041.

seph Amberg et Jean Golder, allèrent même en personne à Berne, faire appel à l'équité des gouvernants, et furent bien accueillis par les chefs du parti modéré, Nicolas Manuel et Berthold Haller. Mais les violents que dirigeaient les pasteurs étrangers Farel et Mégander refusèrent de les entendre. Ce parti cependant repoussa la guerre que proposait Zwingli, mais conseilla au gouvernement de Zurich d'affamer ses adversaires. Un édit sévère prohibe l'exportation du blé, du sel et du vin pour les petits cantons (16 mai 1531). Zwingli, ému du déshonneur qui s'attache à cette mesure, s'oppose en vain à son acceptation. L'opinion publique commençait à se tourner contre lui; on l'accusait d'être un obstacle à la conciliation. Zwingli cherche à se disculper devant le Grand-Conseil et donne sa démission (26 juillet 1531). Effrayé de sa retraite, le Grand-Conseil lui député ses membres les plus éminents et parvient à le retenir à son poste.

Cependant les États neutres, Soleure, Appenzell, Glaris et Fribourg, joints à Strasbourg et Constance et réunis à Aarau et à Baden, travaillaient à un accommodement. Ils étaient appuyés par les ambassadeurs de France Boisrigault et Maigret : « Tout dépend de toi, écrivaient ces derniers à Zwingli: emploie ton crédit à la paix, car la guerre te sera funeste. »

Mais Zwingli persistant à exiger la libre prédication de l'évangile dans les cinq cantons, les chefs catholiques assemblés à Brounnen déclarent la guerre à Zurich (9 octobre). Cet acte d'énergie jette l'alarme dans la ville de la Limmat. On se répand en plaintes contre le réformateur qu'on accuse d'avoir provoqué la guerre. Des bruits de trahison et des présages sinistres viennent accroître le découragement général. Zwingli lui-même, si confiant et si téméraire jusque-là, se laisse aller aux plus sombres pressentiments et prend congé de sa famille la mort dans l'âme[1]. Les ordres et les contre-ordres se succèdent au conseil. Enfin, Lavater, bailli de Kybourg et vieil officier de Marignan, fait sonner le tocsin et marche avec 1800 hommes.

Les catholiques au nombre de 8000 étaient déjà postés à Cappel[2]. En présence d'un ennemi si supérieur en nombre, Lavater et les autres chefs zuricois[3] ouvrirent l'avis de rétrograder pour prendre une posi-

[1] Les adieux de Zwingli à sa famille ont fait l'objet d'un tableau remarquable du célèbre peintre zuricois Vogel.

[2] Les chefs catholiques étaient Gilg Rychmouth, Schorno de Schwyz; Zelger et Wirz d'Unterwald, Thoos et Kolin de Zoug; Golder, Sonnenberg et Gaspard Göldli de Lucerne; Trog, Jauch d'Uri, etc. L'avoyer Houg de Lucerne était commandant en chef.

[3] Les chefs zuricois étaient, après Lavater, Pierre Fussli, Tonig, Georges Göldli, Landolt, etc.

tion plus avantageuse. Gallmann, meunier à Mettmenstetten, s'y oppose : « Point de reculade : ici sera notre cimetière. » Catholiques et protestants hésitaient encore à s'attaquer, lorsque Jean Jauch d'Uri, à la tête de 300 tireurs, s'empare d'une hauteur que les Zuricois avaient négligé d'occuper, et fond sur l'ennemi ; il est suivi par le landamman Rychmouth, de Schwyz, et bientôt après par toute l'armée catholique (le 11 octobre 1531).

L'action, commencée à trois heures de l'après-midi, fut sanglante et dura jusque dans la nuit. Malgré leur valeur, les Zuricois furent complètement défaits et presque tous leurs chefs tués, avec les trois principaux réformateurs, Zwingli, Schmid, Joner. Lavater, qui avait roulé au fond d'un ravin dans sa pesante armure, dut la vie à Henri Gout, qu'il avait sauvé à Marignan. Jean Gessner, l'oncle du savant naturaliste, fut trouvé sur le champ de bataille vivant encore et couvert de 14 blessures; on cria au bourreau de Zoug occupé à couper la tête aux prisonniers : « Épargne-le; c'est lui qui nous apporte les épices. » 26 conseillers, 18 ecclésiastiques, 115 bourgeois des deux villes de Zurich et de Winterthour, et 410 campagnards gisaient sur le champ de bataille. Au nombre des morts se trouvaient des Bluntschli, des Schweizer, des Meyer, des Ziegler, des Leu, des Landolt, des Escher. Pas de famille qui n'eut à regretter un ou plusieurs des siens. La femme de Zwingli, Anna Reinhard, perdit à la fois son mari, son fils, son frère, son beau-frère et son gendre. Les Zuricois eurent mille peines à sauver leur bannière cantonale. Tombée des mains défaillantes de Schweizer, elle fut relevée par Kambli, et enfin heureusement portée à Zurich par Denzler, que Kayser de Zoug et Fassbind de Schwyz avaient poursuivi jusqu'à l'Albis.

La mort de Zwingli fut accompagnée de circonstances émouvantes. Blessé à la cuisse, le réformateur était tombé mourant la face contre terre. Il est entouré de quelques guerriers des petits cantons qui, sans le connaître, lui demandent s'il veut se confesser. Zwingli fait un signe de tête négatif, lève les yeux au ciel, comme pour implorer sa délivrance. « Eh bien! meurs chien d'hérétique, » s'écrie le capitaine Vokinger d'Underwald qui était survenu dans l'intervalle et avait reconnu Zwingli. Le réformateur expire, frappé d'un coup d'épée dans le col. Le casque, l'épée et la hache d'armes dont Zwingli était armé à Cappel, échurent en partage aux Lucernois. Ils les conservèrent comme un trophée dans leur arsenal jusqu'en 1848 où ils les rendirent aux Zuricois en signe de réconciliation, après la guerre du Sonderbund [1].

[1] Bluntschli et Mörikofer. Ce dernier dit que Zwingli ne fit aucun usage de ses

Au bruit de la mort de Zwingli, les soldats vainqueurs accourent et font cercle autour de son cadavre dont la vue excite en eux des sentiments divers. Plusieurs pleurent l'ami de leurs premières années, le patriote sincère dont ils avaient tant de fois admiré l'éloquence entraînante. « Quelle qu'ait été ta croyance, tu étais un bon confédéré. « Dieu te pardonne tes péchés, » s'écrie Hans Schœnbrunner de Zoug, ancien chanoine de Cappel, dont la perte de son bénéfice n'a pas éteint le cœur et le sentiment patriotique. Mais le plus grand nombre, maudissant le réformateur, avec l'œuvre qu'il avait enfantée, veulent qu'on exécute sur Zwingli mort la sentence qu'on n'a pas pu exécuter sur Zwingli vivant. L'avoyer Golder et l'amman Thoos, de Zoug, rappellent en vain le respect dû aux morts. « Le corps d'un hérétique, s'écrie la multitude irritée, doit périr par les flammes. » Le corps de Zwingli, écartelé d'abord par le bourreau de Lucerne, est en effet livré aux flammes et sa cendre mêlée à celle d'un animal immonde qu'on immole sur le champ de bataille.

Aux lieux témoins de cette scène dégoûtante et du trépas sanglant du réformateur, on a élevé un monument avec ces paroles qu'on a mises dans la bouche de Zwingli expirant : « Ils peuvent tuer le corps, mais non l'âme. »

Quelques jours après la défaite de Cappel, le 24 octobre, les protestants en éprouvèrent une seconde presque aussi désastreuse. Le capitaine du pays de Saint-Gall, le Zuricois Frey, campé avec 4000 hommes sur le Goubel, près de Menzingen, au canton de Zoug, était surpris et mis en déroute à deux heures du matin par Iten d'Aegeri et 700 pâtres zougois. Les sarraux blancs que ces derniers avaient mis sur leurs cuirasses pour se reconnaître furent rougis du sang de 1300 guerriers de Zurich, Saint-Gall, Schaffhouse, Thurgovie, Mulhouse et Toggenbourg. Frey lui-même se trouva au nombre des morts.

Pendant tous ces événements, l'armée bernoise de Diesbach, restée en observation, ne fit aucun mouvement pour soutenir ses coreligionnaires. A la nouvelle du désastre du Goubel, elle se replia sur Bremgarten, laissant le territoire zuricois à la merci d'un vainqueur irrité. Le bourgmestre de Zurich, Diethelm Roist, se rendit en vain auprès de Diesbach. Les Bernois mécontents des procédés des Zuricois s'étaient laissés fléchir par les représentants des cinq cantons qui, par lettre datée du champ de bataille, déclaraient n'avoir combattu qu'à contre-

armes, au témoignage des amis et ennemis. Il marchait au troisième rang appuyé sur sa hallebarde. II, 417.

cœur pour leurs droits violés[1]. Mettant à profit la désunion des cantons évangéliques, les ambassadeurs de France, joints à ceux de Milan et Savoie, se posèrent en médiateurs. De leur côté, les cantons restés neutres, Glaris, Fribourg, Soleure et Appenzell renouvelèrent leurs tentatives d'accommodement avec plus d'autorité qu'auparavant. Espérant toujours quelque appui efficace de Berne, les gouvernants de Zurich hésitaient encore à conclure la paix. Mais le mécontentement des campagnards, qui menacent de faire une paix séparée avec les cinq cantons, les oblige à consulter les onze chefs qui commandaient les troupes de la ville et de la campagne. Hans Escher, investi du commandement en chef à la place de Lavater, ayant pris la parole pour demander qu'on ne précipitât rien, alléguant que Berne était encore là avec sa puissance et qu'il ne fallait pas sacrifier ses alliés, est interrompu par le chef campagnard Klaus Landolt, de Thalwyl : « Vous parlez à l'aise « de délai, vous, messieurs de la ville, dont les murailles mettent à « l'abri les maisons et les propriétés. Nos vignobles, nos prés à nous, « sont exposés aux ravages de l'ennemi. Ne dites rien des Bernois; ce « ne sont pas des amis. Le proverbe de nos pères a raison : *Zurich pré- « fère le dommage à la honte : Berne la honte au dommage.* » Ces paroles vigoureuses entraînèrent le conseil. Les chefs des deux partis signèrent la paix de Deinikon, près de Baar, le 16 novembre.

Le traité de Deinikon garantissait à Zurich sa foi religieuse, mais lui défendait de s'immiscer dans les affaires des cinq cantons, et laissait aux bailliages communs l'alternative de garder le *prêche* ou de rétablir la *messe*, conformément au principe de la *parité*, selon l'expression en usage plus tard. La *combourgeoisie chrétienne* était anéantie (comme précédemment l'alliance austro-lucernoise). Les Zuricois devaient payer les frais de la guerre et restituer les contributions imposées aux catholiques par la paix de 1529.

Ces conditions ne satisfirent point certains chefs catholiques. Houg, Rychmouth, Schorno, Zelger auraient voulu porter jusqu'à Zurich leurs armes victorieuses, et faire du *rétablissement* de l'ancienne croyance la condition *sine qua non* de la paix. Mais les modérés, Golder, Thoos, Trog, touchés du langage des campagnards zuricois, l'emportèrent dans le conseil. « Déjà pendant les négociations, dit un écrivain neuchâ- « telois, les chefs des deux partis avaient recommencé à se donner le « nom de confédérés. La paix signée tous descendirent de cheval et se « mirent à genoux pour remercier Dieu. Puis se serrant de nouveau

[1] L'original de cette lettre a été trouvé aux archives de Berne par M. l'archiviste Blœsch.

« la main, les larmes aux yeux, ils burent dans la gourde les uns des « autres en signe de réconciliation et se séparèrent[1]. »

La paix de Deinikon fut suivie de la soumission de l'Argovie, abandonnée à son sort. Les cinq cantons en profitèrent pour rétablir le catholicisme à Mellingen, à Bremgarten et dans les bailliages libres. L'aumônier des troupes bernoises, François Kolb, eut beau éclater en invectives contre les chefs de l'armée. La paix d'Aarau, conclue par Berne avec les cinq cantons, confirma ce changement et condamna les réformés à payer 8,900 écus pour les frais de la guerre. Cette contribution, répartie par les gouvernements entre leurs sujets, occasionna le plus vif mécontentement dans la campagne de Berne et de Zurich. Le gouvernement dans ces deux cantons fut obligé de prendre l'engagement de ne faire aucune guerre à l'avenir sans consulter les communes.

La paix de Deinikon et celle d'Aarau, avantageuses aux catholiques, le furent encore ainsi aux libertés populaires de Berne et de Zurich.

A Lucerne, la victoire des vieux croyants avait été saluée par de nouveaux pamphlets à la façon de Mourner, bien que ce dernier eût jugé à propos d'évacuer le canton et de retourner à Strasbourg, après la paix de Steinhausen qui le condamnait à répondre de ses écrits à la diète de Baden devant Messieurs de Berne et de Zurich. Mais Mourner avait trouvé un successeur dans le maître d'école, greffier et chroniqueur Salat, qui eut à subir, sur les plaintes de Berne, un emprisonnement de 70 heures dans le Wasserthurm à Lucerne (le 19 avril 1532). Il n'en revint pas moins à la charge par de nouveaux pamphlets où Zwingli, l'Hercule helvétique, comme il l'appelait ironiquement, était poursuivi jusque dans sa tombe[2].

A Soleure, la victoire des catholiques eut des conséquences autrement graves. En dépit de la prépondérance numérique des vieux croyants, les nouveaux avaient eu assez de crédit pour déterminer la jonction de la bannière cantonale à celle des Bernois, en vertu de l'ancienne alliance des deux villes. Les cinq cantons donnèrent aux Soleurois l'alternative de payer une contribution de guerre de 800 écus ou d'abolir chez eux la nouvelle croyance (22 avril 1532). L'un des chefs du parti catholique, Nicolas de Wengi, noble de race, boucher et aubergiste de profession, venait d'être promu de la dignité de trésorier qu'il remplissait depuis 1530, à celle d'avoyer (le 23 juin 1532). Ma-

[1] *Abrégé de l'Histoire des Suisses*, par un Neuchâtelois (le comte Petitpierre Wesdehlen) Neuchatel, Attinger, 1849, 207.

[2] Baechtold, *Hans Salat, der schweizerische Chronist und Dichter*, Basel, Bahnmeyer, 1876, 11.

gistrat équitable, Wengi proposa de laisser le libre exercice de leur culte aux réformés, moyennant l'acquittement par eux de cette somme. Cette opinion conciliante n'était du goût ni des cinq cantons, ni des catholiques exaltés, ni des protestants eux-mêmes. L'église des cordeliers fut alors ôtée aux évangéliques et leur culte relégué à un quart de lieue de la ville, à Zouchwyl. Irrités de cette décision, les chefs du parti réformé ou luthérien, le banneret Hugi et les frères Jean et Rodolphe Roggenbach, réunis dans la maison du conseiller Von Arx, charron de profession, résolurent de tenter un coup de main et de s'emparer de la ville[1]. Au coup d'une heure de l'après-midi, le jeudi 30 octobre 1533 (et non après minuit comme le dit la chronique de Hafner), les nouveaux croyants de la campagne devaient entrer en ville et en occuper les portes, pendant que leurs coreligionnaires de la bourgeoisie s'empareraient de l'arsenal. Mais prévenu par l'un des conjurés entre midi et une heure, Wengi fait retarder l'horloge, occuper les portes et l'hôtel de ville.

L'arsenal dont les protestants s'étaient emparés leur est repris; ils sont contraints de se retirer dans le Petit-Soleure, en coupant le pont de l'Aar. Plus nombreux et maîtres de la ville supérieure, les catholiques braquent leurs canons sur l'autre rive et tirent un premier coup sur l'hôpital où les chefs des réformés tenaient conseil. Wengi se précipite et se plaçant devant la bouche du canon : « Concitoyens, si vous « voulez égorger vos frères que mon sang coule avant le leur. » Le feu cesse; les protestants trop faibles pour soutenir la lutte se retirent à Wiedlisbach, dans le canton de Berne. Quelques jours après, la paix était rétablie par les bons offices des médiateurs de Berne et d'autres cantons. Dix-huit luthériens étrangers durent quitter le pays, ainsi que les huit chefs des protestants indigènes. Une amende de cinq livres, à titre de frais de guerre, fut imposée immédiatement à tous ceux qui avaient pris les armes, au nombre de 109. Les trente-deux citoyens les plus compromis après les chefs eurent à payer 4,680 livres.

La journée du 30 octobre ruina la cause évangélique dans le canton de Soleure. Un nombre considérable de réformés, 70 familles, dit-on, allèrent s'établir dans le canton de Berne. Un bailliage contigu à cet État et où Berne exerçait le droit de haute justice, celui de Bouchegg, conserva, seul, la nouvelle croyance.

[1] Alexander Schmid, *Solothurns Glaubenswirren*. Gassmann Sohn, 1863, 116. Le citoyen qui retarda l'horloge (sans doute par l'ordre de l'avoyer) se nommait Jean Junker, 26, 117. Voir aussi sur cette révolution Robert Gloutz-Blotzheim, *Schweiz. Museum*, 1816, et Hemmann, *Die reformirte Gemeinde in Solothurn*, 1834.

L'avoyer magnanime auquel les catholiques soleurois devaient une victoire pure du sang de leurs frères et la Confédération un exemple d'humanité, resta, pendant 17 ans, à la tête de la république[1].

Soleure a érigé un bloc de granit à la mémoire du grand magistrat : mais il s'en est élevé un plus durable dans les cœurs et les chants populaires des Confédérés.

La nouvelle des événements de Soleure venant s'ajouter à celle de la victoire de Cappel fut accueillie avec une grande joie à Milan, soit par le duc François II Sforza, soit par le nonce et l'ambassadeur impérial Carraciolo. Ils en complimentèrent les cantons catholiques, en y ajoutant leurs offres de services. Le pape Clément VII ne tarda pas à les féliciter à son tour de la victoire remportée sur les *machinations de l'impiété* (13 décembre 1533)[2].

Heureux du retour de Soleure à l'ancienne croyance, les cinq cantons se bercèrent un instant de l'espoir qu'ils obtiendraient le même résultat à Glaris. Ils s'unirent dans ce dessein à leurs coreligionnaires des Grisons et à l'abbé de Saint-Gall. Dirigés par Égide Tschoudi, les catholiques glaronnais parvinrent à rétablir la messe dans quatre paroisses, mais durent renoncer à l'espérance de reconquérir tout le pays à l'unité catholique.

Les efforts des cinq cantons eurent plus de succès dans les pays qui séparent le lac de Zurich de celui de Constance. Le Gaster, le Toggenbourg, Rapperschwyl et Sargans virent se rétablir l'ancien culte. L'abbé de Saint-Gall rentra en possession de sa principauté, à l'exception de la ville de ce nom. Les gens du Rheinthal durent prêter serment au bailli qu'ils avaient chassé et qui était du canton d'Underwald. Le catholicisme fut rétabli également à Dissentis et dans d'autres endroits des Grisons où il avait fait place à la nouvelle doctrine. Mais ces changements ne s'accomplirent pas sans de grandes violences exercées contre les individus et les pays récalcitrants. Le Gaster fut un des plus mal-

[1] De 1529 à 1546. Il fut inhumé avec le casque et l'épée, comme le dernier de sa race. Il est à noter que ni la copieuse chronique du greffier lucernois Salat, ni les rapports des députés des cantons catholiques à leurs gouvernements, du 3 novembre 1533, ne font mention de l'avoyer Wengi dans leur récit de la conjuration. Ils ne nomment pas davantage les chefs du complot ou les huit proscrits. Les noms de ces chefs sont cités, en revanche, dans une missive des députés des cinq cantons catholiques, plus Fribourg, à leurs supérieurs, en date du 4 novembre. C'étaient Hans Hugi, l'ancien banneret, élu trésorier à la place de Wengi le 13 janvier 1533, Hans Roggenbach, Rodolphe Roggenbach, Ours Stark, Winkel, Ours Durs, Heini von Arx et Hans Hubler. *Archiv für Reformationsgeschichte*, I, 624.

[2] *Archiv für die Reformationsgeschichte*, II, 22.

traités ; ses malheureux habitants se virent proclamés *infâmes*, privés de leurs armes et de leurs droits politiques, et condamnés à payer une capitation déshonorante, sous le nom de « deniers des coquins » (*Schelmengulden*)[1].

Les protestants ne brillaient pas par plus de tolérance. L'année qui suivit la bataille de Cappel, les proscrits de l'Oberland n'obtinrent qu'au prix d'une abjuration forcée la faveur de rentrer dans leur patrie. La même année, un officier zuricois d'un grand mérite et que son attachement au catholicisme n'avait pas empêché de servir fidèlement sa ville natale dans la dernière guerre, Pierre Füssli, avait fait la communion pascale à Einsiedeln. Poussé par les prédicants, le gouvernement zuricois décida de bannir quiconque communierait désormais selon les rites de l'Église romaine[2].

L'esprit évangélique de certaines peuplades contrastait heureusement avec l'intolérance des gouvernants. Les habitants catholiques de l'Entlibouch vivaient dans les meilleurs termes avec leurs voisins protestants de l'Emmenthal. Le gouvernement de Berne dut même, dans une circonstance, se faire l'interprète de la reconnaissance de ses sujets envers la population de l'Entlibouch. Lorsqu'un incendie ravagea la ville de Berne en 1535, les Fribourgeois se hâtèrent d'accourir et contribuèrent pour une somme considérable à la reconstruction de cette cité.

La mort de Zwingli avait privé de son chef le clergé réformé de Zurich et des pays environnants. On nomma pour premier pasteur ou *Antistès* de la métropole zwinglienne, le ministre réfugié de Bremgarten, Henri Bullinger, âgé de vingt-huit ans seulement, mais remarquable par ses talents, sa piété, son éloquence et son zèle pour l'instruction publique. Il chercha à mettre quelque unité dans l'Église évangélique, affaiblie par ses divergences, et fit adopter, au synode de Bâle, le 4 février 1536, un symbole appelé la *confession de foi helvétique*.

Un synode cantonal avait eu lieu quatre années auparavant à Berne, sous la présidence du ministre strasbourgeois Capiton (Kœpflin) pour fixer la constitution de l'Église bernoise. Cette assemblée, composée de deux cent trente pasteurs, fut troublée par des luttes théologiques que le docteur de Strasbourg parvint non sans peine à apaiser par son éloquence. Ce synode laissa dans la *confession de foi* de 1532 un monument de son activité sur le terrain du dogme et de la discipline. Mais peu d'années après, Berne eut la douleur de voir s'éteindre d'une mort prématurée la principale lumière de son église, le docte et conciliant

[1] Henne (Anton), *Schweizerchronik*, II, 773.
[2] Fassbind, *Gesch. von Schwyz*, IV, 315.

Berthold Haller. Il n'avait que 45 ans. Haller était, comme son ami Anshelm, originaire de Rothwyl et n'appartenait pas à la famille de ce nom qui a produit Albert de Haller au XVIIIme siècle.

Plus tolérant que Bullinger, Haller avait cherché à faire rapporter l'édit qui condamnait à l'exil tous les dissidents catholiques ou anabaptistes. « La foi est un don de Dieu, disait le noble pasteur, dans « une lettre adressée au nom du clergé bernois au petit conseil : réser- « vez vos châtiments pour les transgresseurs de la loi civile. »

5. Farel, ou propagation de la Réforme dans la Suisse française. — Conquête du Pays de Vaud par Berne et Fribourg. (1520 à 1536.)

Nous avons raconté l'établissement de la Réforme dans la Suisse allemande. Nous avons maintenant à dire son origine et ses progrès dans la Suisse française.

La Réformation trouva d'abord moins de faveur chez les peuples d'origine latine que parmi ceux d'origine germanique. Les Français, les Espagnols et les Italiens repoussèrent généralement la foi nouvelle. Il en fut de même, au commencement, des populations de la Suisse romande. Très attachés au culte des *benoits saints* et de *la bonne Notre-Dame de Lausanne*, comme ils disaient dans leur naïf langage, les États de Vaud, réunis à Moudon, avaient défendu de parler de Luther sous peine de l'estrapade[1] et même du bûcher en cas de récidive (1525).

La ville de Lausanne montrait moins de décision et tantôt défendait le prêche, tantôt l'autorisait. Apprenant que Farel devait prêcher dans leur ville, les Fribourgeois alliés des Lausannois, leur écrivirent : « Si vous recevez Farel, adieu la combourgeoisie ; » ils parvinrent ainsi à obtenir d'eux l'éloignement du réformateur (1529). Mais l'année suivante, Lausanne accordait aux Bernois un contingent de 66 coulevriniers pour leur guerre contre les cantons catholiques, et ces auxiliaires devenaient, à leur retour, autant d'adhérents de la nouvelle doctrine. Ce n'est cependant pas Lausanne, mais la petite ville d'Aigle qui devait être le berceau de la Réformation dans la Suisse romande. Guillaume Farel en avait fait sa résidence dès novembre 1526 et s'y était introduit sous les dehors d'un maître d'école et le faux nom d'Ursinus. C'était un petit homme maigre, mais nerveux, impétueux, indomptable. Il trouva en 1531 un second très habile dans la personne d'un jeune bourgeois d'Orbe, nommé Pierre Viret qui avait fait quelques

[1] Ce supplice consistait à élever le patient au moyen d'une pièce de bois et à le précipiter à terre avec violence.

études à Paris sous Lefèvre et Farel lui-même[1]. Pendant deux ans, Farel ne cesse de parcourir le pays de Vaud et les contrées voisines, prêchant dans les maisons, sur les places publiques et dans les églises, quand il en avait forcé l'entrée, luttant avec une énergie extraordinaire contre le clergé séculier, les moines et la foule attroupée contre lui. Mis en prison, ensanglanté, meurtri, Farel ne se rebute jamais et recommence avec plus d'ardeur que jamais. Cent fois il eût été brûlé ou lapidé sans la protection de Berne. Mais ce canton puissant et redouté veille sur lui et le défend contre tous ses ennemis. Une première tentative de Farel pour introduire la Réforme à Morat avait échoué. Le 18 août 1529, les catholiques, soutenus par Fribourg, l'avaient emporté dans le vote. Farel fut plus heureux dans une seconde tentative et réussit à faire adopter la nouvelle doctrine à Morat et dans le Vully (janvier et février 1530). Il tenta d'en faire autant sur les terres de Messieurs de Fribourg, et se montra à Domdidier, village de la frontière. Mais l'ordre de le saisir fut donné à Avenches, et Fribourg prit soin d'armer de hallebardes les hôtes du cloître de Payerne. Farel ayant commencé à prêcher dans cette ville en plein air, ses ennemis veulent le jeter à la Broie. Le bailli dut l'envoyer en prison pour le dérober à la fureur populaire. En retournant de Payerne à Morat, il fut arrêté à Domdidier par les sujets du gouvernement de Fribourg qui le fit relâcher pour ne pas irriter les Bernois (1533)[2]. Farel avait tourné ses regards vers Neuchâtel. Là, comme à Lausanne, les semences de la Réformation avaient été apportées par les jeunes soldats qui avaient suivi la bannière de Berne dans la guerre de Cappel. Les mœurs déréglées des chanoines, leur avarice et leurs rixes scandaleuses, disposaient d'ailleurs les bourgeois du chef-lieu à écouter Farel. Appuyés par Berne, les partisans de la Réforme contraignirent Georges de Rive, gouverneur du pays pour la princesse de Longueville, à faire voter la bourgeoisie sur la question de religion. Le prêche l'emporta par 18 voix sur la messe (4 novembre); mais déjà le catholicisme avait été aboli comme une idolâtrie et Farel mis à la tête de l'église collégiale de Notre-Dame, convertie en temple du culte réformé (23 octobre 1530). La révolution religieuse fut accompagnée des scènes accoutumées de vandalisme. Pour sauver quelques images, le gouverneur de Rive dut les emporter chez lui. Il eut aussi à protéger les chanoines contre les excès de la multitude qui les battait et voulait saccager leurs demeures.

A Valangin, à Boudry, à St-Blaise et dans les campagnes, en général,

[1] Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, II, 372, croit que Viret ne connut Farel qu'en Suisse et n'eut pas pour maître Lefèvre.

[2] Herminjard, ibid., III, 62.

on tenait encore fortement au catholicisme. Mais, soutenu par Berne, Farel chassait les prêtres et forçait les populations de l'entendre. La dame de Valangin, Guillemette de Vergy, se plaignit en vain aux Bernois que Farel troublait la messe par ses violences. Dix ans plus tard, tout le pays avait adopté la Réforme, sauf Lignières, Landeron et Cressier. A Lignières, pendant que les sujets de l'évêque de Bâle étaient devenus luthériens, les Neuchâtelois proprement dits étaient restés catholiques. Au Landeron, ce fut, dit-on, la voix du berger qui décida en faveur de la messe. A Cressier, où la majorité s'était prononcée pour la Réforme, ce fut le patronage de Soleure qui sauva l'ancienne croyance[1].

Les Fribourgeois essayèrent de maintenir également le catholicisme à St-Aubin, où, de concert avec le seigneur Claude de Neuchâtel, leur combourgeois, ils installèrent un curé à main armée; mais les menaces de Berne les firent renoncer à leur tentative (septembre 1533)[2].

Le triomphe de la Réforme à Neuchâtel fut suivi de l'établissement de la première imprimerie, installée, selon la tradition, dans le village de Serrières[3].

La révolution religieuse produisit un notable changement dans la constitution du comté de Neuchâtel. Les chanoines formaient auparavant le premier des trois ordres dans l'assemblée des états du pays, ils furent remplacés par les nobles. Les deux autres ordres furent composés des officiers de judicature, des bourgeois et des bannerets. Les chefs de la bourgeoisie de Neuchâtel, ou *Messieurs les Quatre*, mirent à profit la révolution pour accroître leur autorité. Mais des empiètements plus redoutables étaient à craindre de la part de l'État de Berne, représenté dans les États du comté par l'avoyer Jacques de Wattenwyl, propriétaire de la seigneurie de Colombier. Désireuse de soustraire le pays à cette influence et d'y rétablir en même temps le catholicisme, la princesse de Longueville, Jeanne de Hochberg (elle est appelée Marguerite par les Suisses) chargea messire Collier, prévôt de Valangin et chanoine de Saint-Nicolas à Fribourg, de vendre à ce dernier canton la souveraineté de Neuchâtel, pour le prix de 60,000 écus d'or. Le marché était conclu; mais l'inhabileté des gouvernants fribourgeois qui, au lieu d'occuper immédiatement le comté, cherchèrent à s'associer les Bernois pour cette acquisition, fit échouer l'affaire. Berne préférait dominer seul à Neuchâtel. Il fit désavouer Collier par la princesse (1542). Aidé de Soleure, qui réclamait pour sa part le Landeron, Fribourg ne pou-

[1] Chambrier, *Histoire de Neuchâtel*, 309.
[2] Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, III, 76.
[3] Ibid., III, 291. Herminjard dit que c'est à Neuchâtel même. Nous avons des raisons de penser le contraire.

vait se résoudre à résilier un marché qui l'occupait depuis six ans. L'acquisition de Neuchâtel faisait encore, en 1552, l'objet de conférences secrètes entre Soleure, Fribourg et Lucerne.

Devenu premier pasteur de l'église neuchâteloise, Farel n'abandonna point le rôle de propagateur de la doctrine à laquelle il avait voué sa vie. Le Pays de Vaud, alors encore en grande partie catholique, et le val d'Ajoie que Farel n'avait pu explorer à sa guise, dans son court apostolat à travers l'évêché de Bâle, sollicitent tour à tour son zèle infatigable. Deux fois il se rend à Porrentruy, où le bourgmestre et le greffier l'admettent à leur table et se montrent propices à la nouvelle croyance. Mais deux fois il est obligé de fuir devant une émeute populaire, provoquée par l'évêque de Bâle et les moines de l'archevêque de Besançon, métropolitain d'une grande partie de la Suisse occidentale (1554 et 1557)

Une conquête plus importante devait réussir à Farel. C'était celle de Genève, l'ancienne ville épiscopale et impériale, alors engagée dans une lutte à mort avec la Savoie pour son indépendance. « C'est ici l'homme! s'écrie un des successeurs de Farel, qui, sans se laisser effrayer ni par les difficultés, ni par les coups, ni par les injures, a gagné Montbéliard, Aigle, Lausanne et Genève à l'Évangile. » — « Ce fut Farel, dit un historien français, qui donna Genève à la Réformation et Calvin à Genève [1].

Déjà, dans le courant de l'année 1532, Farel était venu à Genève. Mais il en avait été chassé aux cris de: « Tue, tue cette *cagne*; au Rhône, ce méchant Luther! » Son disciple, Froment, eut d'abord plus de succès, et fit beaucoup de prosélytes, sous le déguisement d'un maître d'école. Mais s'étant cru assez fort pour prêcher publiquement sur la place du Molard, le jour de l'an 1533, il dut s'enfuir à son tour. Dans une nouvelle tentative, il n'échappa à la mort que grâce à Baudichon de la Maison-Neuve, dans la maison duquel s'assemblaient les amis du prédicateur et qui se tenait à la porte de l'église une épée à la main [2]. Dès lors plus de repos dans la cité. Deux nouveaux partis, ceux des luthériens et des catholiques, parcoururent en armes les rues de la ville, l'injure à la bouche et toujours prêts à en venir aux mains.

Un jour, un citoyen modéré, Pierre Vandel, ayant voulu s'interposer

[1] Mignet, *Mémoire sur l'Établissement de la Réforme religieuse à Genève*. Comparer avec Merle d'Aubigné, *Histoire de la Réformation au temps de Calvin*, III, 1864. Quelques prédicateurs obscurs, comme le Bernois Furrer, avaient publiquement, mais sans succès, évangélisé à Genève dès 1530. Gaberel, *Histoire de l'Église de Genève*, I, 103.

[2] Roget (Amédée), *Les Suisses et Genève*, 1864, II, 81.

dans la lutte, est frappé d'un coup de poignard dans le temple de Saint-Pierre, quartier général des catholiques (28 mars). Un mois après, le 4 mai, nouvelle mêlée, où le chanoine Werli, de Fribourg, l'un des chefs des vieux croyants, est tué sur le Molard, comme il frappait d'estoc et de taille avec sa hallebarde. Ce Werli appartenait à une famille puissante. Cent Fribourgeois, les six frères du chanoine en tête, arrivent à Genève, exigent la mort des meurtriers et le rétablissement de l'évêque qui avait été chassé de la ville. Ce dernier fit son entrée à Genève le 1er juillet, escorté par les deux avoyers de Fribourg, Humbert et Péterman de Praroman, et 180 guerriers de ce canton. Un prédicateur catholique, le dominicain Furbity, est installé dans la cathédrale, les partisans de la Réforme sont jetés dans les cachots, et l'un d'eux, nommé Curtet, assassiné. Un magistrat fribourgeois, Antoine Pavillard, était commis par l'évêque, Pierre de la Baume, comme son lieutenant avec pleins pouvoirs contre les propagateurs de l'hérésie. Mais l'appui que Fribourg donnait aux vieux croyants, Berne le prêtait aux réformés. De nouveaux désordres éclatèrent. L'évêque fut contraint de quitter une seconde fois la ville; Furbity fut jeté dans un cachot humide, et Farel installé à sa place à Saint-Pierre. Vainement les conseils, par crainte des Fribourgeois d'une part, de l'empereur Charles V et du roi de France de l'autre, cherchent à rester neutres entre les deux partis. La faction des *Enfants de Genève*, conduite par Baudichon de la Maison-Neuve, réclamait avec menace l'abolition du catholicisme.

Le dimanche de Pâques 400 citoyens communièrent au couvent de Rive de la main de Farel, et Jean Portier, officier épiscopal, accusé d'avoir conspiré avec le duc et l'évêque pour leur livrer la ville, avait la tête tranchée avec un de ses complices (10 mars 1534)[2].

Indignés de ce qui se passait et de la prépondérance croissante des Bernois, les Fribourgeois signifièrent aux conseils de Genève, par quatre ambassadeurs, leur intention de rompre la combourgeoisie. Alarmés à la pensée de perdre l'appui d'une ville qui avait été jusque-là leur plus fidèle alliée et la protectrice de leurs franchises, les Genevois firent tous leurs efforts pour fléchir les ambassadeurs: ils envoyèrent à leur tour une députation à Fribourg dans l'espoir de détourner le coup qui menaçait l'indépendance genevoise. Mais les Fribourgeois demeurèrent inexorables, et la rupture définitive de la combourgeoisie fut annoncée

[1] Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, III, 150.

[2] A. Roget, *Suisses et Genève*, II, 103-116. La conjuration était réelle et avait à sa tête de Pesme, Régis (François) le jeune, Jean de Crest, Malbuisson, Levrat, Nic. de Prato, Odet, etc. Au moment fixé, le cœur manqua aux gentilshommes qui devaient assaillir la ville.

au Deux Cents et au Conseil général par deux députés de Fribourg, Fégeli et Roguinet (15 mai 1534). « Avec la combourgeoisie de Fribourg, dit M. Roget, croula le dernier rempart du catholicisme à Genève[1]. »

Avec cette combourgeoisie faillit aussi crouler le boulevard de la liberté genevoise. D'accord avec les partisans qu'il avait dans la ville, le duc essaie de surprendre la place, le 31 juillet 1534. N'ayant pas réussi, il fait avancer de nombreuses troupes pour cerner Genève; une flottille italo-savoisienne croise sur le lac, ayant pour chef le fameux châtelain de Musso, le tyran de la Valteline et le grand ennemi des Suisses.

L'évêque, de son côté, retiré au château de Peney, s'y entourait de ses partisans fugitifs et tenait la ville en alarme continuelle par ses attaques de jour et de nuit. Une tentative des Genevois pour prendre ce *nid de traîtres* échoua complètement (5 mai 1535). Les *canailles* de Genève, comme les appelaient les Peneysans, en buvant ironiquement à leur santé, tournèrent bride contre la ville. Jean Philippe, qui remplissait alors les fonctions de capitaine général, avait fort à faire pour mettre la ville à l'abri d'un coup de main et s'entendre avec les six ou sept capitaines à ses ordres. C'était un homme riche, généreux, qui avait fait ses preuves dans les premières luttes pour l'indépendance. Mais au milieu des orages, la Réformation suivait son cours. Un mois après la défaite de Peney eut lieu un colloque auquel prirent part seulement deux prêtres catholiques, déjà plus ou moins gagnés à la Réforme; Farel et Viret obtinrent un facile triomphe (8 juin 1535).

Le colloque de Genève eut les suites ordinaires de ces sortes d'assemblées, la destruction des images et l'abolition des restes du catholicisme. Farel, en dépit des défenses du Conseil qui voulait aller prudemment en besogne, prit possession de la cathédrale (8 août 1535)[2]. Une religieuse, chassée de son cloître, Jeanne de Jussie, a laissé un récit émouvant et naïf de l'expulsion des sœurs et des derniers soutiens du catholicisme dans la ville d'Arve et Rhône.

Mais les dangers de Genève ne faisaient que s'accroître. Chaque jour de nouveaux complots étaient ourdis contre la ville et punis du dernier supplice. Le mamelu Jacques Malbuisson eut la tête tranchée sur la place du Molard (17 juillet). Le même sort atteignit cette année et l'année suivante les ducaux Épaules, de Prato, etc.[3].

L'imminence du péril arrachait à Genève des cris de détresse. Ils

[1] A. Roget, *Suisses et Genève*, II, 106.
[2] Roget, ibid., II, 156.
[3] Roget, ibid., 154.

ne trouvèrent pas d'écho auprès des gouvernants bernois, auxquels cette ville devait encore des sommes considérables pour les armements précédents, et qui commençaient à se lasser de guerres sans profit pour l'État. Mais le peuple s'en émut dans le Seeland et les montagnes de Neuchâtel. Un corps-franc de 700 hommes, conduit par le banderet André Messelier et l'intrépide vitrier, Jacques Wildermouth, un ardent ami de Farel, partit clandestinement et battit 4000 soldats italiens et espagnols qui voulaient lui barrer le passage à Gingins au Pays de Vaud (10 octobre 1535). Ils allaient pénétrer victorieux sur le territoire de Genève, lorsque les commissaires bernois intervinrent et firent rentrer les volontaires dans leurs foyers. Genève, de son côté, avait levé 500 hommes destinés à rejoindre leurs auxiliaires du Seeland et de Neuchâtel, et en avait remis le commandement à Baudichon de la Maison-Neuve, nommé capitaine général à la place de Jean Philippe. Mais l'intervention de Berne les obligea à rebrousser chemin comme les Neuchâtelois. Baudichon, les yeux baissés, ramena ses soldats[1].

Réduite aux dernières extrémités, Genève tourne des regards suppliants vers la France et se dispose à recevoir une garnison française. Berne, que ce voisinage inquiétait, se décide alors à agir et arme 6000 hommes sous Nægeli (22 janvier 1536). Capitaine redouté par son habileté et sa bravoure, Hans-Franz Nægeli avait déjà fait trembler Musso sur les bords du lac de Côme. C'était un bel homme, au teint bruni par le soleil d'Italie, à l'œil noir, au front élevé, au nez aquilin et dont la physionomie offrait un mélange d'énergie, de candeur et de finesse[2].

L'armée bernoise traverse le territoire vaudois sans perdre un soldat, fait dans Genève délivrée une entrée triomphale (2 février) et porte la guerre dans les États de Savoie. La facilité de la conquête avait allumé la cupidité ambitieuse de Berne et du grand capitaine. Les belles provinces de Gex, du Chablais et de Vaud sont déclarées unies à la république bernoise.

Nægeli propose aux Genevois d'y incorporer leur territoire et de substituer la domination de Messeigneurs à celle du prince-évêque. A cette ouverture, la douleur et l'indignation se peignent sur le visage des magistrats et des citoyens genevois : « N'aurions-nous tant combattu et

[1] Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, XI, 119. Roget, II, 173.

[2] On a à Berne deux portraits du grand capitaine. L'un se voit à la bibliothèque publique dans la galerie des avoyers, au rang desquels Nægeli fut élevé en 1540.

tant souffert depuis vingt ans que pour devenir une ville sujette? Ah! Messeigneurs, vous nous avez fait beaucoup de bien. Aidez-nous à maintenir notre liberté en fidèles alliés et combourgeois. » La fermeté de ce langage sauva Genève. Mais l'armée bernoise, gorgée de butin, était impatiente d'en jouir dans ses foyers. Elle quitta les bords du Léman sans avoir ouvert le cachot de Chillon, où gémissait depuis cinq ans un prisonnier cher à Genève et à la liberté!

Deux peuples de la Suisse catholique avaient également fait la guerre au duc de Savoie et s'étaient emparés, les Vallaisans d'une partie du Chablais, annexée ainsi au Bas-Vallais[1], les Fribourgeois, des villes et pays de Romont, Rue, Estavayer, Surpierre, Châtel-Saint-Denis et autres lieux dont ils formèrent des bailliages[2]. Une ville encore eût fort convenu aux Fribourgeois, c'était Vevey, dont la possession leur eût donné un port sur le Léman et assuré un débouché pour leur commerce. Mais les troupes destinées à cette conquête reculèrent devant l'écusson bernois peint sur les portes de la ville.

Fribourg, à cette époque, joue souvent à côté de sa rivale le rôle inférieur de l'humble Pise devant la superbe Florence.

Mais l'ambition de Berne n'était pas satisfaite. Cet État n'avait point renoncé à ses projets sur Genève, et en formait de nouveaux sur l'évêché de Lausanne, épargné dans la première campagne. La guerre de François Ier avec le duc de Savoie et les revers de ce dernier, dont tous les États étaient envahis, offraient une occasion propice. Une lettre imprudente de l'évêque Sébastien de Montfaucon, réfugié à Fribourg, d'où il excitait ses gens à la guerre; les incursions du gouverneur de Chillon, Beaufort, qui croyait sa forteresse imprenable, favorisèrent les desseins ambitieux des Bernois. Mille cinq cents hommes, aux ordres du vaillant Nægeli, s'avancent sur les terres de l'évêché, prennent, en passant, Avenches, Lucens et vont assiéger Chillon qu'une flottille genevoise canonne du côté du lac. Hors d'état de tenir, Beaufort s'enfuit de nuit dans une barque et le château capitule (28 mars 1536). Le premier soin des vainqueurs fut de délivrer Bonivard de sa prison souterraine où on le trouva enchaîné à un pilier (29 mars 1536). Il rentra en triomphe dans Genève au milieu des acclamations du peuple, assemblé pour le recevoir sur le rivage[3].

[1] Monthey et le pays Gavot.

[2] St-Aubin, Delley, la Tour de la Molière, Attalens, Vuissens, Vaulruz, Wuippens.

[3] « M. de St-Victor, » dit le réformateur Froment, dans son pittoresque langage, « avait esté prisonnier par l'espace de 6 ans au profond de la forteresse, sur la « roche auprès de l'eau, lequel avait fait en soy esbatant et piéteyant un petit

Après la prise de Chillon, Nægeli occupe les quatre paroisses de Lavaux et marche sur Lausanne. La bourgeoisie de cette ville s'était toujours flattée de l'espoir de se maintenir libre au milieu du naufrage qui engloutissait la nationalité vaudoise. Elle se fiait en sa dignité de cité épiscopale et impériale, et dans ses alliances avec Berne et Fribourg conclues en 1525 et renouvelées depuis lors. Ces considérations n'arrêtèrent point les seigneurs de Berne. Entré dans Lausanne sans coup férir, Nægeli monte au château de Saint-Maire, remplace par l'ours de Berne et les couleurs bernoises, *rouge* et *noire*, les armoiries épiscopales, et proclame l'État de Berne souverain temporel de l'évêché. Les remontrances, les protestations, les messages, tout fut inutile (1er avril 1536).

Berne ne songe plus qu'à organiser ses conquêtes. Les *trois états* de Lausanne furent abolis comme ceux de Vaud. Huit baillis bernois gouvernèrent les pays conquis pour messeigneurs et s'établirent à Lausanne, Nyon, Moudon, Chillon, Yverdon, Avenches, Thonon, Ternier et Gex[1]. Des franchises considérables dont ces villes avaient joui sous la domination savoisienne, on ne laisse aux Vaudois que leurs lois municipales et leur langue. La liberté des cultes avait été d'abord accordée par Nægeli. Mais après un simulacre de colloque[2] tenu dans la cathédrale de Lausanne par Viret, Farel et d'autres pasteurs, la messe est abolie et les symboles catholiques violemment arrachés des églises.

Le fait le plus criant fut la spoliation de la cathédrale de Lausanne. Centre d'un grand pèlerinage, cette église, consacrée à la Vierge, renfermait d'immenses richesses en ornements de tous genres : ostensoirs, calices, croix, chandeliers, chasubles, chapes, reliquaires, châsses, colliers, tapisseries précieuses, etc. Berne s'empara de ces richesses, première origine de ce trésor mystérieux qui contribua tant, trois siècles plus tard, à attirer sur ce canton et sur la Suisse en général les armes françaises.

Pour gagner les communes vaudoises à la Réforme, le gouvernement bernois eut l'habileté de leur céder ou de leur vendre, à vil prix, une partie des domaines ecclésiastiques. Le produit de ces biens servit à

« chemin qu'on appelle *riomnet* engravé sur la roche, tant se pourmenait-il, en composant beaucoup de menues pensées et ballades, tant en latin qu'en français. » La délivrance de Bonivard a fait le sujet d'un tableau de Lugardon.

[1] Plus tard, c'est-à-dire après la restitution du Chablais à la Savoie et la cession du pays de Gex à la France, le pays de Vaud fut divisé en quinze bailliages réduits plus tard à douze.

[2] « L'issue d'une telle dispute n'était pas douteuse. Les réformés posaient les « questions et le Deux Cents de Berne, transformé en concile, décidait en dernier « ressort sur les articles de foi. » Verdeil, *Histoire du canton de Vaud*, II, 26. Voir les détails du colloque dans Vulliemin, *Le Chroniqueur*, journal de l'Helvétie romande en 1535 et 1536.

former ces fonds d'école et ces bourses que possèdent aujourd'hui ces communes.

Une part considérable de cette fortune échut aux bourgeois de Lausanne, investis également de la basse, moyenne et haute justice, en échange de leur liberté impériale. Un grand collège et une académie avec des bourses furent aussi institués à Lausanne, aux instances de Viret devenu l'un des premiers pasteurs de la ville. Ces largesses n'empêchèrent pas le peuple vaudois de se révolter dans plusieurs endroits contre l'*édit de réforme* publié par les seigneurs de Berne, et de refuser de se rendre au prêche. Les baillis eurent ordre de les y contraindre et d'expulser les prêtres récalcitrants qui entravaient les progrès de la nouvelle doctrine. Les anciens bailliages d'Orbe, d'Échallens et Grandson appartenant en commun à messeigneurs de Berne et de Fribourg, semblaient, grâce à cette position mixte, devoir échapper au terrorisme des premiers. Mais, en échange de la cession de quelques terres épiscopales comme Bulle, la Roche et Albeuve, le gouvernement fribourgeois avait commis la faiblesse de souscrire à un arbitrage léonin et d'accepter un surarbitre zuricois, qui prononça que là où *le plus*, c'est-à-dire la majorité serait pour la messe, on pourrait toujours en revenir pour établir le prêche, mais qu'une fois le prêche voté, on ne pourrait plus en revenir pour rétablir la messe (29 mai 1538). C'est là ce qu'on a appelé le traité de la Singine. Trois ans auparavant les Fribourgeois avaient montré plus de caractère. Un prêtre catholique ayant été assassiné à Berne, ils avaient pris les armes et les avaient fait prendre aussi à leurs alliés du Vallais, qui au nombre de 1800 étaient venus jusqu'à Payerne, sous le commandement de Clausen et de Bertherin de Monthey[1]. Berne avait alors jugé à propos d'apaiser le différend. Le résultat de la politique de la peur qui prévalait à Fribourg fut que les bailliages mixtes d'Orbe et Grandson abjurèrent le catholicisme à la suite de scènes de désordres et de violences dont un des chefs du parti catholique, le *grand banderet* d'Orbe, Pierre de Pierrefleur, nous a transmis le naïf et vivant récit dans sa chronique[2]. Échallens seul conserva en partie l'ancienne croyance à laquelle il est resté fidèle jusqu'à ce jour.

Le traité de la Singine semble au reste avoir fait germer des idées de tolérance dans les têtes d'une partie de la magistrature fribour-

[1] Furrer, *Gesch. von Wallis*, II, 277.

[2] La population d'Orbe étant réunie à l'église, les ambassadeurs de Berne parlèrent haut et ferme, ceux de Fribourg « en gens doux, non contredisants à tout « ce que les dits Seigneurs de Berne ne vouloyent, qui fust bien cause de notre « ruine. » *Chronique de Pierrefleur*, publiée sous le nom de *Mémoires* par Verdeil. Lausanne, Martignier, 1856, 298.

geoise. Une motion dans le sens de la liberté religieuse fut même présentée aux Deux Cents dans la séance du 1er août 1542 et y réunit le chiffre imposant de 84 suffrages, entre autres celui de l'ancien avoyer Humbert de Praroman. Mais tremblante pour l'orthodoxie, la majorité forte de 110 voix rejeta avec colère la motion et prit des mesures énergiques pour maintenir l'intégrité de la croyance[1]. Toute la population mâle de la ville et des anciennes terres, convoquée dans la collégiale de Saint-Nicolas, dut faire profession solennelle de fidélité à la foi catholique. Ce serment fut exigé dès lors à plusieurs reprises. La prison, la confiscation des biens et l'exil punirent les réfractaires comme en 1523 et en 1530.

A l'extérieur toutefois et à l'égard de Berne, Fribourg continue à garder des ménagements que lui imposent tout ensemble, sa faiblesse relative, son isolement géographique et la tiédeur des cantons catholiques.

C'était même déjà par suite de ce manque de secours du dehors qu'il s'était vu contraint de baisser pavillon devant son puissant voisin et de se contenter de la maigre part qui lui avait été faite dans la conquête du pays de Vaud[2].

Le partage de la Gruyère, qui s'accomplit entre les deux États l'année même de l'abjuration d'Orbe et de Grandson, peut servir aussi à expliquer la faiblesse de Fribourg dans ce conflit religieux.

Devenu maître au spirituel et temporel d'une grande partie du pays de Vaud et des provinces voisines du Chablais et de Gex, Berne méditait le projet d'y joindre encore le comté de Gruyère à titre d'ancien fief de Savoie.

Le comte Michel de Gruyère lui-même, prince chevaleresque, mais prodigue et obéré de dettes, faisait mine de vouloir vendre son comté aux Bernois. Il eût fait pièce ainsi aux Fribourgeois, ses coreligionnaires et ses alliés naturels, mais contre lesquels il avait conçu une si grande aversion qu'il ne se gênait pas pour écrire : « Je donnerais mon comté au diable plutôt qu'aux Fribourgeois. » Dans d'autres moments il parlait de vendre le pays à ses sujets et de les rendre aussi libres que les hommes des Waldstætten. Après avoir employé tous les moyens imaginables pour

[1] Archives cantonales de Fribourg, *Besatzungsbuch*, à la date du 1er août 1542. Parmi les rejetants figurent l'avoyer en charge Petermann Ammann, l'ancien avoyer Laurent Brandenbourger, le conseiller Petermann de Praroman, un d'Affry, un Week, un Gottrau, un d'Alt, des Werly, un Schaller, Claude de Montenach, le premier de cette famille qui se soit fixé à Fribourg.

[2] Archives cantonales de Fribourg, *Rathsmanual*, à la date du 25 septembre 1536. Extraits du curé François Girard.

retarder sa chute, jusqu'à corrompre par argent les magistrats influents de Berne et Fribourg, il fallut bon gré mal gré en venir à la faillite[1]. Les Bernois et les Fribourgeois figuraient parmi les principaux créanciers du souverain de la Gruyère, ils s'entendirent pour *subhaster* ses États.

Le partage s'opéra dans les premiers jours de novembre 1555. Berne s'empara des contrées situées au-dessus de la Tine (Château d'OEx, Rougemont, le Gessenay), Fribourg des contrées situées au-dessous de la Tine (Gruyère et Montsalvens). Les cantons copartageants promirent aux Gruyériens de respecter leurs franchises. Cette déclaration satisfit, si l'on en croit les actes officiels, le peuple de la basse Gruyère, mais non celui de la haute qui aspirait à former un canton. Berne ne jugea pas à propos d'accorder à ses sujets une indépendance qui, à part une notable diminution de territoire et de puissance, aurait été d'un dangereux exemple pour le Siebenthal et l'Oberland. La basse Gruyère elle-même se résignait évidemment à son sort plutôt qu'elle ne l'acceptait et ne prêta serment que par force aux baillis fribourgeois, comme la haute aux baillis bernois. Vingt ans après, la nouvelle de la mort du comte Michel retentissait encore comme un glas funèbre dans la vallée qu'il avait promis d'affranchir. Les nouveaux maîtres ne furent jamais populaires dans la contrée. Dans la partie du pays qu'elle s'était adjugée, Berne eut mille peines à introduire la Réforme. Comme celui du pays de Vaud, le peuple du pays d'Enhaut n'accepta qu'avec une extrême défiance des doctrines qui répugnaient à sa foi naïve et à ses mœurs joviales[2].

6. Lutte des Calvinistes et des Libertins à Genève. Influence religieuse et politique de Calvin. — Genève devient la Rome protestante. (1536 à 1549.)

Lorsqu'on commençait à parler de la Réforme, Bonivard, interrogé par Messieurs du conseil sur ce qu'il pensait de l'introduction de la nouvelle doctrine à Genève, leur avait répondu hardiment : « Que par-« lez-vous de réformer, vous qui êtes si difformes ? Les ministres vous « procureront une réformation ensuite de laquelle il vous faudra punir « les vices, ce qui vous fâchera bien, et à peine aurez-vous les ministres « que vous les chasserez arrière de vous. »

[1] Le comte Michel devait à tous les États de la Confédération, à des villes, à des familles, à des particuliers, voire même à de simples domestiques. Hisely, *Histoire de la Gruyère*, II, 415.

[2] Ruchat, *Histoire de la Réformation*, IV, 164. — Vulliemin, *Histoire de la Confédération*, XI, 335.

La prédiction du prieur de Saint-Victor s'accomplit à la lettre. Aussitôt installés à Genève, Farel et ses collaborateurs travaillèrent à une réforme des mœurs que les troubles intérieurs avaient eu pour effet de relâcher considérablement. La persuasion ne suffisant pas à cette œuvre, les pasteurs eurent recours aux magistrats. Les danses, les festins, les jeux de dés et de cartes, les vêtements indécents furent prohibés, les cabarets fermés à la nuit tombante, l'adultère, passible auparavant d'une simple amende, puni d'une détention au croton (sorte de *carcere duro*). D'autres ordonnances contraignent tous les citoyens d'aller entendre le prêche et de recevoir la cène. Un formulaire de foi est introduit et chaque citoyen tenu d'y adhérer par serment.

A partir de la fin de juillet 1536, Guillaume Farel fut puissamment secondé dans son travail par un jeune réfugié de Picardie, nommé Jean Calvin qui s'était fait remarquer un an auparavant au colloque de Lausanne. Maître Jean Calvin ou Jéhan Cauvin, dont la personnalité était destinée à jouer un si grand rôle dans l'histoire de Genève et du protestantisme en Europe, était petit de corps, maigre, pâle de visage, d'une constitution débile. Sobre, désintéressé, laborieux, infatigable, il se montra dans plusieurs actes de sa vie chagrin, impérieux et cruel, bien différent par conséquent de cet apôtre (Paul) avec lequel s'est plu à le comparer dans son enthousiasme un écrivain contemporain.

Les efforts de Calvin et de Farel avaient soulevé contre eux un parti puissant. Les citoyens qui soupiraient en secret après le catholicisme, et tous ceux plus nombreux encore qui n'avaient cherché dans la Réforme qu'une liberté plus étendue s'unirent contre les ministres. Farel et Calvin voulurent faire vider la ville aux *Papistes* et aux *Libertins*[1].

Mais après de vifs débats, ces derniers l'emportent sur les *Guillermins* et *les frères en Christ*, noms qu'on donnait par dérision aux partisans des ministres. Jean Philippe et trois autres adversaires déclarés des prédicants sont élus premiers syndics. Le Petit-Conseil est renouvelé dans le même sens. Mécontents des changements que les réformateurs français ont introduits dans le culte, les Bernois se prononcent en faveur des Libertins. Défense est signifiée aux pasteurs de se mêler des affaires publiques. Le jour de Pâques 1538, ceux-ci veulent prendre

[1] Le nom de Libertins dans le sens de partisans de la liberté politique et religieuse n'était pas nouveau. On s'en servait à Florence pour désigner les ennemis des Médicis et les partisans de la république. Dans l'ouvrage intitulé : *Quelques pages d'histoire exacte* (Genève, 1862), M. J.-B.-G. Galiffe prouve par les documents officiels que les anciens Genevois n'étaient pas plus immoraux que les réfugiés pour cause de religion.

leur revanche et bravant l'ordre du conseil, refusent la cène aux citoyens. « Point de cène, s'écrient-ils, aux débauchés et aux ivrognes. » Les cris de *mort aux ministres* se font entendre dans les rues; les Deux Cents puis le Conseil général expulsent de la ville les audacieux prédicants (23 avril).

Au bruit des troubles de Genève, le clergé romain s'était pris à espérer un revirement favorable au catholicisme. L'ancien secrétaire des papes Léon X et Clément VII, l'illustre Sadolet, récemment élevé à la pourpre par Paul III (Farnèse) écrivait dans les termes les plus affectueux aux Genevois pour les engager à rentrer dans le giron de l'unité catholique. On fit au nouveau cardinal une réponse polie (28 mars 1539)[1], mais Calvin se chargea de réfuter ses arguments.

Le départ de Calvin et de Farel n'avait pas disposé les conseils de Genève à plus de tolérance. Ils continuent après comme avant à punir de la prison ou de l'exil quiconque fuyait le prêche ou refusait de recevoir la cène. L'ancien syndic Balard, catholique de cœur, n'obtint la révocation du décret qui le chassait de la cité qu'à la condition de déclarer que la messe était une chose mauvaise[2].

Au reste, la victoire des ennemis des réformateurs français fut de courte durée. Les dissensions continuelles et les prétentions de Berne à la souveraineté sur les cinq ou six villages qui dépendaient du prieuré de Saint-Victor provoquèrent une réaction violente. Trois membres du conseil, Lullin, Chapeaurouge et Monathon envoyés à Berne, y avaient signé une convention *en 21 articles* qui reconnaissait les droits de ce canton. A la suite de nouvelles élections qui avaient amené au pouvoir les ennemis des Bernois, les trois magistrats signataires des articles sont mis en jugement comme traîtres et condamnés à mort par contumace (5 juin 1540)[3].

Le lendemain 6 juin, qui était un dimanche, Jean Philippe, l'un des chefs des *articulants* ou partisans des 21 articles, avait soupé avec quelques-uns de ses amis politiques à l'hôtel de l'Ange, pendant que d'autres soupaient à ses frais à l'hôtel du Brochet. Ces derniers, en sortant un peu avinés, rencontrent des citoyens de la faction adverse et engagent une rixe, à laquelle Jean Philippe prend part avec ses compagnons et tue ou blesse plusieurs personnes. Mais cerné tout à coup par une multitude furieuse, il est réduit à s'enfuir et à se cacher sous une botte de paille dans une écurie, où il est saisi, traîné en prison à l'évêché et dé-

[1] Roget, *Histoire du peuple de Genève*, I, 147.
[2] Ibid., I, 160.
[3] Ibid., 225.

capité sur Champel par sentence des Deux Cents, pour crime de lèse-majesté (10 juin). Tous les efforts des Bernois pour le sauver avaient été inutiles. — Ainsi périt victime de ses propres emportements et de la passion de ses ennemis, un homme qui avait porté deux fois le bâton syndical, rempli deux fois aussi les fonctions de capitaine général et rendu des services signalés à sa patrie[1]. Un des amis de Jean Philippe nommé Patru partagea son sort, quelques mois après (10 novembre) : dix-huit autres furent jetés en prison, mais relâchés moyennant caution au bout de deux mois de détention.

Les Guillermins et frères en Christ triomphaient. Mais, pour consolider leur victoire, la présence de Calvin était nécessaire.

Le réformateur, placé à la tête de l'église française de l'importante cité de Strasbourg et tout occupé des affaires religieuses de l'Allemagne, se montrait (comme on le voit par ses lettres à Farel) très peu désireux de rentrer dans la ville dont il avait été violemment expulsé trois ans quatre mois auparavant[2]. Il ne céda qu'aux instances réitérées des Genevois, auxquelles vinrent se joindre celles des amis de Calvin, Farel, Bucer, et les Strasbourgeois eux-mêmes. On désigna, pour négocier avec Calvin alors en séjour à Worms, le conseiller et nouveau capitaine général Ami Perrin, l'un des *Libertins* que son opposition aux Bernois rapprochait momentanément du réformateur. La négociation ayant abouti, Calvin rentra à Genève le 10 septembre 1541[3].

A peine installé, l'énergique théologien se mettait à l'œuvre avec le zèle et la ténacité qu'il apportait à tout ce qu'il entreprenait. Il commença par organiser un nouveau dicastère composé de laïques et de pasteurs, et qui, sous le nom de *consistoire*, eut la police du culte, des mœurs et des familles. Quoique les ordonnances ecclésiastiques votées en Conseil général, le 20 novembre 1541, réservassent au Petit Conseil le droit de punir, on comprend l'influence du nouveau tribunal. Les plus innocentes plaisanteries passaient pour des blasphèmes ; elles étaient punies

[1] Roget, *Histoire du Peuple de Genève*, I, 231. Cet auteur, par sa remarquable impartialité, fait justice de l'opinion qui voyait en Jean Philippe un conspirateur audacieux et n'admet pas non plus l'opinion contraire de M. Galiffe, qui fait du capitaine général la victime d'un coup d'État ourdi par les gouvernants pour se débarrasser d'un homme qui leur portait ombrage.

[2] « Depuis que, par la grâce de Dieu, écrivait-il en confidence à Farel, je suis « dégagé, qui pourrait me blâmer de ce que je ne m'empresse pas de rentrer dans « ce gouffre dévorant. Fussé-je même insensible à tous les dangers personnels, je « ne pense pas que mon ministère puisse être d'aucune utilité à ce peuple ; vu le « tempérament de la plupart des Genevois, je ne pourrai pas les supporter et ils « ne pourront pas davantage s'accoutumer à moi » (21 octobre 1540).

[3] Roget, *Histoire du peuple de Genève*, I, 312.

du fouet, du bannissement et d'autres peines, à l'arbitraire du juge. L'amende, la prison et l'exil étaient prononcés contre les papistes et *idolâtres* qui priaient les saints et la Vierge. Afin qu'aucun délit n'échappât à la vigilance du consistoire, des gardiens des mœurs furent établis dans les communes et chargés de dénoncer toutes les infractions.

Beaucoup d'historiens ont prétendu, et nous avons dit nous-même dans la précédente édition de notre histoire, que l'influence de Calvin s'était étendue à la constitution politique et l'avait fait modifier dans un sens plus aristocratique. Ainsi le Conseil général aurait perdu le droit d'initiative dès lors réservé aux Deux Cents, lesquels n'auraient également délibéré que sur la proposition du Conseil étroit des Vingt-Cinq. L'auteur de l'*histoire du peuple de Genève* a prouvé qu'on a beaucoup exagéré sur ce point le pouvoir du réformateur. Mais M. Roget lui-même nous montre Calvin intervenant, à titre d'expert, dans toutes sortes de matières étrangères à son office et de nature judiciaire ou politique, comme par exemple la question toujours pendante des prétentions de Berne sur certains villages genevois, et qui fut de nouveau l'occasion de troubles graves. Nommé membre d'une commission de huit membres en 1543, Calvin se prononça en faveur de Berne. C'est qu'il comprenait toute l'importance qu'il y avait au maintien de la bonne intelligence entre les deux républiques. Calvin avait pour adversaire dans cette question un des fils de Philibert Berthelier qui se déclarait disposé à perdre la tête plutôt que de souffrir la diminution des franchises de la ville. Berthelier ayant prononcé quelques paroles violentes contre Calvin fut enfermé à l'évêché. Vers le même temps un ministre du saint Évangile et savant distingué, le parisien Jérôme Bolsec, était banni de Genève pour avoir chansonné Calvin. Il avait aussi eu l'audace d'attaquer sa doctrine sur la prédestination, après le service divin où chacun était appelé à émettre son ávis sur le texte du jour (22 décembre 1551). Il n'en eût pas été quitte à si bon marché, si Bullinger de Zurich et d'autres réformateurs de la Suisse allemande n'eussent rappelé celui de Genève à la modération [1]. A Berne gouvernement et clergé étaient d'accord à condamner la doctrine de la prédestination, et l'hostilité contre la doctrine allait jusqu'à celle de la personne de Calvin chez plusieurs des pasteurs de cette ville. Cependant l'organisation rigoureuse établie par Calvin en matière de culte et de discipline faisait murmurer le peuple genevois, surtout les fougueux enfants

[1] Roget, *Histoire du peuple de Genève*, III, 157.

du quartier Saint-Gervais, foyer de toutes les émeutes. Un conseiller, Pierre Ameaux, osa parler contre *monsieur Calvin*, à souper, devant quelques amis; un autre, plus hardi, Jacques Gruet, afficha à la chaire de Saint-Pierre un placard en patois où l'on menaçait le ministre picard du sort du chanoine Werli, cet autre étranger qui avait voulu faire la loi à Genève. Dénoncé au consistoire, Ameaux fut condamné à faire amende honorable sous une potence, en chemise et la torche au poing (1546).

Gruet, dans la maison duquel on avait trouvé des écrits impies, et qui avait traité Calvin d'hypocrite, eut un sort plus triste encore : il fut exécuté sur Champel (26 juillet 1547). Le glaive du bourreau fit tomber aussi la tête de Raoul Monnet, ancien secrétaire du Conseil, trouvé en possession d'écrits licencieux.

Quelques années plus tard, la flamme d'un bûcher dévorait le médecin et philosophe espagnol Michel Servet. Le crime de ce savant célèbre était d'avoir attaqué plusieurs dogmes du christianisme, entre autres le dogme de la sainte Trinité qu'il appelait avec audace un *Cerbère à trois têtes*. Comme plusieurs des penseurs les plus puissants de son siècle, ainsi que Thomas Campanella et Giordano Bruno, Servet était panthéiste[1].

[1] Calvin rapporte que dans les discussions théologiques qui eurent lieu entre lui et Servet en présence des membres du Conseil, ils auraient échangé les paroles suivantes : « Maintiens-tu que nos âmes soient Dieu et qu'il y ait dans tous les « êtres une substance divine? — Je le maintiens. — Ce pavé que je foule est donc « Dieu? misérable! — Sans aucun doute. » Mais M. Roget (*Histoire du peuple de Genève*, IV, 52) affirme que l'on ne peut s'en rapporter au témoignage de Calvin. L'acte d'accusation ne renferme rien de pareil et Servet professait pour le texte biblique une vénération que bien des chrétiens de nos jours taxeraient d'exagérée et de superstitieuse. Dans son livre en latin intitulé : *Restitution du Christianisme*, Servet dit en propres termes : « Je trouve toute philosophie et toute science dans « la Bible. Le fondement de l'Église est que Jésus-Christ est le fils de Dieu. » C'est cependant là ce Jésus-Christ que Farel accuse Servet de ne pas reconnaître dans son récit du supplice de ce malheureux.

Les apologistes de Calvin ont cherché en vain à atténuer la participation du réformateur à cette tragédie. Bien des années avant que le philosophe espagnol vint à Genève, Calvin écrivait à Farel que si Servet s'avisait d'y paraître, il n'en sortirait pas vivant (1546), et non content de cela, Calvin dénonçait sept ans plus tard à l'inquisition de Vienne en Dauphiné les erreurs de Servet, prisonnier dans cette ville, et qui n'échappa déjà alors au bûcher que par la fuite (7 avril 1553). A Genève même, c'est au vu des 38 propositions extraites de l'ouvrage de Servet par Calvin que le philosophe espagnol fut condamné à périr dans les flammes et brûlé vif le 27 octobre. La participation de Farel à la tragédie n'est pas moins avérée. « Farel, dit à ce sujet un des apologistes de Calvin, M. Bungener, « eut le triste honneur de se montrer plus cruel que Calvin. » Au jugement de Bungener, la mort de Servet n'en était pas moins une nécessité politique, sociale et religieuse. On nous montre la plupart des réformateurs, le doux Melanchthon entre autres et Bolsec, cet ennemi de Calvin lui-même, applaudissant au sanglant trépas

Calvin et Farel après lui cherchèrent en vain à arracher à Servet une rétractation de ses croyances. Bien que frappé d'épouvante à la pensée de l'horrible supplice qui l'attendait, l'infortuné philosophe refusa de se rétracter et fut exécuté sur Champel, son livre attaché à ses flancs. Une couronne de paille ou de feuillage, enduite de soufre, couvrait sa tête, Il expira après une demi-heure de tourments en criant d'une voix lamentable : Jésus fils de Dieu éternel, ayez pitié de moi (le 27 octobre 1553).

Farel arrivé de Neuchâtel, la veille, à la prière de Calvin, avait accompagné Servet au lieu du supplice et harangué la foule, mais sans pouvoir obtenir du condamné qu'il se reconnût coupable et retractât ses croyances.

Les Libertins, à leur tête Ami Perrin, que Calvin, dans sa correspondance avec Farel, nomme le *César comique*, auraient bien voulu sauver Servet. Perrin avait demandé au Conseil que l'affaire fût renvoyée aux Deux Cents. Mais ils ne réussirent qu'à attirer la foudre sur leurs propres têtes. Ami Perrin et quelques amis s'étaient permis, contrairement à la discipline monastique établie par Calvin, de danser au son du tambourin dans une noce. Le parti des Libertins prit fait et cause pour les condamnés. Des séditions éclatèrent où Calvin, bafoué et honni, offrit comme Zwingli sa démission. Craignant pour l'œuvre de toute leur vie, Farel et Viret accoururent de Neuchâtel et de Lausanne, et ménagèrent une réconciliation entre les partis. Perrin et le réformateur se serrèrent la main et dînèrent ensemble, en signe d'amitié.

Le parti des Libertins, redevenu dominant, reprit le projet qu'avaient conçu les Eidguenots de 1526, de resserrer de plus en plus les liens de Genève avec les cantons suisses et de faire recevoir leur ville à titre d'alliée dans la Confédération. Le premier syndic et capitaine général, Ami Perrin, avait été chargé de cette négociation. Elle échoua, dit-on, parce que Berne ne voulait pas souffrir d'autre influence que la sienne sur ce territoire limitrophe du pays de Vaud.

En 1557, la négociation fut reprise avec ardeur et Genève envoyait

de *l'impie dont le venin infectait les églises*. Il ne manquait cependant pas non plus dans les églises helvétiques d'abord, à Berne, Bâle, Coire, ni dans d'autres pays de l'Europe, d'hommes de cœur et de vrais chrétiens pour blâmer Calvin et écrire contre lui en prose et en vers. A Genève, il se trouva des personnes, et une femme dans le nombre, assez osées pour voir en Servet un *martyr de Dieu*. Cette femme paya de l'exil cette parole audacieuse. M. Roget cite beaucoup de lettres écrites à Calvin lui-même et de passages d'auteurs contemporains où la conduite de ce réformateur est censurée. Luther lui-même n'avait-il pas écrit ces paroles significatives : « Brûler un hérétique est contraire à la loi du Saint-Esprit. »

à la diète de Baden le syndic Michel Roset qui, pendant un demi-siècle, devait être le représentant attitré de la ville du Rhône auprès des Suisses. Cette fois-ci Berne se montra plus favorable à ses alliés de Genève et joignit ses efforts aux leurs. La question avait été prise *ad referendum*, pour une prochaine diète. Michel Roset n'épargna ni démarches ni présents. Les magistrats des cantons catholiques acceptèrent l'argent, mais déclinèrent de nouveau, à deux reprises, en 1558 et 1560, la demande des Genevois.

Pour contre-balancer l'influence des Libertins qui lui pesait de plus en plus, Calvin avait imaginé de leur opposer les réfugiés français et autres alors au nombre de 10,000 à Genève, et il parvint à en faire admettre un grand nombre dans la bourgeoisie[1]. Bonivard, ennemi personnel de Perrin, auquel il donne les surnoms de Gracchus et de César, faisait cause commune avec le réformateur. Mais les *Libertins*, pénétrant les vues de Calvin, mirent obstacle à ces réceptions et se portèrent même à des voies de fait envers les récipiendaires. A la tête des *Libertins* les plus ardents figuraient les deux Berthelier, fils du généreux martyr de 1519. Calvin les excommunie et leur refuse la cène (1554). Le conseil prend le parti des Berthelier. Calvin va plaider sa cause à Berne, avril 1555. Toute la ville est pleine de confusion et de désordre.

Effrayé et las de tant de troubles, le peuple se tourne contre les *Libertins*. Le jour de l'élection des syndics arrivé, il porte son choix sur des calvinistes décidés, qui éliminent trente membres des Deux Cents et les remplacent par des jeunes gens, adhérents aussi prononcés qu'eux du réformateur. Maîtres du gouvernement, les calvinistes ouvrent alors toutes grandes les portes de la bourgeoisie aux réfugiés qui y entrent par centaines. Les *Libertins* s'exaspèrent. « Quoi ! s'écrient Perrin et Berthelier, c'est au prix de nos biens et de nos vies que la liberté de Genève a été conquise! Et des réfugiés français feraient la loi dans notre patrie! A la fin le roi de France sera bourgeois de cette ville. Plutôt quitter Genève, plutôt mourir que d'y vivre en esclaves. »

Une multitude irritée entoure l'hôtel de ville et obtient la promesse d'un conseil général (16 mai 1555). Mais une rixe, qui eut lieu le même

[1] 300 dans une seule matinée, dont 200 Français, 51 Anglais, 25 Italiens et 4 Espagnols. De cette époque date l'établissement à Genève des Senebier, des Prévost, des Mallet de Picardie, des Trembley du Dauphiné, des Colladon du Berry, des Candolle, des Varro, des Micheli, Calandrini, Turrettini, Burlamaqui, Diodati de Lucques. La plupart de ces réfugiés étaient de familles illustres. Charles Diodati avait eu l'empereur Charles-Quint pour parrain et avait été tenu sur les fonts par le pape. Un autre filleul de Charles V, le prince napolitain Carracciolo, marquis de Vic, était aussi au nombre des réfugiés.

soir entre les deux partis, sert de prétexte au conseil pour accuser de sédition les chefs des *Libertins* et envelopper tout le parti dans une proscription commune. Prévenus à temps, le capitaine général Perrin et cinquante-huit de ses partisans parvinrent à se mettre en sûreté par la fuite. Moins heureux, Daniel Berthelier et trois autres tombent entre les mains de leurs ennemis. Les supplications des parents des accusés, l'intervention de Berne, les grands services rendus à la patrie par le père de Berthelier, rien ne put les dérober au supplice. Daniel Berthelier et ses trois amis politiques eurent la tête tranchée, les derniers en juin et en août, Berthelier le 11 septembre 1555. Les cinquante-neuf fugitifs furent condamnés à mort par contumace et exécutés en effigie.

La persécution s'étendit non seulement à leurs partisans, mais à tous ceux qui conservaient quelques relations d'amitié ou de commerce avec les bannis. La crise politique ne faisait pas perdre de vue à Calvin les intérêts de l'orthodoxie. En 1558, un libre penseur italien Valentin Gentilis fut condamné, comme antitrinitaire, à faire amende honorable en chemise, la torche au poing devant les syndics [1].

Dans chacune des deux années 1558 et 1559, il y eut plus de deux cents procès criminels instruits à Genève? « Ils allèrent même jusqu'à « 300. Preuve que l'immoralité avait fait des progrès inouïs sous ce « régime destiné à l'anéantir. » Des centaines de familles quittèrent la ville comme au temps de la Réforme et firent place à des milliers de réfugiés venus de toutes les parties de l'Europe. La charge de capitaine général, deux fois fatale au parti dominant et qui donnait trop de puissance à celui qui en était revêtu, fut supprimée.

Une inscription, gravée sur plaque d'airain et placée au frontispice de la maison de ville, perpétua la mémoire de la victoire de Calvin et la chute de ses adversaires.

Après sa double victoire sur ses ennemis politiques et sur les dissidents religieux, Calvin règne sans contre-poids à Genève. Il emploie tous ses efforts à consolider au dedans l'œuvre de la Réforme et à l'étendre au dehors par la plus active propagande. Il fonde une académie destinée à procurer des pasteurs aux pays réformés (1559). Quatre églises nationales s'élèvent à Genève, une pour les réfugiés italiens, une seconde pour les Espagnols, une troisième pour les Anglais, une quatrième en faveur des Allemands et des Flamands [2]. Vingt-quatre imprime-

[1] J.-A. Galiffe, II, 566. Voir aussi M. J.-B. Galiffe, *Quelques pages d'Histoire exacte*, p. 89.

[2] Les Espagnols se réunissaient à Saint-Gervais, les Italiens dans la chapelle des

ries travaillent jour et nuit à répandre des écrits calvinistes, composés en diverses langues, dans tous les pays environnants. Calvin lui-même, prédicateur, théologien, homme d'État, organisateur de son église, trouve encore le temps de composer des traités de controverse et d'entretenir avec les principaux réformateurs une vaste correspondance qui embrasse aussi les princes favorables à la réforme dans toutes les parties de l'Europe[1]. En même temps il soutient et rallie les *Huguenots* de France par ses missionnaires sortis des académies de Lausanne et de Genève, et dont plusieurs donnent leur sang pour la foi évangélique réformée; il envoie ses seconds, Pierre Viret et Théodore de Bèze, argumenter au colloque de Poissy contre le jésuite Lainé et le cardinal Duperron, qu'on a fait naître à Orbe comme Viret : il gouverne les églises françaises réformées de Strasbourg, Francfort, Londres et Amsterdam : il donne aux Pays-Bas le politique Marnix, à l'Angleterre le théologien Pierre Martyr et le réformateur Knox à l'Écosse, qui formait alors un royaume indépendant de la Grande-Bretagne[2].

Centre d'un si grand mouvement intellectuel, et métropole théologique de tous les pays qui ont adopté la doctrine *calviniste*, Genève devient la capitale de la Réforme en Europe, et comme une sorte de Rome *protestante* dont Calvin était le suprême chef, l'oracle inspiré et infaillible.

Tant de travaux avaient épuisé la constitution frêle du réformateur. Depuis longtemps sa santé ne se soutenait plus que par le jeûne. En proie à la maladie qui devait trancher sa vie, souffrant d'un asthme et de continuels crachements de sang, Calvin n'en accomplit pas moins jusqu'au dernier jour les fonctions de son ministère, se faisant porter au temple, à l'académie et au consistoire. Le 27 février, sentant sa fin prochaine, il fit ses adieux aux magistrats, et le lendemain aux minis-

Macchabées, les Allemands et les Flamands à Saint-Germain, les Anglais à Notre-Dame-la-Neuve. Parmi ces derniers figurent des noms connus, comme les Spencer, les Coxe, les Chamber, et les évêques d'Exeter, de Norwich, de Durham, de Salisbury et de Glocester. Ce dernier, Hooper, rentré en Angleterre sous le roi protestant Édouard, périt sur le bûcher sous le règne de Marie la Catholique. Trois prélats, Sands, plus tard archevêque d'York, Horne, évêque de Winchester, et Jewel, évêque de Salisbury, trouvèrent un asile à Zurich et un protecteur dans Bullinger. Voir la correspondance de ces prélats, après leur retour en Angleterre, avec le chef du clergé zuricois.

[1] Marguerite, reine de Navarre ; Édouard VI, roi d'Angleterre ; Sigismond, roi de Pologne ; Christian III, roi de Danemark ; la duchesse de Ferrare, etc.

[2] Le lieu de naissance du cardinal Duperron a été placé à St-Lô en Normandie, à Orbe, dans la vallée de Joux et à Berne ou dans ce canton sans désignation spéciale. M. Albert de Montet (*Dictionnaire biographique des Vaudois et Genevois*, 1877) se prononce pour le val de Joux.

tres réunis autour de son lit de mort; scène touchante pour les cœurs genevois, et dont le pinceau d'un artiste a tiré le sujet d'un tableau grandiose[1]. Quelques jours après, il reçut la visite de Farel, accouru de Neuchâtel bien qu'octogénaire. Le 19 mai, Calvin voulut encore assister à la censure que les ministres exerçaient les uns sur les autres, et au repas qui suivait la cérémonie. Il expira le 27 mai 1564, vers les huit heures du soir, à l'âge de cinquante-quatre ans dix mois dix-sept jours. Il laissait par testament la petite fortune qu'il avait amassée à Genève, à ses parents, au collège et aux pauvres. Il fut enterré le lendemain, sans aucune pompe, comme il l'avait ordonné lui-même, au cimetière commun de Plainpalais, où tout Genève suivit ses funérailles.

La mort du plus grand chef de la Réforme fut suivie une année après de celle de l'homme qui avait été son précurseur et son principal soutien dans la Suisse française. Guillaume Farel s'éteignit à Neuchâtel le 13 septembre 1565 à l'âge de 76 ans.

Viret, retiré à la cour de Marguerite de Navarre, y vécut jusqu'en 1571.

On donna pour successeur à Calvin, Théodore de Bèze, son ami et, après Farel, son principal collaborateur. Le chef de la Réforme l'avait fait venir de Lausanne, où il était recteur de l'académie, pour le placer à la tête de l'établissement analogue qu'il avait formé à Genève.

Esprit plus souple et caractère moins inflexible que Calvin, Théodore de Bèze ne laissa pas d'exercer jusqu'à sa mort, qui arriva en 1605, une grande influence sur cette ville et sur l'Europe réformée en général. Il prit une grande part aux affaires des protestants français, présida les synodes de La Rochelle et de Nîmes, et demeura l'ami d'Henri IV, même après que ce prince, protestant de naissance et pendant une grande partie de sa vie, eut abjuré la Réforme pour monter sur le trône de France (1594). On disait à Genève qu'on eût mieux aimé vivre avec Bèze en enfer qu'avec Calvin au ciel. Mais bien que plus doux que son devancier, Bèze ne fit rien pour modifier la législation cruelle de l'époque et demeura fidèle aux traditions de son maître. On peut citer comme une des victimes de cette seconde phase du calvinisme à Genève le malheureux Spifame, de Lucques, ancien évêque de Nevers, décapité pour bigamie en 1568, mais dont le vrai crime paraît avoir été de négocier son retour à l'Église romaine. Trois ans auparavant, la quatrième femme de Bonivard avait été cousue dans

[1] M. Hornung.

un sac et noyée comme adultère. La fuite seule probablement sauva le fameux philosophe et panthéiste italien Giordano Bruno, en passage à Genève, en 1580, mais qui n'échappait au bûcher à Genève que pour y monter vingt ans plus tard sous le pape Clément VIII, à Rome le 17 février 1600.

Les écrivains du temps nous dépeignent Théodore de Bèze comme un beau vieillard, dont une longue barbe blanche encadrait le visage serein et descendait jusque sur la poitrine. Il ne cessa ses leçons qu'à l'âge de 80 ans et montait même encore en chaire peu de temps avant sa fin pour expliquer l'évangile.

CHAPITRE II

DE

LA RESTAURATION DU CATHOLICISME

A LA PAIX DE WESTPHALIE

(DE 1564 A 1648)

1. Réaction catholique en Europe et en Suisse. — Restitution des provinces de Gex et du Chablais à la Savoie. — Charles Borromée ou établissement des jésuites, de la nonciature et de la ligue d'or ou ligue borromée.

Pendant les premières années de la Réforme, le pape et les princes catholiques, absorbés par leurs propres querelles, et surpris par les progrès de la foi nouvelle, ne parvinrent pas à s'entendre pour en arrêter le cours. L'empereur d'Allemagne, Charles-Quint, fit à la vérité plusieurs efforts pour sauver l'ancienne croyance dans la Confédération. Il adressa divers messages aux gouvernements de Berne, de Genève et aux Deux Cents de Lausanne pour les engager à ajourner toute décision relative aux affaires religieuses, jusqu'à la réunion d'un prochain concile. Mais l'empereur, occupé chez lui de plusieurs guerres à la fois, contre les Turcs, contre les Français et les protestants d'Allemagne, ne pouvait être bien redoutable au dehors. On tint peu de compte de ses avertissements. Mais après l'abdication de ce monarque en 1556, la face des choses changea complètement. Son fils, Philippe II, le prince le plus absolu et le plus hostile au protestantisme qui ait jamais régné, s'assit au trône d'Espagne, des Pays-Bas et d'Italie. Paul IV (Caraffa), le grand protecteur de l'inquisition, et Pie V (Ghislerî), plus rigoriste encore et plus inexorable aux hérétiques, montèrent sur le trône pontifical à quelques années d'intervalle. Les Guise, chefs du parti catholique en France, tenaient le gouvernail sous le faible règne de François II. Enfin le duc de Savoie, Philibert-Emmanuel, fils de ce Charles III que François Ier et les Bernois avaient dépouillé de ses États, venait de recouvrer par la brillante victoire de St-Quentin (1557) la partie de son duché conquise par les Français.

Tous ces princes réunirent leurs efforts en faveur du catholicisme. Ils furent parfaitement secondés par deux nouveaux ordres religieux, les jésuites et les capucins, fondés au milieu du XVIme siècle, et dont la tâche était de combattre le protestantisme, l'un dans les collèges et dans les cours principalement, l'autre par des missions à la campagne et parmi le menu peuple des villes. Le grand concile qui siégea pendant dix-huit ans (1545 à 1563) sous la présidence successive des légats de quatre papes [1], dans la ville de Trente, aux confins de l'Allemagne et de l'Italie, contribua beaucoup à la restauration de l'ancienne Église. Il fixa sur plusieurs points la doctrine catholique, rétablit la discipline, épura les mœurs du clergé, et reconnut la nécessité de fortes études pour combattre avec succès la Réforme protestante. Un décret du concile prescrivit aux évêques d'établir partout des séminaires et des collèges pour l'instruction de la jeunesse.

Pendant que le catholicisme concentrait ses forces pour attaquer le protestantisme, celui-ci, qui avait perdu ses principaux chefs, se désunissait de plus en plus par toutes sortes de luttes politiques et personnelles. Les luthériens se querellaient avec les calvinistes; les pasteurs de l'*église libre* refusaient de se soumettre à l'*église d'État* établie par les gouvernements protestants. Ces luttes fréquentes en Allemagne ne l'étaient pas moins en Suisse. Le Pays de Vaud eut déjà alors ses pasteurs démissionnaires, à la tête desquels était le ministre Viret (1559). A Berne, où un pasteur allemand et luthérien était aux prises avec un pasteur suisse et zwinglien, on en vint jusqu'à tirer l'épée dans les Deux Cents. On eut beaucoup de peine à faire adopter aux églises réformées de la Suisse le formulaire commun rédigé par l'antistès de Zurich, Henri Bullinger, sous le titre de « Confession de foi helvétique » (1566).

La chasse aux dissidents de la Réforme, commencée par Calvin, continuait sous ses successeurs. Frappé tour à tour par l'inquisition catholique et par l'intolérance protestante, le célèbre capucin siennois Occhino, chef de l'église italienne, était proscrit comme favorable à la polygamie, et son traducteur le Savoyard Châtillon (Castellion) n'eut pas à se louer de la tolérance des théologiens de Genève et de Bâle; Valentin Gentilis, deux autres sectaires italiens, et Gerwer, anabaptiste allemand, furent décapités dans les États de Berne comme hérétiques.

Le pape Paul IV jugea le moment opportun pour agir contre les hérétiques de Locarno, dont le voisinage paraissait dangereux pour les Mi-

[1] Paul III, Jules III, Paul IV, Pie IV.

lanais. La foi nouvelle avait été apportée dans cette contrée par Lélio Socin, de Sienne, le chef de la secte des antitrinitaires[1]. Chassé de cette ville par les cantons catholiques, Socin y laissait son disciple Beccaria de Milan qui continua son œuvre sous la protection du bailli, Bældi de Glaris (1542-1544). Mais le bailli Wirz d'Underwald, un de ses successeurs, ardent catholique, entreprit d'arrêter l'invasion des nouvelles doctrines. Il assembla un colloque qui eut lieu le 5 août 1549, en présence du clergé et du peuple. Beccaria et à son exemple un certain nombre de familles persistèrent néanmoins dans l'hérésie, ayant à leur tête deux femmes distinguées, Barbe de Muralt et Lucie Orelli. Les députés des cantons catholiques assemblés à Locarno n'étaient pas d'accord sur la marche à suivre à l'égard des novateurs. Pendant que les uns, comme Béroldingen d'Uri et Melchior Lussy d'Underwald, inclinaient à la douceur et voulaient se borner à admonester Barbe de Muralt, d'autres parlaient de la jeter en prison. L'opinion de contraindre bon gré mal gré les Locarnais à rester fidèles à l'ancienne foi se fit jour également et avait pour elle la lettre du traité de 1531. Egide Tschoudi de Glaris rappela le décret de la diète qui prononçait l'exil ou l'abjuration pour les familles qui avaient adopté la foi nouvelle, et qui se trouvaient être alors au nombre de 86, comprenant 175 individus des deux sexes. « Ce décret était dur, dit un écrivain protestant, mais préférable à la contrainte autorisée par le Landfrieden de 1531[2]. »

Le 3 mars 1555 fut fixé pour le départ des luthériens locarnais. Ce jour-là, malgré les amas de neige qui couvraient la terre, ils émigrèrent en effet, passèrent le Bernardin et allèrent s'établir, les uns en petit nombre dans les Grisons, d'autres au nombre de 116 à Zurich et à Bâle où plusieurs des familles locarnaises, entre autres les Muralt, les Orelli, les Pestalozzi devaient occuper un jour un rang élevé dans l'État et dans l'histoire de la civilisation. « Locarno, dit Nizzola, écrivain « tessinois, éprouva de cette expatriation deux pertes cruelles, d'abord « une diminution de population et en second lieu l'anéantissement de son « industrie séricicole. » A Zurich les réfugiés tessinois formèrent une commune religieuse avec Beccaria, leur ancien pasteur, pour maître d'école. Leur pasteur actuel était l'ancien général des capucins Ochino de Sienne, admirable orateur, dont le visage pâle ressemblait à

[1] Nizzola, *Storia abbreviata della Confed. svizzera* d'A. Daguet. Lugano, 1872, 212. Selon Trechsel, *Lelio Sozini*, Heidelberg 1844, p. 190, Socin ne serait entré en rapport avec Locarno qu'en 1555.

[2] Blumer, *Ægidius Tschudi. Jahrb. des hist. Vereins des Kantons Glarus*, 1871, VII. Égide Tschudi a eu plusieurs biographes, entre autres Ildephonse Fuchs (1805) et Jacob Vogel. Zurich, (1856).

celui d'un anachorète de la Thébaïde. Grâce aux réfugiés italiens, Zurich avait hérité des arts industriels qu'avait perdus Locarno.

L'humiliation des protestants eut des suites fâcheuses pour la puissance de Berne. Le duc de Savoie, Philibert-Emmanuel, un des plus grands capitaines du siècle, fier de sa victoire sur les Français, demandait la restitution des pays conquis en 1536 sur son prédécesseur, par Berne, Fribourg et le Vallais. Il se montrait décidé en cas de refus à employer la force. Les cantons catholiques, avec lesquels ce prince avait fait alliance en 1560, appuyaient la réclamation, soutenue également par l'Espagne qui se posait en médiatrice. Le principal des États protestants, Zurich, conseillait la restitution. Celle-ci ne se faisant pas assez vite au gré du duc, les partisans qu'il avait dans le pays de Vaud s'agitèrent; Berne dut faire enfermer le riche Lullin de Thonon, et confisquer les propriétés qu'il avait dans la contrée.

Mais les Vaudois s'étaient attachés à Berne et à leur nouvelle croyance. Ils se montrèrent en général tout disposés à combattre pour leurs nouveaux maîtres contre l'ancien. Cependant après maintes conférences à Neuchâtel, Thonon, Aoste, Fribourg, Lausanne, Nyon, les députés de 10 cantons, siégeant comme arbitres à Bâle, prononcèrent une restitution partielle des conquêtes bernoises (18 mai 1564).

Il s'agissait de faire accepter cette sentence à Berne où deux partis s'étaient formés sur cette question importante. Le parti de la paix et de la restitution partielle avait à sa tête l'avoyer Hans Franz Naegeli et son collègue Jacob Steiger. Le parti de la guerre avait perdu son chef principal, le vieux chancelier Zyro, dont le sentiment national autant que le zèle religieux excité par la proscription, se révoltaient à la pensée de l'abandon de pays devenus suisses et protestants par une occupation d'un quart de siècle.

Après d'orageux débats le parti de la prudence l'emporta sur celui de l'énergie. 40 voix seulement se prononcèrent contre la restitution qui réunit 149 suffrages.

Par le traité de Lausanne, du 30 octobre 1564, Berne s'engageait à rendre le Chablais proprement dit, le Genevois, le pays de Gex; il conservait, en revanche, le vieux Chablais (Vevey, Chillon, Villeneuve), Nyon, partie de l'ancien comté du Genevois et tout le territoire vaudois au couchant de l'Aubonne[1]. Le traité de Lausanne mit pour clause principale à la restitution que le duc de Savoie respecterait les franchises et la religion de ses anciens sujets dont un grand nombre avaient

[1] Krütli, *eidg. Abschiede* de 1556 à 1586, à l'appendice, 1477.

embrassé le protestantisme. Berne et Fribourg, de leur côté, durent promettre de respecter les franchises des pays conquis, dont un traité subséquent plaça les droits et libertés sous la garantie de la France (26 avril 1565) et de celle de l'Espagne (août de la même année).

La restitution du Chablais à la Savoie fut suivie de celle d'une partie des conquêtes vallaisannes. Par le traité de Thonon (3 mars 1569), les dixains rendirent au duc Philibert-Emmanuel la ville d'Évian et la vallée d'Abondance, ainsi tout le territoire compris entre la Dranse et la Morge. Le duc, en revanche, consentit à leur laisser le mandement de Monthey, moyennant le renouvellement de l'alliance de 101 ans conclue en 1528. Les Fribourgeois, plus favorisés encore que les Vallaisans obtinrent, non sans peine il est vrai, la conservation pleine et entière de leurs conquêtes, même celle du comté de Romont que réclamait vivement le duc et dont il continua à porter le titre. Philibert-Emmanuel chercha également à faire valoir les prétentions de sa maison sur Genève. Mais cette ville, dont la politique se résumait dans cette devise fière « *nous maintiendrons* » gravée au-dessus de ses armes, arracha à la Savoie, par la médiation de Berne et par un traité signé dans cette cité, la promesse de la laisser en paix (5 mai 1570). Le duc n'en restait pas moins convaincu de la légitimité de ses prétentions et faisait rédiger des mémoires destinés à convaincre les Genevois. « Mais quelle que fût, « dit un éminent écrivain savoisien, la force des preuves qu'on leur « opposait, les Genevois avaient toujours une réponse en réserve et « c'était la meilleure : nous voulons être libres[1]. »

L'année qui suivit le traité de Lausanne, les cinq cantons catholiques signaient à Lucerne avec le pape Pie IV, une alliance par laquelle ce pontife s'engageait à leur payer 20,000 écus en bon or et à leur envoyer un corps auxiliaire de 1000 archers italiens, en cas de guerre. Cette alliance fut renouvelée par le pape Grégoire XIII non plus seulement avec les premiers, mais avec les sept cantons catholiques (3 mars 1573)[2].

Toute la seconde moitié du XVIme siècle est remplie des efforts du catholicisme pour étendre ses progrès au dehors et constituer au dedans une grande et vigoureuse unité. Dans ce mouvement de restauration, un prélat italien joue le rôle principal. Ce prélat, c'est Charles Borromée, ou, comme les contemporains l'appelaient de son vivant déjà, *Santo Carlo Borromeo*. Neveu du pape Pie IV, archevêque de Milan et cardinal, il avait eu une grande part aux décrets de réforme catholi-

[1] Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie*, I, 426.
[2] Krütli, *eidg. Abschiede*, de 1556 à 1586, p. 510.

que rendus par le concile de Trente. Il s'en montra aussi le plus zélé promoteur, non seulement dans la Haute-Italie, mais dans la Suisse méridionale, dont une partie (quelques bailliages du Tessin et le val Misocco) rentrait sous sa juridiction archiépiscopale. Dans le double but de détruire les semences du protestantisme et de réprimer les mauvaises mœurs des ecclésiastiques de sa confession, il parcourut plusieurs fois son vaste diocèse et la Valteline, pays dépendant des Grisons. Dans ces courses qu'il faisait à pied, avec des fatigues inouïes, à travers des défilés et des montagnes couvertes de neige, le vertueux cardinal couchait sur la paille des chalets, prenait à peine la nourriture suffisante pour soutenir ses forces, et s'entretenait avec le moindre villageois de ses besoins temporels et spirituels.

Lorsque la peste désola son diocèse en 1576 et enleva 17,000 personnes dans la seule ville de Milan, bien loin de s'éloigner, Charles Borromée visita les hôpitaux et porta les secours de la religion et de la charité aux malades. Aussi, vaincus par l'ascendant de son ardente et sincère piété, des populations entières abjurèrent la Réforme. D'autres qui vivaient dans le libertinage se convertirent. Charles employait ordinairement les moyens de persuasion. Mais lorsque ces moyens étaient infructueux, il ne reculait point devant les mesures rigoureuses et faisait avancer les inquisiteurs. Plusieurs *autodafé* marquèrent la présence du cardinal dans la Valteline (1568). Deux pasteurs, Francesco Cellario et son collègue Lorenzo Soncini périrent sur le bûcher en Italie où le cardinal les avait fait conduire[1]. Il faisait aussi la guerre aux livres et aux tableaux obscènes, dont un grand nombre furent livrés aux flammes. Dès 1571, il chercha à introduire l'inquisition dans les bailliages italiens. Mais les cantons catholiques s'y opposèrent eux-mêmes : ils craignaient de se donner des maîtres. Il fut plus heureux dans ses négociations relatives à l'acceptation des décrets du concile de Trente. La plupart des cantons catholiques les acceptèrent, quant à la foi et aux dogmes, mais non quant à la discipline et aux rapports de l'État avec l'Église. Les *immunités ecclésiastiques* proclamées par le concile étaient contraires au *Pfaffenbrief* de 1370 et aux droits des gouvernements cantonaux[2].

Le 7 août 1574, Charles Borromée parvint à établir les jésuites à

[1] Moor, *Historisch-chronologischer Wegweiser*, Chur, 1873, 69, 70.

[2] « Le Concile de Trente ne fut pas admis en Suisse, » dit l'avoyer Alt, l'auteur de l'*Histoire des Helvétiens*, dans ses Mémoires inédits ou *Hors-d'œuvre*. « Proposé « au 200 à Fribourg, il y fut rejeté par trois fois, le 30 décembre 1561, le 25 « février 1562 et le 24 janvier 1568. L'évêque Duding essaya en vain d'y parvenir « par surprise. Il y fut renoncé dans toutes les formes, en 1742, par une déclara- « tion formelle qu'il m'a remise comme avoyer régnant. »

Lucerne, et, cinq ans après, à y faire recevoir comme premier nonce à résidence fixe, l'évêque de Verceil en Piémont, monseigneur Buonhomi. Protégés par Buonhomi et par l'archevêque de Milan, les jésuites se virent successivement installés à Porrentruy (1578), à Fribourg (1581) et plus tard dans le Vallais. Un de leurs chefs les plus austères et les plus actifs, fondateur de nombreux collèges en Allemagne, Pierre Canisius, se fixa comme provincial à Fribourg, envisagé dès lors comme la métropole de l'ordre en Suisse. Mais l'État de Soleure, fidèle à son caractère de modération, interdisait à l'ardent controversiste la prédication sur son territoire.

Vers le même temps les capucins s'établissaient à Lugano, Altorf, Stanz, Lucerne, et de là dans toute la Suisse. Partout on confiait aux nouveaux venus les soins les plus importants du ministère sacerdotal; aux capucins la prédication populaire, aux jésuites la chaire des principales églises, la direction des congrégations d'ouvriers et l'éducation de la jeunesse.

Non content d'avoir doté les cantons catholiques de plusieurs établissements d'instruction publique, Charles Borromée élevait à Milan un collège gratuit pour quarante-deux jeunes gens de cette nation (1579). Un des papes les plus favorables aux études qui aient occupé le trône pontifical, Grégoire XIII, contribuait pour 40,000 ducats à la fondation du collège helvétique, « ce cheval de Troie, disait un nonce, d'où sortiront les vainqueurs de l'hérésie en Suisse. »

L'influence de tous ces établissements ne tarda pas, en effet, à se faire sentir dans la Confédération. Fribourg[1], où s'étaient manifestés quelques symptômes de défection, fut affermi dans la foi[2]; le val Lauffon, ramené à la croyance de son prince-évêque, l'entreprenant et docte Christophe de Blarer. La politique et la religion s'unirent par des liens toujours plus étroits. Le pape Grégoire XIII protesta contre l'entrée de Genève et des Grisons dans la Confédération, par plusieurs brefs où se trouvent ces paroles véhémentes : « Loin de votre alliance, l'impie Genevois ! l'impie Rhétien[3] ! » Soleure et Fribourg s'étaient montrés favorables à l'alliance genevoise, que le premier même avait déjà signée; les cantons catholiques ne leur laissèrent pas de repos jusqu'à ce qu'ils eussent abandonné la cité du Rhône à son sort. Les députés de cette ville, le premier syndic Roset en tête, eurent beau représenter à la diète les

[1] Krütli, *eidg. Abschiede* de 1556 à 1586, 861.
[2] Voir Al. Daguet, Jost, Alex. ou *Les souffrances d'un protestant fribourgeois.* Genève, Fick, 1866.
[3] *Archiv für die Schweiz. Reformationsgeschichte*, II, 45 et suiv.

liens qui les unissaient aux cantons : « N'avons-nous pas, disaient-ils, le « même Dieu, le même Christ, un baptême et les mêmes livres sa- « crés. »

Une ligue séparée des six États catholiques avec la Savoie, le pape et l'évêque de Bâle, avait déjà été signée à Turin aux instances du nonce (1578). Une ligue séparée plus importante fut conclue, huit ans après, à Lucerne (le 5 octobre 1586), sous les auspices du nonce et cardinal Santorio qui dirigeait le mouvement catholique en Suisse de 1586 à 1587. Ce prélat, napolitain d'origine, avait été l'âme de l'inquisition à Rome sous Pie V, et dans son autobiographie restée manuscrite la Saint-Barthélemy était appelée un beau jour pour les catholiques[1]. Ce nouveau Sonderbund fut décoré du nom de *Ligue d'or*, à cause des fruits qu'on s'en promettait pour la restauration de l'ancienne foi, et de celui de *Ligue borromée*, en l'honneur du grand cardinal, mort deux années auparavant dans sa ville archiépiscopale. L'un des articles du traité obligeait les États contractants à réduire par les armes et à punir celui d'entre eux qui permettrait à l'hérésie de prendre pied sur son territoire. Par un autre article, l'alliance borromée était déclarée supérieure à toute autre alliance plus ancienne[2].

Ces dispositions violaient non seulement le principe de la souveraineté cantonale, consacré dans tous les traités précédents en matière religieuse, mais sapant la Confédération par sa base, elles déchiraient l'alliance éternelle de 1291, et brisaient en deux le corps helvétique. Les cantons évangéliques s'en émurent et firent des remontrances. Leurs députés parcoururent tous les cantons et furent reçus avec politesse. Mais leurs représentations restèrent sans effet, bien que faites avec bienveillance, ainsi que la proposition de rompre toute alliance étroite avec les princes étrangers, dont les États évangéliques comparaient la funeste influence à celle de Philippe de Macédoine sur la Grèce. « Ce que vous dites de Philippe de Macédoine et des Grecs, » dirent

[1] Ranke, *Die römischen Päbste*, II, 229. Seulement Ranke s'est trompé en le faisant cardinal du titre de Sanseverina, ville du Napolitain dont il avait été nommé archevêque par Pie V, qui le créa cardinal du titre de Ste-Barbe en 1570. Trois fois il fut mis en élection pour la papauté et eut 30 voix en opposition à Clément VIII (Aldobrandini). V. Migne, *Dictionnaire des cardinaux*.

[2] Le texte de l'alliance borromée prend six pages dans l'*Histoire de Schwyz* du curé Fassbind, IV, 11. Il a été publié depuis dans les *eidg. Abschiede* de 1556 à 1586, Berne, 1861, Appendice, 1590, et porte en tête les noms des avoyers Louis Pfyffer et Fleckenstein, de Lucerne, des landammans Schorno et Ab-Yberg de Schwyz, de Schwaller, avoyer de Soleure, des trésoriers Wild et Gottrau de Fribourg, etc. M. Bluntschli en a donné une analyse dans son *Histoire du Droit fédéral*.

les députés que les cantons catholiques envoyèrent à Zurich, « nous « n'en dirons rien parce que cela s'est passé avant Jésus-Christ. « Maintenant, nous n'avons rien à craindre des princes catholiques « pour notre liberté. Nos alliances avec les puissances étrangères n'ont « rien de dangereux ni de clandestin. Vous pensez que tout en différant de formes religieuses, nous pouvons cependant vivre en paix. « Nous ne le pensons pas. Nous ne reconnaissons qu'une véritable « église, cette église est celle à laquelle nous appartenons, qui fut aussi « la vôtre et de laquelle vous vous êtes détachés. Aucune union réelle « n'est possible, si vous persévérez dans la séparation. »

On ne s'en tint pas là. Une année après la fondation du Sonderbund lucernois, le 12 mai 1587, on en conclut dans la même ville, devenue le vorort catholique, un nouveau avec Philippe II, roi d'Espagne et seigneur de Milan, dont les pensionnaires et les espions étaient si nombreux en Suisse, « qu'on en trouvait, » dit M. Vulliemin, « jusque dans les consistoires des villes réformées. » Le représentant officiel de Philippe II, Pomponio della Croce, résidait depuis son arrivée en Suisse, en 1573, dans le chef-lieu du canton d'Uri, à Altorf. Tous les efforts du roi de France et de ses envoyés pour empêcher l'alliance espagnole furent vains. Elle fut jurée dans le dôme de Milan le 16 mai 1588. Soleure refusa de s'allier aux autres cantons catholiques et demeura fidèle à la France.

L'un des premiers fruits de cette politique extrême fut l'abandon de Strasbourg et de Mulhouse, deux alliées importantes du corps helvétique. Les cantons catholiques, joints à la minorité des bourgeois de Mulhouse, avaient essayé d'y rétablir à main armée l'ancienne croyance. 2000 hommes des cantons évangéliques, commandés par Louis d'Erlach, marchèrent au secours de leurs coreligionnaires, et prirent d'assaut cette ville, défendue en vain par les troupes des cantons catholiques. Ces derniers se vengèrent en excluant les Mulhousois des diètes et de leur alliance (1587). Ils refusèrent également de renouveler l'ancienne alliance avec Strasbourg, et la diète des XIII cantons se borna à déclarer que les Confédérés n'oublieraient jamais les bons services que cette ville leur avait rendus. Les Strasbourgeois durent se contenter d'une alliance séparée avec Berne et Zurich que chercha en vain à faire rompre l'empereur Rodolphe II d'Allemagne (1588)[1].

Les liens des Suisses avec la ville impériale de Constance s'étaient brisés de la même manière plusieurs années auparavant. Son refus d'obéir aux édits de Charles-Quint et son adhésion à la ligue des prin-

[1] Krütli, *eidg. Abschiede* de 1556 à 1586, 848.

ces protestants d'Allemagne avaient attiré les armes de l'empire sur cette malheureuse cité, qui fut prise, dépouillée de ses privilèges et rendue sujette de la maison d'Autriche (1548). Égarés par les haines confessionnelles, Suisses catholiques et Suisses protestants ne parvinrent pas à s'entendre pour sauver une ancienne alliée, dont l'annexion définitive eût donné à la Confédération une clef au nord, en même temps qu'un centre important au canton actuel de Thurgovie.

L'alliance espagnole eut des suites fâcheuses même pour la ville impériale de Besançon dont la combourgeoisie avec Fribourg et Soleure, expirée en 1533, avait été renouvelée en 1579 et derechef en 1584. Grâce à l'influence dont le roi d'Espagne jouissait à Fribourg, cette alliance fut rompue comme contraire aux droits de Sa Majesté catholique sur la Franche-Comté et sur Besançon en particulier[1].

La politique confessionnelle suivie par les cantons suscitait des troubles à Appenzell et provoquait la séparation de cet État en deux demi-cantons hostiles (1587 à 1597).

Une décision de la landsgemeinde appenzelloise, rendue en 1524, obligeait dans chaque paroisse la minorité à se soumettre à ce qu'aurait voté la majorité en matière religieuse. Nonobstant cette décision, plusieurs familles protestantes continuaient à habiter paisiblement depuis un demi-siècle le bourg catholique d'Appenzell, qui était le siège des autorités cantonales, et en quelque sorte la capitale de cet État mixte. Mais en 1587, à la suite d'un séjour du nonce Buonhomi dans le canton et après l'établissement d'un couvent de capucins au bourg même d'Appenzell, la majorité catholique de cette paroisse insista pour obtenir l'exécution stricte de l'édit de 1524. Les protestants refusant de se soumettre, les catholiques résolurent d'en finir par le massacre des dissidents.

Le conseil paroissial, réuni le 15 mars à l'hôtel de ville sous la présidence du landamman Joachim Meggelin, cita à comparaître vingt-sept jeunes gens de la confession réformée pour les sommer une dernière fois de renoncer au prêche ou de quitter la commune. En cas de refus, les paysans attroupés devant l'hôtel de ville devaient les égorger, à un signal donné de la fenêtre par le landamman lui-même. Mais prévenus de ce qui se préparait, les réformés cachèrent des armes sous les pelisses dont ils étaient couverts, et au moment où le landamman Meggelin

[1] *Eidg. Abschiede* de 1586 à 1617, 127, III et 127. L'alliance de 1579 est signée pour Besançon par Pierre Petremand, Pierre Lambert, comme regents de la ville, Jean Nardin, ancien gouverneur, et Claude Marquis, 1er conseiller. L'alliance de 1579 portait la signature du chancelier fribourgeois Gournel, celle de 1584, le nom de son successeur, Guillaume Techtermann.

s'approchait de la fenêtre pour donner le signal du massacre, plusieurs d'entre eux s'élancèrent sur lui le poignard à la main. Le landamman effrayé crie alors par la fenêtre au peuple de se séparer, et les réformés purent se retirer sans péril. Mais dès ce moment les deux partis se firent une guerre acharnée. Persécutés dans les Rodes-Intérieures, où ils étaient en minorité, les réformés se firent persécuteurs à leur tour dans les Rodes-Extérieures, où ils étaient en force. A chaque instant on sonnait le tocsin, on courait aux armes, on prodiguait l'outrage et les voies de fait[1]. La question du calendrier grégorien que les catholiques acceptaient et que rejetaient leurs adversaires vint encore envenimer la querelle.

L'intervention de la diète divisée elle-même en deux camps religieux ne fit qu'ajouter au désordre. Les intrigues des ambassadeurs d'Espagne et de France, dont le premier désirait obtenir l'adhésion des Appenzellois au traité de 1587 pendant que le second voulait l'empêcher, n'étaient pas faites pour améliorer la situation. Le peuple des Rodes-Extérieures en grande partie protestant se prononça avec unanimité contre l'alliance espagnole, qui avait pour elle la majorité dans les Rodes-Intérieures, peuplées principalement de catholiques. Enfin, après dix ans de troubles, le 8 septembre 1597, sept arbitres fédéraux prononcèrent la séparation de la population en deux parties, dont chacune aurait sa confession, ses autorités et ses institutions distinctes. Tous les réformés durent se retirer dans les Rodes-Extérieures ; les catholiques eurent la possession exclusive des Rodes-Intérieures. On procéda au partage du territoire, de l'arsenal, des bannières et des sceaux[2].

Le partage fait, la population des Rodes protestantes se trouva être de 5959 âmes, et celle des Rodes catholiques seulement de 2782. Ainsi séparé en deux demi-États, comme Obwald et Nidwald, l'Appenzell continua néanmoins, comme l'Underwald entier, à ne former qu'un canton et n'eut également qu'un vote en diète. Ce vote, valide lorsque les deux parties parvenaient à s'entendre, s'annulait par le désaccord des Rodes-Intérieures et des Rodes-Extérieures. A peine la séparation était-elle accomplie, que les Rodes-Intérieures faisaient adhésion à l'alliance espagnole et à la Ligue d'or ou borromée (1598-1600)[3].

La paix fut cependant troublée encore dans l'Appenzell. Conrad

[1] Zellweger, *Gesch. des appenzellischen Volkes*, IV.

[2] Voir le traité de partage dans Krütli et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1587 à 1617, appendice, p. 1861.

[3] Ibid., p. 1867 et 1877. L'ouvrage intitulé *Archiv für Gesch. der schw. Reformation* donne la date de 1596, I, 775.

Tanner, protestant converti, qui avait servi Philippe II et la Ligue, s'étant fait nommer landamman des Rodes-Intérieures, voulut contraindre les Rodes-Extérieures à accorder le libre exercice de leur culte aux six ou sept catholiques restés dans cette partie du canton. Il parvint à intéresser à ce projet quelques États de l'ancienne croyance; mais bientôt abandonné d'eux et de ses propres concitoyens, il perdit toute influence et tomba dans la plus affreuse misère. Il mourut sur la paille d'une étable en Thurgovie.

Un quatrième résultat des dissensions religieuses fut de retarder définitivement pour trois siècles l'annexion de Genève à la Confédération suisse. Depuis que cette ville s'était affranchie du joug de la Savoie, elle n'avait cessé de réclamer son annexion dans le corps helvétique. Sa demande, écartée d'abord par les vues ambitieuses de Berne, vint échouer ensuite, comme nous l'avons vu, contre la répugnance des cantons catholiques et la crainte qu'ils éprouvaient de perdre leur prépondérance numérique en diète.

La Suisse catholique n'avait plus à sa tête le landamman Egide Tschoudi. Ce grand magistrat, dont un service de 8 ans sous les drapeaux français[1], et l'excitation des partis religieux n'avaient pas été capables d'affaiblir le profond sentiment national, avait réussi à faire prévaloir la politique *légale* qui seule pouvait sauver la Suisse, sur la politique de *sympathie* confessionnelle qui, poussée à l'extrême, n'eût pas manqué de la perdre. Apologiste ardent des dogmes et de la hiérarchie catholiques, il ne se montrait pas moins jaloux de défendre les *droits de l'État* contre les prétentions exagérées de la cour de Rome. Champion éclairé de la nationalité, on l'avait entendu à la landsgemeinde de Glaris, puis à la diète de Baden, plaider avec éloquence la cause de Genève et de son entrée dans la Confédération (1557). La même assemblée avait été témoin des efforts du noble landamman pour procurer le renouvellement du *serment fédéral*, cérémonie auguste et salutaire que la difficulté de s'entendre sur une formule commune aux protestants et aux catholiques avait fait tomber en désuétude depuis quarante ans. Il avait pour auxiliaire dans cette circonstance ce même landamman Meggelin que les événements d'Appenzell nous montrent sous un jour si différent et si hostile aux réformés. L'année suivante Tschoudi fut choisi avec le secrétaire d'État Escher de Zurich pour représenter la Confédération à la diète d'Augsbourg, et obtint de l'empereur Ferdinand la confirmation des libertés suisses avec des lettres de

[1] De 1535 à 1543.

noblesse pour lui et sa famille qui n'en aurait, semblait-il, pas eu besoin, étant la plus ancienne famille historique de la Suisse. Mais Tschoudi s'était fait des ennemis ardents parmi ses compatriotes glaronnais et eut à subir de telles avanies qu'il quitta son canton et passa trois ans à Rapperschwyl. A la prière de la diète, qui lui prodigua les éloges, l'appelant « un homme sage, habile et plus entendu que tout autre dans « les affaires fédérales, » l'ancien landamman consentit à rentrer à Glaris en 1565 et y vécut encore sept ans, mais sans recouvrer son influence d'autrefois. La dernière intervention de ce magistrat dans les affaires cantonales en 1564 n'est pas regardée par son biographe glaronnais le plus récent comme ayant été heureuse. Tschoudi voulait qu'en échange de la liberté laissée à la paroisse de Schwanden de conserver le culte réformé, on prohibât ce culte à Glaris même, le chef-lieu du canton. Il réclamait aussi pour la minorité catholique la moitié des fonctions publiques ou des autorités cantonales. Les cantons catholiques eux-mêmes trouvèrent ces exigences excessives. Mais comme le fait observer le même biographe, si Égide Tschoudi en vieillissant s'est laissé emporter trop loin par l'ardeur des convictions religieuses, il n'en demeure pas moins l'une des illustres personnalités de son temps et le père de notre histoire nationale[1].

Moins heureuse en tout cas et moins patriotique fut l'influence des deux hommes d'État qui héritèrent du crédit de Tschoudi dans la Suisse catholique. Louis Pfyffer, avoyer de Lucerne, surnommé le *Roi des Suisses*, et Melchior Lussy, landamman d'Underwald, comptent sans contredit par leurs faits d'armes parmi les plus brillants noms de notre histoire; mais loin d'imiter le désintéressement et la politique nationale de leur devancier, ils se laissèrent prendre aux séductions des cours et servirent d'instruments au fanatisme ambitieux de la ligue.

C'est à l'influence de ces deux hommes d'État que les jésuites et les capucins durent leur établissement sur la terre helvétique et que les nonces obtinrent une résidence permanente à Lucerne. L'alliance d'or, l'alliance espagnole et celle de Savoie, si dangereuse pour Genève, sont également l'œuvre de Lussy et de Pfyffer. Ils trouvèrent d'ardents auxiliaires de leur politique dans le savant chancelier Cysat[2], de Lucerne,

[1] Né en 1505, Tschoudi mourut le 28 février 1572.

[2] La biographie de Cysat, le grand chancelier, comme on l'appelle, a été écrite récemment par M. Hidber dans les *Archives de la Société d'histoire de la Suisse*, XIII. Les jésuites eux-mêmes reconnaissent devoir aux efforts persévérants de Cysat leur introduction à Lucerne et les libéralités qui leur en facilitèrent l'accès. L'avoyer Pfyffer à lui seul fit don à ces pères de 30,000 florins. Le palais Ritter fut mis à leur disposition par la ville. Deux fils du chancelier entrèrent dans

et dans d'autres magistrats influents, comme Michel Schorno et Gaspard Abyberg de Schwyz, Martin Gottrau, à Fribourg, le chancelier de Staal et le commandant Walter Roll, à Soleure. Ce dernier, agent accrédité du duc de Savoie, était aussi le chef des pensionnaires espagnols en Suisse et l'expression la plus exaltée du parti ligueur, si l'on en juge par le choix que l'on fit de sa personne pour aller complimenter le pape Grégoire XIII sur le massacre de la Saint-Barthélemy, qui coûta la vie à 30,000 protestants. Aussi peu soucieux de l'indépendance de sa patrie que des maximes de l'humanité, Roll proposait d'envoyer sur les galères piémontaises les vagabonds et les mauvais sujets de la Suisse [1].

Aux personnages que nous venons de nommer revint aussi le triste honneur d'aller solenniser dans le dôme de Milan, et au milieu d'un immense concours, l'alliance espagnole de 1587 [2].

2. François de Sales ou restauration du catholicisme dans le Chablais et le Vallais. — Entreprises du duc de Savoie contre Lausanne et Genève. — L'intervention d'Henri IV sauve Genève abandonnée par Berne. — Son plan de confédération européenne.

Redevenu, par le traité de Lausanne (1564), maître de la rive méridionale du Léman, le duc de Savoie, Philibert-Emmanuel, jetait des regards de convoitise sur la rive opposée, où l'*ours* de Berne avait supplanté la *croix de Savoie*. Il n'était occupé jour et nuit que des moyens de rétablir sa souveraineté sur le bassin du lac, autrefois soumis tout entier à sa maison. Décidé, en attendant, à ne pas tolérer deux religions dans ses États, il fonde des collèges de jésuites à Annecy, Evian, Thonon et confie à un disciple de ces pères, le célèbre missionnaire et prélat François de Sales, la tâche difficile de ramener le Chablais à l'unité

l'ordre. Lui-même, non content de se faire le panégyriste de leurs succès au Japon, dans un livre imprimé à Fribourg en Uechtland, se mit en rapport dans leur intérêt avec une foule de princes étrangers. Il ne tint pas à cet homme que le pays de Vaud et Genève ne fussent rendus à la Savoie. Il travailla pendant 14 ans à cette restitution. Il avait pour allié à Fribourg le chancelier Gournel, son collègue, et à Schaffhouse le bourgmestre Meyer qui, bien que chef d'un État protestant, tirait une pension de la Savoie. En ce qui concerne la France, tous les vœux de l'homme d'État lucernois étaient pour que le roi d'Espagne ou le duc de Savoie pût s'asseoir sur le trône et en exclure le Béarnais qui, même après sa conversion, n'était à ses yeux qu'un huguenot déguisé. La politique contraire du pape fut toujours pour lui une énigme. Les tendances extrêmes du chancelier lucernois ne l'empêchaient pas d'entretenir des relations de science avec les naturalistes et les historiens des cantons protestants. Né à Lucerne en 1545, d'une famille originaire de Milan, il y ferma les yeux en 1614.

[1] *Eidg. Abschiede* de 1556 à 1586, 196.

[2] Le 16 mai 1588. *Eidg. Abschiede* de 1586 à 1617, 103.

religieuse. Esprit poli et très cultivé, plein d'onction, d'éloquence et de charité envers les pauvres, François de Sales devait être le Borromée des pays romands. Tout jeune encore, il avait donné la mesure de son zèle pour le salut des âmes, en pénétrant seul dans la demeure de Théodore de Bèze à Genève, pour essayer de le ramener à l'ancienne croyance, au grand scandale des exaltés, du capucin Chérubin de Thonon entre autres, qui lui reprochaient aussi le nom de frères qu'il donnait aux hérétiques.

Mais ses efforts auprès du successeur de Calvin n'eurent pas plus de succès que n'en avaient eu auprès du célèbre réformateur lui-même les démarches de Sadolet, évêque de Carpentras, dont nous avons déjà parlé comme d'un des hommes qui ont le plus honoré la pourpre romaine.

François de Sales ne fut guère plus heureux au commencement dans le Chablais, où (comme il l'avoue lui-même dans une lettre adressée au zélé provincial des jésuites de Fribourg, le père Canisius), au bout de neuf mois de prédication et d'efforts, il n'avait encore réussi à convertir que neuf personnes[1]. A la fin cependant, assisté des missionnaires jésuites et capucins, il parvint à rendre au catholicisme cette province terrifiée par les menaces du duc et les occupations militaires.

L'apôtre du Chablais reçut en récompense de ses travaux le titre d'*évêque de Genève,* titre purement honorifique depuis l'introduction de la Réforme. Mais le duc Philibert-Emmanuel se promettait bien d'en faire une réalité, s'il réussissait à s'emparer de cette ville.

Ce prince étant mort en 1580 avant d'avoir pu mettre à exécution ses projets de conquête, son successeur, Charles-Emmanuel, beau-fils du roi d'Espagne Philippe II, que ses qualités guerrières firent surnommer le Grand ou le *Père des soldats,* les reprit avec plus d'ardeur et de constance. Il employa d'abord les négociations et fit faire aux magistrats genevois des offres d'argent magnifiques. Le syndic Michel Roset devait recevoir pour sa part 15,000 ducats[2]. C'était le chef le plus habile de la république, et celui qui avait le plus travaillé pour faire recevoir Genève dans l'alliance du corps helvétique. Récemment encore, il avait tenté une nouvelle démarche auprès des cantons catholiques, et s'était attiré cette réponse foudroyante du colonel avoyer Pfyffer, le *roi*

[1] Lettre latine datée de juin 1595 et dont le brouillon existe au couvent de la Visitation à Annecy.

[2] 150,000 francs ancienne monnaie. Roset, réélu quatorze fois syndic de la république, la représenta quatre-vingt-quatre fois aux diètes suisses et dans d'autres missions diplomatiques.

des Suisses : « Je voudrais que Genève fût exterminée. » Roset n'était pas de ces magistrats que l'on peut corrompre. Les propositions du prince savoyard furent rejetées avec mépris.

Déçu dans son espoir, Charles-Emmanuel se vengea sur les villages voisins de Genève où ses soldats commirent d'effroyables horreurs, prélude du sort qu'il réservait à cette ville. Enfin, il allait cerner Genève de concert avec les Waldstætten, l'Espagne et le pape Sixte V, lorsque ce pontife, craignant la prépondérance de Philippe II, rappela ses troupes. Berne envoya à la hâte 2000 Vaudois pour défendre son alliée. Une conspiration ourdie par Lapoype et Balard, indigne petit-fils d'un excellent citoyen [1], échoua également et se termina par la mort des coupables.

Le duc n'ayant pas réussi dans ses tentatives contre Genève, tourne ses vues vers Lausanne, où la Savoie avait conservé de nombreux partisans parmi les gentilshommes de cette ville. L'un de ces derniers, Isbrand Daux, seigneur de Crissier, était bourgmestre de Lausanne. Il prend la direction d'un complot qui avait pour but de livrer la ville aux soldats piémontais, lombards et grisons cachés à Thonon et à Ripaille. Dans la nuit du 11 au 12 décembre 1588, 1400 hommes, débarqués à Vidy et à Ouchy, devaient marcher sur Lausanne, massacrer le bailli, les autres fonctionnaires et toutes les personnes connues par leur dévouement à Berne. Le châtelain de Chillon, Bouvier, s'engageait à livrer le château au duc de Savoie. Mais les éléments combattent pour Berne et une violente tempête empêche la descente des soldats savoyards. Toutefois le coup de main n'était que différé, lorsque le bourgmestre, par une indiscrétion commise dans un repas, informe de ce qui se passait un de ses cousins, nommé Henri de Crousaz, noble vaudois qu'il désirait faire entrer dans la conjuration. Ce dernier, saisi d'effroi à la pensée de la Saint-Barthélemy qui allait ensanglanter Lausanne, dénonce la conjuration au bailli. L'alarme est donnée dans la ville. Le bourgmestre et ses complices n'ont que le temps de s'enfuir par le lac sur la rive savoisienne. Deux des chefs cependant tombèrent entre les mains de Berne, qui les mit en jugement et les condamna à avoir la tête tranchée. C'étaient l'ancien banneret Tronchet et Claude Espaulaz natif de Thonon [2].

Voyant la triste issue de l'événement, le duc prit le parti de désavouer les conjurés. Mais poussé par la France et Genève, Berne déclare

[1] Voir la notice de M. Chaponnière, en tête de la *Chronique de Balard*, éditée par ses soins. 1584.

[2] Verdeil, *Histoire du canton de Vaud*, II, 160.

la guerre à la Savoie. Il est soutenu par les cantons réformés, et par le Vallais et Soleure tout dévoués à la France. Un ambassadeur du roi Henri III, alors brouillé avec la Ligue, Harlay de Sancy, s'offre à commander les troupes qui marchent contre la Savoie, et à reconquérir le Chablais et Gex pour le compte de la république bernoise. Bernois, Genevois, Bâlois, Glaronnais, Grisons, Soleurois, Zuricois, Neuchâtelois sont accourus en armes. Avec 10,000 hommes qu'on confie à ce diplomate-général, il prend en effet Thonon, Ripaille et remporte d'autres avantages. Mais tout à coup il quitte brusquement le théâtre de la guerre, à la tête de ses 10,000 guerriers, pour aller rejoindre près de Paris Henri III et Henri de Navarre[1], coalisés contre la Ligue. De leur côté, les Vallaisans, qui s'étaient avancés jusqu'à la Dranse, se retirent sur leur territoire.

Tout le poids de la guerre retombe alors sur Berne et Genève, dont les cohortes font bonne contenance sous le commandement intrépide de Louis d'Erlach et du syndic Varro, aussi habile homme de guerre que profond physicien. Mais l'approche de Charles-Emmanuel, qui passe les monts à la tête de 15,000 cavaliers et fantassins de nations diverses, milanais, espagnols, savoisiens, bourguignons et suisses des petits cantons, change totalement la face des affaires. Le parti de la paix, dirigé par l'avoyer Jean de Wattenwyl, dont la famille entretenait d'étroites relations avec la cour de Turin, l'emporte à Berne sur le parti de la guerre, à la tête duquel étaient les d'Erlach et l'avoyer de Mullinen. Pendant que les *Enfants de Genève* et les miliciens vaudois se couvraient de gloire aux avant-postes, Wattenwyl, investi du commandement de l'armée bernoise, négociait à Nyon une paix déshonorante (11 octobre 1589). Par un article secret de ce traité, Berne abandonnait Genève au duc et promettait même l'appui de ses lances pour la réduire. Les syndics Roset, Varro et Gallatin s'étant présentés devant les négociateurs pour défendre les intérêts de la cité sacrifiée, furent congédiés avec ces paroles hautaines : « Apprenez à vous passer de Berne, comme Berne se passe de vous[2]. »

Depuis quelque temps déjà la conduite équivoque du petit conseil de Berne excitait un vif mécontentement parmi le peuple de ce canton. Lorsque la clause secrète du traité de Nyon eut transpiré dans le public, l'indignation fut à son comble. L'Oberland, l'Argovie bernoise, dont les braves habitants s'étaient montrés prêts à se dévouer corps et biens

[1] Henri IV.

[2] Voir le traité de Nyon en français dans Krütli et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1587 à 1617, et commençant ainsi : « Au nom de Dieu le Créateur. » 189.

pour la cause de Genève, firent entendre au gouvernement des représentations aussi honorables pour ces contrées qu'elles l'étaient peu pour les gouvernants dont la politique versatile avait provoqué ces adresses. Le pays de Vaud ne resta pas en arrière: ses députés, réunis en assemblée générale, supplièrent l'État de Berne de considérer que Genève était le boulevard et le plus beau fleuron des cantons. Le chef du clergé zuricois, l'antistès Stumpf, dans une lettre au chef du clergé bernois le doyen Müslin, ne se gênait pas pour qualifier de honteuse et de vénale, la politique carthaginoise des gouvernants bernois. Le 18 octobre 1589, un soulèvement éclata à Berne comme celui qui avait eu lieu en 1384. L'avoyer de Wattenwyl s'enfuit à Gléresse. Des hommes ayant été envoyés pour le saisir, le 6 novembre, il leur échappa en passant au milieu d'eux, déguisé en valet d'écurie et portant une botte de paille sur la tête. De Bienne où s'était réfugié l'avoyer déchu (on l'avait remplacé par un Mullinen) il demanda à plusieurs reprises un sauf-conduit pour se rendre à Berne et présenter sa justification. Absous du crime de trahison par ses collègues et complices du petit conseil, le 9 mars 1590, Wattenwyl resta néanmoins exclu de ce corps et mourut en 1604[1].

Organes plus fidèles de la volonté populaire, les Deux-Cents cassèrent le traité de Nyon (3 mars 1590). Messeigneurs du petit conseil n'en prirent pas moins sur eux d'assurer le duc de leurs intentions pacifiques et d'abandonner Genève à son sort. Heureusement pour cette cité, l'avènement d'Henri IV au trône de France lui donna un protecteur puissant qui la fournit de nombreux défenseurs et de vaillants capitaines. « Je ne suis pas votre roi, disait Henri IV aux députés de Ge-« nève, mais vous trouverez toujours en moi un père[2]. » La reine d'Angleterre, Elisabeth Tudor, joignit ses subsides à ceux des villes calvinistes de la Hongrie et de l'Allemagne. « La cause de Genève, disait « Élisabeth, est la cause de l'Évangile. » Elle avait écrit aux cantons suisses en faveur de Genève (sept. 1583)[3]. Le prince d'Orange plaidait la cause de cette ville auprès des états généraux de Hollande et en obtenait l'envoi de sommes considérables évaluées à 400,000 livres[4]. La guerre qui éclata peu après entre Henri IV et le duc de Savoie semblait devoir procurer de grands avantages à la république genevoise. Mais au traité de Vervins qui termina la lutte, Henri IV se borna à réserver

[1] Gelzer, *Die drei lezten Jahrhunderte der Schweizergeschichte*. Aarau, I, 139.

[2] Spon, *Histoire de Genève*, I, 474.

[3] Krutli, *eidg. Abschiede* de 1556 à 1586, 809.

[4] M. l'archiviste Heyer, de Genève, évalue à 1,200,000 livres au minimum les sommes envoyées par les états généraux de Hollande aux Genevois à la fin du XVIme et au milieu du XVIIme siècle.

l'indépendance de Genève et prit pour lui le pays de Gex, conquis par les Genevois onze ans auparavant et dont la perte a ôté à la Suisse une de ses frontières naturelles les plus importantes.

Le traité de Vervins avait rendu la sécurité à la république en France. « Mais l'opinion catholique favorisait, dit un écrivain savoisien, « une agression immédiate contre la ville de Calvin[1]. » Charles-Emmanuel en profita pour tenter, au mépris du droit des gens, le fameux coup de main connu dans l'histoire sous le nom de l'Escalade.

Dans la nuit du 12 décembre 1602, une armée de 8000 hommes file en secret sur Genève; les généraux savoisiens[2], prenant les devants avec un corps d'élite, s'approchent des murailles et plantent leurs échelles dans le plus grand silence. Des missionnaires jésuites, le fameux père écossais Alexandre Haym à leur tête[3], encouragent les assaillants en distribuant des amulettes : « Montez hardiment, disent-ils aux soldats, chaque échelon est un pas vers le ciel. » Déjà 200 Savoyards étaient parvenus sur les remparts; d'autres avaient pénétré dans la ville endormie, et des milliers d'hommes armés accouraient de Plainpalais vers la porte qu'on allait leur ouvrir. Mais un coup de feu, tiré par une sentinelle, éveille les citoyens et un soldat vaudois du nom de Mercier arrête l'ennemi du dehors, en faisant tomber la herse. Au moment de se jeter dans la ville, l'un des chefs des assaillants manque d'audace et de coup d'œil. « Ceux qui avaient pénétré dans la place luttent en « désespérés, contre un peuple de héros en chemises, armés d'outils, « de pertuisanes, et succombent, grâce à l'inertie des troupes régulières « que d'Albigny n'ose pas lancer à l'assaut[4]. » Un combat acharné s'engage dans les rues. Enfin, les Savoyards vaincus se retirent, en laissant 300 hommes sur le carreau, au moment même où Charles-Em-

[1] Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie*, I, 509. Cet auteur cite les vers de Ronsard, où Genève est appelée :

« Misérable séjour de toute apostasie,
« D'opiniâtreté, d'orgueil et d'hérésie. »

[2] Brunaulieu, d'Albigny, Jean de Wattenwyl (cousin de l'avoyer). Ce dernier se cassa la jambe dans l'assaut. Mais sa coopération à l'escalade lui valut son élection à l'évêché de Lausanne. Il est même le premier évêque qui ait obtenu l'autorisation du gouvernement fribourgeois de résider dans la capitale de ce canton (1613). Le duc de Savoie, en qualité d'ancien souverain du pays de Vaud, revendiquait le droit d'élection et l'a exercé jusqu'à notre temps toutes les fois qu'une influence plus forte ne l'emportait pas à Rome sur celle de ce prince, qui devint, comme on sait, roi de Sardaigne au traité d'Utrecht en 1713.

[3] Dans une notice de M. Th. Claparède sur ce jésuite, il est appelé Hame, Hume ou Haym. — Ce religieux écossais avait été mis à la question et expulsé de France comme complice du régicide Jean Châtel.

[4] St-Genis, *Histoire de Savoie*, II, 237.

manuel arrivait sur le théâtre de l'événement pour jouir de la victoire et faire à Genève une entrée triomphale.

Genève sauvée n'eut à regretter que 17 des siens, parmi eux le noble ancien syndic Chanal, qui avait oublié sa vieillesse à la vue du danger que courait son pays. Les noms de ces patriotes furent gravés sur la pierre et méritent en effet de vivre dans le cœur de tous les amis de la liberté[1]. Mercier obtint, en récompense du service signalé rendu à la ville, le poste de confiance de gardien du port et de la fermeture des chaînes qui en défendaient l'accès pendant la nuit.

Tout ému du péril auquel il venait d'échapper d'une façon presque miraculeuse, le peuple genevois se porta en foule à Saint-Pierre, où Théodore de Bèze, alors sourd et octogénaire, entonna le psaume 124 qui se chante encore à chaque anniversaire de l'Escalade. A l'enthousiasme de la délivrance succéda ensuite chez les Genevois la soif de la vengeance. Soixante-sept Savoyards tombés entre les mains des citoyens dans les rues de la ville furent pendus sans miséricorde, leurs têtes exposées sur les remparts, les corps jetés au Rhône. Le syndic de la garde, Blondel, accusé de connivence avec le duc, fut roué sur la place publique.

L'entreprise du duc de Savoie souleva contre son auteur toute l'Europe protestante, et donna lieu à un grand nombre de chants enthousiastes ou satiriques. De tous côtés affluèrent les offres de secours, les envois d'argent : les villes suisses prirent les armes. Craignant une guerre générale, la France, l'Espagne, le pape et les Confédérés se réunirent pour dicter la paix aux deux parties belligérantes. Elle se fit à Saint-Julien le 21 juillet 1603[2]. « Cependant, dit un historien suisse, tant que Charles-Emmanuel vécut, il y eut toujours quelque trahison ourdie contre Genève[3]. » Trames expiées, il est vrai, par la mort tragique de tous les aventuriers qui s'en mêlèrent. La mort de Charles-Emmanuel elle-même ne mit pas fin aux attentats dont le dernier eut lieu en 1715 ; c'était le cinquième.

Perdue sans retour à Genève et dans le pays de Vaud, la cause du catholicisme courut aussi de grands risques dans le Vallais. Les doctrines

[1] C'étaient Vandel, Gallatin, Mercier, Monnard, Humbert, Guignet, etc.

[2] Ce traité est dans Krutli et Kaiser, *Eidg. Abschiede*, p. 1898. On trouve parmi les signataires de l'acte le chevalier J.-J. de Staal pour Soleure, le landeshauptman Schuler pour Glaris, le bourgmestre Meyer pour Schaffhouse, Naf, landamman, pour Appenzell, et pour Genève Michel Roset, seigneur de Chateauvieux, Lect, seigneur de Confignon, Jean Sarrazin et Jean de Normandie, docteurs ès droit et conseillers.

[3] Vulliemin, *Histoire de la Confédération*, XII, 366.

protestantes avaient fait des progrès extraordinaires dans ce pays depuis le milieu du XVI[me] siècle. Ces doctrines y avaient été introduites, dans la partie française, par les gens d'Aigle, et, dans la partie allemande, par Thomas Plater et d'autres Haut-Vallaisans qui étudiaient gratuitement à Berne, à Zurich et à Bâle. Bientôt elles comptèrent des adhérents dans chaque dixain et dans toutes les principales familles. Le banneret Jean de Platéa, le plus riche des Vallaisans, encourageait de ses libéralités une société formée pour étudier la Bible. Les pasteurs de Lausanne et de Genève parcouraient le pays. Les principaux personnages de Brigue se réunissaient pour chanter des psaumes dans la maison du capitaine général ou grand bailli Pierre Stockalper [1].

En 1551, les deux partis se balançaient tellement dans le pays, que la diète vallaisanne en vint à proclamer la *tolérance générale*. Une députation des cantons catholiques se rendit de dixain en dixain pour faire révoquer cette décision. Mais elle ne trouva d'écho que dans celui de Conches. A Louèche-les-Bains, la messe fut supprimée (1567). Les portes de la ville de Sion furent fermées au nonce Buonhomi évêque de Verceil (1580). L'introduction du calendrier grégorien par l'évêque d'accord avec le nonce, contribua à irriter les esprits. Plusieurs dixains refusèrent de le recevoir, et le Vallais eut pendant un certain temps deux calendriers. Pendant ce temps, la communauté protestante de Sion faisait de nouveaux progrès et comptait 200 membres dans la classe la plus cultivée de la population. Les réformés réclamaient la tenue d'un colloque. Les catholiques ardents songèrent un moment à lever la mazze contre les magistrats suspects du chef-lieu. Cette institution anarchique avait été déclarée abolie et la mazze enterrée en cérémonie, à la suite d'une émeute où elle avait été levée contre les amis du service français. Le renouvellement de l'alliance des sept cantons catholiques avec le Vallais, solennellement jurée à Lucerne par les députés vallaisans (avril 1567), puis par les députés des cantons à Brigue (juin 1578) [2], n'avait pas eu l'effet qu'en attendait le parti catholique. Le culte romain cessa même complétement dans plusieurs endroits, et à Saint-Maurice entre autres personne n'entendait plus la messe, lorsque parurent tout à coup, appelés par Fuentès, gouverneur de Milan pour l'Espagne, les missionnaires capucins et jésuites qui avaient ramené le Chablais à la foi catholique. De l'arrivée des capucins allemands et français qui précédèrent les jésuites, commence une réaction complète dans

[1] Furrer, *Geschichte von Wallis*, I, 275, 302.
[2] Krütli, *eidg. Abschiede* de 1556 à 1587, 363 et 655.

les affaires religieuses de ces contrées. Une grande assemblée des dixains (Landrath) réunie sur la Planta, à Sion, le 24 juillet 1603, en présence des ambassadeurs de France (Sillery), d'Espagne (Fuentès), de Savoie (Chevron) et des députés des cantons catholiques et protestants, eut pour résultat le triomphe des quatre dixains tout orthodoxes du Haut sur les trois dixains du Bas favorables à la réforme ou à la tolérance. Mais le *Landrath* de la Planta ne fut pas obéi. Les trois dixains de Sierre, Louèche et Sion prirent les armes et en appelèrent à Henri IV. La médiation des puissances arrêta la guerre civile. Mais dans une nouvelle diète tenue par les dixains orthodoxes à Viège, les décrets rendus à la Planta furent confirmés (17 mars 1604) et une amende de 200 ducats prononcée contre deux novateurs influents, le chancelier Guntern et l'ancien grand bailli Jean Jossen. On rappela les jeunes Vallaisans qui faisaient leurs études à Genève et à Zurich. Une foule de protestants, entre autres le chancelier Guntern, jugèrent à propos de s'enfuir dans le canton de Berne. Le nouvel évêque, Adrien II de Riedmatten, élu le 7 décembre 1604, acheva la déroute des réformés, en s'entourant de capucins et de jésuites. Mais quand il s'agit, en 1610, de l'établissement définitif de ces pères, l'évêque trouva un contradicteur résolu en Barthélemy Allet, le banneret de Louèche. Le prélat cherchant à faire prévaloir sa volonté en s'étayant de la Caroline qui avait fait les évêques de Sion comtes et préfets du Vallais, un autre adversaire des prétentions épiscopales, Nicolas de Kalbermatten, châtelain de Saint-Maurice, déclara qu'*il n'avait d'ordre à recevoir que des 7 dixains*.

La lutte, de religieuse qu'elle avait été jusque-là, devint alors politique. Un parti nouveau, celui des *Francs-patriotes*, se forma des débris du parti protestant et des catholiques opposés à la puissance temporelle des évêques. Une diète assemblée sous l'influence de ce parti, que dirigeaient le banneret Allet et un autre homme énergique, Michel Maghéran, secrétaire de la diète vallaisanne, fit entendre des menaces telles que l'évêque en mourut de chagrin (le 7 octobre 1613). Le parti des *Francs-patriotes* en profita pour contraindre le chapitre des chanoines à renoncer formellement à la Caroline dans la cathédrale de Sion, en présence de délégués de tous les dixains (le 15 octobre). Les jésuites étrangers furent chassés du Vallais où les réformés venaient sans bruit reprendre leur place. Le successeur d'Adrien II de Riedmatten, Hildebrand Jost, ne fut élu qu'à la condition de renoncer également à la Caroline.

Le gouvernement lucernois que présidait alors l'avoyer Rodolphe Pfyffer était intervenu en faveur de l'évêque et des jésuites. Le banne-

ret Allet lui répondit par un écrit véhément où il accusait les jésuites d'avoir cherché à l'empoisonner (7 juillet 1614).

Les Francs-patriotes s'appuyant sur la France, le gouverneur espagnol de Milan, le comte Fuentès, s'entendit avec l'évêque, le chapitre et les jésuites rentrés en Vallais sous les auspices de l'Espagne. Le pape Paul V, Saint-François de Sales et les cantons catholiques, Lucerne en tête, joignirent leurs efforts à ceux du parti espagnol. L'empereur Ferdinand II confirma la Caroline à la sollicitation de l'évêque. Une réaction opérée sous toutes ces influences réunies aboutissait à un nouvel exil des protestants et des Francs-patriotes les plus compromis. Mais mécontent du triomphe du parti espagnol, le cardinal Richelieu qui dirigeait, sous Louis XIII, la politique de la France, provoquait un revirement en faveur des réformés et des Francs-patriotes. Le chef de ces derniers, Michel Maghéran, élu châtelain de Louèche, et plus tard grand bailli ou capitaine général du Vallais, occupait en armes le château épiscopal de la Majorie, et faisait rendre un nouveau décret d'expulsion contre les jésuites et les capucins. Humilié à la diète de Sierre, l'évêque Hildebrand songeait à résigner ses fonctions. Le parti espagnol, exaspéré, conspire. Le chef de ce parti, Antoine Stockalper, un ami intime de l'évêque et officier à la solde de Milan, réunit à Brigue des hommes armés pour marcher sur Sion. Mais avant d'avoir pu exécuter son dessein, il est saisi et livré à Maghéran. Dans les douleurs de la torture à laquelle il fut appliqué à huit reprises au château de Louèche, Stockalper avoua avoir enrôlé 300 Valtelins pour tuer les chefs patriotes, Maghéran à Louèche, de Preux à Sierre, Ambuel à Sion et Jean Roten à Rarogne; il fut décapité dans le jardin de l'évêque (4 décembre 1627).

Attéré par ces événements, l'évêque s'enfuit à Lucerne, puis à Rome. Le pape refuse d'accepter sa démission et l'oblige à rentrer dans son diocèse où les Francs-patriotes dominaient encore, mais ne devaient pas garder longtemps leur prépondérance. Car sous l'action combinée du Saint-Siège, des cantons catholiques, de l'Espagne et de la France elle-même, s'opérait une réaction nouvelle contre les protestants et les chefs des Francs-patriotes expulsés définitivement de leur patrie en 1655. « Au bout d'un demi-siècle, dit le P. capucin Furrer, tout vestige de « protestantisme était tellement effacé du Vallais qu'on ne sait plus « même aujourd'hui dans la contrée, que la moitié de la population « avait embrassé la Réforme [1]. »

[1] Furrer, *Geschichte von Wallis*, I, 349-355. — Hidber, *Kampf der Walliser mit*

La liberté politique des Vallaisans ne sombra pas cependant du même coup que leur liberté religieuse. Les sept dixains obtinrent des envoyés de la France, de la Savoie et des cantons catholiques la reconnaissance pleine et entière de leurs droits et l'érection de leur pays en république (Respublica patriæ Vallesii), avec les sept étoiles pour emblème : elles figurent dès lors sur leurs bannières comme sur les monnaies qu'ils s'empressent de frapper, en signe de souveraineté. L'écusson du Vallais est orné du double aigle surmonté du diadème impérial[1].

La mort d'Henri IV, en 1610, avait donné la prépondérance au parti espagnol dans toute la Suisse et en Europe, au moment même où ce grand monarque avait tout préparé pour l'abattre. Cent mille hommes, dont 6,000 Confédérés, devaient attaquer la maison d'Autriche et démembrer ses immenses possessions au profit des États européens de second ordre. Le duc de Savoie aurait partagé le Milanais espagnol avec Venise et les cantons catholiques : la Confédération en corps eût reçu pour son lot le Tyrol et la Franche-Comté, l'ancienne alliée et protégée des Suisses. Le but que se proposait Henri IV n'était pas seulement de rétablir l'équilibre entre les puissances de l'Europe : c'était de former une grande fédération chrétienne composée de quinze États, dont les représentants réunis en congrès eussent concouru au maintien de la paix générale. Le poignard d'un régicide, de l'infâme Ravaillac, fit avorter ce plan grandiose, en tranchant les jours de cet ami de Genève et des Suisses, un des meilleurs princes qui aient gouverné les peuples.

3. Capitulations et alliances étrangères. — Rapports des Suisses avec les rois de France et avec les empereurs d'Allemagne pendant le XVIme siècle.

Depuis leur réconciliation avec François Ier et l'alliance étroite contractée avec ce prince en 1521, les Confédérés avaient fidèlement tenu le pacte d'or et de sang qui les liait à la France. Toutes les batailles du règne de ce prince furent témoins du courage heureux ou malheureux des guerriers des Alpes. 3,000 Confédérés se firent tuer à la Bicoque en attaquant audacieusement les Impériaux, défendus par des retranchements et une artillerie formidables (1522). Le trop célèbre condottiere

ihren Bischöfen. Bern, 1874. Traduit en français dans le *Confédéré du Vallais.* — Gremaud, *Catalogue des Evêques de Sion*, 1864. — Charles-Louis de Bons, *Le Château de Louèche*, et ses autres romans qui sont de l'histoire.

[1] Stanz, *Die Wappen der schweiz. Eidgenossenschaft. Archiv. des hist. Vereins.* Bern, VI, 790.

bernois Albert de Stein trouva la mort dans cette journée sanglante où il commandait en chef ses compatriotes.

Un autre héros de Marignan, le chevalier Arnold de Winkelried, apercevant au plus fort de la mêlée Frondsberg, le chef redouté des lansquenets, se précipite sur lui, le blesse de sa lance et tombe au même instant frappé en pleine poitrine par un boulet. L'héroïsme chez Winkelried s'alliait à un amour de la gloriole qui a fait l'objet des traits mordants du poète Gengenbach de Bâle, pendant que d'autres rimeurs n'ont vu en lui que le guerrier téméraire et le digne frère ou cousin de ce Henri Winkelried qui était tombé à Marignan, le 13 septembre 1515[1].

Au passage de la Sésia (1524), où Bayard fut tué d'un coup d'arquebuse, le capitaine bernois, Jean de Diesbach, couvrit avec 6,000 Suisses la retraite de l'armée française. Dans l'espoir de sauver le célèbre chevalier, il voulait le faire emporter sur les lances de ses soldats.

Moins braves à Pavie, 4,000 Confédérés mirent bas les armes et partagèrent le sort du monarque français, prisonnier des Espagnols. Quatre cents d'entre eux, cependant, l'élite de l'armée, périrent sur le champ de bataille avec leur chef, Jean de Diesbach, qui chercha la mort dans les rangs ennemis pour ne pas survivre à la honte de cette journée.

Elle fut réparée à Cérisoles (1544). Conduits par un héros d'une taille et d'une force herculéennes, Guillaume Fröhlich, de menuisier devenu colonel, les Confédérés firent merveille et battirent à plate couture les lansquenets. Douze mille Impériaux jonchèrent de leurs corps le champ de bataille. Un heureux coup de lance délivra d'un goître énorme un capitaine des Grisons, Philippe de Hohensax, fils de ce fameux Ulric qui avait commandé les Suisses dans les guerres de Souabe et d'Italie.

Frœlich, aux bons avis duquel les généraux français devaient la victoire, fut fait chevalier sur le champ de bataille. Le roi voulut l'avoir auprès de lui et lui donna le commandement des cent-suisses de sa garde. Ce chef dès lors figure avec éclat, pendant quarante années consécutives, dans toutes les guerres des rois de France. Nous le trouvons en Lombardie, en Lorraine, en Piémont, dans le royaume de Naples, conduisant chaque fois des levées de plusieurs mille hommes qu'on licenciait quand on n'en avait plus besoin, à la fin de la campagne. Ce chef intrépide passe pour avoir contribué beaucoup à la reprise de Calais, qui était depuis deux cents ans entre les mains des Anglais (1558).

[1] Liebenau (Théodore de), *Indicateur d'histoire suisse*, 1877, 324.

Frœlich mourut très riche au faubourg Saint-Germain à Paris, le 4 décembre 1562. Le roi et toute la cour assistèrent à ses obsèques. Les faits d'armes de ce capitaine ont été célébrés par les historiens français [1], et sa statue placée dans la galerie de Versailles avec celle des généraux et des héros de cette nation. Frœlich était natif de Riesbach au canton de Zurich. Mais pour échapper aux lois sévères de cet État sur les services mercenaires, il s'était fixé à Soleure, où sa famille a fleuri depuis sous le nom un peu altéré de Frœlicher. Son neveu, Guillaume Tugginer (le Toquenet des historiens français), qui avait combattu à ses côtés à Cérisoles et à St-Quentin, lui succéda dans le commandement des cent-suisses et montra le même dévouement à la maison royale.

Si le service de France était lucratif et glorieux pour quelques officiers, il ne l'était guère pour les simples soldats. A peine vêtus et nourris, ils étaient réduits à attendre des mois entiers leur solde que retenaient d'avides capitaines, et quand la campagne était finie, on les voyait souvent revenir demi-nus et atteints de maladies dégoûtantes, remplir les hôpitaux et les léproseries de leur patrie. Tel fut le sort de plusieurs milliers d'entre eux après la désastreuse journée de Pavie. Zwingli et les autres réformateurs en prirent occasion pour renouveler leurs éloquentes philippiques contre le service mercenaire.

Parmi les catholiques, des hommes austères firent entendre aussi à diverses reprises une voix de réprobation contre les capitulations étrangères. L'argent des rois était le prix du sang (*Blutgeld*) et un argent de discorde (*Unfriedgeld*) aux yeux de Conrad Scheuber, digne petit-fils de Nicolas de Flüe qui, après avoir servi la patrie et la société pendant un demi-siècle comme père de famille, guerrier et magistrat, après avoir occupé même la première magistrature de son canton, avait tout quitté à l'exemple de son aïeul pour vivre en Dieu dans la solitude [2].

Les paroles de ces graves personnages et le cri de la conscience publique réveillée par le deuil des familles, obligèrent quelques cantons à rendre des édits rigoureux contre le service et les pensions étrangères, en usage dans presque chaque canton [3]. Mais la passion des combats et

[1] Thevet, de Thou, etc. Les écrivains français l'appellent *Furle, Foelé, Frolé*.

[2] La vie de Scheuber a été écrite par le prévôt Gœldlin en 1818.

[3] A Fribourg seulement il n'y avait pas, en 1535, sous François Ier, moins de vingt pensionnaires de la France dont suivent les noms : Daffry, Alt, Amman, Fegely, Gottrau, Lenzbourg, Lanthen, Montenach, Praroman, Schröter, Techtermann, Weck, Werro, Wild, Zollet, Python, Ratze, Raemy, Reyff, Schaller. En 1531, le roi François Ier ne dédaignait pas d'écrire de sa main au conseiller et secrétaire Ullman Techtermann, dont l'influence dans la diète suisse égalait celle

la soif de l'or étaient trop fortement éveillées chez les peuplades guerrières des Alpes. Au premier roulement de tambour que faisaient entendre les enrôleurs, les guerriers accouraient par milliers se ranger sous les drapeaux de la France.

Lorsque les guerres de religion eurent commencé sous Charles IX, le service mercenaire prit une nouvelle intensité et ajouta de nouveaux lauriers à ceux des précédents capitaines. Tammann, de Lucerne, successeur de Frœlich, sauva l'armée du roi Charles IX à Dreux, où son héroïque résistance donna le temps au duc de Guise d'accourir avec une armée et de regagner la bataille perdue par la faute du duc de Montmorency. Mais Tammann paya ce grand exploit de sa vie et de celle de vingt-six capitaines de sa nation. Parmi les morts se trouvèrent l'avoyer Schwaller, de Soleure, et Zur-Lauben, de Zoug, jeune homme héroïque qui se jeta au-devant de l'épée qui allait frapper son père (1562).

A la tête du corps-franc des *Enfants perdus*, Louis Pfyffer, de Lucerne, s'était signalé dans cette journée par un sang-froid audacieux et une rare capacité militaire. Charles IX le désigna pour remplacer Tammann dans le commandement des troupes suisses.

Pfyffer ne tarda pas à justifier ce choix par un service éminent rendu à la personne même de Charles IX. Ce monarque et toute sa cour se trouvant à Meaux auprès de la reine mère Catherine de Médicis, se virent tout à coup cernés dans la ville par toute une armée protestante aux ordres des chefs les plus célèbres de ce parti [1]. Huit à neuf cents hommes, armés d'épées seulement, formant ce qu'on appelle la maison du roi, entouraient le monarque. Un message secret fut envoyé aux Suisses et informa leur colonel du péril que courait la famille royale.

Le 29 septembre 1567, vers minuit, Pfyffer quitte Château-Thierry où il se trouvait avec 6,000 hommes, arrive vers le matin à Meaux, où il persuade le roi et la reine de se confier à sa garde, les ramène en effet le même soir sains et saufs à Paris avec toute la cour, après avoir soutenu les chocs répétés de l'infanterie et de la cavalerie ennemies en

qu'il avait dans son canton. En 1573, l'avoyer Daffry recevait une pension de cent livres, Lanthen-Heidt et Gribollet cinquante. Parmi les pensionnaires figurent alors, outre les membres de familles déjà citées, des Diesbach, Odet, Alex, Englisberg, Krumenstoll, Fruyo, Buman, Reynault (Reynold), Rudella, Cléry, Werly, Griset de Forell, etc.

[1] Le prince de Condé, l'amiral de Coligny, Dandelot. Il y avait des Neuchâtelois dans l'armée protestante, à leur tête des Hory, des Tribolet, noms qui reviennent dans toutes les guerres de France à cette époque.

queue, en flanc et en tête. Le lendemain, au milieu de l'enthousiasme public qu'excite cette action d'éclat, le roi va à la rencontre des Suisses jusqu'à la porte St-Martin, passe au cou de leur colonel le collier des chevaliers de l'ordre de St-Michel et accorde la solde de bataille à ceux auxquels, « après Dieu, » il devait son salut. « La France et toute l'Europe retentirent des éloges qu'on faisait de la valeur et de la fidélité des soldats suisses. » La retraite de Meaux fut mise au rang des plus belles victoires. On la compara à la retraite des Dix Mille [1].

Les protestants jouaient de malheur. Deux ans après cet échec, le duc d'Anjou, frère du roi Charles IX, et qui régna depuis sous le nom d'Henri III, leur fit éprouver des déroutes sanglantes à Jarnac et à Montcontour. Chaque fois la bravoure des Suisses contribua à la victoire: ils avaient alors pour chefs Péterman de Cléry et Jean de Lanthen-Heidt, officiers fribourgeois d'une valeur éclatante et qui alliaient les talents politiques aux talents militaires. Cléry sortait d'une noble famille de la Gruyère: Lanthen dit Heidt, au contraire, était fils d'un simple sellier de Fribourg, ce qui ne l'empêcha pas d'être fort avant dans les bonnes grâces de Catherine de Médicis.

A un trait glorieux, l'histoire des services étrangers a coutume de joindre une scène déshonorante. Sous le règne de Charles IX, dans cette nuit de sang et de trahison qu'on nomme la St-Barthélemy, et où 6000 protestants furent égorgés à Paris seulement [2], la garde suisse du duc d'Anjou fournit son contingent d'assassins à gages: et si le Zuricois Roist, le père du bourgmestre, succombe en défendant la porte du vieil amiral de Coligny, le Fribourgeois Martin Koch, fourrier de la garde du duc d'Anjou, partage avec deux autres Suisses, Léonard Grunenfelder, de Glaris, et Klein, d'Olten, le triste honneur d'avoir donné la mort au chef vénéré des protestants. C'est même Koch qui porta le premier coup avec la hache dont il était armé. Ces hommes reçurent le prix du sang, Koch 10,000 écus, Klein 2000 écus en or, 100 francs de vaisselle et l'habit de l'amiral [3].

A la nouvelle du massacre de leurs coreligionnaires de Paris, le premier mouvement des cantons évangéliques avait été de prendre les armes pour ne pas se laisser égorger sans défense comme l'amiral de

[1] Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, XII, p. 111.

[2] A Lyon, il en périt 2000. Voir les relations de Tugginer de Soleure, témoin oculaire. *Indicateur d'histoire suisse*, 1876, 255.

[3] Lettre écrite de Paris à l'abbé de Saint-Gall par Opser, son protégé, en date du 26 août 1572, article de M. Pierre Vaucher dans l'*Indicateur de l'Histoire suisse* de 1877, 293. Parmi les complices des assassins figurent deux frères Studer, de Winkelbach, au canton de Zurich, le Saint-Gallois Conrad Burg et l'enseigne Fröhlich

Coligny. Les cantons catholiques, se plaignant à la diète de Baden, en décembre, de ces précautions belliqueuses, les États évangéliques répondirent en alléguant la présence de troupes autrichiennes à Constance. Les explications de l'ambassadeur de Charles IX, Bellièvre, parvinrent à calmer les craintes des cantons protestants. De nouvelles plaintes des États catholiques se firent entendre lorsque, deux ans plus tard, le prince de Condé, le chef des huguenots de France, fit un séjour à Lausanne et passa en revue des soldats à Genève.

L'avènement au trône, d'Henri III, successeur de Charles IX (1574), fut salué par une brillante ambassade de tous les cantons, Lussy et Pfyffer en tête. Quatre mille Suisses, aux ordres du colonel Gallati, de Glaris, se rangèrent autour du nouveau monarque, et firent éclater leur dévouement à la fameuse journée des *Barricades*, où le peuple et les étudiants de Paris, soulevés contre Henri III, le firent prisonnier dans le Louvre. Mais laissés sans vivres et sans communication avec la cour, ces soldats fidèles faillirent être massacrés, comme les Suisses du 10 août, par une multitude fanatisée à laquelle ils montraient en vain leurs chapelets en criant : *Bons catholiques, nous.* L'arrivée du duc de Guise, que le peuple regardait comme son libérateur et un nouveau Macchabée, les tira du péril. Les Confédérés purent s'éloigner en emportant leurs drapeaux (12 mai 1588).

« Ce fut, dit l'un des grands historiens de notre patrie, la première victoire de la bourgeoisie sur les troupes régulières. Ce fut aussi la première blessure que reçut le courage de nos pères auprès du trône des rois de France. Le lion de Lucerne ne représente pas une seule journée, comme on le croit généralement, mais une époque tout entière de nos annales. Déjà le seizième siècle eut son 10 août[1]. »

Le règne des Bourbons commença comme finissait celui des Valois, c'est-à-dire appuyé sur les lances et les hallebardes de nos ancêtres. Henri IV, déclaré roi de France par Henri III à son lit de mort, n'avait été reconnu que par les protestants et un petit nombre de gentilshommes catholiques. Sur 7000 hommes dont se composait sa petite armée, la moitié était formée des régiments du Glaronnais Gallati et du Soleurois Aregger. Grâce aux prodiges de valeur de ces braves, le Béarnais vainquit le duc de Mayenne à la journée d'Arques, où, croyant tout perdu, il avait couru combattre auprès de Gallati en disant : « Mon compère, donnez-moi une de vos hallebardes ; je viens mourir ou acquérir de l'honneur avec vous » (1589).

[1] Vulliemin, *Hist. de la Confédération*, XII, 249.

L'année suivante à Ivry, Jean-Jacques Tribolet, de Neuchâtel, fut fait chevalier sur le champ de bataille de la main du roi, ainsi que le colonel soleurois Aregger qu'Henri IV revêtit de la cuirasse qu'il avait portée pendant le combat. Le siège de Rouen et la prise de Paris, qui rendit ce monarque maître d'une grande partie du royaume, virent également briller la valeur des guerriers suisses, dont les hallebardes fidèles suivent désormais le Béarnais dans toutes les guerres qu'il entreprend contre la Savoie et l'Espagne, et escorteront encore ses dépouilles mortelles, lorsqu'elles seront déposées au caveau de Saint-Denis (1610).

Tous les Confédérés n'avaient pas combattu sous l'étendard d'Henri IV dans les guerres de la Ligue. Jusqu'à son abjuration, la plupart des Suisses catholiques suivirent, au contraire, les drapeaux des Guises et du roi d'Espagne. Sous les ordres de Louis Pfyffer, de Lussy, et de Béroldingen, d'Uri, ils se battirent contre leurs compatriotes, à Arques et Ivry, et défendaient encore Paris pour la Ligue, lorsque Henri IV s'en rendit maître en 1594. Des guerriers des mêmes cantons et des mêmes familles combattaient sous des bannières opposées.

Le service de France occupait par moments jusqu'à 20,000 Confédérés et était cependant loin d'absorber toutes les forces militaires de la nation. On trouve des guerriers suisses à la solde de presque toutes les puissances, et à la défense de toutes les causes, bonnes et mauvaises[1]. Les ordres réitérés de la diète empêchèrent seuls, comme nous l'avons vu, les mercenaires de verser leur sang pour un duc de Wurtemberg, qui avait mérité la mort par ses crimes. Pendant que les uns combattaient contre l'empereur en Italie, d'autres combattaient pour ce prince contre les Turcs. On avait vu au sac de Rome par l'armée de Charles V, le capitaine des cent-suisses du pape, Marc Roist, de Zurich, se faire tuer avec ses 200 hallebardiers en défendant l'église de Saint-Pierre (mai 1527).

Quand le duc d'Albe envahit les Pays-Bas, Walther Roll, de Soleure, leva pour lui un régiment dans le Vallais (1567).

Au commencement du siècle, lors du siège de Pise par les Florentins, 7000 Suisses, à la solde de Louis XII, avaient contribué à la prise de cette malheureuse cité.

Le service de Venise avait commencé dans les Grisons et la Suisse avec les dernières années du XVme siècle. Dans la seconde moitié du siècle suivant, pendant la guerre de la république de Milan avec les

[1] De Steiger (Rodolphe). *Coup d'œil général sur l'Histoire militaire des Suisses.* Lausanne, 1869.

Turcs, les Suisses et Grisons lui fournissent des auxiliaires, soldats et matelots, sous Hercule de Salis et Melchior Lussy d'Underwald, qui prenait le titre de capitaine-général de Lugano. Ce dernier entretient pendant plus de 40 ans (de 1560 à 1602) les relations les plus étroites avec Venise, correspond sans cesse avec le sénat, va féliciter chaque nouveau doge à son avènement, en revient chaque fois paré d'une nouvelle chaîne d'or de 2 à 300 écus, et tire de la république une pension annuelle qui s'élevait à 3000 écus en 1596. A la faveur de ces capitulations, les Grisons obtenaient l'autorisation d'acheter des blés dans la Vénétie, et cette dernière recevait du gouvernement de Zurich la faculté d'approvisionner la forteresse de Bergame de grains achetés au marchéde cette ville [1]. La colonie suisse de Bergame tire son origine de ces relations.

Avant de faire des levées dans l'intérêt de la Ligue, Melchior Lussy avait conduit 3000 hommes au pape Paul IV, brouillé alors avec Philippe II au sujet de la possession du royaume de Naples (1557). Le pieux ermite Scheuber que Lussy, son compatriote, avait consulté avant son départ, avait vainement essayé de le détourner de cette expédition malheureuse [2]. Aussi la journée de Paliano, où son régiment, composé en bonne partie de ses compatriotes d'Underwald, fut taillé en pièces par les Espagnols, causa une irritation extrême dans ce canton. Une émeute accueillit le retour de Lussy à Stanz; les femmes des soldats qui avaient péri dans la campagne le poursuivirent le couteau à la main jusque dans sa demeure. Il sut regagner toutefois la confiance de ses concitoyens du Nidwald, puisque leur suffrage unanime le porta onze fois de suite à la magistrature suprême de ce demi-canton [3]. A cette époque, le service étranger n'étant point permanent, permettait aux personnages influents des cantons d'unir aux principaux emplois de la république celui de chef de bande à la solde d'une puissance étrangère. Les inconvénients d'un pareilé tat de choses n'avaient pas échappé aux gouvernants ; dans plusieurs cantons on fit des lois contre les magistrats qui quittaient leurs sièges, et on finit même par prohiber complètement cet abandon temporaire des fonctions publiques.

[1] Victor Cérésole, la *République de Venise et les Suisses*, 25, etc.

[2] « Le Pape, disait Scheuber, regrettera d'avoir versé l'or de l'Église pour une « querelle où l'engagent les vains intérêts de la terre. » — Vulliemin, *Hist. de la Confédération suisse*, XII, 14.

[3] De 1561 à 1606. La pension de 600 livres qu'il obtint plus tard ne l'empêchait pas d'en recevoir 1000 de la France et 300 écus de Venise sans préjudice des autres pensions du pape et de la Savoie.

Un magistrat et historien fribourgeois du XVIIIme siècle (le baron d'Alt), a essayé de justifier cet usage en comparant les avoyers-colonels, Pfyffer, Lussy, Heidt, aux *consuls romains quittant le sénat au premier bruit d'une invasion des frontières.* Le complaisant écrivain oublie que les Romains combattaient pour leur patrie, et que la Suisse et non la France était celle de ces aventureux magistrats. Malheureusement la triste politique qui consiste à faire dépendre le *salut* de la Suisse du *salut* de la France, et à subordonner le premier pays à l'autre, faisait de rapides progrès dans les esprits des gouvernants, et se manifeste par les liens toujours plus intimes qui unissent les cantons à ce royaume. L'alliance française, conclue en 1516, est renouvelée quatre fois dans l'espace d'un demi-siècle [1].

Ces renouvellements, si avantageux au pouvoir des rois de France, ne laissaient pas d'être très onéreux à leur trésor. Ils avaient beau se faire représenter en Suisse par les plus fins diplomates [2] et les meilleurs amphytrions. Les députés des cantons et de leurs alliés ne se rendaient qu'à l'aspect des mulets chargés d'or que les ambassadeurs, quand ils voulaient être sûrs de réussir, devaient traîner à leur suite, pour en faire le partage aux cantons ou à leurs principaux magistrats. C'était comme au siècle précédent, où il était « inutile, à qui n'avait pas d'or, de se présenter en diète [3]. » Après avoir signé l'alliance, les députés fédéraux allaient en solenniser l'acte à Paris dans l'église Notre-Dame. Chaque fois des fêtes splendides célébraient leur séjour dans la capitale du royaume *très chrétien.* Des médailles et des chaînes d'or étaient distribuées avant leur départ aux chefs de l'ambassade.

La plus pompeuse de ces réceptions fut celle qu'Henri IV fit à ses compères en 1602. « Il ne pouvait trop honorer, dit un écrit du temps, une nation belliqueuse et forte, *nécessaire à l'appui de son État.* » L'alliance de 1602 ne coûta pas moins d'un million deux cent mille écus au roi Henri IV. Ce n'était au fond, il est vrai, qu'un à-compte sur les six millions que les rois de France devaient aux villes suisses, tant pour argent prêté par elles, que pour arrérages de pensions, service de guerre, etc. [4]. Quatre à cinq mille écus étaient en outre annuellement

[1] En 1549, 1564, 1582, 1602.

[2] Les Sillery, les Fleury, les Harlay de Sancy, les Bassompierre sous Henri III ; les de Vic, Biron, Castille, Morfontaine, Caumartin, sous Henri IV et Louis XIII.

[3] Gisi, *Antheil der Eidgenossen an der europäischen Politik. Archiv für die Schw.-Gesch.*, XVII, 229. L'ambassadeur de France dit que cette alliance coûta plus de trois millions au roi.

[4] Bâle avait prêté plus de 180,000 écus aux rois de France. Sous Louis XIV

comptés aux chefs des cantons pour les tenir dans la dépendance. Une partie de ces pensions étaient distribuées par les gouvernements cantonaux; la répartition des autres se faisait par l'ambassadeur lui-même. Il mandait à Soleure, sa résidence ordinaire, et comme qui dirait sa capitale, les personnages influents auxquels il destinait une part de cet argent à titre d'encouragement ou de récompense.

Grâce à ces subsides et à la cupidité des gouvernants, les rois de France acquirent une influence croissante, qui s'étendit et aux rapports des cantons entre eux, et aux affaires intérieures des cantons eux-mêmes. Bientôt aucun événement de quelque importance ne put se passer en Suisse sans que la France n'y fît sentir son action d'une manière détournée ou directe. En 1610, une rixe de village en Thurgovie ayant failli allumer une guerre religieuse, les Zuricois et les cinq cantons qui avaient pris les armes, après avoir refusé la médiation de leurs Confédérés, se soumirent à celle de l'ambassadeur Castille. La simple menace de supprimer leurs pensions effraya tellement les membres du sénat de Fribourg qu'ils s'empressèrent de destituer un de leurs collègues les plus influents, le chevalier et bourgmestre Henri Lamberger, dont les menées en Vallais, en faveur de l'Espagne, avaient irrité la France. Ce magistrat, rétabli dans ses honneurs, subit une seconde destitution du même genre, suivie de sa réintégration en 1611, après la mort d'Henri IV. A Berne, Jean-Rodolphe d'Erlach ayant eu le malheur de déplaire à cette dernière puissance, fut obligé de s'expatrier et alla s'établir en Angleterre (1615).

De tous les cantons, Zurich seul, fidèle à la voix de ses pasteurs, avait constamment refusé de souscrire à l'alliance française. Mais les intrigues de Castille, unies à l'ascendant du bourgmestre Léonard Holzhalb, gagné par cet envoyé de Louis XIII (1613), triomphèrent de l'opposition de Breitinger, qui avait succédé à Bullinger comme chef de l'église zuricoise. Le second bourgmestre, Jean-Rodolphe Rahn, quoique neveu du fameux condottiere et colonel Fröhlich, resta étranger à cette opération de son collègue dont il ne partageait pas les vues et dont il combattit souvent la politique peu scrupuleuse[1].

l'État de Fribourg se trouva créancier de ce prince pour une somme de plus de 200,000 livres. L'intérêt en fut payé jusqu'en 1790, à l'époque de la révolution française. Les réclamations faites postérieurement à ce sujet auprès du roi Louis XVIII sont restées sans résultat. Berchtold, *Histoire de Fribourg*, II, 260.

[1] L'alliance zuricoise porte la date du 20 janvier 1614. Voir Krütli et Kaiser, *eidg. Abschiede*, de 1587 à 1617, 1144 et 1951. L'acte est signé de Pierre de Castille et du chancelier zuricois Hans Grebel.

L'alliance française fut suivie d'une alliance de Berne et Zurich avec la république de Venise (6 mars 1615)[1].

Cette alliance préparée par l'habile et savant Jean-Baptiste Padavino, secrétaire du conseil des X, envoyé à diverses reprises en Suisse et dans les Grisons, fut conclue par le patricien Grégoire Barbarigo. Une ambassade zuricoise, dont Holzhalb était le chef, partit pour la ville de St-Marc où elle reçut un splendide accueil. On la fit asseoir à côté du doge dans le sénat, composé de 1400 membres. Quatre enseignes de troupes zuricoises, aux ordres de Holzhalb, partirent pour Venise. Des auxiliaires des Grisons et d'autres cantons suivirent et allèrent combattre contre l'Autriche dans le Frioul, au grand déplaisir de l'empereur Mathias qui en écrivit en vain à la diète des XIII cantons. Parmi ces auxiliaires figurait le condottiere fribourgeois Pierre Rey (Rex en latin, König en allemand) destiné à jouer un rôle important dans la guerre de Trente ans et dans la politique de son canton (1617).

En échange de leurs services, les Suisses et les Grisons obtinrent des facilités pour l'entrée de leurs fromages en Italie, et ces derniers les armes dont ils avaient besoin. Il fut stipulé que la république de Venise recevrait chaque année 10,000 fromages de la Haute-Engadine.

Les relations de Venise avec la Suisse ne se bornaient pas au commerce et à la guerre; elles s'étendaient aux choses religieuses et politiques. Le fameux livre du théologien antiromain Fra Paolo Sarpi, sur le concile de Trente, fut traduit en allemand par le Zuricois Gaspard Waser dont la correspondance avec le doge Leonardo Dona (1609) est conservée aux archives de Venise[2]. Le même ouvrage était traduit plus tard en français à Genève par le ministre et professeur de théologie Jean Diodati, un grand champion de l'orthodoxie, connu par la triste part qu'il a prise à la lutte des Gomaristes et des Arminiens dans les Pays-Bas. Il représentait l'Église de Genève dans ce fameux synode de Dordrecht qui condamna les Arminiens, envoya à l'échafaud le noble patriote et grand pensionnaire Old-Barneweld et fit condamner l'illustre Grotius, le père du droit des gens, à une détention perpétuelle (1619).

« Nos canons de Dordrecht, disait Diodati, ont coupé la tête de Barneweld[3]. »

[1] Krutli et Kaiser, *eidg. Abschiede*, *ibid.* Appendice p. 1951. — Hottinger, *Geschichte der Rep. Zurich*, III, 215. — Cérésole, la *République de Venise et les Suisses*, 48.

[2] Cérésole (Victor), la *République de Venise et les Suisses*, 45.

[3] Vulliemin, *Histoire de la Confédération*, XII, 124.

A la même époque le duc de Savoie Charles-Emmanuel voyant ses États envahis par les Espagnols de Milan et leurs alliés Italiens, se souvint de l'amitié qui avait uni ses prédécesseurs à la république de Berne, et ne crut pas en payer trop cher le retour par la cession formelle du Pays de Vaud aux Bernois, faite en son nom et en celui de son fils Victor-Amédée (le 23 juin 1617). La cession fut suivie d'une alliance de 20 ans jurée à Asti, en août suivant, par les représentants des deux puissances. Grâce aux bons offices de l'ambassadeur du roi Jacques Ier d'Angleterre, Isaac Wake, qui avait poussé à l'alliance, la ville de Genève eut l'avantage d'être comprise dans ce traité[1]. Quatre mille Bernois combattirent alors contre les Espagnols en Piémont et contribuèrent beaucoup à relever les affaires du duc dans ce pays. L'alliance de Zurich et de Berne, en revanche, ne fut pas d'un grand secours à la république de Venise, menacée comme la Savoie, par les envahissements de l'Espagne maîtresse du Milanais.

Jusqu'au XVIIme siècle, les Suisses avaient conservé des égards pour les chefs de la nation germanique à laquelle ils appartenaient par les liens du sang et de la langue. Trois empereurs salués à leur avènement par des ambassadeurs du corps helvétique en avaient successivement confirmé les franchises, Charles V, à Spire, Ferdinand Ier, à Augsbourg, Maximilien II, à Prague. Ferdinand Ier, ayant honoré de sa présence la ville de Bâle, en 1563, y avait été accueilli avec les honneurs dus au chef de l'empire. Mais le fragile lien qui rattachait encore les cantons à l'Allemagne allait se relâchant chaque jour, sous le charme des relations françaises. A la diète des XIII cantons à Baden, le 1er juillet 1607, Zurich proposa en vain l'envoi d'une députation à l'empereur Rodolphe II pour solliciter la confirmation des franchises et des droits régaliens du corps helvétique. L'année suivante au même endroit, le 29 juin, Zurich renouvelait sa proposition. Berne s'y opposait, disant : « Nous Suisses, nous tenons notre souveraineté de nous-mêmes ; elle ne dépend pas de l'empire. » Quatre ans plus tard la question était remise sur le tapis à la diète de Baden (21 octobre 1612). « C'est au nom de l'empereur, disaient les Zuricois, que les cantons exercent le droit de glaive et portent sur leurs écussons la couronne et l'aigle impériales. » La plupart des États confédérés se rangèrent cette fois à l'opinion de

[1] Krütli et Kaiser, *eidg. Abschiede*, 1587 à 1617, p. 1287, et Appendice, 1971. — Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, II, 257. L'historien du sénat de Savoie, Burnier, parle de l'alliance, mais non de la cession. II, 569.

Zurich. Mais Soleure, derrière lequel se cachait peut-être Berne, déclara ne vouloir supporter aucune dépense à cette occasion, et Lucerne de s'associer à cette déclaration, non seulement à cause de la dépense mais par crainte des conditions qui pourraient être imposées aux Confédérés, comme celle d'aller combattre les Turcs. Découragée par cette opposition multiple, la majorité allait laisser tomber la chose lorsque les députés de St-Gall la remirent à flot, en alléguant les grandes affaires que les commerçants de leur contrée faisaient en Allemagne. Mais la diète, désirant couper court aux propositions de ce genre, décida une fois pour toutes que l'on n'irait plus quêter une confirmation qui était plus onéreuse que profitable. St-Gall étant, quand même, revenu à la charge, la diète du 26 juin 1616 statua qu'elle laissait libres les cantons et pays alliés de solliciter la confirmation de leurs libertés auprès de l'empereur, mais qu'ils le feraient pour leur compte et à leurs frais [1].

Ainsi fut tranchée à la veille de la guerre de Trente ans, le dernier fil qui reliait à l'Allemagne le corps helvétique.

La même année, à la diète de Baden, on votait l'envoi d'une grande ambassade à Louis XIII pour le féliciter à l'occasion de son mariage avec Anne d'Autriche et réclamer par la même occasion l'acquittement des pensions arriérées [2].

1. La politique intérieure et la civilisation au XVIème siècle.

L'histoire de la Suisse avait été jusque-là presque toute politique et guerrière. Au cliquetis des armes se joignent maintenant les luttes non moins ardentes de la parole et de la plume. Les églises et les hôtels de ville retentissent du bruit de joûtes théologiques, et les *disputes de religion*, véritables conciles populaires, font passer les controverses religieuses de la bouche des savants dans celle du simple bourgeois et de l'inculte campagnard.

La *politique fédérale* revêt elle-même ce caractère théologique ou confessionnel. Les deux grands partis qui agitaient la Confédération, à l'époque de la guerre de Bourgogne, les partis purement politiques des *États-Villes* et des *États campagnards* s'effacent pour faire place aux deux camps politico-religieux des *réformés* et des *catholiques*. Les diètes séparées, dont le XVème siècle avait donné quelques rares exemples, se multiplient. Les protestants se réunissaient à Aarau, ville de l'Argovie

[1] Voir pour toutes ces décisions Krütli et Kaiser, *Eidg. Abschiede*, de 1587 à 1617, entre autres p. 832, 1169, 1249.

[2] *Ibid.*, 1242 et 1250.

bernoise : les catholiques à Lucerne, ou dans un endroit des Waldstætten.

Les députés des treize cantons et de leurs alliés continuaient bien à s'assembler en diète générale, mais ce n'était plus pour délibérer de concert et avec la vieille franchise sur les intérêts généraux de la patrie. « Pour la première fois en 1515, dit M. Vulliemin, il fut décidé qu'en toutes choses concernant l'honneur et le bien de la Confédération, la minorité se soumettrait à la majorité des suffrages. Mais il en fut de cette résolution comme de bien d'autres confiées au papier. »

L'intervention des *théologiens* dans les affaires publiques contribua beaucoup à amener cet état de choses, en transportant dans le gouvernement la subtilité d'esprit et la rigueur intolérante qui étaient le partage des docteurs dans une époque de fanatisme. C'est cette alliance des deux pouvoirs qui rendit l'administration de Calvin si tyrannique à Genève. Les sentiments élevés qui animaient Zwingli au début de sa carrière, et les idées philosophiques qui respirent dans ses ouvrages, semblaient devoir promettre plus de tolérance. Mais le dictateur dément le patriote et le philosophe ; et le même homme qui dans l'un de ses écrits ouvre le ciel aux païens les plus illustres, comme Socrate, Cicéron, Marc-Aurèle, ne peut se résoudre à laisser vivre en paix sur la même terre des citoyens d'une confession différente. Dans son fameux mémoire au gouvernement de Berne, nous avons vu le réformateur recourir au texte sacré pour demander l'extermination des *Philistins* (c'est le nom qu'il donne aux cinq cantons) et menacer Israël (c'est-à-dire les cantons réformés) de la colère divine s'ils refusent, comme autrefois les douze tribus, de punir celle de Benjamin de ses outrages sacrilèges envers les Lévites. Toutefois, l'homme d'État ne néglige pas les considérations profanes, plus propres à faire effet sur les politiques bernois. « Le moment, disait-il, est propice pour la lutte. Le roi de France a promis de rester neutre ; l'empereur est assez occupé en Allemagne. Réduits à leurs propres forces, sans artillerie, aujourd'hui le nerf principal des armées, affaiblis par nos partisans secrets qui n'attendent que notre présence pour se montrer, comment pourraient-ils nous être redoutables ? Nous parviendrons en tous cas à leur enlever les bailliages communs de langue allemande que Berne et Zurich se partageront entre eux, afin de prévenir tout démêlé avec les cantons copartageants. »

La doctrine d'écrasement formulée par Zwingli s'éteignit heureusement avec les premiers réformateurs, dont les successeurs montrèrent des dispositions plus conformes à l'évangile. Mais elle devint alors le principe dominant de la politique des *nonces* et des *jésuites*. Les torches

de la guerre religieuse allumées par Zwingli au XVIme siècle seront rallumées deux fois par le zèle impétueux des disciples de Loyola et des représentants de la cour romaine. « Les jésuites, dit l'auteur des *Relations diplomatiques de la Suisse avec la France*, les jésuites, depuis leur introduction en 1574 jusqu'à leur expulsion, ne connurent d'autre politique que celle de haïr les protestants et de s'attacher aux puissances étrangères dont ils pouvaient attendre quelque avantage en retour de leur haine pour les cantons évangéliques[1]. » L'institution de la nonciature ne devait pas avoir des conséquences moins funestes pour la paix confessionnelle. « C'est incroyable, dit le grand historien Ranke, quelle influence extraordinaire eut l'établissement d'une nonciature permanente en Allemagne et en Suisse[2]. »

Aussi la principale tâche des hommes d'État vraiment patriotes des deux confessions fut-elle de combattre les tendances haineuses qui, sous le nom de religion, menaçaient de détruire l'ALLIANCE ETERNELLE, cette arche sainte de l'indépendance helvétique. Telle fut la mission sublime de cet avoyer Wengi, dont le sang faillit couler pour la *tolérance religieuse*. Le nom de Wengi, ce Winkelried de la tolérance, est le plus beau de notre histoire, dans l'âge de la Réforme.

Non loin de l'immortel avoyer de Soleure prend place cet avoyer lucernois dont la modération, après la victoire de Cappel, égala les persévérants efforts pour prévenir une rupture. La noble figure de Jean Golder, le pacificateur catholique de Deinikon, fait un digne pendant à celle du médiateur protestant de Steinhausen, de ce grand landamman Æbli qui, avec son successeur Egide Tschoudi, forme encore aujourd'hui la plus belle illustration de sa petite patrie glaronnaise. Golder et Æbli se plaçant entre les deux partis et s'exposant par cette action courageuse aux soupçons et aux accusations injustes de leurs coreligionnaires respectifs, rappellent cet illustre chancelier de l'Hôpital poursuivant à la même époque, mais avec moins de succès, au milieu de la tourmente religieuse de la France, l'œuvre difficile d'une transaction équitable entre les Ligueurs et les Huguenots[3]. Si les *fleurs de lis*, selon

[1] Zellweger, *Geschichte der diplomatischen Verhältnisse der Schweiz mit Frankreich*. St-Gallen und Bern. Huber 1848, I, 160.

[2] Ranke, *Geschichte der Päbste*, II, Liv. V, 157.

[3] Moins tolérant que Golder, le landamman Egide Tschoudi critique amèrement dans sa chronique la paix de Deinikon, et l'appelle « un coup funeste porté à notre sainte foi catholique au moment où Dieu venait de lui accorder la victoire. » — « Aussi, ajoute-t-il avec une indignation un peu crédule, ni l'avoyer Golder, ni ceux qui se sont rangés à son avis, les ammans Troger et Thoos, n'ont survécu longtemps à ce malheureux événement. »

la belle expression d'un chroniqueur contemporain, étaient gravées dans le noble cœur du magistrat français, la *croix fédérale* brillait en traits de flamme dans celui des deux nobles magistrats helvétiques.

Les hommes d'État n'étaient pas seuls à travailler au rétablissement de la concorde et au maintien de l'équilibre confessionnel qui pouvait seul lui donner une base solide. Des prêtres catholiques et réformés, de simples citoyens, les secondaient dans cette œuvre ardue, ou prenaient même quelquefois une courageuse initiative. Le nom du ministre Valentin Tschoudi ne sera jamais prononcé qu'avec respect par les amis de la religion et de la patrie. Celui du chanoine Schœnbrunner (de ce prêtre patriote qui pleurait à Cappel sur le corps inanimé du plus grand ennemi de sa foi et de ses intérêts privés) aura toujours le pouvoir d'attendrir les âmes généreuses, capables de sentir et d'apprécier la beauté morale. N'était-ce pas aussi la plume d'un ami de la concorde et d'un loyal confédéré que celle de ce *vieux croyant* qui, le soir même de cette funeste journée, mêlait ces mots émus à sa description de la bataille: « Aujourd'hui les frères se sont baignés dans le sang de leurs frères ; oui, de braves gens ont égorgé de braves gens : des confédérés ont éteint dans le sang de leurs confédérés la *charte d'alliance* que leurs ancêtres avaient scellée de leur sang! Oh! il s'est passé aujourd'hui des choses telles que si l'on n'eût pas combattu pour l'indubitable vieille foi chrétienne, le soleil se fût obscurci, et tous les éléments se fussent déchaînés contre nous [1]. »

Dans le but de prévenir le retour de pareilles calamités, un brave campagnard de Schwyz, nommé Conrad Dettling, conçut le projet d'une assemblée de notables des deux confessions à l'effet d'opérer une réconciliation générale. Le *Landrath* de son canton, auquel il fit part de son projet, n'osa prendre sur lui une affaire de cette importance, et renvoya Dettling au recteur des jésuites à Lucerne. Celui-ci jugea à propos de s'en remettre au nonce qui, à son tour, s'en déchargea sur l'avoyer Louis Pfyffer, dont la politique exclusive n'était guère propre à avancer la conciliation projetée. Sans perdre courage, Dettling se tourna vers les États réformés. Il avait déjà reçu un bon accueil à Zurich, et se proposait de se rendre à Berne, lorsque les cantons catholiques intervinrent et firent cesser les pérégrinations patriotiques de Dettling et ses colloques avec les réformés [2].

Le pape Sixte V en fit exprimer sa reconnaissance par le nonce aux cinq cantons. Dettling dut même subir un jugement à Schwyz (1588).

[1] Kunzi, de Klingnau, dans sa chronique manuscrite.

[2] « Attendu, disait le nonce Paravicini, que l'église catholique est assez solidement

Le nom de ce bon citoyen n'en mérite que davantage de vivre dans l'histoire, comme exemple et comme récompense.

Une œuvre digne des sages de la nation eût été d'obtenir quelque adoucissement à l'horrible *législation* qui, chez les réformés comme chez les catholiques, poursuivait les dissidents, les incrédules et tous ceux que les idées superstitieuses du temps ou de réels égarements d'esprit faisaient envisager comme les ennemis du salut et de la foi chrétienne. Plusieurs y songèrent. A Berne, un magistrat se distinguait par ses lumières et par son amour de l'humanité, c'était le commissaire général Nicolas Zurkinden, dont Grotius lui-même nous a conservé le courageux langage à l'occasion du supplice de Servet : « Je doute, écrivait Zurkinden à Calvin, je doute que les verges et la hache soient de bons moyens pour réprimer les écarts des esprits. Les exemples de l'antiquité sont là pour nous apprendre que le sang humain étend ces souillures, bien loin de les effacer. J'ai vu des hommes qui avaient ordonné la mort de misérables : ils auraient tout donné pour les rappeler à la vie. Ils eussent mieux aimé combattre cent adversaires que d'avoir à se reprocher le supplice d'un seul [1]. »

Mais que pouvaient les paroles de quelques hommes de cœur contre les préjugés dominants ? La voix de Zurkinden ne trouva pas plus d'écho que celle de Hofmeister, l'ennemi de la torture, au siècle précédent. La mort de Servet, tant reprochée aujourd'hui à Calvin par tous les historiens, lui fut un titre d'honneur aux yeux de ses contemporains. On ne comprenait pas alors qu'on fût plus indulgent envers les *empoisonneurs des âmes* qu'envers les *empoisonneurs des corps* [2]. C'était comme *empoisonneurs des âmes* qu'avaient été brûlés, au concile de Constance, Jean Huss et Jérôme de Prague, et que devait périr à Rome, un demi-siècle après Servet, le panthéiste italien Bruno (1600). Docteurs protestants et docteurs catholiques croyaient de bonne foi, par ces sacrifices, venger Dieu des outrages des écrivains et des philosophes.

Les efforts tentés par quelques jurisconsultes éclairés pour adoucir les dispositions de la pénalité relative aux sorciers, eurent quelque

« assise pour n'avoir pas besoin d'être discutée dans un colloque » Kruttli et Kaiser, *Eidg. Abschiede von 1587 à 1617*, 75, 87, 95.

[1] Nicolas Zurkinden, bailli de Nyon, en 1544, avait noué comme tel des relations de voisinage et de science avec Calvin. Il remplit ensuite les fonctions importantes de chancelier et de commissaire général pour les pays romands (1564-72). *Archives de Berne.*

[2] « Je ne comprends pas, écrivait aux Genevois Mélanchthon, le plus modéré des théologiens de la Réforme, que vous hésitiez à tuer dans son corps un scélérat qui a tué dans leur âme tant de chrétiens. »

succès à Berne, où l'on paraît avoir été plus avancé à cet égard que dans beaucoup d'autres villes de la Suisse[1].

Une ordonnance du 3 mai 1600 restreignit aussi l'usage de la torture et l'application de la peine capitale, prodiguée surtout dans le Pays de Vaud. Mais ces adoucissements s'arrêtèrent à la limite des États de Berne. A Genève, par exemple, sous l'empire de la loi draconienne établie par Calvin, 150 personnes périrent sur le bûcher dans l'espace d'un demi-siècle. A Fribourg, le nombre des victimes ne fut pas moindre. Le promoteur des supplices dans cette ville était le vicaire général et prévôt Schneuwly, l'ecclésiastique le plus vertueux, le plus austère et le plus charitable du diocèse. Telle était la puissance du préjugé, qui faisait considérer certaines personnes comme les *Suppôts de Satan* et comme les corrupteurs du genre humain!

On vit, chose plus triste encore, des juges iniques ou des ambitieux spéculer sur ce préjugé pour perdre ceux qu'ils voulaient dépouiller de leurs biens ou de leur pouvoir.

Dans l'état où se trouvait alors la jurisprudence criminelle, l'adoption dans plusieurs cantons de la *Caroline* ou Code pénal de Charles-Quint, fut un véritable bienfait[2]. Bien qu'au nombre des peines conservées par ce code, on voie avec horreur figurer l'écartèlement, le pal et l'abominable coutume d'enterrer vifs certains malfaiteurs, la *Caroline* eut au moins pour résultat d'introduire plus d'ordre, de douceur et de mesure dans les procès et les jugements criminels.

A côté de l'effrayant tableau qu'offre la législation pénale, brille en traits lumineux l'*administration* bienfaisante de magistrats éclairés. L'un d'eux, le Zuricois Jacob Werdmüller, bailli de Locarno en 1531, écrivait à la diète:

« J'ai suspendu les poursuites pour dettes dans mon bailliage jus-
« qu'à la maturité du blé, ou à un nouvel ordre de vos seigneuries;
« car les pauvres gens n'ont ni blé ni argent pour en acheter. Ils ont,
« à la vérité, quelque peu de bétail; mais ôtez-leur leurs vaches, leurs

[1] Le progrès politique et administratif, à Berne, est marqué par un autre fait : la création de l'*Académie gouvernementale* appelée *État extérieur*. Les jeunes gens des familles patriciennes imitaient en petit les délibérations des conseils et s'y formaient à la discussion des affaires publiques. Cette institution ne tarda pas à dégénérer en vaine parade.

[2] La Caroline ou Code Carolin a reçu son nom de Charles-Quint, sous le règne et par l'ordre duquel il fut rédigé. Ce code pénal, appelé *Halsgerichtsordnung*, eut pour rédacteur un Schwarzenberg et fut adopté à la diète de Ratisbonne (1532). Mais il paraît avoir été mis en vigueur en Suisse avant cette époque, à Fribourg entre autres, où le 4 juillet 1524 il fut décidé que la Caroline remplacerait la *kayserliche Satzung*.

« enfants manqueront de lait et périront. Je vous prie, en grâce, mes-
« seigneurs, de m'autoriser à leur distribuer chaque jour une chaudière
« de bouillie, en y mêlant du pain et de la viande, pour empêcher ces
« malheureux de mourir de faim. L'honneur de la Confédération veut
« que nous donnions l'exemple d'une administration juste et bien-
« veillante, et que nous venions en aide à ceux qui souffrent. Témoins
« de nos efforts pour le bien général, les peuples voisins loueront et
« envieront ce régime. Cette manière d'étendre notre puissance vaudra
« mieux pour nous que les conquêtes à coups de piques et de halle-
« bardes. Ne pourrait-on pas aussi faire en sorte de mettre un terme
« aux imprécations des gens de Lugano contre la vénalité de ceux qui
« les gouvernent. Oh! pour Dieu, seigneurs! abolissez de honteux
« usages, et la Confédération sera prospère et bénie[1]. »

Ce noble et ferme langage toucha les cœurs des seigneurs de la diète; ils approuvèrent les mesures d'humanité qu'avait prises le digne bailli de Locarno et lui accordèrent pleins pouvoirs pour en prendre de nouvelles. Quant aux abus qui se commettaient dans d'autres bailliages et que signalait avec tant de force le rapport de Werdmüller, il ne paraît pas qu'il y ait été apporté des remèdes efficaces : les plaintes des habitants de ces contrées se renouvelèrent encore bien souvent par la suite.

Le canton qui donnait à la Confédération des employés comme Werdmüller eut longtemps à sa tête deux chefs aussi distingués par leurs qualités morales que par leurs lumières. Le bourgmestre, Bernard de Cham, sorti de la noblesse et possesseur d'une immense fortune, n'en était pas moins le plus aimé et le plus populaire des gouvernants zuricois. Georges Muller, son collègue, était un sellier que son rare bon sens, uni à une probité rigoureuse, avait désigné comme chef de l'État au suffrage de ses libres concitoyens (1557). Cette position éminente, loin de l'éblouir, avait éveillé en lui d'honorables scrupules sur sa capacité à l'occuper dignement. La huitième année de son administration, ce respectable magistrat quittait secrètement la ville, laissant un écrit par lequel il signifiait au gouvernement son intention formelle de renoncer aux affaires et de ne rentrer au pays que lorsqu'il aurait été remplacé dans la charge de bourgmestre. La partie était belle pour les ambitieux et les intrigants. Mais le gouvernement zuricois n'en renfermait pas dans son sein, ou ils n'osèrent se produire, car un vote unanime confirma dans ses fonctions le bourgmestre absent, qu'on invita à

[1] Melchior Schuler, *Die Thaten und Sitten der Eidgenossen*. Zurich. 1842. II. p. 311.

venir reprendre au plus tôt les rênes de l'État. Ému de cette marque de confiance, Muller se rendit au vœu de ses concitoyens et gouverna encore quelques années la chose publique, de concert avec son noble collègue [1].

Un trait peu commun de grandeur d'âme place au rang des plus belles illustrations de notre histoire un landamman de Schwyz. Joseph Amberg a été cité plusieurs fois dans ces pages comme l'un des principaux chefs du parti catholique dans les vallées forestières. Son fils, jeune homme indompté dans ses passions, se souilla par un inceste. La loi le condamnait à la peine capitale et c'était au landamman à prononcer la sentence. Le malheureux père ne songe pas un instant à se soustraire à ses devoirs de juge et encore moins à dérober son fils à l'ignominie de l'échafaud. Le cœur saignant de douleur, il prononce l'affreuse condamnation, puis va faire ses adieux à son fils dans sa prison, quelques heures avant le supplice. Bientôt, se démettant de toutes ses charges, il se retire dans son château d'Iberg où, consumé par le chagrin, il finit ses jours cinq ans après dans la solitude et la pénitence (1545). Avant de mourir, ce père infortuné fonda un service perpétuel pour le repos de son âme et de celle de son fils [2].

On a beaucoup vanté la force d'âme du premier Brutus, assistant d'un œil sec au supplice de ses deux fils qui avaient conspiré le retour des rois et la ruine de la République romaine. Combien plus admirable et plus humaine est la vertu d'Amberg qui sut unir la tendresse d'un père à l'inflexibilité du magistrat !

Tous les magistrats n'étaient pas des Amberg et des Werdmüller, témoin ces baillis du pays de Vaud que leurs concussions et leurs excès avaient rendus si odieux à leurs administrés que le sénat de Berne dut sévir contre eux avec plus ou moins de rigueur. Le bailli d'Aigle et l'avoyer de Payerne ne furent condamnés qu'à l'exil et à de fortes amendes. Mais le bailli de Morges, David Tscharner, beau, fier et spirituel patricien, eut la tête tranchée (1612).

La grandeur d'âme n'était d'ailleurs pas l'apanage exclusif de certains magistrats. Le *peuple suisse* se montra souvent plus grand que ses chefs. Tous les historiens ont admiré la conduite pleine de bon sens, de loyauté et de patriotisme que tint le peuple bernois en présence de la faiblesse ou de la vénalité de ses gouvernants, disposés à livrer à la Savoie Genève, leur ancienne alliée.

[1] Melchior Schuler, *Thaten und Sitten der Eidgenossen*, II, 273.
[2] Fassbind, *Geschichte des Kantons Schwyz*, IV, 362.

L'attitude énergique de ce peuple contraignit le gouvernement à consulter les *communes* dont le mâle langage fut celui des anciens Suisses, et comme dit Jean de Muller, « un modèle d'éloquence helvétique. » — « Pourquoi le cacher à vos seigneuries, mandèrent les communes de l'Argovie, à la réception de votre lettre, nous avons relu celle par laquelle vos pieux ancêtres promettaient aux nôtres, après la guerre de Cappel, de ne plus faire ni guerre ni alliance; à l'insu et contre le gré du peuple des campagnes. Depuis lors, nous n'avons pas cessé de vous servir avec dévouement et de faire pour vous tout ce que l'on peut attendre de *sujets* fidèles.

« Nous avons couru aux armes jusqu'à cinq fois dans la dernière guerre et quelquefois au milieu de la nuit, sans montrer jamais aucune impatience. Aussi devons-nous être d'autant plus sensibles à l'affront que vous nous avez fait en entreprenant plusieurs guerres dans ces derniers temps, non seulement sans convoquer aucune assemblée des communes (*landsgemeinde*), mais sans nous consulter en aucune façon, ni nous informer en rien de ce qui se passait, comme il eût pourtant convenu de le faire envers des hommes toujours prêts à exposer leurs biens et leurs vies.

« Déjà, vous le savez, messeigneurs, les exploits de nos pères en faveur de nos alliés de Genève sont consignés dans les chroniques. De beaux chants en ont popularisé le souvenir parmi le peuple des campagnes qui aime à redire la sortie glorieuse de l'ours et son entrée sur le territoire de Savoie. Ces hauts faits, vous ne voudrez pas, messeigneurs, en ternir la gloire par un traité avec la Savoie; vous préférerez en rehausser l'éclat par de nouveaux exploits.

« Car si Genève devait tomber entre les mains de ses ennemis, quelle calamité et quelle effusion de sang n'aurions-nous pas à déplorer! Comment pourrions-nous nous justifier devant Dieu et devant les hommes d'avoir laissé périr misérablement ce boulevard et cette clef de la Confédération?

« Non! nous ne pouvons ni ne voulons laisser tomber Genève. Nous voulons garder loyalement les alliances.

« Voilà notre opinion sincère et réfléchie dans cette affaire.

« Maintenant que nous avons dit ce que nous avions à vous dire, vous trouverez en nous, quoi qu'il arrive, des sujets dévoués et fidèles. Mais, nous vous en prions: soyez aussi quelque chose pour nous. Ne vous inquiétez pas tant des princes étrangers; et attachez-vous plutôt à conserver l'esprit des anciennes alliances, qu'avec l'aide de Dieu nous sommes prêts à défendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang. »

La voix du peuple, *quand elle est l'organe de la vérité et de la justice*, est la voix de Dieu. Les gouvernants bernois ne se sentaient pas assez forts pour résister à cette voix, se manifestant avec tant d'ensemble et de puissance. Le traité fut rejeté à l'unanimité. Mais les protestations des campagnards bernois furent comme le chant du cygne de la vie républicaine dans ce canton. Le gouvernement ne consulta plus le peuple des campagnes que dans certaines questions d'impôt de guerre et même: dès 1610, il cessa tout à fait de consulter les communes rurales et les bourgeois de la capitale[1].

Une tentative de ces derniers pour reprendre leurs anciens droits échoua complètement et n'aboutit qu'à consolider le nouveau système. On punit de la prison le petit nombre de citoyens courageux qui refusèrent de prêter serment, sans condition, dans l'assemblée générale du 9 novembre 1589, présidée par l'avoyer de Mullinen. A la tête des mécontents était le peintre sur verre, Wolfgang Fueter, dans lequel plusieurs historiens ont voulu voir non sans raison un précurseur du chef de la conjuration démocratique de 1749, Samuel Henzi[2]. Les grandes familles eurent alors d'autant moins de peine d'asseoir leur domination sur le peuple bernois, qu'il était accoutumé depuis longtemps à subir leur prépondérance. Les Boubenberg au XIVme siècle, les Scharnachtal et les Diesbach, au siècle suivant, avaient préparé la voie aux Erlach, Wattenwyl, Graffenried et Mullinen qui alternaient alors dans la première dignité de la république. Mais les communes elles-mêmes, il faut le reconnaître, par leur étroitesse d'esprit en *matière* d'argent, contribuèrent aussi à la ruine des libertés publiques. C'est ainsi qu'on vit se manifester dans plusieurs parties du canton de Berne, dans l'Emmenthal entre autres, l'idée égoïste que le pays de Vaud contribuât seul à la défense de son sol, en cas de guerre.

L'OLIGARCHIE s'établissait partout en Suisse sur les ruines de la constitution libérale des premiers âges. Nous avons signalé les causes de ce changement politique et social dans le tableau qui termine l'histoire du XVme siècle. La principale était l'imitation des mœurs et des idées des cours étrangères, où tout tendait alors vers la centralisation administrative et l'absolutisme royal. Aussi l'aristocratie s'organisa-t-elle le plus vite et le plus fortement dans les cantons qui entretenaient le plus de relations diplomatiques avec les souverains et les ambassadeurs étrangers.

[1] Von Stürler, *Volksanfragen im Kanton Bern*, 244.
[2] Gelzer, *Die drei letzten Jahrhunderte der Schweizer-Geschichte*, I, 142.

A Soleure, l'égalité des citoyens devant la loi était encore un droit tellement reconnu au commencement du XVIme siècle, que le chef de l'État avait dû y comparaître devant le juge sur la plainte d'un simple tambour. Mais un demi-siècle plus tard, lors de la réélection de l'avoyer Wengi, les idées avaient tellement changé dans ce canton, devenu la résidence ordinaire de l'ambassadeur de France, qu'une ordonnance y fut rendue pour défendre à l'avoyer d'exercer un métier quelconque, comme déshonorant pour le chef de la république.

A Lucerne, le pouvoir se concentra aux mains d'une seule famille, celle des Pfyffer, distributeurs de l'argent de France. Trois Pfyffer, l'oncle et les neveux, se succédèrent dans la charge d'avoyer. L'opposition de Nicolas Am-Lehn, boucher de profession, que son éloquence et sa richesse avaient élevé à la suprême magistrature, vint contrebalancer un instant le crédit des Pfyffer. Ils se virent même obligés de partager le pouvoir avec ce dangereux adversaire et de former avec lui et ses principaux partisans une sorte de *sexemvirat* ou gouvernement occulte de six membres, contrairement à la lettre jurée ou Constitution de 1343. Mais la mort de deux des six partisans d'Am-Lehn, ayant rendu aux Pfyffer leur ancienne prépondérance, le premier, qui en était jaloux, les accusa de corruption et fit rendre contre l'un d'eux un arrêt de bannissement (1568). Mais la famille Pfyffer tout entière, et à sa tête le vainqueur de Meaux, Louis Pfyffer, le neveu du proscrit, s'étant unie contre Am-Lehn, celui-ci fut banni à son tour et réduit à s'enfuir dans le Nidwald où la protection de son beau-père, le célèbre landamman Lussy, se borna à lui faire obtenir le modeste salaire d'un maître d'école. Une amnistie rouvrit plus tard à Am-Lehn les portes de Lucerne, mais non la carrière des honneurs.

Un orage plus redoutable se forma contre l'oligarchie lucernoise : ce fut l'insurrection des paysans de Rothenbourg, répétition de celle de 1513. On calma celle-ci plus facilement que la première, et la guerre des *harengs* (on nomma ainsi cette levée de boucliers, parce qu'on était en carême) alla prendre place à côté de celle des *oignons* dans la chronique lucernoise (1570).

A Bâle, la noblesse, déjà fort affaiblie à la fin du XVme siècle, avait été totalement écartée des affaires après l'établissement de la Réforme. Mais ce fut pour faire place à l'aristocratie bourgeoise et à une inquisition d'État ou *conseil secret* de treize membres, chargé d'examiner les affaires avant ou même après la décision du sénat.

Dans ce canton, la levée d'un impôt sur le vin (un *rappe* par pot, de là le nom de *guerre des rappes*) provoqua une insurrection de paysans

en 1594. Dirigée par un nommé Siegrist, de Liestal, elle fut apaisée par la prudence et l'énergie du conseiller Ryff, capitaine des arquebusiers de Bâle-Ville, qui se présenta lui-même aux insurgés, les harangua et les fit rentrer dans l'obéissance. Pour prix de ses services, André Ryff recueillit l'ingratitude de ses collègues. Il s'en consola en consignant le récit de cet événement dans un beau manuscrit, orné de dessins, conservé curieusement dans sa famille.

La victoire des gouvernants de Bâle enhardit ceux de Zurich qui levèrent à leur exemple un impôt sur la campagne et provoquèrent ainsi un soulèvement sur les bords du lac (1599). Le supplice d'un des chefs rétablit l'ordre. Victorieuse des paysans, l'oligarchie zuricoise s'appesantit alors sur les bourgeois. Les tribus consultées en 1613, à l'occasion de l'alliance française, ne furent plus réunies qu'une fois en 1620.

Zurich avait établi l'institution des *Secrets*, introduite également à Berne et à Fribourg. Dans ce dernier canton, les familles d'épée et de robe qui étaient aux emplois, enlevèrent à la bourgeoisie l'élection des *Bannerets* (1553).

Ils furent élus dès lors par les Deux Cents et pris parmi les conseillers ou les soixante. L'opposition des bannerets Helbling, Belling, Bergo, Potey, fut punie de la destitution et de la privation de toute fonction publique. Coupable d'avoir dit que le changement apporté à la constitution privait le peuple d'une de ses libertés les plus précieuses, le grand sautier Pierre Veillard (*Alt* en allemand) fut jeté à la Tour rouge et destitué comme les bannerets.

Ce premier pas vers l'asservissement de la communauté devait être suivi d'un second plus décisif, consistant à ne reconnaître comme habiles aux fonctions publiques, que ceux dont les noms figureraient sur un registre distinct, ou *livre* de la *grande bourgeoisie* (1627).

Mais ainsi que l'ont observé plusieurs historiens, le patriciat ou l'aristocratie de familles existait déjà de fait avant l'acte légal qui la constituait définitivement [1]. A Genève, du temps de Calvin, les gouvernants étaient soumis à la censure des ministres et du consistoire. Après la mort du réformateur, les conseillers s'affranchirent de cette tutelle, introduisirent la vénalité des charges et ôtèrent au peuple le droit de voter sur l'impôt. Un membre des 200 et fils de syndic, Jean Botilier, ayant osé demander

[1] Ce nom de *patricien* est employé déjà dans certains actes fribourgeois du XVIme siècle. Là, le nouveau système se masquera du nom de *bourgeoisie secrète* (heimliches Bürgerrecht).

« la *ballotte* ou le scrutin secret » dans les élections et le choix de *tribuns du peuple* ou *bannerets*, on le condamna à ne pas quitter la ville sous peine d'une amende de 1000 écus, et il dut subir une mercuriale à genoux devant le premier syndic (1578).

Pendant la guerre avec la Savoie, un conseil de sept membres dirigeait toutes les affaires. Habitués au pouvoir, les *septemvirs* résolurent de s'y maintenir et se rendirent *inamovibles*. Les prétentions des gouvernants allaient croissant avec leur pouvoir. Non contents de s'appeler « très honorés et magnifiques seigneurs, » à la façon des magistrats des villes suisses, ils exigèrent qu'on les abordât tête nue, avec de grandes démonstrations de respect : ils allèrent jusqu'à se faire donner le droit, par un article inséré au traité de Vervins, de porter l'épée sur les terres de Savoie comme les gentilshommes. Les pasteurs qui cherchèrent à resserrer dans de certaines limites le pouvoir des magistrats, furent révoqués ou chassés. Bèze lui-même vit supprimer par la censure le traité qu'il avait composé en latin sur les *Devoirs* et les *Droits des magistrats*. Les pasteurs qui succédèrent à de Bèze se montrèrent plus complaisants et favorisèrent les progrès de l'aristocratie exclusive des familles. Cette tendance sociale devint manifeste par l'ordonnance somptuaire qui interdisait aux simples citoyens de se vêtir comme les hommes de qualité.

Le Vallais, malgré les institutions populaires de ses dixains, n'avait pu échapper au mouvement antidémocratique. Les principaux magistrats profitèrent de l'insurrection de leurs serfs de Louèche et de la Tour pour accabler ces malheureux et les déclarer *sujets à perpétuité*, sans possibilité de rachat. Les mouvements politiques et religieux avaient aussi servi de prétexte pour abolir l'*ostracisme* vallaisan connu sous le nom de mazze, dont on eût pu se servir contre eux comme on l'avait fait contre le cardinal de Sion. Toutefois les dixains et les communes continuèrent à se mouvoir avec une grande indépendance à côté du pouvoir central faiblement représenté par l'évêque, le capitaine ou grand bailli du pays et la diète formée des députés des dixains.

La révolution politique qui venait de s'accomplir était en même temps une révolution sociale. Une égalité complète n'avait jamais régné, à la vérité, dans la Confédération. Il y avait toujours eu des serfs dans les pays *sujets* des Suisses. Au XVIme siècle, la vente même de quelques-uns de ces pauvres gens n'était pas un fait sans exemple dans les annales des bailliages de la Thurgovie, de l'Argovie et sur les terres de l'abbé de St-Gall. Au siècle suivant, il sera encore fait mention, dans les *recez* des

diètes de serfs dans les bailliages communs[1]. Mais maintenant, outre les serfs, classe d'ailleurs peu nombreuse et que le progrès des idées religieuses et sociales tendait à faire disparaître tout à fait, l'égoïsme local, surexcité soit par les défiances religieuses, soit par la création des bailliages et d'autres emplois lucratifs, fit naître une foule de classes et de catégories au sein même des citoyens toujours libres et égaux de l'ancienne Suisse. Il y eut non seulement des *grands bourgeois*, mais des *demi-bourgeois*, des *communiers* et des *non-communiers*, des *natifs*, des *domiciliés* et des *tolérés*. Des privilèges, des droits distincts et gradués s'attachaient à chaque classe et étaient impitoyablement refusés à quiconque n'en faisait pas partie par sa naissance. L'admission à la bourgeoisie se faisait précédemment presque sans frais, pour tout homme honorable qui se présentait en armes sous les drapeaux, possédait une maison en ville ou payait l'*udel* sur sa maison ou un édifice public ; elle fut rendue très difficile et presque inaccessible dans certaines localités.

Le XVIme siècle est marqué au point de vue de l'économie publique par un accroissement extraordinaire du paupérisme, occasionné par les guerres mercenaires, les disettes fréquentes et l'affluence de rôdeurs étrangers qui parcouraient en tout sens la Confédération. De là, une série de lois et de mesures funestes qui interdisaient le mariage aux pauvres, obligeaient chaque commune à nourrir ses indigents, parquaient chacun dans sa commune, gênaient la liberté d'établissement, d'industrie et favorisaient outre mesure l'esprit de localité. Le système de la charité légale doit son origine à cette triste époque[2]. C'est le temps de la formation de la malheureuse classe des *Heimathlosen* (gens sans patrie), ces ilotes, ces parias de la Suisse moderne, cent fois plus à plaindre que les serfs du moyen âge. Pour se débarrasser de la nuée de mendiants qui assiégeaient le seuil de toutes les demeures, ou qui erraient en troupes sur les chemins et dans les forêts, des chasses inhumaines furent organisées dans divers cantons.

La Réforme avait changé complètement la face de l'Église et de l'État en Suisse ; elle modifia aussi beaucoup l'École.

D'abord l'université de Bâle, cette fille de la papauté et de la science allemande, perdit son caractère d'université commune et catholique, symbole de l'unité religieuse et nationale de la *vieille Suisse*.

[1] A Sargans, la personne serve, homme ou femme, qui se mariait sans l'autorisation de son seigneur paie deux florins d'amende à l'abbaye (1602). En 1592, il est ordonné au bailli de Thurgovie de favoriser le rachat du servage. Krütli et Kaiser, *Eid. Abschiede*, p. 1400.

[2] Cherbuliez, la *Démocratie en Suisse*, I, 201. — Blœsch (Édouard), *Rapport sur les affaires communales*. Berne, Haller, 1851.

Le départ d'Érasme et de Glaréan, occasionné par les dissensions religieuses de 1526, lui porta aussi un coup funeste sous le rapport intellectuel, et tourna au profit de l'université voisine et rivale de Fribourg en Brisgau, fréquentée dès lors par un grand nombre de jeunes gens des cantons restés fidèles à l'ancienne croyance. Mais diverses causes concoururent à relever la grande école de Bâle et à en faire de nouveau l'un des principaux sanctuaires de la science en Europe. Ce fut premièrement le retour d'Érasme qui ne pouvait se résoudre à vivre loin d'une cité où il était chéri et honoré, malgré son aversion bien connue pour la doctrine zwinglienne. Malheureusement la ville rhénane ne jouit pas longtemps de la présence de ce fécond et pacifique génie. Rentré à Bâle en 1535, le célèbre Hollandais y mourut déjà l'année suivante. Ce fut, en second lieu, le concours de beaucoup d'hommes distingués, appelés, les uns à donner un enseignement régulier, d'autres seulement des cours temporaires sur la théologie, le droit et les sciences naturelles. Une troisième cause fut l'immense activité littéraire et commerciale que déployèrent les nombreux et savants imprimeurs de Bâle, dont les presses infatigables inondèrent l'Europe d'ouvrages importants dans tous les genres.

En revanche, les Bâlois ne firent rien ou presque rien après la Réforme pour les écoles rurales. Zurich montra plus de sollicitude pour l'éducation populaire. On y fonda beaucoup d'écoles à la campagne. Dans la ville même, l'étude du grec était assez répandue pour qu'on pût y trouver 12 professeurs et étudiants en état de jouer une comédie d'Aristophane. Le réfugié lucernois Collin (Am Buel), composa le prologue de la pièce et Zwingli l'accompagnement musical. Zurich dut à la Réforme la fondation de son école de théologie, la plus célèbre avec celle de Genève. L'antistès Bullinger, qui en était le chef, embrassait comme Calvin, dans sa correspondance, les princes et les docteurs de l'Europe réformée. La bibliothèque de Zurich conserve soigneusement les lettres écrites au savant successeur de Zwingli, par les têtes couronnées d'Angleterre (Henri VIII, Édouard VI, Jeanne Grey, Élisabeth). Lorsque Henri VIII se fit pape de l'Église anglicane et persécuta, avec un égal acharnement, catholiques romains et protestants dans son royaume, un grand nombre de savants prélats anglais se réfugièrent à Zurich, où les lettres reçurent de leur présence une impulsion analogue, inférieure cependant à celle que donnèrent les réfugiés français sur les bords du Léman [2].

[1] Hug, *Die Aufführung einer griechischen Comödie zu Zürich*, 1531. Zurich, Hohr, 1874.

[2] Parmi ces refugiés anglais, on cite entre autres John Jewel, évêque de Salisbury

Ce fut grâce au séjour de quelques illustres proscrits, des jurisconsultes français Godefroi, Hottoman, Dumoulin, Bonnefoi, que Genève put joindre à son académie européenne de théologie, une école de droit non moins remarquable. La fameuse devise de Genève : *Post tenebras lux* (après les ténèbres, la lumière), se trouva alors pleinement réalisée. L'académie de Lausanne disputait parfois à celle de Genève ses hommes éminents et brillait aussi par l'étude des langues. Les facilités que les savants trouvaient à Bâle pour la publication de leurs ouvrages, Genève les leur offrait dans les ateliers de Robert-Étienne, héritier du savoir et de l'habileté typographique de son père, le premier imprimeur de France.

Mais la contrefaçon s'établissait à Genève avec l'imprimerie et provoquait les plaintes fréquentes du gouvernement de Bâle, protecteur zélé des intérêts commerciaux de ses ressortissants.

La Suisse catholique était depuis longtemps inférieure à la Suisse réformée sous le rapport des connaissances. Elle n'avait aucun centre intellectuel à opposer à l'université de Bâle et aux académies réformées de Zurich, Genève et Lausanne. Cette infériorité scientifique avait été pour beaucoup dans le rapide triomphe de la Réforme, au sein de plusieurs cantons ; elle avait occasionné la défaite du clergé dans les thèses publiques, où se débattaient les destinées des deux confessions.

Cette infériorité des études catholiques eut encore pour résultat que beaucoup de familles placèrent leurs fils dans la Suisse protestante. Quoique très attaché au culte catholique, le célèbre colonel Frœlich avait mis son fils en pension chez le pasteur de Frauenkappelen, dans le canton de Berne. Le fameux avoyer Pfyffer, le héros de Meaux, avait fait ses études à Strasbourg avec le poète neuchâtelois Hory, qui nous révèle ce fait dans quelques vers composés pour servir d'épitaphe à son ancien condisciple. Un certain nombre de jeunes Glaronnais catholiques fréquentaient le collége *carolin* de Zurich, où les avait envoyés le savant et orthodoxe magistrat Egide Tschoudi. Des paroles un peu vives, échangées entre eux et leurs condisciples protestants, ayant engagé ces jeunes gens à quitter Zurich, au beau milieu des cours, Tschoudi les obligea d'y retourner, mais non sans les munir d'une lettre de recommandation

sous Élisabeth Tudor, et l'auteur d'une histoire de la Réformation, dont on cite ces paroles à Martyr : « O Zurich, Zurich, combien souvent je pense à toi, comme je « pensais à l'Angleterre quand j'étais à Zurich. » L'évêque Packhurst ne montrait pas moins d'enthousiasme : « Les larmes, écrivait-il à Bullinger, jaillissent des yeux de ma femme quand elle pense aux femmes de Zurich. » Hottinger, *Gesch. Zurich*, III, 129.

pour son ami et correspondant, le savant historien Simmler, qu'il priait d'intervenir en faveur de ses compatriotes et de les protéger contre de nouvelles vexations relatives à leur croyance.

Il en fut ainsi jusqu'à la grande restauration du catholicisme accomplie par le concile de Trente. Les décrets de cette haute assemblée, en même temps qu'ils prescrivaient d'établir partout des colléges et des séminaires, défendaient toute communication avec les hérétiques. Il fut un instant question de créer une école supérieure pour les cantons catholiques à Rapperschwyl et d'en confier la direction aux jésuites avant leur établissement à Lucerne et Fribourg. L'oracle des catholiques suisses, Canisius fut consulté à ce sujet. Devenus les maîtres de l'instruction supérieure dans les cantons catholiques, les fils de Loyola s'étayèrent de ces décrets pour imposer le rappel des jeunes gens qui fréquentaient les écoles protestantes.

Tout le système d'instruction des jésuites était calculé pour combattre le protestantisme et faire de la science l'auxiliaire de la théologie. Un ton dogmatique et polémique anima tout l'enseignement. D'arides abrégés remplacèrent les classiques de la renaissance. Aussi des cinq colléges (Fribourg, Lucerne, Porrentruy, Brigue et Sion) fondés par les jésuites aux XVIme et XVIIme siècles, n'est-il sorti aucun savant véritable. Un esprit littéraire et libéral semble avoir animé au contraire l'enseignement des bénédictins de Saint-Gall, dont le prince-abbé Joachim Eichorn n'eut pas besoin de recourir aux jésuites comme dut le faire le prince-évêque de Bâle, Christophe de Blarer, prélat très zélé aussi pour l'avancement moral et matériel de son peuple. Un autre prélat distingué de la Suisse catholique était l'abbé d'Einsiedeln, Joachim, que les Waldstætten désiraient avoir pour évêque à la place de celui de Constance. Mais l'opposition de ce dernier et surtout le refus de Joachim firent tomber la chose.

Le XVIme siècle offre l'image d'un développement national de l'intelligence comme aussi d'une des phases les plus intéressantes de notre histoire littéraire. Jamais un tel concours d'hommes éminents n'avaient illustré, par leurs travaux et leurs talents, les trois grandes sphères de la vie publique : l'Église, l'État, l'École. De ces hommes, plusieurs sans doute n'avaient pas vu le jour dans notre patrie ; tous néanmoins lui appartiennent, parce qu'ils vécurent, agirent et moururent sur le sol helvétique, devenu leur centre d'action et leur patrie adoptive.

Grâce à ces hommes de génie, la Suisse reconquit le rôle européen qu'elle avait perdu depuis Marignan et le cardinal Schinner. Seulement, à la suprématie militaire et politique succéda une prééminence religieuse et intellectuelle.

Nous avons déjà signalé l'influence des réformateurs de la Suisse sur les idées et les destinées de plusieurs peuples des deux races germanique et néo-latine, l'influence à la fois théologique et littéraire de Zwingli, Bullinger, Viret, Bèze, de Calvin surtout. Calvin, l'Aristote de la Réformation (selon l'expression de Kampschulte de Bonn), est l'un des pères de la prose française; le premier, il façonna cette langue au raisonnement, à la logique, tandis que sur le bord opposé du Léman, saint François de Sales, fondateur d'une académie savoisienne, faisait pénétrer dans ce même idiome toute la douceur de son esprit et l'onction tendre de sa parole.

Dans l'ordre purement scientifique et littéraire, la Suisse est encore une terre d'impulsion, d'initiative. Les grands travaux des Glaréan, Paracelse, Conrad Gessner, Byrge, Münster, Goldast[1] ont tous eu, dans des genres divers, un certain retentissement en Europe, et tous ils ont fait faire des progrès plus ou moins considérables à la science. Les beaux-arts ne restent pas en arrière. Outre Holbein et Manuel qui appartiennent à la fin du XVme siècle et au XVIme, on peut citer Jean Asper de Zurich, dont les tableaux se distinguent à peine de ceux de Holbein. On voit à l'hôtel de ville de ce canton les armoiries zuricoises admirablement peintes par ce maître. Un autre artiste renommé, Tobie Stimmer de Schaffhouse, a laissé des portraits et des tableaux d'histoire d'un dessin correct et d'un beau coloris.

La musique nomme Louis Senfl de Bâle, auteur de belles mélodies religieuses. Il a mis en musique plusieurs chants de Luther. Assez favorable au chant proprement dit, la Réformation ne le fut pas du tout à la musique d'église et aux arts en général. Proscrit d'abord avec les tableaux et les statues, l'orgue fut rétabli cependant dans plusieurs temples, avant la fin du siècle.

La Suisse qui donnait à l'Allemagne un de ses principaux musiciens, donnait à l'Italie un architecte-ingénieur célèbre en Domenico Fontana, chargé par le pape Sixte V de l'érection de l'obélisque de la place Saint-Pierre et qui nécessita l'emploi de 900 ouvriers et de 140 chevaux (10 septembre 1586). A cet artiste, né à Méride non loin du lac de Lugano en 1543, Rome doit encore le palais papal de

[1] Séb. Münster, professeur à Bâle, et géographe célèbre, a été surnommé le *Strabon* de l'Allemagne; Jost Byrge était un mathématicien de premier ordre. On lui a attribué en même temps qu'à l'Écossais Néper l'invention des logarithmes. Goldast, de Bischoffzell en Thurgovie, a éclairé les origines du droit public germanique. Un savant très remarquable à cette époque est aussi le physicien genevois Varro, qui faillit devancer Newton dans la découverte des lois de la pesanteur.

Monte-Cavallo, la bibliothèque du Vatican et l'Aqua felice, fontaine dont l'eau est prise à une distance de 20 kilomètres. Le palais royal à Naples est aussi l'œuvre du chevalier Fontana, mort dans cette ville en 1607[1].

A l'école de peinture, créée par Hans Holbein le jeune, se rattachait Joseph Heinz, de Bâle, peintre favori de l'empereur Rodolphe II, dont un savant suisse, Jost Byrge du Toggenbourg, était l'astronome et un autre savant du même pays, Guillimann de Fribourg, l'historiographe.

La peinture sur verre avait alors ses maîtres les plus habiles comme Ours Graf de Winterthour, Christophe Maurer et Tobie Stimmer, de Schaffhouse. L'usage qui s'était introduit d'orner de vitraux les hôtels de ville, les abbayes, les maisons de tir, les auberges et les maisons particulières d'une certaine apparence contribua beaucoup au développement de cet art[2].

La gravure sur bois avait après la mort de Holbein et de Manuel deux représentants très remarquables en Tobie Stimmer, déjà cité tout à l'heure et en Jost Amman, né à Zurich en 1539 et mort à Nuremberg en 1591[3].

La céramique prend aussi l'essor et ajoute à l'embellissement des édifices publics et privés par la construction de grands poêles coloriés et ornés de sentences ou de scènes tirées de la mythologie, de la bible ou de l'histoire nationale. Dans les siècles antérieurs les poêles avaient déjà joué un rôle dans l'histoire légendaire des conjurations ou des massacres nocturnes[4].

L'histoire nationale faisait l'objet du culte que les peuples libres vouent volontiers à l'étude de leurs annales. L'historien aujourd'hui le plus connu de ce siècle est sans contredit cet Egide Tschoudi dont nous avons loué le patriotisme comme homme d'État. Il a été appelé le Père de l'histoire nationale parce qu'il en a donné dans un allemand clair et nerveux un récit enthousiaste, fondé à la fois sur les documents et la tradition et qui allait de l'an 1000 à 1470. Mais son ouvrage n'a vu le jour qu'au

[1] Daguet (Alex.), *Études sur l'Art en Suisse* dans le *Nouvelliste Vaudois de 1840*.

[2] Lübke, *Handbuch der schönen Kunste*, II, 482.

[3] M. Felix Clément (*Histoire abrégée des Beaux-Arts*, Didot, 1870, p. 638) dit que les figures de la bible de Stimmer étaient estimées de Rubens. Rahn et Lübke, dans le livre cité, ne nomment pas Jost Amman.

[4] Voir page 218 du premier volume l'anecdote relative au poêle de l'abbaye des Bouchers à Lucerne. Le boulanger zuricois Ekenwiser qui, selon la tradition, dénonça le complot des nobles en 1351 au bourgmestre Broun était caché derrière un poêle quand il entendit les conjurés. Lübke, *Ueber alte Oefen der Schweiz. Antiquar. Mittheilungen von Zurich*, 1865.

siècle dernier à Bâle (1734). Le XVIme siècle, en échange, avait vu paraître celle du Zuricois Jean Stumpf (1547). Un autre Zuricois, Josias Simmler publiait environ trente ans plus tard, et en allemand comme les précédents, une histoire du gouvernement de la Suisse (1576). Cet ouvrage important par les aperçus qu'il renferme sur l'organisation politique et juridique des cantons et de la Confédération, avait, peu de temps après son apparition, l'honneur de plusieurs éditions et de traductions en plusieurs langues.

Un historien d'un genre tout différent était le Fribourgeois François Guillimann qui a donné en beau latin (1598) une monographie à la fois descriptive et historique de la Suisse (De rebus helvetiorum), et qui devait être suivie d'une histoire proprement dite que l'auteur jugea à propos de livrer aux flammes, à cause du mauvais accueil fait à son livre en certains endroits, chez les Soleurois entre autres qui avaient trouvé très mauvais que Guillimann contestât la fondation de leur ville au temps d'Abraham[1].

Les temps de la Réformation avaient des chroniqueurs très nombreux, parmi lesquels on cite dans la Suisse allemande l'Argovien Henri Bullinger. La Suisse allemande catholique lui opposa l'instituteur lucernois Jean Salat, qui a eu la chance de puiser aux sources officielles, mais qui n'était pas l'écrivain consciencieux qu'ont cru voir en lui quelques érudits, puisqu'il ne se faisait pas faute de fabriquer des documents pour les besoins de la cause[2].

La Réformation genevoise avait eu ses chroniqueurs comme Balard, le partisan discret du catholicisme, et Bonivard que ses saillies gauloises et sa philosophie quelque peu épicurienne à la façon de Rabelais, n'empêchèrent pas d'être docile à Monsieur Calvin, pas plus qu'elles n'avaient éteint en lui le vif sentiment républicain et suisse qui avait inspiré ses actes en politiques. Mais il ne faut chercher l'impartialité ni dans l'écrit du prieur de Saint-Victor intitulé les *chroniques de Genève*, ni dans le curieux livre qu'il avait composé sur le gouvernement ancien et nouveau de cette république[3]. Bonivard s'était cependant préparé à ses compositions historiques par la traduction du livre du Zuricois Stumpf et une connaissance de la langue allemande rare de son temps en pays de langue française.

[1] Daguet (Alex.), *Biographie de Guillimann.* Fribourg en Suisse, 1843.

[2] Bächtold, *Hans Salat, Chronist und Dichter.* Basel, 1876, 17. Cette chronique a trouvé place dans *Archiv für die schweiz. Reformationsgeschichte.*

[3] L'*Ancienne et nouvelle police de Genève*, publiée par J.-J. Chaponnière, auteur de la *Notice savante sur Bonivard*, publiée à Genève, 1846. *Mémoires de la Société d'Histoire.* Une édition plus récente en a paru par les soins de M. G. Revilliod.

A l'histoire nationale se rattachent par le fond la plupart des productions dramatiques de l'époque. Le drame en prose et en vers, latin, allemand et français est une des formes préférées de la poésie populaire. Le sujet de Guillaume Tell avait déjà alors le privilège d'exciter l'enthousiasme de la foule, comme on le voit par le drame d'Uri (Urner-Spiel) de Jacob Rueff, originaire du Rheinthal, mais établi à Zurich, dont il avait été reçu bourgeois et pour lequel il avait combattu à Cappel. Pamphile Gengenbach, à Bâle, Jean de Travers et Ulric Campell, dans les Grisons, cultivaient aussi le drame, auquel ce dernier ajoutait le culte de l'histoire locale qu'il a inaugurée pour ainsi dire dans la Rhétie. Gengenbach, l'auteur du *Miroir des prêtres* et du *Miroir des laïques*, en prose, des drames de la chaste Susanne et des 10 âges de ce monde, avait composé aussi des chants nationaux sur la bataille de Novare et les exploits des Suisses en Italie [1]. Nous avons déjà fait mention des pièces carnavalesques de Manuel à Berne, poète, peintre, guerrier, réformateur et homme d'État [2]. En Suisse comme ailleurs le drame était né dans les églises et les représentations pascales avaient pour objet la passion et les mystères du christianisme. Un autre produit de l'imagination populaire, la chanson de guerre, avait conservé l'accent héroïque qui la distinguait au siècle précédent ; elle y joignait un caractère sublime d'exaltation religieuse, emprunté aux idées bibliques de la Réformation. La guerre de Genève, véritable croisade de la liberté et de l'évangile, voit éclore les plus beaux chants de cette poésie [3].

[1] Gödeke, *Pamphilus Gengenbach*. Hannover, Rumpler, 1855. — Voir aussi Émile Weller, *Das alte Volkstheater der Schweiz*. Frauenfeld, Huber, 1863.

[2] Manuel, issu d'une famille italienne, prend, dans son contrat de mariage, le nom de Alleman, signe comme peintre sous le nom de Emmanuel Deutsch et sous celui de Nicolas Manuel dans les actes officiels. Cet ardent champion de la Réformation avait commencé sa carrière poétique par une pièce sur l'immaculée conception de la Vierge (1509).

[3] Voici trois strophes de l'hymne triomphal que chantaient les soldats bernois en entrant à Rolle :

« Ç'a été un beau jour pour les amis du Christ que celui où l'ours a poussé son cri de guerre ; ç'a été pour le prince un jour de honte et de confusion. Qu'il vienne, le téméraire, qu'il se montre, que ses gonfanons se déploient ; car c'est un affront pour lui de voir nos oursins passer l'hiver sur les terres de son patrimoine.

« Adam, Adam, en quel lieu te tiens-tu caché ? Adam, écoute la voix qui t'appelle à batailler. Longtemps a été cette voix pour toi douce, tendre et bienveillante, tu lui as fermé l'oreille. Elle excite aujourd'hui la dent de l'ours à te déchirer l'oreille.

« Courage, ma vaillante bête, courage, et l'œuvre accomplie, tu viendras te refaire en mes pâturages. Ma doctrine est salutaire, elle est pure, elle rafraîchit les sens, elle relève le cœur. Elle rend aux yeux la lumière et porte aux mourants la santé » (Traduction de M. Vulliemin. *Chroniqueur*, 227). M. Émile Weller attri-

Ainsi théologie, philosophie, langues anciennes, histoire, géographie, sciences juridiques, sciences naturelles, beaux-arts, poésie, presque toutes les parties du domaine intellectuel furent cultivées dans la Confédération, au temps de la Réforme. Toutefois, une branche d'études domine toutes les autres, soit par la grandeur et l'utilité pratique des résultats, soit par le vif intérêt qui s'attache à ses travaux dans la plupart des cantons suisses. Cette branche est celle des *sciences naturelles*.

Dans un pays aussi riche que la Suisse en beautés et en productions de tous genres, on ne s'était guère occupé jusque-là que des eaux minérales, dont plusieurs descriptions avaient paru au siècle précédent. Les montagnes commencèrent ensuite à être explorées par les curieux de la nature. Un pasteur bernois (Arétius) décrivit les plantes du Niesen ; un pasteur grison (Fabricius), celle du Calanda ; un troisième (Rhellican) avait gravi le Stockhorn en herboriste avant de le chanter en poète. L'ascension du Pilate fut accomplie par le célèbre Vadian en 1517. Il gravit plus tard le Bernegg pour observer une comète. Il se fit accompagner dans cette ascension par son compatriote et ami Jean Kessler, que son état de sellier n'empêchait point d'être un grand ami des lettres, comme il s'en explique noblement dans une page touchante de son livre des *Sabbats*[1].

Mais le roi des naturalistes suisses, c'est Conrad Gessner, de Zurich, surnommé le *Pline de l'Allemagne*. Ce nom, qu'il reçut de ses contemporains, ne dit qu'une partie de ses travaux et de sa gloire. Pline, dans son histoire naturelle, avait étudié une seule classe des êtres de la création : les *animaux*. Nouvel Aristote, le médecin et le professeur Gessner embrassa toute la nature dans ses recherches et ses conceptions. Tête philosophique et encyclopédique, il ne se borna pas à l'étude des faits : il osa remonter des effets aux causes et à la cause première qui est

bue ces chants à Henri Wirri, né à Aarau, et bourgeois de Soleure, auteur de plusieurs ouvrages imprimés à Strasbourg, Augsbourg et en manuscrit à Zurich, qu'il habita quelque temps et où il faisait l'office de *Pritschenmeister* ou marqueur dans les tirs (1555).

[1] Les *Sabbats* de Kessler sont une espèce de chronique domestique, religieuse et politique de sa ville natale. « Mes enfants, dit Kessler dans cet ouvrage, il vous échappera peut-être de murmurer contre moi en lisant cet écrit et de dire : Notre père eût mieux fait d'écrire moins et de travailler davantage pour nous enrichir. Vous trouverez ma justification dans le titre même de mon livre, mes *Sabbats*, c'est-à-dire ma récréation, mon repos. Je suis sellier durant le jour, aux heures où tout le monde travaille ; le soir, lorsque d'autres se livrent au sommeil, au vin, au jeu ou à d'autres plaisirs moins honnêtes, je me délasse par l'étude des fatigues de la journée. Croyez-moi, mes enfants, votre père épargnait son bien lorsqu'au lieu de dissiper son argent, son temps et son honneur en passe-temps frivoles, il consacrait à écrire les saintes heures du repos. »

Dieu, « père de la nature et de l'humanité. » Bien supérieure à celle de Pline, son excellente histoire des animaux posa la base de la zoologie moderne[1]. La botanique lui doit un essai de classification systématique (d'après le système de la fructification), un catalogue des plantes en quatre langues et le dessin de 1,500 végétaux; la minéralogie, un traité sur les fossiles, les pierres et les gemmes; la médecine, la réimpression des meilleurs ouvrages connus alors sur cette partie de la science, avec des additions précieuses tirées de son propre fond. Il améliora l'organisation des pharmacies à Zurich, fonda un musée pour toutes les parties des sciences naturelles, établit deux jardins botaniques pour son usage, et donna la première idée de la création d'un jardin public des plantes.

En même temps qu'il exécutait en histoire naturelle des travaux qui eussent suffi à remplir plusieurs vies d'homme, Conrad Gessner inventait pour l'étude des langues anciennes et modernes la méthode comparative suivie dès lors par les philologues, et commençait sa *Bibliothèque universelle*, premier grand recueil bibliographique qu'aient produit les modernes. Que de services ce grand homme eût pu rendre encore à la science, s'il ne lui eût été ravi par la peste, alors qu'il était dans la force de l'âge et de son talent! Né à Zurich le 26 mars 1516, il y mourut le 13 décembre 1565, à l'âge de 49 ans.

Si admirables que soient les talents de Gessner, les vertus qui ornèrent sa vie le sont encore plus. Visité par l'indigence dès le berceau, et en proie à tous les maux d'une existence pauvre et obérée, ce grand homme ne fait entendre aucune plainte. Le moins payé des professeurs du *Carolinum*, parce qu'il en était le plus jeune, il ne nourrit aucune amertume contre ses collègues plus favorisés et ne se livre point à ces récriminations jalouses, si familières aux talents médiocres. Jour et nuit cloué sur son pupitre, il travaille pour apaiser sa faim et celle de sa famille, pour faire honneur aux engagements de sa jeunesse studieuse et pour réunir les petites économies nécessaires aux voyages de vacances, qui servent à la fois à remettre sa santé délabrée par l'excès du travail et à accroître ses connaissances et ses richesses scientifiques. Très éloigné de tout calcul d'intérêt quand il s'agissait de sa personne[2], ce penseur profond et sublime ne dédaignait point les plus humbles recherches, quand il y voyait une utilité pratique pour ses semblables.

[1] Expression de Cuvier (*Biographie universelle*). La meilleure biographie de Gessner est encore celle qu'a publiée J. Hanhart.

[2] C'était même une maxime favorite de Gessner, qu'*il n'y a qu'une âme basse et sordide qui regarde en tout le lucre et l'utilité*.

Il composa divers traités sur le lait et le fromage des Alpes. L'un des premiers, il reconnut et analysa les propriétés du tabac et de la canne à sucre qui venaient d'être apportés en Europe.

Médecin plein d'humanité et de courage, Gessner s'asseyait au lit des pestiférés quand tout le monde les abandonnait, et essayait sur lui-même et non sur de pauvres malades l'effet des nouveaux remèdes. Exempt de charlatanisme, il examinait, avant de les rejeter, ces recettes de maison si simples et parfois si salutaires. Sa candeur et sa véracité égalaient sa bienfaisance.

Toutes ces vertus domestiques et privées étaient couronnées par le patriotisme le plus sincère et par un christianisme ardent, qui éclatait à chaque page de ses écrits, comme il consolait et embellissait sa destinée laborieuse et souffrante.

Tant de mérite uni à tant de génie ne devait pas rester sans récompense. Un prince ami des sciences, l'empereur Ferdinand Ier, qui appréciait le noble caractère, plus encore que les belles découvertes de Gessner, l'admit à sa table à Augsbourg et lui donna des lettres de noblesse, avec le lion et l'aigle pour emblèmes. Le gouvernement de Zurich améliora sa position matérielle, au point qu'il put s'acheter une maison spacieuse et y construire pour ses collections une belle salle, qu'éclairaient quinze vitraux coloriés et représentant des figures de poissons et d'animaux. La Suisse catholique unit ses hommages à ceux de la Suisse réformée. La ville de Lucerne lui offrit le vin d'honneur lorsqu'il passa dans cette ville pour faire l'ascension du Pilate (1555).

Les hommes instruits de tous les cantons et des savants étrangers de plusieurs pays s'honorèrent de correspondre avec l'illustre naturaliste et s'empressèrent à l'envi d'enrichir d'envois de toute espèce son herbier et ses autres collections. Un cadeau du généreux chancelier bernois Zurkinden remplit d'une joie enfantine l'âme pieuse et naïve de Gessner. C'était une belle médaille d'or, où l'ancien et le nouveau testament étaient figurés d'une manière allégorique. Non moins cher aux savants anglais qui avaient vécu dans sa société à Zurich, pendant la persécution d'Henri VIII et de Marie Tudor, le nom de Gessner n'était prononcé qu'avec respect par le plus célèbre d'entre eux, le théologien Balée, évêque de Kilkenny en Irlande; et son compatriote, l'évêque de Winston, gardait comme une relique quelques lignes autographes du grand naturaliste.

L'élan donné aux sciences naturelles par Conrad Gessner ne s'arrêta point avec la mort de cet homme éminent. L'université de Bâle, où Paracelse avait fondé la première chaire de chimie qui ait existé en

Europe[1], et où le fameux anatomiste Vésale, médecin de Charles-Quint et de Philippe II, avait disséqué un corps humain en 1542, l'université de Bâle devint le principal siège des naturalistes. Là fleurit la famille des Bauhin, les pères de la botanique. Là professa et pratiqua l'art de guérir, pendant trente années, le docteur Félix Plater, dont le célèbre écrivain français Montaigne loue dans ses essais l'herbier et la collection anatomique qu'il visita en 1580, dans la demeure somptueuse et décorée à la française que ce savant s'était fait construire.

Le luxe de Félix Plater contraste avec l'extrême pauvreté dans laquelle avait vécu son père, le savant professeur de grec et de latin Thomas Plater, réduit à chercher dans l'état de cordier les ressources que lui refusaient ses vastes connaissances littéraires et son enseignement au *Carolinum* de Zurich. Les bizarres destinées de ce savant ont été racontées par lui-même dans son autobiographie, un des ouvrages les plus curieux de l'époque par la naïveté de la narration et les piquants tableaux de mœurs qu'il renferme. On y trouve sur la vie errante et misérable des écoliers et des professeurs, au XVIme siècle, des détails pittoresques, qui éveillent tantôt le rire, tantôt la compassion du lecteur. Comme beaucoup de ses plus illustres contemporains suisses, Thomas Plater avait passé les jours de son enfance à garder les troupeaux sur les hautes Alpes[2].

Le progrès des sciences est intimement lié à celui des ARTS utiles. Le premier de ces arts, l'AGRICULTURE, reçut des améliorations notables au XVIme siècle. L'un des personnages les plus célèbres de ce temps, le sage et économe Sully, ministre d'Henri IV, avait coutume de dire: *Le labourage et le pâturage sont les mamelles de la France.* Sans connaître la maxime de Sully, nos pères desséchèrent plusieurs lacs et marais, divisèrent des communaux, défendirent la vaine pâture, extirpèrent des forêts et élevèrent leurs troupeaux avec plus de soin qu'auparavant.

Les belles vaches de l'Underwald ne se vendaient pas moins de 70 écus aux foires de Domo et de Varèse dans le Milanais. Le nombre des charrues, évalué à 16,000 dans le siècle précédent, s'accrut dans une proportion considérable. De nouvelles méthodes de labour furent rapportées de la Flandre, cette terre classique des belles cultures et des florissants troupeaux. La culture de la vigne participa du perfectionnement de celle des champs. La fête des vignerons, célébrée à Vevey avec

[1] Dumas, *Philosophie chimique*.

[2] L'autobiographie de Plater a paru en français chez Fick, à Genève, par les soins de M. Gustave Revilliod (1863).

une pompe extraordinaire, devint le poétique symbole de la considération qui s'attachait à cette branche de l'industrie agricole.

L'exploitation des mines ouvrit à nos pères de nouvelles sources de richesses. Le produit des mines de fer du Vallais avait enrichi l'avoyer bernois Jean Steiger, beau-fils du conquérant du Pays de Vaud et le bienfaiteur de Gessner, dans ses études universitaires. De ce temps datent la découverte des mines de sel à Bex et l'établissement des forges d'Undervelier et de Courrendlin, dans l'évêché de Bâle. La route du Hauenstein entre Soleure et Bâle fut rendue praticable pour les voitures. Cette prospérité croissante fut malheureusement troublée par la peste qui, à quatre reprises, désola les cantons suisses, et enleva à Bâle seulement près de 4000 personnes et en Thurgovie 33,000.

Les progrès du commerce et de l'industrie manufacturière sont plus remarquables encore que ceux de l'agriculture et des arts qui s'y rattachent. Ces progrès sont dus en grande partie aux réfugiés italiens et français établis à Zurich et à Genève. Le tissage de la soie et l'art de teindre les étoffes sont introduits dans la première de ces villes. La banque et l'horlogerie sont fondées à Genève; l'orfèvrerie, la pelleterie et l'imprimerie y prennent un nouvel essor. La ville d'Arve et Rhône ne compte pas moins de 24 imprimeurs et de 60 libraires. Les Juifs de Francfort sont admis à y faire le commerce d'argent sur la demande du réfugié Pyrame de Candolle, tige des célèbres savants de ce nom et fondateur lui-même d'une typographie considérable. Une fabrique de papier s'établit à Serrières, dans le comté de Neuchâtel. Les réfugiés anglais essaient de fonder à Aarau et à Zurich des manufactures de draps, destinées à remplacer les grands ateliers en décadence de Berne et de Fribourg. Mais l'entreprise n'eut pas de succès et ne tarda pas à être abandonnée.

La grande industrie n'est pas toujours favorable à la petite. Les métiers, arrivés à leur apogée au quinzième siècle, déclinent dans le courant du seizième. De simples artisans jouent cependant encore un rôle considérable, soit dans les luttes religieuses, soit dans la révolution politique qui signale l'établissement du patriciat.

L'influence des tribus ou corps de métiers sur l'établissement de la Réforme est constatée par les annales de presque tous les cantons. Les chapeliers exercèrent une action décisive dans ce sens à Genève; les maçons et charpentiers à Bâle; les pêcheurs et vignerons à Schaffhouse, et les tailleurs de pierre à Berne. Les bouchers, au contraire, furent presque partout hostiles à l'introduction des nouvelles idées dont le triomphe favorisait pourtant leurs intérêts matériels par la suppression du carême et des jours d'abstinence.

Le SYSTÈME MILITAIRE des Suisses s'était enfin rapproché de celui de tous les peuples. Ils avaient consenti à adopter le mousquet, mais sans renoncer tout à fait aux armes favorites de leurs ancêtres. Sur une escouade de 100 hommes, on comptait environ 60 mousquets, 15 longues piques, 15 cuirasses et 10 hallebardes. Des symptômes d'indiscipline s'étaient manifestés au sein des bataillons bernois pendant la guerre de Cappel. Un pouvoir dictatorial fut conféré au général Nægeli, à l'ouverture de la campagne de Genève, en 1536. Cela n'empêcha point les miliciens bernois de se former en *landsgemeinde* près de St-Julien et de refuser de suivre leur valeureux commandant, lorsqu'il se disposait à pénétrer au cœur du duché de Savoie. Nægeli, à ce qu'il paraît, ne tira aucune vengeance de cet acte d'insubordination, trop difficile à punir et dont quelques exemples anciens autorisaient d'ailleurs la pratique dans les armées suisses[1]. Mais il en garda le souvenir et s'en fit un argument contre ceux qui voulaient la guerre, vingt-huit ans après, quand la question de la restitution des conquêtes savoisiennes fut agitée dans le Grand Conseil. La coutume d'orner le chœur des églises des drapeaux pris sur l'ennemi s'était conservée au seizième siècle. Saint-Charles Borromée travailla à abolir cet usage dont sa piété étroite ne comprenait pas le côté véritablement religieux et grandiose.

Les MOEURS DU PEUPLE SUISSE corrompues par les guerres de Bourgogne et le service mercenaire s'étaient épurées au creuset de la tourmente religieuse. Dans plusieurs cantons, un honteux libertinage avait fait place à une austérité excessive, qui assombrissait le caractère en réformant la vie. On ne se contenta pas de proscrire le vice et de le punir d'une manière exemplaire; on fit la guerre à toute espèce de divertissements, aux jeux, à la danse, aux spectacles. Ce rigorisme était commun aux deux confessions; car le changement qui s'était opéré chez les protestants à la voix des réformateurs, les jésuites et d'autres prêtres zélés l'accomplirent au sein du catholicisme. Une des conséquences de cette transformation fut l'affaiblissement de l'esprit d'association et par suite aussi la décadence de ces jeux nationaux qui avaient fait les délices et en partie aussi la force morale de la vieille Suisse. Les tirs, les divertissements gymnastiques et militaires ne disparurent cependant pas complètement. Un curieux exemple de l'enthousiasme qu'inspiraient encore ces réunions, c'est le merveilleux trajet des cin-

[1] Les petits cantons avaient donné l'exemple de ces *landsgemeinden* guerrières dans l'ancienne guerre de Zurich (1440) et plus d'une fois depuis lors, comme on l'a vu dans cette histoire.

quante-quatre Zuricois qui, partis de leur ville sur une grande barque pavoisée aux couleurs suisses, arrivèrent le même jour et en moins de dix heures à Strasbourg, après avoir descendu la Limmat, l'Aar, le Rhin. Ainsi put être partagée encore toute bouillante avec leurs bons amis et alliés « la bouillie de mil, » qui cuisait à bord dans une immense chaudière. Cette aventure accomplie en juin 1576 et renouvelée d'une précédente qui avait eu lieu 120 ans auparavant[1], a été célébrée par la poésie, et on l'a comparée à l'expédition des argonautes. Mais un sentiment plus élevé que l'amour de l'or animait les rameurs zuricois : celui de montrer aux Strasbourgeois quel prompt secours ils pouvaient attendre de leurs alliés de Zurich, dans le cas où ils auraient quelque chose à craindre pour leur religion ou pour leur liberté.

La vieille gaieté suisse résistait aux lois somptuaires les plus rigides. Elle éclatait principalement dans les réunions de famille, dans les repas d'élection, de noce et d'abbaye. L'élection ou le mariage d'un magistrat populaire mettait en émoi tout un canton. Une vraie noce de Gamache fut celle du fils du bourgmestre Cham, qui épousait la plus riche héritière du canton de Zurich. Outre les nombreux convives qui avaient pris place autour de trente tables dressées sur les bords du lac, un millier d'hommes accoururent sur vingt-deux bateaux prendre part au festin. Des fêtes plus splendides encore signalèrent les noces du noble avoyer Steiger avec la belle Madelaine Nægeli, fille du grand avoyer et général de ce nom. Une haine aveugle avait longtemps divisé ces deux chefs de la république bernoise; cette haine était telle qu'ils avaient plus d'une fois levé la main l'un sur l'autre dans le conseil. Les grâces pudiques de la belle Madelaine triomphèrent de ces funestes dissensions. Un matin, Steiger parut au château de Bremgarten, demeure de l'illustre conquérant de Vaud, et trouva Madelaine occupée dans la basse-cour à jeter de la pâture aux poules. A la vue de son adversaire, Nægeli croit qu'il vient le braver jusque chez lui ; il tire son épée et crie d'une voix terrible : « Que cherches-tu, malheureux? — La mort, si tu es inexorable, ton amitié et la main de ta fille, si tu as un cœur. » Le vieillard fut vaincu, dit un historien. L'épée tomba de sa main. Il se jeta dans les bras de Steiger et lui donna sa fille en gage d'une amitié qui dura jusqu'à leur mort. Les noces des deux époux furent une fête nationale, à laquelle prirent part le premier jour la seigneurie et le clergé ; le second, les parents des deux familles ; le troisième, les ambassadeurs de France et les députés des cantons ; le quatrième, les bourgeois.

[1] Hottinger, *Gesch. der Republik Zurich*, III, 135.

L'histoire de la sage Esther et du roi Assuérus fut représentée en grande pompe.

Nægeli mourut en 1579, âgé de 83 ans, après en avoir passé quarante à la tête de la république. Steiger ne lui survécut que de deux ans. Mais Madelaine, qui était beaucoup plus jeune que son mari, épousa successivement deux autres avoyers et comptait sur ses vieux jours quatre-vingt-deux enfants et petits-enfants. Il est peu de familles de Berne qui n'aient de son sang dans leurs veines. Son portrait dans la bibliothèque de Berne est celui d'une matrone belle et imposante[1].

A côté de ce luxe d'occasion, une extrême simplicité de mœurs distinguait souvent les grandes familles et les chefs religieux et politiques de la nation. Un modeste pourpoint gris était le costume favori du bourgmestre Cham. Il ne le quitta pas même pour se rendre à la cour impériale, où il fut chargé de porter à Maximilien II les vœux et les félicitations de ses compatriotes (1566). Son collègue Muller s'était passé de domestique jusqu'au jour où son élévation à la première charge de la république lui rendit ce secours nécessaire.

Une certaine élégance de mise et de manière était en échange assez familière à Bullinger, le chef de l'église réformée à Zurich. Les portraits du successeur de Zwingli nous le représentent comme un beau et frais vieillard à la barbe blanche, et dont le costume habituel n'avait rien de la sévérité de celui des premiers réformateurs. Il portait un corselet rouge et un pourpoint blanc enveloppés dans une pelisse noire, et le stylet à la ceinture. Il avait un train de maison considérable, qu'expliquent ses nombreuses relations et l'hospitalité accordée libéralement sous son toit à tous les réfugiés pour cause de religion. Mais honorant la dignité de l'homme et du chrétien dans la personne de ses serviteurs, le célèbre théologien les admettait tous à sa table. Il ne crut même point déroger en prenant deux servantes de confiance pour les marraines de ses petits enfants. La maison de Bullinger offrait l'image de la paix, de la concorde et de cette belle vie de famille qu'aimaient et pratiquaient nos pères. Les lettres de ce pasteur à son fils, étudiant à Strasbourg, sont remplies de nobles sentiments, d'avis salutaires. La tendresse et la sollicitude d'un bon père s'y joignent à la vigilance et à l'amour éclairé de l'ordre et de l'économie qui ne doivent jamais abandonner un chef de famille. « Mon cher enfant, dit-il, dans une de ses « lettres, prie Dieu tous les matins, en te levant, dans ta chambre; « prie-le avant les repas et le soir avant de te coucher. Prie-le à genoux.

[1] Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, XII, 72.

« sans te gêner de tes compagnons si tu ne peux le faire en secret. Ne « dispute jamais sur ta croyance avec ceux qui la haïssent. Laisse ce « soin à ceux qui en sont chargés et contente-toi de la confesser ouver- « tement..... Lève-toi de grand matin. Il a perdu la meilleure partie de « sa journée celui qui a laissé passer les premières heures dans l'oisi- « veté. Tiens à la propreté dans tes habits sans sacrifier à la mode. On « juge souvent des personnes sur l'apparence. Sois modéré dans le boire « et le manger et ne recherche point les mets friands. Souhaite aussi « quelque chose aux autres. Souviens-toi du dicton : Ce qui est superflu « revient toujours trop cher. »

Dans une autre de ses lettres, Bullinger critique les dépenses exagérées que son fils faisait pour sa toilette, et les articles dont il enflait, à la manière des mauvais écoliers, les comptes qu'il devait soumettre tous les deux mois à la censure paternelle. « Tu donnes trois kreutzer pour « faire ta barbe. Ici je n'en donne que deux pour la mienne; c'est payer « en gentilhomme. A ce jeu-là on a vite épuisé sa bourse. Ta mère a « fait de grands yeux en voyant que tu demandais des souliers neufs. « Il y a quinze mois que tu es parti et tu en as emporté avec toi trois « paires, des noirs et des gris cendrés. Tu n'es cependant pas d'airain, « mais tout bonnement de chair et d'os comme nous. Tu te seras « trompé en écrivant. T'envoyer ton luth serait une folie; le transport « coûterait plus que l'instrument. J'envoie à ton patron un superbe « fromage. Tu le lui offriras en cadeau de nouvel an avec mes compli- « ments et ceux de ta mère. J'écris directement à ta maîtresse de pen- « sion, et lui fais aussi mon petit présent : c'est une médaille d'or dont « j'ai lieu de croire qu'elle sera satisfaite. »

La bienfaisance est un des traits distinctifs des mœurs de l'époque. La ville de Genève, peuplée alors d'environ 15,000 habitants, comptait à elle seule sept hôpitaux : Berne fonda des hospices pour les aliénés, les pauvres domestiques et les femmes en couches. Parmi les bienfaiteurs des malheureux, deux noms méritent de passer à la postérité la plus reculée, ce sont ceux de Barbe Roll, de Soleure et du Bernois Jean Kléberg, ami d'Érasme et créancier de François Ier.

Kléberg s'est rendu célèbre par sa charité à Genève, à Ulm, à Nüremberg et à Lyon, où la reconnaissance populaire lui décerna le surnom de *Bon Suisse* et lui érigea sur la place du Bourg-Neuf une statue en bois, qui existait encore au siècle dernier. Il habitait à Genève la maison qui a donné son nom à l'hôtel et au pont des Bergues.

Barbe de Roll, que Glaréan appelle « une héroïne de bonté » dans la préface d'un de ses ouvrages, était une veuve belle, aimable, spiri-

tuelle, dont la vie entière s'écoula dans des œuvres de dévouement et d'humanité. Pour se rendre plus utile aux pauvres, elle avait fait une étude particulière des simples et allait de maison en maison soigner les malades qu'elle traitait avec un succès extraordinaire.

Plusieurs des hommes politiques et littéraires de la Suisse au XVIme siècle se signalèrent aussi par leurs actes de philanthropie : Melchior Lussy, Wengi, Louis Pfyffer, Heid enrichirent les hôpitaux de leurs villes natales. Éraste, le docte médecin de Baden (1524-1583), fonda quatre bourses, de 1000 livres chacune, en faveur de pauvres étudiants.

Ce qui manquait aux Suisses du XVIme siècle, ce n'était donc pas le cœur, le vif sentiment du bien et la volonté de l'accomplir. Mais les lumières, bien que plus répandues que dans l'âge précédent, faisaient encore généralement défaut. Des croyances, des traditions absurdes continuaient à exercer leur empire sur les populations, et les savants qui auraient dû travailler à extirper ces préjugés ridicules, n'en étaient pas toujours exempts eux-mêmes. Le plus illustre représentant de la science, Conrad Gessner, combattit vaillamment en faveur des vérités naturelles. Il attaqua l'usage fréquent de la saignée et l'emploi des amulettes; par son ascension au Pilate, en compagnie du curé de Lucerne, il dissipa les vaines terreurs qui s'attachaient depuis des siècles à cette montagne, regardée comme le séjour et le lieu de supplice de l'âme du fameux gouverneur de la Judée qui avait condamné Jésus-Christ. Mais Gessner lui-même croyait aux chimères de l'astrologie, restées le rêve de plusieurs esprits distingués dans les siècles qui suivirent celui où vivait le grand naturaliste. Paracelse, tout habile médecin qu'il était, nourrissait à l'endroit des sorciers tous les affreux préjugés de son époque, que combattit au contraire son confrère Éraste de Baden, dans un curieux livre publié en latin à Bâle en 1577. Lorsque le savant pape Grégoire XIII entreprit de corriger le calendrier en 1582, et régla l'ordre des temps sur le mouvement exact du soleil et de la lune, cette utile réforme eut, comme nous l'avons vu, beaucoup de peine à se faire accepter des peuplades pastorales de la Suisse. Les peuplades protestantes rejetaient le nouveau calendrier, parce qu'il venait d'un pape; les autres, comme une innovation contraire à leurs idées et à leurs habitudes. L'introduction du calendrier grégorien faillit donner lieu à une révolution dans l'Underwald et à Glaris. Le dix-septième siècle, siècle d'érudition, mais non de progrès populaire, ne devait pas changer grand'chose à l'état général des intelligences dans notre patrie.

5. Troubles des Grisons pendant les XVIme et XVIIme siècles. — Massacres de la Valteline. — Occupation autrichienne, espagnole, française. — Les Grisons recouvrent leur indépendance (1560 à 1640).

Les trois Ligues grisonnes avaient renouvelé leur alliance à Ilanz, le 23 septembre 1524 [1] et ajouté quelques articles importants à la Lettre d'alliance (Bundes-Brief). Ainsi la diète des trois Ligues devait se réunir, à tour de rôle, à Ilanz, Coire, Davos. Une diétine (Beitag) composée des chefs des trois Ligues et de trois députés de chacune d'elles avait son siège à Coire pour le courant des affaires. Le nombre des députés de chaque ligue à la diète variait sensiblement; il était de 28 pour la Ligue grise, de 22 pour la Maison-Dieu et de 15 pour les X Juridictions. Les charges publiques et les contingents n'étaient pas non plus les mêmes pour les trois Ligues. Mais l'établissement de la Réforme avait profondément divisé ce pays. La lutte déjà engagée entre l'évêque de Coire et les ministres protestants, avait pris une nouvelle intensité par l'arrivée des capucins et des jésuites. Ces derniers fondèrent un collège à Sondrio, dans la Valteline, province italienne, sujette des Grisons, mais peu affectionnée à ses maîtres qui l'opprimaient de toute manière, et ne respectaient ni ses franchises, ni ses mœurs, ni sa religion.

A la lutte confessionnelle vint se joindre celle des partis politiques. L'Espagne, maîtresse du Milanais, eût bien voulu l'être aussi de la Valteline pour communiquer avec l'Autriche par le Tyrol. La France, rivale de l'Espagne, et Venise, occupée à se maintenir dans la péninsule, travaillaient contre l'Espagne [2]. Ces trois puissances sollicitaient chacune à l'exclusion de l'autre l'appui et l'alliance de la république grisonne. Leurs ambassadeurs parcoururent le pays cherchant à gagner par des pensions et des présents les citoyens influents et les communes souveraines. La situation morale des Grisons rendait facile l'œuvre de la corruption. La vénalité était la plaie des Ligues. Tous les emplois étaient au plus offrant. Bientôt trois factions se formèrent: celle des Salis, dévoués à la France; des Planta, favorables à l'Autriche et à l'Espagne, et celle des Travers qui enrôlaient pour Venise. Un quatrième parti, un parti conciliant, celui des *neutres* ou *doctrinaires*, cherchait à réunir les esprits, repoussant l'idée de toute alliance étrangère. « L'alliance du

[1] Moor (von), *Historisch-chronol. Wegweiser*, Coire, 1873, 56.—Strickler, *Lehrbuch*, 174.
[2] Cérésole, Victor, la *République de Venise et les Suisses*, 26.

faible avec le fort, s'écriait le capitaine Hartmannis, n'est qu'un dur esclavage. »

L'avis du sage ne fut pas écouté. L'alliance française l'emporta et fut jurée à Davos (1565). Dès lors la guerre civile fut en permanence dans les Grisons. Le parti opposé à la France se souleva, institua à Davos même un *tribunal criminel* (*Strafgericht* dans le langage du pays[1]) qui chassa les Salis et punit de la prison les promoteurs du traité. Écrasés pendant quelque temps, les Salis reprirent le dessus l'année suivante, s'assemblèrent à Zouz dans l'Engadine et opposèrent à leurs adversaires un autre *tribunal* qui proscrivit les Planta.

La fameuse ordonnance appelée *loi des chaudières* (Kesselbrief) rendit pour un moment la paix aux Grisons. Dirigée contre la corruption, cette loi défendait aux chefs de parti de tenir table ouverte et de répandre des largesses pour séduire le peuple. Un Planta, seigneur de Rhæzuns, avait voulu se mettre en possession d'un prieuré lucratif avec l'assentiment du pape, contre le gré des trois Ligues : il fut saisi, traîné devant un tribunal criminel tenu à Coire par les communes et conduit au supplice (1572). Ce tribunal, conservant une sorte d'impartialité dans l'injustice, frappa les Salis aussi bien que les Planta. Les premiers furent proscrits une seconde fois et leur chef, Hercule de Salis, destitué des fonctions de capitaine de la Valteline. Mais une réaction ne tarda pas à s'opérer en leur faveur. Un quatrième tribunal, celui de Tusis, rappelle les Salis et proscrit de nouveau les Planta (1573). La médiation des XIII cantons et une nouvelle ordonnance[2] procurèrent enfin quelques années de calme à la malheureuse république (1574 à 1602). Le cardinal Charles Borromée, mécontent de la tiédeur de l'évêque de Coire, en profita pour s'aboucher avec Castelberg, abbé de Disentis. Le résultat de cette entrevue fut un redoublement de rigueur contre les évangéliques de Misox. On ne négligea pas non plus les moyens spirituels. Borromée fonde une imprimerie dans cette contrée et y envoie des missionnaires jésuites. Il songeait à se rendre en personne à Coire. Mais la diète des trois Ligues s'oppose aux projets du cardinal et lui refuse l'entrée du chef-lieu (1583). Il n'en mit que plus d'ardeur à poursuivre ses desseins par l'entremise de ses agents.

Au commencement du dix-septième siècle les troubles recommencèrent. La cause en fut encore l'alliance française suivie de l'alliance

[1] Les *Strafgericht* commencent avec le XVI[me] siècle. C'est un *Strafgericht* qui condamna, en 1526, l'abbé de Ste-Lucie (p. 20 de ce volume).

[2] Elle est appelée *Dreisiegelbrief* ou loi trois fois scellée, parce qu'elle était munie des sceaux des trois Ligues.

vénitienne conclue à Davos et négociée par un diplomate habile, Padavino[1]. Une ambassade grisonne, composée de 120 personnes, va la sceller à Venise (août 1603) sous le doge Grimani. Tous les magistrats patriotes que renfermaient les Ligues avaient cherché à empêcher ces traités dangereux; mais Hercule de Salis, Jean Gouler et d'autres chefs du parti français l'emportèrent avec l'appui des ministres réformés. Alors, ce que les hommes modérés avaient prévu arriva. Outré de ces deux alliances, le gouverneur espagnol de Milan, le comte de Fuentès, le même qui avait tant contribué à ramener le Vallais au catholicisme, écrivit aux Grisons : « Neuf fois vous avez refusé notre alliance et maintenant vous avez le front d'ouvrir à la France le chemin du Milanais, qui vous donne le riz, le vin et le blé. » Joignant l'action aux paroles, Fuentès fit élever sur une colline, près du lac de Côme, une citadelle qui dominait la Valteline et lui assurait l'entrée des Ligues. Cette citadelle menaçante reçut le nom du gouverneur lui-même (28 octobre 1603)[2].

L'entreprise de Fuentès n'avait fait au commencement qu'exciter les rires des Grisons. « Qu'il bâtisse seulement sa forteresse, disaient les meneurs, nous saurons bien la démolir. » Mais quand ils virent cette citadelle debout et bien pourvue de moyens de défense, ils furent les premiers à s'effrayer à l'aspect de ce *moulin à sang*, comme ils l'appelaient, et envoyèrent des députés à Milan pour prier le gouverneur de suspendre les travaux de la forteresse (août 1604). Fuentès promit de se rendre aux vœux des Grisons, à condition qu'ils accepteraient l'alliance espagnole. « Si nous eussions consenti alors à cette alliance, dit « Juvalta, homme d'État et chroniqueur contemporain, nous eussions « évité tous les malheurs qui fondirent ensuite sur notre pays, et jamais « Français, Autrichiens, Espagnols n'eussent franchi les limites des « Ligues. Mais les ministres réformés commencèrent à prêcher que la « religion était en danger; nous crûmes nous-mêmes qu'il en était ainsi, « et l'alliance espagnole fut rejetée pour la dixième fois. »

A cette nouvelle, Fuentès irrité commence à Montecchio la construction d'une seconde citadelle, voisine de la première. Une agitation extraordinaire s'empare des Grisons. Les divers partis s'accusent réciproquement d'avoir plongé le pays dans l'abîme. Un mouvement populaire éclate, provoqué par le parti espagnol. Coire est envahi par les

[1] Padavino, *Relazione del governo e stato dei signori Svizzeri*. Édité par Victor Cérésole (1874).
[2] von Moor, *Wegweiser*, 75.

communes (avril 1607). Une foule d'hommes influents, innocents ou coupables indistinctement, sont arrêtés et jetés dans les fers. Les députés des cantons suisses ayant voulu se porter médiateurs, sont maltraités par la multitude. Le rusé Pascal, ambassadeur de France, résidant à Tusis, profite de ce moment pour répandre le bruit que les chefs du parti espagnol trahissent les Grisons et que le bailli épiscopal, Georges Béli, veut livrer la Valteline à l'Espagne. Aussitôt les ardentes communes de l'Engadine prennent les armes et se portent en tumulte à Coire. Béli est arraché du château épiscopal et décapité avec Gaspard Baselga, autre officier du prince-évêque que l'on accusait également de trahison (du 4 au 6 juillet 1607)[1]. Les représentations des députés des cantons suisses n'avaient trouvé cette fois-ci encore aucun accès auprès de la multitude irritée. « Les Confédérés, disait-on, n'ont pas le droit de nous empêcher de lever l'étendard et de punir les traîtres. » Une foule de citoyens cherchent un refuge à Ragatz et à Baden, siège de la diète suisse. Dans un *Strafgericht* subséquent, tenu en août à Ilanz, les sentences portées à Coire reçurent quelque adoucissement; mais en revanche on mulcte les riches pour couvrir les frais énormes des procédures intentées aux condamnés et qui s'élevaient au chiffre de 150,000 florins, environ 7 millions de francs de notre monnaie. La France et l'Espagne consentirent à payer une partie de cette somme. Ces événements calmèrent pour un temps les fureurs populaires. Les Vénitiens, en guerre avec les Uscoques, profitent de ce moment pour enrôler des auxiliaires dans les Ligues et en Suisse. Mais quelques années après, les efforts du Vénitien Padavino pour obtenir le renouvellement de l'alliance des Grisons et de la république de St-Marc excitent le mécontentement du parti espagnol et du parti français. L'alliance est rejetée (1617) et l'ambassadeur vénitien brutalement expulsé du pays par les deux frères Pompée et Rodolphe Planta, auxquels l'ambassadeur français, Gueffier, qui avait remplacé Pascal, paie 6000 écus comptants pour cet exploit. Mais l'alliance espagnole ayant été également rejetée, les chefs de ce parti provoquent l'établissement d'un blocus de la part des Milanais. Georges Jénatsch paraît alors sur la scène et, gagné par l'or des Salis, se met à la tête du parti opposé à l'Espagne et dont les Planta étaient les chefs.

Georges Jénatsch était né à Samaden dans la Haute-Engadine et avait fait ses études à Zurich et à Bâle. Il avait ensuite rempli pendant trois ans les fonctions de pasteur, mais il se trouvait à l'étroit dans un

[1] Von Moor, *Wegweiser*, 77.

humble presbytère de campagne. C'était un homme dissolu, arrogant, vénal, mais énergique, d'un courage héroïque et dévoué à sa patrie. A l'instigation de Jénatsch, et sous son commandement, les drapeaux de l'Engadine se portent sur Zernetz, pillent le château de Rodolphe Planta et tiennent dans une grange, à Tusis, un nouveau tribunal de sang, composé en partie de ministres protestants et dont Jénatsch était l'âme (juillet 1618). Ce tribunal proscrit Pompée et Rodolphe Planta, confisque leurs biens, condamne à l'exil perpétuel l'évêque de Coire, et soumet aux plus cruelles tortures un prêtre et un magistrat catholiques, Rousca, archiprêtre de Sondrio, et Zambra, landamman de Bregell. Le même sort était réservé à un citoyen influent nommé Biasio pour s'être opposé aux prédications luthériennes[1].

Tant de cruautés indignèrent les gens de bien sans ouvrir les yeux aux exaltés que renfermaient les divers partis.

Un affreux malheur frappa encore les Grisons pendant l'automne de la même année. Le mont Conto s'écroula tout à coup sur le riche bourg de Pleurs et l'ensevelit sous les décombres avec tous ses habitants. Plus de deux mille personnes périrent dans ce désastre (4 sept. 1618).

Aveuglés par la haine, les partis ne cessèrent point de s'entre-déchirer. On en vint aux mains dans l'Engadine, où deux frères, Augustin et Antoine Travers, commandaient les troupes opposées. Déjà le canon avait porté la mort dans les deux camps, lorsque les épouses et les sœurs des combattants, conduites par une femme magnanime, Anne de Juvalta, se jetèrent au milieu de la mêlée et parvinrent à arrêter l'effusion du sang. Coire, capitale du canton et foyer du parti espagnol, était le point de mire de toutes les prises d'armes. Un engagement eut lieu près de cette ville. Des hommes des deux partis tombèrent dans la mêlée. Le parti neutre profita de la consternation générale pour établir un tribunal indépendant qui mitigea les sentences du tribunal de Tusis et rappela les Planta (octobre 1619).

« Cette modération, dit Zschokke dans son histoire des Grisons, ne servit qu'à aigrir le peuple de l'Engadine, du Munsterthal et de Davos. Il leva ses bannières contre Coire, cassa les arrêts du tribunal neutre, institua un nouveau tribunal criminel à Davos qui confirma et aggrava même les sentences prononcées à Tusis. Les émigrés rentrés dans leur patrie furent proscrits une seconde fois et condamnés à un exil perpé-

[1] *Archiv für Schweizergeschichte*, Zurich, 1849. *Narrativæ breve delle cose occorse in Valtellina*, V 241. L'auteur, géomètre-arpenteur de profession, fut l'un des seconds de Roboustelli.

tuel. » Parmi les condamnés figurait le chevalier Jacques Roboustelli, neveu de Rodolphe Planta, mulcté de 700 florins d'or. Ici, comme à Tusis, les rigueurs exercées contre le parti espagnol furent en grande partie l'œuvre des ministres réformés.

Exaspérés par leur condamnation, Rodolphe Planta et son frère Pompée implorèrent alors les armes de l'Autriche contre leur patrie. L'ambassadeur de France, Gueffier, avait été expulsé du pays par les communes de l'Engadine réunies en tribunal à Zizers, à l'instigation de l'envoyé vénitien Vico. Furieux de son expulsion, il s'entendit avec les Planta et le gouverneur de Milan. Les deux frères enrôlèrent des soldats en congé dans le Tyrol italien, tandis que Jacques Roboustelli soulevait le peuple de la Valteline et réunissait en secret dans le Milanais une foule de gens sans aveu.

Dans la nuit du 19 juillet 1620, Roboustelli descendit avec cette horde de brigands dans la Valteline. C'était le moment convenu pour le massacre général des réformés. Le bourg de Tirano, chef-lieu de la vallée, est investi ; quatre coups de fusil donnent le signal, le tocsin sonne, le massacre commence et s'étend bientôt de village en village ; partout les luthériens (c'est ainsi qu'on nommait les évangéliques), sont assommés, étranglés, tués à coups de feu, à coups de pierres ; leurs cadavres sont jetés dans les flots de l'Adda. On ne fit grâce ni aux femmes, ni aux vieillards, ni aux enfants à la mamelle. On coupait aux uns le nez, les joues, les oreilles ; on arrachait aux autres les entrailles ; à d'autres encore on remplissait le gosier de poudre et l'on y mettait le feu. Un boucher se vanta d'avoir assassiné dix-huit personnes. La tête du pasteur réformé de Tirano fut plantée sur sa chaire au bout d'une pique. Les lieux les plus saints furent profanés, beaucoup de maisons livrées aux flammes. Les ordonnateurs du massacre disaient agir au nom du pape et de la sainte Église[1]. Le massacre dura 14 jours.

On porte de 4 à 600 le nombre des victimes de ces horribles scènes flétries dans l'histoire sous le nom de la *Saint-Barthélemy des Grisons*.

Ces événements ne furent pas capables de réunir les Grisons dans un commun sentiment d'indignation. Cédant aux instigations de leurs

[1] Ibid. D'après l'auteur ci-dessus, il leur était enjoint d'épargner les femmes et les enfants au-dessous de douze ans. Dans les instructions données, le 12 mai 1621, au nonce papal Scappi, évêque de Campagna, il est dit que les protestants voulaient massacrer les catholiques et que les derniers ne firent que prendre les devants. On affirme la même chose de la Saint-Barthelemy proprement dite. Mais la preuve manque.

prêtres et des agents du parti espagnol, les communes catholiques de la Ligue grise refusèrent d'envoyer des troupes contre les rebelles de la Valteline. La Ligue de la Maison-Dieu, et celle des Dix juridictions armèrent 2000 hommes sous les ordres de Baptiste de Salis et s'avancèrent dans cette province[1]. Mais un corps autrichien, appelé par les Planta, pénétrait du Tyrol dans le Münsterthal, sous les ordres du général Baldiron. En même temps, des troupes milanaises arrivaient par Chiavenne au secours des révoltés de la Valteline. Les troupes grisonnes furent contraintes de se retirer et d'attendre l'arrivée des Suisses, dont ils avaient imploré le secours.

Mais les Suisses n'étaient pas moins divisés entre eux que leurs alliés. Berne, l'allié particulier des Grisons depuis 1618, ayant envoyé à leur secours le colonel Nicolas de Mulinen, avec 2000 hommes, les cantons catholiques leur fermèrent le passage près de Mellingen en Argovie. Ils arrivèrent par un détour à Zurich, où le colonel Steiner se joignit à eux avec 1000 hommes. Mais lorsqu'ils voulurent traverser la Marche, on sonna le tocsin dans tout le canton de Schwyz pour les en empêcher. Enfin, par un nouveau circuit, ils parvinrent jusqu'aux vallées rhétiennes. S'étant réunis aux troupes des deux Ligues, ils marchèrent sur Bormio et s'avancèrent en vainqueurs jusqu'à Tirano. Un combat sanglant s'engagea devant ce bourg entre les Grisons et les troupes espagnoles soutenues par les rebelles de la Valteline (11 septembre 1620). Nicolas de Mulinen, dont le bouillant courage avait dédaigné les précautions nécessaires, tomba au pied du rempart après avoir refusé de se rendre. « Je suis Mulinen, disait-il, et je mourrai en soldat et les armes à la main. » Presque tous les chefs bernois, Wagner, Frisching, Bonstetten, Effinger périrent avec lui.

L'échec de Tirano amena la défection complète de la Ligue grise. Pompée Planta, qui en était l'âme, se fit soutenir par un corps de 1500 hommes envoyés par les cantons catholiques et commandés par le colonel Beroldingen, d'Uri. Ces troupes prirent position près de Reichenau, à deux lieues de Coire, dont le bourgmestre, Grégoire Meyer, fut saisi dans sa maison, et traîné en captivité à Ilanz d'où il parvint à s'enfuir. On parlait déjà dans les Waldstætten d'incorporer la Ligue grise à la Confédération helvétique comme quatorzième canton, et de lui donner la propriété exclusive de la Valteline en la séparant des deux autres Ligues. Ce projet émut tous les Grisons attachés à l'intégrité de leur patrie. Ils exhortèrent les deux partis à la réconciliation.

[1] Von Moor, *Wegweiser*, 88.

demandèrent qu'on se soumît à la médiation des Confédérés et qu'on rouvrît les Ligues aux ambassadeurs étrangers. Idée funeste, car à peine l'ambassadeur français, Gueffier, fut-il rentré dans leur pays, qu'il recommença ses intrigues et constitua un parti complètement livré à la France; de son côté, le gouverneur du Milanais répandit l'or pour gagner les grands et les communes au parti espagnol. Une alliance séparée de la Ligue grise avec l'Espagne fut signée à Milan. Le nonce du pape ne resta pas non plus oisif et excita les communes catholiques contre les communes réformées. Enfin, les députés de la Confédération, au lieu de travailler à la paix, débattirent avec amertume leurs propres querelles, et retournèrent dans leurs foyers sans avoir rien fait. L'armée bernoise ne tarda pas à les suivre.

Dans ces conjonctures critiques, un nouveau parti se forma dans les Grisons, décidé à tout entreprendre pour sauver la patrie du démembrement et de la ruine. Ce parti, qui s'était donné à lui-même le beau nom de parti des *Bons-cœurs* (Gutherzigen), prit pour chef Jénatsch, qui ne se montre plus que richement vêtu d'une veste écarlate, une écharpe d'or autour de son corps et des dentelles fines à son col[1]. Au bruit que les Planta songeaient à surprendre et à brûler le village réformé de Grüsch (Dix juridictions), Jénatsch à la tête de 20 hommes dont deux de ses collègues dans le ministère Domleschg, pénètre dans le château de Rietberg, situé dans la vallée de Domleschg (Maison-Dieu), pendant la nuit du 24 au 25 février 1621[2], et tue de sa main à coup de hache Pompée Planta, qui s'était caché dans une cheminée. Puis, à la tête des bannières de l'Engadine et du Münsterthal, il fond sur l'armée catholique dans les prairies de Prada près de Vallendas, et, après sept heures d'un combat acharné, la contraint à repasser les montagnes qui séparent les Grisons du canton d'Uri (2 avril 1621). Les vainqueurs vidèrent les caves du couvent de Dissentis. Jénatsch avait une telle soif de sang qu'il faisait pendre aux arbres les hommes de la Ligue grise qu'il trouvait sur son chemin et qu'il blessa un de ses propres soldats. La Ligue grise, évacuée par ses défenseurs, fut forcée de renoncer à son traité avec Milan.

Les trois Ligues s'entendirent alors pour négocier avec l'Espagne et l'Autriche la restitution de la Valteline. L'ambassadeur de France qui était le fameux maréchal de Bassompierre, se rendit à cet effet à

[1] Reber, *Georges Jénatsch ou les Grisons et la Suisse*, trad. par M. Revilliod. Genève., 1869, 149.

[2] Le *Wegweiser*, de Moor, indique le 14 février, 95.

Madrid et obtint du roi Philippe IV un traité, par lequel la Valteline était rendue aux Grisons, mais *moyennant le maintien exclusif de la foi catholique* dans cette contrée (25 avril 1621). L'opposition des ministres protestants fit échouer cet accommodement. D'ailleurs, sans attendre l'issue des négociations, une partie des communes avaient levé l'étendard et occupé la Valteline sous les ordres de Jénatsch. L'empereur donna l'ordre à Baldiron de rentrer dans les Grisons du côté du Tyrol, pendant que 7000 Espagnols et Italiens y pénètreraient par le Milanais et s'empareraient de la Valteline.

L'invasion s'accomplit le 26 octobre 1621, et, irrité par les obstacles, Baldiron se souilla par d'atroces cruautés qui lui valurent le surnom de *Nouvel Holopherne*. Il passa au fil de l'épée tous les guerriers qui tombèrent entre ses mains, désarma le peuple des Dix juridictions et le força de lui prêter serment. Corps et biens furent livrés à la merci de ses soldats. Les paysans furent traités comme des bêtes de somme, et se virent réduits à faire bouillir l'herbe des champs pour leur nourriture. Un porte-enseigne autrichien eut la barbare fantaisie de se faire porter jusqu'au haut d'une montagne par un malheureux campagnard qu'un soldat faisait avancer à grands coups de fouet.

Maîtres d'une partie des Grisons, les Impériaux en profitèrent pour rétablir partout le catholicisme et installer des capucins à la place des ministres réformés. Le comte Serbelloni de Milan, commandant des troupes du duc de Féria, qui avait succédé à Fuentès dans le gouvernement de ce pays, rivalisait de cruauté avec Baldiron et livrait à l'inquisition milanaise le pasteur protestant Paravicini. Quand ce fut le tour du Prætigau, les pâtres résolus de la vallée s'écrièrent: « Plutôt mourir! » Conduits par Thuring Enderlin de Mayenfeld, ils se retirèrent dans les forêts qu'ils convertirent en arsenaux. Ils fabriquèrent des massues armées de clous, changèrent leurs couteaux en poignards, leurs faux en lances. Tout étant prêt pour leur entreprise, le dimanche des Rameaux, ils sortent tout à coup de leurs retraites, tombent à l'improviste sur le camp et les postes autrichiens, tuent près de 400 hommes et mettent en fuite le reste[1] (24 avril 1622). Les flots de la Landquart roulèrent des cadavres jusqu'au Rhin. Les femmes avaient pris une part active à l'insurrection, et l'une d'elles, Salomé Lienhard, tua sept Autrichiens à coups de massue. Après ces exploits, les Prættigoviens marchent en colonnes serrées sur Coire, occupée par Baldiron et l'élite de l'armée austro-espagnole. C'est là le célèbre épisode connu dans l'histoire helvétique sous le nom des *massues du désespoir*.

[1] Sur la colline de Fläsch, au-dessus de Mayenfeld, sur la rive droite du Rhin.

L'exemple des Prættigoviens enflamme tout le pays. Le peuple des Dix juridictions se lève en masse et une foule de corps-francs intrépides se joignent à lui, des deux Ligues et des cantons suisses, d'Appenzell surtout; d'autres cantons fournirent des subsides. Coire fut délivrée. Les Autrichiens, vaincus partout, sont obligés de quitter le pays.

Mais le triomphe des Grisons ne fut pas de longue durée. Au mois de juillet de la même année, Baldiron reparut avec 10,000 hommes. Des combats nombreux et acharnés se livrèrent comme au temps de l'invasion romaine. La dernière affaire eut lieu dans la prairie d'Aquasana, près de Raschnal en Prættigau. Après une lutte opiniâtre, les Grisons que commandaient Rodolphe de Salis et Jean Gouler, « le plus illustre « des fils de la Rhétie depuis la mort de Jean de Travers, » se trouvant trop peu nombreux pour résister à un ennemi supérieur en forces, se retirèrent. Le père capucin Fidèle, le convertisseur des Prættigoviens et ancien gardien du couvent de son ordre à Fribourg en Suisse, fut tué à Seewis où il prêchait. Il a été canonisé par le pape comme martyr de sa foi. « Ce ne sont pas des hommes que ces Grisons, disait Baldiron, ce sont des diables. » Trente hommes du Prættigau, décidés à vendre chèrement leur vie, se précipitèrent dans les rangs des Autrichiens en brandissant leurs redoutables massues, et ne tombèrent que sur un monceau de cadavres. Les troupes de Coire, de la Ligue grise, parties trop tard pour secourir à temps ces héros, n'arrivèrent que pour voir au loin les sinistres lueurs de l'incendie qui dévorait les villages (5 sept.)

Les maux des Grisons furent alors portés à leur comble. Toutes les horreurs imaginables furent commises par Baldiron et ses soldats sur les malheureux habitants de ces contrées. Une foule de prisonniers sont égorgés à Inspruck. De ce nombre était le ministre protestant, Blaise Alexandre, le meilleur ami de Jénatsch, qui refusa de sauver ses jours au prix d'une abjuration. Jénatsch eut la chance de s'échapper et alla guerroyer quelques années en Allemagne, où il se souilla par de nouveaux meurtres semblables à ceux qu'il avait commis dans les Grisons. Un autre héros, Thuring Enderlin de Mayenfeld, moins rusé que Jénatsch, étant tombé entre les mains des Autrichiens, fut décapité à Inspruck. Les Prættigoviens le vengèrent par le meurtre de Martin Camenisch, un Grison ami de l'Autriche. Aux atrocités de la guerre se joignirent les maladies contagieuses et la famine. Le traité de Lindau, négocié en août par le nonce du pape, les députés des Suisses, de l'empereur, de la France et de l'Espagne, et en vertu duquel la Basse-Engadine et les Dix juridictions eussent été détachées des deux autres Ligues, n'eut aucun résultat. Las de tous ces troubles, les Suisses

eux-mêmes, catholiques et protestants, abandonnèrent les Grisons à leur destinée. Mais dans le moment même où tout espoir de salut semblait ravi à ce peuple, la France, inquiète de voir la Rhétie livrée complètement à la maison d'Autriche, changeait de politique et formait une coalition avec Venise et la Savoie contre cette puissance. L'empereur crut pouvoir éviter la guerre en plaçant la Valteline sous la garde du pape dont les troupes occupèrent cette contrée en mai 1623, en attendant l'issue des négociations entre les puissances. Mais Richelieu, le tout puissant ministre de Louis XIII, mécontent de cette mesure transitoire, envoya une armée dans la Valteline (nov. 1624).

A l'avant-garde de ces troupes figuraient les émigrés grisons, conduits par Jénatsch et Rodolphe de Salis, le principal chef des *Bons-cœurs* de l'Engadine, et l'avocat de la cause grisonne auprès des Confédérés. Des troupes de Berne, Zurich, Glaris et des volontaires du Vallais, de Neuchâtel grossirent l'armée française aux ordres du marquis de Cœuvres, à la fois ambassadeur et général. A l'approche de ces libérateurs, les Grisons poussèrent des cris de joie et coururent aux armes. Les garnisons autrichiennes et espagnoles, bien que commandées par le comte de Pappenheim, l'un des meilleurs généraux de la guerre de Trente ans, furent chassées des Dix juridictions, et la Valteline reconquise (1625).

Cependant la France avait pris les armes dans son intérêt propre et non dans celui des Grisons. Le perfide traité de Monzone, conclu à l'insu de ces derniers, le 6 mars 1626, entre l'Espagne et la France, ne reconnaissait aux Valtelins d'autres obligations envers leurs anciens maîtres que celle de leur payer un tribut annuel de 25,000 écus. De plus, les protestants étaient bannis de la Valteline, remise pour la seconde fois à la garde des troupes papales (mars 1627). Les trois Ligues réclamèrent en vain contre ce traité. Sur ces entrefaites, la guerre ayant éclaté de nouveau entre l'Autriche et la France au sujet de la succession de Mantoue, les Grisons se virent occupés par 40,000 Impériaux qui se rendaient en Italie, et une partie des Ligues, envahie par un corps aux ordres du comte de Mérode, fut incorporée à l'Autriche (mai 1629). « Les Grisons, dit un des biographes de Jénatsch, virent alors passer quelques-uns des généraux les plus célèbres de la guerre de Trente ans : Piccolomini, Isolani, Terzki, les troupes de Pappenheim et de Wallenstein [1]. » C'en était fait une seconde fois de l'indépendance de la république, si l'invasion des Suédois en Allemagne et les succès des Français en Italie n'avaient contraint l'empereur à la paix de Chérasco

[1] Reber, trad. par Revilliod, 82.

(6 avril 1631). Les Impériaux évacuèrent les Grisons, les Français revinrent, et le duc Henri de Rohan, chef des protestants de France, arriva à Coire comme ambassadeur de Louis XIII (1632).

Pleins de confiance dans la loyauté et les talents de ce diplomate-général, les Grisons le suivirent avec empressement à la conquête de la Valteline. Après de terribles combats[1] où Jénatsch se signala derechef par son sang-froid intrépide, la Valteline fut délivrée et les Grisons s'attendaient à rentrer enfin dans la possession de ce pays, lorsque Rohan reçut tout à coup l'ordre du roi de garder la Valteline. Attristé de ce qui se passait, malade, le duc de Rohan offre en vain sa démission à la cour de France. De nouveaux chefs français arrivent même dans les Ligues avec la mission secrète de les occuper et de bâtir une forteresse à Mayenfeld. Un de ces officiers, nommé Lanier, se distinguait par son caractère hautain et irascible. Les soldats grisons levés par Jénatsch pour le compte de la France, menaçant de quitter le service si on ne les payait pas, Lanier s'écria avec colère : « Je planterai ma lance dans ce nid d'Espagnols qu'on appelle Coire, et je ferai exposer la tête des rebelles. »

Désabusés sur le compte de leurs prétendus libérateurs, les Grisons sentirent enfin la nécessité de se rallier sans distinction de parti autour de la bannière nationale. Le 6 février 1637, une assemblée de notables des trois Ligues eut lieu à Coire dans la maison du bourgmestre Georges Meyer, magistrat patriote, dont les efforts, depuis dix ans, tendaient à l'affranchissement et à la pacification de la république. Ces notables, au nombre de trente et un[2] jurèrent à l'exemple de leurs ancêtres, à Trons, de tout sacrifier pour délivrer leur pays de la domination étrangère. C'est ce qu'on appelle le *Kettenbund* (*la ligue des chaînes*) comme pour indiquer les liens étroits qui devaient les unir. Le colonel Jénatsch fut chargé de négocier secrètement avec l'Autriche, tandis qu'il amuserait Rohan par de faux semblants de dévouement et de fidélité. Le fameux chef, naguère encore si hostile à l'Autriche et à l'Espagne, se faisait maintenant catholique pour leur complaire, et recevait de ces deux puissances des pensions pour lui, avec des lettres de noblesse et de l'argent à distribuer à ceux qui suivraient sa nouvelle politique.

La conjuration réussit à merveille. Au jour fixé, le 19 mars, le peuple grison se lève comme un seul homme dans les trois Ligues. Le

[1] A Mazzo, près Bormio, à Livigno, à Morbegno, où le général Serbelloni, de Milan, perdit 1500 hommes, et Rohan 120 (Juvalta).

[2] Von Moor, *Wegweiser*, 132.

Luziensteig est occupé par les Grisons. L'Autriche et Milan, d'accord avec Jénatsch, font marcher deux corps d'observation, l'un sur Lindau, l'autre sur les bords du lac de Côme. Pendant que ces mouvements subits frappent les Français d'étonnement, Jénatsch, avec six bataillons, cerne le camp fortifié des Français aux bords du Rhin. En présence de ce mouvement populaire, Rohan, au lieu de se raidir et de prendre les mesures que lui conseillaient ses officiers, comme de tuer Jénatsch et les officiers de son bord, consent à évacuer les Grisons et la Valteline. Il rappelle près de lui le maréchal de Lecques et tous ses soldats au nombre de 5000, dont le départ s'effectua en effet les premiers jours de mai 1637.

Le duc de Rohan et le maréchal de Lecques prirent congé d'une manière très amicale des chefs de la république. Mais à la vue du colonel Jénatsch, le maréchal, pâle de colère, lui tire à bout portant à la tête un coup de pistolet, en disant : « Voilà comment l'on prend congé d'un traître. » Le coup ne partit pas.

Jénatsch, le meurtrier de Pompée Planta, et le général en chef des Grisons, comme il aimait à se nommer lui-même, n'en était pas moins réservé à une fin tragique. Il périt deux ans après dans une soirée d'officiers à Coire, le 24 janvier 1639. Jénatsch, avec plusieurs de ses amis, un Salis, un Guler, un Travers, se livrait aux plaisirs de la danse dans la maison d'un pâtissier (zum Staubigen Hütlein) lorsque Rodolphe, le fils de Pompée Planta, pénètre dans la salle suivi d'une vingtaine d'hommes masqués, parmi lesquels se cachait, dit-on, sa sœur Lucrèce altérée de vengeance. Jénatsch s'avance vers les nouveaux venus, veut leur donner la main, mais au même instant il est frappé d'une balle à la joue ; il essaie de se défendre avec un chandelier et tombe sans vie, atteint de six coups de hache. La mort de Jénatsch fut un deuil pour le pays qu'il avait sauvé. On l'inhuma le lendemain 25 dans la cathédrale de Coire avec de grands honneurs militaires. Nul cependant n'osa dénoncer ni poursuivre les coupables.

Une année avant sa mort, Jénatsch s'était souillé par un nouveau meurtre, celui de Jean-Pierre Stampa, un ami des Salis, qui avait loué ces chefs aux dépens du fameux colonel. « Il lui en coûtera la vie, » avait dit entre ses dents le terrible capitaine, alors commandant du comté de Clèves, et quelques jours après le malheureux Stampa périssait sous les coups de six bandits dans la cave de Jénatsch où ce dernier l'avait invité à venir boire du vin frais. Ce meurtre, joint à sa conversion au catholicisme, avait excité une telle irritation contre le colonel qu'il s'était vu obligé de faire garder sa famille à Coire par les soldats du régiment de Travers dévoué à sa personne.

Toutefois le meurtrier de Jénatsch ne demeura pas plus impuni que celui de Pompée Planta ; il périt à son tour au milieu d'un soulèvement populaire dans l'Engadine (1640).

On peut admirer dans Jénatsch le guerrier intrépide et l'un des libérateurs de la Rhétie ; mais on ne saurait trop flétrir en lui l'homme perfide et cruel, auquel tous les moyens étaient bons pour accomplir ses desseins, inspirés tantôt par l'ambition, tantôt par l'amour de la patrie. Les prêtres catholiques portèrent Jénatsch aux nues, « parce que de Saul il était devenu un Paul » comme le dit son épitaphe. Robousteili, le bourreau de la Valteline, avait également trouvé des apologistes dans le sein du clergé, et le beau nom de *Macchabée* fut prostitué à cet assassin.

Le duc de Rohan, auquel les généraux français qui servaient sous lui reprochaient sa complaisance excessive pour les Grisons, encourut la disgrâce de Richelieu. Il ne jugea pas à propos de retourner en France.

Les Grisons étaient rentrés en possession de leur indépendance et de leurs bailliages. Mais cette indépendance et ces conquêtes étaient sans garantie, tant qu'elles n'étaient pas reconnues par l'Autriche et l'Espagne. Des traités furent conclus avec ces deux puissances à Milan (3 sept. 1639) et à Feldkirch (9 août 1641).

L'Espagne, d'accord sur ce point avec les communes catholiques des trois Ligues, mit pour condition au traité que l'*ancienne foi serait seule dominante dans la Valteline*. Absorbée par la terrible guerre qu'elle soutenait en Allemagne, l'Autriche se contenta de réserver les droits féodaux qu'elle possédait depuis des siècles dans une partie des Grisons, à Rhæzuns et Tarasp.

« C'est ainsi, dit Zschokke, que la ligue des Dix juridictions devint libre et indépendante, à l'égal des deux autres Ligues de la Rhétie. » Mais on était encore occupé à négocier avec les puissances étrangères quand de nouveaux troubles éclatèrent dans la Basse-Engadine, où Rodolphe Planta, châtelain de Tarasp et fils de ce Pompée Planta qu'avait tué Jénatsch, disputait la place de juge criminel à son cousin nommé comme lui Rodolphe Planta. Ce dernier, assailli par des bandits qu'avait apostés son cousin, fut précipité dans les affreux abîmes de St-Martin en Umbrail (30 oct. 1640). Ce meurtrier et ses complices, ainsi que les capucins de son parti sont obligés de s'enfuir. Mais l'assassin et ses complices ayant osé reparaître, sont saisis et jetés en prison, où les parents de la victime obtinrent l'autorisation de les faire immoler par des hommes masqués (7 mars 1641)[1].

[1] Von Moor, *Wegweiser*, 138 et 139.

6. Troubles de la Suisse pendant la guerre des Grisons et la guerre de Trente ans. — L'indépendance des Suisses est garantie au traité de Westphalie (1618 à 1648).

Toute la première période du XVIIme siècle est remplie de dissensions religieuses et politiques, causées par le fanatisme, l'esprit de parti ou par les intrigues de la France. Berne et le prince-évêque de Bâle se disputent pendant des années la possession de Bienne qui demeure enfin une ville à la fois épiscopale et indépendante, avec le droit de siéger dans les diètes fédérales (1598-1610).

Berne avait aussi des démêlés avec Henri d'Orléans, prince de Neuchâtel, et soutenait les bourgeois de cette ville dans leur opposition au souverain. L'histoire de cette lutte offre plusieurs épisodes curieux. Henri d'Orléans voulut bâtir une ville rivale de Neuchâtel et qui eût porté son nom (Henripolis), dans la plaine fertilisée par les eaux limoneuses de la Thièle. Mais le projet échoua ; le premier officier du prince, Jean Hory, magistrat distingué qui avait coopéré à ce plan, fut poursuivi criminellement, et sa femme (une Fornachon) décapitée comme sorcière ou parricide, avec plusieurs de ses parents (1649). L'acteur principal dans cet affreux drame était le célèbre Favargier qui, de faiseur de calottes, devint, par ses talents et son éloquence, procureur général, conseiller d'État et maire de Neuchâtel[1].

Fribourg, en 1628, excité par l'ambassadeur de Louis XIII, Castille, demanda qu'on allât aux voix pour la religion dans le bailliage mixte d'Échallens au pays de Vaud. Mais *le plus*[2] loin d'être favorable aux catholiques, leur enleva deux villages, Poliez et Penthéréaz. Les Fribourgeois en appelèrent à la diète générale réunie à Baden et réclamèrent l'appui des princes et pays catholiques. Mais leurs démarches en irritant les Bernois n'aboutirent qu'à faire proscrire le culte catholique dans le bailliage d'Échallens où il se maintiendra néanmoins jusqu'à nos jours à côté du culte réformé.

A Glaris, une minorité catholique, formant le quart ou un cinquième du canton, voulait la séparation du pays en deux comme l'Appenzell. Après de longs conflits et plusieurs traités infructueux, ce canton trouve enfin quelques années de repos dans un compromis qui assure aux catholiques la *parité complète* avec les réformés, c'est-à-dire le droit

[1] Chambrier, *Histoire de Neuchâtel*, 1840, 410.

[2] Cette expression, venant de l'allemand *das mehr*, s'est conservée dans les cantons français.

d'être représenté en diète et de nommer aussi les principaux magistrats (1638). Un traité subséquent, celui de 1683, régla définitivement la position de Glaris catholique, qui obtint le tiers des hautes magistratures et nommait 12 conseillers sur 60.

Appuyés sur les édits de l'empereur d'Allemagne, les prélats de la Suisse élèvent des prétentions de divers genres. Les évêques de Bâle et de Coire, princes du saint empire, réclament les clefs de leurs cathédrales que leur a enlevées la Réforme. L'abbé d'Einsiedeln veut mettre une taxe sur le pays de Schwyz; celui de Fischingen, élever un autel catholique dans le temple protestant de Loustorf; l'abbé de Saint-Gall, ôter au consistoire de Zurich le droit de délivrer les dispenses de mariage à ses sujets protestants. Des discussions sans fin et des prises d'armes tumultueuses sont le résultat de ces différends.

L'Underwald, déjà troublé par la querelle du calendrier, se brouille de nouveau pour la formule du serment que devait prêter le capitaine du pays (*landeshauptmann*). Les cantons voisins interposèrent en vain leur médiation. Ce fut un vénérable moine franciscain, animé de l'esprit de Nicolas de Flüe, Martin d'Engelshofen, qui réconcilia l'Obwald et le Nidwald ennemis, dans la chapelle d'Ennetmoos (15 février 1618).

C'est surtout dans les bailliages communs de la Thurgovie, l'Argovie et le Rheinthal que les conflits étaient les plus fréquents. La paix de religion avait accordé aux deux cultes une égale protection dans ces contrées. Mais les baillis d'une religion cherchaient toujours à empiéter sur l'autre, et donnèrent ainsi naissance à toute espèce de désordres et d'hostilités. La crainte seule d'une intervention des puissances arrêta l'explosion de nouvelles guerres religieuses. Le triste état où les invasions étrangères avaient plongé l'Allemagne voisine fit réfléchir les Suisses. La guerre de Trente ans, commencée en Bohême en 1618, et qui d'abord n'avait mis aux prises que les impériaux et les calvinistes de ce pays, avait successivement attiré sur l'Allemagne les armes danoises, hollandaises, espagnoles, hongroises, suédoises et françaises. De fameux capitaines, dont quelques-uns n'en étaient pas moins de vrais brigands, Tilly, Mansfeld, Wallenstein, Gustave-Adolphe, le duc de Weimar, Wrangel, Horn, Rohan, Turenne, se mesurèrent dans cette lutte gigantesque, dont les suites lamentables furent la destruction de l'agriculture, du commerce, de la civilisation, la ruine de trente mille villes et villages dans les provinces de l'empire. Des milliers de familles furent réduites à s'enfuir dans les pays voisins, et la Suisse eut comme toujours sa bonne part d'émigrants et de réfugiés de tous les partis.

Les puissances engagées dans cette terrible guerre cherchèrent plus d'une fois à y entraîner les Suisses. Les Impériaux s'adressaient aux cantons catholiques, les Suédois aux cantons évangéliques. « Comment les Suisses, disaient les envoyés de ces princes, resteraient-ils indifférents à une guerre qui a pour objet la plus sainte des causes, la religion. » Aux considérations religieuses, le chevalier Rache, député par Gustave-Adolphe à la diète séparée des États évangéliques, joignait des motifs d'un autre ordre, tirés de la vieille haine des Suisses contre l'Autriche et de la prétendue communauté d'origine des Suédois et des Suisses sortis jadis de la Scandinavie.

Ébranlés un moment par les instances de leurs coreligionnaires, les Confédérés eurent assez de bon sens et de patriotisme pour les repousser d'une voix unanime. Catholiques et réformés sentirent que le salut de la Confédération était attaché au maintien de la politique légale, du lien fédéral et que la seule ligne de conduite à tenir dans les circonstances critiques où l'on se trouvait, c'était une *exacte neutralité.* L'empereur d'Allemagne, Ferdinand II, ayant réclamé le passage pour ses troupes, d'un ton d'autorité, en 1629, la diète fut unanime à repousser ses prétentions et se montra prête à repousser la force par la force[1]. Une chose contribua beaucoup à faire prévaloir la politique *nationale* du *chez soi* sur la politique *cosmopolite* qui voulait entraîner la Suisse dans les hasards d'une guerre européenne; ce fut la solution amiable donnée à la question religieuse en ce qui concernait l'administration des bailliages communs. Un tribunal d'arbitres, nommé par la diète générale, décida que les conflits de ce genre seraient jugés d'après le principe de la *parité confessionnelle* et non d'après le principe de la *majorité,* qui faisait loi pour les affaires politiques.

Cette sentence confirmée par tous les cantons et célèbre dans le droit public de la Suisse, sous le nom de *Compromis de Baden,* fut signée le 7 septembre 1632[2].

Telle était néanmoins l'excitation des partis, que plusieurs fois les Suisses des deux religions faillirent en venir aux mains entre eux, d'abord pour la ville alliée de Mulhouse à laquelle les cantons catholiques voulaient empêcher les États évangéliques de porter secours contre l'armée

[1] Strickler, *Lehrbuch der Schweizer-Geschichte*, IIe Ausgabe, 304.

[2] Bluntschli, *Geschichte des Schweizer. Bundesrechts*, 365. Les médiateurs de ce compromis étaient l'avoyer F.-Ch. D'Erlach, ancien avoyer de Berne, le bourgmestre Fæsch de Bâle, le chevalier Daniel de Montenach, conseiller de Fribourg, et Jacob de Staal, conseiller de Soleure. Strickler, *Eidg. Abschiede* de 1618 à 1648, 705. Les conférences avaient commencé le 30 août.

autrichienne. Les Soleurois fermèrent le passage de la Cluse de Balsthal aux Bernois. Le gouvernement de Soleure ayant permis le passage sur les représentations de Berne, deux baillis, un Roll et un Brunner, tombèrent quand même avec une troupe d'hommes fanatisée sur les soldats bernois en marche et en tuèrent quinze : beaucoup d'autres furent blessés et dépouillés. Berne ayant pris les armes, la guerre civile eût éclaté, sans l'intervention de la diète qui contraignit Soleure à châtier les coupables. Trois paysans eurent la tête tranchée. Mais les deux baillis en furent quittes pour la destitution et l'exil (20 octobre 1632). Ce fut ensuite au sujet de Constance dont les Suédois, commandés par le général Horn, cherchèrent à s'emparer par surprise, en passant le Rhin et en se rendant maîtres de la ville de Stein en Thurgovie, au moment même où une garnison zuricoise venait de l'abandonner (8 septembre 1633).

La conduite du capitaine général thurgovien, Kilian Kesselring, qui célébrait tranquillement une fête agricole pendant la violation du territoire suisse fit naître des soupçons de trahison au sein des cinq cantons catholiques. Transportés de colère, ces derniers jettent 3000 hommes en Thurgovie et mettent aux fers le malheureux Kesselring qui, après seize mois d'une détention cruelle dans un cachot humide à Schwyz, fut condamné à une amende de 14,000 florins, aggravée par l'exil et la perte de l'honneur [1]. Les cantons catholiques, si jaloux en apparence de l'intégrité du sol helvétique, ne se gênaient pas cependant pour accorder le passage sur leur territoire aux troupes espagnoles et autrichiennes ; ils renouvelèrent en 1634 leur alliance avec la Savoie et l'Espagne. Un conseiller de l'empereur Ferdinand, le baron Pierre de Schwarzenberg servait d'intermédiaire à ces cantons. Dans une conférence secrète, tenue le 27 février, ces derniers, au nombre de sept, chargèrent Schwarzenberg de s'aboucher avec le fameux Wallenstein, duc de Friedland et de Mecklembourg, pour le cas où ils se verraient attaqués par les ennemis de leur foi. Mais quand cette décision fut prise, Wallenstein, déclaré traître par l'empereur, venait de tomber sous les coups des officiers et soldats conjurés pour le tuer (24 fév. 1634) [2].

En dépit de l'incurie des Thurgoviens, le général suédois, Horn, n'était pas parvenu à prendre Constance, secourue à temps par le colonel Kœnig de Fribourg en Suisse, gouverneur de Lindau pour l'empereur d'Allemagne. La rare valeur de cet officier ne l'empêcha pas

[1] Pupikofer, *Geschichte des Thurgaus*. Bischoffzell, 1830, 190. — Vogel et Fechter, *eidg. Abschiede* de 1618 à 1648, p. 916, 917.

[2] De Liebenau (Théodore), *Indicateur de l'Histoire Suisse de 1877*.

d'être accusé à son tour de trahison, et enfermé, comme complice du fameux Wallenstein, dans la forteresse d'Ehrenberg en Tyrol, d'où il parvint à s'échapper. Il occupa ensuite la dignité d'avoyer de la république fribourgeoise[1].

Quelques jours après l'occupation de Stein, le sol helvétique était violé de nouveau par une armée austro-espagnole, qui alla reprendre sur les Suédois la ville de Rheinfelden, en empruntant le territoire de Schaffhouse, Zurich et Bâle. Les troupes de ces cantons assistèrent l'arme au bras à cette invasion étrangère, marquée par l'incendie, le meurtre et le pillage. Les paysans schaffhousois seuls montrèrent quelque courage: ils fondirent, armés de faux, sur l'ennemi qui s'en vengea en brûlant leurs villages. La ville de Bâle, abandonnée à ses propres forces, subissait la triste nécessité d'ouvrir tour à tour ses portes aux Suédois et aux Impériaux.

La contrée qui eut le plus à souffrir de la guerre de Trente ans fut le pays alors demi-suisse de l'évêché de Bâle. Dans l'espace de trois années, Porrentruy fut pris et repris quatre fois par les Français, les Impériaux et les Suédois (1634 et 37)[2].

Une insurrection formidable éclata dans les Franches-Montagnes, dont les habitants armés de faux, comme les paysans schaffhousois, massacrèrent la garnison française de la ville de Sainte-Ursanne. L'intervention seule du prince-évêque et des moines de Bellelay sauva le reste des troupes françaises; elles marquèrent leur reconnaissance par l'incendie de Lauffon. Les plus grandes horreurs furent commises autour de Porrentruy, où les *Suèdes* pendirent des hommes par les pieds sur le feu de l'âtre, pour les contraindre à livrer des trésors réels ou imaginaires. La misère devint telle qu'en beaucoup d'endroits le peuple affamé dut se nourrir de glands et de racines. L'intervention de Soleure et des cantons catholiques alliés de l'évêque, mit enfin un terme à ces scènes cruelles. Les Suédois, commandés par le duc de Weimar, et les Français aux ordres du duc de Rohan, durent quitter le Porrentruy et, en se retirant, livrèrent aux Impériaux une bataille près de Rheinfelden où Rohan tomba grièvement blessé (28 février 1638). Ce héros protes-

[1] Le portrait équestre de Kœnig, qui se voyait jadis dans une des salles de l'hôtel de la préfecture de Fribourg, a été transféré au Musée. Voir sur Kœnig : Daguet (Alex.), *Illustrations fribourgeoises* dans l'*Émulation*, 1re année, 1844, 177.

[2] *Histoire de la guerre des Suédois dans l'ancien évêché de Bâle*, par le jésuite Sudan, de Fribourg, traduit du latin en français et publiée par Trouillat. Porrentruy, 1853. — Quiquerez (Auguste), *Monuments de l'ancien évêché de Bâle*. Delémont, 1870.

tant, âgé de 60 ans, alla mourir au cloître de Königsfelden et ses restes, transportés à Genève, reçurent la sépulture dans la cathédrale de cette ville, où se voit son monument funéraire. Les Français cependant reprirent possession de Porrentruy et ne l'évacuèrent qu'après la paix de Westphalie.

Les Suisses, qui ne savaient pas se défendre eux-mêmes, devaient faire de tristes protecteurs pour leurs alliés. La Franche-Comté fut indignement foulée par les Français et les Suédois, malgré le tribut annuel de 800 écus d'or, dont elle payait la protection du corps helvétique. Rothwyl, alliée des Suisses depuis 1519, fut abandonnée à son sort. Une fois encore, cependant, la diète parvint à s'entendre et à prendre une décision énergique. C'était en janvier 1647, lorsque le sol suisse se vit menacé à la fois par une armée impériale et par une armée française. La frontière de l'est reçut un cordon de troupes et l'établissement d'un conseil de guerre vint donner une direction commune aux opérations militaires[1].

Le manque complet d'accord et d'énergie de la part des gouvernements eut pour résultat d'accroître encore énormément l'influence française en Suisse. Les ambassadeurs de Louis XIII s'arrogèrent le droit de convoquer des diètes et d'empêcher la réception des envoyés des autres puissances. Un de ces ambassadeurs, Bassompierre, se vante dans ses dépêches d'avoir gourmandé l'avoyer Graffenried, qui n'avait pas parlé avec assez de respect de son maître, et d'avoir rendu les magistrats suisses aussi souples que les parlements de la Bretagne et du Languedoc.

Plus insolent encore que son prédécesseur, un nouvel envoyé de Louis XIII, Caumartin, exigea, en 1642, une réparation éclatante de l'affront qu'il prétendait avoir reçu de la ville de Mellingen, où l'avoyer avait souffert qu'on lui fît payer pour lui et sa suite le péage, *contrairement*, disait-il, *aux immunités dont l'usage général fait jouir les ambassadeurs du roi très chrétien.* La diète condamna l'avoyer de Mellingen, le secrétaire du Conseil et les deux employés du péage à aller faire amende honorable à Soleure aux pieds de l'ambassadeur et à lui rendre les 6 ou 12 batz qu'on lui avait fait payer. Mais Son Excellence ne jugeant pas la réparation suffisante, refusa de recevoir les gens de Mellingen lorsqu'ils se présentèrent à la porte de son hôtel. La diète, pour apaiser le courroux de Caumartin, fit enfermer l'avoyer de Mellingen et ses trois compagnons d'infortune au château de Baden et les condamna à payer

[1] Strickler, *Lehrbuch der Schweizer-Geschichte*, 305. Le conseil de guerre siégeait à Wyl et se composait d'un Hirzel, d'un Willading, d'un Doulliker, d'un Abyberg, d'un Zurlauben, d'un Weck et de Zweyer d'Evebach, etc. Vogel et Fechter, *eidg. Abschiede*, p. 1409.

une amende de 400 couronnes. En même temps on écrivait en termes obséquieux à l'ambassadeur et on priait Soleure d'intercéder auprès de lui pour qu'il se contentât de cette réparation[1].

Ainsi humiliée par l'étranger, la Suisse souffrait de plus grands maux encore par la désunion des villes et des campagnes, par l'oppression et le mécontentement des sujets. Il en résulta des soulèvements partiels, à Thoune et dans les campagnes de Zurich (1645-46), et plus tard une insurrection formidable, dont nous raconterons les douloureuses phases dans le chapitre suivant. A Zurich, la sédition était provoquée par une nouvelle constitution, le taux élevé de l'intérêt et le monopole industriel de la ville. Les habitants des bords du lac, ceux de Wædenschwyl surtout, s'élevaient contre le joug qui pesait sur eux en invoquant la sentence dite de Waldmann et le *Cappeler-Brief* de 1531. Le gouvernement fit occuper les villages des mécontents par 6000 hommes, les dépouilla de leurs titres et fit tomber sept têtes devant le peuple assemblé des communes récalcitrantes (1646)[2].

Au milieu de ses misères, la nation éprouva cependant une vive allégresse, lorsque son indépendance contestée depuis un demi-siècle et par l'empereur d'Allemagne, fut solennellement reconnue et garantie par toutes les puissances au congrès européen de Westphalie (1648)[3].

La reconnaissance de l'indépendance helvétique est l'acte le plus mémorable et le plus méritoire de la politique suisse au XVIIme siècle. Elle mit le sceau de la légalité aux libertés conquises par nos ancêtres à la pointe de leurs épées et de leurs hallebardes. Elle assura au *corps helvétique*, c'est-à-dire aux XIII cantons et à leurs alliés, une position nette, franche et honorable parmi tous les États européens. Cette reconnaissance fut en partie l'œuvre du bourgmestre de Bâle, Jean-Rodolphe

[1] Vogel et Fechter, *eid. Abschiede* de 1618 à 1648, p. 1672. On voit par Wicquefort (*Ambassadeurs*, I, section 28) et Vattel (le *Droit des gens*, II, 4, 7) que les ambassadeurs ne jouissaient de l'immunité de péages et d'impôts que dans les pays où le souverain leur en avait spécialement et par civilité accordé le privilége. Les gens de Mellingen affirment dans leur défense que les prédécesseurs de Caumartin ne s'étaient jamais refusés à acquitter le péage dont il n'avait été fait grâce qu'au prédécesseur immédiat de ce dernier, Meliand, qui avait promis de gratifier la ville d'ornements d'église. Mais on comprend tout le parti que Caumartin tira de ce précédent pour ériger en droit et coutume ce qui n'était que faveur spéciale et passagère.

[2] Strickler, *Lehrbuch*, 309. — Dändliker, *Lehrbuch*, 129.

[3] L'expression « *vel quasi plena libertatis* » dont se sert la chancellerie impériale dans l'art. 6 du traité de Münster et Osnabruck est empruntée au Droit romain et n'implique point la restriction qu'ont été tentées d'y voir certaines personnes étrangères au langage juridique de l'époque. Voir Bluntschli, *Histoire du droit fédéral*, I, 241, et l'important ouvrage de Jan, *Sur les rapports de la Suisse avec l'Empire*. Nuremberg, 1803, 3e volume.

Wettstein, dont elle a immortalisé le nom, à l'égal des capitaines et des hommes d'État les plus utiles à la nation.

Wettstein, parti de Bâle le 4 décembre 1646, passa deux années à Osnabrück et à Münster, où délibéraient les ambassadeurs des têtes couronnées de l'Europe. Là, isolé, sans faste, plein de modestie et de dignité en même temps, il enseigna la manière dont le représentant d'un petit État peut se faire écouter et respecter des grands. Les princes d'Allemagne ne pouvaient se défaire de l'idée que la Suisse et Bâle en particulier étaient une province de l'empire : ils offrirent à Wettstein de libérer cette ville à prix d'argent : « Bâle, répondit le magistrat républicain, demande non un affranchissement, mais la reconnaissance de son droit souverain. » Néanmoins, en dépit des grandes qualités de Wettstein, il est douteux qu'il eût atteint le but de sa mission s'il n'eût été soutenu par la France et son principal ambassadeur, le prince Henri II d'Orléans-Longueville, que le congrès avait reconnu prince souverain de Neuchâtel, sans faire mention de la suzeraineté des Châlons qui n'avaient cependant pas renoncé à cette suprématie. Les ambassadeurs de la Suède, Oxenstierna et Salvius, prêtèrent aussi un généreux appui aux démarches du bourgmestre de Bâle pour faire reconnaître l'indépendance de sa ville et du corps helvétique en général, qui fut garantie par les articles 6 et 61 des deux traités de Munster et d'Osnabrück. Toutefois la pleine indépendance de la Suisse trouva encore, même après la conclusion du traité, des difficultés inattendues de la part des États de l'empire et du tribunal impérial. Non seulement la Confédération se vit contrainte d'envoyer à l'empereur Ferdinand III une nouvelle ambassade composée de Wettstein et du landamman d'Uri, Zweyer d'Evebach, mais elle dut avoir recours encore une fois à l'appui de la France. L'opposition des États de l'empire ne céda pas même devant le vigoureux rescrit que publia l'empereur le 4 mars 1651 et ne cessa tout à fait qu'en 1656 [1].

Le résultat de ces vexations fut de rapprocher de plus en plus les cantons de la France que gouvernait alors le cardinal Mazarin pour la reine-mère Anne d'Autriche, pendant la minorité de Louis XIV. Au milieu des troubles de la Fronde, les soldats suisses avaient été presque les seuls défenseurs de l'autorité royale ; ils escortèrent le jeune roi dans sa fuite à Saint-Germain. Mais, le danger passé, on oublie leurs services ; on cesse de payer les pensions et on se hâte de licencier les dernières levées ; une ambassade des cantons est accueillie avec hauteur et outrage.

[1] Voir Moser, *Die gerettete völlige Souverainität der löblichen Schweizerischen Eidgenossenschaft*. Tubingen, 1731.

« En quoi l'alliance de la Suisse a-t-elle servi à la France, » osa dire le premier ministre ? Mais l'ambassadeur de France en Suisse, La Barde, avait compris lui, que de pareils procédés étaient faits pour aliéner à tout jamais les Suisses et pour empêcher le renouvellement de l'alliance française qui expirait en 1651. Déjà, en effet, l'ambassade suisse, conformément à ses instructions, s'occupait à ramener toutes les troupes dans leurs cantons respectifs. Le ministre alors se ravise : un demi-million est payé comptant aux députés, et trois autres millions en billets et en pierreries sont remis par la reine mère entre les mains du colonel suisse[1].

Le rôle de Wettstein, si honorable dans la politique extérieure, ne l'était pas moins à l'intérieur de son canton et du corps helvétique. Membre de cent vingt diètes, choisi pour arbitre dans tous les différends, il suivit, quant à la politique fédérale, les traces d'Égide Tschoudi, défendit avec énergie et persévérance les principes de la légalité, de la neutralité et de la *parité* confessionnelle. Jaloux de l'agrandissement pacifique de la Confédération, il eût voulu resserrer les liens des Suisses catholiques avec l'évêché de Bâle et la Franche-Comté, et ceux des Suisses protestants avec Neuchâtel et le pays de Montbéliard. Il était secondé dans ses vues par le général Zweyer d'Évebach, landamman d'Uri et chef du parti impérial auquel Wettstein inclinait plutôt qu'au parti de la France. Mais l'élimination de Zweyer (1663) obtenue par l'ambassadeur de France, La Barde, à la landsgemeinde d'Uri, et les conflits confessionnels mirent obstacle à la réalisation de ses vues, sans lui ôter l'estime et la confiance de la nation. « Pendant l'espace de quinze ans, le Bâlois Wettstein, dit un de ses biographes, resta l'homme d'État le plus considéré et le plus influent de la Confédération[2] » (1651-1666).

[1] Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1649 à 1680, p. 24, 30 etc., — Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, XIII, 12.

[2] Heusler, *Der Bürgermeister Wettstein*. Basel. Schweighauser, 1851.

CHAPITRE III

DE LA PAIX DE WESTPHALIE
A LA SECONDE GUERRE RELIGIEUSE DE VILLMERGEN

(DE 1648 à 1712)

1. Guerre des paysans et vengeance des gouvernements. Leuenberg. Schybi et les trois Tells (1648 à 1654).

La reconnaissance de la liberté helvétique par les potentats de l'Europe eut pour résultat d'accroître les prétentions déjà excessives des gouvernements des grands cantons. Éblouis par le titre pompeux de « hauts, révérés et honorés seigneurs, » que leur donnait depuis lors la chancellerie impériale, ils crurent avoir hérité des prérogatives du souverain. Ils s'envisagèrent comme institués par Dieu même et traitèrent leurs sujets avec un redoublement de hauteur et de rigidité. Au lieu de prendre pour règle de conduite cette maxime fondamentale des États libres que « *le gouvernement est pour le peuple*, » ils agirent, au contraire, comme si le peuple eût été là pour les gouvernants. De là une tendance à tout réformer, à tout centraliser. De là un déluge de lois et d'ordonnances, somptuaires, fiscales, pénales, souvent fort bonnes en elles-mêmes, mais qui devaient avoir pour effet de froisser le peuple dans ses libertés, ses coutumes, et dans ses franchises les plus chères.

Ce peuple, si peu instruit qu'il fût, avait un sentiment profond de ses droits, de sa dignité. Il voyait avec douleur les hommes des petits cantons se réunir en *landsgemeinden*, élire leurs préposés et voter leurs propres lois, tandis que leurs magistrats à eux leur refusaient le droit de s'assembler et même celui d'exposer leurs plus justes griefs. « Pourquoi, disait ce peuple dans ses plaintes amères, pourquoi devrions-nous être moins libres que les hommes des Waldstætten ? Nos pères n'ont-ils pas combattu comme les leurs à Sempach, à Saint-Jacques et à Grandson ? » Dans tous les cantons, on n'entendait parler que de droits perdus, de franchises violées, de chartes tronquées ou soustraites par la supercherie intéressée des gouvernants. Le régime des baillis était un

autre sujet de mécontentement. La destitution de quelques-uns de ces tyranneaux n'empêchait pas leurs successeurs de suivre leur exemple et de s'enrichir rapidement aux dépens de leurs administrés.

A ces justes sujets de plaintes, le peuple en joignait d'autres moins légitimes. Accoutumé à ne pas payer d'impôts, il taxait d'injustes tous ceux que les circonstances et les nombreuses prises d'armes des derniers temps avaient rendus nécessaires. Le nom même d'impôt lui paraissait un retour à la féodalité.

Un événement extérieur, heureux pour les autres nations, la paix générale, vint mettre le comble au malaise et au mécontentement du peuple suisse. «Pendant la guerre de Trente ans[1], dit un écrivain neuchâtelois, les habitants des contrées désolées par ce fléau s'étaient réfugiés en grand nombre sur le territoire suisse; le prix de toutes les choses nécessaires à la vie avait doublé ou triplé; la valeur des terres et des maisons s'était élevée dans la même proportion ; les gens de la campagne usèrent de ces nouvelles sources de prospérité comme si elles n'eussent jamais dû tarir; ils s'adonnèrent au luxe et à la bonne chère; bien des heures furent passées au cabaret, qui naguère l'étaient à la charrue; les habitants des villes, mieux avisés, leur prêtaient sur hypothèques les sommes qu'ils avaient épargnées. Lorsqu'après la conclusion de la paix, les refugiés retournèrent dans leurs foyers, et que les contrées voisines longtemps en friche se trouvèrent rendues à la culture, le paysan suisse se trouva avec des ressources amoindries, des propriétés obérées et des habitudes dispendieuses qu'il n'avait plus les moyens de satisfaire. »

En même temps, la paix amena le licenciement d'une grande partie des troupes qui servaient en Allemagne et en France; une multitude d'hommes mécontents de leur sort, habitués à l'oisiveté et au désordre, furent rendus à leurs foyers. Un malaise général gagna les populations. La dépréciation des monnaies vint mettre le comble à la gêne publique. Pour mettre de l'ordre dans le numéraire, les gouvernements durent retirer leur billon et réduire la valeur du batz du tiers ou de la moitié. Cette réduction, qui frappait surtout le pauvre, fit éclater un soulèvement populaire.

Le signal de la sédition partit de l'Entlibouch. Fier de ses franchises et de ses exploits dans les guerres du XIV[me] et du XVI[me] siècle, le petit peuple remuant de cette contrée pastorale avait déjà montré, par la tentative malheureuse d'Am-Stalden, quelles étaient ses dispositions à

[1] *Histoire de la Suisse*, par un Neuchâtelois (le comte Petitpierre Wesdehlen). Neuchâtel, Attinger, 1849, 240.

l'égard de la seigneurie de Lucerne. Dès lors, ses griefs n'avaient fait qu'augmenter, et lorsque le gouvernement eut diminué la valeur du numéraire, en 1653, les montagnards de l'Entlibouch firent des remontrances au gouvernement lucernois. Un riche paysan, le banneret Jean Emmenegger, porta la parole pour ses compatriotes. Mais loin d'avoir un résultat favorable, cette démarche ne valut aux réclamants que des injures et des menaces. Le bailli Krebsinger, vieil officier, qui ne connaissait d'autre droit que la force, se distingua par son langage hautain : « Les paysans, dit-il, feront bien de se tenir cois, à moins qu'ils ne veuillent avoir sur le dos des bataillons *Welsches* qui sauront les mettre à la raison. »

Ces paroles outrageantes produisirent une irritation extraordinaire. On crut que la seigneurie de Lucerne songeait à s'entourer de troupes italiennes pour opprimer impunément ses sujets. Un huissier envoyé de la ville pour opérer une saisie, fut arrêté par les paysans, garrotté, puis promené de village en village, un mors à la bouche et une couronne de paille sur la tête, au milieu des huées des populations.

Le 26 janvier 1653, toutes les communes de l'Entlibouch, curés en tête et gonfanons déployés, se rendirent en procession à Heiligen-Kreuz (Sainte-Croix), village situé à 3780 pieds au-dessus de la mer. Là, sous la présidence du banneret Emmenegger, elles jurèrent à la face du ciel de maintenir leurs franchises et de défendre l'entrée du pays contre tout soldat étranger qui serait assez audacieux pour y mettre le pied. Enhardis par cet acte solennel, les montagnards refusèrent d'obéir à l'ordre du gouvernement qui les invitait à envoyer une nouvelle députation dans le chef-lieu : « Messieurs de Lucerne, répondirent-ils, sont aussi près de nous que nous d'eux, et s'ils ont quelque communication à nous adresser, ils peuvent venir nous la faire ici. »

Ces paroles hardies, jointes aux dispositions peu favorables des autres bailliages et de la bourgeoisie du chef-lieu, intimidèrent la seigneurie. Elle envoya aux mécontents l'avoyer Ulric Doulliker en personne et d'autres magistrats avec des propositions conciliantes. Doulliker et ses collègues, accompagnés de deux pères capucins, dont la robe brune vénérée du peuple devait les protéger contre la violence, se rendirent à Schüpfheim où les communes de l'Entlibouch étaient convoquées pour délibérer sur les propositions des délégués du gouvernement (le 15 février). L'assemblée eut lieu dans l'église du village ; elle présentait un spectacle étrange et peu rassurant pour la cause de l'autorité. 1400 hommes armés de massues, de mousquets et de hallebardes défilèrent au son des cornets à bouquin. En tête du cortège marchaient les trois Tells, c'est-à-dire trois

montagnards aux membres robustes, costumés à la façon des anciens Suisses et figurant les trois libérateurs du Grütli. Hintervoli, Stadelmann et Unternæher étaient les noms peu harmonieux de ces héros populaires. Lorsque les communes se furent formées en cercle autour des délégués, ceux-ci leur promirent au nom de la seigneurie l'abolition des deux impôts établis sur le bétail et le sel. Ces concessions ne satisfirent point les fiers Entliboucher; ils réclamèrent l'abolition des amendes et du monopole du sel; ils demandèrent aussi celle des poursuites pour dettes et la réduction du tiers des créances. Il n'était pas question dans les vœux exprimés par les montagnards de l'exercice des droits politiques, ni de demande de représentation au sein des conseils. Ces exigences de la démocratie moderne étaient étrangères au point de vue des populations rurales de ce temps. L'avoyer Doulliker essaya de faire voir au peuple que ses prétentions étaient exorbitantes et termina son discours par ces paroles du Nouveau Testament : « Celui qui résiste aux puissances établies, résiste à Dieu même. » Un montagnard d'une taille gigantesque, nommé Hans Krummenacher, se plaça alors devant lui et dit : « Oui, oui, monsieur l'avoyer, quand les magistrats sont justes, ils viennent de Dieu ; mais quand ils sont injustes, ils viennent du diable[1]. »

Doulliker et ses collègues reprirent, consternés, le chemin de Lucerne. Ils n'y étaient pas arrivés que déjà tout le pays était en rumeur, Willisau, Sursée, Munster, c'est-à-dire dix bailliages sur les quatorze dont, avec les villes libres de Sursée et de Sempach, se composait le territoire lucernois. Une assemblée populaire se réunit à Wolhausen dans l'Entlibouch, le 26 février, et prêta serment au pacte d'alliance (*Bundesbrief*), rédigé par Emmenegger. Des ecclésiastiques présents à la réunion donnèrent à cet acte une sorte de sanction religieuse.

Aussitôt le mouvement gagna le canton de Berne, dont plusieurs ressortissants avaient pris part à l'assemblée de Wolhausen. Des assemblées populaires analogues eurent lieu à Langnau et à Trachselwald (14 et 24 mars). Encouragés par le succès de la rébellion, les campagnards lucernois prirent les armes et, renforcés par quatre cents Soleurois et six cents Bernois, bloquèrent la capitale de leur canton, réduite à implorer le secours armé des Waldstætten, où les esprits étaient plus favorables aux paysans qu'aux patriciens.

[1] « Ja, ja, ihr sît von Gott, wenn ihr gerecht ; aber vom Tüfel, wenn ihr ungerecht sit. » Cette doctrine, moins la brutalité du langage, était déjà celle des Visigoths d'Espagne qui disaient à leur roi : « Rex eris si recte facias ; si non facias non eris. » Toreno, *Histoire des Révolutions d'Espagne*, III, 362.

Sans faire cause commune avec le mouvement, la bourgeoisie de Lucerne était aussi passablement agitée et réclamait soit une participation plus grande aux charges de l'État, soit des priviléges pour l'exercice des métiers où les petits bourgeois se voyaient supplantés par les étrangers domiciliés dans leur ville. Les chefs de la fraction politique de la bourgeoisie étaient les deux frères Rüttimann, auxquels le grade de capitaine et leur richesse assuraient une influence considérable. La bourgeoisie utilitaire avait pour meneur le Dr Oehn.

A la nouvelle que les paysans de dix bailliages bloquaient Lucerne, les six cantons catholiques étaient intervenus en médiateurs (du 6 au 18 mars). La diète des XIII cantons, de son côté, réunie à Baden, avait adressé un manifeste (mandat) aux rebelles des divers cantons pour les menacer de ses armes et les sommer de livrer les meneurs (18 mars). Les paysans lucernois les premiers jugèrent à propos de se soumettre et de signer un armistice avec la ville. Les paysans bernois de l'Emmenthal et de l'Argovie, dociles à la voix des députés des États évangéliques de Zurich, Bâle, Schaffhouse, Appenzell, Saint-Gall avaient imité l'exemple de leurs voisins (le 3 avril). Leurs députés firent, le lendemain, à l'hôtel de ville de Berne amende honorable à genoux devant les commissaires et jurèrent fidélité l'un après l'autre entre les mains du chef de la médiation, le bourgmestre Waser de Zurich[1]. Le même jour les paysans de Soleure obtenaient le pardon de leur gouvernement. Ceux de Liestal et de la campagne de Bâle prenaient l'engagement de cesser toute relation avec les rebelles des autres cantons. Mais à peine les paysans avaient-ils accompli leur soumission qu'ils se repentaient de l'avoir faite : l'insurrection se ranimait avec une nouvelle force dans la campagne lucernoise et se propageait avec une rapidité effrayante dans les cantons voisins de Berne, Soleure et Bâle. Une grande assemblée populaire avait lieu dans le village bernois de Soumiswald et réunissait des délégués de ces trois cantons et de celui de Lucerne, au nombre de mille (23 avril). La différence de religion n'avait pas arrêté les Lucernois. L'ambassadeur de France, La Barde, qui voulait pêcher en eau trouble, s'y faisait représenter par Baron, son secrétaire. Nicolas de Leuenberg, de Schœnholz, l'un des députés qui avaient fléchi le genou devant les magistrats de Berne, présidait la réunion, et fit observer le plus grand ordre. C'était un homme

[1] Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1649 à 1680, 156 et 157. — Segesser, *Rechtsgeschichte Luzerns*, III, 295. — Tillier, *Geschichte des eidg. Freistaates Bern*, IV, 163.

grave, religieux et doué d'une certaine éloquence naturelle. Un réfugié allemand, le notaire Brönner, servait de secrétaire à cette landsgemeinde de l'insurrection. On lut le pacte d'alliance qui devait unir désormais les paysans suisses comme le serment du Grütli avait uni leurs pères. On le jura à genoux et à mains levées en invoquant la bénédiction du ciel, puis on se sépara paisiblement. Le 14 mai, une nouvelle assemblée tenue à Huttwyl, sur la frontière de Berne et de Lucerne, confirmait les décisions prises par les réunions précédentes.

Ces assemblées avaient abusé les insurgés sur leurs forces. Ils se crurent les maîtres de la situation et commencèrent à maltraiter ceux de leurs concitoyens qui étaient restés fidèles au gouvernement. On désignait ces derniers sous le nom de *modérés* (linden), par opposition aux *rudes* ou *durs* (harten) qui étaient partisans de l'alliance. Quatre petites villes devinrent avec l'Entlibouch les principaux foyers de l'insurrection, Liestal, Olten, Langnau et Willisau. Aarau, au contraire, restée fidèle au gouvernement, résista courageusement aux menaces des paysans ameutés sous ses remparts. Des hommes énergiques dirigeaient le mouvement; le tisserand Schad, à Liestal; Leuenberg et Galli, dans l'Emmenthal; Gysin, à Olten; Emmenegger et Christian Schybi, dans la campagne lucernoise. Ce dernier, vieux soldat, déployait une activité et une ardeur extraordinaires. Chef suprême de la révolte, il l'eût peut-être fait réussir à force d'audace et d'impétuosité. Mais son crédit pâlissait devant celui de Leuenberg, dont l'extérieur imposant et les manières graves et populaires le rendirent, sous le nom d'*Obmann des Bundes*, le véritable chef et le dictateur de l'insurrection. Quand, paré de son grand manteau rouge, le sabre au côté, Leuenberg à cheval parcourait les campagnes insurgées, des villages entiers accouraient sur son passage et pour saluer, tête nue, le *roi des paysans*. Une escorte de volontaires veillait jour et nuit à la sûreté de l'élu du peuple suisse.

Enivré de ces honneurs, le paysan de Schœnholz perdit un temps précieux en paroles et donna aux gouvernements le temps de se remettre de leur frayeur et de réunir leurs forces. Berne, qui ne pouvait compter sur ses sujets allemands, avait appelé sous les armes ses milices *welsches* du Pays de Vaud, avec ses alliés de Bienne, Neuveville, Moûtiers, Neuchâtel et Genève. Zurich, dont le peuple avait été en vain sollicité à la révolte, réunit 5000 hommes presque tous volontaires. Un moment ébranlées, les tribus de Bâle se rallièrent à la voix vénérée du bourgmestre Wettstein. Fribourg, au contraire, réunit à grand'peine ses troupes; des conciliabules révolutionnaires eurent lieu dans une grange du couvent de la Valsainte, dans l'église de Charmey, à Gruyères, et jusque dans

le camp d'observation, formé à la Singine, frontière des deux cantons de Berne et Fribourg. Une conjuration fut même ourdie dans le but de rendre indépendantes les quatre petites villes d'Estavayer, Gruyère, Romont et Bulle. Le banneret de l'Entlibouch, Emmenegger, était entré en rapport avec ceux de la Gruyère. La partie allemande et les anciennes terres autour de Fribourg comptaient aussi un certain nombre de mécontents. « Je suis bon patriote, disait l'orateur des Gruyériens, Savary de la Vère : « nous ne devons prendre les armes que pour le salut de la Suisse et « du canton. Nous battre contre ceux qui ne réclament que pour leurs « franchises, c'est nous battre nous-mêmes. Nous ne devons pas franchir « la Singine. » Mais la conjuration fut découverte à leurs Excellences par un gentilhomme nommé François-Pierre Griset de Forell, lieutenant d'avoyer à Estavayer. Le colonel Reynold, qui commandait le camp de la Singine, parvint à faire passer la rivière à une partie de ses troupes mutinées et se dirigea par Berne vers l'Oberland, où il s'empara des armes et des chefs des rebelles[1].

Pendant ce temps, la diète siégeant à Baden depuis le 29 avril, et composée des députés des XIII cantons et de plusieurs pays alliés (Vallais, Bienne, le prince-abbé de St-Gall et la ville de ce nom), désignait trois généraux et approuvait le plan d'attaque dressé par eux[2]. Zweyer d'Evebach, d'Uri, à la tête des troupes des Waldstætten et de Saint-Gall, devait réduire la campagne lucernoise; Conrad Werdmuller, de Zurich, tomber sur l'Argovie inférieure avec les troupes de son canton et des États orientaux, pendant que le général bernois, Sigismond d'Erlach, soumettrait l'Argovie supérieure et l'Emmenthal avec les troupes de Berne, Bienne, Fribourg et ses alliés Welsches.

Mais avant même que d'Erlach eût réuni l'armée à ses ordres, Schybi conçut un autre plan fait pour déjouer toutes les combinaisons des généraux de la diète. Il consistait à fondre sur le corps d'armée zuricois avec toutes les forces réunies des paysans. « Attaquons-les sur trois points à la fois, dit-il à Leuenberg, par Mellingen, Bublikon et Brugg, et nous les jetterons dans la Reuss. »

[1] *Archives cantonales de Fribourg*, voir le *Procès de la rébellion*. Tillier dit que sur les 1000 hommes que commandait Reynold, la moitié seulement purent être dirigés sur Berne. IV, 184.

[2] Dans cette diète de Baden figuraient entre autres le bourgmestre Waser de Zurich, l'avoyer Antoine de Graffenried de Berne, l'avoyer de Lucerne Ulric Doulliker, Jost Püntiner, landamman d'Uri, Belmont et Schorno de Schwyz, Nicolas de Diesbach et Pét. Meyer de Fribourg, J.-J. de Staal, banneret à Soleure, un Salis et un Planta des Grisons, un Stockalper et un Kalbermatten du Vallais. Pupikofer et Kaiser *eidg. Abschiede* de 1649 à 1680, 162.

Ces paroles prononcées dans une chambre d'auberge, à Langenthal, furent entendues par un jeune ecclésiastique, prisonnier dans une pièce voisine, et révélées aussitôt aux autorités bernoises. Werdmuller, averti à son tour, se hâta d'occuper les hauteurs de Bublikon, où devait se faire l'attaque principale.

Déçu dans ses projets, Leuenberg entama des négociations avec le gouvernement de Berne, et pour donner plus de poids à ses paroles, vint camper aux environs de la capitale avec 20,000 hommes. Chose admirable dans une guerre civile et au sortir des brigandages de la guerre de Trente ans, ce général laboureur maintint une exacte discipline. Pendant plusieurs jours même, les portes de la ville restèrent ouvertes et les bourgeois purent vaquer librement aux affaires qu'ils avaient à la campagne. Pressé par les paysans et privé de toute communication avec ses alliés, le gouvernement de Berne acheta la paix à des conditions qui ruinaient en partie son autorité. On accordait aux campagnards, non seulement une amnistie, 50,000 écus d'aumônes, la restitution des amendes injustement perçues, mais encore la libre réunion des délégués de la campagne toutes les fois qu'ils auraient des sujets de plainte contre le gouvernement. Les campagnards, en échange, promettaient de poser les armes et de rentrer dans leurs foyers. Le traité fut signé par les deux partis sur le Murifeld (28 mai). Mais six jours après, le gouvernement de Berne persistant à garder sous les armes les troupes des pays de langue française qui étaient venues à son secours, « sans doute, conjecturaient les paysans, pour se dispenser de tenir ses engagements, » Leuenberg, au lieu de poser les armes comme il en était convenu, se dirigea vers l'Argovie.

Les paysans de cette contrée, après avoir pris Mellingen, venaient d'être repoussés par Werdmuller qui leur avait accordé un armistice de deux jours (31 mai). L'arrivée de Leuenberg et de Schybi à la tête de 20,000 hommes changea les dispositions des paysans argoviens. L'armistice expiré, tous ensemble ils se jetèrent avec fureur sur l'armée zuricoise dans l'après-midi du 3 juin. Bien que Werdmuller n'eût que 9000 hommes à ses ordres, Zuricois, Glaronnais, Schaffhousois, Appenzellois et St-Gallois, il ne balança pas à accepter le combat, comptant sur son artillerie. Les paysans luttèrent avec rage depuis quatre heures à sept, dans le village de Wohlenschwyl et aux environs. Mais, comme Werdmuller l'avait prévu, foudroyés par l'artillerie fédérale et environnés de maisons en flammes, les insurgés furent obligés de se retirer et obtinrent un nouvel armistice jusqu'au lendemain.

Égaré par le désespoir, l'audacieux Schybi voulait profiter des ténèbres

pour fondre sur l'armée zuricoise. Leuenberg et les autres chefs rejetèrent cet avis déloyal et renouèrent les négociations avec le général Werdmuller. Le populaire bourgmestre Waser venait d'arriver au camp zuricois, et avec cette éloquence dont il avait fait preuve en mainte occasion, il harangua les délégués des paysans; il leur fit comprendre que le convenant de Stanz, dont ils invoquaient certains articles, loin de leur être favorable, condamnait non seulement les séditions, mais même toute assemblée populaire. Ces paroles firent impression sur des hommes démoralisés par leur défaite. Un traité fut signé le 4 juin à Mellingen, à la suite duquel les paysans de Soleure, de Bâle et de l'Argovie mirent bas les armes et se dispersèrent[1].

Les insurgés de Berne et Lucerne, au contraire, étaient rentrés en bon ordre dans leurs cantons, et cherchèrent à prolonger la résistance: Schybi tenta une attaque contre le pont de Gislikon, mais il fut repoussé avec perte (4 et 5 juin). Plus malheureux encore, Leuenberg éprouva une défaite totale à Herzogenbuchsée, où, trois heures durant, les paysans combattirent contre les soldats d'Erlach, Bernois, Fribourgeois et Biennois, avec tout l'héroïsme du désespoir (8 juin).

Maîtres du champ de bataille par leur triple victoire, Werdmuller, Erlach et Zweyer opérèrent leur jonction et formèrent deux conseils de guerre pour la punition des rebelles. Les gouvernements cantonaux sévirent de leur côté et se montrèrent d'autant plus cruels dans leur triomphe qu'ils avaient été lâches dans le péril. Toux ceux qui avaient pris une part un peu marquée à la sédition furent décapités, écartelés, pendus ou fustigés, mutilés et frappés dans leurs biens. Bâle se signala par sa cruauté, et Wettstein, si modéré jusqu'alors, usa de son influence dans le sens de la rigueur. Uli Schad, le principal des insurgés de ce canton, périt par le supplice de la corde et six autres, tous hommes âgés, portèrent leur têtes blanchies sur le billot. Liestal fut dépouillé de toutes ses franchises.

Un seul État, Soleure, ne prononça aucune condamnation et ne livra qu'à regret ses ressortissants aux tribunaux militaires de Zofingue. L'un d'eux, Adam Zeltner, sous-bailli de Bouchsitten, n'avait paru, dit-on, à la réunion de Soumiswald que pour faire l'éloge de son gouvernement et prendre *ad referendum* les décisions de l'assemblée. Son gouvernement, l'ambassadeur de France et les cantons catholiques sollicitaient sa grâce. Au jour du jugement, les voix se partagèrent au sein du conseil de guerre. Sept juges votèrent la grâce et sept aussi la mort. Werdmuller,

[1] Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1649 à 1680, 175.

comme président, devait trancher la question. Sans se laisser attendrir par les pleurs d'une femme enceinte et de six enfants qui imploraient à genoux la grâce de leur père, le cruel général se prononça pour la mort. Zeltner fut décapité à Zofingue, le 2 juillet[1].

Sept jours après, la tête de Schybi roulait sur l'échafaud à Sursée. Le vieux soldat avait supporté tous les degrés de la question la plus raffinée avec tant de courage que le juge Pfyffer le déclara ensorcelé!

L'exécution de Leuenberg n'eut lieu qu'en septembre. Loin de chercher à fuir après sa défaite, il s'était retiré dans sa demeure à Schœnholz et vaquait à ses occupations ordinaires, lorsque quatre misérables qui croyaient se racheter par cette trahison s'emparèrent de lui et le livrèrent à la justice. Conduit à Berne dans un accoutrement ridicule et un sabre de bois au côté, l'ex-roi des paysans fit son entrée dans cette ville au milieu des outrages de la multitude. Deux mois après, il eut la tête tranchée, et son corps écartelé par le bourreau fut exposé sur les quatre grands chemins du canton. « Ainsi finit, dit un noble historien, un homme qui, tandis qu'il en avait 40,000 sous ses ordres, n'avait pas fait tomber sous le fer une seule tête[2]. » Le secrétaire de Leuenberg, le réfugié allemand Brönner, et onze paysans bernois partagèrent le sort de leur chef et furent pendus ou décapités. A Fribourg, un des chefs de l'émeute de la Singine, François Chollet, avait été exécuté secrètement dans la tour du Boulevard (le 15 juin) et on avait pendu en effigie Savary de la Vère, qualifié dans la sentence de principal chef de la révolte.

Le drame sanglant devait finir aux lieux mêmes où s'était joué le premier acte. L'Entlibouch, malgré les rigueurs d'une occupation militaire, remuait encore. Trois proscrits, les trois Tells, erraient dans le pays et y propageaient la sédition de village en village. L'un d'eux, Stadelmann, eut la triste idée de s'adresser à l'ambassade de France pour réclamer l'intervention de cette puissance dans les affaires de la Suisse. Lucerne députa vers les montagnards l'avoyer Doulliker et d'autres magistrats pour recevoir leur serment de fidélité. Non seulement ils refusèrent de le prêter, mais Doulliker et ses collègues faillirent être massacrés en pleine assemblée. Un nouveau péril les attendait sur la route de Schupfheim à Lucerne. Excités par un nommé Krummenacher, l'huissier de Schupfheim (qu'il ne faut pas confondre avec le landweibel de l'Entlibouch du même nom, ou avec l'orateur qui avait

[1] Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede*, de 1649 à 1680, 186. — Tillier (*Geschichte des Freistaates Bern*, IV, 198) dit que Zeltner, loin de tenir la conduite modérée qu'on lui prête, était l'un des chefs de l'insurrection.

[2] Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, XIII, 75.

apostrophé Doulliker au commencement de la révolte), les trois Tells, auxquels s'était joint un nommé Marbach, complotèrent le meurtre des envoyés de Lucerne. Embusqués avec leurs mousquets derrière des buissons, ils tirèrent trois coups de feu sur la députation. L'avoyer Doulliker ne fut atteint que légèrement à la cuisse. Mais le conseiller Stouder tomba mort sur la place. Les autres magistrats s'enfuirent épouvantés à Lucerne (29 septembre).

L'Entlibouch fut occupé une seconde fois et les meurtriers traqués de maison en maison comme des bêtes fauves. Un enfant montra aux soldats la grange où se cachaient deux des meurtriers (Hintervoli et Unternæher). Se voyant trahis, ces deux hommes montèrent sur le toit de la grange, et pendant que l'un d'eux faisait rouler sur les soldats les grosses pierres dont le toit était chargé, selon l'usage de la contrée, l'autre, armé d'un grand sabre, repoussait les hardis assaillants qui essayaient d'arriver jusqu'à lui. A la fin, désespérant de les prendre en vie, les soldats les tuèrent à coups de mousquets. On se vengea sur leurs cadavres qui furent écartelés à Lucerne par la main du bourreau. On fut plus heureux avec Stadelmann, le dernier des Tells; il tomba vivant entre les mains des soldats et fut décapité avec un de ses complices.

Le banneret Emmenegger, auquel on attribuait l'origine de la révolte, fut exécuté sans miséricorde. Il en fut de même du *Landweibel* ou huissier de l'Entlibouch, Kroummenacher, surnommé Gros-Jean, décapité le 8 juillet. La même peine atteignit six paysans, parmi lesquels Friedli Boucher dont le souvenir revit encore dans les chants populaires. Deux autres des rebelles, Kroummenacher Klein-Hans (Petit-Jean), huissier à Schüpfheim, et son complice Marbach avaient échappé au gibet par la fuite. Marbach eut la tête tranchée quelques années plus tard à la suite d'un nouveau complot. Plus heureux ou plus habile, Kroummenacher obtint encore une fois sa grâce par l'intercession des capucins et des 40 préposés de l'Entlibouch. On ne jugea pas à propos de punir le paysan du même nom qui avait contesté le droit divin de la magistrature et si rudement apostrophé Doulliker à l'origine de la rébellion[1].

Après avoir fait acte de rigueur, le gouvernement de Lucerne eut le bon esprit de se montrer clément et de rendre aux communes leurs lettres de franchise, aux termes du compromis de Stanz. Cette mesure de justice et de bonne politique calma subitement toutes les inquiétudes, tous les ressentiments. Les communes de l'Entlibouch prêtèrent serment

[1] Lettres écrites à l'auteur par Théod. de Liebenau, archiviste d'État à Lucerne, 21 janvier et 17 février 1879.

de la meilleure grâce, et pour s'assurer elles-mêmes contre les séductions de l'esprit de révolte auquel elles avaient cédé si souvent, elles se lièrent envers les hauts seigneurs de Lucerne par un vœu d'obéissance perpétuelle devant l'image de la Vierge qui est dans l'église des pères franciscains à Wertenstein.

Les patriciens lucernois jugèrent aussi à propos de faire quelques concessions aux bourgeois du chef-lieu. Ils leur accordèrent : 1° le droit de concourir avec eux pour les charges secondaires de secrétaire du Conseil et de grand sautier ; 2° une part aux pensions étrangères et à la distribution du blé qui se faisait chaque année à Noël[1].

Assez d'accord entre eux, tant qu'il ne s'était agi que de punir des sujets rebelles, les gouvernements suisses se brouillèrent quand il fut question de répartir les frais de guerre. Berne, en particulier, réclamait de Soleure et de Lucerne des sommes considérables que ceux-ci refusaient de payer.

A la fin, tous les cantons s'entendirent pour mettre la plus grande partie de ces frais à la charge de l'État de Soleure qu'ils accusaient de lâcheté et de connivence avec les paysans (1654). Trop faible pour lutter contre tous, Soleure se soumit ; mais il sépara ses intérêts de ceux de ses confédérés, et conclut au mois de juillet de la même année un traité séparé avec Louis XIV, au grand mécontentement de l'empereur d'Allemagne, Ferdinand III qui en témoigna son déplaisir à la diète, tout en la félicitant de sa victoire sur les paysans, par lettre datée de Ratisbonne (5 août 1653)[2].

Un fait trop réel aux diverses époques de nos annales, c'est la tendance commune à tous les partis vaincus de faire appel aux puissances étrangères. « Toujours en Suisse, dit un judicieux écrivain, les partis vaincus auront recours aux Turcs et aux païens plutôt que de se réconcilier avec leurs concitoyens du parti dominant[3]. »

Cette absence de dignité républicaine et d'honneur national est encore pour beaucoup dans les maux dont la Suisse souffre aujourd'hui.

[1] Segesser, *Rechtsgeschichte der Stadt und Republik Luzern*, III, 239.

[2] Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1649 à 1680, 193.

[3] Le doyen Aloys Vock, auteur du récit de la guerre des paysans, dans le recueil intitulé : *Helvetia*. La principale source contemporaine est le récit du paysan de Brechershäusern. La guerre des paysans et l'épisode des trois Tells en particulier ont fait l'objet d'articles intéressants et illustrés, dus au crayon du célèbre dessinateur Disteli, de Soleure, dans l'almanach qui porte le nom de cet artiste. Voir Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, XIII, 81. — Pfyffer, *Geschichte von Luzern*, 396.— Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1649 à 1680, 296, 1767.

2. Guerre religieuse de Villmergen. — Essais infructueux pour améliorer les institutions fédérales. — Révolutions à Bâle et à Genève (1653 à 1712).

Les plaies faites à la nation suisse par la guerre des paysans saignaient encore, que toutes les torches de la guerre civile se rallumèrent dans la Confédération. La cause en fut la persécution dirigée par le gouvernement de Schwyz contre quelques familles protestantes du village d'Art.

Ces familles, parmi lesquelles les d'Ospenthal tenaient le premier rang, se réunissaient pour prier dans une maison isolée, appelée le *Humelhof*, et y recevaient en secret la visite de pasteurs zuricois déguisés en bouchers ou sous d'autres costumes. Ces conciliabules furent remarqués des voisins, et l'un d'eux se chargea de les dénoncer aux prêtres et aux capucins du pays. Ceux-ci se réunirent à Schwyz en synode, le 10 septembre 1655, et invoquèrent le bras *séculier* contre les Nicodémites[1], et en particulier contre la *race impie* (das gottlose Geschlecht) des Ospenthal, accusés de troubler le pays depuis le temps de la guerre de Cappel[2].

Épouvantés du sort qui les attendait, une partie des réformés s'enfuirent de nuit par le lac à Zoug et se réfugièrent à Zurich, au nombre de 36, y compris les femmes et les enfants, dans la nuit du 23 septembre. Il en était temps; car le jour qui suivit leur fuite, le village fut occupé militairement et ceux des Nicodémites, au nombre de 20 qui avaient refusé de fuir, furent saisis et conduits garrottés au bourg de Schwyz. Au nombre des prisonniers se trouvait Barbe d'Ospenthal, veuve riche, presque septuagénaire, dont la bienfaisance l'avait fait chérir de toute la contrée. Une troupe d'enfants s'étant trouvée sur son chemin lorsqu'on la conduisait en prison, se mit à fondre en sanglots. « Ne me plaignez pas, mes chers enfants, leur dit Barbe avec bonté, le chemin que je suis est celui du ciel[3]. »

La justice de Schwyz excitée par l'évêque de Constance se montra cruelle envers les dissidents. Une ancienne loi, faite lors de la première

[1] Ainsi nommés de Nicodème, partisan secret de Jésus-Christ.

[2] Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede*. Rapport des députés de Schwyz, Ab-Yberg et Belmont, à la conférence des Etats catholiques à Lucerne, 3 et 4 octobre 1655, 267.

[3] Fassbind, *Geschichte von Schwyz*, V, 297. Pourquoi cet historien, ce prêtre assez loyal pour rendre justice aux Nicodémites, ne l'a-t-il pas été jusqu'au bout, en s'abstenant de reproduire les accusations d'immoralité portées contre ces dissidents ?

guerre religieuse, punissait de mort quiconque chercherait à introduire une religion nouvelle dans les Waldstætten. Cette loi fut appliquée dans toute sa rigueur, et Barbe d'Ospenthal fut exécutée sur le *Weidhub* près de Schwyz avec trois autres membres de la secte, Melk d'Ospenthal, Kœnel et Kamer. Le premier, âgé de 52 ans, avait 9 enfants; appliqué quinze fois à la torture, il ne poussa pas une plainte et ne fit aucun aveu. En recevant le coup de la mort il s'écria : Que la volonté de Dieu soit faite. D'autres, moins compromis, furent torturés ou livrés à l'inquisition de Milan. Les biens de tous les sectaires, évalués à 80,000 florins, furent confisqués. Zurich réclama contre une mesure injuste qui ruinait les familles réfugiées sur son territoire. Schwyz maintint sa sentence et demanda l'extradition des fugitifs. Zurich et les cantons réformés en ayant appelé au droit fédéral, Schwyz le déclina en disant : « L'État de Zurich persécute les anabaptistes et fait ce qui lui plaît sur son territoire. Nous ne devons compte qu'à Dieu et à notre conscience de ce que nous faisons sur le nôtre. » On espérait qu'une diète de tous les cantons apaiserait ce différend; elle se réunit en effet à Baden (novembre et décembre), et quelques paroles du bourgmestre Waser, de Zurich, avaient produit le meilleur effet sur l'assemblée, lorsqu'on apprit que le gouvernement de ce canton bordait de troupes ses frontières du côté de Cappel.

Cette conduite équivoque indigna les cinq cantons catholiques. L'avoyer lucernois Fleckenstein s'écria en pleine diète à Baden : « La paix nationale a été dictée par le fer; le fer la maintiendra. » « On n'a déjà que trop attendu, » repartit le général Rodolphe Werdmuller, le frère de celui qui avait commandé dans la guerre des paysans. La diète se sépara au milieu de l'irritation des esprits. Les efforts de l'ambassadeur de France et des cantons neutres pour ménager un accommodement étaient demeurés infructueux (le 27 décembre 1655).

Quelques jours après, Rodolphe Werdmuller marchait sur la Thurgovie avec 10,000 hommes et 50 canons, soumettait tous les bords du Rhin et allait assiéger Rapperschwyl. Cette ville, dépendante de l'abbé de Saint-Gall, fut secourue à la hâte par les troupes des Waldstætten; ces derniers occupèrent aussi Baden, Mellingen et Bremgarten. Un moment indécis, les Bernois se laissèrent entraîner comme en 1531, garnirent leurs frontières du côté de Fribourg, Soleure et Underwald, puis jetèrent 8000 hommes dans l'Argovie, sous les ordres de Sigismond d'Erlach. Mais les plus belles armées ne sont rien sans la vigilance et la discipline; l'une et l'autre manquaient aux deux armées protestantes. Trompé par leur supériorité numérique et par la pensée que

les catholiques seraient trop heureux de faire la paix, un corps bernois campé dans le village de Villmergen et aux environs se livrait à la débauche lorsque les catholiques, qui étaient campés à Muri au nombre de 4000, s'avancent en tapinois dans les taillis, et, après une courte prière, fondent sur les réformés à coups d'arquebuses, de piques, de hallebardes, les culbutent et les dispersent, malgré une vive résistance qui dura depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à la nuit. 600 Bernois environ gisaient sur le champ de bataille; 9 drapeaux et 10 canons étaient la proie du vainqueur. Les catholiques avaient perdu 189 des leurs (23 janvier 1656).

Au moment de livrer bataille, le chef des catholiques, Christophe Pfyffer, banneret et lieutenant d'avoyer de Lucerne, avait reçu de son gouvernement l'ordre de rester sur la défensive. Mais devinant le contenu de la dépêche, ce chef audacieux l'avait mise dans sa poche sans la décacheter. Alphonse de Sonnenberg, major dans les troupes lucernoises, avait contribué à la victoire.

Les Bernois étaient à même de prendre leur revanche, et demandaient à grands cris le combat. Mais d'Erlach contint l'ardeur de ses soldats, et l'armée de Pfyffer, ayant attendu l'ennemi trois jours sur le champ de bataille, rentra en triomphe dans ses foyers.

Le jour même où d'Erlach se faisait battre à Villmergen, Werdmuller perdait 1800 hommes sous les murs de Rapperschwyl, assiégé en vain depuis cinq semaines. L'héroïsme de la garnison, composée entre autres de quelques centaines d'Espagnols[1], et l'habileté du commandant Rodolphe Reding déjouèrent tous les assauts des Zuricois. Ils levèrent le siège au bruit des huées et des chants des assiégés qui célébraient à leur façon les exploits du *Vert meunier*, traduction ironique du nom de Werdmuller. Bien que la guerre n'eût pas duré plus de deux mois, elle avait coûté aux Zuricois plus de 114,000 florins. Deux des cantons belligérants, Berne et Lucerne, ne pouvaient ni l'un ni l'autre se fier à leurs sujets de la campagne. Aussi l'armée d'Erlach à Villmergen se composait-elle presque entièrement de Vaudois et d'Argoviens. Ces circonstances et la crainte d'une intervention étrangère permirent à l'ambassadeur de France et aux députés des cantons neutres, à leur tête le bourgmestre Wettstein, de faire accepter aux deux partis un traité de paix qui donnait gain de cause à Schwyz, proclamait le principe de la souveraineté cantonale et le droit pour chaque gouvernement de régler à son gré ses affaires intérieures (paix de Baden,

[1] Strickler, *Lehrbuch*, 316.

7 mars)[1]. La conduite des jésuites de Fribourg pendant cette première guerre de Villmergen peut être citée comme un modèle de prudence. Les magistrats de ce canton les ayant consultés sur la marche à suivre, ces religieux répondirent : « Ce n'est pas l'affaire de notre institut de « s'immiscer dans les questions de paix et de guerre, surtout quand « nous avons tout lieu de croire qu'elles ont été traitées par le sénat « avec toute la maturité de ses décisions[2]. »

Les déchirements religieux et politiques affectaient douloureusement les cœurs patriotes. Au sortir de la guerre des paysans, le clairvoyant bourgmestre Waser avait fait une série de propositions tendant à reviser le droit public fédéral et à garantir en même temps les droits et libertés des communes et des particuliers. Waser demandait que l'égalité de droit fût consacrée pour tous les cantons; qu'aucun ne pût faire la guerre de son chef, comme Zurich venait de le faire, que le butin fût partagé par portions égales; que la Confédération jugeât des différends non seulement entre un canton et l'autre, mais entre un État et les particuliers, et enfin que la Confédération se portât protectrice et garante des droits et franchises des villes et des campagnes.

Les généreuses propositions de Waser ne trouvèrent d'écho qu'auprès de la députation de Berne (Dachselhofer et Erlach) et celle de Genève, dont le premier syndic Sarrasin eût voulu établir une centralisation d'États comme celle de la Hollande. Un projet de révision (Revisions-Project) fut jeté sur le papier par Waser et Sigismond d'Erlach dans la conférence de Kœnigsfelden (31 mars au 2 avril 1655)[3]. Il fut ensuite l'objet d'une délibération de la diète de Baden (juillet de la même année) où il fut pris *ad referendum*. Mais non seulement on ne parvint pas à fortifier le lien fédéral, on ne réussit pas même à faire agréer à tous les cantons un règlement militaire destiné à protéger leur indépendance. Le *défensionnal* ou plan de défense nationale (proposé en 1647) avait été adopté par la diète de Baden, le 18 mars 1668[4]. Il fut rejeté par Schwyz et d'autres cantons catholiques comme une *œuvre hérétique* (faules Ketzerwerk). Ils refusèrent également de prendre

[1] Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1649 à 1680, 1633.

[2] *Historia Collegii friburgensis*, I (msc.).

[3] Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede*, ibid., 242. — Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, XII, 82. — Henne (Otto), *Geschichte des schweiz. Volkes*, II, 378.

[4] Voir le texte du *Défensionnal* dans Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1649 à 1680, p. 1675. La première levée était de 34,000 hommes. Le Défensionnal instituait un conseil de guerre, une caisse militaire. Le commandement devait alterner entre Zurich et Uri, Berne et Lucerne.

le pays de Vaud sous leur garantie. Un ancien bailli du Toggenbourg, Wolfgang-Frédéric Schorno, destitué pour ses extorsions et qui attribuait sa disgrâce aux réformés, jouait le rôle de boute-feu à la landsgemeinde de son canton : il répandit parmi le peuple une copie falsifiée du *défensionnal*. Les magistrats de Lucerne, d'Uri, d'Underwald et de Zoug se virent obligés de se justifier aux yeux du peuple de leur participation à une organisation militaire qui avait pour objet unique le salut de la patrie et fixait le contingent en hommes et en argent de chaque canton. Schorno affectait surtout de voir un grand danger pour les catholiques dans la disposition qui soumettait leurs troupes à un conseil de guerre et à quatre chefs, en partie protestants. La tête de cet agitateur fut mise à prix dans plusieurs cantons. Mais le calme ne rentra pas dans les esprits, ni l'union dans les cœurs.

L'influence directe de Rome n'avait pas peu contribué au rejet du *défensionnal*. La politique confessionnelle des nonces, de Frédéric Borromée entre autres, le neveu de saint Charles, qui représentait le Saint-Siège en Suisse, de 1654 à 1665, remporta un nouveau triomphe en obtenant la confirmation de l'alliance d'Or. Elle fut votée à la diète de Lucerne (sept. 1655), par tous les cantons et demi-cantons catholiques, y compris Glaris, resté jusqu'alors étranger à cette ligue. La situation devint de plus en plus critique pour les États évangéliques entourés d'ennemis, le pape, l'empereur, le roi d'Espagne, maître de Milan, la Savoie, la Franche-Comté, les cantons catholiques, le prince-évêque de Bâle. Contre tant d'adversaires, les cantons protestants n'avaient pour alliés que deux puissances maritimes et lointaines : la Hollande et l'Angleterre, alors gouvernée par Olivier Cromwell. Les envoyés de ces deux États, Omeren et Pell promirent aux magistrats de Berne et Zurich, accourus auprès d'eux à Genève, le concours sérieux de leurs gouvernements (décembre 1655)[1]. En attendant, l'intolérance allait croissant à l'intérieur des cantons catholiques et se manifestait par la persécution de ceux qu'on soupçonnait de tiédeur ou de condescendance pour les réformés, sans égard pour les antécédents et les services rendus. La persécution atteignit, en 1657, un des hommes les plus distingués de la Suisse primitive, le fameux landamman Pérégrin Zweyer d'Evebach d'Uri qui avait commandé l'une des trois armées de la diète contre les paysans révoltés et un autre corps d'armée dans la dernière guerre. C'était même grâce à ses bons offices que les cantons catholiques étaient redevables de la neutralité des Glaronnais dans cette guerre de religion[2].

[1] Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1649 à 1680, 290.
[2] Ibid., 407.

Il n'en fut pas moins accusé de trahison par le canton de Schwyz, auquel se joignirent ceux de Lucerne, d'Unterwald et de Zoug. Le nonce Borromée, qu'affligeait la désunion des cantons catholiques, refusa de juger l'accusé; le gouvernement de Soleure se prononça en sa faveur. Le gouvernement de Schwyz n'en fit pas moins publier dans les églises de son territoire que Zweyer était un traître et un hérétique. Les quatre cantons hostiles à ce magistrat déclarèrent qu'ils ne siégeraient plus à côté de lui dans les diètes où il représentait son canton depuis 13 ans. Uri prit énergiquement fait et cause pour son landamman et en appela d'abord aux sept cantons catholiques, puis à la diète générale des XIII cantons. Mais les quatre cantons refusèrent de reconnaître la compétence de la diète dans une affaire *privée et qui* (disaient-ils) *regardait essentiellement la religion.* Uri lui-même, après avoir recommandé son ancien landamman à l'empereur Ferdinand III, auprès duquel Zweyer s'était rendu, finit par l'abandonner à son triste sort (1659). Ainsi tomba l'homme qui avait joué un rôle militaire et politique important, victime du fanatisme de ses coreligionnaires et peut-être aussi de son dévouement au parti impérial. Les amis protestants de Zweyer, les Bernois en particulier, avaient contribué, sans le vouloir, à le rendre suspect en mettant dans la dernière guerre une garde de sûreté au château que le landamman d'Uri possédait à Hilfikon en Argovie. Convaincu de l'innocence de son collègue et ami Zweyer, l'avoyer de Lucerne, Doulliker, conçut un si grand chagrin de l'injuste persécution dirigée contre lui qu'il en tomba malade et mourut peu de temps après. Il s'en était peu fallu que l'épisode de Zweyer et le conflit d'Uri avec ses co-États des Waldstætten n'amenassent une guerre entre les quatre cantons catholiques ligués contre ce magistrat et les cantons évangéliques, assistés d'Uri et de Soleure. On voit les députés de ce dernier canton siéger plusieurs fois avec les États protestants pour lesquels il manifestait une inclination qui inquiétait les catholiques.

A l'intérieur des cantons, l'oligarchie, loin de se tenir pour avertie par les derniers événements, devenait de plus en plus oppressive et méprisante. Des distinctions humiliantes s'établirent dans plusieurs villes. Le nom de *dames* fut interdit aux simples bourgeoises et réservé aux femmes des conseillers. Des règlements minutieux fixèrent le costume des différentes classes. Les étoffes de soie, de taffetas, les palatines, les crêpes de deuil, les bonnets de velours, les cordons d'or et d'argent étaient interdits aux femmes des simples habitants et bourgeois communs. Les distinctions s'étendirent jusque dans le sanctuaire de la justice. Les tribunaux firent la différence du riche et du pauvre, du patricien et du plébéien. On doit

à la diète de 1654 la réforme de quelques abus dans l'administration. Mais cette réforme incomplète n'empêchait pas les baillis de certains cantons d'amasser 30,000 écus en six ans, dans leurs préfectures, et de rembourser en sus le prix souvent considérable auquel ils avaient obtenu cet emploi lucratif. Dans quelques États aristocratiques, les rivalités qu'excitaient les nominations au scrutin, les brigues et les dépenses que l'on faisait pour gagner les voix des électeurs étaient telles que pour faire cesser ces abus on imagina de tirer au sort les bailliages et d'autres emplois. C'est ce qu'on appela la *Blinde Wahl*, le sort aveugle ou le sort *Vénitien*, nom qui semblerait indiquer un emprunt fait aux institutions de la république de Saint-Marc. Nous trouvons cette institution établie pour un temps à Fribourg, dès 1640, et définitivement un demi-siècle plus tard. Elle fut également introduite à Berne, Bâle et Schaffhouse. Un magistrat de Fribourg, partisan de cette institution, ayant dit que *le sort était la voix de Dieu*, un adversaire demanda comment il se faisait alors que le sort favorisât les incapables aux dépens des gens d'esprit? C'étaient des abus du même genre qui avaient fait introduire le sort dans les républiques de la Grèce ancienne comme un dernier remède à la corruption de la démocratie, mais au grand regret des Athéniens éclairés.

Les gouvernements de Genève et de Bâle se distinguaient par leur esprit oligarchique. Quelques familles opulentes, les Trembley, les Tronchin et les Grenus à Genève, les Bourckhard et les Socins à Bâle, se partageaient tous les emplois. Le petit conseil disputait le peu de pouvoir qui lui restait au grand conseil ou deux-cents. Des mouvements révolutionnaires éclatèrent au sein de la bourgeoisie de ces deux villes. La médiation des cantons confédérés demeura infructueuse. Mais la division se mit dans les rangs des mécontents. Les gouvernements avaient d'ailleurs pour eux l'appui moral et matériel de la Confédération; ils l'emportèrent sur la bourgeoisie et exercèrent de cruelles vengeances. Le président des délégués bâlois, Pierre Fatio, médecin de profession, membre des deux-cents, fut exécuté devant l'hôtel de ville (le 28 septembre 1691). Son beau-frère Mosis et le mégissier Muller, s'étant mis à la tête des partisans de Fatio qui cherchaient à le délivrer, eurent le même sort[1]. Un autre chef, le docteur en droit Pétri, et beaucoup de citoyens du parti démocratique furent exécutés en effigie ou punis des galères, de l'exil et de la confiscation de leurs biens. L'empereur d'Allemagne, la Hollande et les Confédérés intercédèrent en

[1] Ochs, *Geschichte der Stadt und Landschaft Basel*, VII, 272.

vain en faveur de Pétri qui avait ajouté à l'irritation du parti dominant par un pamphlet intitulé : *Basel, Babel.*

A Genève, le chef des démocrates était aussi un Fatio, avocat et descendant, comme son homonyme de Bâle, d'une famille originaire de la Valteline, soumise aux Grisons [1]. Pierre Fatio fut arquebusé dans la prison par considération pour sa parenté (le 6 septembre 1707). Des troupes de Berne et de Zurich maintenaient l'ordre. C'était un homme passionné, mais généreux, aimable, instruit et éloquent. Le peuple qui ne sut ou ne put pas le défendre le pleura après sa mort. Le supplice de Fatio avait été précédé de celui de Lemaître, étranglé comme séditieux sur une plate-forme dressée à Plainpalais (23 août). Réservé au même sort, Piaget se noya en essayant de s'enfuir, par le lac, à la nage. Il fut exécuté en effigie à Plainpalais.

D'autres citoyens furent fouettés ou pendus en effigie, comme le précédent. Par ces supplices, suivis de l'augmentation de la garde soldée qui fut portée à 720 hommes, les magistrats de Genève crurent avoir consolidé leur pouvoir pour vingt lustres au moins, selon l'expression d'un Trembley. L'exemple de Louis XIV, le roi superbe, dont le despotisme faisait tout plier devant lui en France, semblait bon à suivre aux gouvernements aristocratiques de la Suisse. Ils singèrent le grand roi jusque dans le costume théâtral qu'il s'était donné pour paraître imposant aux yeux de sa cour, et s'affublèrent d'immenses perruques qui devaient avoir pour résultat de les rendre plus vénérables aux yeux de la nation. Hommes instruits et versés dans les langues anciennes, les oligarques suisses puisaient leurs maximes dans les écrits de Cicéron, l'écrivain de l'antiquité le plus favorable au gouvernement du petit nombre, et citaient avec complaisance ce mot du célèbre orateur romain : « *Dans une république le pouvoir ne doit jamais être confié à la multitude* [2]. » C'était en vertu du même principe et peut-être aussi tout simplement par égoïsme cupide que les patriciens de Berne (1680) et ceux de Fribourg (1684) déclaraient close la porte de leur caste, en ce sens qu'au lieu de trois livres que coûtait naguère l'affiliation au patriciat, une finance très élevée était exigée maintenant des récipiendaires [3].

[1] Galiffe (J.-B.-G.), *Notice généalogique sur les familles genevoises*, 1857, 39. — Charles Du Bois-Melly, *Chroniques. Pierre Fatio et les troubles populaires de 1707*, 1870, p. 127.

[2] Dans le procès de Fatio, à Bâle, celui-ci ayant allégué pour sa justification le fameux adage : *vox populi, vox Dei* (la voix du peuple est la voix de Dieu), l'un de ses juges lui riposta en colère : *Vox populi, vox diaboli* (la voix du peuple est la voix du diable).

[3] En décrétant la clôture du patriciat (la Serratura del Consiglio, comme on

La dureté des gouvernants et les calamités de l'époque obligèrent beaucoup de pauvres familles à chercher un asile sur la terre étrangère. On vit des milliers d'émigrants aller chercher dans les Pays-Bas, le Palatinat et le Brandebourg, une terre qui payât mieux leurs peines et leurs sueurs. « La Suisse n'était plus pour ses fils ce qu'elle avait été [1]. »

3. Louis XIV, roi de France, humilie les Suisses et s'empare de la Franche-Comté. — Réaction contre l'influence française. — La souveraineté de Neuchâtel est adjugée au roi de Prusse par les États du Pays. — Services militaires.

Les piques des Suisses, qui avaient placé Henri IV sur le trône, avaient aussi protégé le berceau de son petit-fils, Louis XIV, contre les factieux de la Fronde. Plusieurs des batailles décisives livrées pendant sa minorité, celle de Lens entre autres, avaient été gagnées au prix de leur héroïsme [2]. Louis le savait et avait besoin du bras de ces vaillants

disait à Venise, dont on semble s'être inspiré dans plusieurs des institutions de cette époque) le gouvernement de Berne avait offert la qualité de patriciens à beaucoup de gentilshommes vaudois qui la refusèrent. Quelques familles seulement consentirent à l'accepter : c'étaient les de Cerjat, de Crousaz, de Rovéréa, Pillichody, Roussillon ; les trois dernières furent admises gratuitement et en mémoire des services rendus. On inscrivit également dans le Livre d'or les Herrenschwand de Morat, les Imhof de Zofingue, les Burki des environs de Berne. On décida qu'il y aurait au minimum 236 familles patriciennes et que les gouvernants devraient être pris au moins dans soixante-quatorze de ces familles. Ainsi donc, jusque dans le sein du patriciat, des préférences et des privilèges. Tandis que certaines familles étaient représentées par dix membres et plus, d'autres n'étaient pas représentées du tout. Les considérants par lesquels Fribourg fermait en 1607 (le 5 juin) l'accès de la bourgeoisie secrète ou patriciat aux simples bourgeois sont conçus ainsi : « D'après « l'exemple d'autres villes, considérant que la bourgeoisie est un joyau et qu'il « n'est pas juste que les anciennes familles soient éclipsées par les nouvelles, nous « avons décidé de ne plus l'accorder qu'au prix élevé de 1000 francs et seulement « à des gens distingués. Les partisans de la campagne domiciliés en ville n'y sont « pas admissibles. En revanche leurs fils et petits-fils peuvent y être admis. » On décida également que les candidats allemands payeraient moins que les Welches dont on ne voulait pas encourager l'établissement à Fribourg. — A. Daguet, *Histoire inédite des constitutions de la ville et république de Fribourg jusqu'à la formation du patriciat.*

[1] Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, XIII, 119.

[2] Après la bataille de Lens, le grand Condé présenta le général bernois Jean-Louis d'Erlach à Louis XIV en lui disant : « Voilà l'homme auquel nous devons la victoire. » D'Erlach avait rendu un autre service à la France en lui assurant la possession de l'Alsace, qu'il occupait avec l'armée formée par le duc Bernard de Saxe-Weimar, dont ce prince lui avait laissé en mourant le commandement suprême et la libre disposition, avec 40,000 écus. Le vicomte de Turenne, son ami, lui fit avoir 18,000 livres de pension. On dit que le titre de maréchal de France lui fut donné trois jours avant sa mort, et ne put lui être notifié à temps. Mais on cherche en vain son nom dans la *Liste des maréchaux de France.* Aucun général suisse n'y a trouvé place.

auxiliaires pour accomplir ses desseins ambitieux en Europe. Dès qu'il eut pris lui-même les rênes de l'État (1661), il sema l'or et les belles promesses pour obtenir le renouvellement de l'alliance française expirée dix ans auparavant.

Acquis à la France depuis 1654, l'État de Soleure fut le premier à fléchir le genou devant l'idole du jour. L'exemple de Soleure entraîna Fribourg, Lucerne, les petits cantons et finalement tout le corps helvétique (1663). Quelques hommes d'État prévoyants, le bourgmestre Waser, le général Sigismond d'Erlach et Wettstein, qui vivait encore honoré à Bâle, cherchèrent en vain par leurs discours et leurs écrits à retenir leurs compatriotes. Le renouvellement de l'alliance, signé à la diète de Soleure le 24 septembre, fut fêté à Paris le 24 novembre par des réjouissances extraordinaires[1]. Des députés de tous les cantons au nombre de 36, et Waser lui-même à leur tête, y prirent part avec une suite de cent chevaux. Ils revinrent parés de chaînes d'or qui faisaient quatre ou six fois le tour de leurs larges poitrines, et racontèrent comment le petit dauphin avait dû donner la main à chacun d'eux en disant : ami, mon ami. Le roi demanda pour eux la comédie Molière. Le grand comique, qui, par parenthèse, n'était qu'un bouffon à leurs yeux, composa à leur intention l'*Impromptu de Versailles*. Mais on choisit la farce de Gros-René, parce que les députés des Ligues n'entendaient pas assez le français pour goûter les chefs-d'œuvre de l'immortel poète. Les honneurs qu'on leur rendit n'empêchèrent pas que Louis XIV ne leur parlât le chapeau sur la tête, pendant que nos ambassadeurs étaient debout, le chef nu devant lui[2].

Des milliers et des milliers d'hommes coururent se faire tuer en Italie, en Flandre, en Catalogne pour établir le despotisme de la France.

Les Suisses ne tardèrent pas à se repentir de leur empressement intéressé à fournir des soldats à la France. Louis XIV ne respecta pas plus leurs droits et leurs privilèges que ceux des autres nations. En 1668, au mépris de la neutralité de la Franche-Comté et du protectorat que les cantons exerçaient sur cette contrée, « la France suisse, » comme l'appelle un écrivain de notre temps, Louis le Superbe l'envahit et y mit des Suisses en garnison. La diète eut beau protester et envoyer une ambassade au roi. Celui-ci n'eut aucun égard aux représentations des Confédérés sur cet emploi abusif de leurs soldats. Les chefs

[1] N. 136. Voir le texte de l'alliance dans Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1649 à 1680, p. 1641.

[2] Meyer, *Geschichte des Bundesrechtes*, I, 529.

de ces troupes donnèrent eux-mêmes l'exemple de la désobéissance aux ordres de la Confédération. La paix d'Aix-la-Chapelle rendit la Franche-Comté à l'Espagne. Mais ce ne fut pas pour longtemps. En 1674, la Franche-Comté fut de nouveau envahie et réunie pour toujours à la France. « Louis XIV, dit un écrivain franc-comtois, au moment d'entreprendre la deuxième campagne de Franche-Comté, craignait les « Suisses. Son ministre de la guerre, Louvois, le rassura en disant « qu'avec une vingtaine de pistoles à chaque député, on les ferait voter « même contrairement à leurs instructions[1]. »

Une ville alliée des Confédérés, Strasbourg, subit le même sort que la Franche-Comté et fut livrée aux troupes de Louis XIV par la trahison de son évêque Egon de Fürstenberg, aidé d'un savant nommé Schœpflin et de plusieurs magistrats (Zedlitz, Stösser, Obrecht et Güntzer). Une troupe soldée de 1200 Suisses formait la garnison de cette ville impériale. Sous prétexte d'alléger le fardeau des charges publiques, cette garnison avait été licenciée quelques jours avant l'exécution du complot que chercha en vain à déjouer l'honorable ammestre de la cité, Dominique Dietrich. Il fut puni de son patriotisme par une longue détention (30 septembre 1681). Bâle aussi fut menacée et son territoire violé par une armée française de 30,000 hommes aux ordres du duc de Créqui (1678)[2]. La diète secourut cette ville en y jetant une garnison de 2650 hommes. Mais les représentations de la diète de Baden et les démarches faites auprès de Louvois et du grand roi lui-même n'empêchèrent pas la construction de la forteresse d'Huningue aux portes de cette ville. Le célèbre ingénieur Vauban en dirigeait les travaux commencés en 1679 et qui ne furent complètement achevés qu'en 1692[3]. En même temps Louis XIV enlevait aux cantons une grande partie des franchises et des privilèges dont les chartes de ses prédécesseurs leur avaient assuré la jouissance en échange de leurs loyaux services. Il ôtait aux gouvernements suisses le choix des officiers des régiments capitulés. Il remplissait les conseils des cantons de ses agents secrets et de ses créatures, et prétendait exercer une espèce de

[1] Philippe Perraud, *Les États, les Parlements de Franche-Comté et la conquête de 1668*. Lons-le-Saunier, Gauthier, 1873. Du même, *Lettres de Mouslier, résident de France en Suisse*. Poligny, 1874.

[2] Ochs, *Geschichte Basels*, VII, 138. — Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1649 à 1680, p. 1082.

[3] Ketzinger et van Haffel, *Documents inédits concernant l'histoire de France et particulièrement l'Alsace*. Paris, 1840. — Hermann, *Notices hist. sur Strasbourg*, 1819, II, 9. — Ochs, *Geschichte von Basel*, VII, 146.

suprématie dans toutes les affaires intérieures de la Confédération[1]. Son ambassadeur Puisieux alla jusqu'à proposer à la diète d'abolir les exercices du dimanche qui entretenaient l'esprit militaire de la nation et formaient la sauvegarde la plus sûre de son indépendance. Cette exigence indigna une grande partie du peuple suisse. Des magistrats jaloux de l'honneur national s'élevèrent contre le despotisme de la France. Ils proposèrent de réclamer les armes à la main la neutralité de la Franche-Comté et la démolition d'Huningue. Mais il suffit de la menace de retirer les pensions annuelles et d'une nouvelle distribution d'argent pour dissiper l'orage.

Maître absolu de la vie et des biens de tous ses sujets, Louis XIV s'imaginait l'être aussi de leurs consciences. Il ordonna à tous les protestants français d'abjurer leur religion et de rentrer dans le sein du catholicisme. Les réformés refusant d'obéir, il leur envoya des missionnaires pour les convertir et bientôt après des dragons pour appuyer les prédicateurs[2]. Une affreuse persécution s'éleva alors contre les pro-

[1] Les principaux agents secrets de Louis XIV à cette époque étaient l'avoyer Besenval, de Soleure, l'avoyer Durler, de Lucerne, Latour, premier ministre du prince-abbé de Saint-Gall. Une dame bernoise de haut parage, célèbre intrigante et virago, madame de Perregaux, née de Wattenwyl, correspondait avec l'ambassadeur et lui livrait les secrets de la politique bernoise. Cette dame fut arrêtée par ordre du banneret Dachselhofer, mise à la question, qu'elle supporta avec constance, et condamnée à mort par le grand conseil. Mais au moment où elle allait monter à l'échafaud, l'intervention de l'ambassade et de ses parents les de Wattenwyl, qui menacèrent de quitter Berne, la sauvèrent du supplice et de toute punition. Un autre agent très actif de la France était le colonel Reynold ou Reinaud, que les Fribourgeois ne rougissaient pas d'envoyer comme leur premier représentant à la diète. « Grâce à Reynold, écrivait l'ambassadeur de Louis XIV, il n'y a plus à Fribourg que sept à huit familles espagnoles. » « Si le roi, disait encore le même diplomate (Puilsieux), pouvait acheter dans chaque canton un homme comme Besenval, la France pourrait compter sur la Suisse comme sur son propre royaume (1709). » Vingt ans plus tard, sous Louis XV, Fribourg, toujours vassale de la France, touchait par an 40,000 livres, dont 3000 de subsides, 5000 de pensions par rôles, 12,000 de pensions particulières et à volonté et 20,000 de récompenses et de gratifications. Soleure, la résidence de l'ambassadeur, touchait 80,000 livres, donc le double de Fribourg. Certaine dame soleuroise en recevait 1500 et une dame de Berne 500. La distribution s'en faisait à la St-Jean. Certains personnages étaient payés pour rapporter à l'ambassadeur tout ce qui se faisait dans les conseils et à la diète. Dans un mémoire sur la Suisse adressé à Louis XIV en 1676, son envoyé, le baron de St-Romain, lui signalait parmi ses informateurs Schnorp, avoyer de la petite ville de Baden, lieu ordinaire de la diète, et le secrétaire de cette assemblée, Schindler, et le conseiller Sturler de Berne. Le banneret Willading, plus tard avoyer, était alors aussi très actif pour le service du roi, ainsi que le conseiller Fæsch à Bâle, l'avoyer Reiff et les chanceliers Castella et d'Alt à Fribourg. Voir le mémoire de St-Romain dans l'*Helvetia*, I, p. 61.

[2] De là le nom de *Dragonnades* donné à cette occupation militaire.

testants. Leurs enfants leur furent enlevés ; beaucoup de ministres et de notables condamnés à la roue, au gibet ou envoyés aux galères. Un grand nombre de familles cherchèrent leur salut dans la fuite et émigrèrent dans les pays voisins. La Suisse recueillit 60,000 de ces réfugiés, dont bon nombre se fixèrent dans les cantons de Vaud, de Genève et de Berne. En un seul jour on vit arriver 2000 de ces infortunés à Lausanne. Les menaces de Louis XIV, qui aurait voulu empêcher le gouvernement de Berne d'accueillir ces victimes de la persécution, restèrent sans effet.

Cédant aux instances de Louis XIV, le duc de Savoie avait déployé la même rigueur envers ses sujets protestants des vallées vaudoises du Piémont : une partie de ces malheureux se réfugièrent également sur le territoire suisse. Les cantons protestants intervinrent en leur faveur auprès du duc de Savoie de concert avec la Hollande et le tout-puissant Cromwell, protecteur d'Angleterre. Cromwell avait toujours pour représentant auprès des cantons évangéliques le Dr John Pell, qui séjourna en Suisse de 1654 à 1658. Le conseiller suisse Stockar (de Schaffhouse), envoyé en ambassade à Londres et à La Haye, y fut reçu avec les honneurs dus aux têtes couronnées par le lord protecteur et le stathouder de Hollande. Dans ses relations avec les Suisses, Cromwell se servait ordinairement de la plume habile du fameux poète Milton : ses lettres latines existent encore dans nos archives.

Des proscrits d'un autre genre trouvèrent également refuge sur le sol helvétique. Les républicains anglais, après avoir détrôné et décapité leur roi, avaient été renversés à leur tour par Cromwell d'abord, qu'ils avaient élevé au pouvoir, puis par Charles II, le fils du roi décapité. Poursuivis et condamnés à mort par les tribunaux de ce dernier, ceux qui purent échapper, au nombre de neuf, furent accueillis dans les États de Berne avec faveur et distinction (1663). C'étaient en général des hommes honnêtes, probes, sincèrement dévoués à leur croyance et à la liberté. On ne pouvait leur reprocher qu'une exaltation politique excessive. Des assassins, soudoyés par la cour de Londres, ayant tué un réfugié à Lausanne et cherchant à enlever le général Ludlow, le gouvernement de Berne prit des mesures pour la sûreté de cet officier, le plus illustre des proscrits. La ville de Vevey, qui avait donné asile à Ludlow, montra le plus grand zèle et donna au général une demeure fortifiée qu'il garda jusqu'à sa mort [1]. « C'est un fait remarquable, dit

[1] Sur la porte de cette demeure, on lisait cette inscription latine : *Omne solum forti patria.* « Tout pays peut devenir une patrie pour un homme énergique. »

« un célèbre écrivain français, que la protection éclatante accordée « pendant plus de vingt ans par un petit État en faveur de quelques « hommes juges d'un roi et poursuivis par le roi son fils[1]. »

A la même époque, la Suisse donnait asile au fameux gentilhomme et patriote livonien Patkul, condamné à mort par le roi de Suède Charles XI, pour avoir osé aller réclamer auprès de ce prince à Stockholm contre l'oppression de sa patrie, conquise par les armes suédoises (1694). Malheureusement pour Patkul, il quitta la Suisse au bout de quelques années et rentra en Livonie, où il fut livré au roi Charles XII qui lui fit expier sur la roue son dévouement à son pays (1707).

Les dragonnades avaient soulevé contre Louis XIV toute l'Europe protestante. Son orgueil et son ambition lui donnèrent encore pour ennemis le pape et le duc de Savoie. Presque toutes les puissances s'armèrent contre lui. De grandes batailles se livrèrent derechef sur les bords du Rhin, et le manque d'union entre les Confédérés amena de nouvelles violations de territoire. Enfin, ils parvinrent à s'entendre et 30,000 hommes bordèrent la frontière de Genève à Bregenz (1689-1704). Le parti national ou antifrançais prit le dessus à Berne et dans les cantons protestants. Le banneret Nicolas Dachselhofer à Berne, auquel succéda l'avoyer Willading, et le bourgmestre Henri Escher à Zurich étaient l'âme de ce parti. Ils conclurent une alliance avec le général vaudois Saint-Saphorin, qui représentait l'Angleterre et les autres puissances hostiles à Louis XIV.

Ce triumvirat fort actif conçut le projet d'occuper la Savoie, envahie par Louis XIV, de reprendre la Franche-Comté, de détruire le fort d'Huningue, d'enlever Neuchâtel aux princes français qui avaient succédé à Longueville et d'en former le quatorzième canton de la Ligue helvétique. Aucun de ces plans ne réussit complètement. Mais les efforts du parti national contribuèrent au moins à briser le despotisme de la France en Europe et à sauver la Hollande, Venise et Genève menacées par Louis XIV. Car Genève aussi faillit subir le sort de Strasbourg et n'échappa que grâce à l'énergie de Berne et des cantons évangéliques. Les cantons catholiques, soumis à l'influence du nonce Baldeschi,

Ludlow aimait cependant bien son pays, et chercha à y rentrer en 1688, lorsque Guillaume III d'Orange monta sur le trône. Mais le vieux proscrit fut contraint d'en sortir au plus tôt et revint mourir à Vevey (1697). Voir, pour Ludlow, ses propres Mémoires, l'intéressante étude de M. Jules Chavannes, Lausanne 1872, et sa biographie dans Guizot.

[1] Guizot, *Études biographiques sur la révolution d'Angleterre*, I, p. 83.

n'osèrent pas s'aventurer à secourir cette ville hérétique[1]. Neuchâtel ne devint pas un canton suisse, mais il fut enlevé à la France et passa au roi d'Angleterre, puis au premier roi de Prusse (1707).

L'histoire de la principauté de Neuchâtel dans la dernière moitié du XVIIme siècle est un tissu de cabales, de troubles de to[us] genres. Quinze prétendants se disputaient la souveraineté de ce pay[s]. Dans le nombre figurait le canton d'Uri qui avait constamment refusé de renoncer à la possession de ce pays. Mais deux seulement avaient des chances et des partisans dans les communes, le prince français de Conti et le roi de Prusse. Ce dernier avait pour lui l'État de Berne, soumis à l'influence de Willading. Fribourg, Lucerne et Soleure au contraire étaient acquis au candidat français, que patronnaient l'avoyer de Fribourg Fégely, pensionnaire de Louis XIV, et les d'Affry, distributeurs de l'argent français à Neuchâtel; ils y tenaient table ouverte au *Cerf* et au *Coq d'Inde*[2]. Le roi Louis XIV intervint dans la querelle et appuya les prétentions de son sujet le prince de Conti. Il fit avancer des troupes jusqu'aux frontières pour soutenir ce candidat. Mais Berne eut l'audace d'en faire autant et le parti anglo-prussien l'emporta dans la principauté. Les trois États (composés des quatre ministraux de la ville, de quatre châtelains et de quatre conseillers) décidèrent la question de la succession en litige en faveur du roi de Prusse, que représentait le comte de Metternich, appuyé par St-Saphorin, ambassadeur de l'empereur.

Le motif politique qui fit préférer ce monarque aux autres prétendants était que ce prince, « assez puissant pour protéger au besoin l'État de Neuchâtel, était trop éloigné pour pouvoir lui nuire. » Le grave chancelier de Montmollin, qui nous apprend ce fait dans ses curieux mémoires, était lui-même le principal chef du parti anglo-prussien, avec le trésorier de Chambrier, le conseiller d'État Hory, un Pury, un Osterwald, un Tribolet et l'avocat Brandt. Un moment, Montmollin avait incliné pour l'opinion bernoise qui voulait faire de Neuchâtel un canton suisse. Il y renonça ensuite par crainte de voir s'établir le gouvernement populaire et par frayeur aussi, dit-il, « que les Suisses ne cherchassent à faire de Neuchâtel moins une république qu'un bailliage. »

Mais ce que Montmollin n'a pas pris soin de nous dire, c'est qu'il

[1] Pupikofer et Kaiser, *eidg. Abschiede* de 1649 à 1680, p. 738.

[2] Daguet, Alex., *Musée neuchâtelois* de 1871, 169. *Correspondance secrète* (inédite) *de l'avoyer Fégely avec Villeroy et Puisieux*, ambassadeurs de Louis XIV. — Roth, *Neuenburgische Studien*. Bern, 1850. — Hottinger, *Archiv für schweiz. Geschichte*, IX, 1856.

en coûta 400,000 livres à la maison de Brandebourg pour gagner les principaux personnages. Dans les instructions secrètes qu'il donna à ses agents en Suisse, le roi de Prusse, Frédéric Ier, leur avait recommandé de s'assurer l'appui d'un certain nombre de ministres du saint évangile dans toute la Comté, mais surtout à Neuchâtel[1]. Le peuple dont on disposait ainsi ne fut pas consulté. On avait cependant bien su le réunir quelques années auparavant, lorsqu'il s'agissait de protéger les Trois États contre le même prince de Conti, alors en concurrence pour la principauté avec les Longueville en faveur desquels s'étaient prononcés les membres de cette assemblée.

Malgré leurs dissentiments avec Louis XIV, les Suisses n'avaient pas cessé de fournir à ce prince les levées stipulées par les alliances. Dans les grandes guerres de la succession d'Espagne et d'Angleterre, on comptait jusqu'à 32,000 Suisses sous les drapeaux de la France, en Italie, en Flandre, en Catalogne.

Une foule de brillants officiers, des Erlach, des Stouppa, des Zourlauben, des d'Affry, des Reynold, des Castella, des Salis, des Courten, des May, des Pfyffer, des Polier, des Surbeck, servirent avec éclat Louis XIV dans toutes les campagnes de son long règne[2] (1661-1715).

Pierre Stouppa, sujet grison et Valtelin de naissance, dont le frère avait épousé une cousine de Colbert, le ministre de Louis XIV, offre une grande ressemblance de caractère avec son compatriote Jénatsch. Il en avait l'habileté, l'audace, mais aussi l'ambition et la vénalité. Il fit cependant un jour à un ministre de Louis XIV et en présence de ce monarque lui-même une réponse pleine d'énergie et de fierté nationale. « Sire, disait Louvois, avec tout l'or que votre majesté et les rois ses prédécesseurs ont donné aux Suisses, on paverait d'écus le chemin de Paris à Bâle. » — « Sire, repartit Stouppa, avec tout le sang versé par les Suisses, on ferait un canal de Bâle à Paris[3]. »

Ces paroles sont belles, mais les actions en disent plus que les paroles. Séduit par l'appât des honneurs et des richesses, Stouppa qui avait changé de religion pour plaire à Louis XIV, sacrifia plus d'une fois les intérêts de sa patrie à ceux du puissant monarque dont il voulait capter les bonnes grâces. C'est ainsi qu'au mépris des ordres formels de

[1] Bonhote, *Musée neuchâtelois* de 1876, p. 180. Les noms des magistrats de Berne auxquels sa majesté envoyait de l'argent sont aussi indiqués dans ses instructions.

[2] Vulliemin, *Histoire de la Confédération*, XIII, 388.

[3] On a fait un calcul duquel il résulterait que de 1474 à 1715, la Suisse aurait sacrifié 700,000 hommes à la France et en aurait retiré 2,675 millions de livres. Mais ces sortes de calculs sont plus que hasardeux.

la diète, il consentit avec un Erlach et un Mollondin à faire partie de l'armée qui envahit la Franche-Comté (1668) et renvoya sans le décacheter le pli qui lui enjoignait de s'abstenir. L'indignation que le procédé de Stouppa causa dans plusieurs cantons était telle qu'il fut question de mettre sa tête à prix et de le pendre en effigie. Un autre chef du parti français dans les Grisons était Hercule de Salis, auquel la France donnait 12,000 livres par an et qui en accusait réception en ces termes laconiques : « J'ai reçu la mousseline. »

Pendant que 32,000 Suisses combattaient pour Louis XIV, 22,000 autres, la plupart protestants, servaient sous les drapeaux opposés ou indépendants de Venise, de la Savoie, de la Hollande et de l'Autriche. L'échec de Rapperschwyl n'avait point ôté au général Werdmuller sa renommée militaire. Honoré du titre de général en chef de l'armée vénitienne, on le voit commander avec éclat en Candie et en Dalmatie et siéger au sénat de cette république à la droite du doge comme les généralissimes (1666). Le duc de Marlborough et le prince Eugène louent dans leurs mémoires, comme dans leurs ordres du jour, la conduite intrépide des régiments suisses pendant toutes les grandes campagnes de la guerre de la succession d'Espagne, de 1701 à 1710. A la tête de 11,000 Suisses, Cappol des Grisons, Hirzel de Zurich, Sacconay de Vaud, les Bernois Tscharner et May et le Neuchâtelois de Chambrier, rendirent des services signalés à la coalition anglo-autrichienne. A Blenheim, trois Montmollin restèrent sur le champ de bataille. A Malplaquet, le régiment vaudois de Mestral eut tous ses officiers tués sur le champ de bataille et fut rallié par un enfant héroïque, Noé de Crousaz, mort lieutenant général au service de Saxe. On avait vu dans cette journée, une des plus sanglantes de cette guerre, les Suisses du même canton, enrôlés sous des drapeaux opposés, se battre avec fureur les uns contre les autres. Le service d'Autriche illustra le général zuricois Burkli, seul Suisse qui soit parvenu au premier grade des armées impériales, celui de général feld-maréchal. Le second grade, celui de général d'artillerie, a été conféré à deux Salis, à un Sprecher des Grisons et à Jean Frédéric de Diesbach de Fribourg, créé comte de l'empire en 1718 et prince de Sainte-Agathe en Sicile en 1720.

Élève des deux célèbres amiraux Tromp et Joël, Jean-Louis d'Erlach, de Berne, remplaça le dernier comme vice-amiral des flottes danoises, et contribua à la conquête de l'île de Rugen. Le Genevois Le Fort s'éleva plus haut encore au service des czars de Russie. Pierre le Grand, dont il était le conseiller fidèle et le confident le plus intime, le nomma feld-maréchal et amiral, et enfin son premier ministre après la prise d'Azow

sur les Turcs. Le Fort mourut à Moscou, le 12 mars 1699, trop tôt pour la gloire de son impérial ami, auquel ce Zopyre et ce Cinéas du czar, comme l'appelle son épitaphe, avait épargné plus d'un crime, le meurtre de sa sœur Sophie entre autres[1]. Un fait curieux et important pour l'histoire militaire et qui n'a pas été relevé jusqu'ici, c'est la part que les Suisses ont prise à la *glorieuse révolution* d'Angleterre en 1688. Parmi les 14,000 hommes qui suivaient Guillaume III d'Orange dans cette grande entreprise et qui débarquaient à Torbay, le 5 novembre, figurait à côté des Anglais et des Hollandais, *une longue colonne de fantassins barbus de la Suisse*, selon l'expression du célèbre historien Macaulay[2]. Et par un contraste frappant, dans le cortège qui, le 7 janvier 1689, reçut en France Jacques Stuart, détrôné et fugitif, les hallebardiers suisses de Sa Majesté très chrétienne figuraient autour de la famille royale et de la haute noblesse accourues au-devant du roi d'Angleterre.

Pendant la guerre de la succession d'Espagne, dans la nuit du 20 août 1709, Mercy, général de l'empereur, traversa le territoire bâlois avec 2,400 hommes, pour pénétrer en Alsace. Sa tentative ayant échoué, il fut battu et refoulé sur le territoire helvétique où la milice qu'on avait enfin levée reçut à coups de fusil les Impériaux qui se montrèrent près de Bâle. Mais le gouvernement de ce canton, alors hostile à la France comme tous les cantons évangéliques, n'ayant montré aucune décision et celui de Zurich même une certaine complaisance pour l'ennemi, les cantons catholiques jetèrent les hauts cris et en prirent l'occasion de déserter la diète pendant deux mois. L'ambassadeur de France, Du Luc, accusa Bâle de partialité révoltante. Craignant envers cette ville, les cantons évangéliques réunis y envoyèrent une garnison. Cependant tout se borna à la rupture des relations commerciales pendant un laps de huit ans.

Au moment de la seconde guerre de Villmergen, Colbert de Torci, le neveu du grand Colbert et ministre de Louis XIV, prêta l'oreille au projet d'un Suisse qui eût voulu faire du pays de Vaud un quatorzième canton et du Vallais un quinzième. Mais ce projet échoua devant l'opposition de l'ambassadeur Du Luc. Ce dernier était cependant loin d'être un ami de la Suisse, et reprit plus tard pour son compte le projet de démembrer le canton de Berne, le plus puissant des États évangéliques et partant le plus redoutable aux intérêts de S. M. T. C.

[1] Voir sur LeFort: Moritz Posselt, *Der General und Admiral LeFort*, 1866, 2 vol.

[2] Macaulay, *Histoire d'Angleterre* depuis l'avènement de Jacques II, traduit par M. de Peyronnet. Paris, 1853, II, p. 370, 454. Edit. Tauchnitz, III, 292.

A la fin du XVIIme siècle, la renommée des Confédérés engagea plusieurs des souverains de l'Europe à suivre l'exemple des papes et des rois de France et à se donner une garde du corps, composée de cent Suisses. Ainsi firent l'empereur d'Allemagne, le duc de Savoie, les électeurs de Saxe, de Hesse et celui de Brandebourg qui prit le titre de roi de Prusse en 1701.

Cette époque voit de grands changements s'opérer dans l'organisation des régiments capitulés, par l'introduction de l'uniforme et de la baïonnette au lieu de la pique. Alors aussi paraît l'*habit rouge*, costume obligé du soldat suisse au service des rois, symbole de vaillance et de fidélité, mais aussi de servilisme aux yeux des peuples.

C'était l'opinion de l'Europe beaucoup plus que la sienne propre qu'exprimait le philosophe et patriote napolitain Campanella, lorsqu'il adressait aux Suisses du XVIIme siècle ces paroles indignées dont nos montagnes ont si souvent redit l'écho depuis lors : « Si la liberté, don « divin, vous rapproche du ciel plus que vos sommets élevés, ô rochers « alpestres! pourquoi chaque tyran emploie-t-il les bras de vos fils pour « maintenir les autres nations dans l'esclavage? Pour un morceau de « pain, ô Suisses! vous répandez à flots votre sang, sans penser si c'est « à tort ou à raison que vous le faites. C'est pourquoi l'on méprise « votre valeur. Oh! redevenez libres en vous unissant avec les héros. »

Au XVIme siècle déjà, dans son célèbre livre intitulé *Utopia*, Thomas Morus, l'illustre chancelier d'Henri VIII, et l'ami d'Érasme, avait flétri, en termes mordants, la vénalité des Suisses et l'habitude honteuse qu'ils avaient prise de s'entr'égorger, sous des drapeaux différents.

CHAPITRE IV

DE LA SECONDE

GUERRE RELIGIEUSE DE VILLMERGEN

A LA RÉVOLUTION HELVÉTIQUE

(DE 1712 À 1798)

1. Révolution du Toggenbourg. Seconde guerre de Villmergen. — Le Trücklibund (1712 à 1715).

Au siècle de la Réforme, la Suisse avait eu en Europe la triste initiative des guerres de religion. Il lui était réservé d'en donner aussi le dernier exemple dans la douzième année du XVIIIme siècle.

La guerre s'alluma au sujet du Toggenbourg. Le prince-abbé de St-Gall avait acheté ce pays des sires de Raron héritiers des anciens comtes, pour la somme de 14,000 florins. Mais il avait dû prendre l'engagement formel de respecter les franchises et la religion des Toggenbourgeois, dont les quatre cinquièmes suivaient la confession réformée [1]. Ces franchises étaient très étendues et en faisaient un peuple presque libre et indépendant. Il jouissait du droit de faire des lois, d'élire ses magistrats, de s'assembler en armes et en landsgemeinde. Il pouvait traiter avec les princes et recevait sa part des pensions que la France faisait au corps helvétique. Une alliance particulière de combourgeoisie (*Landrecht*) unissait cette contrée aux cantons de Schwyz et de Glaris.

Mais les princes-abbés s'étaient ménagé un traité analogue avec ces deux États. Un de ces princes, Léodegar, Lucernois de naissance, que son origine plébéienne (il était fils de cordonnier) ne rendait pas plus favorable aux libertés populaires, se prévalut de cette alliance et de sa position de prince du Saint-Empire, pour amoindrir de toute manière les droits de ses sujets. Le peuple ne fut plus réuni en landsgemeinde,

[1] Sur 15,000 Toggenbourgeois en état de porter les armes, on ne comptait que 3000 catholiques.

le Landrath lui-même vit ses attributions passer aux fonctionnaires du prince-abbé. En même temps, il imposait aux paysans des corvées et des charges nouvelles (1700). Les sujets eurent beau réclamer, toutes leurs représentations furent inutiles et les réclamants, hommes honorables, punis d'une amende et de la prison. Les protestants surtout étaient l'objet des rigueurs du prince et de ses agents: le prosélytisme reçut des encouragements. Les Toggenbourgeois exaspérés se révoltèrent et demandèrent du secours à leurs combourgeois de Schwyz et de Glaris. Le prince-abbé, de son côté, invoqua le secours de ces mêmes cantons contre ses sujets insurgés, menaça du dernier supplice l'huissier du landrath, Joseph Germann, homme influent qui parlait de secouer le joug et signa une alliance perpétuelle avec l'empereur Léopold Ier, au mépris des traités antérieurs. Les représentations des cantons n'eurent aucun effet, et le prince-abbé, sommé par eux de renoncer à cette alliance étrangère, ne tint aucun compte de la sommation.

Simple spectateur du débat en apparence, le gouvernement de Zurich attisait secrètement le feu. Son but caché était de réaliser l'ancien projet de Zwingli et d'amener le Toggenbourg sous sa dépendance religieuse et politique. La construction d'une route, celle du Humelwald, destinée à relier la principauté de St-Gall avec les Waldstætten, et qui aurait eu pour conséquence d'amoindrir l'influence de Zurich dans la Suisse orientale, fournit à cet État l'occasion désirée d'intervenir. Poussé par Zurich, Glaris le premier se déclara en faveur du peuple toggenbourgeois contre le prince-abbé (1702).

La landsgemeinde de Schwyz se prononça dans le même sens à la voix éloquente de Joseph Stadler. Ce démagogue, aubergiste à la Tour-Rouge entre Schwyz et Einsiedeln, était un ancien novice du couvent de St-Gall, d'où il s'était fait renvoyer pour une aventure peu édifiante. Très animé contre les moines, il n'était guère moins hostile aux « perruques de Schwyz. » C'était ainsi qu'il appelait les magistrats de son canton. Quelques conseillers qui essayèrent de lutter contre lui furent punis de la destitution et de l'exil.

L'appui de Schwyz et de Glaris remplit de joie les Toggenbourgeois. Réunis en landsgemeinde, protestants et catholiques, au nombre de 5000, ils agirent comme s'ils eussent formé un canton souverain, constituèrent un gouvernement et firent rédiger un code civil par Germann (1707). Mais ils ne surent pas jouir longtemps en paix de leur liberté. Ils se divisèrent pour la religion et en vinrent aux mains jusque dans les églises. Les catholiques partisans de l'abbé s'appelèrent les *Doux*, leurs adversaires, les *Durs*.

Le peuple de Schwyz, voyant que les affaires prenaient une tournure religieuse et que les protestants opprimaient les catholiques, se détacha des Toggenbourgeois. Stadler, accusé par ses ennemis d'être un protestant déguisé, perdit toute sa popularité. Les conseillers destitués rentrèrent au pouvoir et excitèrent le peuple contre le tribun jusque-là son idole. Un grand tumulte s'éleva à la landsgemeinde suivante. Stadler fut saisi, jeté aux fers et exécuté à Schwyz sur le Weidhub, le 17 septembre 1708. Il mourut avec courage et dit au bourreau avant de recevoir le coup fatal : « Tiens-toi bien, tu exécutes aujourd'hui un honnête homme. »

Intimidés par le revirement qui s'était opéré à Schwyz, les catholiques du Bas-Toggenbourg étaient rentrés dans l'obéissance. Que l'abbé eût montré quelque modération et se fût entendu avec le gouvernement schwyzois, tout le pays revenait à son prince. Mais il continua à persécuter les évangéliques dans ses États et donna ainsi à Zurich l'occasion de se montrer ouvertement en faveur de ses coreligionnaires. Un aventurier zuricois, d'un esprit fin et délié, nommé Nabholz, fut envoyé pour diriger le mouvement et soutenir par la plume et l'épée les griefs du Toggenbourg. La diète cependant, désirant réconcilier les partis, se réunit plusieurs fois à Baden et nomma des arbitres. Mais Zurich et Berne, craignant que la sentence ne fût pas favorable aux protestants, rompirent l'arbitrage. Se sentant soutenus par les deux cantons les plus puissants de la Confédération, les Toggenbourgeois du haut pays s'emparèrent des châteaux fortifiés de leur contrée et en chassèrent les garnisons schwyzoises. « La guerre seule, s'écrièrent alors les petits cantons, peut nous délivrer de la tyrannie des vororts. » Le nonce Caraccioli, d'une famille princière, et l'envoyé impérial comte Trautmansdorf excitaient les États catholiques à la guerre.

Le clergé zuricois, à sa tête le fanatique antistès Klinger, le brûleur de sorcières, jouait le même rôle belliqueux dans le camp réformé[1].

Les cantons catholiques étaient loin d'être unanimes. Schwyz lui-même avait dans son sein une opposition dangereuse: les sujets de la Marche extérieure paraissaient disposés à se joindre aux Zuricois. D'autres cantons, comme Fribourg, Lucerne, Soleure et Zoug étaient travaillés en sens divers. Sollicité par les deux partis, l'ambassadeur de France les trompait tous deux et jouait un rôle analogue à celui que son prédécesseur Labarde avait rempli dans la guerre des paysans. Aux catholiques, le comte Du Luc promettait tout bas le secours de la France;

[1] Henne (Otto), *Geschichte des Schweizervolkes*, II, 436.

aux protestants il assurait qu'aucun soldat français ne passerait les frontières et laissait le fameux poète banni de France, Jean-Baptiste Rousseau, qui lui servait de secrétaire, adresser aux Suisses l'ode insolente qui commence ainsi :

Où courez-vous, cruels, quel démon parricide
Arme vos sacrilèges bras!

et qui finit par les vers suivants :

Vos pères ont péché, vous en portez la peine.
Et Dieu sur votre nation
Veut des profanateurs de sa loi souveraine
Expier la rébellion.

Les hostilités s'ouvrirent en avril, dans le Toggenbourg où Nabholz, aussi bon officier que rusé procureur, battit les Toggenbourgeois fidèles et les troupes de l'abbé de St-Gall. Il fut appuyé par un corps de 5000 Zuricois, Bernois et Thurgoviens, aux ordres de Henri Bodmer. Le bombardement de Wyl, les 21 et 22 mai 1712, l'ayant rendu maître de cette place et Rorschach ayant fait sa soumission ainsi que le Rheinthal, il marcha droit sur Saint-Gall et pilla l'abbaye, dont la belle sonnerie fut transportée à Zurich avec la riche bibliothèque du monastère.

Les petits cantons avaient aussi pris les armes avec leurs alliés du Vallais et de la Levantine. Lucerne et Zoug se décidèrent à imiter leur exemple. Fribourg et Soleure au contraire gardèrent la neutralité, au grand regret des paysans de ces deux cantons qui demandaient à grands cris qu'on les menât combattre pour la religion avec leurs frères des cinq cantons. A Fribourg, le parti de la paix avait pour chef l'avoyer Fégely, et celui de la guerre le banneret Fiwaz. Le plus puissant des États réformés, Berne, inclinait à la politique de ses voisins; le petit conseil s'était prononcé pour la paix. Le parti de la guerre, à sa tête l'avoyer Willading, le plus capable des magistrats bernois, dut recourir au grand conseil pour faire décréter la mise sur pied de toutes les troupes de la république.

Les forces de Berne et de Zurich réunies formaient un effectif de 64,000 hommes. A cette grande armée les cantons catholiques n'avaient à opposer que 20,000 guerriers, dont les Lucernois formaient le noyau au nombre de 12,000. Mais Berne et Zurich durent diviser leurs forces. Berne plaça quelques mille hommes sur la limite de Fribourg, où le parti de la guerre continuait à agiter les esprits, et d'autres corps d'observation sur les frontières du Vallais, de l'Underwald et de

Lucerne. L'armée bernoise, destinée aux opérations, se dirigea immédiatement sur l'Argovie, qu'il s'agissait d'enlever aux cantons catholiques. Elle était forte de 20,000 hommes et se composait en grande partie de soldats vaudois. Les principaux chefs même, après Tscharner et Frisching, étaient vaudois. C'étaient le général Sacconay, les colonels Gingins et Monnier, excellents capitaines formés dans la guerre des Pays-Bas; c'était le major Davel, officier intrépide, d'une rare sobriété et qui, au dire des contemporains, n'avait qu'une passion : Dieu et la patrie. Genève, en qualité d'alliée de Berne, avait fourni son contingent.

La première action sérieuse s'engagea à Bremgarten (26 mai). Une division de l'armée bernoise, forte de 7000 hommes, fut assaillie à l'improviste et mise en complète déroute par les 3500 mousquetaires lucernois du colonel Conrad de Sonnenberg, cachés derrière des buissons. De là le nom de *Combat des buissons* que les chroniques donnent à cette affaire. Mais l'arrière-garde, commandée par Sacconay, Gingins et Fankhauser, de Berthoud, dont le petit cheval blanc est resté dans le souvenir populaire, rétablit le combat. Les catholiques furent battus et Bremgarten obligé de se soumettre avec tous les bailliages libres.

Les Bernois unis aux Zuricois allèrent ensuite mettre le siège devant la ville fédérale de Baden, dont la bourgeoisie s'était prononcée pour les cinq cantons. 10,000 hommes, y compris 500 Neuchâtelois alliés de Berne, cernèrent cette place défendue par de bons remparts et une garnison de mille hommes, sous Reding et Crivelli (30 mai). Cinquante bouches à feu bombardèrent la place et l'eussent anéantie en quelques heures, si Davel, toujours humain, n'eût persuadé aux habitants de se rendre. Moins généreux, les Zuricois abusèrent de leur victoire, rasèrent l'ancien château avec les fortifications de la ville et partagèrent avec les Bernois les cinquante pièces d'artillerie que renfermait l'arsenal de Baden (2 juin).

Les cantons neutres assemblés en diète à Olten, puis à Aarau sous la présidence du vieux bourgmestre Bourckhardt de Bâle, travaillaient avec zèle au rétablissement de la paix. Mais Berne et Zurich faisaient des conditions très dures, exigeant la cession de Baden, Klingnau, Kayserstouhl, Zourzach, Rheinau, des bailliages libres, et une part à l'administration de la Thurgovie, du Rheinthal et de Sargans dont ils avaient été exclus jusque-là. Néanmoins Uri et Lucerne acceptèrent ces conditions et signèrent la paix à Aarau le 18 juillet.

A cette nouvelle, une fermentation extraordinaire se répandit dans les cantons catholiques. « Ne voyez-vous pas que vos patriciens vous

trahissent et s'entendent avec l'aristocratie des cantons, » dirent les paysans d'Underwald à ceux de Lucerne ; « levons le drapeau franc. » Les soldats des bailliages de Habsbourg et de Rothenbourg firent feu sur l'envoyé du gouvernement qui s'appelait Doulliker, comme celui de la guerre des paysans.

Une landsgemeinde tumultueuse, dirigée par Petermann, aubergiste à Root, Lucas Wyss et Hildebrand, s'assembla à Rothenbourg, à quelques lieues de Lucerne. En même temps, le nonce Carracioli, impétueux prélat, réunissait le clergé à la Treib près du Grütli et publiait une lettre du pape qui proclamait « la religion en danger. » Un jésuite et deux capucins prenaient place au conseil de guerre de Stanz. L'image vénérée de Nicolas de Flüe était arborée, non comme un symbole de paix, mais comme une provocation à la guerre. Le pape excitait Lucerne à prendre les armes par l'offre d'un envoi de blé de la valeur de 45,000 écus.

Les paysans surexcités prennent les armes et forcent messieurs de Lucerne et d'Uri à rompre le traité d'Aarau, et à marcher sur l'Argovie avec leurs coreligionnaires. L'avoyer Martin Schweizer et le colonel Sonnenberg commandaient les Lucernois. Le colonel Pfyffer fut choisi pour chef par les Waldstætten. Mais à peine entrés en campagne, les soldats lucernois se mutinèrent contre leurs officiers et saisirent aux cheveux l'avoyer Schweizer qu'ils menacèrent de leurs armes. « Nos « magistrats, disaient les campagnards lucernois, sont des hérétiques « pires que ceux de Berne et de Zurich. Massacrons-les avec femmes « et enfants avant d'aller au combat. » Un prêtre loyal, le populaire chanoine Megglinger, aidé de quelques capucins, eut bien de la peine à empêcher le meurtre de l'avoyer Schweizer et des officiers lucernois[1]. Il était question de se séparer de Lucerne et de se réunir à l'Underwald d'où l'ancien bailli et capitaine Ackermann excitait les esprits, de concert avec le capitaine zougois Trinkler de Menzingen. De nouvelles assemblées avaient eu lieu à la *Süsse Tanne* ou *Bon Sapin* et dans d'autres lieux.

Impatients d'en venir aux mains, les vaillants gars des petits cantons se jetèrent sur les avant-postes bernois, stationnés à Sins, et prirent d'assaut le cimetière fortifié de ce village. Quelques cents Bernois, retranchés dans le temple et le clocher, périrent dans les flammes. Davel, qui s'y trouvait, parvint à se frayer un passage avec soixante hommes. Le colonel Monnier, au contraire, tomba entre les mains des Under-

[1] Henne (Otto), II, 447.

waldiens et allait être immolé, lorsque Ackermann, le chef du parti de la guerre dans son canton, l'arracha aux baïonnettes de ses soldats irrités de la perte de deux de leurs chefs, Reding de Schwyz et le landamman Muller de Zoug. « J'ai donné ma parole, vous ne le tuerez « qu'après m'avoir percé le corps, » s'écria le généreux Ackermann.

Quatre jours après, les deux armées, de forces presque égales, se rencontrèrent de bon matin entre Wohlen et Villmergen, près des eaux débordées de la Bunz. Les catholiques eurent d'abord l'avantage et leur choc impétueux brisa la résistance des troupes de Vaud et de Neuchâtel. Mais une fausse manœuvre de Pfyffer sépare l'aile droite et l'aile gauche des catholiques. Saisissant l'occasion, Davel se précipite sur l'une avec ses dragons et lui enlève deux pièces de canon; Sacconay fond sur l'autre et la rejette dans les eaux de la Bunz. Tout vaincus qu'ils sont, les catholiques reprennent l'offensive et engagent une mêlée terrible, où officiers et soldats confondus luttent corps à corps et renouvellent les traits d'héroïsme de leurs pères. Le drapeau d'Uri, arraché par un Bernois des mains mourantes de Bessler, est repris par Schorno. La bannière de Zoug, tachée du sang de ses défenseurs les capitaines Brandenberg et Weber, est sauvée comme à Arbedo par un Landwing. Sonnenberg est blessé au bras et a un cheval tué sous lui. Sacconay, l'épaule fracassée, est emporté du champ de bataille. Diesbach, atteint d'une grave blessure, allait recevoir le coup fatal, lorsque son adjudant Sturler reçoit le coup destiné à son général et le délivre des mains de ses ennemis.

Enfin, par des prodiges de valeur, les guerriers de Vaud, de Genève et ceux de Berne qu'enflamme le vieux banneret Frisching, parviennent à repousser les catholiques et assurent la victoire au parti protestant. Pfyffer est au nombre des morts ainsi que le fils de l'avoyer Schweizer. « Jésus-Marie! » s'écrie douloureusement ce dernier en ralliant ses soldats, qui se fût attendu à une pareille résistance? — « Moi, répond Am-Rhyn; si l'on m'eût écouté plutôt que le nonce, tant de braves gens ne seraient pas morts ici. »

Il était trois heures de l'après-midi, et depuis cinq heures du matin on était en présence. Deux mille cadavres jonchaient le champ de bataille. « Les deux cors d'Uri, anciles de la république qui avaient à « Nancy jeté l'épouvante dans le cœur du Téméraire et sonné tant de « victoires, se trouvèrent parmi le butin [1]. »

Selon leur habitude dans cette guerre, les Zuricois arrivèrent après

[1] Vulliemin, *Histoire de la Confédération*, XIII, 523.

l'événement. Le lendemain de la bataille de Villmergen, l'avoyer Schweizer écrivit au général Diesbach ces paroles magnanimes : « Nous « avons éprouvé la valeur de vos troupes, et j'espère que vous n'avez « rien à reprocher aux nôtres. Dieu a voulu nous humilier par cette « défaite: nous acceptons avec résignation ce qui nous vient de sa « main. »

Les cantons catholiques, si belliqueux auparavant, étaient profondément découragés de la lutte. La paix fut signée le 11 août à Aarau; à peu près sur les bases du premier accommodement conclu en juillet avec Uri et Lucerne. Les cinq cantons catholiques durent renoncer au comté de Baden à Mellingen et Bremgarten. Les bailliages communs étaient divisés en deux territoires dont l'un, commun aux 7 cantons, l'autre exclusivement dépendant de Berne, Zurich et Glaris. Berne obtint en outre une part à la corégence de la Thurgovie, du Rheinthal et de Sargans et partagea celle de Rapperschwyl avec Zurich et Glaris. Le traité de 1531 ayant été annulé comme humiliant pour les États réformés, les cantons catholiques furent obligés d'en remettre l'acte original à leurs vainqueurs. Ces cantons durent aussi prendre l'engagement de ne plus se mêler des affaires du Toggenbourg. Mais les habitants de cette contrée n'obtinrent point l'indépendance promise et restèrent sujets du prince-abbé que l'empereur Charles VI, de Habsbourg, avait pris sous sa protection. L'avoyer bernois Willading, auquel leurs députés s'en plaignirent, répondit en ricanant, « qu'il n'était nulle part de mode de faire des seigneurs avec des paysans. » « D'ailleurs, ajouta Willading, vous « n'êtes pas en état de vous donner une constitution, bien moins encore « de vous gouverner. » La conduite de Berne et de Zurich en cette circonstance prouve que la soif de dominer et non la religion était le mobile de la guerre injuste qu'ils avaient faite aux cinq cantons.

La bataille de Villmergen eut au reste les suites déplorables qu'auront toujours les guerres de Suisses à Suisses. Les années qui suivirent furent des années de malaise, de méfiance, de tiraillements intérieurs. La discorde troubla d'abord les cinq cantons, où le peuple et les magistrats s'imputaient réciproquement leur défaite, et ne s'entendaient que pour accuser le clergé de tous les maux de la dernière guerre. Lucerne sévit avec rigueur contre les auteurs et fauteurs de la prise d'armes. Il interdit le canton au jésuite Dillier d'Underwald, envoya aux galères l'ermite Wiltsberger, obtint le rappel du nonce Carracioli et condamna au dernier supplice les orateurs qui avaient entraîné le peuple dans l'assemblée de Rothenbourg[1].

[1] Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, XIII, [illegible].

Une défaite s'oublie à la longue, mais non la perte d'un territoire et des intérêts matériels qui s'y rattachent. Les cinq cantons firent comme Soleure après la guerre des paysans ; ils se rapprochèrent de la France avec l'aide de laquelle ils espéraient recouvrer leurs droits et leur territoire. Berne avait eu l'idée antipatriotique de conclure une alliance perpétuelle (*Sonderbund*) avec les Pays-Bas et l'Angleterre (21 juin 1713). Les petits cantons en profitèrent pour conclure une alliance analogue avec la France « qui, selon l'expression d'un historien, ren- « dait la Suisse dépendante de la France plus qu'elle ne l'avait jamais « été jusqu'alors [1]. » Le pape Clément XI, affligé de la défaite des catholiques, contribua à resserrer les liens de Louis XIV et des cantons catholiques en recommandant les intérêts de ces derniers au roi. Un envoyé de ces cantons, le landschreiber ou secrétaire d'Uri, nommé Bessler, eut une audience de Louis XIV et le harangua à genoux [2].

Un projet de démembrer la Suisse fut tramé à Versailles comme il l'avait été quelques années auparavant à Vienne et à Rome. Les Autrichiens se fussent emparés de Zurich et les Français de la Suisse occidentale. Égarés par la vengeance, les cinq cantons donnèrent les mains à ce projet parricide qui eût anéanti leur indépendance avec celle de Zurich et de Berne. Mais la crainte des armes de l'Angleterre et d'une nouvelle guerre européenne arrêta le vieux roi Louis XIV. Il se borna à conclure avec tous les cantons catholiques et le Vallais, réunis à Soleure, une alliance étroite par laquelle ce monarque s'engageait à faire restituer aux cinq cantons les terres conquises sur eux dans la dernière guerre (9 mai 1715). L'acte de restitution fut tenu secret et renfermé dans une petite boîte de fer blanc, scellée aux armes de la France et des sept cantons contractants. Le mystère dont on cherchait à environner l'alliance française excita les plus vives alarmes parmi les États protestants. Pendant de longues années ils considérèrent le *Trückli-Bund* (l'alliance de la Cassette) comme une épée de Damoclès suspendue sur leurs têtes, et cette crainte, loin de les rendre plus tolérants pour les catholiques, ne fit qu'aigrir les esprits et envenimer les haines [3].

[1] Henne (Otto), II, 461.

[2] Zellweger, *Geschichte der diplomatischen Verhältnisse der Schweiz mit Frankreich*, II, p. 390.

[3] Voir ce traité dans Fechter, *eidg. Abschiede* de 1712 à 1743, p. 1378, avec le texte allemand en regard. Les députés des cantons catholiques signataires de cet acte étaient au nombre de 32, en tête Fleckenstein, avoyer de Lucerne; suivaient un Balthasar et un Keller du même État, un Püntiner, un Schmid et un Bessler d'Uri, un Schorno de Schwyz, un von Flüe d'Underwald, un Zurlauben de Zoug, un Gallati de Glaris, Boccard, Vonderweid et Fégely de Fribourg, deux Roll, un Gloutz, un

Mais les craintes qu'avait fait naître l'alliance secrète ne furent pas de longue durée. Car l'année même du *Trückli-Bund* (septembre 1715), expirait à Versailles le fameux monarque dont le règne redoutable avait fondé en Europe la suprématie de la France et menacé à plusieurs reprises l'indépendance et l'intégrité du territoire helvétique.

Les empereurs d'Allemagne n'étaient guère plus favorables à l'indépendance de la Suisse et n'avaient pas renoncé à l'espoir de recouvrer ce *berceau de leur maison*, comme l'appelait dans son testament politique Paul de Hocher, le chancelier de l'empereur Léopold Ier. Cet homme d'État, en mourant, conseillait au monarque, comme la meilleure politique à suivre, de simuler l'*agneau* en attendant qu'il pût montrer le *lion*.

Au moment de la guerre de Villmergen, en 1712, l'empereur Charles VI croyant le jour venu de montrer le lion avait proposé aux États de l'empire d'incorporer au corps germanique, « *la Suisse, le berceau de sa dynastie.* » Ce projet avait échoué devant l'opposition du premier roi de Prusse, prince de Neuchâtel, qui ne se souciait pas de cette extension nouvelle donnée à la maison d'Autriche. Deux ans après, au congrès des cabinets de l'Europe, ouvert sur terre suisse à Baden, les ambassadeurs des deux puissances, les comtes de Trautmansdorf et Du Luc faisaient revivre les projets de la diplomatie contre Berne en les étendant à d'autres parties de la Suisse. En même temps qu'on eût enlevé Vaud à Berne, pour en faire un canton à part ou peut-être une annexe de la France ou de la Savoie, dont le souverain, devenu roi de Sicile, avait repris sans façon le titre de comte de Genève et de baron de Vaud, on eût restitué à l'Autriche le comté de Kybourg acheté par les Zuricois environ trois siècles auparavant, mais sur lequel cette puissance avait conservé, selon le comte Du Luc, *un droit de rachat incontestable*. La Thurgovie eût été exclusivement soumise aux cantons catholiques ; Neuchâtel donné au prince de Conti, les principautés ecclésiastiques de Genève, Bâle, Lausanne, Saint-Gall reconstituées au profit des titulaires de ces évêchés. Heureusement pour le corps helvétique, ces propositions que dictaient non l'amour des peuples, mais la haine des cantons évangéliques et les vues intéressées de diplomates sans bonne foi, ne trouvèrent pas faveur auprès des deux grands capitaines auxquels appartenait la solution des questions réservées par le traité d'Utrecht, savoir le prince Eugène de Savoie, le généralissime

Sury, un Besenval de Soleure, un Geiger et un Souter d'Appenzell catholique, Bourgener et Courten du Vallais, etc.

des armées impériales et le maréchal et duc de Villars qui représentait Louis XIV [1].

2. Coup d'œil sur le XVIIIme siècle. — Luttes entre l'État et l'Église.— Opposition contre les jésuites à Fribourg et dans les autres cantons (1712 à 1774).

« Il est un mal plus funeste que la guerre, c'est l'avilissement des peuples. Les plaies de la guerre se réparent, la dégradation morale conduit les peuples au tombeau. Pendant la paix qui suit la bataille de Villmergen jusqu'à la révolution française, la Suisse endura plus de calamités que dans toutes ses guerres contre la Bourgogne et l'Autriche. Car pendant les quatre-vingts années de repos où se rouillèrent les épées des Winckelried, des Fontana, des Hallwyl et des Erlach, la rouille de l'égoïsme et de l'orgueil acheva de ronger les tables sur lesquelles était gravée la loyale alliance des anciens Suisses, et la vieille Confédération se décomposa comme un cadavre. En vain les fils dégénérés décorèrent pompeusement le cadavre des armoiries de leurs aïeux afin que l'on ne s'aperçût pas que l'esprit qui l'animait autrefois l'avait abandonné. »

Ces éloquentes paroles de l'historien Zschokke ne résument que trop bien la situation morale et politique de la Confédération pendant le XVIIIme siècle. Le célèbre écrivain a seulement eu tort d'en méconnaître par trop le côté glorieux et les efforts de la Suisse de cet âge pour l'émancipation intellectuelle et même pour la régénération morale du pays. Car les plus grands progrès de la civilisation et de la science datent de cette époque mémorable. Le XVIIIme siècle éclipse, à ce point de vue, tous les précédents et voit briller les plus grands hommes qui aient honoré la patrie et l'humanité au sein des Alpes.

A côté de cela, sans doute, des intrigues, des conflits, des troubles de tous genres. Le XVIIIme siècle est pour la Suisse l'ère des révolutions politiques et des chicanes mesquines entre cantons. En revanche, à partir de 1718, les grandes luttes des deux confessions ont cessé ; elles ne s'agitent plus, du moins, sur les champs de bataille comme dans la période précédente, mais du haut des chaires et dans les salles des conseils. La lutte aussi est moins entre catholiques et protestants qu'au sein de ces confessions elles-mêmes.

[1] Le prince Eugène voyait avec regret des cantons catholiques se cramponner de plus en plus à la chaîne d'or qui les attachait au despotisme de Louis XIV. Il répète dans sa correspondance un mot de Sinkendorf, le plénipotentiaire de l'empereur au Congrès d'Utrecht : « Les Suisses ont mis de côté et réservé pour d'autres temps leur esprit d'indépendance. — Prinz Eugen, *Briefwechsel*, Stuttgart, I, 4, p. 64.

Ainsi, révolutions politiques, conflits religieux et progrès intellectuels, ces trois sortes de faits remplissent le XVIIIme siècle et préludent à la grande catastrophe qui, deux années avant sa fin, renversera l'édifice de l'ancienne Confédération.

Les luttes religieuses occupent presque toute la première moitié du siècle. Les États protestants se montrent alors fort occupés à réprimer toute dissidence et à extirper les sectes qui naissent ou se renouvellent sur leur territoire. A Berne, Bâle, Lausanne, une orthodoxie sèche, étroite et ombrageuse poursuit à la fois les anabaptistes, les sociniens, les piétistes, et une secte impure dont la hache du bourreau ne parvient pas à extirper les germes. Un théologien illustre et arrière-petit-fils du grand bourgmestre de ce nom, Jean-Jacques Wettstein est chassé de Bâle comme hérétique et va finir ses jours à Amsterdam. On l'accusait au sein du conseil des XIII de prêcher d'une façon peu orthodoxe et d'avoir fait imprimer un nouveau testament en grec. De pieux ministres et de savants professeurs sont destitués à Lausanne parce qu'ils refusent de jurer le *Consensus*, formule de croyance imposée par Leurs Excellences de Berne. Cette guerre des ministres, comme le peuple l'appelle, est le second acte de la lutte engagée entre l'État et l'Église dans le Pays de Vaud; il ne sera pas le dernier.

L'épisode le plus saillant de la lutte des deux autorités dans les cantons catholiques est l'affaire d'Udligenschwyl au canton de Lucerne. Le curé de ce village avait défendu la danse un jour de dédicace où le bailli l'avait autorisée, et voulut ensuite soumettre les jeunes gens qui avaient dansé à une peine humiliante (1725). Le gouvernement, informé du fait, cita à sa barre le curé, qui refusa de paraître, alléguant les libertés ecclésiastiques. Ces immunités n'étaient pas reconnues en Suisse. Le gouvernement destitua et bannit le curé réfractaire et en fit nommer un autre par la commune qui jouissait du *droit de collation* [1]. L'évêque de Constance, en qualité de chef du diocèse, et le nonce Passionnéi, archevêque d'Éphèse *in partibus* et qui représentait le Saint-Siége en Suisse de 1721 à 1730, protestèrent inutilement. A la fin, Passionnéi quitta Lucerne, transporta à Altorf le siège de la nonciature et pria le pape de sévir contre un gouvernement qu'il accusait de schisme. Benoît XIII occupait le trône pontifical. Il menaça d'interdit le sénat de Lucerne, s'il persistait à méconnaître les *droits de l'Eglise*. Le sénat répondit avec beaucoup de respect, comme avec beaucoup de fermeté au saint-père, que l'État avait aussi *ses droits* et que ces droits ne lui

[1] L'expression de *collature*, usitée en Suisse, est un germanisme.

permettaient pas de revenir de sa décision. Ce langage énergique fut approuvé par le Grand conseil, la bourgeoisie de Lucerne et les délégués des campagnes (29 mars 1726). L'anathème allait être lancé, lorsque les cantons catholiques, la France, par l'entremise de son ministre à Rome, le cardinal de Polignac, l'empereur Charles VI, par l'organe du cardinal Cienfugos, et le nonce Passionnéi lui-même intervinrent. Le pape mieux informé consentit à un accommodement (1727).

Ainsi finit, après quelques années d'excitation, un conflit qui avait mis en émoi toute la Suisse catholique. Le célèbre écrivain bavarois Gœrres a raconté les phases de cet événement dans un sens très favorable à l'Église, mais il n'a pu s'empêcher de rendre hommage à la fermeté avec laquelle un petit État sut défendre ses droits souverains, « exemple unique, ajoute-t-il, dans les fastes de l'Allemagne à cette « époque. »

Une solution moins pacifique avait été donnée, à la fin du siècle précédent, aux conflits qui s'étaient élevés entre le gouvernement de Fribourg et l'évêque de Lausanne. Ce prélat, piémontais d'origine, fut exilé du chef-lieu par le gouvernement des familles patriciennes, à la tête duquel se trouvait alors l'avoyer Gottrau de Pensier, Mgr Strambino, c'est le nom de ce prélat, mourut hors de son diocèse (1684)[1]. La menace d'excommunication n'eut pas le pouvoir de faire fléchir l'aristocratie fribourgeoise. Pieux et allant tous les jours à la messe, le bréviaire sous le bras, les avoyers de ce canton semblables aux magistrats vénitiens ne s'en montraient que plus courageux dans la défense des droits de l'État. Ils obtinrent du pape que le choix des évêques de Lausanne se fît exclusivement parmi les indigènes du canton et ne tombât plus comme auparavant sur des gens étrangers au pays et à ses mœurs. Grâce à cette attitude énergique, l'évêque de Lausanne, Mgr Duding se vit contraint de renoncer formellement au concile de Trente par une déclaration expresse qu'il remit à l'avoyer régnant d'Alt en 1742[2].

La conduite des jésuites de Fribourg pendant le conflit de l'État avec l'évêque est digne de remarque. Ils gardèrent une prudente neutralité, de même que pendant les deux guerres religieuses de Villmergen, en 1656 et 1712. Ils ne sortirent de leur inaction que pour faire condamner à Rome un livre où un ecclésiastique revenu de la Cochinchine, M. l'abbé Favre, d'Échallens, attaquait leurs doctrines. L'ouvrage fut

[1] Kuenlin (Franz), *Der Bischof Strambino zu Freyburg in der Schweiz*. Sursee, 1833. Ce prélat disait : « Quanti Gottrauni, tanti coioni. »

[2] *Rathsmanual* de Fribourg, p. 212, où la déclaration d'exil est libellée dans tout son contenu.

brûlé sur la place publique de Fribourg par la main du bourreau (1746). M. Favre rentra cependant en grâce sous les évêques postérieurs, devint curé d'Assens, et par ses relations avec le célèbre médecin Tissot et les étrangers de distinction qui séjournaient à Lausanne, prépara doucement le rétablissement du culte catholique dans cette ville.

La manière dont on fermait la bouche aux antagonistes des jésuites à Fribourg n'empêcha pas l'opposition de se produire plus d'une fois encore dans les rangs du clergé. Cette opposition se manifestait aussi à Soleure, à Porrentruy, dans le Vallais et à Lucerne, dont les magistrats étaient sans cesse en guerre avec ces religieux pour les frais d'entretien ou pour la méthode d'enseignement. Le vice-landamman Augustin de Reding n'en essaya pas moins de les faire recevoir à Schwyz. Mais il offrit vainement un écu par votant à la landsgemeinde pour l'engager à autoriser l'établissement d'un collège de jésuites (1758).

Les capucins, prêtres démocrates et chers aux montagnards firent échouer ce projet, combattu également par quelques familles puissantes. Peu d'années après, un pape, ami des lumières et de la tolérance, Clément XIV supprimait les jésuites (1773), à la demande des rois de la maison de Bourbon et même d'une partie du clergé catholique [1].

3. Factions au XVIIIme siècle. — Factions des Rudes et des Doux dans les cantons démocratiques de Zoug, de Schwyz et des deux Appenzell. — Factions aristocratiques à Fribourg et à Lucerne (1712 à 1790).

Les luttes politiques du XVIIIme siècle présentent deux caractères bien différents. Les unes sont de véritables insurrections, des insurrections de *droits* et de *liberté*; les autres ressemblent plutôt à des *factions* et sont des luttes d'intérêts et de pouvoir, fomentées par les familles régnantes ou par quelques ambitieux qui aspirent à la domination.

Parmi ces dernières, les factions des *Rudes* appelés aussi « Durs » et des *Doux* jouent le principal rôle. Ces noms de partis avaient déjà été employés pendant la guerre des paysans et dans celle du Toggenbourg; ils continuèrent à désigner dans plusieurs cantons les antagonistes et les partisans des gouvernements. Quatre États démocratiques, Zoug, Schwyz et les deux Appenzell furent troublés par les querelles des Rudes et des Doux. Des factions d'un autre genre mirent en péril à

[1] Theiner, *Histoire du Pontificat et de la vie de Clément XIV*, trad. par de Geslin. Paris, 1852. La suppression des jésuites avait été demandée au pape par 34 évêques espagnols qu'il est impossible de faire passer pour des philosophes, des francs-maçons et des voltairiens. Deux seuls s'étaient prononcés en leur faveur. I, 87 et 545.

la même époque les deux aristocraties de Fribourg et de Lucerne. De nouveaux troubles agitèrent aussi les Grisons, cette terre classique de la démagogie et des rivalités de familles. Quelques détails sur ces événements sont nécessaires pour faire comprendre la vie politique de la Confédération à cette époque de transition.

Le petit État de Zoug, avec quelques mille habitants, répartis sur dix lieues carrées, avait déjà donné au XVme siècle le signal des révolutions politiques. En 1702, les communes rurales de Baar, Menzingen et Aegeri se soulevèrent de nouveau et cherchèrent à former un État indépendant. L'envoi de représentants fédéraux réprima ces menées séparatistes. Mais, un quart de siècle plus tard, des troubles plus sérieux éclatent à l'occasion de la famille Zourlauben, dont les richesses et l'ambition excitaient l'envie. L'amman Béat Jacob Zourlauben, mort en 1717, avait été justement honoré comme le *père de la patrie*. Son frère cadet, Fidèle, devenu, à son tour, premier magistrat ou amman, en 1722, était, au contraire, un homme injuste, vénal, adonné au vin et qui gouvernait par la corruption.

Distributeur de l'argent et du sel de la France, il avait soin de s'en faire donner la majeure partie. Un parti se forma contre lui, ayant à sa tête le conseiller Schoumacher, dont la grand'mère avait été brûlée comme sorcière sous le gouvernement d'un Zourlauben. Le parti des Durs ou mécontents demanda que les pensions de France fussent distribuées à tous les citoyens. Le refus de l'ambassadeur de France provoqua un soulèvement. Fidèle Zourlauben, contraint de s'enfuir à Lucerne, fut banni pour 101 ans et mourut dans cette ville (1731). Les biens de la famille s'élevant à 16,175 florins, furent distribués au peuple. Schicker, un des chefs des Durs, avait été élu amman en 1729. Il fait place deux ans après à Schoumacher, qui règne par la terreur et remplit les prisons des partisans des Zourlauben, les privant de leurs droits civiques, les frappant d'amendes exorbitantes ou d'un exil perpétuel. De trente-six membres du conseil, quatre seulement avaient été conservés par le dictateur. La plupart d'entre eux sont réduits à chercher un asile sur un sol neutre, à Cressier, dans le pays de Neuchâtel. Non content de les avoir chassés de leurs foyers et comme pour justifier leur expulsion, Schoumacher les dénonçait à la diète dans un pamphlet habilement conçu. Les exilés y répondaient par l'exposé des événements. En attendant, leurs biens qui avaient été mis sous séquestre étaient vendus, et l'argent distribué au peuple ou employé à fortifier la ville contre un coup de main du parti contraire. Dans les assemblées publiques, la moindre velléité de résistance était punie de

peines infamantes et les opposants couraient risque de la vie. Complétement dominée par les Durs, l'assemblée finit par rompre toute relation avec la France, au mépris du traité conclu par tous les cantons. Mais une réaction violente provoquée par les excès de Schoumacher et par l'or de la France, éclate dans la ville de Zoug. Le dictateur, saisi en plein conseil par douze soldats, est conduit au gibet où il a fait clouer les effigies de ses adversaires, et se voit contraint par le bourreau à les porter sur ses épaules à l'hôtel de ville (13 février 1735). Excités par l'ambassadeur de France, les bourgeois de Zoug demandaient la tête de cet homme. L'échafaud fut dressé devant sa demeure. Mais à la prière du clergé, la peine capitale fut commuée en une détention perpétuelle sur les galères sardes. Schoumacher, brisé par la souffrance, ne survécut pas à ses tourments. Arrivé à Turin où il était confondu avec les criminels et enchaîné avec l'un d'eux, il y mourut d'un accès de fièvre chaude. La chute de Schoumacher entraîna celle de ses amis et le rétablissement de l'alliance française ainsi que des Zourlauben, ses promoteurs (1736). Mais le courroux populaire ne s'apaisa tout à fait que lorsque la France eut consenti à partager entre tous les citoyens la pension de 6,000 francs, accordée à ce canton.

Schwyz eut des révolutions d'un genre analogue. Elles avaient pour cause la puissance de la famille Reding qui, aux honneurs du canton, joignait une haute position au service français et la distribution des pensions du roi. Un parti se forma à Schwyz contre les Reding, comme il s'en était formé un à Zoug contre les Zourlauben. Les noms des Durs et des Doux paraissent à Schwyz en 1764. C'était à l'occasion d'un nouveau règlement que le duc de Choiseul, premier ministre de Louis XV, avait imposé aux régiments contre le gré de la diète. Schwyz ayant défendu les enrôlements, la France punit ce canton en lui ôtant le sel de Bourgogne et en enlevant à trois de ses officiers les compagnies dont ils disposaient. Nazar de Reding, lieutenant général au service de France, avait gardé les siennes, et sa femme, une Reding comme lui, continuait les enrôlements, malgré les avertissements des magistrats. Citée devant le *Landrath* ou grand conseil, la générale se tira d'affaire par ses réponses habiles : elle reçut cependant de nouveau la défense d'enrôler. Mais comme elle continuait de le faire au mépris de la défense, elle fut citée en lands-gemeinde et essaya encore une fois de son talent de séduction pour calmer le peuple. Les paysans irrités lui présentèrent alors la pointe de leurs piques en disant : *Elisabeth, tais-toi, ou malheur à toi!* et la condamnèrent à payer un écu de trente batz à chacun des 6000 citoyens de la landsgemeinde. Les Durs ou

ennemis des Reding et de la France, avaient pour meneurs l'aubergiste Pfeil et le tailleur Stædeli. Les magistrats favorables à la France ou mal disposés pour le nouveau système furent exclus des affaires publiques.

Le général Nazar de Reding, étant arrivé lui-même de Paris pour répondre à une citation de ses compatriotes, il y eut un affreux tumulte dans lequel on entendait les cris de « voici le traître, mettons-le en prison, à la torture, pendons-le à ce tilleul. » La contenance noble du général lui sauva la vie. « Je ne crains pas la mort, dit-il, je l'ai vue « de trop près sur le champ de bataille. Mais je n'ai rien fait pour la « mériter. » Il dut quand même promettre au peuple de payer un écu à chaque citoyen et de lui faire rendre par la France le sel de Bourgogne. Mais à la nouvelle que le roi de France renvoyait de France non seulement tous les Schwyzois qui étaient dans ses armées, mais encore ceux qui occupaient les emplois de concierges ou de jardiniers dans les châteaux royaux, les troubles recommencèrent. Le général Reding s'était mis en sûreté au couvent de Seedorf, dans le canton d'Uri. La colère du peuple se tourna contre le landamman Reding, un cousin du général et qui présidait la landsgemeinde. Assailli par des forcenés, il fut maltraité d'une manière indigne et n'échappa qu'avec peine à la mort. Le banneret Jütz ne dut la vie qu'à l'intervention des capucins et à la rapidité de son cheval. Ces deux magistrats furent exclus à jamais des fonctions publiques et condamnés à payer un demi-écu à chaque citoyen. En même temps, on leur donnait cinquante garnisaires, avec ordre de les garder à vue et qu'ils étaient chargés de nourrir. L'amende à payer par ces deux magistrats s'élevait à plus de 80,000 florins. La vengeance populaire n'avait pas épargné leurs fils; ils obtinrent à grand peine de n'être pas punis pour des actes auxquels ils étaient étrangers. Le landamman Reding, exilé de son pays et sans ressources, n'y revint que pour y fermer les yeux, épuisé de chagrin (1775). Plus heureux, le général Reding recouvra la faveur populaire et fut même élu landamman après la chute des démagogues Pfeil et Stædeli, causée principalement par la lutte de ce dernier avec l'abbaye d'Einsiedeln.

La landsgemeinde du 26 mai 1765 (c'était la 38me depuis deux ans) avait déposé Pfeil de toutes ses charges et lui interdit de se mêler des affaires publiques. Les dénominations des partis avaient été également défendues. Les conseils reprirent leurs anciennes attributions[1].

[1] Schilter, *Geschichte der Harten und der Linden* dans le Geschichtsfreund XXI. — Monnard, *Histoire de la Confédération suisse*, XV, 165.

Le même caractère de démagogie brutale, mais sans la soif d'argent, qui l'accompagnait à Schwyz, se montre dans les troubles qui éclatèrent au sein des Rodes-Extérieures. C'était à la suite du traité de Rorschach, conclu par les magistrats d'Appenzell avec l'abbé de Saint-Gall. Ce traité portait que les contestations qui s'élèveraient à l'avenir entre les ressortissants des deux pays, seraient vidées par des arbitres fédéraux et non plus par la violence. Ce traité avait reçu l'approbation des préposés de toutes les communes. Mais quand le peuple appenzellois vit qu'il ne pouvait plus vider ses différends selon l'usage traditionnel, à coups de poings ou de bâton, il s'emporta contre ses gouvernants, à la tête desquels figuraient depuis des siècles les Zellweger, de Trogen, famille enrichie par le commerce et honorée pour les services rendus. Un membre de cette famille, Conrad Zellweger, homme considéré, mais timide, remplissait alors les fonctions de landamman. Il avait pour statthalter ou lieutenant Jean Tobler, issu également d'une famille qui marquait dans l'industrie, les armes et la science.

Les Wetter d'Hérisau, hommes nouveaux, ambitionnaient le pouvoir; ils exploitèrent habilement le mécontentement populaire, bien qu'ils eussent eux-mêmes ratifié le traité de Rorschach. « Des deux partis, dit « Monnard, l'un des continuateurs de Jean de Muller, celui des Wetter « s'appelait le grand parti, celui des Zellweger était le petit. En réalité, « c'était l'inverse; mais dans les assemblées populaires et ailleurs encore, un homme qui crie en vaut deux. Les noms de Durs ou de « Rudes et de Doux ou de Modérés indiquaient les dispositions du « peuple. Les communes situées derrière la Sitter étaient dévouées au « grand parti, celles de devant presque toutes attachées au petit[1]. »

Les Durs, non seulement criaient, mais frappaient plus fort que les Doux, pénétraient de nuit dans leurs demeures, les rouaient de coups dans leurs lits, sans égard pour l'âge et le sexe (1732).

A la landsgemeinde de Teuffen, le docteur Laurent Zellweger, un des hommes les plus instruits et les plus éloquents de la Suisse, ayant voulu exposer la question au peuple, fut en butte aux outrages et aux mauvais traitements de ses adversaires. Présentant alors aux assaillants la garde de son épée : « j'aime mieux mourir, dit-il, que de vivre en esclave au « sein d'un peuple qui se dit libre. » Un autre magistrat, octogénaire, eut la barbe et les cheveux arrachés. Le landamman Conrad Zellweger fut expulsé de la tribune et remplacé par l'un des Wetter. 1000 Doux, ayant pris les armes à Trogen pour défendre le gouvernement, le

[1] Monnard, *Histoire de la Confédération suisse*, XIV, 181.

28 décembre, les chefs mêmes de ce parti craignant l'effusion du sang, les engagèrent à se soumettre aux décisions de Teuffen. La diète intervint et envoya quelques-uns de ses membres dans l'Appenzell. Mais l'intervention de la diète fit plus de mal que de bien, parce que les députés qu'elle envoya se laissèrent intimider par l'attitude hostile des paysans. « Nous ne voulons pas, disaient ces derniers, qu'on nous fasse « la loi. L'amnistie qu'on nous propose, la voici, et ils montraient deux « cordes. » Quelque temps après, une rixe sanglante s'engageait à Gais, où beaucoup d'hommes des deux partis perdirent, qui un œil, qui l'ouïe, mais où il n'y eut, chose étonnante, ni bras, ni jambes cassés, « grâce (dit un témoin oculaire, ce même Laurent Zellweger, dont nous parlions tout à l'heure), à la providence ou à la solidité des os des habitants du pays. » Les pasteurs eux-mêmes jouaient un rôle dans ces scènes de sauvagerie. Mais pendant que le digne ministre Stæhelin allait d'un camp à l'autre porter des paroles de paix, l'odieux Zuberbühler, feignant la conciliation, persuadait aux Modérés, en invoquant un Dieu de miséricorde, de poser leurs armes et tombait ensuite sur eux avec les Durs qui s'étaient renforcés dans l'intervalle. Bon nombre de combattants furent relevés comme morts du champ de bataille.

La landsgemeinde de Hundwyl, présidée par Wetter père, alors octogénaire, le 29 mai 1733, loin de mettre un terme au désordre, lui donna un caractère officiel. Wetter fils, homme éloquent et délié, qui fut élu landamman, fit condamner les Zellweger et les Tobler à la fustigation, à l'amende, à la privation des droits civiques. Les cantons suisses, qui auraient dû arrêter ces excès, les favorisaient par leur propre désunion, Berne et Zurich soutenant les Doux, pendant que Glaris et Schaffhouse appuyaient les Durs.

Un nouveau brandon de discorde, la question de l'enrôlement pour le service de France, vint diviser tout le pays en deux nouvelles factions, les Français et les Autrichiens. Le parti français ayant pour lui les Wetter, décida à la landsgemeinde qu'on chasserait comme mauvais patriotes tous les amis de l'Autriche (avril 1735). Mais Wetter fils, que l'exercice du pouvoir et l'expérience des affaires avaient enfin ramené à des sentiments plus modérés, fit ajourner d'*une petite année* (Jährlein), l'exécution de la sentence. Dans l'intervalle, les esprits se calmèrent et il ne fut plus question de cette expulsion arbitraire et inique. Le terrible pasteur Zuberbühler, lui-même, se repentit du mal qu'il avait fait et en demanda pardon en pleurant à ses ouailles. Le peuple entier revenu de ses préventions, voulut porter au pouvoir ce même docteur Zellweger qu'il avait failli égorger deux ans auparavant. Mais il eut le bon esprit de refuser ce périlleux honneur.

Les Rodes-Intérieures ne profitèrent point des leçons qu'avaient reçues leurs voisins des Rodes-Extérieures. Dans ce demi-canton, peuplé de pâtres et très attaché à la religion catholique, une rivalité pareille à celle qui avait divisé les Zellweger et les Wetter existait entre Jacques Geiger, ancien landamman du pays et Joseph Souter, aubergiste à Gonten. Le peuple qui s'était épris d'une belle passion pour l'humeur joviale et les saillies spirituelles de son cher Seppli [1], l'éleva, malgré son peu de culture, au poste lucratif de bailli du Rheinthal et bientôt après à la première magistrature de ce demi-canton.

Mais le landamman Souter s'était attiré la haine des capucins par ses épigrammes, et celle des riches par son opposition à la loi qui dans les faillites donnait la préférence aux créanciers du pays sur ceux du dehors. « Cette loi, dit Souter à la landsgemeinde, nous enlève la con« fiance de nos voisins qui ne voudront plus prêter d'argent à nos con« citoyens pauvres. » Les riches répondirent en accusant le landamman régnant de favoriser les étrangers au détriment des indigènes. Souter donna une nouvelle prise à ses ennemis en rachetant pour son compte une partie des pâturages du Sentis vendus à la commune d'Oberriet, dans le Rheinthal, et en se mettant en possession de l'alpe entière, avant que les huit cantons suisses, corégents de la contrée, eussent prononcé sur la question de droit soulevée par les gens d'Oberriet. Les cantons ayant pris fait et cause pour ces derniers et réclamé des dommages-intérêts pour la commune, le *Landrath* ou grand conseil des Rodes-Intérieures rejeta toute la faute sur le landamman qu'il avait soutenu jusque alors. Ce dernier eut beau dire en conseil qu'il prenait tous les frais du procès à sa charge; ses ennemis répandirent le bruit qu'il avait trompé ses collègues et compromis l'honneur des Rodes-Intérieures. Le *Landrath* lui enleva les sceaux, les rendit à Geiger et le dégrada de tous ses droits civiques. Souter en appela à la landsgemeinde, et une troupe de paysans qui lui étaient dévoués pénétrèrent de vive force dans l'hôtel de ville, menaçant les conseillers de les jeter par la fenêtre. Mais à la landsgemeinde suivante, le parti Geiger l'emporta sur le sien : Souter fut arraché du siège de landamman et traduit en justice sous le poids d'accusations mystérieuses. Il espérait encore apaiser l'orage par un pèlerinage qu'il fit à Einsiedeln dans une attitude suppliante. Mais on profita, au contraire, de son absence pour le bannir à perpétuité du sol suisse, et attacher son nom à la potence comme celui d'un ennemi de la religion et de la liberté.

[1] Diminutif de Joseph dans le dialecte du pays.

Courbé par le chagrin, Souter se retira à Constance. Il lui restait toutefois des partisans dans l'Appenzell, et lorsque le malheureux vieillard demanda la révision de son procès après quelques années d'exil, soixante-dix hommes courageux appuyèrent sa demande et lui servirent d'escorte. Mais le tribunal, présidé par Geiger, écarta la petition et punit d'une fustigation cruelle les pétitionnaires. La fureur de ses ennemis n'était point encore assouvie. On répandit le bruit que Souter méditait d'envahir les Rodes-Intérieures avec des corps francs des Rodes voisines. En même temps un membre du conseil, nommé Mathias Buff, feignant pour le vieillard une amitié perfide, engagea sa fille à lui écrire de se trouver à tel jour dans un village des Rodes-Extérieures pour y traiter une affaire importante. Souter donna dans le piège, se laissa attirer sur le territoire des Rodes-Intérieures, fut saisi, garrotté, jeté sur un traîneau découvert et transporté à Appenzell au mois de février par une neige battante. Appliqué trois fois à la torture, il n'avoua aucun crime. Il n'en fut pas moins condamné à mort et exécuté le même jour, un mois après son arrestation (9 mars 1784). Vingt juges refusèrent d'adhérer à la sentence et firent insérer leur protestation au protocole. L'infortuné Souter mourut avec courage, léguant à ses bourreaux d'affreux remords. L'un d'eux, qui se trouvait à la diète de Frauenfeld quelques années après, ayant entendu prononcer le nom de Seppli, entra dans un accès de frénésie et se précipita d'un second étage. Le sentiment de l'injustice de cette condamnation était au fond de toutes les âmes. Le traître Mathias Buff, déposé de sa charge, traîna une existence déshonorée. Un demi-siècle cependant s'écoula avant que le procès de Souter pût être revisé et son innocence reconnue. Ce n'est qu'en 1824 que sa mémoire fut réhabilitée par un décret du landrath et ses restes inhumés dans le cimetière commun.

Un sort un peu moins cruel avait atteint quelques années auparavant le général Travers d'Ortenstein, chef d'une des nombreuses factions qui déchiraient les Grisons.

Irrité de se voir supplanté à la cour de France par Ulysse de Salis Marschlins, le général et baron Jean Victor de Travers s'était retiré dans son château de Paspels ou Ortenstein, chef-lieu de la juridiction de ce nom dans la ligue de la Maison-Dieu. Mais, là encore, son influence portait ombrage aux Salis, jaloux de tout pouvoir qui n'était pas le leur. Le rival de Travers, Ulysse de Salis-Marschlins, avait feint de se rapprocher de Venise et offert au Sénat des facilités de communication commerciale, uniquement dans le but de piquer l'Autriche au jeu et de l'amener à la conclusion d'un nouveau capitulat avec les Grisons. La

république de Venise donna dans le panneau. L'Autriche alors, comme l'avait prévu Salis, se hâta de renouveler le capitulat (le 23 février 1763). Par ce traité, qui était le troisième du même genre, l'Autriche assurait aux Grisons la possession jusque-là contestée du petit lac de Chiavenne, souscrivait à la restriction de la mainmorte dans la Valteline, c'est-à-dire du droit qu'avait le clergé de la contrée d'acquérir des biens exempts d'impôt et enfin accordait l'exercice du culte évangélique aux Salis et à quelques familles influentes qui avaient des propriétés dans cette province. Mais pendant que la suppression de la mainmorte et la tolérance même restreinte du culte évangélique irritaient le clergé romain, le privilège accordé aux Salis et consorts blessait les familles moins favorisées. Les Vénitiens, de leur côté, pour se venger de l'affront que leur avait fait Salis Marschlins, expulsaient de leurs terres tous les Grisons qui y étaient établis au nombre de mille. Une partie de ces proscrits rentrèrent dans le pays pour maudire les auteurs de leur triste destinée; d'autres se fixèrent dans différents pays de l'Europe, donnant l'exemple de ces émigrations si familières aujourd'hui aux Grisons et qui ont peuplé toutes les villes du monde de cafetiers et de confiseurs de ce canton. Il y eut une réaction contre les Salis. Le général Travers était à la tête de la coalition. Pour se maintenir contre ce dernier, les Salis exploitèrent un ancien conflit qui divisait les gens de la montagne et de la plaine dans la juridiction d'Ortenstein. Des montagnards avinés se portent sur Tumils et assaillent de pierres le général Travers et ses gens; ceux-ci ripostent par des coups de feu qui tuent un homme sur place et en blessent trois plus ou moins grièvement (1766). Effrayé des conséquences de cette escarmouche, Travers s'enfuit à Coire. Mais là encore il trouvait un ennemi dans un ancien bourgmestre de cette ville qui l'accusait de meurtre et l'obligeait à chercher un refuge à Feldkirch sur terre autrichienne. Les Salis profitèrent de cet événement pour reprendre leur prépondérance et la garder pendant vingt-huit ans. La fuite du général Travers, suivie d'une condamnation à l'amende de 1,500 florins, n'avait pas mis fin aux conflits relatifs à la juridiction d'Ortenstein. Il y eut de nouvelles scènes de violence et la lutte ne cessa que lorsqu'on eut décidé la séparation de cette contrée en deux juridictions : celle de la plaine et celle de la montagne[1].

A la vue de ce courroux et de ces caprices du peuple souverain, des rapines, des violences et des actes de cruauté dont nous venons de re-

[1] Röder et Tscharner, *der Kanton Graubünden*. — Moor, *Wegweiser durch das Currätien 1873*, p. 158.

tracer l'affligeant tableau, un lecteur superficiel pourrait être tenté de condamner le gouvernement populaire. Mais que sont ces amendes, ces condamnations à l'exil, ce petit nombre d'hommes morts ou meurtris à côté des massacres ordonnés par les princes et inspirés par la raison d'État ou par le fanatisme. « Faisons un calcul, dit l'historien de la Con-
« fédération au XVIIIme siècle, en parlant des troubles d'Appenzell :
« deux ou trois hommes morts, un petit nombre d'estropiés, quelques
« coups de couteau, d'honorables magistrats destitués ; voilà jusqu'où
« s'égare la démocratie en démence pendant vingt et un mois. Que
« sont ces jeux d'enfants auprès de ce que sait faire la hache du despo-
« tisme dans les mains de Richelieu, auprès d'un seul ordre de
« Louis XIV fanatisé, auprès d'une matinée de Napoléon sur un champ
« de bataille[1] ? »

D'ailleurs, si la démocratie suisse avait ses démagogues et des chefs indignes qui sacrifiaient à leur intérêt privé les lois éternelles de la justice, elle avait aussi des orateurs et des magistrats magnanimes qui savaient conserver leur dignité et rester fidèles aux lois de la raison et de la conscience. « Appenzell-Extérieur nous offre en 1747 le type du
« magistrat démocrate dans son landamman Gebhard Zürcher, qui
« occupa la première magistrature pendant un demi-siècle (de 1747 à
« 1781). » Charpentier au village de Teuffen où il était né en 1701, et sans autre fortune qu'un petit fonds de terre, il le cultivait de ses mains. Un jour qu'il travaillait devant sa porte, un personnage considérable vint à cheval auprès de lui et demanda un entretien. Zürcher le conduisit à sa maison. L'arrivant lui exposa une affaire juridique, la tête couverte, et jouant nonchalamment avec sa cravache. Zürcher lui demanda : « A qui parlez-vous, est-ce à Gebhard Zürcher le charpentier, ou au landamman ? — Au landamman. — En ce cas, faites votre devoir ; rendez honneur, non à ma personne, mais à mon office. » L'interlocuteur ôta son chapeau, posa sa cravache et répéta son exposé. L'amabilité du magistrat égala la sévérité de ses premières paroles ; celui qu'il rappela aux convenances raconta lui-même ce trait avec respect.

Un procès divisait les habitants de Hundwyl. Une des parties se rendit à Hérisau pour demander l'autorisation de faire à l'autre une intimation juridique. Le landamman Wetter ne voulait l'accorder qu'avec le consentement de son collègue. Les paysans, au nombre d'environ cinq cents, se rendirent à l'habitation de Zürcher, distante d'une demi-

[1] Monnard, *Hist. de la Confédération*, XIV, 219.

lieue de Teuffen. Occupé à réparer le faîte de sa maison, ce chef de la république les vit venir et resta tranquillement sur son toit, attendant que les habitants de son village s'approchassent. Deux députés de la multitude montèrent par l'échelle et lui demandèrent respectueusement audience. Lorsqu'il vit assez de gens de sa paroisse arrivés pour empêcher toute violence, il descendit dans sa maison, et s'adressant aux députés : « Vous avez amené vers moi, dit-il, contre votre serment et votre devoir, cette foule pour m'extorquer une autorisation illégale. Je vous ordonne, au nom du serment que vous avez prêté à votre pays, de calmer ces gens et de les ramener dans leurs foyers. » — Un de ses fils encourut une peine grave. Par égard pour un père universellement chéri et vénéré, le *Landrath* ou grand conseil voulut mitiger la sentence. Zürcher se leva de son siège : « Mon fils, dit-il, est sous l'empire de la loi comme tout autre citoyen ; votre bienveillance me touche, mais en considération des suites, j'exige l'application complète de la loi. » Voilà dit un noble historien, le magistrat républicain de quelques villages : l'âme et non le théâtre fait la vertu ou le héros [1]. »

Glaris eut en 1765 son *Démosthène* dans un pasteur de village. Témoin des mouvements tumultueux de la landsgemeinde et des menées de quelques démagogues jaloux de pousser le peuple dans la voie où s'étaient égarées les démocraties voisines, Steinmüller, ministre à Matt, composa de verve un discours contre ces hommes qui possèdent tout juste assez d'esprit pour semer le désordre et pour rendre suspects au peuple ceux qui l'éclairent et le gouvernent. « Vous êtes libres, hommes « de Glaris, s'écriait le généreux Steinmüller : mais vous ne l'êtes pas à « la façon des bêtes fauves qui errent dans les forêts. Vous obéissez aux « lois qu'ont dictées la raison et la justice, aux lois que vous vous êtes « données vous-mêmes à la majorité des suffrages. Or, quand vous im- « posez silence aux autres, que vous étouffez les opinions contraires, « que vous éclatez en transports contre un magistrat qui prononce au « plus près de sa conscience et non selon votre fantaisie, est-ce là de la « liberté ? Non, c'est l'oppression, c'est la ruine de notre constitution « républicaine. Vraiment le peuple est comme un prince imbécile qui « ne sait pas distinguer ses vrais amis des égoïstes qui le flattent et « usurpent le nom d'amis. Votre conduite n'est pas faite pour encou- « rager qui que ce soit à se consacrer au service de la patrie. »

Ce mâle et véridique langage blessa le peuple de Glaris. L'auteur ne s'était pas nommé, pensant faire plus d'impression sur l'esprit de ses

[1] Monnard, *Hist. de la Confédération*, XIV, 512-514.

concitoyens. Mais, sachant qu'on s'en prenait à des innocents et qu'on pouvait leur faire un mauvais parti, Steinmüller n'hésite plus, il se dénonce lui-même, comparaît devant la landsgemeinde, et à peine a-t-il commencé à parler qu'il est absous par des acclamations unanimes [1].

Cette journée fut, pour la démocratie glaronnaise, plus glorieuse que celle de Næfels; à Næfels, elle n'avait vaincu que les Autrichiens; ce jour-là, elle se vainquit elle-même.

La virile éloquence du pasteur glaronnais n'eût pas trouvé grâce devant les aristocraties de Fribourg et de Lucerne, trop mesquines et trop ombrageuses pour supporter la moindre critique. Elles virent cependant s'élever dans leur sein des factions dangereuses. A Fribourg, un patricien ruiné et de mauvaises mœurs, Gottrau-Treyfaye, seigneur de Villariaz et ex-colonel au service d'Autriche, forma, sous le couvert de la maçonnerie, une société de bourgeois et de jeunes patriciens, dans le but d'accroître son pouvoir et de se faire nommer avoyer par la bourgeoisie. Ce Catilina fribourgeois fut banni à perpétuité, ou selon la formule en usage, pour cent et un an, du sol helvétique et (comme Mme Perregaux-Wattenwyl à Berne) n'échappa à la mort que grâce aux supplications de ses parents qui, au nombre de vingt huit, siégeaient dans les Deux-Cents (1763) [2].

L'aristocratie fribourgeoise se distinguait au moins, en général, par une sévère probité. Il n'en était pas ainsi à Lucerne, où le *péculat* ou vol des deniers publics était la maladie héréditaire des familles régnantes. Dès 1729, un trésorier du nom de Meyer de Schauensee avait laissé un déficit de 44,000 florins dans les caisses de l'État. En considération de son âge avancé, et par le motif qu'il avait manqué par négligence plus que par infidélité, on se borna à le déposer et à exiger la restitution totale de la somme. Mais treize ans après, lorsqu'un parent de ce magistrat et lui-même un des premiers employés de la république, Léodegar Meyer, eut détourné des fonds considérables pour couvrir les dépenses d'un luxe effréné, on fut moins indulgent, et la sentence d'un exil perpétuel fut prononcée contre lui (1742).

Aucun des magistrats lucernois ne s'était montré plus acharné à la perte de Meyer que Jost Schoumacher, chef d'une des premières familles de la république. Cela ne l'empêcha pas de suivre son exemple, et de dissiper en prodigalités et en débauches une somme de 19,000 florins,

[1] Schuler, *Geschichte des Landes Glarus*, 301.
[2] A. Daguet, *Gottrau-Treyfaye ou les Francs-Maçons fribourgeois* (Album de la Suisse romande, Genève, 1843, p. 81).

qu'il feignit lui avoir été enlevée par des inconnus qui avaient pénétré de nuit dans sa demeure. Les amis de Schoumacher cherchèrent à pallier le crime et à le maintenir aux affaires. L'un d'eux, nommé Heidegger, plus tard avoyer, alla jusqu'à soutenir la thèse que le trésor public était le bien commun des patriciens, et qu'on ne devait pas punir un magistrat du premier rang comme un homme du commun. Schoumacher avait un ennemi redoutable dans un membre du Grand conseil, Valentin Meyer, fils de ce Léodegar Meyer, que ses malversations avaient fait exiler à perpétuité quelques années auparavant. Cet homme, tout jeune encore, avait acquis la réputation d'un homme d'État distingué, et brillait surtout par son éloquence. Il mit une passion extraordinaire à la poursuite de cette affaire et parvint à administrer la preuve matérielle que Schoumacher avait volé l'État. Le 29 mars 1762, un jugement rendu contre le trésorier infidèle le condamna à la restitution des sommes enlevées et à la même peine d'exil perpétuel qui avait atteint, vingt ans auparavant, le père de Valentin Meyer. Un autre membre de la même famille, Léodegard Schoumacher, directeur de l'arsenal (Oberzeugherr) qui avait fait perdre à l'État quelques années auparavant une somme de 1500 florins fut condamné à en payer 6000, destitué de son emploi et privé de ses droits civiques. Ébranlé par ces deux sentences, le crédit de la famille Schoumacher croula complètement, lorsque par une troisième, Placide Schoumacher, le fils du trésorier infidèle, jeune homme plein de talent, eût été condamné à mort et exécuté le 6 juin 1764, au milieu de la stupeur générale. Son crime était de s'être entouré de tous les mécontents de Lucerne et d'avoir noué des relations avec les hommes influents des petits cantons, dans le but, dit l'historien avoyer d'Alt, « de culbuter les gouvernements aristocratiques de la Suisse[1]. »

Valentin Meyer était devenu le membre le plus influent des conseils, il primait dans la république comme jadis Louis Pfyffer, le *roi des Suisses*. Mais ce pouvoir même et les réformes qu'il introduisit lui firent des ennemis. La faction abattue releva la tête et trouva un auxiliaire puissant dans le parti de la France que dirigeait le général Louis Pfyffer. On chercha l'occasion de perdre le dictateur et on la trouva bientôt à propos d'un écrit anonyme publié à Zurich et où l'on invitait les États catholiques à supprimer ou à restreindre les ordres monastiques. Meyer fut désigné du haut de la chaire comme l'auteur de l'opuscule anonyme. Sa participation à la société helvétique de Schinznach lui fut

[1] L'historien, avoyer d'Alt, de Fribourg, dans ses *Mémoires inédits ou Hors-d'œuvre*.

également imputée à crime Une convocation extraordinaire du grand conseil eut lieu sur la demande de 23 membres. Bien que défendu par dix orateurs et qu'un seul, le conseiller Dürler, eût osé l'attaquer avec vigueur, Meyer vit une majorité se former contre lui. « Le peuple, dit le « conseiller Antoine Schoumacher, veut savoir s'il obéit à des magis- « trats catholiques ou luthériens. » L'opuscule anonyme fut brûlé par la main du bourreau et Meyer, jeté en prison, courait risque de la vie, lorsqu'un ami de ce dernier, le conseiller Krouss, réussit à conclure un compromis qui renfermait l'étrange clause que voici : « Meyer est banni « pour 15 ans, mais conservera sa place qu'il viendra reprendre au bout « de ce temps » (1770). La convention votée par 44 membres contre 31, fut scrupuleusement observée. Meyer vécut 15 ans hors du canton et revint après ces années d'exil occuper la place de membre du petit conseil qu'il garda jusqu'à la révolution helvétique (1785-1798).

Le départ de Meyer rendit la paix à l'aristocratie lucernoise, mais une paix honteuse, marquée du sceau de la cupidité et de l'injustice. Quelques jours après, messeigneurs, dans une ordonnance secrète, décorée du nom de constitution, décrétèrent que « les employés infi- « dèles seraient tenus à restitution, mais sans que leur honneur en « souffrît et qu'on pût les rechercher pour ce fait. » Telle était la corruption d'un gouvernement qui comptait pourtant dans son sein des hommes éclairés et vertueux. L'histoire lucernoise et suisse a placé avec raison à leur tête ce noble avoyer Ours Balthasar, dans lequel la prudence de l'homme d'État et l'érudition du savant s'unissaient au cœur brûlant du patriote et dont la bouche d'or dictait à son fils ces instructions touchantes :

« Aime Dieu par-dessus tout. Mais, après Dieu, que rien ne te soit plus cher que la patrie. Ne l'aime point comme tant d'autres par intérêt, mais par un noble orgueil et un filial attachement. Celui que fait agir l'ambition ne connaît pas la véritable grandeur de l'âme, de la droiture et du patriotisme. Repousse les dons de l'étranger ; ils engendrent le dédain et la mollesse. Mets ton bonheur dans les joies de la famille et dans l'exercice de la bienfaisance. »

Enlevé à ses concitoyens en 1761, l'avoyer Balthasar eut le bonheur de n'être pas témoin des tristes scènes qui jetèrent un voile de deuil sur les annales de son canton. Héritier de ses talents et de ses vertus, son fils Félix Balthasar, alors membre des Deux-Cents et depuis trésorier de la république, lutta en vain pour les empêcher et se montra, en mainte occasion, le champion de la vérité et de la justice. Auteur d'excellents ouvrages historiques, F. Balthasar l'est aussi d'un traité

faiblement écrit sur les *Libertés de l'Église helvétique*, qui a cependant plus d'une fois servi de guide aux gouvernements des cantons catholiques dans leurs conflits avec l'Église [1]. Le livre de Balthasar fut mis à l'index en même temps que le fameux traité du prélat allemand Hontheim, de Trèves qui, sous le pseudonyme de Fébronius, rappelait l'Église catholique à ses origines et à sa constitution représentative. Les idées fébroniennes ou joséphistes (comme on les appellera plus tard) de certains patriciens lucernois, ne les empêchèrent pas d'être intolérants et même cruels envers une secte piétiste qui s'était formée dans ce canton et avait pour chef un postillon exalté nommé Jacob Schmidlin. Le nonce Acciajuoli évoqua en vain le jugement de l'affaire. Le grand conseil de Lucerne tenait à honneur de se montrer aussi bon catholique que le nonce et voulut punir lui-même les sectaires. Schmidlin fut mis à mort, trois de ses acolytes furent condamnés aux galères et le reste de la congrégation composée de 71 personnes, hommes, femmes et enfants, bannis pour 101 ans de la Confédération (1747). On voit avec peine l'auteur des *Droits de l'État*, l'honorable Félix Balthasar, jouer en cette circonstance le rôle d'apologiste de la persécution.

4. Mouvements révolutionnaires dans plusieurs États de la Confédération.— Davel.— Michéli Du Crest.— Himly et Petit maître. — Petignat. — Henzi. — Les chefs levantins : Forno, Sartori et Orso (1712 à 1760).

Tandis qu'une partie des États suisses étaient dévorés par de mesquines rivalités de familles et de personnes, de véritables mouvements révolutionnaires, des *insurrections de droits et de liberté* éclataient successivement dans d'autres cantons et dans plusieurs des États alliés du corps helvétique. Ces insurrections locales avaient une cause commune, la *prépondérance excessive d'une ville ou d'un petit nombre de familles*. Le but que se proposaient les insurgés dans les divers cantons était loin, d'ailleurs, d'être identique. Ici le peuple, fidèle aux traditions nationales, se contentait de revendiquer ses *anciens* droits, ses droits *historiques* ; là, imbus de théories *nouvelles*, formulées avec la magie de l'éloquence par les philosophes du temps, les citoyens réclamaient l'égalité absolue et la souveraineté populaire, telle qu'on l'entend aujourd'hui. Même contraste parmi les chefs et les coryphées de ces tentatives de révo-

[1] Casimir Pfyffer, 492. M. de Segesser, II, 131, appelle le traité de Balthasar un écrit janséniste.

lutions. Tandis que les uns, enthousiastes pour le bien public comme Davel, rêvaient l'affranchissement de leur patrie ou d'une classe de citoyens opprimés ; d'autres, mus par des considérations moins élevées, cherchaient avant tout à satisfaire leur soif de domination ou de puissance[1]. Ces tentatives de révolutions ayant toutes échoué, on vit plus d'un ami sincère et ardent du droit populaire tomber victime de la rigueur des lois ou de la vengeance des gouvernants. La sinistre figure du bourreau occupe une grande place dans l'histoire du XVIIIme siècle, et les progrès de la civilisation ne l'empêchent pas d'être considéré comme le principal soutien de la société civile et religieuse. La révolution française elle-même ne le supprime, en 1789, que pour le rétablir avec la guillotine en 1793.

Le mouvement de Zurich, en 1713, ne présente pas le caractère lugubre qui distingue d'autres mouvements révolutionnaires de l'époque. Les bourgeois du chef-lieu étaient mécontents du gouvernement, composé de soldats et de marchands enrichis, qui administraient négligemment et vendaient même la justice. Ils s'assemblèrent sur la place des Tilleuls, le 8 septembre, au nombre de 600, et par la fermeté unie à la persévérance, ils obtinrent la réforme de plusieurs abus et la restitution à la commune de droits importants (le droit de décider de la paix, de la guerre, et celui de réviser la constitution). Tout cela se passa très légalement et sans grand tumulte, grâce à la modération de l'orateur du peuple, le noble physicien et naturaliste Scheuchzer ; grâce aussi à la prudence du bourgmestre Escher, magistrat estimé et aussi populaire que l'était peu le bourgmestre Holzhalb, son collègue. On prétend que le mouvement de 1713, en intimidant les magistrats, eut le bon effet d'empêcher la formation d'un patriciat de naissance, comme celui qui existait dans d'autres villes, ou une oligarchie de richesses, comme celle qui s'était formée à Bâle. L'esprit relativement libéral qui animait le gouvernement de Zurich se manifesta en 1719 par l'ordonnance qui astreignait les communes rurales à ouvrir de bonnes écoles primaires. Les *Junker* ou nobles continuèrent néanmoins à ne se voir qu'entre eux à l'exclusion des bourgeois, et à considérer comme une mésalliance le mariage de leurs filles avec de simples bourgeois ou des étrangers. Les Orelli, originaires de Locarno et alliés aux premières familles de Zurich, n'obtinrent leur admission aux honneurs qu'en menaçant d'aller s'établir à Berne.

[1] « Presque tous les tyrans, on peut dire, ont été des démagogues qui avaient gagné la confiance du peuple en attaquant les principaux citoyens. L'oligarchie a ses démagogues comme la démocratie. » (*Politique d'Aristote*, liv. VIII, chap. VIII.)

Une révolution, ou plutôt une restauration du genre de celle de Zurich, eut lieu dans le Nidwald l'année suivante. Le landamman Zelger étant sorti de charge, son successeur, Jean-Jacques Ackermann (le même qui s'était signalé par ses exploits et par son humanité dans la guerre de 1712) voulut abolir par une loi nouvelle le droit traditionnel qu'avait chaque citoyen de faire une motion à la landsgemeinde. « C'est l'abus de ce droit, dit Ackermann, dans l'assemblée du peuple, qui a été cause de la guerre et de la défaite de Villmergen. » Il proposait également de ne plus porter les affaires majeures devant la landsgemeinde, mais devant le double ou triple Landrath, comme présentant des garanties de sagesse et de prudence qui manquaient à la première. Le peuple ayant refusé sa sanction à cette loi inconstitutionnelle, le gouvernement entier quitta la landsgemeinde et alla siéger dans les cabanes des charbonniers qui se trouvaient dans le voisinage, pensant par cette retraite inopinée mettre le peuple dans l'embarras. Mais un simple paysan, nommé Melchior Odermatt, de Dallenwyl, appelé à présider l'assemblée, s'en acquitta avec convenance, et ordonna aux magistrats de reprendre leur place. Ils obéirent. On procéda ensuite aux élections. Le peuple, qui voulait donner une leçon à ses gouvernants, élut landamman Odermatt, et lui donna pour second (*Statthalter*) Ackermann (14 mai 1713). Toutefois, dans une troisième landsgemeinde tenue à ce sujet, le peuple consentit à faire pour une année l'essai de la restriction proposée par Ackermann. On voit même les gouvernants édicter des peines contre quelques-uns des auteurs de la première landsgemeinde « ce qui ne « laissait pas, comme dit l'historien d'Underwald Businger, de consti- « tuer un petit empiètement (nous dirions un grand) sur les droits « d'un peuple libre et sur l'institution de son existence politique[1]. »

Le canton de Schaffhouse, où les bourgeois avaient dû mettre un terme aux empiètements oligarchiques du gouvernement vers la fin du siècle précédent, fut agité pendant quelques années pour la minime affaire d'une patente d'aubergiste, qui donnait un concurrent à l'aubergiste de la commune de Wilchingen. Les habitants de ce village refusèrent de prêter serment. Deux occupations militaires, l'une de 200 et l'autre de 800 hommes, ne parvinrent pas à briser la résistance de ces villageois. Au nombre de 130, ils se réfugièrent sur le territoire autrichien du Hégau et y vécurent quelque temps, sous la protection de l'empereur d'Allemagne, Charles VI, qui avait grande envie de s'en servir pour faire une mauvaise querelle à la Suisse et revendiquer ses

[1] Businger, *Die Geschichten des Volkes von Unterwalden*, II, 343.

droits de suzeraineté. Mais les brouilleries qui survinrent entre ce monarque et la France l'empêchèrent de donner suite à ce dessein (1729). Abandonnés par leur protecteur, les gens de Wilchingen s'empressèrent de se soumettre et le gouvernement eut le bon esprit de laisser tomber cette affaire.

L'insurrection du Werdenberg, dans le canton de Glaris, eut des suites plus graves. Cet ancien comté, comprenant une ville et six villages, séparés de Glaris par le pays de Sargans, avait été acquis à prix d'argent par les Glaronnais, qui avaient promis d'en respecter les franchises. Mais en 1705, la landsgemeinde glaronnaise ayant demandé à voir la charte qui les octroyait, refusa de la rendre, offrant aux Werdenbergeois de leur en expédier un nouvel acte. Indignés de cet abus de confiance, ces derniers refusèrent de prêter serment au nouveau bailli qui entra en fonctions, l'an 1719. Le peuple glaronnais s'adressa à la diète, pensant obtenir d'elle la sanction de son injustice. Celle-ci donna gain de cause aux sujets contre une démocratie tyrannique. Mais la landsgemeinde de Glaris, persistant dans l'injustice, fit occuper Werdenberg par 800 hommes (le 4 janvier 1722), condamna ce malheureux pays à des peines exorbitantes et le priva du port d'armes, ainsi que de toutes ses franchises. La plus grande partie de la population mâle s'était réfugiée sur le territoire zuricois et dans le bailliage de Sax, dont le premier magistrat, Nabholz, prit ces pauvres gens sous sa protection. Quelques années après cependant, le peuple de Glaris revenu de son égarement, rendait aux réfugiés leur patrie, et à la population du Werdenberg, ses armes et ses franchises (1725-1734).

Au milieu de ces orages obscurs se détache, comme un rayon lumineux, l'épisode tragique du major Davel (1723). Cet homme étrange, héroïque, illustré par son courage et son humanité dans les armées de Marlborough, du prince Eugène et dans la guerre nationale de Villmergen, rêvait depuis longtemps, dans sa maison de Cully, l'affranchissement de son pays de la domination bernoise. L'abaissement moral de ses concitoyens touchait encore plus son cœur chrétien que leur abaissement politique. « L'égoïsme des villes et l'ignorance du peuple, « l'impiété et la corruption générale, la soif de l'or et des procès, telles « sont, se disait-il à lui-même, les causes de tous nos maux. Nous « voulons être libres; le peuple doit cesser d'être sujet d'une ville étran- « gère par son origine, sa langue et ses mœurs. Des magistrats intègres « et un clergé savant et pieux doivent inspirer au peuple les senti- « ments de la vertu. »

Tous les actes du gouvernement bernois ne faisaient que confirmer

Davel dans ses convictions. Non content d'avoir dépouillé le pays de Vaud de ses libertés politiques, le sénat bernois violentait les consciences et humiliait le clergé et l'académie de Lausanne, par l'obligation de jurer le formulaire. L'occasion, d'ailleurs, paraissait favorable. L'administration bernoise mécontentait les pays sujets, et sa puissance excitait la jalousie de tous les cantons protestants et catholiques. L'hostilité de la France contre Berne ne devait pas être non plus un mystère pour un homme aussi au courant que Davel de la situation des esprits. Les dispositions hostiles que l'État de Fribourg nourrissait alors contre celui de Berne lui étaient connues. Il revient à plusieurs reprises sur ce point dans ses entretiens avec Messieurs de Lausanne et le major de Crousaz [1].

Enthousiasmé pour son dessein et comme poussé, dit-il, par une force supérieure, Davel se décida à frapper le coup décisif qui devait faire du pays de Vaud un canton indépendant. Il profita du moment où tous les baillis du pays de Vaud étaient à Berne, pour les élections du grand conseil. Mais bien résolu à ne faire le malheur de personne et à n'exposer d'autre tête que la sienne, dans cette entreprise périlleuse, le généreux major conspire seul, sans confidents ni complices, et fixe le 31 mars pour l'exécution de son projet. La veille de ce jour, feignant d'avoir reçu des ordres de Leurs Excellences, il convoque à Cully, comme pour une revue, les hommes de son bataillon, puis il entre dans la ville de Lausanne, tambour battant, et range ses hommes en bataille sur la terrasse de la cathédrale, remplie aussitôt d'une foule de peuple, inquiète et surprise à la fois de ce qui arrive.

Davel alors se rend au conseil de ville, assemblé à l'extraordinaire, et lui fait part de ses vues, pour soulever le pays de Vaud et en faire un quatorzième canton de la Confédération suisse. Les membres du conseil eurent beaucoup de peine à dissimuler l'étonnement et l'horreur que leur inspirait ce plan de rébellion aussi inattendu qu'inouï. Toutefois, dans la crainte d'irriter ce chef déterminé et la troupe qu'il commandait et que l'on croyait d'accord avec lui, on eut l'air d'entrer dans ses idées. Mais pendant qu'on circonvient le major, en l'invitant à souper, on a soin de loger ses officiers et sous-officiers hors de la ville, on arme la bourgeoisie, on fait venir en toute hâte les milices des

[1] Je suis sûr du Canton de Fribourg . . . Fribourg n'attend qu'un signal. Verdeil, *Histoire du Canton de Vaud*, 116 et 121. Dans sa récente histoire de la Confédération en deux volumes, M. Vulliemin dit que Davel avait entendu l'ambassadeur de France, le comte Dulue, dire qu'il fallait arracher Vaud à Berne pour en faire un quatorzième canton (II, 231). On voudrait savoir où et quand.

environs et l'on expédie un courrier à Berne pour avertir Leurs Excellences. Puis, lorsque toutes les mesures sont prises pour la sûreté de la ville, et tous les principaux quartiers occupés par la troupe fidèle, on arrête Davel au moment où, en grand uniforme, il se disposait à monter à cheval pour aller soulever la ville de Moudon, comme il croyait l'avoir fait de celle de Lausanne. Étonné d'abord et prenant son arrestation pour un malentendu, il ne tarde pas à lire la vérité sur le visage de ceux qui l'environnaient. Alors il remet son épée avec calme à l'officier qui l'arrêtait, en disant : « Je vois bien que je vais être la victime de cette affaire. Mais qu'importe, il en arrivera quelque avantage à ma patrie. »

A la nouvelle des événements de Lausanne, le gouvernement de Berne, croyant à une insurrection générale, avait fait partir en toute hâte les baillis et le commandant militaire du pays de Vaud. Mais il fut bientôt rassuré par les protestations de dévouement qui arrivaient de toutes parts et les marques d'indignation qu'on donnait contre l'*attentat odieux* de Davel. Comme on ne pouvait croire cependant que le major fût sans complice, on le mit à la torture à plusieurs reprises et même avec tant de cruauté que les ongles lui sautèrent des pouces qu'on écrasait entre deux étaux. L'un des juges lui ayant demandé s'il souffrait : « Oui, Monsieur, lui répondit-il avec sérénité ; mais je suis persuadé que vous souffrez autant que moi. » Puis, s'exaltant à la pensée du bien qu'il avait voulu faire à son pays : « Jour heureux, dit-il, je suis dans les fers pour la gloire de Dieu et de ma patrie. »

Davel fut jugé non par les tribunaux de Berne, mais par les propriétaires de maisons de la rue de Bourg, à Lausanne, qui avaient conservé, depuis des siècles, le droit de haute justice dans la cité. Sur trente-un citoyens qui composaient ce jury, trente votèrent la mort de Davel, motivant leur sentence sur ce que Davel avait trahi son serment et abusé de la confiance de Leurs Excellences, en se servant contre elles des troupes qu'il avait à ses ordres. Le jugement, confirmé à Berne le 21 avril, fut exécuté à Vidy, près Lausanne, le 24. Les derniers instants du major furent ceux d'un sage et d'un chrétien. Sur l'échafaud, il exhorta le peuple à la vertu, de la manière la plus touchante, et, serrant la main aux ecclésiastiques qui l'entouraient et fondaient en larmes, il s'assit avec le plus grand calme sur la chaise fatale, d'où sa tête roula quelques minutes après[1].

[1] La mort de Davel a inspiré le pinceau d'un artiste vaudois, M. Gleyre. L'histoire de Davel a été écrite en détail par un littérateur vaudois, M. Juste Olivier ; elle a aussi fait le sujet d'un drame de MM. Gaullieur et Hurt-Binet.

Les rebelles punis, Berne récompensa magnifiquement tous ceux qui avaient contribué à la répression de la révolte, à commencer par le bourgmestre de Crousaz et son fils le major, dont un ancêtre avait déjà éventé la conjuration du parti savoyard un siècle et demi auparavant. On destitua, au contraire, le ministre de Saussure, qui avait parlé en termes trop favorables de Davel dans l'allocution qu'il avait prononcée sur l'échafaud.

La leçon toutefois ne fut pas perdue pour le gouvernement de Berne. Comme Davel l'avait prévu, son coup hardi tourna à l'avantage de sa patrie. Une partie des abus cessèrent, et « ce qui les fit cesser, dit l'historien anglais Gibbon, ce fut le courage de Davel, enthousiaste, il est vrai, mais enthousiaste pour le bien public. » Du reste, le plus grand avantage que retira le pays de Vaud de l'exemple de dévouement donné par cet homme unique, n'est pas dans les réformes administratives. Qui sait dans combien d'âmes honnêtes, mais engourdies par le bien-être matériel et la mollesse, le sang de ce juste aura réveillé l'idéal du patriotisme et de la vertu ? Pour la beauté morale et la profondeur du sentiment religieux qui anima toute sa vie, Davel n'a qu'un rival dans notre histoire, c'est Nicolas de Flue. Son héroïsme patriotique et les voix intérieures auxquelles il disait avoir obéi, l'ont fait aussi comparer à la libératrice de la France, à Jeanne la Lorraine [1].

Le grand calme des Vaudois à cette époque et leur obéissance passive à la volonté des hauts seigneurs de Berne font un contraste singulier avec l'esprit remuant et les luttes républicaines qui agitent le petit État voisin de Genève. Le supplice de Fatio et de Lemaître n'avait fait qu'aigrir la bourgeoisie. Les deux conseils des Vingt-Cinq et des Deux-Cents ayant décidé de leur chef, sans consulter le conseil général, de fortifier la ville, et établi à cet effet un impôt pour 10 ans, le mécontentement fit des progrès. Un membre du conseil des Deux-Cents, appartenant aux familles aristocratiques, capitaine au service de France,

[1] Au reste, Davel a été jugé bien différemment selon les époques et les points de vue. Pour l'auteur du *Précis historique de la Révolution du Canton de Vaud*, M. de Seigneux (Lausanne 1831), Davel n'est qu'un cerveau dérangé et son entreprise, un acte d'inexplicable démence, *sans cause sérieuse*, attendu que Berne gouvernait le pays avec justice et sagesse. L'auteur nous montre le gouvernement bernois favorisant l'agriculture et l'industrie sur les bords du Léman, prohibant l'entrée des vins et des draps étrangers, abolissant la servitude personnelle, établissant l'égalité devant la loi et rendant la justice avec impartialité et à peu de frais (I, p. 65). « L'entre-« prise de Davel, dit-il encore, est la seule qui ait troublé le pays de Vaud pendant « toute la durée de la domination bernoise. Elle n'exigea d'ailleurs pour être ré-« primée que le cours ordinaire de la justice (I, 67). »

Micheli, seigneur du Crest, prit le parti des mécontents, critiqua amèrement, de vive voix et par écrit, le système suivi pour les fortifications et en proposa un nouveau plus étendu et plus grandiose. Les Deux-Cents, irrités de cette opposition dangereuse, exclurent Micheli de leur sein, le privèrent même de la bourgeoisie et de ses biens. Exaspéré par ces sentences, Micheli, au lieu de céder à l'orage, en appela au peuple. Mais ce dernier ne s'émut pas de cet appel et le malheureux tribun, déclaré coupable de lèse-majesté, se vit définitivement privé de ses biens et condamné à une prison perpétuelle qu'il n'évita que par la fuite (1728). Quelques années plus tard, il reparaissait aux environs de Genève, recevait la visite de beaucoup de citoyens au Château blanc, sa résidence, et protestait contre les arrêts de ses juges. Mais il n'y gagna que d'être condamné à mort par coutumace et exécuté en effigie à Plainpalais (1736)[1].

De nouveaux troubles avaient dans l'intervalle éclaté à Genève. Les citoyens voyant finir pour la seconde fois la dixième année de l'impôt, et craignant qu'il ne fût renouvelé sans leur participation, s'étaient réunis en armes et avaient adressé au conseil des *représentations* énergiques sur la diminution de leurs droits. De là le nom de *Représentants* qu'on donna dès lors à ce parti. Le nom de *Négatifs* fut, au contraire, donné aux partisans du gouvernement, parce qu'ils refusaient de faire droits aux griefs des *Représentants*. Craignant un mouvement populaire, le chef des *Négatifs*, le syndic Jean Trembley, fier des lauriers qu'il avait cueillis à Villmergen, fit tamponner secrètement les canons de la ville et transporter de l'artillerie à l'hôtel de ville. Mais ces précautions étant venues à la connaissance du peuple, firent justement éclater le tumulte que l'on redoutait.

Le 6 décembre 1734, à l'heure de midi, 5 à 600 bourgeois s'arment, s'emparent de l'hôtel de ville, et arrachent aux deux conseils un décret d'exil perpétuel contre Jean Trembley, et l'exclusion des fonctions publiques de cinq autres magistrats du parti des *Tamponneurs*. Le grand conseil les remplace par des magistrats agréables au peuple, et le conseil général, assemblé dans le temple de Saint-Pierre sous la présidence du syndic populaire Lefort, sanctionne toutes ces mesures (20 décembre).

Les *Représentants* triomphaient, lorsque leur brouillerie avec les *Natifs* vint rendre la prépondérance au parti des *Négatifs*. Les *Natifs* étaient de simples habitants, nés à Genève, mais issus d'étrangers et ne

[1] Jullien, *Hist. de Genève*, III, 65, 94.

jouissant, comme tels, d'aucun droit politique. Exclus même du commerce, des professions libérales et des honneurs militaires, ils formaient comme une classe à part et tout à fait inférieure à celle des citoyens proprement dits. Ils s'étaient unis d'abord aux *Représentants* ou partisans de la bourgeoisie, dans l'espoir que ces derniers les associeraient à quelques-uns des priviléges de leur classe. Déçus dans leur attente, ils se rallièrent au parti des magistrats contre les *Représentants*, dont plusieurs furent mis en jugement. La guerre civile éclate alors dans la ville, divisée en deux quartiers hostiles, la cité et la ville basse. Plusieurs citoyens furent tués, le syndic Des Arts, qui intervenait en médiateur, fut percé d'une balle à la main et l'hôtel de ville assiégé par les *Représentants* (21 août 1737).

Les troubles de Genève attirèrent l'attention des cantons de Berne, Zurich et de la France, qui avait donné asile aux magistrats exilés. Malgré l'opposition de quelques-uns des gouvernants et des citoyens attachés avant tout à l'indépendance de leur ville, une médiation de la part de ces trois États eut lieu. L'ordre fut rétabli à Genève ; un édit de pacification, élaboré par les médiateurs, et dont J.-J. Rousseau admirait la sagesse, fixa les droits des deux conseils et du conseil général [1]. Cet édit, voté en conseil général, fut accepté par une majorité de 1316 citoyens contre 39 (8 mai 1738). « Les vingt-cinq années qui suivirent l'édit de pacification, dit un écrivain genevois, forment une des périodes les plus heureuses de l'existence de Genève, une de celles où les arts, l'industrie et les sciences firent les plus rapides progrès [2]. »

Dans le même temps, l'intervention de la France apportait un dénouement tragique aux *querelles de droits* qui, depuis le commencement du siècle agitaient les États du prince-évêque de Bâle. Déjà en 1705, un courageux défenseur des droits de la prévôté de Moutier-Grandval, le banneret Visard, avait été destitué de ses emplois. Les Bernois intervinrent, par les armes, en faveur de Moutier (1706-11). La même lutte se reproduisit à Courtelary et à Bienne. Berne dut intervenir également. A Neuveville la lutte prit une tournure plus grave. Deux citoyens honorables, Petitmaître et Himmly avaient signalé des désordres dans les comptes et l'administration locale. Himmly, condamné à la détention perpétuelle, parvint à s'enfuir. Petitmaître, enfermé dans la tour, devait être décapité, après avoir eu la langue percée pour ses propos hardis contre l'évêque. Six cents hommes de

[1] Les médiateurs étaient le comte Lautrec pour la France, Hofmeister et J.-G. Escher pour Zurich, l'ancien avoyer Isaac Steiger et le trésorier Watteville de Berne.

[2] Mme de la Rive, *Histoire abrégée de la Confédération*, 306.

troupes bernoises occupèrent la ville pour maintenir l'ordre. Mais, la veille du jour fixé pour l'exécution, Petitmaître trouva moyen de s'évader de la tour à l'aide d'une corde et avec la connivence probable des magistrats de Berne, honteux de prêter les mains à une opération de ce genre (1734).

La ville de Porrentruy et les quatre mairies du pays d'Ajoie qui l'environnent, eurent un sort plus triste encore que l'autre partie du Jura. Mal conseillé par le seigneur de Ramschwag, l'évêque Sigismond de Rheinach n'écoutait aucune plainte et traitait de rebelles les États provinciaux et leurs députés. Attachés à leurs droits et à ce qu'ils considéraient comme tels, les citoyens de Porrentruy et leurs adhérents des campagnes refusèrent l'impôt et résistèrent pendant dix ans à toutes les sommations. L'évêque réclama le secours de ses alliés des cantons catholiques. Mais, après un mûr examen, les cantons refusèrent d'intervenir. L'empereur d'Allemagne, auquel s'adressa ensuite le prince-évêque (comme avait fait le prince-abbé de Saint-Gall contre ses sujets du Toggenbourg), se borna à condamner les représentants de l'évêché comme rebelles; le prélat attendit en vain les moyens nécessaires pour comprimer la révolte.

Sigismond se tourna alors vers la France et conclut à Soleure un traité avec cette puissance. Quatre cents dragons français entrèrent à Porrentruy avec deux cents grenadiers, la baïonnette au bout du fusil. Pierre Petignat ou Péquignat, chef des *Commis* de la campagne, et ses deux collègues, Fridolin Lion et Jean-Pierre Riat, eurent la tête tranchée, et les membres écartelés du premier furent exposés dans les quatre mairies du pays d'Ajoie, comprimé par la terreur (31 octobre 1740). François Choulat, maître-bourgeois de Porrentruy, magistrat vénéré, fut condamné à mort par un tribunal exceptionnel institué à cette occasion, et eût été exécuté en dépit de l'intercession de l'archevêque métropolitain de Besançon et des six filles de Choulat qui s'agenouillèrent en grand deuil devant le prélat, si les officiers français, présents à cette scène déchirante, n'eussent joint leurs sollicitations aux larmes de cette famille éplorée et d'un bon vieux prêtre qui lui avait servi d'introducteur [1]. La peine de mort fut commuée en une détention perpétuelle subie dans un cachot humide où Choulat languit jusqu'à la mort de Sigismond de Rheinach. Outre les condamnés dont nous avons parlé, il y en

[1] « Jésus sur la croix, disait ce noble ecclésiastique, a pardonné à ses bourreaux; que votre Altesse pardonne à Choulat qui personnellement ne l'a jamais offensée. Voyez ses enfants prosternés devant vous. » Quiquerez. Le nom de ce digne prêtre, chanoine de St-Michel à Porrentruy aurait mérité d'être conservé!

eut d'autres jugés à mort par contumace, envoyés aux galères, battus de verges ou bannis à perpétuité. L'abbé de Bellelay, président des États de l'Évêché, accusé de connivence avec les insurgés ou de tiédeur au service de son Altesse, fut châtié de grosses amendes.

La mémoire de ces patriotes de 1740 est restée vivante dans l'esprit du peuple aidjolat ; encore aujourd'hui il célèbre les *Petignat* dans un chant original et d'une mélodie puissante, voix orageuse d'un peuple frémissant sous le joug[1].

Les idées d'égalité travaillaient pendant ce temps la bourgeoisie de Berne et donnaient naissance à la conjuration connue sous le nom de Henzi, qui en fut le chef et une des victimes (1749). Le gouvernement de Berne, remarquable d'ailleurs par la probité, l'étendue de ses vues et la sagesse de son administration, avait porté à l'excès le népotisme oligarchique. De trois cent soixante familles inscrites au livre d'*Or* de la république bernoise, soixante-quinze seulement, en réalité, prenaient part au gouvernement. Non contentes de se partager les plus lucratifs des soixante-dix bailliages et les meilleures commissions d'officiers dans les régiments capitulés, quatorze de ces familles voyaient cent vingt-sept des leurs faire la loi dans le grand conseil ou Deux-Cents, déclaré, en 1703, le souverain de la république. Les Steiger et les Wattenwyl comptaient jusqu'à seize membres de leur nom dans le grand conseil. A peine la célébrité européenne attachée à son génie et à sa vertu put-elle y faire trouver place à Albert de Haller, grand homme anobli par les rois, mais issu d'une famille de simple bourgeois de la ville de Berne. Son front, orné de la couronne du savoir et du patriotisme, ne fut point jugé digne de porter le *béret* ou chapeau de velours noir des membres du petit conseil, dont le moindre conseiller pouvait faire trafic et même le donner en dot à sa fille. Le conseil secret, établi au sommet de l'édifice aristocratique, comme un *gardien des lois et de la constitution*, s'était transformé en une *inquisition* d'État redoutable, trônant dans l'ombre et recevant des dénonciations anonymes à l'instar du conseil des Dix à Venise.

En 1744, vingt bourgeois et patriciens demandèrent dans un mémoire rédigé en termes respectueux le redressement de ces abus. Les

[1] Voir sur la révolution de 1730 à 1740 une curieuse notice de M. l'abbé Vautrey de Porrentruy, 1862, et un ouvrage plus étendu et plus complet de M. Ed. Quiquerez, intitulé : *Histoire des Troubles dans l'évêché de Bâle en 1740*. Delémont, Boéchat, 1875. Le premier est favorable au prince-évêque, le second aux paysans insurgés. Voir aussi de M. Quiquerez l'*Histoire de Porrentruy*, dans les *Monuments de l'ancien évêché de Bâle*. Delémont 1870.

principaux pétitionnaires furent punis par la prison et un exil plus ou moins long. De ce nombre était Samuel Henzi, capitaine au service de Modène, homme instruit, nourri de l'étude des classiques grecs et romains, et de l'histoire des conjurations anciennes et modernes. Grâcié par le sénat et de retour de son exil en 1748, Henzi se présenta pour le poste de bibliothécaire, auquel lui donnaient droit ses connaissances variées et la manière distinguée dont il avait rempli les fonctions du sous-bibliothécariat. On lui préféra un jeune patricien de dix-huit ans, dont la vocation littéraire ne s'était encore décelée par aucun service rendu aux lettres.

Exaspéré par cette injustice et par le mauvais état de ses affaires, Henzi trama, avec d'autres mécontents, le renversement de l'oligarchie, qu'ils se proposaient de remplacer par un gouvernement tiré, comme autrefois, du sein de la bourgeoisie de Berne. Les conjurés, au nombre de soixante-dix, avaient pour chefs, après Henzi, un négociant ruiné, nommé Nicolas Wernier, et le lieutenant Gabriel Foueter, commandant en second de la garde soldée et ancien sergent-major au service de France. Deux patriciens, Jean-Louis Lerber, fils du bailli de Thoune et le fils de l'avoyer d'Erlach, étaient au nombre de leurs affidés, et le proscrit genevois, Micheli Du Crest, que le gouvernement bernois avait fait arrêter à Neuchâtel et retenait prisonnier à l'hôpital depuis trois ans (1746), communiquait aux conspirateurs ses plans pour l'organisation de la démocratie, mais en leur déconseillant toute violence[1].

Le dimanche 13 juillet fut fixé pour l'exécution du complot. A un signal donné par l'explosion de quelques grenades, ou l'incendie d'une masure, les mécontents devaient courir aux armes, s'emparer de l'arsenal, surprendre les membres des conseils et les forcer d'abdiquer ou faire sauter l'hôtel de ville. Ceux qui résisteraient devaient être égorgés. On prétend que Wernier voulait qu'on décapitât dans la rue de la Couronne tous les membres les plus détestés du gouvernement et qu'il en avait marqué les noms dans son calendrier de l'État. Henzi et Foueter étaient au contraire pour la modération. Les conjurés eurent plusieurs conciliabules nocturnes et se réunissaient une fois chez Wernier, une autre chez le fabricant Küpfer, au Soulgenbach, à vingt minutes de la ville. Pour la réussite du complot, Henzi comptait beaucoup sur Foueter que sa position mettait à même de servir utilement la cause de l'insurrection et de grossir le petit nombre des conjurés avec les soldats placés sous ses ordres.

[1] Monnard, *Hist. de la Confédération suisse*, XIV, 600.

Mais, le 2 juillet, à huit heures du soir, l'un des conjurés, étudiant en théologie, nommé Ulrich, effrayé des suites de la conspiration, en révéla l'existence au conseiller Tillier, magistrat aimé du peuple. Sur l'ordre du conseil secret, de jeunes membres des Deux-Cents se rendent au logis des chefs du complot, et les arrêtent sans bruit. Foueter voulut faire résistance et tira un coup de pistolet qui ne partit pas. L'officier qui l'arrêtait riposta avec un pistolet chargé à poudre et lui brûla la figure. Henzi qui revenait de Berthoud fut saisi aux portes de la ville et désarmé par les patriciens Bondeli et von Werdt, sans que personne fît le moindre effort pour le délivrer. Ayant réussi à fuir vers l'Aar, il fut poursuivi et atteint par un Allemand établi à Berne qui lutta corps à corps avec lui jusqu'à ce qu'on fut venu à son aide. Au premier moment, les patriciens, croyant que toute la bourgeoisie et la campagne environnante étaient d'intelligence avec les conjurés, coururent en armes à l'hôtel du gouvernement et occupèrent les portes de la ville. Une liste des conjurés, trouvée dans une des poches de Wernier, les remit de leur frayeur. Dès le lendemain, ils partagèrent la garde des portes avec la bourgeoisie et les milices de la campagne, et l'on commença le procès des conspirateurs.

Henzi conserva dans sa prison le sang-froid et la fermeté qui avaient distingué Davel, dont il était loin au demeurant d'avoir l'intégrité de mœurs et de caractère. Dans un de ses interrogatoires, on lui demanda la liste des conjurés sous promesse de lui faire grâce de la vie : il la tira de la doublure de son habit, la déchira et en avala les morceaux en présence des juges. Le procès ne fut pas long. Malgré l'opposition de l'avoyer Steiger, en l'honneur duquel Henzi avait composé des vers, les trois principaux conjurés, Henzi, Foueter et Wernier, furent condamnés à mort par le grand conseil, le 14 juillet et décapités le jeudi 17, avec des circonstances atroces. Le bourreau, troublé par l'émotion de Wernier, n'abattit sa tête qu'au troisième coup de glaive. Témoin de cette boucherie, Henzi ne sourcilla pas et reçut lui-même deux coups, sans que la tête fût séparée du tronc. On raconte qu'au premier coup, se retournant vivement vers l'exécuteur, il aurait dit : « Tu exécutes comme tes maîtres jugent. Tout est donc corrompu dans cette république. » Il fallut achever de détacher sa tête avec un couteau. Foueter ne reçut également la mort qu'au second coup. Un certain nombre de conjurés parvinrent à s'enfuir. Berne mit leur tête à prix et bannit les autres. Micheli Du Crest, dont la persévérance n'avait pu dompter l'ardeur démocratique, fut transféré dans la forteresse d'Aarbourg où il resta jusqu'à sa mort en 1759. Kupfer, qui nourrissait trois cents pauvres

au Soulgenbach, en fut quitte pour l'exil avec le fils de l'avoyer d'Erlach.

La femme de Henzi et ses enfants étaient au nombre des bannis. Arrivée sur les bords du Rhin, cette femme, qui avait du sang italien dans les veines, s'écria altérée de vengeance : « Voyez! tout chers que me sont ces enfants, si je croyais qu'ils ne vengeassent pas un jour leur père, je les noierais dans ces flots. » Généreux citoyens, les fils gardèrent dans leur cœur l'amour de la patrie et rendirent des services à leur pays; un petit-fils de Henzi a brillé comme général dans la dernière guerre de Hongrie. Après avoir puni les conjurés, le gouvernement bernois récompensa le révélateur de la conspiration qui préféra un don de 50,000 livres à une place dans le conseil souverain et eut à choisir plus tard entre les meilleures cures du canton.

La conjuration de Henzi, comme celle de Davel, ne laissa pas d'exercer une heureuse influence sur la conduite du gouvernement et l'état des esprits dans le canton de Berne. On blâma dès lors avec plus de liberté les vices du gouvernement. Les magistrats eux-mêmes corrigèrent les abus les plus criants, sans renoncer toutefois à cette morgue hautaine qui caractérisait en général les patriciens bernois. La conjuration de Henzi n'avait pas trouvé d'écho dans les campagnes. C'est qu'elle était tout au profit de la bourgeoisie, dont le triomphe n'eût pas amélioré sensiblement le sort de celles-ci. « Quand la révolte aspire à devenir révolution, dit un historien vaudois, elle doit être la révolte non de l'égoïsme contre l'égoïsme, mais de l'intérêt général contre le privilège. Heureux le pays si, dans cet intérêt, la part de la sincérité l'emporte sur celle du prétexte[1] ! »

La figure du capitaine Henzi est au moins celle d'un poétique et hardi conspirateur ; aussi Lessing avait-il eu l'idée d'en faire le sujet d'un drame. Il n'en est pas de même des magistrats ambitieux et cupides qui soulevèrent la Levantine en 1755. Les Levantins avaient dans toutes les guerres précédentes, à Giornico, à Novare, et récemment dans la seconde guerre de Villmergen, marché avec joie sous les drapeaux d'Uri. En récompense, ils obtinrent de la landsgemeinde d'Uri une solde et de nouvelles franchises. Seuls presque de tous les peuples sujets de la Suisse, les Levantins recevaient de leurs maîtres le beau titre de « chers concitoyens » et choisissaient en landsgemeinde leurs magistrats nationaux, un banneret, un commandant général et leur conseil. Mais Uri ayant rendu une loi protectrice des veuves et des orphe-

[1] Monnard, *Hist. de la Confédération suisse*, XIV, 480.

lins, contre des tuteurs avides, les fonctionnaires levantins, intéressés au maintien des abus, représentèrent la nouvelle loi comme une atteinte aux privilèges de la vallée et réussirent à soulever tout le peuple. « Soyons unis, allaient disant ces démagogues de village en village; « nous tiendrons bien tête au petit canton d'Uri. » En parlant ainsi, ils oubliaient que, derrière Uri, il y avait la Confédération tout entière. Ils comptaient peut-être aussi sur les neiges qui obstruent les passages de la vallée pendant l'hiver et sur l'animosité qui divisait les gouvernements de Schwyz et d'Uri. Schwyz, en effet, ne prit les armes que pour la forme et ne fut prêt à marcher que lorsque tout était fini et la rébellion comprimée. Mais il suffit de la vue du taureau noir d'Uri sur son champ jaune et des deux bannières rouge et blanche du Haut et du Bas-Underwald pour glacer le courage des Levantins. Lorsque ces bannières et celle de Lucerne, en tout 3,000 hommes, firent leur entrée en bon ordre à Airolo, le 21 mai, et à Faido, le 22, sous les ordres du capitaine-général Schmid, tout ce peuple, si insolent la veille, se soumit presque sans coup férir aux magistrats d'Uri.

Les chefs de ce canton avaient décidé de faire un exemple. Le 2 juin, tout le peuple de la vallée, convoqué à Faido et cerné par les troupes de la Confédération, dut entendre la sentence qui le privait de toutes ses franchises, prêter à genoux serment de fidélité, et assister au supplice des chefs de la rébellion. C'étaient le banneret Forno, le conseiller et avocat Sartori et le capitaine général Orso, arraché du sanctuaire des capucins, où il avait cherché un refuge (2 juin). Huit autres malheureux furent conduits enchaînés devant la troupe jusqu'à Altorf, où le spectacle de leur exécution fut donné au peuple souverain.

Une insurrection mal calculée a toujours pour résultat de river les fers d'un peuple au lieu de l'émanciper.

5. Suite des mouvements révolutionnaires. — Troubles du Toggenbourg. — Les Kælin à Einsiedeln. — Émeute à Neuchâtel. — Waser à Zurich. — Les Représentants et les Négatifs à Genève. — Chenaux à Fribourg (1760 à 1790).

La paix de Baden, en refusant aux Toggenbourgeois le bienfait de l'indépendance, n'avait fait qu'accroître leur désir de l'obtenir à tout prix. Le demi-siècle qui suit cette paix est marqué par des troubles sans fin et des soulèvements populaires, dirigés tantôt contre l'abbé, tantôt contre les deux conseils du pays (*landrath*), catholique et protestant, tantôt contre les magistrats abbatiaux. L'abbé Joseph, qui gouvernait la principauté de Saint-Gall, de 1718 à 1736, était pourtant un

prince éclairé, juste et économe des deniers publics. Mais il fallait payer des dettes qui s'élevaient à soixante-dix-mille florins. De toutes parts aussi on élevait des prétentions plus ou moins légitimes à l'autonomie et à l'indépendance. La petite ville de Wyl ne rêvait pas moins que l'émancipation complète et parlait de se donner un patriciat. Le droit de lever des troupes et de les conduire à la guerre de son chef, sans l'assentiment du souverain, était réclamé par le Toggenbourg. Des hommes violents et ambitieux siégeaient dans les deux landrath et semaient la discorde dans le pays. Pénétrant leurs mobiles, le prince-abbé donna à deux d'entre eux, Rüdlinger et Keller, les principaux emplois. Mais d'autres démagogues (Erb, Wetter) surgirent alors et excitèrent d'affreux désordres. Les anciens agitateurs, Rüdlinger et Keller, dont le premier était protestant et le second catholique, ayant été proscrits par la landsgemeinde, furent assaillis par une horde furieuse qui les traîna dans un bois et leur donna la mort de la façon la plus cruelle (8 déc. 1735). Les principaux auteurs du crime qui se comparaient audacieusement à Guillaume Tell, ne furent punis par le landrath que de l'exil et de la perte des droits civiques ; ils n'eussent même pas été châtiés du tout sans l'intervention de la France, de l'empereur et de plusieurs cantons favorables au prince-abbé Joseph. La mort de ce dernier (1740) n'améliora pas la situation. L'abbé Célestin fut chassé avec sa cour de la landsgemeinde de Wattwyl où il se présentait pour recevoir le serment des citoyens et le prêter lui-même à son peuple. Un doyen protestant qui blâmait ces excès, fut arraché de la tribune et traîné par les cheveux. Catholiques et réformés rivalisaient de violence. Berne et Zurich, dans des vues de politique et d'ambition, entretenaient sous main la rébellion. L'ambassadeur de France, au contraire, protégeait l'abbé, des terres duquel il espérait tirer des auxiliaires pour l'armée française. A la fin, ces trois États s'entendirent pour dicter la paix aux Toggenbourgeois. Mais ils ne parvinrent à la faire accepter par ce peuple indomptable qu'en 1759, après de nouveaux troubles. L'ignare et séditieux banneret Wetter, qui les avait excités, fut frappé d'une amende de huit cents florins. Une amnistie générale passa l'éponge sur les autres délits.

Schwyz agit différemment avec les habitants d'Einsiedeln (1766). Ces derniers étaient mécontents du prince-abbé de Notre-Dame qui, disaient-ils, ne respectait pas leurs franchises, et de la landsgemeinde de Schwyz qui n'avait pas voulu les confirmer par un acte authentique. Ils eurent des réunions au Cheval-Blanc et à Trachslau, chez les Kælin, et refusèrent de payer l'impôt cantonal. Schwyz les ayant fait citer inutilement par ses agents, dont quelques-uns furent maltraités, occupa le

bourg d'Einsiedeln et déploya une rigueur excessive contre les rebelles. Trois Kælin eurent la tête tranchée : un quatrième, réservé au même sort, expira au moment où les soldats l'enchaînaient sur un char. Plusieurs autres furent punis du carcan, de la dégradation civique et de la confination dans leur commune. Une colonne fut placée au pied du mont Hacken avec cette inscription : « A la honte éternelle de quelques sujets rebelles d'Einsiedeln. »

La conduite de Frédéric II, roi de Prusse, comme prince de Neuchâtel, forme un contraste frappant avec celle des peuples souverains d'Uri et de Schwyz envers leurs sujets d'Einsiedeln et de la Levantine. Bien que le régime prussien n'eût en général rien d'oppressif et se montrât souvent plus éclairé que les gouvernements suisses, une partie du peuple neuchâtelois, toujours républicaine de cœur, regrettait amèrement l'indépendance dont le crédit de quelques grandes familles l'avait frustré en 1707. La France aussi avait conservé un parti dans l'ancienne noblesse et cherchait à séparer Neuchâtel de la Prusse. Le mécontentement éclata à propos de l'édit royal qui confiait la perception des revenus à des traitants, selon le système impopulaire imposé à la Prusse. Les communes et les corps de l'État protestèrent énergiquement. A la tête de l'opposition étaient le banneret Osterwald, homme de tête et de probité, et les deux conseillers d'État Pury et Chaillet. Frédéric le Grand, qui n'avait l'habitude de respecter les droits des peuples que lorsqu'il convenait à sa politique de le faire, destitua ces magistrats fidèles et combla d'honneurs, au contraire, le conseiller Gaudot, caméléon politique, qui avait passé du parti du peuple à celui du roi (1767).

Neuchâtel ayant invoqué l'arbitrage de Berne, ancien allié et protecteur du comté, l'avocat général et vice-gouverneur Gaudot plaida avec éloquence, devant les Deux-Cents, la cause du monarque et obtint gain de cause. A cette nouvelle, la fureur du peuple de Neuchâtel ne connut plus de bornes. Une émeute terrible éclata le jour de la rentrée de Gaudot dans la ville. L'avocat général et son neveu Favarger, voyant la maison cernée par la multitude, commirent l'imprudence de tirer sur elle. Un charpentier tomba mort et quelques personnes furent blessées. Aussitôt la multitude força les portes et tua Gaudot de trois coups de fusil, puis se dispersa au cri de : « Vive le roi, le traître est mort ! » (25 avril 1768).

Quelques semaines se passèrent avant qu'on osât sévir contre les meurtriers. Cependant, aux instances du roi et du nouveau gouverneur royal, le général bernois Lentulus, un des héros de la guerre de sept

ans, les troupes des quatre cantons alliés de Berne, Fribourg, Lucerne et Soleure franchirent la frontière et occupèrent Neuchâtel. Les principaux coupables, au nombre de cinq, furent condamnés à mort *par contumace;* on les exécuta en effigie. Personne ne perdit la vie[1] (16 juillet). Berne qui, dans le premier moment, exigeait la mort des trois magistrats favorables aux droits populaires, se laissa fléchir. Mais pour punir la bourgeoisie de l'appui donné au meurtre, on la désarma et on lui fit payer une indemnité à la famille du défunt. Des délégués des quatre cantons, réunis ensuite en conférence, à Morat, prononcèrent le désarmement de la bourgeoisie, le payement de tous les frais et d'une indemnité de trois mille francs à la veuve de Gaudot.

Mais, en souverain éclairé, Frédéric II prit soin d'adoucir la rigueur de ces sentences. Il rendit au peuple ses armes, renonça au droit de destituer arbitrairement les magistrats, assura aux Neuchâtelois le maintien de leurs franchises et promit des réformes législatives. « C'est ainsi qu'un monarque, dit l'historien Zschokke, donna aux gouvernements républicains de la Suisse un exemple qu'aucun d'eux n'eût été capable de donner à ses co-États[2]. »

Le mouvement de 1712 avait bien pu empêcher les principales familles de la ville souveraine de Zurich de s'ériger en *patriciat* proprement dit, mais non d'administrer d'une manière presque aussi *oligarchique* que les autres États-Villes. Les magistrats prévaricateurs étaient rarement punis. L'un d'eux, le bailli de Gruningen, au nom omineux de Grebel, avait commis des actes de spoliation de tous genres, ruiné des orphelins, vendu la justice. Le bailli étant le gendre du bourgmestre Landolt, ses administrés n'avaient pas osé porter plainte contre lui. Deux jeunes gens de cœur et de génie, Jean-Gaspard Lavater et son ami, le peintre Henri Füssli, avertirent par écrit l'indigne magistrat qu'il eût à réparer le mal qu'il avait fait. Grebel n'ayant tenu aucun compte de cet avertissement charitable, Lavater introduisit pendant la nuit, dans les maisons des conseillers, un écrit anonyme où étaient dévoilés les méfaits du Verrès zuricois (déc. 1762). Grand émoi dans la ville de la Limmat. Les uns louaient le dénonciateur, les autres le blâmaient, le critiquant surtout d'avoir gardé l'anonyme. Le père de Lavater, lui-même, était au nombre de ces derniers. Le gouvernement décida de faire son procès au bailli infi-

[1] L'avocat général Gaudot. *Un assassinat politique à Neuchâtel*, par Georges de Pury, *Musée neuchâtelois* de 1875.

[2] Voir l'excellente dissertation de J.-J. Hottinger sur les rapports de Neuchâtel avec la Suisse, dans les *Archives de la Société suisse d'histoire*, IX, 4.

dèle. Mais en même temps, il fixait un délai d'un mois à l'auteur anonyme pour se déclarer. Lavater et Füssli se nommèrent. Le gouvernement se vit alors contraint de sévir contre le coupable. Grebel fut puni d'une amende, de la perte des droits civiques et d'un exil perpétuel. Mais Lavater et Füssli durent faire amende honorable par écrit pour n'avoir pas suivi la voie légale en montrant une défiance coupable au premier chef, à l'endroit des gouvernants. Plus tard Grebel obtint l'autorisation de se fixer à Diessenhofen [1]. Dix-huit ans après, on ne se montrait pas aussi indulgent envers Jean-Henri Waser, le petit-fils du grand bourgmestre de ce nom. Cet ancien pasteur, convaincu d'avoir écrit dans un journal d'Allemagne, rédigé par le célèbre publiciste Schlözer, des articles défavorables au gouvernement zuricois et d'avoir soustrait quelques documents de la chancellerie, où il travaillait comme copiste, subit la punition des traîtres et fut décapité à Zurich, le 27 mai 1780. Au nombre des documents soustraits par Waser se trouvait, il est vrai, le titre hypothécaire de Zurich sur le bailliage de Kybourg. Ce titre, caché par Waser dans le lit d'une servante, portait cette inscription : *A mon vengeur, Joseph II*, et fut envisagé comme trahissant la pensée coupable de livrer le pays à l'empereur [2]. Le titre de *Comte de Kybourg*, que continuait à porter Joseph II, semblait révéler chez ce monarque l'intention de faire valoir les prétentions de sa maison sur cette contrée. Aussi l'infortuné Waser trouva-t-il bien peu de sympathie à Zurich, et parmi les douze conseillers qui prononcèrent la peine capitale, contre huit qui concluaient à une détention perpétuelle, se trouvait le célèbre peintre Salomon Gessner. La presse allemande ne dissimula pas son horreur pour ce qui se passait à Zurich. « Le sang de Waser, écrivait « le publiciste Schlözer, fume à Zurich et fumera aussi longtemps que « celui d'Abel, tant qu'il y aura une histoire. Comment l'aimable auteur « des idylles a-t-il pu se transformer en un juge criminel inhumain ? « Comment le chantre de la mort d'Abel a-t-il pu devenir le Caïn « de son frère ? Certes, il a le devoir et plus que tous ses coopérateurs « dans cette œuvre de vengeance, de nous dire, à nous et à la postérité, pourquoi il a agi ainsi. Cela vaudrait mieux que dix idylles [3]. »

Cruelle envers les individus, l'oligarchie zuricoise ne l'était guère

[1] L'auteur des *Thaten und Sitten der Eidgenossen*, Melchior Schuler, montre encore ici sa partialité ordinaire envers l'ancien ordre de choses en palliant comme toujours la conduite des gouvernants (IV, 140).

[2] Voir Hottinger, *Geschichte der Republik Zurich*, III, 519.

[3] Lettre de Schlözer à Lavater du 15 novembre. Schuler, *Thaten und Sitten der Eidgenossen*, IV, 152.

moins envers les villes de son territoire qui défendaient leurs privilèges contre ses empiétements successifs. Les citoyens de Winterthour avaient éprouvé déjà au commencement du siècle les tristes effets de l'égoïsme mercantile de leurs rivaux de Zurich. La fabrication de la soie leur avait été interdite au profit de la ville souveraine et des entraves apportées à l'industrie des laines et du coton. L'avoyer de Winterthour, Georges Steiner qui défendait les droits de ses concitoyens fut, sous prétexte d'une connivence secrète avec l'Autriche, traîné dans les prisons de Zurich et condamné à une amende de 1250 florins (1725). Les bourgeois de Stein furent encore plus durement traités que ceux de Winterthour. Le bourgmestre de cette ville nommé Vinz fut condamné à 10 ans de détention, Stein occupé militairement par les Zuricois, et frappé d'une contribution de 10,000 florins. Le crime de cette ville était d'avoir voulu maintenir le droit dont elle avait toujours joui, depuis son incorporation au canton de Zurich, en 1484, de permettre les enrôlements et d'avoir à plusieurs reprises réclamé des empereurs la confirmation de ses franchises, contrairement aux décrets de la diète suisse (1784)[1].

Après vingt ans de repos, les troubles avaient aussi recommencé à Genève. Le célèbre écrivain genevois Jean-Jacques Rousseau, démocrate-socialiste en politique et déiste en religion, avait publié deux ouvrages (l'*Émile* et le *Contrat social*) qui faisaient une impression extraordinaire sur tous les esprits en France et dans tous les pays de l'Europe. Le parlement de Paris condamna ces livres au feu et fut imité par le gouvernement de Genève qui les fit lacérer par la main du bourreau (19 juin 1762). Rousseau lui-même et, avec lui, beaucoup de citoyens protestèrent contre cette décision. Elle paraissait d'autant plus surprenante que dans le même temps les œuvres impies de Voltaire, le seigneur de Ferney, s'imprimaient et circulaient librement dans cette ville (depuis 1755). Mais le gouvernement repoussa les *représentations* des citoyens et refusa de convoquer le conseil général. Le chef du parti dominant, le procureur général Tronchin, homme riche, d'un grand talent et très lié avec Voltaire, fit l'apologie de l'aristocratie dans un écrit intitulé : *Lettres de la campagne*. Rousseau, qui avait cherché un asile à Môtiers dans les montagnes neuchâteloises, y répondit par ses *Lettres de la montagne*, qui échauffèrent de plus en plus les deux partis connus dès lors sous le nom de *Représentants* (libéraux) et de *Négatifs* (aristocrates).

Des débats orageux éclatèrent au sein du grand conseil. Tronchin,

[1] Hottinger, *Geschichte der Republik Zürich*, III, 351.

demandant un jour à un membre qui plaidait la cause du peuple : « Quand cesserez-vous de faire le tribun ? » — « Quand vous cesserez « de faire le dictateur. » L'édit de 1734 proscrivant les rassemblements populaires, les citoyens du parti des *Représentants* se réunissaient dans les cercles et les cafés, dont l'institution remonte à cette époque. Ils s'entendirent, au nombre de 800, pour refuser tous les candidats que le gouvernement proposerait pour les premières magistratures, celles des 4 syndics, par exemple, dont le conseil général avait conservé l'élection, mais dont le choix devait se faire parmi les membres du conseil étroit des 25. Après huit tentatives infructueuses, le gouvernement, désespérant de briser leur résistance, demanda et obtint l'intervention des trois puissances garantes et protectrices de l'édit de 1738. La France, Zurich et Berne envoyèrent des délégués. Mais les représentants de Zurich et de Berne refusèrent d'entrer dans les vues monarchiques du ministre de France, Beauteville. Celui-ci leur dit avec hauteur : « Savez-vous que je suis le représentant du roi mon maître ? » — « Savez-vous, repartit sur le même ton le député Henri Escher, de Zurich, que nous sommes les représentants de nos égaux ? »

Soumis à l'assemblée générale des citoyens (le 15 décembre 1766), le projet de pacification du ministre français fut rejeté par 1095 voix contre 515, à la joie de tous les amis de la patrie. Le gouvernement français témoigna son ressentiment par des mesures extraordinaires. Les horlogers genevois domiciliés en France furent chassés du royaume, comme l'avaient été les Schwyzois, et un cordon de 800 hommes établi sur la frontière. Mauvais citoyens, les *Négatifs* choisirent ce moment pour faire rentrer toutes les sommes que leur devaient les *Représentants*, et en ruinèrent ainsi plusieurs. Mais le peuple genevois montra une force d'âme et une modération admirables. Bien que le crédit fût ruiné, le commerce en grande souffrance, les ateliers fermés, il ne se laissa aller, pendant onze mois que dura la crise, à aucune lâcheté, ni à aucun excès envers ses adversaires. Les citoyens les plus aisés vinrent en aide aux autres. Rousseau, proscrit et réfugié à Londres, envoya quatorze livres sterling. Voltaire avait profité des troubles pour faire construire à Genève un théâtre dont Rousseau et beaucoup de citoyens redoutaient l'influence sur les mœurs républicaines ; un violent incendie ayant consumé ce théâtre, Voltaire en accusa Rousseau et le parti des *Représentants* [1].

Les magistrats furent obligés de fléchir devant la volonté inébranla-

[1] Jullien, *Hist. de Genève*, III, 176.

ble des citoyens, à la tête desquels brillaient des publicistes distingués, comme Delolme et Clavière, des savants, comme Deluc, et des orateurs, comme Rilliet et Duroveray. L'élection de la moitié des membres du grand conseil et la faculté de révoquer chaque année quatre membres du petit conseil furent données à la bourgeoisie, dont l'influence contre-balançait ainsi celle du sénat. Cette pacification spontanée, conclue sans la participation des médiateurs, fut célébrée par le son des cloches et une fête d'actions de grâces (mars 1768).

Au moment où l'on croyait le calme rétabli dans la ville, les *Natifs* ou simples habitants, mécontents de n'avoir obtenu aucun des avantages qu'ils s'étaient promis de leur participation aux troubles, reprenaient les armes, excités par Voltaire. Mais les deux autres partis s'étant armés contre eux, ils perdirent trois des leurs dans le combat. Huit chefs des natifs furent exilés et allèrent porter à Fernex et à Versoix l'industrie horlogère. On soupçonna le seigneur de Fernex de n'avoir si fort encouragé la révolte que pour enrichir sa seigneurie (1770). Versoix, joli village au bord du Léman, jouissait de la protection du premier ministre de Louis XV, le duc de Choiseul qui, à l'instigation de Voltaire, songeait à en faire une ville rivale de Genève, sous le nom de *Choiseul-Ville*. On y creusa un port, traça des rues et on chercha à y faire passer les marchandises. Mais la disgrâce de Choiseul fit échouer tous ces beaux desseins et Voltaire lui-même fut réduit à se consoler de son échec par une épigramme contre sa création : A *Versoix nous avons des rues, mais nous n'avons pas de maisons.* Rassurée contre ces projets hostiles, Genève voyait un de ses citoyens les plus illustres, le professeur de Saussure, fonder une société nombreuse pour l'encouragement des arts et travailler à la réforme des écoles qu'il cherchait à rendre accessibles aux ouvriers.

Quelques années se passèrent alors dans le calme. Mais bientôt après éclataient de nouveaux troubles où un simple artisan plein d'esprit, mais pétri de fiel et de vanité, Isaac Cornuaud, se signale par des brochures incendiaires et des intrigues habilement ourdies en faveur des *Natifs*. En même temps, l'un des chefs des *Représentants*, l'avocat Duroveray, mécontent de la protection que le comte de Vergennes, ministre de Louis XVI, accordait aux *Natifs*, provoquait la colère de la France par des écrits inconsidérés. Vergennes exigea qu'ils fussent brûlés par la main du bourreau et que Duroveray fût destitué des fonctions de procureur général auxquelles il avait été élu récemment. Profitant du mécontentement de la France, les *Natifs*, conduits par *Cornuaud*, se joignent aux *Négatifs* et provoquent une émeute. Pour faire cesser cette

entente des deux partis opposés, les *Représentants* consentent en 1781, à faire des concessions aux *Natifs* et veulent en vain en arracher la sanction au gouvernement : ce dernier appuyé par la France refuse d'y souscrire.

Le soir du 8 avril 1782, le tocsin sonne, appelant les *Natifs* aux armes. Au nombre de 2000, ils s'emparent des postes, des portes et de l'hôtel de ville, tuant ou blessant les *Négatifs* qui faisaient résistance. Les *Représentants*, s'armant à leur tour, arrêtent la fureur des *Natifs* ; puis, d'accord avec eux, ils changent en grande partie le gouvernement, et chargent douze de leurs chefs, parmi lesquels Clavière et Duroveray, munis de pouvoirs extraordinaires, de gouverner à côté des syndics. Ceux-ci, voyant leur autorité annulée et avilie par cette dictature, invoquèrent secrètement le secours des puissances garantes de l'édit de 1738. Zurich refusa d'intervenir. Mais le sénat de Berne et le roi de France, auxquels se joignit le roi de Sardaigne, décidèrent une intervention armée. 2000 Bernois aux ordres du général Lentulus, 6000 Français commandés par le marquis de Jaucourt et 3000 Sardes, ayant pour chef le comte La Marmora, marchèrent sur Genève.

Plein d'enthousiasme et de courage, le peuple avait tout disposé pour la résistance : femmes et enfants travaillaient aux fortifications, dépavaient les rues, portaient des pierres au sommet des maisons pour les lancer sur l'ennemi. « Nous voulons périr comme Sagonte, disaient les organisateurs de la résistance [1]. » Onze cents quintaux de poudre avaient été placés dans le temple de Saint-Pierre et pouvaient faire sauter tout le quartier. Mais les chefs des *Représentants*, Clavière, Duroveray et vingt-deux autres, craignant pour leur vie, conseillèrent la soumission et s'éloignèrent par le lac, au milieu des imprécations de leurs partisans, qui les appelaient traîtres. Le 2 juillet, les troupes suisses, françaises et sardes firent leur entrée dans Genève, sous les trois généraux Lentulus, Jaucourt et La Marmora. Les citoyens furent désarmés, l'ancien gouvernement rétabli, et une garde soldée de mille hommes instituée pour le défendre. « Les syndics Le Fort, Guamier et « le sénateur Calandrini, honneur du parti modéré, se virent obligés « de donner leur démission. Le vénérable ancien syndic Turrettini « mourut de douleur... Son républicanisme éloigna de son convoi les « aristocrates, et sa modération les républicains. Ainsi souvent, dit « l'historien Monnard, aux époques de passion politique l'ingratitude « seule accompagne le cercueil du sage [2]. »

[1] Jullien, *Histoire de Genève*, III, 255.
[2] Monnard, *Histoire de la Confédération suisse*, XV, 372.

Ainsi fut comprimé de nouveau le mouvement démocratique à Genève. Mais les principes proclamés par la démocratie genevoise devaient se propager tout autour d'elle et produire, peu d'années après, d'abord la grande révolution française, et, par contre-coup, une terrible réaction dans cette ville.

Les idées et l'exemple des Genevois ne furent pas non plus sans influence sur les mouvements révolutionnaires qui agitèrent le canton de Fribourg en 1781 et 1782, et dont le plus considérable est connu dans l'histoire locale sous le nom de *Révolution de Chenaux.*

Le gouvernement de Fribourg était devenu de plus en plus oligarchique. Il avait presque tous les défauts de celui de Berne, sans le cachet de grandeur et de sagesse pratique qui dissimulait les vices de ce dernier aux yeux de l'ami du bien public et de la prospérité des peuples. Des cent familles de *robe* et *d'épée* qui, en 1627, s'étaient déclarées seules habiles aux emplois de la république, plus de la moitié s'étaient éteintes sans qu'on songeât à les remplacer. Une ordonnance de 1684 défendait, au contraire, positivement d'*ouvrir la porte de la bourgeoisie secrète à qui que ce fût,* et cette défense avait été rigoureusement maintenue, bien que « la diminution des familles régnantes exposât l'État au despotisme, » de l'aveu de l'un des chefs de la république [1].

Ce despotisme n'existait d'ailleurs que trop dans l'État. La chambre *secrète,* usurpant tous les pouvoirs, subordonnait à son omnipotence et le sénat des Vingt-Quatre et le corps des Soixante dont elle était tirée, et jusqu'au grand conseil des Deux-Cents, le souverain de la république. Par une étrange anomalie, les chefs de cette chambre étaient les *bannerets,* c'est-à-dire ces tribuns du peuple, chargés dans le principe de défendre les intérêts de la bourgeoisie et armés dans ce but du *veto* ou pouvoir extraordinaire de suspendre les lois. Mais en ôtant à la bourgeoisie l'élection de ses bannerets (1553), le patriciat en avait fait les dociles instruments du pouvoir dont ils étaient appelés par état à combattre les empiétements et les abus [2].

Lésé dans les droits politiques qu'il avait anciennement exercés, le peuple ne croyait pas l'être moins dans ses intérêts matériels par des péages, des charrois abusifs, la violation d'anciennes franchises et l'expropriation de forêts communales. Une commune importante, le

[1] D'Alt, *Histoire des Helvétiens*, I, 80.

[2] La chambre secrète composée des 4 bannerets et de 24 secrets dont 6 par quartier, nommait aux 200, élaborait les projets de loi et faisait fonctions d'une inquisition d'État.

bourg de la Tour-de-Trême, près de Bulle, avait perdu un procès contre le gouvernement, touchant la propriété des forêts de Sautau et de Bouleyres. Les croyances religieuses étaient également en jeu. Le gouvernement avait supprimé le couvent de la Valsainte, en Gruyère, et aboli des processions et des fêtes, avec le consentement de l'évêque et du pape, il est vrai, mais au grand scandale du bon peuple allemand et romand, désolé de ne plus retrouver en *lettres rouges* dans l'almanach tous les noms des apôtres et des saints qui lui étaient chers (1780). Un autre grief aux yeux du peuple était l'inconduite notoire de certains membres de l'autorité.

Trois partis séparés se formèrent contre le gouvernement : les paysans, les bourgeois du chef-lieu et les familles anoblies par les princes étrangers. Ces dernières, au nombre de quinze, réclamaient non la préséance dans l'État, comme le dit Zschokke, ni une place au petit conseil, dont ils auraient été exclus selon M. Strickler, mais l'égalité avec les familles patriciennes, dont la jalousie leur interdisait certaines charges lucratives et influentes [1]. En effet, les nobles ne pouvaient remplir ni les charges de *bannerets*, ni celles de *secrets*, à moins d'une renonciation formelle à leurs titres de noblesse.

Les paysans, les premiers, se levèrent au nombre de 2000, et après avoir fait bénir leurs drapeaux par les curés de Morlon et de Matran, ils marchèrent sur la capitale, le 2 mai 1781. L'aide-major Nicolas Chenaux, né à la Tour-de-Trême, tête hardie et impétueuse, marchait à leur tête [2]. Le gouvernement ne pouvait se fier entièrement ni aux milices du canton, ni aux bourgeois de la capitale ; il opposa aux insurgés des troupes de Berne et de Morat, aux ordres du colonel de dragons Froideville, militaire expérimenté, qui avait fait la guerre sous le Grand Frédéric. Dans l'après-midi du 4 mai, le colonel bernois fit une sortie

[1] Les 15 familles anoblies par l'étranger et qualifiées telles étaient les Praroman, d'Affry, Diesbach, Fégeli de Viviers, Reyff de Cugy, Griset de Forell, Maillardoz, d'Alt, Reynold de Cressier, Castella, Maillard, Fiwaz, Gléresse, Boccard et Lenzbourg. Les Montenach, Techtermann, Amman, Gottrau, Von der Weid, Wild, Weck, familles sénatoriales et même consulaires, se contentaient de leurs titres de patriciens indigènes, bien que quelques-unes d'entre elles eussent été anoblies par les rois.

[2] Chenaux est appelé par Zschokke un homme que sa droiture et son courage rendaient cher au peuple. Le jugement de Muller est tout différent : « Chenaux ne « manquait ni d'esprit, ni de patriotisme. Mais il est un exemple de la triste issue « où peuvent mener le point d'honneur, le dérangement des affaires et l'abandon « de toute vertu. Se voyant ruiné, il avait inutilement et longtemps cherché dans « l'alchimie et les mines de quoi réparer les brèches de sa fortune qui avait été con- « sidérable. » Muller's *Briefe*, Werbe XXXV.

avec la garnison, cerna les insurgés et leur fit poser les armes, tout en leur promettant qu'on examinerait leurs griefs. Chenaux, craignant d'être livré, avait disparu dès qu'il avait vu la tournure que prenaient les choses. Il s'enfuit du côté de Posieux, où, dans la nuit du même jour, il fut assassiné par deux de ses affidés, qui se flattaient par là d'obtenir leur grâce et de gagner les cent louis promis par le gouvernement à qui rendrait Chenaux mort ou vif. Le corps du malheureux chef de l'insurrection, livré au bourreau le 5 mai, fut écartelé, comme celui de Petignat, à Porrentruy, et sa tête plantée sur la tour de la porte de Romont, la face tournée vers son lieu natal. Deux autres chefs, l'avocat Raccaud de Saint-Aubin et l'avocat André Castella, patricien déchu qui paraît avoir été le véritable auteur de l'insurrection, étaient parvenus à se mettre en lieu de sûreté; on les exécuta en effigie. Deux de leurs complices, Huguenot d'Autigny et Jacques Sudan de Treyvaux, avec le principal assassin de Chenaux, Henri Rossier furent envoyés aux galères à Brest ou aux îles françaises, d'autres condamnés à l'exil ou aux travaux forcés. Pendant tout le temps que dura le procès, la ville fourmillait de soldats bernois, soleurois, lucernois. Des magistrats de ces cantons accompagnaient ces troupes en qualité de commissaires ou de *représentants*, comme on disait alors.

Sur les instances de ces derniers, l'avoyer Werro et les conseillers Odet d'Orsonnens et Nicolas de Montenach, principales têtes politiques de l'aristocratie, se décidèrent, après beaucoup d'hésitation, à faire publier du haut des chaires « que par suite de cette clémence qui lui était naturelle, le souverain voulait bien accorder trois jours à tout le pays pour exposer ses griefs par écrit » (11 mai). Malgré la brièveté de ce délai et la crainte qu'inspiraient les baïonnettes des autres cantons, les jurés des communes affluèrent, porteurs de toute espèce de plaintes et de remontrances. Les bourgeois du chef-lieu, assemblés par quartiers ou bannières, firent aussi connaître leurs doléances.

Mais l'examen des griefs traînait en longueur et le silence du mystère régnait sur tous les actes des représentants du pouvoir. Le peuple des campagnes, déçu dans ses espérances, pleura celui dont le sang avait coulé pour la liberté. A ses yeux, le nom de Chénaux devint celui d'un saint et d'un martyr. Sa tombe, regardée comme un lieu de pèlerinage, était sans cesse entourée de gens en prière qui brûlaient des cierges et chantaient une litanie composée en son honneur. Les anathèmes de l'évêque et les sentinelles placées auprès de la tombe ne purent arrêter ce culte de la reconnaissance populaire. Le gouvernement jugea à propos de faire quelques concessions au peuple des campagnes.

Il restreignit les charrois et les péages, renouvela l'édit de 1764 contre le libertinage, et admit à la bourgeoisie secrète quelques familles des anciennes terres dont les arbres généalogiques attestaient un indigénat de plusieurs siècles. Il eût même rétabli toutes les fêtes supprimées, si l'évêque Montenach, avec une fermeté qui l'honore, n'eût refusé positivement d'écrire à Rome pour demander le rétablissement de chômages dont il avait naguère et pour de justes raisons, disait-il, sollicité la suppression.

Ces concessions ne pouvaient satisfaire la petite bourgeoisie du chef-lieu. Elle réclamait à grands cris l'accès aux archives et la communication de la charte constitutionnelle de 1404 qui consacrait l'égalité des citoyens. Les patriciens se gardèrent bien d'obtempérer à leurs vœux et les bannerets tentèrent même d'enlever clandestinement des archives le coffre qui contenait les dangereuses chartes (14 mars 1782). La loyauté vigilante du chancelier de Castella fit échouer cet escamotage.

Les petits bourgeois n'avaient plus d'espoir que dans la protection des cantons médiateurs. Mais les représentants des trois États aristocratiques, Manuel de Berne, Pfyffer de Lucerne et Byss de Soleure étaient occupés à négocier entre les familles régnantes ce fameux traité du 18 juillet 1782, dans lequel, soi-disant *pour établir l'égalité parfaite dans la république*, les patriciens reconnaissaient aux nobles le droit de prétendre à toutes les charges de l'État, mais attribuaient, en revanche, à tous les membres des Deux-Cents le droit de porter la particule aristocratique (le *de*).

A peine ce traité conclu et la paix rétablie entre les familles régnantes, une déclaration des trois cantons médiateurs apprit au peuple « que les représentations de la bourgeoisie étant dénuées de fondement, ils emploieraient toutes leurs forces à maintenir la constitution aristocratique de Fribourg. » Cette déclaration, lue aux quatre bannières, le dimanche 28 juillet, fit une impression douloureuse et profonde. A sept heures du soir du même jour, les quatre bannières se réunirent sur la place Notre-Dame et se rendirent en corps auprès de l'avoyer régnant. Trois citoyens courageux, l'avocat Rey, le notaire Guisolan et le marchand drapier Ignace Girard (l'oncle du célèbre éducateur), portèrent la parole au nom de leurs concitoyens. L'avoyer Gady, qui passait pour plus favorable à la bourgeoisie que son fougueux collègue Werro, accueillit avec bonté leurs protestations.

Mais les Deux-Cents, assemblés à l'extraordinaire, le lendemain matin, sévirent avec rigueur contre les trois orateurs et les bannirent de la Suisse entière, Rey pour quarante ans, Guisolan pour vingt, Girard

pour dix. Un jeune noble du nom de Maillardoz, qui avait pris parti pour les bourgeois, fut banni pour six ans de la Confédération et du comté de Neuchâtel. La peine de l'exil et des travaux forcés atteignit plusieurs citoyens, entre autres un paysan allemand, coupable de s'être rendu à Altorf pour réclamer l'appui des cantons populaires.

Sentant le besoin de se concilier l'opinion aigrie par ces sentences, les gouvernants mitigèrent la peine de plusieurs des compagnons de Chenaux, rendirent leurs armes aux communes insurgées, multiplièrent les récompenses aux communes et aux particuliers fidèles, et ouvrirent l'accès de la bourgeoisie secrète ou patriciat, à seize familles notables, tant de la ville que du canton. Mais des écrits clandestins, entre autres le *Tocsin fribourgeois*, sortis de la plume virulente de l'avocat Castella et d'autres proscrits, réfugiés à Carouge et à Neuchâtel, entretinrent l'agitation pendant plusieurs années et donnèrent lieu à quelques désordres partiels suivis de nouveaux châtiments. Il y eut plusieurs citoyens punis de la prison, d'autres de l'exil. Parmi ces derniers figurait le médecin de la ville, Kolly, auteur d'un écrit dirigé contre leurs Excellences et revendiquant les droits de la bourgeoisie (décembre 1783. Nous retrouverons plus tard tous les proscrits fribourgeois à Paris, où ils contribueront avec les réfugiés d'autres cantons à former le *club helvétique* dans les premières années de la révolution française.

6. Traité de Soleure avec la France (28 mai 1777).— Politique intérieure de la Suisse. — Administration.

Les rapports de la Confédération avec la France et les autres pays de l'Europe avaient beaucoup changé depuis la mort de Louis XIV (1715). Son successeur et arrière-petit-fils, Louis XV, avait cherché en vain à renouveler le traité d'alliance offensive et défensive qui unissait les deux pays aux XVIme et XVIIme siècles. Suisses catholiques et Suisses réformés refusaient d'y souscrire ; les catholiques, jusqu'à ce que le roi eût tenu la main au traité secret de 1715 et leur eût fait restituer les terres conquises sur eux par les cantons réformés ; ces derniers, guidés par le vieil esprit d'opposition religieux et national, dans lequel les conseils patriotiques du grand Haller et de Lavater les avaient engagés à persévérer. Les ambassadeurs de Louis XV multiplièrent en vain les galas et les largesses.

Louis XVI n'eût vraisemblablement pas été plus heureux que Louis XV, sans un événement inattendu, le partage de la Pologne par la Prusse, la Russie et l'Autriche, qui vint jeter l'effroi au sein des

cantons suisses, menacés, dit-on, d'un sort analogue à la suite d'un compromis entre les cours de Vienne, de Versailles et de Turin (1772). Un voyage que l'empereur Joseph II fit dans les cantons, incognito et sous le nom de comte de Falkenstein, accrut encore les craintes qu'avait fait naître le démembrement de la Pologne.

« Ne vois-tu pas (écrivait Jean de Muller) le fils de Marie-Thérèse, les yeux étincelants, l'épée flamboyante, entouré des Laudon, des Lascy et des Wurmser, ne respirer que la guerre contre les Suisses. »

La frayeur fit alors ce que n'avaient pu effectuer l'or et les promesses de la France. La diète, réunie à Soleure, s'empressa de renouveler l'alliance française pour le terme de cinquante ans (28 mai 1777). La haute assemblée se soumit même sans trop de répugnance à l'humiliant cérémonial introduit par Bassompierre, l'envoyé de Louis XV, et qui consistait à se rendre en corps à l'hôtel de l'ambassadeur, à lui faire cortège de là à l'église et de l'église au lieu des délibérations.

Par ce traité, dont le négociateur fut le propre frère du ministre des affaires étrangères, Vergennes, le Corps helvétique tout entier accordait à la France, en sus des troupes ordinaires, une levée de 6000 hommes pour le cas où son territoire serait envahi. En échange, le roi de France promettait appui à la Suisse en cas de danger, et s'engageait de plus à lui maintenir les privilèges et avantages accordés par les rois, ses prédécesseurs, aux ressortissants des cantons.

Dans le projet de traité ébauché par la diète à Baden (septembre, octobre, 1776), il avait été introduit une disposition en vertu de laquelle les troupes suisses ne pourraient dans aucun cas être embarquées et employées à servir outre-mer, comme cela avait eu lieu quelques années auparavant, entre autres pour la conquête de l'île de Corse, sous le ministère du duc de Choiseul. Le négociateur français eut l'adresse de faire biffer cet article gênant pour la France[1].

La ville de Mulhouse, l'alliée des cantons évangéliques, avait réussi à se faire comprendre dans le traité. Il en fut de même de la ville et du prince-abbé de Saint-Gall et de la ville de Bienne. Trois autres alliés sollicitaient la même faveur, l'évêque-prince de Bâle, Genève et Neuchâtel. Mais la France qui haïssait Genève, convoitait Neuchâtel et trouvait l'évêque de Bâle trop dépendant de l'empire d'Allemagne, fit rejeter cette demande par les cantons dévoués à ses intérêts. Berne n'obtint

[1] Fechter, *Eidgenossische Abschiede* de 1744 à 1777, 479 et 1523 où le texte français du traité est en face de la traduction allemande. Pour la diète de Baden, la même 465.

pas davantage l'inclusion du pays de Vaud dans l'alliance. Bâle voulait qu'on profitât de la circonstance pour réclamer le payement de la dette française, mais ne trouva pas d'écho dans les États réformés. Pleins d'un beau zèle pour la France, les cantons catholiques auraient désiré que l'alliance durât à perpétuité. Les cantons évangéliques s'y opposèrent en disant : Nous n'avons pas le droit de lier nos descendants. »

L'alliance ayant reçu la sanction du roi, le 1er juillet, fut jurée dans la collégiale de Soleure par l'ambassadeur de France et par Zurich, au nom de la Confédération. Les députés des autres cantons et alliés prêtèrent serment à leur tour, sur le livre des évangiles. La cérémonie fut suivie de fêtes splendides et d'une distribution de chaînes d'or et de médailles commémoratives de l'événement. Zurich, seul, déclara ne pas pouvoir se conformer à cet usage contraire à ses lois. Le bourgmestre de ce canton, Conrad Heidegger, homme remarquable par ses vues, son dévouement au bien public et aux lumières, avait cependant figuré parmi les principaux promoteurs de l'alliance, de concert avec l'avoyer Sinner, de Berne, et le bourgmestre bâlois, Debary, gagné par l'ambassadeur de France, le président de Vergennes[1].

Quinze ans plus tard, Neuchâtel, représenté par M. de Marval, Genève, par l'ancien syndic Rigaud et l'évêché de Bâle par MM. de Bilieux et de Malher, obtinrent à la diète de Frauenfeld d'être compris dans la neutralité helvétique (mai 1792[2]). Les diètes générales des XIII cantons et de leurs alliés ne se réunissaient plus aussi souvent que précédemment à Baden, dont le séjour déplaisait aux cantons catholiques, depuis que cette ville avait passé aux mains des États évangéliques. C'était maintenant Frauenfeld qui était devenu le siège des diètes ordinaires, Baden celui des diètes extraordinaires. Mais les délibérations étaient plus languissantes et plus stériles que jamais et on ne s'accordait sur rien. A peine put-on s'entendre pour remédier aux vices les plus graves du système monétaire. Certains cantons ne se faisaient pas scrupule d'affermer à des particuliers la fabrication des monnaies. Un autre fléau était celui de la mendicité et du vagabondage. Les frontières de chaque canton étaient infestées de ces gens sans aveu et sans patrie qu'on nommait heimathlos. La correction des eaux de la Linth, reconnue en principe dès 1783, demeura à l'état de projet, faute d'entente entre les cantons intéressés.

[1] Ludwig Meyer von Knonau, *Handbuch der Geschichte der schweizerischen Eidgenossenschaft,* II, 289.

[2] Gerold Meyer von Knonau, *Eidg. Abschiede* de 1778 à 1798, 171.

Les bailliages appartenant aux cantons de Berne et de Zurich étaient régis avec probité, d'après certains principes et une générosité relative. Mais ceux qui dépendaient de la plupart des autres cantons étaient administrés d'une façon arbitraire et souvent déplorable. Les places de baillis étant mises à l'enchère dans quelques cantons et coûtant jusqu'à six mille florins aux élus, le premier souci de ces derniers était de rentrer dans leurs débours. Le soin de s'enrichir venait ensuite et transformait ces gouverneurs en sangsues de leurs administrés. La justice était vénale et la poule aux œufs d'or tentait la séquelle des employés, des huissiers aux juges et aux membres de la diète, chargés de l'examen des comptes et de la gestion des baillis. Les pays sujets les plus mal administrés étaient les bailliages italiens, où l'impunité était assurée aux criminels riches, aussi cette contrée était-elle infestée de voleurs et de bandits. Les décrets rendus par la diète pour mettre un terme à ces désordres restèrent sans résultat[1].

7. Tableau de la civilisation aux XVIIme et XVIIIme siècles.

Si nous n'avons pas consacré à la civilisation du XVIIme siècle une étude spéciale, c'est que ce siècle, si glorieux dans les annales de l'esprit français, forma au contraire une période assez obscure dans l'histoire littéraire de la Suisse. Le temps déplorable de l'affermissement de l'oligarchie et de l'insurrection des paysans est aussi celui de la superstition et des bûchers de la sorcellerie[2]. La science de l'époque se réduit en général à une érudition pédantesque et l'éloquence de la chaire à un pathos amphigourique, où le latin et parfois le grec se mêlent au français et à l'allemand, d'une façon grotesque et ridicule. La littérature se réfugie dans les chants populaires et les drames pieux ou patriotiques, représentés dans les carrefours des villes et des villages.

L'histoire, la grande histoire du moins, manque à ce siècle et ne cite guère que des chroniques sans charme, ou des compilations sans

[1] Monnard, *Histoire de la Confédération suisse*, XVme volume. — Meyer von Knonau, *Handbuch der Geschichte der schw. Eidgenossenschaft*, II. — Strickler, *Lehrbuch*, 379-387.

[2] Le nombre des sorciers brûlés à cette époque est énorme. L'année 1629 vit livrer aux flammes 62 personnes des deux sexes, dans le seul petit bourg de Stans. Les cantons protestants ne sont guère plus avancés à cet égard que les cantons catholiques; vingt-quatre sorciers et sorcières furent brûlés à Zurich pendant le cours du XVIIme siècle. L'antistès Klinger, dont la superstition égalait l'orgueil, fit périr pour sa part un sorcier et six sorcières (1701). Ludwig Meyer von Knonau, *Handbuch der Geschichte der schweizerischen Eidgenossenschaft*, Zurich 1843, II, 259.

critique. L'ouvrage le plus important dans ce domaine est l'histoire générale de l'Église de Jean-Henri Hottinger (1620-1667), orientaliste distingué, dont le fils J.-J. Hottinger se fait connaître, à son tour, par son histoire ecclésiastique de la Suisse [1].

Les sciences naturelles sont plus favorisées et ont un interprète remarquable en J.-J. Scheuchzer (1672-1733). On lui doit la plus ancienne histoire naturelle de la Suisse et une grande carte de ce pays. Vers la fin du siècle, les sciences mathématiques pures et appliquées trouvent des représentants du premier ordre dans les frères Jacques et Jean Bernoulli, d'une famille hollandaise d'origine, inventeurs du calcul différenciel et intégral.

Mais c'est surtout au XVIIIme siècle, que la gloire des Bernoulli jettera le plus vif éclat.

Le XVIIIme siècle est notre âge d'or. De tous les coins de la terre helvétique on voit surgir, comme par enchantement, des hommes de génie ou d'un talent supérieur. Sciences, lettres, arts, toutes les parties du domaine intellectuel, sont cultivées avec éclat par ces hommes d'élite. Les uns, esprits éclectiques, se bornent à explorer les champs défrichés par leurs devanciers. D'autres, doués d'une force créatrice, et pareils (pour me servir de l'expression du plus grand d'entre eux) « *à ces nobles penseurs dont la lampe nocturne éclaire l'univers,* » ouvrent à l'esprit humain de nouvelles perspectives dans le monde moral, comme dans le monde physique. Plusieurs de ces hommes éminents ne trouvent pas dans leur patrie la liberté ou les loisirs nécessaires à leurs travaux. Cosmopolites d'ailleurs, par la nature de leur talent et par leur renommée, ils sont appelés par la libéralité de souverains éclairés, comme Frédéric II et Catherine II, à briller sur de plus grands théâtres, à Berlin, Pétersbourg, Paris, Londres, Vienne, Leyde, Göttingue. Mais, fidèles à leur patrie, plusieurs refusent de s'en séparer, ou ne quittent que momentanément et à regret la modeste existence qu'elle leur procure, mettant leur ambition à créer en Suisse des foyers scientifiques ou littéraires, capables de rivaliser avec les académies de l'Europe. Sous leur action salutaire, cinq centres considérables s'ouvrent à la culture intellectuelle : Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Genève.

Zurich, déjà célèbre, comme foyer théologique, au temps de la Réforme, devient par la variété des illustrations qu'elle réunit dans ses murs, une sorte d'Athènes de la Suisse allemande et l'emporte même sur Berlin comme cité intellectuelle.

[1] Hottinger, *Geschichte der Rep. Zürich*, III, 440, 444.

Zurich, écrivait en 1752 le grand poète Kleist, est un lieu incomparable, non seulement par sa situation délicieuse unique au monde, mais aussi pour les hommes bons et éclairés qui s'y trouvent. Pendant qu'à Berlin on découvre à peine trois ou quatre hommes de génie, à Zurich, il n'est pas difficile d'en compter vingt ou trente, que leurs talents n'empêchent pas d'être, en société, de spirituels et gais compagnons[1].

Genève où naquit Rousseau et aux portes de laquelle Voltaire voulut passer une grande partie de sa vie, trouvait presque une rivale dans sa sœur du Léman, Lausanne, non moins chère aux beaux esprits d'alors, et aux étrangers de distinction qui affluaient dans ce lieu de délices. C'étaient entre autres le philosophe Raynal, le jurisconsulte Servan, l'orateur et l'homme d'État anglais Fox, son compatriote Gibbon qui y avait reçu les leçons du philosophe éclectique, Jean-Pierre de Crousaz, et qui y termina, sur la terrasse de l'hôtel qui porte son nom, son grand ouvrage sur la décadence de l'empire romain. Voltaire, lui-même, séjourne pendant trois hivers (1756-1758) à Lausanne devenu, selon son expression, l'*asile des arts, des plaisirs et du goût*[2].

La vie de l'esprit n'était pas bornée à ces centres importants. De très petites villes, Rolle, Yverdon, Nyon, avaient leurs sociétés littéraires, leurs théâtres, leurs imprimeries. La fameuse encyclopédie de Diderot et de D'Alembert paraissait à Yverdon, refondue par les soins du professeur italien Fortuné de Félice avec le concours de plusieurs écrivains de la Suisse romande. Neuchâtel, patrie du spirituel littérateur Chaillet et où un savant français, Louis Bourguet, avait éveillé le goût des études sérieuses, était le siège d'un mouvement typographique européen, et d'une société polie, décrite, avec grâce et finesse, dans les *lettres neuchâteloises* de Mme de Charrière, l'amie de Benjamin Constant. Ce célèbre publiciste lui-même était né, comme on sait, à Lausanne, d'une famille émigrée après la révocation de l'édit de Nantes.

Dans le Panthéon national, où notre imagination se plaît à rassembler les hommes illustres de la Suisse au XVIIIme siècle, nous nous arrêterons un moment devant les personnages les plus glorieux ou les plus utiles.

Audacieux génie, Jean Bernoulli, âgé de 18 ans seulement, disputait le sceptre des sciences exactes aux plus grands calculateurs du siècle, à L'Hôpital, à Newton, à Leibnitz, et Voltaire traçait de lui ce portrait

[1] Mörikofer, *Die schweizerische Literatur des achtzehnten Jahrhunderts*. Leipzig, 1861, p. 206.
[2] Juste Olivier, *Voltaire à Lausanne*. — Du même, Le canton de Vaud et son histoire.

qui, s'il était vrai de tout point, serait aussi honorable pour son caractère que pour son génie :

> Son esprit vit la vérité,
> Et son cœur connut la justice
> Il a fait l'honneur de la Suisse,
> Et celui de l'humanité.

Malheureusement la vérité historique exige qu'on ajoute un correctif à cet éloge. Le génie de Jean Bernoulli ne l'a pas empêché de se montrer d'une jalousie et d'une injustice révoltantes envers son frère aîné, auquel il devait son initiation à la science, et même envers son propre fils Daniel, dont il s'attribuait sans scrupule des découvertes qui avaient coûté dix ans de recherches à ce dernier [1].

Disciple de Jean Bernoulli, rival de son fils Daniel et de son neveu Nicolas, Léonard Euler porta, comme eux, le flambeau des fortes études dans les cours et les académies du Nord. Le premier, il réduisit en corps de science l'architecture navale et la manœuvre des vaisseaux. « Son génie transcendant, dit l'historien suisse Monnard, déterminait « avec la même précision le mouvement des navires sur l'Océan et « celui des astres dans les cieux [2]. »

Supérieur aux précédents par la variété de ses talents et l'étendue de son érudition, le médecin bernois Albert de Haller (1708-1777) embrasse le domaine entier des sciences de l'esprit et des sciences de la nature, à une époque où la division du savoir humain avait déjà rendu ce savoir difficile et très rare. La botanique, l'anatomie, la physiologie et les sciences médicales sont redevables à Albert de Haller de découvertes importantes.

Dans son hardi et majestueux poème des Alpes, publié contre son gré par son mécène, l'avoyer Isaac Steiger (1732), Albert de Haller a été l'un des pères de la grande poésie allemande. Ses romans de Fabius, d'Alfred et d'Usong ont, en revanche, une valeur plutôt politique que littéraire et montrent entre autres dans le patricien bernois un admirateur de l'aristocratie paternelle que Haller concevait, il est vrai, d'une façon plus large que ses collègues du gouvernement bernois. Il eût voulu ouvrir l'accès du patriciat, non seulement à tous les bourgeois

[1] Voir sur les Bernoulli et les savants de la Suisse (proprement dits) les trois volumes de M. Rodolphe Wolf, professeur d'astronomie à Zurich. *Biographien zur Cultur-Geschichte der Schweiz*, 1858. Huit Bernoulli se sont rendus célèbres dans les mathématiques et cinq comme physiciens. De Candolle, *Histoire des sciences et des savants*. Genève, Georg, 131.

[2] Monnard, *Histoire de la Confédération suisse*, XV, 19.

de la capitale, mais aux gentilshommes des campagnes et aux bourgeois des villes sujettes. Il eût désiré, aussi, revenir à l'habitude de consulter le peuple dans les questions majeures d'impôts, de paix et de guerre.

Profondément religieux et attaché au christianisme biblique, Haller peut être regardé comme le chef de cette école de penseurs et d'écrivains qui tenaient, haut levé, le drapeau du spiritualisme, au sein des Alpes, en opposition aux tendances dissolvantes et matérialistes du XVIIIme siècle [1]. Non moins dévoué à sa patrie qu'à l'évangile, cet homme de génie renonça sans peine aux honneurs dont le comblait à Göttingue le roi d'Angleterre et de Hanovre, Georges II, et à ceux que lui offrait le grand Frédéric, pour accepter à Berne la place de membre des Deux-Cents, avec les minces appointements de cent louis que lui faisaient ses concitoyens. Il mourut à Berne, le 12 décembre 1777. Peu de temps avant sa fin, il recevait la visite de l'empereur Joseph II, que Voltaire attendit en vain à Ferney.

Émules du Bernois Haller dans ses efforts pour donner une direction meilleure à la littérature allemande, les deux critiques zuricois J.-J. Bodmer (1698-1783) et J.-J. Breitinger (1701-1776) substituaient à l'imitation des auteurs français celle de Shakespeare, de Milton et des écrivains anglais, plus analogue au génie germanique. Leur guerre de plume incessante contre la poétique surannée du Saxon Gottsched, frayait la voie aux productions originales des grands maîtres. Bodmer et Breitinger devaient rendre encore un autre service à la littérature allemande, en la ramenant à l'étude de ses propres origines, par la publication des poésies des Minnesinger et de fragments du grand poème des Niebelungen, cette *Iliade germanique*, selon l'expression de Bodmer. C'est grâce aux encouragements de ce dernier que Klopstock poursuivit et acheva son poème épique. L'auteur de la *Messiade* séjourna, à cette occasion, pendant plusieurs mois à Zurich, visité aussi successivement par les coryphées de la littérature allemande : Wieland, Kleist, Gœthe, Fichte [2].

Outre Bodmer et Breitinger, plusieurs autres Zuricois ont jeté un vif éclat dans la littérature du XVIIIme siècle. Ce sont dans l'ordre chronologique : Sulzer, Hirzel, Gessner, Lavater et Pestalozzi.

[1] Saint René Taillandier, *La Suisse chrétienne et la philosophie du XVIIIme siècle*. *Revue des Deux Mondes*, 1er Mars 1862. — André Sayous, *La Littérature française à l'étranger*, 1871, Paris.

[2] Pour les grands hommes de la Suisse au XVIIIme siècle, voir Morikofer, *Die schweiz. Literatur im achtzehnten Jahrh.* — E. Secrétan, *Biographies nationales*. Lausanne, 1875 et 76. — A. Hartmann, *Gallerie berühmter Schweizer der Neuzeit*. Baden, 1863. Voir aussi les remarquables articles d'Aimé Steinlen. *Revue suisse de Neuchâtel*, 1854, 585-606, et Albert de Montet, *Dictionnaire des Genevois et des Vaudois*. Lausanne, 1877.

Jean-Georges Sulzer (1720-1779), natif de Winthertbour, s'est fait un nom, en Allemagne, comme l'un des fondateurs de l'Esthétique ou science du Beau et par son dictionnaire des *Beaux-Arts* (1771), basé sur les principes de Bodmer et de Breitinger, ses compatriotes et amis. Appelé comme professeur à Berlin, il y devint et resta jusqu'à la fin de ses jours l'un des membres les plus influents de l'Académie française, organisée par Frédéric le Grand, et dont faisaient partie également les Bâlois Euler, Bernoulli, Huber et Mérian, le Bernois Kœnig, le Jurassien Béguelin de Courtelary, Zimmermann de Brougg et Lambert de Mulhouse, ville qui appartenait alors à la Suisse. Il faut y ajouter Wegelin de Saint-Gall que Bonnet de Genève appelait le *Descartes de l'histoire*, mais qui, comme le dit très bien Frédéric de Rougemont, a laissé de nombreux écrits en français, que la France n'a pas réclamés et que l'Allemagne a oubliés[1]. C'était en français ou en latin qu'écrivaient ces académiciens. Le français, par parenthèse, était aussi la langue d'un grand nombre de patriciens bernois, connus par leurs ouvrages littéraires ou philosophiques : Muralt, Lerber, Sinner, Weiss, d'Erlach, l'auteur du *Code de bonheur*, Bonstetten. Le français encore était la langue préférée du Zuricois Henri Meister, le collaborateur de Grimm, et du colonel soleurois, de Besenval, auteur de piquants mémoires.

Jean-Gaspard Hirzel (1725-1803) n'était pas seulement un modèle de patriotisme et de bienfaisance. Cet ami des hommes était aussi un écrivain populaire distingué. Son livre intitulé *Petit-Jacques* (Kleinjogg), offre la peinture réelle de la vie d'un paysan philosophe du canton de Zurich, nommé Jacob Guyer (1761). « Avec le livre de Kleinjogg, dit « l'historien de la littérature suisse du XVIIIme siècle, s'ouvre la série de « ces récits populaires qui seront l'une des branches les plus remar- « quables de la littérature suisse[2]. »

Salomon Gessner (1730-1788), dont la gaîté bouffonne et la bienveillance charmaient ses contemporains autant que ses productions, s'est rendu célèbre à la fois comme poète pastoral et comme peintre de paysage. Le touchant tableau qu'il trace de la bataille de Næfels prouve de quel charme naif et énergique son pinceau eût su revêtir les scènes de notre histoire nationale, si au lieu de célébrer les bergers d'une Arcadie imaginaire, il eût consenti à chanter les vaillants pâtres de la Suisse primitive. En dépit de son idéal de convention, le théo-

[1] Frédéric de Rougemont, *Les deux Cités ou Philosophie de l'Histoire*, Paris, 1874, II, 196.
[2] Mörikofer, Die *schweizerische Literatur im achtzehnten Jahrhundert*, 271.

crite suisse n'en partage pas moins avec son modèle grec, la gloire d'avoir inspiré le plus délicieux poète rêveur qu'ait eu la France, entre Lafontaine et Lamartine, André Chénier[1]. « Votre Gessner, disait Jean-Jacques Rousseau, « est un homme selon mon cœur. »

Jean-Gaspard Lavater (1741-1801), dont nous avons parlé plus haut comme d'un défenseur des opprimés contre la tyrannie des baillis, était un homme de génie, dont l'extérieur à la fois plein de noblesse et de grâce captivait les cœurs qu'achevait de fasciner sa persuasive éloquence. Écrivain fécond, poète religieux et national, il s'est surtout fait connaître dans la science par ses *Essais sur l'art de connaître les hommes d'après leur physionomie* (1774-78), traduits dans presque toutes les langues de l'Europe. Gœthe, Mirabeau et bien d'autres de ses contemporains, son ancien maître lui-même, le libre penseur Bodmer, lui ont reproché en termes amers et méprisants son amour excessif pour le surnaturel et le merveilleux. Mais, comme le dit très bien un savant zuricois : « Si les défaillances de Lavater ont pu lui nuire au dehors, pour « sa patrie, sa paroisse, sa ville et ses admirateurs, Lavater est resté le « type du patriote courageux, du consolateur des âmes, du poète et de « l'orateur sacré et du père de famille vertueux et vraiment chrétien[2]. » Gœthe lui-même lui avait d'abord rendu plus de justice en disant : « Cet homme ne sait que bénir[3].

Henri Pestalozzi (1746-1827), le père de l'enfance malheureuse et de l'éducation populaire, appartient aussi en partie au XVIIIme siècle. Ses premiers essais de ferme-école et de ferme-atelier à Neuhof, en Argovie, datent de cette époque (1768). Il appartient encore au XVIIIme siècle par son roman de *Léonard et Gertrude* (1781-83), admirable peinture de la vie du peuple des campagnes et des moyens propres à le relever de ses misères matérielles et morales. Le bailli oppresseur, Hummel est dépeint de main de maître dans cette œuvre originale dont on n'a malheureusement qu'une traduction incomplète en français.

Zurich n'avait pas le monopole des esprits supérieurs.

L'Argovie bernoise avait un penseur original dans le docteur Jean-

[1] *Poésies* d'*André Chénier*. Épilogue des Idylles. Edition Latouche, Paris, 1854.

[2] Strickler, *Lehrbuch der Schweizergeschichte*, 401.

[3] Plusieurs historiens de la litterature allemande, Gervinus entre autres, ont maltraité Lavater sur la foi de Nicolaï de Berlin et de Bronner, jeune moine bavarois défroqué auquel le premier avait conseillé de rentrer au couvent dont il s'était enfui. Bronner, l'auteur des *Idylles de pêcheurs*, imitées de celles de Gessner, et de certaines *Confessions* qui rappellent par places celles de Rousseau, était certainement un homme d'esprit et d'imagination. Mais juger Lavater d'après Bronner ou Nicolaï, ce n'est certainement pas faire preuve d'impartialité.

Georges Zimmermann (1728-1795). Il était né à Brougg, appelée la ville des prophètes, du nombre des hommes distingués qui en sont sortis [1]. Une biographie du grand Haller, son ami et protecteur, et son livre de l'*Orgueil national* (1758) le firent appeler comme médecin du roi Georges II, à Hanovre. C'est là qu'il publia son grand ouvrage sur la *Solitude* (1784), mélange étonnant de pensées élevées et de boutades humoristiques et paradoxales, où il ne ménageait ni son pays, ni ses anciens amis Haller et Lavater. Enthousiaste du Grand Frédéric qui avait fait de lui son médecin dans les derniers temps de sa vie, Zimmermann prit la défense de l'administration et du caractère de ce prince contre Mirabeau (1788). Devenu en vieillissant morose et misanthrope, il finit par maudire son siècle et les lumières qu'il avait préconisées dans ses précédents écrits.

Un caractère plus noble et la sérénité de l'intelligence distinguaient le chancelier de la république de Bâle, Isaac Iselin (1728-1782). Cet homme de cœur a pris rang parmi les philosophes par son *Histoire de l'humanité* et ses *Éphémérides*. « Il fut même, dit un docte écrivain, le *premier historiosophe de race germanique* [2].

Le Schaffhousois Jean de Muller (1752-1809) a été l'une des plus grandes gloires du XVIIIme siècle dans la littérature allemande et suisse. Cet homme de génie est connu surtout par ses *Histoires* (sic) *de la Confédération* en huit volumes (elles s'arrêtent à la mort tragique du fameux bourgmestre Waldmann en 1489) et par son *Histoire Universelle* qui en compte quatre. Historien à la fois érudit et philosophe, Muller était encore un publiciste de premier ordre [3]. Son éloquence entraînante a beaucoup contribué à réveiller le patriotisme dans les cœurs suisses à la veille des événements qui mirent en péril l'indépendance nationale. « Muller, a dit un noble magistrat, Frédéric de Müllinen de Berne, fit « que nous eûmes de nouveau foi en notre patrie. » Malheureusement, comme nous aurons l'occasion de le constater dans les pages suivantes, l'énergie de la volonté n'était, chez Muller, pas à la hauteur de l'esprit. Doué d'une impressionnabilité maladive, qui tenait à son organisation délicate, le célèbre écrivain passe pour un adorateur du soleil levant et un homme sans caractère aux yeux des historiens politiques et littéraires de l'Allemagne actuelle. Ce n'est pas sans regret sans doute qu'on voit l'homme qui avait si noblement parlé de la liberté suisse et de la

[1] Le doyen Hummel (l'oracle des Bernois au XVIIme siècle), Jean-Georges Zimmermann, Albert Rengger, Albert Stapfer et de notre temps le poète Fröhlich.

[2] Rougemont, *Les deux Cités*, II, 194.

[3] « Wie Müller als Geschichtschreiber glänzte, so auch als Politiker. » Gervinus, *Geschichte der poetischen National-Literatur der Deutschen*. Leipzig, 1852, V, 335.

nationalité allemande, se prosterner successivement devant deux despotes sans cœur, comme Frédéric et Napoléon [1].

Nous n'avons parlé encore que des écrivains illustres de la Suisse allemande. La Suisse française (le nom de Suisse romande n'était pas encore trouvé) rivalisait avec sa sœur aînée et comptait beaucoup d'hommes remarquables, à leur tête ce Jean-Jacques Rousseau, dont le nom l'emporte en célébrité sur tous ceux de ses compatriotes suisses de langue allemande et française.

Qui ne sait l'immense influence exercée par J.-J. Rousseau (1712-1778) sur les âmes généreuses et sur les destinées de la société humaine. Pendant que le *philosophe* ou le *citoyen* de Genève, comme il aimait à se nommer, préparait la réforme de l'éducation publique dans son *Émile*, dont Gœthe a dit que c'était l'*évangile naturel de l'éducation*, son *Contrat social* et ses *Lettres de la Montagne* renouvelaient la politique à laquelle il donnait pour base la démocratie [2]. Interprète éloquent de la passion dans sa *Nouvelle Héloïse*, ses tableaux de la nature alpestre en révélaient aux âmes sensibles les beautés pittoresques et romantiques. « Rousseau a été le vrai père du romantisme [3]. »

Les égarements de l'homme et les sophismes de l'écrivain ne doivent pas empêcher les croyants de reconnaître que dans un milieu de scepticisme frivole ou de grossier matérialisme, l'auteur de la *Profession de foi du vicaire savoyard* a été respectueux pour le christianisme et peut être regardé comme l'apôtre de la religion naturelle. « La majesté des « Écritures, disait Rousseau, m'étonne, leur sainteté parle à mon cœur. « ... Oui! si la vie et la mort de Socrate sont d'un homme, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu. » Nous, Suisses, nous ne devons pas oublier non plus que, bien loin de ressembler à plusieurs écrivains de son temps et du nôtre, qui cèlent leur origine helvétique sur les

[1] « Der berühmteste, talentvollste und charakterloseste der Geschichtschreiber jener Zeit. » Sybel, *Geschichte der Revolutionszeit*, Dusseldorf, 1874, V, p. 58. Caractère équivoque dit Gervinus. Wolfgang Menzel a été encore plus sévère dans la dernière édition de son histoire des Allemands et s'est même attaqué à la vie privée de Muller. Mais le grief capital de ses adversaires, l'engouement de l'historien suisse pour Napoléon, dont il faisait *l'homme providentiel, auquel Dieu a donné le monde*, lui était commun avec Gœthe et bien d'autres Allemands de mérite. Menzel, il est vrai, ne ménage pas plus Gœthe que Muller et s'en prend aussi à Zschokke. *Geschichte der Deutschen*, Stuttgart, 1872, III, 192, 149, 330, etc., etc.

[2] Quand les Corses (1765) et les Polonais lui demandèrent (1772) une constitution, le Lycurgue genevois sut cependant faire les concessions nécessaires aux circonstances locales et aux besoins de ces peuples.

[3] Le mot lui-même serait de sa création, selon Littré qui cite la phrase suivante des rêveries : *Les rives du lac de Bienne sont plus sauvages et plus romantiques que celles du lac de Genève.*

bords de la Seine ou de la Néva, Rousseau s'est toujours franchement déclaré de son pays, et qu'il dit dans plusieurs endroits de ses écrits « moi qui suis un écrivain suisse. » Genève a célébré avec enthousiasme, le 2 juillet 1878, le *centenaire* du plus célèbre de ses concitoyens [1].

Sans atteindre à la célébrité exceptionnelle de Rousseau, le Genevois Charles Bonnet (1720-1793) a été l'un des hommes les plus distingués de son temps. Par ses *Considérations sur les corps organisés* (1762) il a pris rang parmi les naturalistes et ses *Contemplations de la nature*, ainsi que sa *Palingénésie philosophique*, lui ont fait une place parmi les philosophes qui ont cherché à concilier la foi avec la raison. Ses travaux et ses découvertes lui ont aussi valu le titre de membre de l'Académie des sciences de Paris et de Londres.

Le disciple et neveu de Bonnet, Horace de Saussure (1740-1799) un physicien et géologue hors ligne, parcourut à pied une grande partie de l'Europe, le marteau du mineur à la main. Il traversa quatorze fois les Alpes, pénétra seize fois jusqu'à leur centre et posa son pied victorieux sur le roi des montagnes, le Mont-Blanc (1787). Il succéda à son oncle, comme membre-associé de l'Académie des sciences de Paris. Parmi les hommes les plus célèbres de la Suisse française figurait aussi le médecin vaudois Tissot (1728-1797), que Bonaparte, alors simple officier d'artillerie, consultait sur la santé d'un oncle, que le roi de Pologne, Stanislas Poniatowski et l'électeur de Hanovre cherchèrent en vain à attacher à leur service personnel. L'empereur Joseph II fut plus heureux dans ses efforts pour l'attirer à l'Université de Pavie. Mais Tissot ne tarda pas à rentrer dans son pays, témoin de ses cures merveilleuses et de la publication de ses nombreux écrits en latin et en français [2].

[1] *Voir Rousseau jugé par les Genevois d'aujourd'hui.* Conférences faites à Genève par MM. Braillard, Amiel, Oltramare, Hornung, Bouvier, Marc-Monnier. Genève, 1879. Le premier a mis en relief l'écrivain, le second, le caractère général de sa vie et de son œuvre, le troisième a jugé le théoricien de l'éducation, le quatrième les idées politiques de Rousseau, le cinquième ses idées religieuses, le sixième l'influence de Rousseau hors de France et sur les étrangers. Cette publication est certainement une des plus remarquables de notre temps. Il faut y joindre *Jean-Jacques et le Pays romand*, par M. Eugène Ritter. Genève, 1879.

[2] Notons en passant comme un des traits caractéristiques du XVIIIme siècle en Suisse le grand nombre de médecins éminents qui en sont sortis. Nous citerons (outre Zimmermann et Hirzel) Jean-Frédéric Herrenschwand de Morat, Venel d'Orbe, le fondateur de l'orthopédie, Mesmer, l'initiateur du magnétisme, Marat, Sarde d'origine, mais natif de Boudry au pays de Neuchâtel, qui, avant d'être le sinistre personnage qu'on connaît, avait fait des recherches sur l'optique, appréciées de Gœthe; le Bernois Langhans, le Genevois Odier et son compatriote Tronchin,

Rousseau n'avait pas été le premier publiciste de Genève. Il avait été précédé par Burlamaqui, auteur des *Principes du droit naturel*, émule obscur, mais utile de Montesquieu (1689-1755). Dès cette époque, précédant tous les pays dans la voie des réformes judiciaires, Genève, l'école de la civilisation et de la politique européenne, avait aboli le supplice horrible de la roue, les bûchers et la torture, encore en usage dans plusieurs cantons [1].

Un autre publiciste genevois était Jean Louis de Lolme dont les Anglais admirent la lumineuse critique qu'il a faite de la constitution anglaise. Un troisième publiciste plus en vue encore est ce Jacques Necker, que ses profondes connaissances en économie politique et son habileté dans les opérations financières, unies à une honnêteté rare chez les administrateurs de cette époque, appelèrent à jouer un rôle important sous le règne de Louis XVI. Son compatriote, Étienne Clavière, qui lui succéda comme ministre des finances, n'était pas un homme sans mérite et a laissé un ouvrage remarquable. Les noms d'Étienne Dumont, de J.-A. Duroveray, les collaborateurs de Mirabeau, et celui de Jacques Mallet-Dupan, le courageux défenseur de la royauté constitutionnelle, n'ont pas peu contribué à maintenir à Genève une place éminente dans l'histoire des sciences politiques et sociales.

C'est grâce à Dumont et à deux hommes d'un talent varié et fécond, les frères Charles et Marc-Auguste Pictet, que Genève devint une sorte d'interprète et de propagatrice des idées anglaises sur le continent. La *Bibliothèque britannique* (aujourd'hui Bibliothèque universelle), fondée en 1796, sera le principal aliment de la vie intellectuelle et de l'indépendance d'esprit, pendant les mauvais jours de la domination française.

Cette influence de la Grande-Bretagne, combinée avec celle de Rousseau, éclate dans les premiers écrits de Germaine Necker, la fille du ministre d'État nommé plus haut et si célèbre elle-même sous le nom de Madame de Staël, par sa passion pour le beau, la gloire, la

le médecin de Voltaire et le propagateur de l'inoculation abandonnée plus tard pour la vaccine.

[1] Fribourg donnait encore en 1736 l'odieux spectacle d'une femme (Catherine Repond) brûlée comme sorcière, à laquelle, par faveur spéciale, on attachait un sac de poudre autour du cou. Selon le célèbre publiciste Schlözer et les historiens suisses qui ont suivi sa donnée, la dernière sorcière brûlée en Suisse aurait été Anna Göldi de Glaris. Mais cette femme a été décapitée en juin 1782 pour avoir cherché à donner la mort à un enfant dans la maison où elle servait en qualité de domestique. Voir *der Criminalprozess der Anna Göldi* (1781-1782). Nach den Acten dargestellt von Dr. J. Heer, *Jahrbuch des hist. Vereins des Cantons Glarus*, 1865, I. Heft, 9-53.

liberté. Dans un livre sur la littérature considérée dans *ses rapports avec les institutions sociales* (1801) elle révélera au monde le génie attendrissant de l'humanité, un an avant que Châteaubriand lui révélât le génie poétique du catholicisme.

Les artistes suisses les plus en vue du XVIIIme siècle portent, pour la plupart, aux mécènes de l'étranger les créations de leur génie. Florence vit briller le doux pinceau d'Angélica Kauffmann, de Coire, l'amie de Gœthe et de Winkelmann; Londres, les toiles de Henri Füssli, l'interprète grandiose d'Homère, de Dante, de Milton et de Shakespeare surtout; Rome, les statues d'Apollon et de Diane, dues à l'élégant ciseau d'Alexandre Trippel, de Schaffhouse. Toutes les capitales de l'Europe se disputent le fameux graveur schwyzois Hedlinger (von Hettlingen), dont le burin incomparable gravait sur l'or, l'argent, le bronze, les traits des souverains avec le goût délicat et la forme exquise qui immortalisèrent les artistes grecs au siècle de Périclès. Les portraits sur émail et surtout au pastel de Jean Liotard de Genève, n'étaient pas moins appréciés que les médailles de Hedlinger. En Suisse même, où deux Zuricois, Salomon Gessner et Louis Hess, créaient l'école de paysage, le Tessinois Pizzoni ornait Soleure d'une magnifique collégiale dans le goût de la renaissance. Dans un art tout différent, la musique, s'illustrait comme compositeur original le chanoine Meyer de Schauensée. Un autre musicien suisse, Kœsermann, trouvait les mélodies appropriées aux odes de Gellert.

Le Tessin, de tous les pays suisses le plus riche en artistes de tous genres, donnait le jour à Rusca, Albertolli, Rossi, Soave, homonyme de cet autre Soave (Francesco), cordelier de Lugano, auquel ses récits touchants (Novelle morali) et sa philosophie populaire ont fait un nom dans la littérature italienne.

Le pays de Vaud a donné naissance à deux grands architectes, De Labélye, constructeur du pont de Westminster à Londres, et Perronet, qui en a construit plusieurs à Paris et à Pétersbourg.

Un phénomène curieux de notre histoire artistique et littéraire du XVIme au XVIIIme siècle, c'est l'étonnante hérédité du savoir et du talent qui caractérise un certain nombre de familles et leur constitue comme un patrimoine d'honneur bien supérieur à celui du sang et de la fortune. Quatre villes surtout, Zurich, Bâle, Genève et Berne peuvent s'enorgueillir d'avoir été le siège de ces générations savantes, cette *aristocratie de l'intelligence*. Ainsi Zurich a produit les Hottinger, les Escher, les Breitinger, les Orelli, les Füssli, les Schinz, les Rahn, les Gessner, les Usteri; Bâle, les Plater, les Buxtorf, les Wettstein, les Ber-

noulli, les Bourkhardt, les Zwinger, les Euler, les Iselin; Berne, les Haller et les Sinner; Genève, les Pictet, les Diodati, les Tronchin, les Trembley, les Mallet, en attendant les De Saussure, les De Candolle, les Naville, les Cherbuliez, etc.

Mais la présence de tant d'hommes remarquables ne faisait que rendre plus saillant ce qui manquait à la Suisse, au point de vue intellectuel, comme au point de vue politique, c'est-à-dire un lien commun, un centre. Ce centre, ce trait d'union, quelques-uns des esprits supérieurs qui honoraient leur patrie cherchèrent à le lui donner et créèrent la société helvétique (1760).

Il existait déjà en Suisse, à Zurich surtout, plusieurs sociétés pour la médecine, les sciences naturelles, les langues et la littérature. Mais toutes ces sociétés étaient locales et sans rapport entre elles. La première idée d'une association centrale vint au digne chancelier Iselin, dans la maison duquel deux amis zuricois, Jean-Gaspard Hirzel et Salomon Gessner fêtaient le jubilé de l'université bâloise, en mai 1760. On convint de se rencontrer en plus grand nombre l'année suivante, et à la même époque, aux eaux de Schinznach. La réunion eut lieu et dura plusieurs jours, mais ne comptait que neuf membres, entre autres Zimmermann de Brougg, le conseiller lucernois Ours Balthasar, plus tard avoyer de la république, et deux prêtres catholiques du nom historique de Béroldingen d'Uri. L'année 1762, le nombre des membres s'élevait à quinze, parmi lesquels l'homme d'État lucernois Valentin Meyer, le poète et critique Bodmer, le chanoine Gougger et l'abbé Hermann de Soleure, un Bernoulli de Bâle, le général Zourlauben de Zoug et un professeur bernois du nom de Fellenberg. Hirzel présidait. On décida que tous les cantons seraient représentés *dans cette diète de l'amitié et du patriotisme.*

En 1766, le nombre des sociétaires s'élevait à 82, dont 45 assistaient à la réunion de Schinznach. Un prince allemand, le duc Eugène de Wurtemberg, plus tard souverain de ce pays, avait été agrégé à la société, à titre de membre honoraire et prit part, plusieurs années de suite, aux séances. On le vit un jour, non sans étonnement chez les uns, sans émotion chez les autres, serrer dans ses bras ce brave campagnard zuricois Guyer dont Hirzel avait fait le héros de son *Paysan philosophe*. Un des nouveaux venus, le célèbre Lavater, charma la société par la lecture des *Schweizerlieder* qu'il avait composés pour répondre au vœu exprimé par les sociétaires de voir un poète national célébrer les hauts faits des ancêtres. Un autre vœu avait été formulé par les sociétaires, celui de la publication de documents relatifs

à l'histoire nationale. Au culte du passé, on joignait des aspirations généreuses pour le présent et l'avenir. Ce fut une grande joie pour les associés, quand un pasteur grison, Martin Planta, dans lequel la pédagogie actuelle salue le précurseur de Pestalozzi, leur exposa le plan de la maison d'éducation qu'il avait fondée à Haldenstein, sur le modèle du *Philantropinum* de Basedow à Dessau. De cette institution devaient sortir en effet quelques années plus tard beaucoup d'hommes appelés à jouer un grand rôle dans leur patrie : le Vaudois César de Laharpe, le Bâlois Legrand, le Zuricois Hans von Reinhard, le poète grison Salis, etc., etc.

L'adhésion à la société de Schinznach du spirituel patricien bernois, Charles de Bonstetten (1768), suivie quelques années après de celle de son ami intime, l'historien de la Suisse Jean de Muller (1773) donnait un nouveau lustre à la Société helvétique. Mais c'était à être utiles à leur pays plutôt qu'à lui servir d'ornements que songeaient alors les hommes de Schinznach. La situation de la Suisse inspirait à leur ancien président honoraire, l'avoyer Ours Balthasar, un curieux et important mémoire sur les moyens de rendre un peu de force et de vitalité à cette confédération qu'un nonce du pape avait ingénieusement définie : un amalgame sauvé de la ruine par miracle (Confusio divinitùs servata).

Les fondateurs de la Confédération, disait le noble avoyer, étaient des guerriers héroïques; mais ils n'étaient pas des hommes d'État et des législateurs; ils ne donnèrent à la ligue suisse ni consistance, ni harmonie... Il appartient à notre siècle, témoin des efforts de tant de patriotes, de doter le pays des institutions que réclament les besoins des temps et de raviver la vieille Confédération, par l'esprit de liberté, de concorde et d'amour... A quoi bon nous dissimuler notre décadence présente et notre fin prochaine en présence de nos vertus dégénérées, de notre mélange de luxe et de pauvreté et de la confusion qui règne dans les têtes comme dans les affaires.

La concorde entre Suisses était plus facile à rêver qu'à établir. Aussi Ours Balthasar avait-il intitulé son travail : *Rêves patriotiques d'un Confédéré.* Mais si l'union devait manquer encore longtemps à la Suisse, la pensée d'unité que léguait avant de mourir à ses concitoyens le successeur de Gundoldingen, ne fut pas perdue par la génération, représentée, quelques années plus tard, au sein de la Société helvétique, par les Zuricois Usteri et Escher, l'Argovien Rengger et le Bâlois Ochs, déjà connu comme auteur de quelques mauvaises pièces de théâtre, écrites en langue française et d'une bonne histoire en langue allemande de sa ville natale[1].

[1] Voir sur la Société helvétique: I° *Verhandlungen der helvetischen Gesellschaft,*

Mais les généreux desseins des associés de Schinznach, joints à l'enthousiasme illimité que montraient certains d'entre eux pour les idées de Rousseau, inquiétaient les gouvernements timorés ou ombrageux de la Suisse. Le clergé, non moins hostile, lança l'anathème du haut de la chaire. Le grand Haller lui-même, sollicité de se faire agréger à la société, s'y refusa, en se retranchant derrière les tendances chimériques de plusieurs de ses membres. L'ambassadeur de France, Beauteville, se prononça de même contre elle en la dépeignant à sa cour comme un foyer permanent de conspiration contre l'influence française. Son prédécesseur, le marquis d'Entragues (qu'on nommait le marquis d'intrigues) avait cependant offert ses services aux fondateurs de la Société helvétique. On l'avait poliment éconduit, en alléguant qu'il n'était pas seulement question de science comme semblait le croire son Excellence, mais bien de patriotisme et de nationalité. Les trois cantons aristocratiques, Berne, Fribourg et Lucerne en vinrent jusqu'à interdire à leurs ressortissants la fréquentation des réunions de Schinznach et d'Olten où, depuis 1780, avait été transporté le lieu des séances. La proscription s'étendit aux écrits les plus innocents de la société et des individus qui la composaient. Les chants patriotiques de Lavater avaient à peine trouvé grâce devant les magistrats zuricois, dont l'un fut assez mal inspiré pour dire à ce sujet : *Il ne faut pas remuer le vieux fumier*. Si les chants nationaux étaient suspects, à plus forte raison se défiait-on de l'histoire. Quoique grand ami de l'aristocratie bernoise, Jean de Muller n'obtint de celle-ci l'autorisation de faire paraître son premier essai sur l'histoire de la Suisse à Berne qu'en substituant, comme lieu d'impression, le nom trompeur de Boston à celui de la ville des bords de l'Aar. On ferait une liste considérable des livres défendus ou livrés aux flammes à cette époque. Dans cette chasse aux écrits réputés dangereux, les nonces du pape se distinguent par leur zèle à stimuler la vigilance des évêques et des gouvernements orthodoxes.

Au tableau de la culture intellectuelle de la Suisse au XVIIIme siècle il y a encore une grande ombre. C'est l'insuffisance et, tranchons le mot, le triste état de l'instruction populaire. Dans les cantons les plus avancés, Zurich, Genève, Bâle, l'école était dirigée par les pasteurs qui étaient seuls souvent aussi à s'intéresser à son existence. Beaucoup de communes manquaient de bâtiments affectés à l'instruction popu-

publiées à partir de 1763 par la société elle-même ; II° *Anreden an die helvetische Gesellschaft*, 2 volumes, sans date, ornés du portrait des premiers présidents, Hirzel et Iselin ; III° Karl Morel, *Geschichte der helvetischen Gesellschaft*, 1867.

laire; beaucoup d'autres n'avaient que des maîtres d'école ambulants qui partageaient leur temps entre plusieurs villages et se voyaient réduits à faire leurs classes dans une grange ou en plein air. L'enseignement même participait de cette triste installation et ne consistait qu'en exercices de lecture et en récitations du catéchisme. Le calcul n'était pas enseigné. Une loi zuricoise de 1719 obligea toutes les communes rurales à organiser de bonnes écoles primaires. Mais une ordonnance de 1778 imprima une nouvelle impulsion à l'école populaire de ce canton. Quatre ans auparavant une école supérieure à l'instruction primaire avait été créée à Zurich pour les jeunes filles, par les soins du professeur Léonard Usteri. Une femme de mérite, Suzanne Grosweiler dirigeait cette école. En 1780 on comptait 600 écoles dans tout le canton. Mais dans la plupart des villes suisses, l'instruction classique se bornait au latin. A Berne le grand Haller et un Fellenberg, le sociétaire de Schinznach dont nous avons parlé, Sinner et Wilhelmi cherchèrent à réformer l'enseignement. Deux établissements parallèles furent organisés, un gymnase pour les jeunes gens qui se préparaient aux carrières savantes et une école des arts pour ceux qui se vouaient au commerce et aux métiers. Du gymnase on passait à l'académie ou institut politique.

Le chef du clergé bernois, le doyen Ith, disciple distingué de Kant, avait préparé une refonte complète de l'organisation scolaire (1794); la révolution helvétique en empêcha la réalisation. A Neuchâtel un vrai philanthrope, David de Pury, enrichi par la banque à Lisbonne, dotait sa ville natale de plusieurs millions destinés à la réorganisation des écoles et à l'utilité publique (1780). De Pury avait eu un devancier en Lallemand, principal fondateur de la maison des orphelins de cette ville (1733); il devait avoir des successeurs, entre autres Jacques-Louis de Pourtalès, le fondateur de l'hôpital qui porte son nom (1811) et Auguste de Meuron, de Bahia, auquel l'asile des aliénés de Préfargier doit son existence. C'est à ces hommes généreux et à ceux qui les ont suivis que Neuchâtel doit la réputation de bienfaisance qui fait l'honneur de ce pays.

A Lausanne, c'était le gouvernement de Berne lui-même qui, dans la première moitié du siècle, avait entravé le mouvement des intelligences, par des prescriptions mesquines et la censure rigoureuse à laquelle il avait soumis les écrits de professeurs comme le philosophe de Crousaz, l'historien de la Réformation Ruchat et le savant rédacteur de la *Bibliothèque italique,* Loys de Bochat. C'était (si l'on en croit Gibbon) par jalousie que les patriciens bernois en agissaient ainsi dans les provinces soumises à leur administration. Ils craignaient que leurs sujets, une fois leurs égaux en lumières, ne voulussent l'être aussi dans l'État.

Ce même gouvernement de Berne qui redoutait l'émancipation des esprits et la liberté politique, ne négligeait rien pour soulager la pauvreté et l'infortune, bannir la misère et faire naître l'abondance dans les pays soumis à ses lois. Il construisait des routes, des ponts, des canaux, établissait des greniers pour les temps de disette, favorisait, de ses subsides, l'agriculture, les métiers et l'industrie. Un air de grandeur romaine présidait aux actes de l'administration bernoise et se reflétait jusque dans les édifices publics dont la capitale se vit embellir dans ce siècle. « Bâtiments nobles plutôt que magnifiques, dit le publiciste « genevois contemporain Mallet-Dupan, décorés par leur destination « mieux encore que par le talent de l'architecte. » Les grandes dépenses du gouvernement bernois ne l'empêchaient pas d'accumuler les richesses et d'ajouter sans cesse au trésor considérable formé depuis des siècles et en vue des circonstances difficiles qui pouvaient surgir. Le grand Haller évaluait à 400,000 écus les revenus de la république. On porte à 50 millions la fortune totale en numéraire que possédait cet État au moment de l'invasion française. Une partie de cet argent était déposée dans les caveaux du trésor, l'autre était placée à intérêt dans les fonds publics de Londres ou dans les cours de l'Europe. Les capitalistes et les gouvernements de certains cantons suisses étaient les banquiers des rois. Les capitalistes genevois possédaient des millions dans les fonds de France ; Fribourg avait en créances sur la France pour plus de 700,000 livres, sur la Saxe pour 100,000.

Les arts utiles avaient mieux suivi le progrès des sciences que l'instruction populaire. L'esprit d'amélioration qui avait donné naissance à la Société helvétique avait fait éclore une foule de sociétés économiques, c'est-à-dire ayant pour objet le progrès matériel. C'est à la société instituée en 1759 par le Bernois Tschiffeli, un membre de la Société helvétique de Schinznach, vaillamment secondé par les frères Tscharner, que les paysans bernois durent en partie le bien-être et la prospérité qui les firent appeler *les rois des paysans de l'Europe*. Des sociétés analogues s'étaient organisées à Fribourg, Lucerne, Soleure, dans la province bernoise de Vaud et dans la principauté de Neuchâtel, mais elles restèrent bien loin de la société économique de Berne. Cette dernière naturalisa dans son canton la culture du trèfle, de la luzerne, de l'esparcette, de la pomme de terre, introduisit l'irrigation artificielle des prairies, la transformation des jachères, de nouveaux moyens d'engrais, et la culture perfectionnée de la vigne et du chanvre. La première caisse d'épargne fut aussi fondée à Berne en 1787. Les campagnes de Zurich et de Lucerne furent cependant témoins d'expériences

agricoles importantes. Un curé prêchait d'exemple aux cultivateurs lucernois. Un agronome zuricois pratique et instruit, Jean-Gaspard Egg, syndic (amman) de la commune d'Ellikon, fit de ce village une grande ferme modèle pour toute la contrée environnante. Par ses soins actifs et persévérants, les terres communales furent partagées, les terres incultes mises en friches, le bois remplacé par la tourbe; il établit des paratonnerres, un grenier d'approvisionnement, une assurance mutuelle du bétail. La première assurance contre l'incendie est d'origine zuricoise.

L'économie rurale était en progrès dans les Alpes où l'on apprit à faire un fromage excellent. L'économie forestière s'introduisait aussi dans ces contrées.

Le commerce et l'industrie firent également des progrès notables, malgré les entraves que le système de douanes et de prohibition mettait au premier et les privilèges des métiers à la seconde. Le commerce de toile de Saint-Gall auquel succèdent les broderies s'étend à tout le pays. La fabrication des mousselines s'introduisit dans l'Appenzell. La broderie seule n'occupait pas moins de 30 à 40,000 personnes dans les deux cantons. Le landamman Augustin Reding naturalisa les filatures du coton et de la soie à Schwyz. Glaris se distinguait dans la fabrication de ces derniers articles. Les manufactures du même genre furent perfectionnées à Zurich et à Bâle.

L'horlogerie était exercée à Genève par 6000 ouvriers; elle peuplait les contrées naguères encore sauvages du Locle et de la Chaux-de-Fonds. Dans ces deux villes (elles ne veulent être que des villages) où Daniel-Jean Richard avait confectionné la première montre en 1679, on fabriquait, un siècle après, 40,000 montres en or et en argent.

Bâle, de centre littéraire et typographique, devenue une ville de négoce et l'entrepôt d'un commerce très étendu entre la France, l'Italie et l'Allemagne, ajoutait la fabrication des rubans à ses autres industries. L'établissement de meilleures routes, commencé par Berne, et la construction de nombreux ponts par les frères Grubenmann d'Appenzell facilitaient les communications.

L'introduction en Europe et l'usage croissant du thé, du chocolat et du tabac à fumer et à priser vinrent encore donner un nouvel aliment au commerce, en même temps qu'ils modifiaient sensiblement les habitudes et amélioraient les conditions de la vie matérielle du peuple suisse.

Ces améliorations toutefois n'allaient pas jusqu'à supprimer la misère, la mendicité et le vagabondage, contre lequel les gouvernements prenaient des mesures rigoureuses et organisaient des chasses barbares.

Ils finirent même par établir un corps spécial, sous le nom de chasse-coquins ou chasse-gueux et qui devait prendre celui de gendarmerie, à l'imitation de celui qui avait été organisé en France par décret de l'Assemblée constituante en 1790.

Les grandes émigrations commencent avec le XVIIIme siècle. Des milliers et des milliers de personnes partent pour l'Amérique du Nord où plusieurs contrées reçoivent de leurs colons des noms qui rappellent ceux de notre pays. En 1768, sous les auspices d'un ministère ami du progrès et d'Olavidès, intendant de Séville, pour le roi Don Carlos III, de nombreux colons allemands et suisses partent des cantons protestants et catholiques et vont peupler les vastes solitudes de la Sierra-Moréna, ainsi appelée des Maures qui les avaient jadis habitées et rendues florissantes. La colonie prospérait et le pays se couvrait de villages et même de villes. Mais le mélange des protestants et des catholiques inquiétait le chef des capucins de la colonie, un Suisse et Fribourgeois, nommé Don Romuald. Olavidès, dénoncé déjà une fois à l'inquisition par Joseph-Antoine Jauch, d'Uri, lui est déféré de nouveau par Don Romuald. Comme voltairien (il correspondait avec Voltaire), Olavidès est condamné à la prison et n'y échappa qu'en se réfugiant, sous le nom de comte de Piso, à Genève, cette oasis des proscrits de toutes les croyances et de toutes les nations. La colonie abandonnée et honnie dépérit et finit par tomber tout à fait[1].

Sous l'influence du nouvel esprit économique et industriel, les services militaires avaient perdu de leur prestige. Dans plusieurs cantons la nation si belliqueuse des Suisses semblait s'être convertie en un peuple d'industriels et d'ouvriers. L'ambassadeur de France se plaignait amèrement de cette transformation et ne trouvait plus la même facilité à faire des recrues pour les armées du roi. Louis XV était cependant encore censé avoir à son service 22,000 Suisses et Grisons; mais une faible partie seulement de ces troupes se composait réellement de soldats de cette nation, le plus grand nombre étant recruté en Allemagne et dans d'autres pays. Ce noyau de militaires suisses suffisait néanmoins à maintenir les traditions de bravoure et de fidélité qui avaient fait la force des régiments capitulés. La fameuse guerre de sept ans vit se manifester avec éclat les vertus guerrières de ces auxiliaires; leur courage servit plus d'une fois à maintenir l'honneur des armes

[1] *Modestino la Fuente*, *Historia de Espana*, XX, 357. A. Daguet, *Les barons de Forell*, 77. — La Fuente parle de *Documentos curiosos en el ministerio della gobernacion*.

françaises gravement compromis par le choix de généraux incapables (1756-1763).

La bataille de Rossbach (5 novembre 1757) est le fait d'armes de cette guerre le plus honorable au nom suisse. Frédéric le Grand, roi de Prusse, battu à Jægerndorff et repoussé entre Collin et Prague, se cachait à Rossbach, en Saxe, à une lieue de ce champ de bataille de Lützen, où Gustave-Adolphe avait perdu la vie. Les Français, unis aux Impériaux, marchent à lui, sous le prince de Soubise. L'armée prussienne, retirée sous ses tentes, semblait ne pas songer au combat. Tout à coup les tentes s'abaissent et les Prussiens, en colonnes de bataille, s'avancent entre deux collines bordées de canons. Cette manœuvre étrange déconcerte l'armée française, elle se débande sur plusieurs points et commence à fuir. Mais au milieu de ce désarroi, quel est ce mur de briques rouges qui résiste au feu de l'infanterie prussienne et brave les éclats de la mitraille. Ce sont les Suisses de Planta, de Waldner et de Diesbach de Fribourg. Ces mots de l'antique valeur : Frères, tenez ferme (Brüder weichet nit), ont circulé dans les rangs de ces troupes intrépides. Saisis d'admiration, les soldats prussiens suspendent leur attaque. Soubise, sur ces entrefaites, avait ordonné la retraite. Les Suisses exécutent l'ordre, mais en protégeant la retraite de l'armée vaincue[1].

Quelques jours avant la bataille, les Suisses montrant quelque hésitation à exécuter un mouvement qui leur avait été ordonné, Soubise avait dit au colonel Lochmann de Zurich : « A quoi nous serviront les « Suisses? — A couvrir votre retraite, avait répondu l'audacieux capi-« taine. » Il avait été mis aux arrêts pour cette réponse inconvenante; mais l'événement avait justifié ses prévisions. Le 23 juin de l'année suivante, à la journée de Créfeld, près Düsseldorf, où le duc de Brunswick battit l'armée française, Lochmann rendit de tels services que Louis XV promit de lui accorder la première grâce qu'il solliciterait. Le colonel zuricois pria le roi de fonder pour les officiers protestants un ordre de chevalerie équivalent à celui de Saint-Louis qui, aux termes de ses statuts, ne pouvait être conféré qu'aux catholiques. Louis XV fonda l'ordre du Mérite militaire et donna à Lochmann le rang de commandeur du nouvel ordre.

Le Grand Frédéric avait aussi des Suisses dans ses armées. Dans cette même journée de Rossbach qui avait illustré le Zuricois Loch-

[1] Archenholz, *Geschichte des siebenjährigen Krieges*, ne parle pas des Suisses dans son récit. — Menzel ne leur accorde qu'une courte mention, III, 165.

mann, le Bernois Robert Scipion de Lentulus avait contribué à la victoire et reçu sur le champ de bataille le grade de général-major. Pendant la guerre de sept ans, le service de Prusse avait aussi fait la réputation d'un officier vaudois, le général-major Warnéry, de Morges, connu par plusieurs écrits sur l'art militaire.

Dans la première moitié du siècle, le service de l'Autriche avait été fatal à un autre brillant officier vaudois, le feld-maréchal-lieutenant Nicolas Doxat d'Yverdon. Il avait été protégé longtemps par le prince Eugène, le généralissime des armées impériales, contre la jalousie du feld-maréchal Seckendorf et du général Wallis. La mort du prince le livra à la haine atroce de Seckendorf, devenu président du conseil de guerre. Il fut accusé de trahison, condamné à mort et décapité le 10 mars 1738 à Belgrade, ville qu'il avait contribué à rendre imprenable. Il refusa de sauver sa vie par la fuite, ou au prix d'une abjuration, comme le lui offraient les jésuites de Vienne. « Mieux vaut, disait-il, « mourir innocent que de vivre déshonoré. Le crime fait la honte et « non l'échafaud. » L'année suivante, Doxat était réhabilité par une sentence de ce même conseil de guerre qui l'avait condamné, et qui maintenant frappait du déshonneur les deux ennemis implacables de l'infortuné maréchal, Seckendorf et le général Wallis [1].

L'affaiblissement de l'esprit militaire n'empêchait pas qu'il ne se trouvât encore des Suisses au service de presque toutes les puissances, y compris la Suède et la Russie et jusque dans les Indes hollandaises et portugaises. Les plus hautes faveurs de la fortune étaient réservées à quelques-uns de ces enfants perdus de la gloire helvétique. Un seul canton, celui de Fribourg, qui donnait dix généraux à la France, voyait aussi un de ses fils, Jacques Philippe de Landerset, s'élever au rang de gouverneur des Algarves, sous la reine Dona-Maria, et trois gentilshommes, du nom de Griset de Forell, arriver aux premières charges de la cour catholique de Saxe. Pendant que l'un d'eux, Joseph de Forell, commandeur de l'ordre de Malte, devenait grand maître de la maison de l'électeur de Saxe, roi de Pologne, un second était élu général d'infanterie, capitaine des Cent-Suisses et gouverneur du futur roi Jean Ier, et un troisième, le baron Philippe de Forell, ambassadeur de Saxe à Madrid. C'est à ce dernier, ami intime du premier ministre Urquijo, qu'Alexandre de Humboldt, alors à ses débuts, dut de voir

[1] Zourlauben, *Histoire militaire des Suisses au service de la France*, Paris, 1751. — May, *Histoire militaire des Suisses*, Berne 1772, I, 549. Girard François, *Histoire des officiers suisses*, Fribourg, 1782, I, 190. — Schuler, *Thaten und Sitten der Eidgenossen*, IV, 199.

s'ouvrir devant lui les portes de l'Amérique méridionale, fermées aux étrangers (1799)[1]. Deux autres familles fribourgeoises, illustrées dans les guerres du XVme et du XVIme siècle, les Diesbach de Belleroche et les d'Affry, recevaient un nouvel éclat sous Louis XV. Le XVIIIme siècle voit un d'Affry, lieutenant général sous les drapeaux français, tomber à la bataille de Guastalla (1735); son fils, promu au même grade, représenter Louis XV, comme ambassadeur, à la Haye (1758), et recevoir le commandement de la garde royale avec le cordon bleu des chevaliers du Saint-Esprit, sous Louis XVI (1784). A Neuchâtel, les armes unies à la diplomatie illustraient plusieurs familles, les Tribolet, les Chambrier, et la diplomatie en particulier, le baron de Sandoz-Rollin, ambassadeur de Prusse, à Madrid (1784) et ensuite à Paris (1795). Un historien allemand de notre âge appelle ce dernier « *une tête politique de premier ordre de l'école de Frédéric le Grand*[2]. » Parmi les diplomates et publicistes neuchâtelois, une place à part revient à cet Emeric de Vattel, ministre de l'électeur de Saxe à Berne, auquel son utile traité du *Droit des gens* a fait donner le surnom exagéré de *Grotius français*.

L'amour sincère ou affiché de l'humanité qui, sous le nom de philanthropie ou de cosmopolitisme, est l'un des caractères dominants du XVIIIme siècle, avait tourné au profit de la tolérance religieuse. Cette tolérance est essentiellement l'œuvre des libres penseurs de ce siècle. A eux aussi revient l'honneur d'avoir, à l'exemple de Genève, éteint les bûchers, adouci la justice criminelle, aboli le servage et accompli bien d'autres réformes salutaires. A Genève et à Neuchâtel deux théologiens distingués, Alphonse Turrettini et Frédéric Osterwald, d'accord avec Samuel Werenfels, de Bâle, avaient préparé le terrain en rompant avec la scolastique et la sombre orthodoxie du commencement du XVIIIme siècle. L'illustre triumvirat travaillait à la réconciliation de toutes les églises réformées. Mais les progrès de la tolérance n'étaient pas arrivés au point de détruire les pratiques ombrageuses et étroites qui régnaient dans beaucoup de communes rurales, où des tribunaux de mœurs et de religion (Chorgericht) punissaient de la prison, de l'amende et de peines afflictives et déshonorantes quiconque manquait au service divin. Mais c'était surtout contre ceux qu'on envisageait comme hérétiques et impies que l'orthodoxie déployait ses rigueurs. Encore en

[1] Alex. Daguet, *Les barons de Forell, ministres d'Etat de Saxe à Dresde et à Madrid*, Lausanne, 1876, p. 89, 110.

[2] Baumgartner, *Geschichte Spaniens zur Zeit der franz. Revolution*, Berlin, 1861, préface VII.

1760 la vénérable classe des pasteurs neuchâtelois destituait le ministre Petitpierre, de la Chaux-de-Fonds, pour avoir enseigné la non-éternité des peines. Frédéric le Grand, après être intervenu en faveur de cet ecclésiastique aussi pieux qu'éclairé, finit par l'abandonner à son sort, en disant à ses familiers : « Si Messieurs de Neuchâtel tien-« nent à être damnés éternellement, je ne m'y oppose pas [1]. » A la même époque, l'instituteur protestant Schmutziger, d'Aarau, était condamné à cinquante livres d'amende pour avoir relevé les bons côtés du catholicisme dans un écrit non autorisé par la censure (1774). Rien là d'étonnant à une époque où pour les partisans du catéchisme de Heidelberg, en usage dans plusieurs cantons réformés, le catholicisme était encore synonyme d'idolâtrie. Le catéchisme catholique, de son côté, ne montrait pas plus de tolérance et damnait sans pitié les hérétiques. Un évêque se montrait-il plus large ou plus évangélique, il avait contre lui la superstition du bas clergé et du peuple. La suppression des fêtes, qui avait été la principale cause de l'insurrection de la Gruyère en 1781, avait failli en amener une aussi deux ans auparavant dans le canton de Lucerne. La lettre pastorale de l'évêque de Constance qui autorisait cette suppression, reçut le nom de *Mandat luthérien* [2]. Les exorcismes étaient fréquents non seulement chez les catholiques, mais chez les protestants qui s'adressaient aux prêtres catholiques, aux capucins en particulier, pour conjurer le diable, délivrer des possédés, guérir des bêtes malades, ou leur aider à découvrir des trésors, en vertu de leur caractère sacerdotal [3]. Les prophéties religieuses et politiques, celles de Holzhauser surtout, étaient en grand crédit chez les catholiques et faisaient l'objet des prédications de certains moines et curés. Chaque maladie avait son saint spécial qu'on invoquait pour en obtenir la guérison ; ainsi saint Garin était le patron du bétail, sainte Appolline guérissait les maux de dents, saint Antoine aidait à retrouver les objets perdus ou cachés, saint Florian préservait de l'incendie.

Les sectes religieuses dissidentes continuaient à être l'objet des rigueurs du pouvoir. Les doctrines de quelques-unes de ces sectes étaient il est vrai très dangereuses aux mœurs, comme on le vit lorsque les deux frères Kohler, se donnant comme prophètes dans le can-

[1] Ch. Berthoud, *Les quatre Petitpierre* (1707-1790). *Etudes de Biographie neuchâteloise*, Neuchâtel, 1875.

[2] Pfyffer, *Geschichte der Stadt und des Cantons Luzern*, 525.

[3] « Lorsqu'on demandait à ces protestants superstitieux pourquoi ils ne s'adres-« saient pas à leurs ministres, ils répondaient que ces derniers n'avaient pas de pou-« voir sur les diables et les sorciers. » *Souvenirs inédits du Père Girard.*

ton de Berne, fondèrent une secte impure, dont la maxime fondamentale était que *tout était permis aux vrais chrétiens.* On se borna cependant à les chasser du pays. Mais un des chefs de la secte, Jérôme Kohler, ayant reparu et recommencé ses prédications, il fut condamné à mort, étranglé et son cadavre livré aux flammes. Ses disciples s'attendaient à une résurrection. Le miracle ne s'étant pas accompli, la secte tomba d'elle-même.

L'esprit de secte est rare chez les catholiques accoutumés à reconnaître une autorité traditionnelle. Cependant vers 1780, l'évêque de Lausanne, résidant à Fribourg, fut instruit que dans la partie allemande du canton un paysan, nommé Peter Bennou, professait le presbytérianisme, c'est-à-dire le gouvernement de l'Église par les curés, abstraction faite de toute autre hiérarchie, et que ce campagnard avait composé un écrit dans ce sens. Joignant des idées d'indépendance politique à ses vues religieuses, Bennou réclamait pour les jurés de communes le droit de contrôler tous les mandats ou ordonnances de leurs Excellences de Fribourg. Ce paysan, novateur et révolutionnaire, était un vieillard de soixante et dix ans, pieux, aisé, bienfaisant et vivant en philosophe dans sa chaumière, à Dirlaret, à deux lieues de Fribourg. Cité à comparaître et refusant d'obéir à l'ordre du banneret de son quartier, il fut enlevé de nuit par six fusiliers, aux ordres de deux officiers et conduit à la Tour de Jacquemart, la prison d'État de Messieurs de Fribourg (décembre 1780). Au bout d'un mois, Bennou offrant de se rétracter et les communes allemandes s'agitant en faveur du prisonnier, celui-ci en fut quitte pour faire une amende honorable à la porte de la collégiale, demander pardon à l'évêque et renouveler le serment de fidélité qu'il avait prêté au souverain. On jugea cependant à propos de le retenir encore quelque temps à la Tour de Jacquemart, pour y recevoir les exhortations de l'ancien jésuite Rebmann, professeur au collège. L'écrit de Bennou fut brûlé par la main du bourreau, le jour du marché qui suivit la sentence (février 1781)[1].

Le bourreau, comme on voit, toujours le bourreau pour les hommes et même pour les écrits, quoique Marmontel, le célèbre auteur du roman de Bélisaire, eût très judicieusement dit aux hommes de son temps que brûler n'était pas répondre et que ce n'était pas à la lueur des bûchers qu'on éclairait les âmes.

Les jésuites, qui figurent aussi dans cette histoire du sectaire de Dir-

[1] *Mémoire du marquis de Maillardoz, dans le Mémorial de Fribourg*, publié par M. l'abbé Gremaud, 1856, III, 1.

laret, continuaient à exister malgré la bulle de suppression de Clément XIV. Ces janissaires du pape se moquaient de ce dernier quand il ne faisait pas ce qu'ils voulaient et s'étaient fait protéger contre le saint-père par une impératrice schismatique et un roi hérétique, Catherine II et Frédéric II. En Suisse, ils n'avaient fait qu'échanger, en riant, leur manteau contre la soutane du prêtre séculier. Bientôt même, ils reparaissent sous le nom de *Pères de la foi*, dans le Vallais, d'où ils cherchent à se reconstituer à Fribourg, Soleure, Porrentruy, leurs anciennes résidences. Mais pendant que ces nouveaux jésuites se distinguaient par leurs menées et leur intolérance, nous trouvons parmi leurs confrères sécularisés depuis 1773 des hommes vraiment pieux, comme le père Joseph de Diesbach, ancien officier bernois au service du Piémont, que la mort d'une femme bien aimée avait jeté dans le catholicisme et dans la Compagnie ; on y voit même des hommes très éclairés, comme ce chanoine argovien Weissenbach (1734-1802), auteur de deux volumes dirigés contre la *mariolâtrie*, ou ce culte exagéré de la Vierge dont les nouveaux jésuites sont les plus fervents apôtres. Un autre ancien jésuite, remarquable par les lumières, la tolérance, l'amour du progrès et de l'éducation populaire, est le chanoine fribourgeois Aloyse Fontaine (1754-1834), l'un des prêtres qui ont le mieux mérité de la science, de la patrie et de la religion du cœur. Fontaine sera l'ami, le soutien persévérant de ce moine hors ligne qu'on nomme le père Girard, le premier pédagogue de la Suisse après Pestalozzi. Grégoire Girard (1765-1850) avait fait ses études supérieures à Würzbourg, et tout en combattant ce qu'il appelait les erreurs de Kant, il s'était approprié ce qu'avaient de beau et d'élevé, dans l'ordre intellectuel et moral, les doctrines du sage de Königsberg. Unis par les liens du sang et de l'esprit, Fontaine et Girard représentèrent pendant près de trois quarts de siècle le catholicisme évangélique et national que leur ami plus jeune, le baron Henri-Ignace de Wessenberg (1774-1860), d'une ancienne famille argovienne d'origine, devait travailler à faire prévaloir dans le diocèse de Constance, confié à ses soins (de 1801 à 1827) et qui embrassait une grande partie de la Suisse. Sans songer le moins du monde à se séparer de Rome, ces prêtres humains se sentaient chrétiens avant d'être catholiques, et n'étaient pas disposés à se laisser employer comme des instruments dans la main des nonces, contre les empiètements desquels avaient déjà protesté les quatre premiers prélats de l'Allemagne, réunis aux eaux d'Ems (25 août 1785), d'accord avec l'empereur Joseph II[1]. Un de leurs vœux les plus chers, après le renou-

[1] C'est ce qu'on nomme les 23 *Points d'Ems* (Emser-Punktation).

vellement d'une théologie surannée et d'une casuistique malsaine, était la prospérité matérielle, intellectuelle et morale du peuple.

Ce peuple suisse, comme ses voisins souabes, avait conservé en beaucoup d'endroits les vertus de ses ancêtres, la simplicité des mœurs alliée à la bonhomie, à une hospitalité rare de nos jours et à une loyauté qui faisait l'homme probe dans la vie privée, inébranlablement fidèle au devoir et à la foi jurée dans la vie publique[1]. Malgré les progrès du luxe dans les villes et les relations nombreuses des grandes familles avec les cours étrangères, une cordialité touchante régnait encore dans les rapports de celles-ci avec leurs concitoyens de condition inférieure et entre maîtres et serviteurs. Grands et petits parlaient patois entre eux. Cette cordialité sympathique qui adoucissait bien des choses et corrigeait l'inégalité des droits, subit quelques années plus tard une mortelle atteinte par l'arrivée des émigrés français. Ceux-ci nous apportèrent, avec un insupportable orgueil de caste, la haine de la république et un dédain pour le peuple qui n'avait pas peu contribué à la révolution française et qui favorisa aussi en Suisse les progrès de l'esprit révolutionnaire.

8. Grande révolution française. — Réunion du Porrentruy à la France.— Agitation dans le Pays de Vaud.— Le 10 août. Révolutions de Genève, Stæfa et Saint-Gall.— La Valteline réunie à l'Italie. — Bonaparte en Suisse. — République lémanique. — Invasion de la Suisse. — Annexion de Genève à la France. — Émancipation des bailliages italiens.

La révolution française est fille de trois sortes de révolutions qui l'ont précédée dans le monde : la révolution anglaise (1688), la révolution américaine (1774) et les révolutions de Genève que Voltaire nommait plaisamment, comme on le sait, *des tempêtes dans un verre d'eau.* Mais le verre s'était élargi et la tempête, de locale était devenue générale.

Chez ces trois peuples, la révolution ne s'était attaquée qu'à l'ordre politique; elle avait respecté les institutions religieuses. Il n'en fut pas

[1] Qui ne connaît chez nous le trait touchant de deux Schwyzois de la vallée de Goldau qui étaient en procès pour la possession d'une prairie. La séance décisive du tribunal ayant été fixée sur un jour où Gaspard faisait ses foins et ne pouvait se rendre à Schwyz, François, sa partie adverse, s'offrit à exposer sa cause et celle de son voisin devant les juges. Gaspard accepte et son adversaire fait si consciencieusement la chose, que Gaspard gagne et en reçoit la nouvelle de François lui-même ; « tu as gagné, dit-il, la prairie est à toi. » François et Gaspard restèrent amis. Schuler, *Thaten und Sitten der Eidgenossen*, Zurich, 1847, IV, 115.

de même en France, où l'ordre politique, religieux et social croula tout à la fois.

Louis XVI, sous lequel s'accomplit ce cataclysme, était cependant un prince honnête, bon, animé d'un véritable amour de son peuple et d'un vif sentiment de justice. Mais il eut à expier les fautes de ses prédécesseurs, le superbe Louis XIV et le dissolu Louis XV. Le premier avait dissipé le trésor par ses guerres et ses constructions ruineuses, en même temps que son despotisme, enté sur celui de Richelieu, enlevait à la nation toutes ses libertés, jusqu'à l'ancienne représentation nationale des *États provinciaux* et des *États généraux* de la monarchie. Le second, véritable Sardanapale, avait achevé la ruine de l'État et avili le trône par ses débauches. Louis XVI eût voulu remédier à tous ces maux et eût été heureux de porter le beau nom de *Restaurateur* de la *Nation française*. Mais il n'avait pour cela ni le génie, ni la force nécessaire. « Louis, dit un grand historien français, n'était ni régénérateur, « ni despote [1]. »

Néanmoins, au commencement de son règne, entouré de deux sages ministres, Lamoignon de Malesherbes et le marquis de Turgot, Louis XVI était parvenu à réformer beaucoup d'abus. Mais il ne sut pas soutenir ces deux hommes contre le mécontentement de tous ceux qu'irritaient les innovations. L'habile et honnête banquier genevois, Jacques Necker, qui leur succéda, ne fut pas plus heureux que ses devanciers. Bien que le clergé et la noblesse possédassent les deux tiers des terres du royaume, que ces terres fussent exemptes d'impôts et que presque toutes les dignités civiles, militaires et même ecclésiastiques fussent réunies dans les mains de ces privilégiés, on ne put obtenir leur participation aux charges publiques qui pesaient de tout leur poids sur le peuple des campagnes et la bourgeoisie des villes. Hors d'état de faire face aux dépenses avec les ressources ordinaires, Louis XVI se vit contraint, pour arracher le pays au gouffre béant de la banqueroute, de convoquer les *États généraux*, composés des trois ordres : du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie ou *Tiers état*.

Les États généraux, ouverts le 4 mai 1789, votèrent les subsides nécessaires. Mais bravant l'ordre du roi qui maintenait la séparation des trois ordres, ils se transformèrent, sur la proposition de l'abbé Sieyès, le théoricien de la révolution, en une assemblée unique, l'*Assemblée nationale constituante*, s'arrogèrent tous les pouvoirs et entrèrent en lutte ouverte avec la royauté. Une concentration de troupes qui inquiétait

[1] Mignet, *Histoire de la Révolution française*, I, 17.

Paris et l'Assemblée, donna le signal d'une insurrection générale. Elle aboutit à la prise de la Bastille le 14 juillet 1789, et entraîna l'adhésion forcée du souverain aux faits accomplis et à la révolution qui suivit. Les grands principes de liberté et d'égalité furent proclamés avec les droits de l'homme et du citoyen. Les titres de noblesse disparurent des actes officiels. L'ancienne division de la France en quarante provinces inégales en droits et en territoire, fit place à quatre-vingt-trois départements, sans base historique, mais administrés d'une façon uniforme et qui tiraient leurs noms des montagnes et des fleuves. Les biens ecclésiastiques furent mis en vente pour payer les dettes de l'État. La constitution civile du clergé établit une nouvelle circonscription des diocèses, calquée sur celle des départements et attribua l'élection des curés et des évêques au peuple, comme dans la primitive Église; un serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi fut imposé aux prêtres. Mais ce fatal serment eut pour résultat dans la suite de diviser tout le clergé en deux camps, les prêtres jureurs ou constitutionnels et les prêtres non jureurs ou réfractaires. Pendant que s'accomplissaient ces événements, la capitale fut plus d'une fois troublée par des émeutes et des scènes homicides. Les excitations de la presse et des clubs révolutionnaires d'une part, de l'autre l'émigration de la noblessse et du clergé, dont une partie alla rejoindre à Coblence, sur le Rhin, les armées des souverains étrangers coalisés contre la France, contribuèrent beaucoup à exalter les esprits. Des scènes analogues ensanglantèrent aussi à plusieurs reprises les provinces. Pendant ces troubles, les régiments suisses s'étaient signalés, comme toujours, par leur fidélité. Mais cela ne faisait pas le compte du *Club helvétique*, qui venait de se former à Paris et qui s'était donné pour tâche de révolutionner la Suisse.

Le club helvétique, ouvert en juin 1790, comptait plus de trois cents membres de tous les cantons, Vaudois, Genevois, Fribourgeois surtout, les uns établis dans la grande ville depuis un plus ou moins long terme, en qualité de soldats, suisses de poste, domestiques; d'autres, exilés de 1781 et de 1783, à leur tête Castella, Rey, Kolly, Niquille, Chaperon, Constantin Blanc[1]. Le club se réunissait tantôt dans une maison particulière, tantôt dans une ancienne église, et jouissait de la protection de membres influents des diverses fractions de l'Assemblée nationale : Sillery, Mirabeau, Brissot, Camille Desmoulins. L'un des premiers soins du club helvétique avait été de solliciter la libération

[1] « Ueber einen Clubb von mehr als drei hundert Schweizern aus allen Kantonen, an deren Spitze freiburgische Bürger und Angehörige sind. » Lettre du Conseil secret de Berne à celui de Zurich, 6 juillet 1790. *Archiv. frib.*

des deux Fribourgeois envoyés aux galères de Brest à la suite de l'insurrection de Chenaux par le gouvernement de Fribourg, savoir, Jean-Jacques Sudan de Treyvaux, condamné pour dix ans et Huguenot, ancien juré d'Autigny qui l'était pour trente. Le club n'avait pas jugé à propos de demander la grâce d'un troisième condamné, Henri Rossier, l'assassin de Chenaux. La délivrance des deux premiers fut votée par l'Assemblée nationale en juin 1790, sur le rapport présenté par l'abbé Grégoire, nommé plus tard évêque constitutionnel de Blois. Elle fit l'objet, le 3 juillet, d'une ovation religieuse et patriotique, dont le procès-verbal du club helvétique nous a transmis le récit caractéristique que nous arrangeons un peu, sans y rien changer d'essentiel.

« Après une grande messe et un *Te Deum* chantés à l'église des Pré-« montrés de la Croix-rouge au faubourg Saint-Germain, les deux con-« damnés furent reconduits à leur demeure, rue du Regard, par un pom-« peux cortége. Il était formé de douze des Cent-Suisses du roi, de six « de Monsieur, frère du roi, de cent gardes suisses, de six tambours des « gardes et de vingt-huit musiciens appartenant à ce même corps, dont « la participation n'avait été accordée *que malgré lui* par le colonel de « cette troupe, le vieux général d'Affry. Venaient ensuite le président « du club helvétique, Chaperon de Châtel, et le commissaire Roulier « de Vaulrux, que les dames de la Halle avaient gratifié d'un bou-« quet magnifique. Au milieu du cortége flottait une bannière blanche, « ornée d'une croix jaune, surmontée d'un bonnet, symbole de la « liberté et sur les plis de laquelle on lisait ces mots : *Vivent la loi et* « *le roi, l'Asssemblée nationale et la liberté!* Des deux côtés du drapeau « marchaient Huguenot et Sudan, tenant chacun un des rubans de la « bannière...... Les chaînes qu'avaient traînées au bagne ces deux « infortunés, étaient portées devant eux par des jeunes gens de leur « canton et devaient, par décision du club, rester suspendues dans « l'église des Prémontrés. Huit cavaliers de la garde nationale et « soixante fantassins ouvraient et fermaient la marche du cortége. Le « soir on mena les héros de la fête à la Comédie française où on don-« nait en leur honneur le drame intitulé : *L'honnête criminel.* » Jamais, dit le procès-verbal du club helvétique, journée « plus glorieuse pour la nation suisse. » Le peuple criait : Vivent nos bons amis les Suisses [1].

C'était là un avertissement donné par la France révolutionnaire à la Suisse aristocratique et à l'État de Fribourg en particulier. Mais au lieu

[1] Extraits du Procès-verbal du club helvétique et de lettres conservées aux Archives de Fribourg. Le Journal du club confié au chancelier Berchtold par la famille de l'avocat Castella a été vendu et doit se trouver dans une maison patricienne de Berne.

d'en profiter en ramenant à lui les esprits par la clémence et la modération, le gouvernement de ce canton n'en fit usage que pour entourer de faux frères le club suisse, dont tous les actes étaient immédiatement rapportés aux conseils secrets de Berne, de Fribourg et de Soleure. C'est ainsi que l'on apprit les enrôlements qui se faisaient à Carouge, à Versoix et à la Chaux-du-milieu dans le pays de Neuchâtel, où s'étaient rendus le libéré de Brest, Jean-Jacques Sudan et son frère. Mais ils n'eurent que le temps de s'enfuir en Franche-Comté, pour échapper aux poursuites du gouvernement de la principauté. Il était question, paraît-il, de s'emparer du fort de Joux pour en faire une sorte d'avant-poste et de citadelle de l'invasion. Un autre exilé fribourgeois, le médecin Kolly, enrôlait en Piémont où il se vantait d'avoir recruté 1400 hommes. Castella, de son côté, travaillait à Chambéry où ses opérations dévoilées au premier ministre de Sardaigne, comte d'Hauteville, provoquaient un mandat d'amener contre l'agitateur (30 avril 1790). Le Bas-Valais, l'ancien évêché de Bâle, le pays de Vaud, la Gruyère fribourgeoise et certaines parties du canton de Berne, le Seeland par exemple, étaient aussi l'objet de la propagande active du proscrit de 1781. Un écrit intitulé : *Lettre aux communes de la Suisse ou l'aristocratie dévoilée*, inquiéta beaucoup les conseils secrets de Zurich et d'autres cantons, où ce pamphlet avait été répandu à quatre mille exemplaires. Les régiments suisses au service de France, au nombre de onze, étaient travaillés dans le grand genre contre leurs officiers par certains membres du club qui allaient les haranguer jusque dans les casernes de Paris, Courbevoie et Rueil. Castella lui-même crut devoir mettre un frein aux imputations calomnieuses dirigées contre le colonel de la garde royale, le vieux général d'Affry, en rappelant à ses compatriotes la conduite de cette famille à Fribourg, en 1781. L'indiscipline avait fait alors de tels progrès, que d'Affry se vit un jour contraint de livrer à quatre cent soixante soldats ameutés de la garde un à compte de 11,000 livres. Ceci se passait à la fin de juin 1790. Deux mois après, éclatait la fameuse émeute de Nancy où, d'accord avec la populace de cette ville, plusieurs bataillons du régiment suisse de Châteauvieux, formés surtout de Vaudois, Neuchâtelois, Genevois, soutinrent un combat de plusieurs heures contre les troupes envoyées par l'Assemblée nationale et dont faisaient partie les régiments suisses de Vigier et de Castella de Berlens. Cette émeute qui avait coûté la vie à quarante officiers et quatre cents soldats fut châtiée dans le sang de vingt-trois des rebelles. D'autres, au nombre de quarante-un, furent condamnés aux galères.

Inquiets du sort des régiments suisses et de leur situation propre, les gouvernements des cantons se décidèrent à envoyer une lettre col-

lective au roi Louis XVI, pour lui exprimer leurs regrets de la conduite du régiment de Châteauvieux et pour demander qu'il fût pris des mesures contre le club qui s'arrogeait le caractère d'une sorte de représentation nationale de la Suisse en France. La proposition faite par le conseil secret de Berne[1] de demander au nom de la Diète la destruction du club helvétique et l'extradition ou l'expulsion de ses membres, n'avait pas réuni la majorité des cantons[2].

Sous le double coup de l'échec de Nancy et de la lettre des cantons, le club helvétique jugea à propos de désavouer toute participation à ce qui s'était passé en Lorraine. Mais en même temps il ne se faisait pas scrupule de solliciter, sur la conduite à tenir, les conseils de Marat, de sanglante mémoire, sous la date du jeudi 30 septembre 1791. Ce dernier consentit à une entrevue pour le soir même à huit heures, mais en y mettant la condition que le nombre des membres présents à cette conférence ne dépasserait pas six[3]. Le gouvernement de Fribourg n'avait pas besoin de cette mystérieuse entrevue pour se croire en droit de prendre les mesures les plus extrêmes contre les conspirateurs de Paris; il rendit un arrêté où il mettait à prix la tête des chefs du club helvétique, offrant cent louis pour la tête de l'avocat Castella et deux cents écus pour celle de chacun de ses huit associés[4]. Il annonçait de plus l'intention de demander pour son compte au gouvernement français l'extradition ou l'expulsion des proscrits (11 octobre 1790). Le fait est que les excitations du club helvétique, jointes à celles d'émissaires français et des mécontents du dedans, avaient déjà produit des symptômes révolutionnaires sur plusieurs points du territoire suisse.

Le signal des insurrections fut donné par la population française du Bas-Vallais, irritée de la vénalité de ses châtelains allemands du Haut. On arbora la cocarde verte et on planta des arbres de liberté à Saint-Maurice et à Monthey, dont le châtelain Schinner s'enfuit épouvanté devant le gros Belet, paysan aux formes athlétiques du Val d'Illiers et qui, prenant le bailli à bras-le-corps, s'était donné le cruel plaisir de le tenir hors de la fenêtre de son château, suspendu entre ciel et terre. Le landstourm du Haut-Vallais, armé de fusils, de pioches et de fourches,

[1] Voir la correspondance des gouvernements suisses dans *Archiv für Schweiz. Geschichte*, Zurich, 1843, t. I.

[2] Ibid.

[3] *Archives de Fribourg*.

[4] J.-J. Sudan (de Treyvaux), Huguenot (d'Autigny), l'avocat Rey et Ignace Kolly, jeune, de Fribourg, Chaperon, Conus et Gremion de Châtel-St-Denis, Roulier de Sommentier. Dans cette pièce officielle, Castella est appelé le principal auteur de l'insurrection de Chenaux en 1781. *Archiv für Schweiz. Geschichte*, 1843, I, 318.

vint facilement à bout de l'insurrection, grâce au voisinage des troupes bernoises, dont la diète vallaisanne avait réclamé l'assistance et que les insurgés étaient aussi réduits à implorer de leur côté. C'est ce qui fit qu'on mit une certaine modération dans la répression et qu'il n'y eut que deux sentences capitales pour meurtre et incendie. Un agent français se faisant appeler le comte de Perrigny, fut livré aux Bernois, et expia ses provocations par un emprisonnement de quelques années dans ce canton[1].

Après le Vallais, ce fut le tour de l'ancien évêché de Bâle ou du Porrentruy, dont les habitants, excités par le club helvétique, demandaient en vain la convocation des États pour faire droit à leurs doléances. Le prince-évêque, Joseph de Roggenbach, menacé dans son autorité, s'était adressé aux cantons suisses. Ces derniers se montrant peu disposés à intervenir, le prélat réclama le secours des troupes impériales. Un escadron de cavalerie et cinq cents fantassins entrèrent à Porrentruy le 20 mars 1791. La réaction eut son cours. Deux des chefs de la révolution, Voyat et Caillet, furent condamnés à la détention perpétuelle, après avoir entendu, à genoux, lecture de la sentence qui les condamnait à mort et du jugement de son Altesse qui commuait la peine capitale en détention perpétuelle à la maison de force. Deux prêtres, leurs complices, Copin et Lemanne, furent condamnés à la prison (12 décembre 1791[2]). Les vrais chefs du mouvement, l'Alsacien Rengger, syndic des États, et son oncle, le chanoine Gobel, évêque de Lydda *in partibus*, et membre de l'Assemblée nationale de France, s'étaient soutraits par la fuite aux poursuites du prince-évêque. Travaillée par ces deux personnages, l'Assemblée législative de Paris qui avait remplacé l'Assemblée constituante (le 1er octobre 1791), envoya des troupes françaises occuper le pays de Porrentruy. Transformée un moment en république rauracienne (le 19 décembre 1792), cette contrée était plus tard réunie à la France par décret de la Convention du 23 mars 1793, sous le nom de département du *Mont-Terrible*[3], et plusieurs années après, annexé, comme simple sous-préfecture, au département du Haut-Rhin (1800).

Depuis la malheureuse tentative de Davel en 1723, le pays de Vaud n'avait pas donné d'inquiétude à leurs Excellences de Berne. Les paysans, le clergé, la noblesse en général et une grande partie même des bourgeois des villes étaient sincèrement dévoués au régime bernois, et il

[1] Verdeil, *Histoire du canton de Vaud*, III, 367.
[2] Quiquerez, *Monuments de l'ancien Évêché de Bâle*, Delémont, 1870, 97 et 100.
[3] Du nom de la colline de Mont-Terri à une lieue de Porrentruy.

eût été facile à une administration généreuse et prévoyante de s'attacher tout ce pays. Mais au lieu d'alléger un joug que les idées du temps rendaient difficile à supporter, Berne semblait prendre à tâche de le rendre plus lourd. « Les Bernois, dit un illustre historien vaudois, vou-« lurent avoir des sujets, ils firent des révoltés[1]. »

En 1790, le pays de Vaud ne payait pas moins de 1,700,000 francs d'impôts et cependant arts, manufactures et industrie languissaient dans ce pays, faute de vie et d'encouragement[2]. Les extorsions baillivales n'avaient pas cessé complètement. Aussi, après la convocation des États généraux en France et la prise de la Bastille (14 juillet 1789), les idées révolutionnaires firent-elles quelques progrès. La prise de la Bastille fut fêtée à Rolle, par un banquet public (14 juillet 1791), où se signala par son zèle révolutionnaire ou *patriote*, comme on disait alors, un gentilhomme vaudois, Amédée de La Harpe, seigneur des Uttins, qui devait se faire un nom comme un des meilleurs généraux de la République française. Vers le même temps, l'avocat Jean-Jacques Cart établissait dans un virulent écrit intitulé : *Mémoire à consulter*, le droit des Vaudois à être traités en hommes libres par leur souverain et recevait en récompense de cet écrit la bourgeoisie d'honneur à Morges. Mais un homme marque surtout dans la révolution vaudoise et la révolution helvétique qui suivra, c'était Frédéric-César de La Harpe, né à Rolle, comme son cousin le seigneur des Uttins (le 6 avril 1754). De La Harpe était doué de beaucoup de courage civique, de générosité et de grandeur d'âme, mais il était passionné, violent, peu scrupuleux sur les moyens, surtout au début de sa carrière politique. Après avoir exercé les fonctions d'avocat pendant quelques années et plaidé comme tel devant leurs Excellences de Berne, il s'était senti froissé dans son sentiment de dignité personnelle et de nationalité vaudoise par ce mot hautain d'un patricien bernois : « Vous êtes nos sujets. » Il avait renoncé au barreau et à sa patrie pour se vouer à l'éducation des jeunes grands-ducs de Russie, Alexandre et Constantin (1784). Républicain à la cour comme il l'avait été en Suisse, celui qu'on nomme dès lors le colonel ou général La Harpe, quoiqu'il n'eût jamais été soldat,

[1] Monnard, *Histoire de la Confédération*, XV, 534.

[2] Schuler, *Thaten und Sitten der Eidgenossen* (IV, 1, 662), prétend au contraire que tout était pour le mieux et vante l'excellente administration et la justice impartiale de Berne dans le pays de Vaud, où « Tout, dit-il, prospérait de plus en plus. » Cette appréciation est aussi celle de Seigneux de Correvon, dans son *Précis d'histoire de la Révolution de Vaud*, et Roverea, dans ses Mémoires, parle dans le même sens et vante les belles routes construites par les Bernois, I, 187.

inspira à ses élèves des idées de libéralisme auxquels Alexandre resta fidèle pendant une grande partie de son règne. Grâce à LeFort de Genève et au Vaudois La Harpe, la Suisse a influé deux fois et de la façon la plus heureuse, sur les destinées de la Russie. Celle-ci le lui rendra et deviendra à son tour *une bienfaitrice pour nos rivages*[1]. A Pétersbourg aussi, comme à Lausanne ou à Berne, La Harpe songeait au pays de Vaud et à ses griefs contre Berne. Les *Lettres d'Helvetus* et d'autres pamplets publiés dans les journaux de Londres, contribuèrent beaucoup à l'exaltation des esprits déjà suffisamment montés par les nouvelles de France. La tentative d'évasion du roi Louis XVI de France et son arrestation à Varennes quelques heures après son départ, avaient mis aux prises dans le pays de Vaud les *aristocrates* et les *patriotes*. Pendant que les premiers, trompés par le faux bruit de la délivrance de Louis XVI, s'étaient livrés à une joie folle et insultante pour leurs adversaires, les partisans de la révolution passèrent à leur tour de la stupeur du premier moment à une allégresse inouïe et à des manifestations publiques qui provoquèrent des mesures de rigueur de la part des Bernois. Deux citoyens considérés, l'assesseur-baillival Rosset de Lausanne et le capitaine Muller de La Mothe furent enlevés de nuit et enfermés au château de Chillon. D'autres Vaudois marquants, Amédée de La Harpe, l'avocat Cart et Boinod d'Aubonne, le correspondant du club suisse, se dérobèrent par la fuite à l'emprisonnement. Mais la Haute Commission établie pour sévir contre les patriotes, n'en poursuivit pas moins le cours de ses sentences draconniennes. Amédée de La Harpe, l'ordonnateur de la fête de Rolle était condamné à mort par contumace et privé de ses biens; Rosset et Muller de La Mothe, condamnés à vingt-cinq ans de détention dans la forteresse d'Aarbourg et aux frais ; d'autres citoyens, entre autres le docteur en droit Miéville d'Yverdon, à un emprisonnement plus ou moins long. Les Deux-Cents de Lausanne protestèrent en vain contre les procédés arbitraires de la Haute Commission. Celle-ci mit le sceau à ses opérations par la scène du Champ de l'Air, près de Lausanne (30 septembre 1791). Vingt-sept députés des villes vaudoises, tête nue, entourés de soldats bernois et de paysans de ce parti, durent entendre une admonestation sévère, dont le souvenir inspirait encore trente ans après un sentiment pénible à un témoin oculaire, le colonel Ferdinand de Rovéréa, de Vevey (1763-1829). Cet homme de talent et de cœur, le champion le plus dévoué des Bernois, blâme hautement dans ses Mémoires cette cérémonie aussi outrageante qu'impolitique[2]. Impolitique,

[1] Expression de M. L. Vulliemin.
[2] Rovéréa, *Mémoires publiés par de Tavel, avoyer de Berne*. I, Berne, 18.

elle l'était d'autant plus que la révolution française venait de porter à la royauté un nouveau coup plus terrible que tous les précédents.

Louis XVI, odieux au peuple de Paris depuis sa tentative d'évasion, l'avait irrité encore par son veto aux lois rendues contre les émigrés et les prêtres réfractaires. L'invasion des Prussiens et le manifeste menaçant lancé par les souverains contre Paris, s'il ne rétablissait pas le roi dans tous ses droits, achevèrent d'exaspérer la multitude et servirent à souhait les desseins des sycophantes qui la dirigeaient. Dans une entrevue secrète à Charenton, Danton, Marat et Robespierre s'entendirent pour envahir les Tuileries et proclamer la déchéance du monarque, désirée aussi par les Girondins. L'Assemblée nationale elle-même était vouée à la destruction en cas de résistance. L'insurrection fut fixée au 10 août.

Le 9 août, à minuit, le tocsin sonne, et vers le matin une multitude immense, qu'on évalue à cent mille hommes et pourvue d'une artillerie formidable, se porte au château des Tuileries, défendu par 8 à 900 Suisses, quelques bataillons de gardes nationaux et un certain nombre de volontaires royalistes. Mais le chef de la garde nationale Mandat, qui avait l'ordre de l'Assemblée nationale de repousser la force par la force, ayant été traîtreusement assassiné par les factieux, une grande partie de la garde nationale se disperse ou fait cause commune avec les insurgés. Le soin de la défense tombait alors presque exclusivement aux Suisses que commandait le lieutenant-colonel de la garde royale, le général de Maillardoz, en remplacement de son cousin octogénaire, le général d'Affry, malade et brouillé avec la reine. Quoique sans artillerie, les soldats suisses firent leur devoir en hommes d'honneur. Ils se battirent comme des lions, balayèrent la place royale, la place du Carrousel et firent reculer l'émeute. Un officier lucernois, plein de valeur, le maréchal de camp Dürler, dirigeait la sortie. Mais le roi ayant pris la résolution de se réfugier avec la famille royale au sein de l'Assemblée législative, et ordonné de cesser le feu, la plupart des Suisses sont massacrés sans défense ou meurent en défendant chèrement leur vie contre les fédérés Bretons et Marseillais, avides de leur sang. Quatre-vingts soldats désarmés sont immolés jusqu'au dernier pendant qu'on les emmenait prisonniers sur la place de Grève.

Plusieurs officiers qui avaient échappé à la mort, le 10 août, la trouvèrent dans les affreuses journées de septembre, où, sous les auspices de Marat, le mauvais génie de la révolution, 1386 personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition, furent massacrées par des égorgeurs

à gages dans les prisons et les hospices de Paris[1]. Au nombre des victimes de septembre figure le Frédéric de Maillardoz qui avait commandé la garde royale au 10 août à la place du vieux général Auguste d'Affry. Il fut immolé à la Conciergerie. D'Affry lui-même, emprisonné à l'abbaye, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, érigé sept jours après l'assaut des Tuileries, mais il fut acquitté sur l'ordre de Robespierre, en raison de son grand âge et des circonstances qui l'avaient empêché de prendre part aux événements du 10 août. Le tribunal révolutionnaire ne fut pas aussi clément pour le général Bachmann de Glaris, le troisième officier en grade de la garde royale. Il fut guillotiné le 3 septembre, sur la place de Grève et eut ainsi les honneurs d'une exécution régulière, refusée à la plupart de ses compagnons d'infortune. Le capitaine Rodolphe de Reding, blessé au 10 août, avait été transporté à la chapelle de l'abbaye où il était soigné par une personne qui l'aimait et qui avait pris le costume d'une sœur de charité. On le croyait oublié, lorsque deux assassins l'enlevèrent de son lit pour le tuer dans la rue.

Des traits d'héroïsme pareils à ceux des plus beaux temps de l'histoire suisse avaient marqué la journée du 10 août et méritent d'être transmis à la postérité. Le sergent-major Fridoli Hefti de Glaris, homme d'une force herculéenne, atteint d'un boulet à la cuisse, repousse ses camarades qui venaient lui donner des soins, en disant : « le tambour bat, allez où le devoir vous appelle. » Le sergent Stalder, de Lucerne, défendit avec quelques-uns des siens deux canons qu'il avait pris aux Marseillais, leur tua 20 hommes, et le bras droit coupé d'un coup de hache, il combattait encore avec le gauche. Un officier fribourgeois, le lieutenant Hubert de Diesbach mourut, les armes à la main, avec 6 des soldats de son canton qu'il exhortait en patois à tenir ferme.

Un jeune officier neuchâtelois, à peine arrivé au régiment et qui avait dû emprunter un uniforme pour prendre part à la défense des Tuileries, l'enseigne de bataillon François-Georges de Montmollin, tombait percé de coups sur la place Louis XV, en s'enveloppant dans les plis de son drapeau qu'on ne lui arracha qu'en lambeaux et avec la vie.

On a représenté les Suisses du 10 août comme des satellites du despotisme[2]. Ils étaient armés, au contraire, pour la défense de l'ordre

[1] Quand Marat était encore royaliste et croyant, il parlait déjà de *disséquer* les impies et les rebelles, et écrivait dans son *Livre sur l'homme* (1777) cette phrase caractéristique : « La pitié est un sentiment factice, acquis dans la société. »

[2] Entre autres dans le quatrain suivant :

« Fidèles au serment que l'erreur a dicté,
Généreux défenseurs d'une injuste querelle,
Vous morts, en combattant contre la liberté,
Vous eussiez mérité d'avoir vécu pour elle. »

constitutionnel et avaient reçu de l'Assemblée nationale la consigne de repousser la force par la force. Sur les 48 sections dont se composait la ville de Paris, 10 seulement voulaient la révolte. La prise de la Bastille (14 juillet 1789) avait été la destruction de la royauté absolue : le 10 août fut la ruine de la monarchie constitutionnelle et de la liberté parlementaire. Elle eut pour résultats la déchéance de Louis XVI, l'emprisonnement de la famille royale et la proclamation de la République dont personne ne voulait un an auparavant.

En Suisse, le 10 août et les journées de septembre avaient d'abord répandu le deuil et la consternation. Ces impressions firent place ensuite à celles de la colère et de la vengeance. « Guerre, disait-on, aux meurtriers de nos frères[1]. » Berne, par la voix de son avoyer Steiger, proposait à la diète d'Aarau, 3 septembre, de rompre toute relation diplomatique avec la France, d'exiger d'elle l'évacuation de l'ancien évêché de Bâle par ses troupes et d'appeler le peuple entier sous les armes. Mais ces propositions vigoureuses, présentées par le trésorier Frisching, échouèrent devant la tiédeur de Zurich et des autres cantons qui prirent la chose *ad referendum* et laissèrent ainsi passer l'occasion de montrer une Suisse forte et unie[2]. Frisching lui-même, jusque-là l'auxiliaire de la politique énergique de Steiger, frappé de l'impuissance des Confédérés, devient un partisan déclaré de la paix et le chef même de ce parti à Berne, en opposition à celui de la guerre que dirige Steiger. « La division de ces deux hommes, dit Monnard, fut un malheur pour leur patrie[3]. » Parmi les partisans de la paix figuraient d'ailleurs des hommes bien différents d'opinions et de tendances, ainsi les deux généreux Zuricois, Paul Ustéri et Conrad Escher, qui voyaient dans la révolution le triomphe de principes qui leur étaient chers et la délivrance des peuples sujets. Ainsi encore le fameux patricien bernois Charles-Louis de Haller, qui après avoir péroré dans les clubs révolutionnaires du haut d'une table, le bonnet rouge sur la tête, devait plus tard maudire dans ses actes et ses écrits la révolution que ce petit-fils du grand Haller avait acclamée avec enthousiasme[4]. Une démarche du comte d'Artois, frère de

[1] De Rovéréa, Mémoires, I, 88.

[2] Gerold Meyer von Knonau, *eidgen. Abschiede*, de 1778 à 1798, 185.

[3] Monnard, *Histoire de la Confédération suisse*, XV, 466.

[4] Charles-Louis de Haller, né à Berne le 1er août 1768, mort à Soleure le 17 mai 1854. C'est celui qu'on nommera *Haller le Restaurateur*, après la publication de son grand ouvrage écrit en allemand, de la *Restauration des sciences politiques*, où il combattra Rousseau et tous les publicistes de l'école démocratique et libérale, en leur opposant sa théorie de l'inégalité et de la dependance naturelle de l'homme et de l'origine divine du pouvoir des rois.

Louis XVI et du prince de Condé qui se rendirent à Berne, n'eut aucun résultat. La France était représentée en Suisse par le royaliste marquis de Vérac. On le remplaça par un partisan modéré de la révolution, François Barthélemy, bienveillant pour la Suisse, mais qui naturellement favorisait de tout son pouvoir le parti de la paix (janv. 1792).

Les deux partis, dans le principe du moins, parvenaient cependant quelquefois à s'entendre pour prendre en commun une mesure énergique quand les circonstances la rendaient impérieusement nécessaire au salut de la patrie.

Une entente de ce genre sauva Genève d'une première tentative d'invasion française, après la désastreuse journée du 10 août.

L'histoire des troubles de cette république, après 1789 et de sa chute en 1798 est bien propre à nous éclairer sur les funestes effets d'un esprit de parti excessif pour un État libre ou qui tend à le devenir.

Depuis la défaite du parti des Représentants en 1782, la ville d'Arve et Rhône avait extrêmement gagné en population, en richesse, en prospérité publique. Les Genevois étaient les banquiers de l'Europe, les rois du crédit. La cour de Turin sous Victor-Amédée III, lui oppose en vain une rivale dans le village de Carouge, élevé au rang de ville, renouvelant ainsi l'essai tenté par le duc de Choiseul pour Versoix, quelques années auparavant. Genève n'en continue pas moins à prendre l'essor sans s'inquiéter du voisinage. Mais si Genève était prospère, elle était loin d'être aussi libre qu'autrefois. Le régime militaire introduit en 1782, la suppression de la milice citoyenne, l'accroissement de la garde soldée portée de 800 à 1200 hommes, et commandée par des officiers étrangers, la fermeture des cercles remplacés par les cafés réputés moins dangereux, et enfin l'exclusion absolue des natifs des rangs de la bourgeoisie étaient des choses qui contrastaient par trop non seulement avec les libertés genevoises, mais avec les idées que la révolution française avait jetées dans le monde, depuis 1789. Cette même année était marquée à Genève par des émeutes de subsistances qu'il fallut réprimer par la force. Grâce toutefois à quelques hommes modérés et à un magistrat populaire surtout, le syndic Dunand, le gouvernement fit droit à presque tous les griefs des mécontents, rappela les exilés, et consentit même à recevoir les natifs de la quatrième génération dans la bourgeoisie. Ces changements votés par le Conseil général ou assemblée de tous les citoyens excitèrent à Genève un réel enthousiasme. Mais les chefs des Représentants réfugiés à Paris ne pouvaient être satisfaits tant que les négatifs ou aristocrates gardaient le pouvoir. Ces derniers ayant offert à la France un *don patriotique* de 900,000 livres pour l'aider à payer ses dettes, les

Genevois établis à Paris, Clavière, Pierre Dumont, Duroveray, Reybaz protestèrent et l'Assemblée nationale rejeta ce cadeau avec dédain.

La constitution genevoise avait dans son sein un ennemi plus dangereux encore, c'était l'avocat Jacques Grenus, une sorte de Catilina genevois. Cet ancien Représentant, exilé également en 1782, mais rentré dans sa patrie, s'était mis à la tête d'un nouveau parti, celui des *Égaliseurs* ou partisans de l'*Égalité absolue.*

Les paysans du Mandement dont une partie étaient encore soumis à la corvée et à la dîme, abolie en France, en 1789, formaient le noyau des Égaliseurs. Ils avaient pour auxiliaires un certain nombre de natifs et les enfants élevés par charité à l'hôpital. Les Égaliseurs, au nombre de 300 à 400, ayant tenté, le 15 février 1791, un coup de main sur la porte de Cornavin, Grenus, l'auteur du soulèvement, est condamné à l'exil perpétuel et va de nouveau porter à Paris ses rancunes et ses espérances. Au moment où Grenus s'éloignait, un autre chef de l'ancien parti représentant, Duroveray, rentrait à Genève et se ralliait à l'ordre de choses existant. Sur le conseil de ce politique habile et dans le but de se concilier les esprits, le gouvernement donnait une constitution plus libérale que les précédentes et accordait la liberté de la presse, avec presque tout ce que demandaient les paysans. Ce nouvel édit soumis au Conseil général y réunit 1126 suffrages contre 313 (22 mars 1791).

Mais l'année après, les événements du 10 août et de septembre rendaient à Grenus toute son audace. Il intriguait auprès des Jacobins de Paris pour en obtenir l'annexion de Genève à leur pays et trouvait des auxiliaires de sa politique anti-nationale au sein du club helvétique et dans son compatriote, le girondin Clavière qui, après avoir été ministre des finances sous Louis XVI, l'était redevenu sous la république.

L'annexion de Genève à la France fut décidée. Le général Montesquiou, envoyé à la tête d'une armée, pour envahir la Savoie (septembre 1792) recevait l'ordre de s'emparer de Genève. « Il faut, disait Clavière, détruire ce nid d'aristocrates. »

Genève était perdue sans l'arrivée soudaine de 1600 Bernois et Zuricois, suivie de celle de 1500 soldats vaudois, en ce moment fort animés contre les auteurs du 10 août, et sans la déclaration presque unanime des Deux-Cents de Berne « qu'on sacrifierait biens et vies pour l'indépendance genevoise. » Cette intervention arrêta la marche de l'armée française qui n'était que de 6000 hommes et donna aux magistrats genevois le temps de négocier avec Montesquiou, homme loyal et bienveillant, qui signa le traité de Carouge par lequel il s'engageait à ne pas attaquer la ville moyennant le renvoi de sa garnison suisse. Le traité ayant reçu, le

27 octobre, l'approbation de Berne, de Zurich et du Conseil général de Genève, Montesquiou tint religieusement sa parole; mais accusé de trahison par Clavière, il s'enfuit sur le territoire bernois et échappa ainsi à la guillotine qui, quelques mois après, se dressait pour tous les généraux suspects, après avoir tranché la tête de l'infortuné Louis XVI.

La fièvre ultra-révolutionnaire qui consumait la France sous le régime de la Terreur gagna aussi Genève. Ce royaume, transformé par la violence en république démagogique, s'était couvert de clubs, de tribunaux de sang, de cachots et d'échafauds. Les égaliseurs genevois voulurent avoir aussi les leurs et se mirent à copier les allures des *montagnards* parisiens dont ils avaient déjà adopté le nom, les couleurs, le *Ça ira* et tout le costume à la fois théâtral et débraillé. Excités par Grenus et soutenus par le résident français Soulavie, prêtre défroqué et agent de Robespierre, les sans-culottes traduisent neuf de leurs ennemis devant le tribunal révolutionnaire composé en partie d'ouvriers, et présidé par Bousquet. Ce tribunal condamne à mort 7 des prévenus. Le club révolutionnaire réuni tout entier maintient la sentence capitale pour quatre des condamnés et en gracie trois autres. Mais les forcenés du parti, excités par un nommé Cellier, président du comité militaire, crient à la trahison et fusillent les sept prévenus, à leur tête deux magistrats éminents de l'ancien régime, Cayla, ancien conseiller et Prevost-Cabanis, ancien procureur général et jadis très aimé du peuple (25 juillet 1794). Le 2 août suivant, nouvelles exécutions où tombent fusillés comme les précédents, l'ancien syndic Fatio, un petit-fils du martyr de la démocratie en 1707 et Naville-Gallatin, ancien procureur général, dont la mort causa une sensation douloureuse aux habitants du quartier de St-Gervais, *population inflammable, mais généreuse*[1]. Le 10 août suivant, périrent encore sous le plomb des sans-culottes un marchand horloger et un agioteur enrichi.

L'ancien chef du parti des natifs, Isaac Cornuaud, avait été également traduit devant le tribunal révolutionnaire sous la prévention de s'être allié aux aristocrates contre les Représentants. Mais cet homme, aussi habile qu'éloquent, n'eut pas de peine à démontrer aux juges qu'il ne s'était allié aux aristocrates que pour leur arracher en faveur des natifs tous les droits dont ces derniers jouissaient en ce moment. Les juges

[1] L'un des juges, en prononçant la sentence de Naville-Gallatin, lui dit : « J'ai deux consciences, dont l'une t'absout et l'autre te condamne pour sauver la république. » — « Elle perdra en moi un grand citoyen, » répliqua froidement le noble magistrat. D'Ivernois, *Relation des faits accomplis par les révolutionnaires genevois*, 1850, Fick, 88.

appartenant presque tous à cette classe, Cornuaud fut non-seulement acquitté, mais embrassé et porté en triomphe, au sortir de l'audience.

La spoliation avait marché de pair avec les supplices, les biens des aristocrates avaient servi à entretenir les sans-culottes, leurs femmes et leurs enfants. On évalue à 600,000 florins l'argent dépensé de cette manière. Mais le résident français Soulavie et Grenus n'étaient pas satisfaits et poussaient à la réunion du pays à la France, de concert avec leur ami Marat, un digne frère de l'*Ami du peuple*, qui s'était fixé à Genève. Mais la chute de Robespierre, en août ou thermidor 1794, eut pour contre-coup une réaction violente à Genève. Ce fut au tour des anarchistes de monter sur l'échafaud. Le libraire Vittel et d'autres égaliseurs subirent la peine capitale (25 août), Jacques Grenus fut condamné à mort par coutumace. Soulavie emmené par son successeur, nommé Adet, quitta Genève au milieu des imprécations de la multitude. Tous les emblèmes du jacobinisme disparurent avec ses clubs. Une fête de réconciliation fut célébrée à la cathédrale. Mais le calme n'était qu'apparent. Il y eut bientôt entre les *sans-culottes* et les *cravattes* vertes, jeunes muscadins partisans de l'ancien régime, puis entre les sans-culottes et les *Amis de l'ordre*, comme s'appelaient leurs adversaires, de nouvelles scènes de violence. Le résident de France, Félix Desportes qui avait succédé à Adet et représentait le directoire français installé en octobre 1795, jouait le rôle ostensible de médiateur qu'il échangera plus tard contre un autre moins honorable. Mais les efforts de Desportes et des modérés sont vains. Deux chefs du parti opposé aux sans-culottes, Pradier et Baudit sont saisis par ces derniers et massacrés dans les rues (22 septembre 1796). Mais l'horreur que cause cet assassinat provoque une réaction salutaire et la remise du pouvoir à des patriotes honnêtes et modérés dont l'administration équitable assure, pour un certain temps du moins, à Genève la tranquillité au dedans avec l'indépendance au dehors.

Pendant que l'égalité des droits sortait victorieuse des crises violentes par lesquelles avait passé la république genevoise, elle recevait un nouvel échec sur les bords du lac de Zurich.

Les habitants de Küssnacht, Horgen, Stæfa, Richterschwyl et Wædenschwyl, se distinguaient par une vivacité d'esprit peu commune et des goûts artistiques et littéraires rares au sein des communes rurales. Cette population avait accueilli avec bonheur les idées de liberté et d'égalité de la révolution française qu'un cercle de lecture, fondé dans le village de Stæfa, était venu aviver et répandre. Un potier, ami du beau et appartenant à la classe des autodidactes, Henri Neracher et deux autres habi-

tants de Stæfa, le chirurgien Pfenninger et le boulanger Ryfel, composèrent un mémoire destiné à être présenté au gouvernement et où ils demandaient la suppression du monopole industriel et commercial de la ville souveraine qui pesait sur les campagnes [1]. Les délégués de 14 communes rurales devaient se réunir à Meilen pour signer le mémoire. Informé du fait, le gouvernement interdit la réunion et mit sous les verrous les trois auteurs de la pétition (décembre 1794). Au bout de quelques semaines, le Grand Conseil condamnait Neracher comme le rédacteur du mémoire à six ans d'exil de la Confédération, Pfenninger et Staub de Pfæfficon, un des propagateurs de la pétition à 4 ans, et Stapfer, boursier de Horgen, à une amende de 400 marcs d'argent et à la perte de sa place de juge de la campagne. 60 autres citoyens étaient passibles de peines moindres (13 janvier 1795).

Le gouvernement croyait avoir mis de l'indulgence dans ses jugements, car les gens de métier ou abbayes de Zurich étaient bien autrement violents et trouvaient trop douces les condamnations prononcées. Les campagnards de leur côté ne se tinrent pas pour battus, et sans se laisser intimider par le sort des pétitionnaires de Stæfa, ils se livrèrent à des recherches concernant les actes et documents octroyés aux paysans au temps de Waldmann et de la guerre de Cappel. Jean-Jacques Bodmer, boursier de Stæfa, homme de bien et considéré, ayant retrouvé ces titres, en fit faire des copies qui se répandirent dans le pays. Le gouvernement eut beau déclarer ces actes périmés, de nulle valeur et interdire toute recherche à ce sujet, les gens de Stæfa n'obéirent point. Ils décidèrent que, sans se départir de la légalité, ils recourraient auprès du gouvernement et se lièrent par serment. Le gouvernement se résolut alors à sévir tout de bon et commença par chasser de Zurich et même des hôpitaux de la ville tous les ressortissants de la commune de Stæfa. En même temps toute communication avec cet endroit était défendue aux autres communes. Après ce début, le village fut occupé par 1800 hommes avec 12 pièces d'artillerie. C'était le 5 juillet au moment du service divin. Le général Steiner, chef des troupes d'occupation, désarma les habitants, les frappa d'une contribution de 250,000 florins et emmena garrottés à Zurich une bonne partie des récalcitrants. Bodmer, dont on disait que la funeste curiosité avait le plus contribué à allumer l'incendie, et quatre de ses affidés furent jetés dans le Wellenberg et la Nou-

[1] Ce monopole était tel que l'habitant de la campagne ne pouvait acheter que des bourgeois et nulle part ailleurs le tabac, le sucre, le café et le coton, matière première de son industrie. Puis le coton, une fois filé et tissé, devait être blanchi dans la ville et ne pouvait être vendu qu'à un bourgeois.

velle Tour. La bourgeoisie de Zurich était altérée de vengeance et demandait la mort des coupables. Mais le pasteur Lavater, toujours grand et généreux, bravant les haines de ses combourgeois, éleva sa voix respectée en faveur de l'humanité et de la clémence. Il fut secondé par l'ancien président de la société helvétique, le vénérable médecin de la ville, J.-G. Hirzel. Les esprits se calmèrent un peu. On fit grâce de la vie à Bodmer et à ses compagnons d'infortune. Mais les citadins se donnèrent la satisfaction de faire conduire le boursier de Stæfa au lieu du gibet où le bourreau brandit son glaive sur sa tête sexagénaire avant de l'enfermer au Wellenberg où il était condamné à finir ses jours. Les cinq autres prisonniers furent condamnés à assister tête nue à ce simulacre d'exécution et à partager pour un temps plus ou moins long la captivité de celui qu'on envisageait comme l'auteur principal de la révolte[1]. Comme le fait observer un historien zuricois, le gouvernement qui se conduisait de cette façon n'était pas un des plus mauvais gouvernements de la Suisse et se distinguait par l'esprit public et la bienfaisance. Il comptait dans son sein des magistrats d'un grand mérite, pareils à ce bourgmestre Heidegger pour la mort duquel l'État de Soleure prit le deuil et fit célébrer un service funèbre (1778). Zélé promoteur des institutions de crédit et du progrès scolaire, Heidegger n'était pas moins favorable au bien-être des campagnards et avait fait rendre une loi en vertu de laquelle chaque père de famille recevrait un terrain pour y planter des pommes de terre. La réconciliation de Zurich et de Berne avait été son ouvrage.

De Zurich, la révolution gagna les pays du prince-abbé de Saint-Gall, espèce de monarchie aristocratique dont le souverain était un prélat. L'un de ces princes, l'abbé Célestin II avait laissé, avec un trésor bien garni, quelques monuments remarquables, comme la halle aux blés de Rorschach, la bibliothèque et la grande église de St-Gall (aujourd'hui cathédrale).

Son successeur, le noble et humain Béda Angehrn, auquel on doit une reconstruction du cloître qui sert aujourd'hui d'hôtel-de-ville pour les autorités cantonales, avait pourvu aux besoins du peuple en temps de disette par des approvisionnements et des achats de blé faits en Italie. Les premières belles routes construites dans cette partie de la Suisse datent de son administration. La première école normale établie en Suisse est due

[1] Meyer von Knonau, *Handbuch der Geschichte der Schweiz. Eidgenossenschaft*, II, 508. — Hottinger, *Vorlesungen uber die Geschichte des Untergangs der Schweiz. Eidgenossenschaft*. Zurich, 1866, I, 125-171. — Bluntschli, *Staats- und Rechtsgeschichte der Stadt und Landschaft Zurich*, 1838, II, 22.

aussi à ce prince-abbé ou à son ministre, l'habile homme d'État glaronnais François-Joseph Muller, qu'il avait anobli, en ajoutant von Friedberg à son nom. Bienveillant pour tous ses sujets sans différence de confession, Béda avait fait disparaître du nouveau catéchisme qu'il avait introduit toute expression blessante pour les protestants. Mais il y avait une ombre au tableau des bienfaits de ce règne, c'étaient les dépenses excessives du prince qui grevaient l'abbaye naguère si florissante. Irrités par les concessions de Béda et plus encore par ses prodigalités, les moines les plus influents se liguèrent contre leur supérieur, qui se vit contraint de les reléguer dans le Brisgau où le couvent avait des possessions. Mais quand il en eut fini avec les moines, c'est avec ses sujets que Béda entra en lutte. Une partie des paysans des terres abbatiales étaient encore sujets à la corvée; les communes de certaines contrées ne jouissaient d'aucune autonomie. Les possessions disséminées de l'abbaye étaient administrées, de l'aveu d'un hôte même de cette maison religieuse, par des moines hautains et méprisants pour les préposés de village[1]. Mais ce qui avait paru supportable dans les temps antérieurs ne l'était plus à une époque où tout le monde parlait de liberté et d'égalité. Un agitateur populaire se rencontra dans la personne d'un nommé Jean Künzle, de Gossau, à deux lieues de Saint-Gall, simple facteur aux lettres, mais doué d'un certain esprit naturel et nourri de la lecture des écrits du temps. Künzle provoqua, dans le courant des années 1793 et 1794, des assemblées tumultueuses où l'on demandait à grands cris, avec la destitution de Muller de Friedberg, l'abolition du servage et la participation du peuple aux affaires publiques. Les moines les plus instruits étaient d'avis de résister à ces exigences et de traiter en rebelles les pétitionnaires qui s'étaient donnés le nom de *Rudes* par opposition aux *Doux* ou partisans de l'ordre et de l'obéissance. Mais tout moyen violent répugnait au caractère pacifique et humain de l'abbé Béda. Il préféra négocier avec les Rudes et finit par leur accorder, avec la démission de son ministre impopulaire, le droit de tenir des landsgemeinden, d'établir un landrath, d'organiser le militaire, de nommer leurs chefs de commune, la remise d'une partie des charges publiques et l'abolition de la corvée. A la landsgemeinde qui eut lieu à Gossau, le 23 novembre 1795 et à laquelle assistaient 16,000 citoyens et l'abbé Béda, lui-même, l'arrangement ou *traité à l'amiable* (der gütliche Vertrag) fut voté à l'unanimité et au milieu de la jubilation populaire. Les moines,

[1] Weidmann, *Stift und Landschaft St. Gallen* unter den zwei letzten Fürstäbten. St. Gallen, 1834-35. — O. Henne, *Geschichte von St. Gallen*, 1863. — A. Henne, Schweizer-Chronick, St-Gall, 1840.

presque tous du parti de l'opposition et leurs alliés les Doux, eurent beau se gendarmer, en appeler aux quatre cantons protecteurs de l'abbaye et à la diète de Frauenfeld. Ils durent en passer par là. Mais le calme ne rentra pas dans les esprits : car les chefs du mouvement, à commencer par Künzle, se rendirent quelque temps après si impopulaires que, tremblant pour leur vie, ils durent avoir recours à la protection du prince-abbé. Ce dernier l'accorda généreusement et prit même fait et cause pour eux contre les Doux. Mais usé par les luttes et le chagrin, le débonnaire prélat s'éteignait le 19 mai 1796, en laissant sa principauté en proie à la tourmente révolutionnaire dont il avait cru la sauver par sa mansuétude.

Le moine qui lui succéda, Pancrace Forster, fils d'un cordonnier de Wyl, était un homme d'un tout autre caractère. Il avait été le plus grand ennemi de son prédécesseur et de ses concessions qui n'étaient à ses yeux et à ceux de son parti que des actes d'une coupable faiblesse. Aussi, à peine sur le siége abbatial, le vit-on proscrire la tenue des assemblées communales, et chercher à reprendre à Künzle les pouvoirs de *capitaine du pays* (landeshauptmann), avec les sceaux que Béda lui avait confiés pour la validation des actes de la landsgemeinde. De nouveaux troubles éclatèrent ; les gens de Gossau prirent les armes. Cette fois, les cantons protecteurs intervinrent, ainsi que la diète de Frauenfeld. Mais les États confédérés n'étaient pas d'accord entre eux : Zurich et Lucerne inclinaient pour l'abbé et les Doux, pendant que Schwyz et Glaris favorisaient les Durs. Après quinze séances inutiles de la diète de Frauenfeld, voyant l'anarchie faire des progrès, l'abbé s'avisa, à l'exemple de certains de ses prédécesseurs, de recourir à l'empereur d'Allemagne, comme à son suzerain. Mais, voyant l'inanité de ce recours, il se ravise et consent à apposer son sceau à un projet de convention qui était tout à l'avantage des Durs, car il consacrait l'établissement de ce même Grand Conseil ou Landrath accordé par Béda. Le 16 août 1797, le nouveau Grand Conseil se réunit et élut pour président Künzle, au milieu de l'allégresse générale. Des arbres de liberté aux rubans rouges et bleus fêtèrent l'avènement d'une démocratie qui n'était limitée que par l'autorité affaiblie laissée au prince-abbé et qui ne devait pas tarder à disparaître [1].

L'esprit d'indépendance gagna aussi la Valteline, sujette des Grisons. Napoléon Bonaparte, dont les brillantes victoires avaient jeté à bas

[1] Gerold Meyer, de Knonau, *Eidg. Abschiede*, de 1778 à 1798, 245 et suiv. — A. Henne, *Schweizer-Chronick*, II, 870. — O. Henne, *Geschichte des Schweizervolkes*, II, 544, et III, 23.

la puissance autrichienne en Italie, venait d'y fonder la république cisalpine à Milan (juill. 1797). Les trois provinces de Chiavenna, Bormio et Sondrio, toujours pressurées par les fonctionnaires et podestats grisons, députèrent au quartier général du jeune héros qui était alors à Montebello, pour demander à être protégées contre leurs maîtres et incorporées à la Cisalpine. Les Grisons députèrent de leur côté à Bonaparte, réclamant sa médiation dans l'intérêt de la conservation de leurs provinces. Usant d'une bonne foi qu'il ne montra pas toujours par la suite, Bonaparte conseilla aux Grisons de faire de la Valteline un État libre, une quatrième ligue, *car un peuple, écrivait-il aux Grisons, ne saurait avoir pour sujet un autre peuple sans violer les principes du droit public et naturel* (10 octobre 1797).

Mais les Grisons ne pouvaient se résoudre à considérer comme leurs égaux ceux qu'ils avaient eus jusqu'alors pour sujets. Divisés d'ailleurs d'opinion, ils consumèrent en discussions stériles le délai qui leur avait été accordé par Bonaparte. Le châtiment suivit la faute; la Valteline fut déclarée, par l'arbitre de l'Italie, partie intégrante du pays dont elle avait été démembrée trois siècles auparavant. Toutes les réclamations des Grisons et de la diète suisse elle-même échouèrent contre la volonté bien arrêtée du fameux général qui créait alors des républiques comme il créa plus tard des trônes.

On put croire un moment que l'exemple de la Valteline serait suivi par les bailliages italiens que gouvernaient encore plus mal les baillis rapaces qu'y envoyaient les cantons. Pendant son séjour à Milan, Bonaparte n'y avait pas ménagé les excitations et avait fait mettre des soldats et des barques canonnières sur le lac de Lugano, soi-disant pour empêcher la contrebande et la désertion des soldats autrichiens. « Les Suisses d'aujourd'hui, écrivait Bonaparte au directoire, « ne sont plus les Suisses du XIVme siècle; ils ne sont fiers que lors- « qu'on les cajole trop; ils sont humbles et bas lorsqu'on leur fait « sentir qu'on n'a pas besoin d'eux. Si nous ne les secourions pas du « côté du Milanais, ils mourraient de faim. Nous avons donc le droit « d'exiger qu'ils se conduisent avec égards. » Ces égards, lui, il était loin de les observer à l'endroit des bailliages italiens dont il entravait de toute manière l'approvisionnement et la circulation. Un arbre de liberté fut planté à Campione, enclave italienne, près de Lugano, aux cris de *viva la libertà* et les personnes du parti contraire se virent contraintes de danser autour par les révolutionnaires de Côme, aidés des soldats français. Les cantons, propriétaires des bailliages d'outre-mont, ayant envoyé à deux reprises des députés en réclamation auprès du vainqueur

de l'Italie, celui-ci les accueillit personnellement assez bien, mais en faisant entendre de vives plaintes contre Berne qu'il qualifia d'ennemie de la République française, dans sa réponse écrite aux représentants de la Confédération helvétique à Lugano, le Bernois Wurstemberger et Schmid d'Uri. Mais comme en fin de compte Bonaparte semblait avoir renoncé pour cette fois à annexer les bailliages italiens à la Cisalpine, les représentants crurent devoir lui en marquer leur sensibilité (style de l'époque) en termes assez obséquieux pour justifier le jugement amer porté par le général sur la servilité des Suisses de son temps[1].

Déjà prépondérante en France par la conquête de l'Italie, l'influence de Bonaparte y acquiert une nouvelle force après le coup d'État du 18 fructidor ou 4 septembre; coup d'État aussi fatal à la Suisse qu'à la liberté en général, au nom de laquelle il fut commis[2].

La Confédération suisse, malgré toutes les machinations du club helvétique et de révolutionnaires influents, comme le girondin Brissot, avait été épargnée par les divers régimes qui s'étaient succédé en France, de l'Assemblée constituante à la Convention. Robespierre, lui-même, s'était montré favorable au maintien de l'indépendance helvétique. En pleine terreur, le 9 pluviose (21 février), le fameux chef de la Montagne mandait au colonel Weiss, patricien bernois et auteur d'ouvrages philosophiques, ces lignes significatives :

« Ce nom Suisse est une recommandation puissante auprès d'un « vrai Français et surtout auprès de moi. »

Dans le principe, le Directoire français ne s'était pas montré non plus hostile à l'indépendance helvétique. Il comptait cependant dans son sein un ennemi ardent des Bernois, l'avocat Rewbell, de Colmar, qui avait perdu un procès dans leur ville. La Suisse, il est vrai, dut acheter cette tolérance du Directoire au prix de sa neutralité et d'autres droits précieux. C'est ainsi qu'il lui fallut accorder passage sur son territoire à l'armée française du général Moreau, chasser impitoyablement de son sol des milliers d'émigrés, hommes, femmes et enfants, et congédier poliment l'ambassadeur anglais, William Wickam, accusé de fomenter la contre-révolution. Un agent du Directoire, aussi arrogant qu'artificieux, Joseph Mengaud, avait la main dans tout cela et ne laissait passer aucune occasion de semer la zizanie. L'ambassadeur de France en titre, François Barthélemy, qui représentait officiellement

[1] Gerold Meyer de Knonau, *Eidgen. Abschiede* de 1778 à 1798, 245 et suiv.

[2] « Le 18 Fructidor fut fait au nom de la liberté, et c'est la liberté qui y périt, » dit l'éminent historien belge, Laurent, dont l'appréciation diffère de celle de certains historiens français.

ce pays depuis 1792, était, nous l'avons dit, un grand ami de la Suisse, et ses bons offices n'avaient pas peu contribué au maintien de la paix entre les deux pays. Son élévation au Directoire, dont faisait partie un autre ami des cantons, le célèbre Carnot, l'organisateur de la défense nationale, semblait offrir une nouvelle garantie que l'accord ne serait pas troublé. Mais Barthélemy et Carnot se brouillèrent avec Rewbell et leurs deux autres collègues. Ils se brouillèrent également avec Bonaparte, alors en Italie, mais dont Talleyrand, devenu ministre des affaires étrangères, recevait les inspirations à Paris. Barthélemy et Carnot avaient pour eux la majorité des conseils des Cinq-Cents et des Anciens. Mais des troupes commandées par le général Augereau, un lieutenant de Bonaparte, cernèrent les Conseils, dont cinquante-deux membres furent enlevés et déportés, au 4 septembre ou 18 fructidor, à leur tête Barthélemy. Carnot, plus heureux, parvint à s'échapper et à gagner Genève.

Les anciens plans d'invasion de la Suisse reprirent alors leur cours sous l'influence toute puissante de Rewbell et de Bonaparte. Ce dernier méditait déjà cette campagne d'Égypte qui devait s'accomplir quelques mois plus tard, et dans la pénurie d'argent où se trouvait le Directoire, il en était réduit à convoiter le trésor de Berne. Ayant à traverser la Suisse en novembre 1797, pour se rendre au congrès de Rastadt, le vainqueur de l'Italie ne laissa paraître d'abord que des sentiments de bienveillance et disait le 21 novembre aux magistrats genevois accourus pour le féliciter : « la République française voudrait être entourée « de cinquante républiques comme la vôtre. »

A Lausanne, où il arriva le 23 novembre, Bonaparte fut accueilli comme un libérateur par le parti qui aspirait à l'indépendance. On lui érigea un arc de triomple, décoré de verdure et où se lisaient les mots qu'il avait prononcés à l'occasion des Valtelins, sujets des Grisons : « un peuple ne saurait avoir pour sujet un autre peuple, sans violer « tous les principes du droit public et naturel. »

A Morat, où le bris de sa voiture le contraignit de s'arrêter pendant deux heures chez le bailli fribourgeois de Gottrau, Bonaparte vit pour la première fois l'homme dont il devait faire un jour le premier landamman de la Suisse, le comte Louis d'Affry, fils de l'ancien colonel de la garde royale de Louis XVI et qui lui-même, officier aux gardes, avait quitté le service de France, après le 10 août, avec le grade de maréchal de camp. Bonaparte s'entretint longuement avec d'Affry sur les affaires de la Suisse et parla de sa neutralité comme d'un bonheur pour la France. « La Suisse est heureuse, dit le fameux général, il n'y faut pas tou-

« cher. » Cela ne l'empêchait pas de marquer ou de feindre de la surprise que Neuchâtel appartînt au roi de Prusse[1].

A Berne, le gouvernement se disposait à lui envoyer une députation. Mais il refusa de la recevoir et se borna à faire remercier l'avoyer d'Erlach par un de ses aides de camp, non sans y ajouter avec une intentention maligne qu'il était étonné d'apprendre que le premier magistrat d'une république pût se tenir pour honoré de porter sur sa toge le grand cordon de l'aigle noire de la Prusse[2].

A Bâle, où Bonaparte quittait le territoire helvétique, Mengaud lui présenta le grand tribun, Pierre Ochs, qui s'était acquis des titres particuliers à la reconnaissance du gouvernement français, par la part qu'il avait prise à la paix de Bâle, signée dans sa maison, le 5 avril 1795. La position officielle de cet homme d'État qui en faisait l'un des premiers magistrats de la république après les deux bourgmestres, semblait devoir le rattacher au maintien de l'ordre de choses existant. Mais les principes cosmopolites qu'il avait puisés dans le milieu où il avait vécu et l'ambition de jouer un rôle sur un plus grand théâtre, firent de ce savant Bâlois le principal promoteur de la révolution helvétique avec le Vaudois La Harpe. Dans les entretiens officiels de Bonaparte avec le grand tribun, il ne fut question que du Frickthal, enlevé à l'Autriche. Le Directoire français se montrait disposé à joindre une partie de ce pays au territoire bâlois et donnait à entendre qu'il lui serait agréable qu'on envoyât Ochs à Paris pour négocier cette affaire avec lui. Mais il résulte des communications de Mengaud à ses entours et de l'aveu qu'en fait Ochs lui-même dans son *Histoire de Bâle*, que l'affaire du Frickthal n'était qu'un prétexte. C'étaient des moyens de révolutionner la Suisse qu'il devait être question à Paris[3].

Parmi les Suisses qui, à cette époque, se montraient le plus épris de la révolution helvétique, se trouvait l'historien national par excellence, Jean de Muller, qui parcourait les cantons en qualité d'agent du ministre autrichien, baron de Thougout. Un projet de constitution pour la Suisse rajeunie, fut même rédigé par Muller et remis à Mengaud[4].

[1] Daguet, *d'Affry, premier landamman de la Suisse sous l'Acte de médiation*. Ouvrage inédit.

[2] *Archiv des historischen Vereins Bern*, tome III, 1 à 145, article de M. B. de Mulinen-Gurowsky, 1855-59.

[3] Ochs, *Geschichte der Stadt und Landschaft Basel*, VIII, 251 et 252.

[4] Sybel, *Geschichte der Revolutionszeit*, VII, 58 et 59. Sybel extrait les lignes suivantes de la correspondance que Muller entretint en frimaire ou décembre avec Bacher, le chargé d'affaires français, qui avait remplacé l'ambassadeur Barthélemy :

Tout se préparait pour l'invasion. Quelques jours avant que Bonaparte eût fait son apparition en Suisse, calculée évidemment pour donner des encouragements aux uns et une fausse sécurité aux autres, La Harpe lançait de Paris un manifeste où, au nom de vingt-deux citoyens vaudois et fribourgeois, il réclamait l'annexion pure et simple de la Suisse à la République française ou l'érection en État *indépendant*, sous l'égide de la France, de la Suisse française, fatiguée du joug que les Suisses allemands faisaient peser sur elle (20 novembre). L'idée d'une réunion pure et simple répugnait, au contraire, au patriotisme ou à l'ambition d'Ochs; il la combattit auprès des autorités françaises et obtint de Talleyrand, ministre des affaires étrangères, l'assurance qu'on n'y avait jamais songé. Les directeurs Rewbell et Merlin prétendirent même que l'annexion pure et simple était une invention des ennemis du Directoire ou de quelques Français des frontières.

En attendant, l'invasion était chose définitivement arrêtée. Elle fut résolue dans l'entrevue du 8 décembre, à Paris, chez Rewbell. Ce directeur avait réuni à dîner chez lui, Ochs, Bonaparte, Berthier, Murat et d'autres généraux français. Déjà pendant le repas, Bonaparte s'était exprimé en termes amers contre les aristocrates de la Suisse. Ils s'en repentiront, avait ajouté à voix basse Rewbell. Après le dîner, et lorsque tout le monde se fût levé pour passer dans une autre pièce, Rewbell, prenant Ochs à part avec Bonaparte, ils s'assirent tous trois dans des fauteuils préparés d'avance pour s'entretenir de la grande question. Bonaparte demanda à Ochs si les patriotes ne pourraient pas entreprendre eux-mêmes la révolution. Ochs répondit que la chose n'était pas possible en présence de la vigilance des gouvernements, des baillis, des conseils secrets, de la solidarité des gouvernements et des supplices en usage. « *Eh bien! fit Rewbell, il faudra tuer le bourreau*[1]. »

« Oui, ajouta Bonaparte, il faut que cette révolution se fasse le plus tôt possible. » Ochs s'engagea à prendre l'initiative d'une révision de la constitution dans le sens démocratique à Bâle. Rewbell et Bonaparte d'accord, il ne fut pas difficile d'entraîner le Directoire.

« J'ai fait sentir aux Soleurois le ridicule de leurs armements. J'ai montré la néces-
« sité d'une constitution populaire. Ma correspondance des autres cantons me con-
« vainc de la facilité de réaliser sans grande secousse les vœux de la République
« française et cela sans autre pression que celle de l'influence toute puissante du
« directoire français. Il y a plus : avec les dispositions du peuple souabe, il serait
« aisé de fonder en Allemagne même une république qui irait de Bâle à Coire. »

[1] Voir le récit de cette scène dans Ochs, *Geschichte von Basel,* VIII, 253, et la correspondance de Berne éditée par M. le chancelier de Stürler, *Arch. für schweiz. Geschichte*, 1858, XII, 239. Ochs appelle lui-même le 8 décembre *le jour décisif*.

Ce dernier, craignant que l'invasion subite de la Suisse ne rencontrât une trop forte résistance, commença par jeter sur ce pays divisé par les factions un réseau d'intrigues et de perfidies. Des agents français, en grand nombre, parcoururent ses vallées, semant l'or, les belles promesses, et faisant la plus brillante peinture du bonheur dont jouissait la grande nation à l'abri de ses nouvelles et libres institutions. Passant des intrigues aux actes, le Directoire faisait envahir le val de Moutier et l'Erguel, sujets du prince-évêque de Bâle, mais alliés de Berne (13 déc. 1797). L'entrée des troupes françaises dans cette contrée constituait un attentat direct à la nationalité suisse.

En ce moment encore cependant, si l'on en croit un des graves historiens de notre patrie, la Suisse eût pu être préservée de l'invasion : « Si Berne, dit Hottinger de Zurich, avait été assez magnanime pour « émanciper le pays de Vaud, et Zurich assez sage pour accorder à « temps une amnistie et consentir à une constitution libérale ; si l'on « avait écouté les vœux légitimes des bailliages communs et recherché « leur affection ; en un mot, si les chefs du pays s'étaient inspirés d'une « foi généreuse dans leurs peuples, au lieu de recourir aux artifices « d'une diplomatie méticuleuse, ils auraient commandé le respect au « héros du siècle et sauvé la Confédération dans son existence, consa- « crée par cinq siècles[1]. »

Le parti modéré qui comprenait la situation eût fait volontiers les concessions nécessaires pour éviter les malheurs d'une invasion étrangère. Ce parti était représenté à Zurich par Conrad Escher, si justement célèbre depuis lors, sous le nom d'Escher de la Linth. A Berne, il avait pour chef le trésorier Albert Frisching, magistrat recommandable par l'intelligence, l'élévation des sentiments et une rare éloquence. Mais ce dernier avait pour adversaire un homme non moins éminent que lui par les talents et le caractère, et qui unissait à ces qualités un amour des anciennes mœurs, une force d'âme que les infirmités de l'âge, ni les revers ne pouvaient abattre. L'avoyer Frédéric de Steiger (c'est le nom de cet homme illustre) semblait destiné, par son héroïsme, à être le *Philopémen* de la vieille Suisse, dont César de La Harpe aspirait à être le régénérateur[2]. Dès le début de la révolution, Steiger avait cherché en vain à former contre elle une coalition puissante avec la Sardaigne et l'Angleterre. Il ne réussit pas davantage à se faire donner à Berne les pleins pouvoirs qu'il demandait pour combattre avec succès les progrès

[1] Hottinger, *Vorlesungen uber den Untergang der Schweiz. Eidgenossenschaft*, 130.
[2] Steiger, né à Berne en 1720, avoyer depuis 1787.

de la révolution. Le comte d'Artois, frère cadet de Louis XVI et le prince de Condé étaient venus sans succès, en personne, en 1790, à Berne pour engager ce canton et les Suisses à faire cause commune avec eux et les souverains contre la France.

Dictateur, Steiger eût peut-être sauvé l'aristocratie et l'indépendance nationale. Investi de la même autorité, Frisching fût parvenu probablement à trouver un passage à la démocratie, sans secousse et sans intervention d'une puissance étrangère. Mais, aux prises l'un avec l'autre dans le Grand Conseil de Berne, le parti de la paix et celui de la guerre se paralysèrent mutuellement et ôtèrent tout ensemble et toute énergie aux conseils de la république.

Les gouvernements crurent conjurer l'orage qui menaçait la patrie en convoquant une Diète générale à Aarau. La haute assemblée siégea du 27 décembre 1797 au 1er février suivant. Mais, circonvenus par les mielleuses paroles des agents français et du perfide Mengaud entre autres, quelques cantons, Glaris par exemple, ne comprenaient pas l'importance de cette convocation. Trompés par les assurances pacifiques de ce personnage, les députés des cantons eux-mêmes ne prirent aucune mesure efficace pour la défense du pays et se bornèrent à renouveler avec pompe l'antique serment de vivre et de mourir pour la liberté helvétique. Une députation, envoyée par la Diète auprès du Directoire français pour réclamer la neutralité, ne fut pas reçue.

« Croyez-moi, disait l'avoyer Steiger, en présence du manque « d'énergie de la Diète, il n'y a plus ni Dieu, ni providence pour les « lâches qui n'ont pas le courage de faire leur devoir. »

A la faveur de cette faiblesse, les idées révolutionnaires firent des progrès extraordinaires dans les cantons de Bâle, de Schaffhouse, du Vallais, de Berne et de Fribourg, dans les pays sujets d'Argovie et de Thurgovie où les agents de Mengaud soulevaient le peuple et la milice contre les gouvernants. La ville de Liestal que Bonaparte, dans un voyage à travers la Suisse, avait appelée la *ville patriote,* plantait le premier arbre de liberté qui ait surgi sur le sol de la Suisse allemande, et pour fêter leur émancipation une bande d'insensés ne trouvait rien de mieux que de mettre le feu aux châteaux de Waldenbourg, de Farnsbourg et de Hombourg, après avoir pris la précaution d'avertir les baillis qui habitaient ces manoirs et aidé à mettre en sûreté les objets les plus précieux. Conformément aux engagements qu'il avait pris, Ochs, quoique toujours à Paris, faisait voter par le Grand Conseil de Bâle l'*Égalité des droits* (20 janvier 1798) et recevait le beau nom de *Père de la Patrie.* L'exemple de Bâle était suivi dans plusieurs cantons. Les gouverne-

ments aristocratiques abdiquaient à Soleure et à Lucerne. Celui de Zurich, au contraire, rejetait encore le 17 janvier une motion de Conrad Escher, tendant à ouvrir les portes de leurs prisons à Bodmer et aux autres détenus de Stæfa. Mais les événements qui s'accomplissaient dans le pays de Vaud allaient modifier aussi les dispositions des gouvernants zuricois, ainsi que changer la face d'autres cantons.

En prenant sous sa protection, par son décret du 18 décembre, les mécontents de Vaud et Fribourg, le Directoire français avait joint les actes aux paroles. Douze mille hommes aux ordres du général Ménard avaient pris position dans le pays de Gex et sur les bords du Léman. Cette excitation à l'insurrection fut comprise. Des pétitions se signaient dans les villes vaudoises pour demander à leurs Excellences la convocation d'une assemblée des députés du pays. Les jeunes gens de Vevey s'emparaient, par surprise, le 5 janvier, du château de Chillon, *cette bastille de la Suisse*. Berne, cependant, avait bien des raisons de se croire assez fort pour dominer la situation et mettre le pays de Vaud à l'abri d'un coup de main des Français. Les milices vaudoises ayant été convoquées pour prêter serment, vingt-quatre bataillons sur trente se présentèrent et jurèrent fidélité au souverain. Mais au lieu de choisir un général capable d'organiser la résistance et de tirer parti des bonnes dispositions du peuple vaudois, Berne, influencé par le parti de la paix, avait fait choix du bailli de Moudon, l'ancien correspondant de Robespierre, *homme d'esprit qui ne voulait pas faire la guerre*, selon l'expression de Napoléon à Sainte-Hélène. Le colonel de Weiss (c'était le nom de ce triste chef) s'imaginait pouvoir conjurer le danger à coups de proclamations et ne sut rien faire des vingt mille hommes qu'il avait sous ses ordres. Pendant ce temps-là, le Comité de réunion qui s'était formé à Lausanne, remplaçait les couleurs bernoises par la cocarde verte de la révolution et proclamait, dans la nuit du 23 au 24 janvier, la *République lémanique*, sur le plan envoyé de Paris par La Harpe et Alexandre Perdonnet de Vevey. Dans une proclamation datée de Paris, les habitants de l'Oberland étaient menacés par La Harpe de l'incendie de leurs demeures, s'ils osaient servir les fureurs des *scélérats de Berne*. Le général Debons de Lausanne était appelé au commandement des volontaires enrôlés sous les drapeaux de l'insurrection. A la prière du Comité de Lausanne, le général Ménard envoyait un de ses aides de camp, escorté de deux hussards français et de deux dragons vaudois, sommer Weiss, alors à Yverdon, de retirer ses troupes. Arrivés près de Thierrens, à dix heures du soir, le parlementaire et ses cavaliers tombent

sur une patrouille vaudoise et veulent forcer le passage. La patrouille fait feu et blesse mortellement l'un des hussards français. Alors Ménard, feignant de voir dans cet accident imprévu *un attentat odieux contre la grande nation,* pénètre dans le pays de Vaud avec ses troupes, le 28 janvier. Il entrait le lendemain à Lausanne où il recevait les félicitations de l'Assemblée provisoire, présidée par le citoyen Maurice Glayre, ancien secrétaire du dernier roi de Pologne, Stanislas Poniatowsky. A la nouvelle que les troupes bernoises se repliaient vers Berne, le mouvement révolutionnaire gagnait une partie du pays d'En-Haut et du territoire fribourgeois. Cent trente-six villages du pays de Vaud et du canton de Fribourg prenaient séance dans l'Assemblée provisoire de Lausanne. Des barques allaient de la rive vaudoise chercher les soldats français à Évian et à Thonon. Quatre mille Vaudois s'enrôlaient sous les drapeaux de Ménard. Berne, cependant, n'avait pas perdu tous ses partisans dans ces contrées. Trois cents d'entre eux, la cocarde bernoise au chapeau, partaient de Sainte-Croix. Château d'Oex renouvelait son serment de fidélité à leurs Excellences, et un pasteur qui devait se faire un nom dans la littérature de la Suisse romande, Philippe Bridel, abandonnait la moitié de son traitement pour la défense nationale contre les Français. Un vaillant officier veveysan, Ferdinand de Rovéréa, rallié un moment au nouvel ordre de choses, tirait l'épée pour la cause de Berne, à laquelle il témoigna son dévouement par la formation d'une légion composée de six cents Vaudois et qui prit ou reçut le nom de *Légion fidèle.*

Attérés par l'entrée des Français et par la défection de la Gruyère, d'Estavayer, Surpierre, Romont, etc., les Deux-Cents de Fribourg avaient voté dans la nuit du 27 au 28 janvier la révision de la constitution sur la base de la souveraineté populaire. L'auteur de la motion, Jean de Montenach, signalait son entrée récente aux affaires publiques par ce coup d'État qui ne devait pas être le seul dans sa longue carrière parlementaire. Il fut appuyé par le vieux conseiller de Fégely de Pré, le plus considéré des magistrats par ses lumières et son amour du bien public. Un membre des Deux-Cents fut chargé de porter la nouvelle de ce changement au général Ménard qu'on espérait amadouer par cette évolution; c'était ce Louis d'Affry avec lequel Bonaparte s'était entretenu quelques mois auparavant au château de Morat. Mais il avait été devancé par deux députés d'un comité révolutionnaire qui s'était formé à Fribourg, François Duc et Pierre-Félix Vonderweid. Ces deux partisans de l'invasion étaient tout occupés à procurer aux Français l'entrée de leur ville natale et ne rêvaient que la destruction com-

plète du régime oligarchique dont le second faisait cependant partie à titre de patricien[1].

Une évolution du même genre s'accomplissait à Zurich, où le gouvernement ouvrait enfin à Bodmer de Stæfa et aux autres détenus les portes de leurs prisons et se voyait contraint de proclamer l'égalité complète (29 janvier et 5 février).

Berne, lui-même, était atteint par la tourmente démocratique.

Comprenant enfin le danger que couraient la République et la Confédération tout entière, l'aristocratie avait senti la nécessité de s'appuyer sur le peuple et venait d'ouvrir à ses délégués l'accès au Grand Conseil et à tous les emplois de l'État. Cinquante-deux députés des villes et des campagnes avaient été adjoints au sénat patricien des Deux-Cents (26 janvier). Ces concessions tardives, combattues en vain par l'avoyer Steiger, ne contentèrent aucun des partis. La discorde, soigneusement entretenue par les émissaires de la France, qui se faufilaient partout, allait livrer, sans combat, Berne et la Suisse à leurs ennemis, lorsque la voix insolente du général français Brune, qui avait remplacé Ménard, le 4 février, vint réveiller l'esprit national, assoupi par les dissensions et une sujétion de deux siècles. Brune exigeait l'abdication pure et simple du gouvernement de Berne et la nomination d'une commission provisoire dont seraient exclus tous les anciens gouvernants. La haine de l'étranger vivait au fond de l'âme de ce peuple bernois, à la fois si flegmatique et si fier. Un enthousiasme extraordinaire s'empare de toutes les classes. Bientôt Berne voit se ranger sous ses drapeaux vingt-cinq mille hommes, dont un grand nombre de volontaires. On avait pensé un moment au général Hotz, officier zuricois au service de l'Autriche, pour commander cette armée. Mais Hotz, tardant à répondre à l'appel, le général d'Erlach fut désigné, malgré lui, pour le remplacer.

Charles-Louis d'Erlach, de Hindelbank, âgé alors de cinquante-deux ans, était un officier d'une taille imposante, d'une grande bravoure et d'un patriotisme qui le rendait digne de porter le nom des héros du Donnerbühl et de Laupen. On a prétendu que d'Erlach n'était pas réellement capable de commander une armée entière, et que son accent français le rendait peu propre à conduire des milices? On a aussi parlé d'une infirmité qui paralysait ses mouvements. Mais le fait est que ce général improvisé a fait tout ce qu'on pouvait attendre d'un chef dans les circonstances extrêmement difficiles où le plaçaient les oscillations du gou-

[1] Stürler, Actenstücke zur Geschichte der französischen Invasion in die Schweiz im Jahre 1798. *Archiv für schweiz. Geschichte*, XV, 258, 367 et 372.

vernement et les bruits de trahison qui en étaient la suite. D'Erlach partagea son armée en trois divisions, de six à sept mille hommes chacune, et qui occupaient toute la ligne de Morat à Soleure. Il fixa son quartier général à Aarberg, au centre des trois divisions. Toutes les forces de Brune, en ce moment, ne se composaient que de seize mille hommes. « Si l'armée bernoise eût attaqué sur-le-champ les Français, « il est probable qu'elle les eût accablés, dit le général Jomini, dans « son histoire militaire des guerres de la révolution. Une première vic- « toire eût rallié au gouvernement tous les esprits flottants, et entraîné « la majorité des cantons[1]. »

Mais, au lieu d'agir, le parti de la paix, dominant dans les conseils bernois, se mit à négocier et donna ainsi à Brune le temps de faire arriver le général Schauenbourg des bords du Rhin, avec une seconde armée de 16,000 hommes. Impatient de ces lenteurs qui démoralisaient l'armée, le général d'Erlach se présente, le 26 février, au Grand Conseil de Berne avec soixante-douze officiers, tous comme lui, membres de cette assemblée, et expose la triste situation où les tergiversations du gouvernement plaçaient la patrie; il termine en demandant ou sa démission et le licenciement des troupes, ou les pleins pouvoirs nécessaires pour battre l'ennemi.

Les nobles paroles du général, l'accent de vérité et le patriotisme qu'elles respirent, passent dans l'âme de tous ceux qui l'écoutent. Patriciens et députés de la campagne, d'une voix unanime, votent les pleins pouvoirs. « Ce moment, dit le colonel Rovéréa, témoin et acteur de cette scène, fut digne du nom suisse et du sénat romain[2].

Mais à peine d'Erlach et ses compagnons ont-ils quitté l'hôtel de ville pour rentrer dans leurs cantonnements, qu'un message trompeur de Brune fait changer d'avis au Grand Conseil; on décide de renouer les négociations et d'accorder un nouvel armistice, qui devait expirer le 1er mars à dix heures du soir. Mais avant l'expiration de ce terme, le général Schauenbourg étant arrivé des bords du Rhin à Bienne avec ses seize mille hommes, surprend les avant-postes soleurois, repousse un corps bernois commandé par le vieux général de Buren à Lengnau, et se fait ouvrir le même jour les portes de Soleure par les parents qu'il avait dans cette ville, au moment même où plusieurs milliers de Bernois se rangeaient en bataille devant ses murs pour la défendre (2 mars).

[1] Jomini, *Histoire critique et militaire des guerres de la Révolution*, X, 311.
[2] Rovéréa (Ferdinand de), *Mémoires* (édités par M. de Tavel), II, 4.

Le même jour, Fribourg capitulait entre les mains du général Pijon, travaillé, comme Berne, par les partis de la guerre et de la paix. Huit cents paysans de la partie allemande restés fidèles au gouvernement, formaient avec mille Bernois et quatre cents Gouggisberger la garnison de Fribourg. La capitulation rendit ces soldats furieux ; ils enfoncèrent les portes de l'arsenal, s'emparèrent de quinze canons et tirèrent plusieurs coups de feu sur leurs officiers, dont aucun cependant ne fut tué ni grièvement blessé.

Maître de Fribourg, Brune brûlait l'ossuaire de Morat, regardé par Bonaparte comme un trophée injurieux à la grande nation, dirigeait son armée sur Berne et attaquait sur trois points à la fois, Guminen, Laupen et Neueneck sur la Singine. Une division de sept mille hommes, aux ordres du colonel Graffenried, défendait cette ligne située à trois lieues au midi de la capitale. Dignes de leurs ancêtres, les miliciens bernois luttent avec un courage héroïque contre une armée aguerrie et supérieure en nombre de moitié. Le premier jour, 4 mars, le général de brigade Pijon qui commandait les Français à Neueneck, pendant que le général Rampon dirigeait l'attaque de Guminen, parvient à refouler les Bernois et leur prend neuf canons. Mais le lendemain à neuf heures du matin, renforcés de quelques troupes fraîches, les Bernois reprennent l'offensive. Des femmes armées de faux, des vieillards, des enfants s'étaient joints à la troupe. On se battit corps à corps, à la baïonnette, à coups de crosse et de hallebarde. Vaincus par les miliciens et le landstourm bernois, les vainqueurs d'Italie durent repasser la Singine, laissant dix-huit canons et deux mille hommes sur le champ de bataille. Quatre cents blessés furent ramenés à Fribourg dans des chars. Exaltée par la victoire, la division Graffenried se disposait à poursuivre ses avantages du côté de Fribourg, lorsqu'arrive au camp la fatale nouvelle de la défaite du Grauholz et de la capitulation de Berne [1].

Le général d'Erlach, qui commandait au Grauholz, avait été attaqué le même jour, à 5 heures du matin, par Schauenbourg et ses seize mille guerriers de l'armée du Rhin. Bien qu'il n'eût à leur opposer que six mille (aucuns disent même trois mille cinq cents hommes), qu'il n'eût ni cavalerie, ni artillerie volante, et que ses soldats démoralisés par les bruits de trahison fussent plus disposés à tuer leurs officiers qu'à leur obéir, le valeureux général soutint pendant deux heures et demie le terrible choc de l'armée française. Forcé ensuite à la retraite, quatre fois et en quatre

[1] Bataille gagnée, patrie perdue, *Schlacht gewonnen, Vaterland verloren*, lit-on sur le monument érigé sur le champ de bataille de Neueneck.

endroits différents, il avait recommencé le combat, encouragé par la présence du vieil avoyer Steiger.

N'ayant pu sauver la république, ce magnanime vieillard voulait au moins périr avec elle et contemplait la bataille, assis sur un vieux chêne au bord d'une forêt[1]. Des femmes, des enfants et des vieillards combattaient aussi, comme à la Singine, dans les rangs de l'armée bernoise. Au combat de Fraubrunnen, cent quatre-vingts femmes tombèrent, la faux à la main. L'une d'elles, une héroïne, avait à ses côtés ses deux filles et trois petites-filles. Beaucoup de canonniers se firent hâcher sur leurs pièces.

« C'est une chose étonnante, » écrivait Schauenbourg au Directoire, « que des gens qui n'ont pas fait la guerre depuis deux cents ans, aient « pu livrer ainsi cinq combats consécutifs. A peine étaient-ils repoussés « d'un poste qu'ils se ralliaient aussitôt sur un autre. « Ces braves gens, » lit-on dans le *Moniteur*, journal officiel du Directoire français, « ces « braves gens dispersés et sans autres armes que des faux et des bâtons, « venaient se placer à la bouche des canons et se faisaient écraser par « la mitraille. Lors même que, par humanité, les soldats français vou- « laient les épargner et leur criaient de se rendre, ils se jetaient sur les « canons pour empêcher qu'on les avançât sur leur patrie. »

D'Erlach et Steiger quittèrent des derniers le champ de bataille, entraînés par la déroute générale et faillirent tomber plusieurs fois entre les mains de l'ennemi. Ils n'avaient perdu ni l'un ni l'autre le désir et l'espoir de résister à l'ennemi, et s'étaient dirigés vers l'Oberland, comptant organiser dans ce pays alpestre et adossé aux petits cantons un nouveau foyer de résistance. Mais les tergiversations du gouvernement de Berne et la capitulation honteuse qui avait suivi, avaient porté au comble l'irritation du peuple et des troupes. Les bruits de trahison, habilement exploités par les émissaires et les partisans de la France, avaient déjà occasionné d'affreux désordres dans le camp de la Singine, où quatre officiers supérieurs, Ryhiner, Stettler, Crousaz, Goumoëns, avaient été horriblement massacrés par leurs propres soldats[2].

[1] Rovéréa, *Mémoires*. L'auteur d'un nouveau et remarquable ouvrage intitulé : *Vorlesungen über die Helvetik* (Berne, 1878), M. Hilty, de Coire, professeur à l'université de Berne, émet (p. 182) sur l'authenticité de ce fait un doute qui n'est fondé que sur la convenance. Selon M. Hilty, la place de Steiger était non à l'armée, mais à l'hôtel de ville. Mais quand le désordre est au Rathhaus et le salut à l'armée, pourquoi Steiger serait-il resté avec ceux qui avaient négocié au lieu d'agir? Rovéréa a été appelé à tort un officier servile par Otto Henne. C'était au contraire un esprit élevé et il mérite le nom de loyal que lui donne Hilty (169).

[2] Les colonels Ryhiner et Stettler périrent le 4, les colonels de Crousaz et de

D'Erlach aussi, le noble d'Erlach, devait périr victime des égarements populaires; il fut assassiné, le 5 mars au soir, par des soldats et des femmes, à trois lieues de Berne, dans le village de Wichtrach. « Il est « prouvé, » dit un écrivain contemporain, « qu'avant et pendant la bataille « de vils agents avaient répandu dans l'armée bernoise des copies de « prétendues lettres d'Erlach à Brune pour lui enlever la confiance du « soldat et le faire regarder comme un traître[1]. »

Escorté et soutenu sur les bras des deux sous-officiers Dübi et Dinkel, dont les noms méritent d'être associés au sien, le vénérable Steiger faillit subir le même sort à Münsingen, et n'arriva dans l'Underwald qu'après avoir couru les plus grands dangers.

La mort d'Erlach et les dispositions hostiles du peuple de l'Oberland ne laissaient plus aucun espoir de résistance et de salut. Steiger dit adieu à sa patrie et se retira à Constance, l'ancienne alliée des Suisses. Le jour même où Berne tombait avec la vieille Suisse, un corps composé de troupes bernoises et la *Légion fidèle*, aux ordres de Rovéréa, avaient repoussé à Saint-Nicolas, près de Nidau, quatre bataillons du général Freyssinet. Ce même corps avait déjà soutenu deux jours auparavant l'attaque de troupes françaises aux portes d'Aarberg. A la nouvelle de la prise de Berne, la *Légion fidèle* se réfugia sur le territoire neuchâtelois et se dispersa. Tous les corps de troupes en firent autant, au milieu des larmes et des imprécations des soldats qui continuaient à croire à la trahison et à menacer leurs officiers, même les plus braves, comme ce vieux conseiller Effinger qui se fit tuer à la tête d'une compagnie de grenadiers et ce Herport, membre des Deux-Cents, qui se donna la mort pour ne pas survivre au désastre de la patrie[2]. Patriciens et paysans luttaient d'héroïsme[3].

Le 5 mars, à une heure, l'armée française fit son entrée dans les rues désertes de Berne, avec un ordre et un silence qui étaient comme un dernier hommage rendu à la grandeur de Berne et à l'héroïsme de ses défenseurs. Le même jour, un arbre de liberté fut planté par ordre

Goumoëns dans la matinée du 5 mars. Sturler, *Correspondance de Brune*, 344. Une nièce de l'avoyer Steiger, Madame de Jenner d'Aubonne, se précipita au milieu des forcenés, mais il était trop tard, elle ne trouva que des cadavres qu'elle ramena en ville.

[1] De Seigneux, *Précis historiques*, I, 160.

[2] Schuler, *Thaten und Sitten der Eidgenossen*, V, 279.

[3] Hilty est-il juste quand il prétend qu'il n'y a pas de héros dans les couches supérieures de la société et que l'aristocratie bernoise, indigne de son peuple, a fini comme celle de Venise ? La Harpe lui-même était plus juste pour les patriciens bernois et pour Steiger en particulier.

du général Brune, aux sons de la musique militaire. Le trésorier Frisching, l'ancien chef du parti modéré, devenu président du gouvernement provisoire, présidait à cette cérémonie. « Voilà, » dit-il pour toute harangue au général français, « voilà votre arbre de liberté; puisse-t-il porter d'heureux fruits! »

Les Bernois, presque seuls, avaient combattu avec héroïsme pour l'indépendance nationale. La plupart des autres cantons, séduits par les belles paroles des Français, qui apportaient aux peuples, disaient-ils, la *liberté*, l'*égalité* et la *fraternité*, ne prirent aucune part à la lutte. Zurich, Saint-Gall, Glaris et les Waldstætten parurent vouloir faire exception et envoyèrent des troupes à leurs confédérés; Zurich et Saint-Gall quinze cents hommes; Uri, Schwyz, Glaris, douze cents.

Ces auxiliaires ayant pour chef Aloys Reding, de Schwyz, avaient reçu pour instruction de ne pas sacrifier inutilement le sang des soldats. Aussi témoins du désordre qui régnait dans les conseils et les troupes de Berne, dont une partie refusait de combattre, la plupart reprirent, sans avoir combattu, le chemin de leurs foyers. Il faut en excepter quelques cents Zuricois et Saint-Gallois qui partagèrent avec la *Légion fidèle* l'honneur du combat de Saint-Nicolas et d'une autre affaire aux portes d'Aarberg. On a prétendu que si les troupes des petits cantons qui campaient à Worb, non loin du champ de bataille du Grauholz, fussent venues, au moment critique, au secours des soldats d'Erlach, leur intervention eût pu changer le sort de la journée.

Les Waldstætten et d'autres cantons se berçaient encore de l'espoir trompeur que leur pauvreté, leurs montagnes et la forme démocratique de leurs institutions les sauveraient de la destruction qui menaçait leurs voisins et confédérés. Ils devaient payer cher leur égoïsme et l'abandon de la maxime qui avait fait la force et l'honneur de leurs ancêtres à Morgarten, Laupen, Morat : *un pour tous, tous pour un.*

UN NOEUD SACRÉ, a dit un grand poète national, UNIT LES ÉTATS LIBRES ; LA RUINE D'UN SEUL ENTRAINE CELLE DE TOUS LES AUTRES.

Il est curieux de voir dans la correspondance officielle du général Brune avec le Directoire, ce lieutenant de Bonaparte qui n'avait pas assisté en personne au combat de Neueneck, transformer cette défaite de son avant-garde en une victoire pareille à celle que Bonaparte avait remportée à Lodi.

« L'ennemi, disait le général, compte plus de huit cents tués, « trois mille prisonniers; on lui a pris sept drapeaux, vingt pièces de « canon enlevées à la baïonnette. » Voilà comment Brune écrivait l'histoire. Dans son rapport un peu plus modeste, le général Pijon qui

commandait l'avant-garde ne parle que d'un drapeau : il mentionne aussi, il est vrai, les huit cents morts et les vingt pièces de canon. Les trois mille prisonniers, en revanche, ne figurent pas dans cet écrit [1].

Avec la chute de la vieille Confédération suisse coïncidait presque celle de Genève, son ancienne alliée, dont le Directoire français tranchait un mois et demi après, avec la même astuce, l'existence cinq fois séculaire.

Convaincu que la population genevoise, tant qu'elle serait libre, resterait fidèle à son ancienne devise : *nous maintiendrons*, il résolut de prendre cette ville par la famine. Dès le mois de décembre 1797, le gouvernement français, d'accord avec son résident Desportes, entoura la petite république de toutes sortes de vexations, d'entraves et de prohibitions douanières qui ne laissaient à la population d'autre ressource pour s'approvisionner que la contrebande. Les réclamations des magistrats genevois demeurèrent infructueuses. Des citoyens dénaturés, comme l'avocat Jacques Grenus, excitaient le Directoire à s'emparer de leur pays par la force brutale. Le résident Desportes espérant en venir à ses fins par la séduction, faisait miroiter aux yeux des Genevois toutes sortes d'avantages : Genève transformée en chef-lieu de département français, deux millions prêtés à la fabrique, le Rhône rendu navigable, le commerce avec la France favorisé par de nombreuses commandes, l'ordre et la paix régnant dans la cité, troublée si longtemps par les querelles intestines. Mais voyant la majorité de la population rester sourde à ces brillantes perspectives, Desportes se décida à employer la violence. Le dimanche 15 avril, pendant que le Conseil général délibérait au temple de Saint-Pierre sur les propositions du résident français, seize cents hommes de troupes françaises, commandés par Girard le Vieux, ancien exilé genevois, pénètrent à midi et demi par les trois portes de la ville, montent à l'hôtel de ville au pas de charge, braquent des canons et placent des sentinelles au milieu des gémissements du peuple opprimé. Le soir même Desportes écrivait au Directoire : « Genève est dans « l'allégresse. » Le fait est qu'une trentaine de citoyens seulement, sur quatre-vingts réunis dans la commune en commission extraordinaire, votèrent la réunion. Vingt s'abstinrent, vingt déclarèrent la motion illégale.

C'est ainsi qu'au nom de la liberté, la petite république genevoise succombait à la perfidie et à la violence, comme celle des cantons, ses alliés et protecteurs.

[1] Stürler, Actenstucke. *Archiv fur schweiz. Geschichte*, XII, 339.

L'annexion de Genève à la république française semblait devoir être précédée de celle des bailliages italiens, formant aujourd'hui le canton du Tessin, à la république Cisalpine. C'était, comme on se rappelle, l'idée de Bonaparte en 1797.

Au mois de février de l'année suivante, après la plantation d'arbres de liberté, aux couleurs italiennes, à Mendrisio et Lugano, 250 soldats cisalpins partis de Campione, débarquent le 15 à Lugano. Plusieurs d'entre eux pénètrent, la baïonnette et le pistolet au poing, dans la demeure des deux commissaires que la Diète suisse avait envoyés, Stockmann d'Unterwald et Tobie de Buman de Fribourg. Mais un corps de volontaires, formé par les commissaires et les paysans des environs de Lugano, dévoués à la Suisse, se précipitent sur les envahisseurs et les forcent à se rembarquer, après une heure de combat, où il y eut un volontaire tué et plusieurs Cisalpins blessés.

A Mendrisio, le parti suisse l'emporte aussi momentanément sur les Cisalpins. Appelé par le général Brune à voter sur la question de savoir s'il voulait être suisse ou cisalpin, Mendrisio en majorité vote pour la Suisse. Mais tout en voulant rester suisse, le peuple des bailliages ne voulait plus du régime qui avait pesé sur lui. Le jour même où les Cisalpins étaient chassés de Lugano, 2 à 3000 hommes, dirigés par l'avocat Pérégrini, s'attroupaient devant la demeure des commissaires et demandaient qu'on reconnût leur indépendance, qu'ils appelaient la *liberté suisse ;* les commissaires ayant répondu que leurs instructions ne les autorisaient pas à cette déclaration, il y eut un grand tumulte suivi de l'installation d'un gouvernement provisoire. Un arbre de liberté s'éleva surmonté du soi-disant chapeau de Guillaume Tell aux plumes blanches et rouges. Les commissaires craignant d'être violentés, s'éclipsèrent l'un après l'autre et l'indépendance des bailliages italiens dut être reconnue de fait par une commission de la Diète siégeant à Zurich[1].

C'est ainsi qu'au milieu de la crise d'une révolution, un peuple que sa langue, ses habitudes, sa position géographique, non moins que les exactions de ses baillis suisses, devaient jeter, comme les Valtelins, dans les bras de la république Cisalpine, demeura attaché à la Suisse, préférant la liberté helvétique à celle de ses frères de langue et de race.

[1] Meyer de Knonau, *Eidgen. Abschiede* de 1778 à 1798. L'acte d'affranchissement des bailliages d'Outremont, antidaté du 15 février, se trouve à page 596. — Voir Schuler, *Thaten und Sitten der Eidgenossen*, V, 227.

LIVRE QUATRIÈME

LA SUISSE NOUVELLE

(DE 1798 A 1874)

CHAPITRE I

TEMPS DE LA RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE[1]

(DE 1798 A 1803)

1. Constitution unitaire.— Occupation française.— Résistance des petits cantons. — Bons côtés du régime unitaire. — Insurrection du Nidwald. — Résistance des pouvoirs publics à la tyrannie des proconsuls et des généraux du Directoire français. — (1798 à 1799.)

Les Français s'étaient annoncés comme les libérateurs du peuple suisse, comme les soldats de la liberté et les protecteurs des chaumières. Une fois maîtres de l'Helvétie, ils se souillèrent par le meurtre, le pillage, le viol et l'incendie, et firent peser sur elle un joug plus odieux et plus humiliant que ne l'avait été celui de Gessler et des autres baillis autrichiens au XIVme siècle.

Le Pays de Vaud lui-même, où l'arrivée des Français avait été saluée par des transports d'allégresse, ne fut pas à l'abri de leurs exactions,

[1] Les principales sources contemporaines sont, outre la *Correspondance de Brune*, celle de *Ménard* et les Actes (*Actenstucke* publiés par M. de Sturler dans les *Archives de la Société d'Histoire de la Suisse*, XII, XIV, XV, XVI, les journaux du temps, les nombreux actes officiels, les écrits de Roveréa, Jomini, Monod, La Harpe, Henri et Léonard Meister, Lavater, Zschokke, Charles de Haller, J. de Muller, Stapfer, Rengger, Walthard, Muttach, etc. Pour le tableau général, voir Monnard, Meyer de Knonau, Hottinger et Schuler (*Thaten und Sitten der Eidgenossen*), de Tillier, Antoine et Otto Henne, Bluntschli et Joh. Meyer, *Geschichte des Bundesrechts*, Hilty, *Vorlesungen uber die Helvetik*, mentionné plus haut.

et dut payer une somme de 700,000 livres, prix de son émancipation, déguisé sous le nom d'un emprunt forcé. Dans les cantons de Fribourg, Soleure, Berne, Lucerne, le pillage commença par les caisses publiques et les arsenaux. De Berne seulement, 300 pièces d'artillerie et 60,000 fusils furent transportés à Toulon, pour servir à l'expédition d'Égypte; puis on frappa les patriciens suisses et leurs familles d'une contribution de 15 millions. Le clergé d'Einsiedeln et du canton de Lucerne eut à payer pour sa part un million. Le trésor de Berne surtout allumait la cupidité des généraux français; dans leur impatience d'en jouir, ils n'attendirent pas les clefs, et en firent sauter les portes à coups de hache[1]. Ajoutant l'insulte aux extorsions, Brune envoya à Paris, avec les drapeaux bernois, au nombre de dix-neuf, les trois ours du fossé, ornés du nom vénéré de Steiger et d'autres chefs suisses. La déportation était introduite. Un certain nombre d'anciens magistrats bernois et soleurois, à leur tête l'avoyer de Mullinen, étaient enlevés de leurs demeures et emprisonnés dans les forteresses de Huningue et de Strasbourg.

Les excès commis par les Français, après la prise de Berne, révoltèrent les plus chauds promoteurs de la révolution helvétique. César de La Harpe écrivit en termes indignés au gouvernement français et terminait sa lettre par ces paroles menaçantes: « Si vous n'adoptez pas d'autres mesures, comptez sur une *Vendée*, qui dévorera votre population et nos ressources en dévorant nos propres forces. »

Mais les pillages officiels et autres ne finirent point. Un beau-frère du directeur français Rewbel, le fameux Rapinat, commissaire de la *république française* près l'*armée d'Helvétie*, était l'ordonnateur en chef de la spoliation. Il fut dignement secondé par Lecarlier son collègue et par ses agents, Rouhières, Forfait, Grugeon, dont les noms aussi expressifs que celui de leur maître, n'eurent pas le privilége d'inspirer, comme le sien, la verve satirique de la nation spoliée.

La Suisse qu'on pille et qu'on ruine
Voudrait bien que l'on décidât,
Si Rapinat vient de rapine,
Ou rapine de Rapinat[2].

[1] Quelques historiens évaluent à 26 millions les sommes enlevées au trésor de Berne. Lanfrey, dans son *Histoire de Napoléon*, estime à 41 millions ce qui fut pris à Berne seulement (16 millions en numéraire et lingots, 7 millions en armes, munitions, 18 millions en réquisition). L'auteur des *Mémoires du maréchal Ney* évalue plus haut encore que Lanfrey, à 46 millions, tout ce qui a été pris à Berne, en argent, vin, blé, armes. « Voilà, dit-il, pour l'instruction de ceux qui seraient « tentés d'introduire l'étranger dans leur patrie. » Rapinat, lui, n'estimait qu'à 13 millions tout ce qui a été enlevé à la Suisse.

[2] Ces vers ont été attribués à tort par la *Biographie universelle* de Michaud

La Suisse avait d'abord été partagée en trois républiques, la **Rhodanique**, composée de six cantons (Léman, Fribourg, Oberland, Gessenay, Vallais et Tessin), la **Telliane** ou Suisse primitive, moins Obwald, et l'**Helvétie**, composée des 12 cantons de Bâle, Argovie, Baden, Schaffhouse, Zurich, Thurgovie, St-Gall, Appenzell, Sargans, Lucerne, Berne, Soleure. Le chef-lieu de l'Oberland était Thoune, celui du Tessin, Locarno, et le canton de Fribourg ou Sarine et Broie avait pour capitale Payerne. Mais cette constitution déplorable établie de l'aveu de son auteur, le général Brune, dans l'intérêt de la France, ne dura que sept jours. Grâce aux réclamations de La Harpe et d'Ochs, Brune reçut l'ordre du Directoire français d'organiser la constitution unitaire rédigée par ce dernier sous le nom de *république helvétique une et indivisible* [1].

Dans cette organisation, imitée de celle de la grande nation, les cantons souverains disparaissaient et devenaient de simples départements ou préfectures. L'Helvétie avait un gouvernement central, composé d'un Sénat, d'un Grand Conseil et d'un Directoire. Les sénateurs et les représentants, les premiers au nombre de quatre et les derniers au nombre de huit par canton, étaient chargés de la confection des lois: le directoire, formé de cinq membres, en procurait l'exécution avec l'aide de six ministres préposés aux principales branches de l'administration, l'intérieur, la justice et police, les arts et sciences, la guerre, les finances, les affaires étrangères. Un préfet national, aidé d'une chambre administrative, gouvernait chaque canton. Une haute cour de justice, composée d'un membre par canton, jugeait les causes capitales et faisait l'office de cour de cassation dans les affaires civiles.

Tous ces fonctionnaires portaient un costume théâtral imité de celui des autorités françaises. Il consistait en un habit bleu à collet brodé d'or, avec un gilet jaune pour les conseils, blanc pour les directeurs, une écharpe tricolore, un chapeau noir et rond orné de plumes vertes pour les sénateurs, rouges pour les membres du Grand Conseil et tricolores pour les directeurs, avec un grand sabre traînant pour ces derniers dans

(article Rapinat) à un M. de Saint-Albin. Ils sont du pasteur Philippe Bridel, l'auteur du *Conservateur suisse*, et que nous avons cité comme l'un des partisans les plus dévoués des Bernois et de la vieille Suisse en 1798. M. Hilty connait ces vers, mais non leur provenance. Rapinat, dans une conversation tenue en présence de Reinhard (plus tard bourgmestre de Zurich) s'appelait lui-même l'un des trois *coquins privilégiés* du *gouvernement* français. Les deux autres de ces *braves gens* étaient Schauenbourg et Rouhières.

[1] *Correspondance de Brune*, 16 et 17 mars 1798, p. 365, 371. *Archiv für Schweiz. Geschichte.*

les cérémonies publiques. Les ministres et les préfets avaient le même costume que les autres fonctionnaires, sauf qu'ils n'avaient pas de plumes au chapeau; les membres de la haute cour étaient complétement vêtus de noir, mais avec l'écharpe aux trois couleurs et une plume rouge comme le Grand Conseil. Chacun des grands corps de l'État avait sa garde particulière.

Aux treize États indépendants, aux pays alliés et sujets de la vieille Confédération, la constitution unitaire substituait dix-neuf cantons égaux en droits et soumis à un régime intérieur uniforme. Parmi les nouveaux cantons figuraient *Baden* et les bailliages libres; l'*Argovie, Vaud* et l'*Oberland,* détachés de Berne; *Lugano, Bellinzone* et le *Vallais.* Fribourg, agrandi par l'annexion d'Avenches et de Payerne, était maintenu sous le nom de *Sarine-et-Broie* [1]. Les Grisons avaient été invités à faire partie de la république unitaire. Mais ils ne se pressèrent pas de répondre à l'invitation et trouvèrent un approbateur de leur conduite dans l'agent français Guyot qui résidait à Coire et blâmait les faits et gestes du directoire français.

La constitution d'Ochs, du 12 avril 1798, consacrait la souveraineté du peuple avec l'égalité des droits et avait pour heureux résultat d'affranchir les pays sujets. Pour la première fois, la séparation des pouvoirs, les droits de la conscience, la liberté de la presse, la liberté d'industrie et de commerce, de circulation, étaient proclamés, le rachat des dîmes consacré, l'impôt étendu à tous, la publicité introduite dans les conseils. La sécurité et les lumières étaient données pour bases à la prospérité publique et les lumières mises au-dessus de la richesse. Mais sans aucun rapport avec le développement historique de la nation, le nouveau régime violait tous les usages et les traditions les plus sacrées de liberté et d'indépendance. L'ostracisme, dont Brune avait frappé les anciens gouvernants, à l'instigation de La Harpe qui croyait la mesure nécessaire pour consolider le nouvel édifice, n'était pas fait non plus pour rallier à la nouvelle constitution les anciens magistrats et leurs partisans [2]. Uri, Schwyz et

[1] Le premier projet d'Ochs établissait vingt-trois cantons, dont Sargans, Oberland et Baden. Mais l'Oberland ne tarda pas à être réintégré dans le canton de Berne, à la demande des autorités helvétiques. Une modification apportée à ce premier projet par Rapinat le 14 mai 1798 groupait plusieurs cantons en un seul. Ainsi les trois Waldstætten, avec Zoug, Gersau et Engelberg formaient le canton des Waldstætten; un canton de la Linth était formé de l'ancien canton de Glaris et des contrées de Sargans, Werdenberg, du Haut-Rheinthal, du Haut-Toggenbourg, du Gaster, de la Marche, de Hofen, Uznach et Rapperschwyl; le canton du Sentis était composé d'Appenzell, du Bas-Rheinthal, du Bas-Toggenbourg, de la ville et ancien pays de Saint-Gall.

[2] Un certain nombre d'exceptions avaient été faites dans quelques cantons, à

Underwald, ce faisceau primitif de l'alliance, refusèrent de s'y soumettre et résistèrent à toutes les injonctions des généraux et des commissaires français. Leur exemple fut suivi par Glaris, Zoug et les petits pays sujets d'Uznach, Toggenbourg, Gaster, Sargans et la Marche, que la constitution unitaire affranchissait pourtant de tout lien de sujétion envers leurs anciens maîtres.

Une diète de ces pays, réunie à Schwyz, le 1er avril, repoussa l'*infernal livret* d'Ochs (c'est le nom que les montagnards donnaient à la nouvelle constitution). Le même esprit de résistance se manifestait dans les démocraties des Grisons et d'Appenzell, où l'on disait publiquement : « Le taureau (Uri) nous a donné la liberté; le bœuf (Ochs) veut nous « la ravir. »

La plupart des grands cantons au contraire [3], gagnés en tout ou en partie du moins, à la centralisation et aux idées françaises, se réunirent à Aarau en *assemblée législative* de la *république helvétique une et indivisible*. Jacques Bodmer, de Staefa, vénérable par son grand âge et les persécutions qu'il avait essuyées pour la liberté, ouvrit la séance, à laquelle assistaient 110 membres représentant 11 cantons, au lieu des 264 membres dont aurait dû se composer l'assemblée. Le fameux Ochs fut élu, à l'unanimité, président du Sénat. Kouhn, jurisconsulte et officier bernois, qui s'était battu avec courage contre les Français, fut appelé à la présidence du Grand Conseil, où siégeait un autre vaillant officier bernois, le vainqueur de Neuenek, le colonel Rodolphe de Graffenried. Quelques jours après, on procéda au choix du Directoire. On éleva à ce poste difficile les citoyens Lucas Legrand de Bâle, Maurice Glayre de Vaud, Oberlin de Soleure, l'avocat Bay de Berne et le chancelier Alphonse Pfyffer de Lucerne. Ochs, dont on commençait à se défier comme d'un partisan trop servile de la France, ne réunit pas le nombre de voix nécessaires (17 avril). Begoz de Vaud, Repond de Fribourg, échappé au massacre du 10 août, Meyer de Lucerne, Finsler de Zurich, Albert Rengger et Albert Stapfer d'Argovie, furent nommés ministres. Parlant de ces cinq premiers directeurs, Rengger disait d'eux : « C'étaient des hommes honorables et « excellents, mais auxquels manquaient l'expérience des affaires et « la connaissance du peuple. » Ce que Rengger disait des directeurs,

Fribourg et Lucerne par exemple. *Archiv für Schweiz. Geschichte*, XVII, 206, 305, 306. A Fribourg avaient été exceptés Pierre-Félix Vonderweid et Jean de Montenach, à Lucerne Vincent Ruttimann.

[3] Zurich, Berne, Lucerne, Bâle, Schaffhouse, Fribourg ou Sarine et Broye, Léman, Argovie, Soleure, Zurich.

« on pouvait l'appliquer aussi à lui et à plusieurs des ministres, à Stapfer en particulier, un peu trop imbu des théories de Sieyès son précepteur en politique et qui aurait voulu créer 10 ou 12 départements en Suisse à l'instar des départements français.

A peine élu, le Directoire helvétique adressa une nouvelle sommation au peuple des petits cantons, pour l'inviter à se joindre à ses co-États qui avaient reconnu et juré la constitution. Mais les valeureux pâtres de Schwyz, du Nidwald et de Glaris, assemblés en landsgemeinde, se déclarèrent prêts à mourir pour les anciennes institutions de leur patrie. Zoug et Uri se décidèrent, après beaucoup d'hésitation, à faire cause commune avec leurs voisins. L'Obwald, au contraire, ne s'y résigna que lorsqu'il se vit envahi par 1300 hommes ayant à leur tête Louis Auf der Maur, de Schwyz[1], et Émile Paravicini de Glaris. Les petits pays de Sargans, Uznach, Gaster, la Marche et la petite république de Gersau fournirent généreusement leur contingent à la ligue. Gersau, pour sa part, leva 54 hommes. Les habitants des bailliages libres vinrent également se ranger sous l'étendard des Waldstætten, armés de pieux, de massues et de hallebardes. Le Sattel au canton de Schwyz était l'âme de la résistance.

Dix mille montagnards prirent les armes et arborèrent les anciennes couleurs, la *croix blanche* sur un *champ rouge*, auxquelles la république helvétique avait eu la mauvaise idée de substituer des couleurs nouvelles, le *jaune*, le *vert* et le *rouge*, sans précédents réels dans notre histoire[2]. Ces 10,000 hommes courageux attaquant en masse et sur un seul point l'ennemi, eussent pu frapper un coup décisif. Au lieu d'agir en commun, ils se divisèrent en trois corps, dont l'un, sous Aloïs Reding, de Schwyz, s'emparait de Lucerne pendant qu'un autre, aux ordres du major glaronnais Hauser, occupait le Hassli et que le troisième, sous Frédéric Andermatt de Zoug et le colonel Frédéric Paravicini de Glaris, prenait Rapperschwyl et faisait une pointe sur l'Argovie dans l'intention de soulever ce canton et celui de Zurich contre le nouvel ordre de choses (29 avril 1798).

[1] Steinhauer, *Geschichte des Freystaates*, Schwyz, Benziger, 1861, I, 198. *Jahrbuch des historischen Vereins des Kantons Glarus* (Mémoire de Blumer), III, 86.

[2] L'idée des trois couleurs paraît avoir été empruntée à d'anciens tableaux où Guillaume Tell est représenté avec un pourpoint rouge, vert et jaune. Le sceau de la République représentait Guillaume Tell et son enfant. Le chapeau de la liberté y figure avec les faisceaux des licteurs romains. Voir Zschokke, *Histoire de la lutte et la destruction des Républiques démocratiques Uri, Schwyz et Unterwald* (traduit de l'allemand). Genève et Paris, 1823, 235. — Voir aussi Gautier, les *Armoiries et les couleurs de la Confédération et des cantons suisses*. Genève et Bâle, 1879.

La prise de Lucerne par les Waldstætten donna lieu à un épisode caractéristique. L'arbre de la liberté ayant été abattu au milieu des imprécations et aux accents du chant national : *Guillaume Tell, où es-tu ?* les hommes des petits cantons pillèrent l'arsenal en dépit des chefs et de la capitulation qui venait d'être signée. Le capucin schwyzois Paul Styger accompagnait la troupe à cheval, portant à la ceinture, comme les moines espagnols, deux pistolets, et tenant l'épée d'une main et le crucifix de l'autre. « Prenez, mes enfants, disait-il, prenez, tout est à vous. Vous êtes les vainqueurs[1]. » Dans ses harangues aux soldats, Styger appelait la croix, l'arbre de la liberté, et représentait la lutte contre les Français comme un combat contre l'enfer.

Mais la fâcheuse disposition des Confédérés en trois corps d'armée donna au général Schauenbourg, qui avait une armée de 25,000 hommes, la facilité de les battre les uns après les autres. Les Français s'étaient portés sur Richterschwyl et Stæfa le lundi 30 avril : ils y trouvèrent les Glaronnais et leurs alliés de Sargans, Gaster, Uznach. Sur la rive droite, les avant-postes suisses furent refoulés vers Rapperschwyl. Mais dans ce dernier endroit les Glaronnais attendaient les Français et les battirent. Les Français ne tardèrent pas à reprendre l'offensive et, quoique renforcés par les Zuricois des bords du lac, ils renouvelèrent leurs attaques sans succès décisifs jusqu'à l'heure de midi où une partie des Glaronnais, qu'alarmaient de faux bruits, se replièrent sans être poursuivis ; sur la rive gauche, 800 Glaronnais, plus décidés, tinrent tête à l'ennemi et le major Zweifel tombait à Wollerau en exhortant les siens à tenir ferme. Deux autres officiers, les capitaines Schindler et Zwicki, se signalaient par leur énergie. Mais c'est à tort qu'on a attribué une valeur égale au colonel Frédéric Paravicini. Dès le commencement du combat, il avait pris la fuite avec le tiers de ses hommes, en prétextant une légère blessure reçue à la main. C'était ce même Paravicini qui était resté avec ses hommes dans l'inaction à Worb pendant que d'Erlach se battait au Grauholz. Le colonel Balthasar Zwicki prit le commandement à sa place, fondit avec 500 ou 600 hommes sur les Français et les repoussa jusqu'au pont de Richterschwyl où l'ennemi le reçut avec sa grosse artillerie et un renfort de carabiniers zuricois. Là encore les Glaronnais, avec leurs auxiliaires de la Marche et de Hofen, résistent en braves. Le capitaine Hauser de Næfels tombe atteint de deux blessures. Ce chef épuisé par la perte de son sang est aperçu par un commandant

[1] Steinhauer, *Geschichte des Freystaates Schwyz*, I, 210. Zschokke, *Histoire de la lutte des cantons démocratiques*, etc., 272-283.

français, l'adjudant général Freyssinet qui le prend pour un de ses compatriotes et le soulevant, lui dit : « Courage, camarade, courage ! » Hauser, fixant ses regards presque éteints sur l'officier français, lui répond : « Ce n'est pas le courage qui me manque, c'est la force. » Freyssinet, touché de ces paroles, prit soin du blessé et le fit transporter à Weidenschwyl où il se remit de ses blessures[1]. « Tous ces Suisses, disait le commandant français en parlant du combat de Wollerau, se sont « battus comme des lions. C'était la lutte la plus acharnée à laquelle « j'aie assisté et la Vendée elle-même n'a pas produit des scènes de « désespoir héroïque pareilles à celles dont j'ai été témoin. »

Mais Rapperschwyl était dans l'intervalle tombé entre les mains des Français. Les Glaronnais et leurs alliés, après 7 ou 8 heures de combat, se retirèrent en bon ordre pour ne pas être coupés par l'ennemi. Ils avaient 31 morts et 28 blessés. Le nombre des morts et blessés français n'est pas connu d'une manière précise. On sait seulement qu'il arriva pendant la nuit plusieurs barques remplies de blessés à Zurich.

Le même jour les Français perdirent plusieurs hommes à l'attaque du village d'Immensee. Dans un combat plus important près d'Arth, ils étaient battus par les chasseurs schwyzois ; un autre combat s'engageait le lendemain près de ce chemin creux, où la tradition place le meurtre de Gessler. Les Français y furent encore une fois battus par les Schwyzois[2].

Mais la mort ou la fuite de leurs chefs avait démoralisé les Glaronnais. Ils se retirèrent avec leurs drapeaux teints du sang de trois des braves qui les avaient portés. La retraite des Glaronnais entraîna celle de leurs auxiliaires. Le même jour, Wollerau et Pfæffikon furent occupés par les Français qui y portèrent le fer, la flamme et le pillage. A la suite de ces événements le parti de la paix ayant pris le dessus à Glaris, le gouvernement signa avec Schauenbourg une capitulation, aux termes de laquelle le canton acceptait la constitution helvétique, et le général français, de son côté, s'engageait à ne pas franchir la frontière avec ses troupes. Quelques jours auparavant, Zoug et Lucerne étaient également tombés aux mains des Français (29 et 30 avril).

Resserrant alors le cercle de ses opérations, le général français cerna d'un réseau de fer et de feu le canton de Schwyz, le principal centre de la résistance.

[1] Melchior Schuler, *Thaten und Sitten der Eidgenossen*, V, 341, 541, 543. L'auteur était témoin oculaire et assistait au combat de Wollerau comme aumônier des troupes glaronnaises. — Blumer, *Jahrbuch des hist. Vereins*, *Glarus*, III, 90.

[2] Zschokke, Blumer et Steinhauer, I, 216.

Dans ce moment critique, les intrépides Schwyzois ne perdent point courage et disposent tout pour une lutte à mort contre l'ennemi de leur indépendance. Un ancien colonel au service d'Espagne, Aloïs Reding, alors premier chef militaire du canton (*Landeshauptmann*), était à leur tête. C'était un officier expérimenté, brave, loyal, éloquent et populaire avec dignité; partisan d'une liberté sage, il avait rêvé le perfectionnement des anciennes institutions de sa patrie. Mais le despotisme de la France avait révolté son orgueil national et rempli son cœur généreux d'indignation contre les oppresseurs de la Confédération.

Le 1er mai, passant en revue les 4000 guerriers avec lesquels il avait à défendre vingt lieues de pays, contre un ennemi trois ou quatre fois supérieur en nombre, Reding leur tint ce simple et mâle discours, digne des beaux temps de la vieille Suisse : « Braves camarades et conci-« toyens! nous voici arrivés au moment décisif. Entourés d'ennemis, « délaissés de nos amis, il s'agit de savoir si nous tiendrons ensemble « jusqu'à la fin, comme firent autrefois nos pères à Morgarten. Une « mort certaine nous attend : si quelqu'un la redoute, qu'il se retire : « il ne recevra aucun reproche de notre part. Nous ne devons pas nous « abuser dans cette heure solennelle. Je préfère n'avoir autour de moi « que 100 hommes déterminés et en qui je puisse avoir pleine et « entière confiance, que 500 qui lâcheraient pied au moment du danger, « jetteraient par leur fuite la confusion dans nos rangs, et feraient tuer « inutilement les braves qui continueront à se battre. Quant à moi, je « promets de ne pas vous abandonner, à quelque extrémité que nous « soyons réduits. LA MORT PLUTOT QUE LA RETRAITE! Si vous partagez « ma résolution, que deux hommes sortent des rangs et viennent jurer « entre mes mains de vaincre ou mourir avec moi[1]. »

La petite armée électrisée répondit par des cris d'enthousiasme aux paroles de son chef. Deux hommes sortirent des rangs et promirent ce qu'avait demandé Reding. Le lendemain, 2 mai, les Schwyzois et leurs auxiliaires d'Uri et d'Underwald attaqués de toutes parts par les Français, à Schindellegi, à Saint-Jost et au Morgarten, furent vainqueurs et repoussèrent les brigades françaises à coups de carabines, de crosses de fusils et de baïonnettes. Les tirailleurs, embusqués derrière les rochers

[1] Zschokke, contemporain de l'événement, garantit l'authenticité de cette harangue et la donne, dit-il, comme elle a été prononcée sur le champ de bataille. Voir pages 301 et 302 de son livre, intitulé dans l'original : *Geschichte von dem Kampf und dem Untergang der democratischen Kantone*. Le vénérable et savant auteur de l'*Histoire de la Confédération suisse*, M. Vulliemin, met dans la bouche du héros schwyzois ces paroles laconiques : « Nous ne fuirons pas, nous mour-« rons. » (II, 292). C'est une abréviation sans doute.

et les taillis, tiraient deux à deux, afin que leur feu ne fût pas interrompu, indifférents à la mort de leurs compagnons et à leurs propres blessures. Les femmes, les filles s'étaient armées de massues, traînaient les canons d'un poste à un autre, et faisaient la chasse aux poltrons et aux fuyards dans tout le pays. Mais pendant que Reding défendait si vaillamment les Thermopyles du Morgarten, Marianus Herzog abandonnait en lâche le poste de l'Etzel qu'il s'était offert de défendre avec 600 hommes de la contrée.

Marianus Herzog, curé d'Einsiedeln, était l'un de ces démagogues ecclésiastiques dont l'histoire des petits cantons offre, à cette époque, plus d'un exemple; leur orgueil et leur violence n'étaient surpassés que par l'hypocrisie avec laquelle ils cachaient leurs vices et se faisaient passer pour des saints aux yeux de la multitude. Ce curé Herzog exerçait un tel ascendant sur les paysans d'Einsiedeln qu'aucun officier n'eût osé contredire ses ordres, de crainte d'être fusillé sur-le-champ par ces fanatiques. Couvert d'armes de toute espèce, le curé-capitaine s'était fait admettre au conseil de guerre, dans la nuit du 1er mai, et s'était moqué de l'idée d'élever une seconde ligne de défense. Le lendemain matin, à huit heures, Herzog rejoignait les 600 hommes qu'il avait postés sur l'Etzel. Mais c'était pour leur faire poser les armes, en disant: « Il y aurait de la folie à nous faire massacrer ici, puisque les *messieurs* « ne veulent pas se battre avec courage[1]. »

Maîtres du passage de l'Etzel, que la lâcheté d'Herzog leur avait livré, 6000 Français occupent Einsiedeln et pillent l'abbaye, dont une image qu'on donnait à tort pour la fameuse image miraculeuse, est envoyée à Schauenbourg qui l'expédie à Paris comme un trophée de sa victoire. Un des lieutenants de Schauenbourg (c'était le brave et généreux Freyssinet) occupe tout le pays jusqu'au Morgarten et près de Rothenthourm. Reding, sans calculer la disproportion de ses forces et la distance de 800 pas qui le sépare de l'ennemi, marche droit à lui avec ses deux bataillons, le charge à la baïonnette et le met en déroute, après une mêlée d'un quart d'heure. Deux fois les Français essaient de se rallier, deux fois les Suisses les culbutent et restent maîtres du champ de bataille de ce Morgarten témoin cinq siècles auparavant des exploits de leurs pères. Les 300 hommes d'Uri, commandés par Vincent Schmid, et le landstourm de Steinen, s'étaient signalés par leur héroïsme (2 mai)[2].

[1] Zschokke, *Histoire de la lutte*, p. 302.

[2] Zschokke, *Histoire de la lutte*, p. 205 et suiv. Le témoignage de cet écrivain est confirmé par celui de l'ancien historien de Schwyz, Th. Fassbind, curé et commissaire épiscopal (IV, p. 441) et du récent historien Steinhauer.

Le 3, la lutte recommença du côté d'Arth. Les Français furent repoussés à deux reprises avec une perte considérable. Mais depuis quatre fois vingt-quatre heures, les corps postés à Schorno, Arth, Rothenthourm étaient sous les armes, souffrant de fatigues et de privations extraordinaires. Chaque jour leur coûtant 100 hommes tués et beaucoup de blessés, il n'était pas difficile de calculer le terme de leur victoire avec une armée réduite à 3000 combattants. Déjà le Haggen-Yberg et d'autres passages n'étaient gardés que par des femmes. Schauenbourg, d'ailleurs, de son quartier général d'Einsiedeln, consentait à garantir par un traité la liberté religieuse des habitants de Schwyz. Reding conclut avec lui un armistice de vingt-quatre heures, pour consulter le peuple, qui assista en armes à la landsgemeinde de Rothenthourm, le 4 mai, à onze heures du matin. Après une courte prière, récitée à genoux par tous les assistants, Reding rend compte de la situation désespérée où se trouve le pays et propose de reconnaître la constitution helvétique pour éviter de plus grands maux. Des magistrats, des prêtres respectables unissent leurs voix à la sienne et engagent le peuple à se soumettre. Plusieurs fois un tumulte affreux interrompt les orateurs : beaucoup d'hommes exaltés ou héroïques veulent se défendre à outrance et s'ensevelir sous les ruines de leur patrie. Mais enfin les conseils de la prudence l'emportent, et une paix honorable met fin à une lutte inégale et terrible. Dans ces deux jours de combat, les Français avaient perdu plus de 2000 hommes ; les Schwyzois 206[1]. Schauenbourg honora de ses éloges publics, dans le *Moniteur* français, la bravoure opiniâtre des montagnards et rechercha l'amitié d'Aloïs Reding. Mais, rendu suspect par ces témoignages, Reding se vit contraint de quitter Schwyz et de se réfugier à Coire[2]. On raconta que pendant l'entrevue qui précéda la capitulation, Schauenbourg aurait dit à Reding : « Il est « très heureux pour vous que je ne vous aie pas pris, car je vous aurais « fait fusiller. » « J'en aurais fait de même envers vous, » aurait répondu Reding[2].

La capitulation de Schwyz entraîna la soumission des autres petits cantons, Uri, Zoug, Glaris, Appenzell et Underwald.

Mais au moment où la résistance cessait dans les petits cantons, elle éclatait avec furie dans le Haut-Vallais, où 4000 hommes prirent Sion, d'où Mangourit, l'agent français, dut s'enfuir (7 mai). Cette

[1] Parmi les morts pour la patrie figurent les noms déjà anciennement ou désormais historiques de Richmouth, Schorno, Betschart, Holdener, Abegg, Schuler, Schiller, Fassbind, Kamer, Eichorn, Wiget, Belmont, Schnurriger, Steiner.

[2] *Archiv fur Schweiz. Geschichte*, XV, 372.

levée de boucliers, combinée avec celle des petits cantons, eût pu être fatale aux armes françaises. Mais ces tentatives isolées ne pouvaient aboutir qu'à des massacres inutiles et à d'affreux désastres. Le général français Lorges reçut l'ordre de ramener le Vallais par la conciliation ou de le dompter par les armes. Mais l'officier français, envoyé en parlementaire, ayant été reçu à coups de carabine, Lorges, qui avait son quartier général à Martigny, marche sur Sion avec des troupes françaises renforcées de volontaires vaudois et de Bas-Vallaisans hostiles à leurs anciens maîtres. Après des combats sanglants sur les bords du Rhône et de la Morge, où six pièces d'artillerie servies par des artilleurs vaudois mitraillaient les Haut-Vallaisans [1], les Français avec leurs auxiliaires, prirent d'assaut le chef-lieu, qui fut livré pendant 6 heures à toutes les horreurs d'une prise d'assaut. 7 à 800 personnes furent massacrées et les derniers outrages infligés aux femmes et aux filles. Cela ne suffisait point à la soif de vengeance et de pillage des vainqueurs. Le Rapinat du Vallais était Mangourit qui appelait les Bernois des ours et les Vaudois des oursons. Soixante des principaux citoyens furent entassés dans les prisons de Chillon, de Berne, et les sept dixains frappés d'une contribution de plus d'un million de livres (20 mai) [2].

Les extorsions et les cruautés des Français révoltèrent le peuple suisse et une partie du gouvernement helvétique lui-même. Des voix courageuses s'élevèrent au sein des conseils pour flétrir l'étranger qui, sous prétexte d'implanter la liberté sur le sol suisse, y faisait peser une affreuse tyrannie. Blessé de cet esprit d'indépendance, Rapinat, qui agissait en véritable proconsul, exigea la démission immédiate de deux membres du Directoire, Bay et Pfyffer (21 juin 1798). Ils furent remplacés par Ochs et La Harpe, plus dévoués à la France.

L'auteur de cet acte arbitraire, de ce coup d'État, avait d'abord, de son chef, désigné, non La Harpe dont il redoutait la fermeté de caractère, mais Jean-Rodolphe Dolder. Ce dernier, Zuricois d'origine, établi à Wildeck en Argovie, était un fabricant ruiné et sans principes en politique, mais il joignait à beaucoup d'esprit naturel et à l'aménité des rapports, une souplesse qui s'accommodait de tous les régimes et lui a valu plus tard le nom d'*homme de liège* [3], parce que, comme le liège, il surnageait à toutes les tempêtes. Rapinat poussa le sans façon jusqu'à

[1] *Bulletin officiel du 15 mai 1798.*

[2] *Bulletin historique de la campagne d'Helvétie* du général Schauenbourg, *Archiv für Schweiz. Geschichte*, XV, 1866.

[3] Dolder était né à Meilen, sur les bords du lac de Zurich, en 1753, et mourut en 1809, membre du Petit Conseil ou Conseil d'État d'Argovie.

faire installer les deux nouveaux directeurs par un chef de brigade français, aux applaudissements des serviles qui assistaient à cette scène humiliante pour l'honneur suisse. Tous ceux, au contraire, qui nourrissaient quelques sentiments de dignité et d'indépendance se sentirent froissés, et le directeur français lui-même, trouvant que Rapinat avait outrepassé la mesure, feignit de le révoquer et fit savoir par Schauenbourg au Grand Conseil qu'il eût à procéder au remplacement des deux directeurs par la voie constitutionnelle.

Ce nouveau message fut, comme le premier, suivi de grands applaudissements, mais avec la différence que les indépendants purent joindre leurs bravos à ceux des serviles. Au reste, l'espoir de voir Rapinat quitter l'Helvétie ne se réalisa point. Les députés de la nation n'osèrent pas non plus réintégrer purement et simplement dans leurs fauteuils les deux magistrats destitués par Rapinat. Ils procédèrent donc, selon l'invitation du directoire français, à une nouvelle élection qui eut pour résultat la nomination d'Oehs, le candidat de Rapinat avec 83 voix sur 97, et celle de La Harpe opposé à Dolder, par 56 voix sur 90.

L'entrée de César de La Harpe au Directoire marque l'apogée du régime unitaire. L'abolition de la torture, de la traite foraine, de l'impôt sur les Juifs; la publicité des débats judiciaires; la conversion des postes en domaine de l'État; le rachat des droits féodaux moyennant indemnité aux propriétaires, sont au nombre des principales lois et des bienfaits de cette époque. Ce qu'on appelait les *droits féodaux*, c'est-à-dire les cens et les dîmes, avaient été d'abord abolis à l'instigation du général Brune. Mais on dut les rétablir ensuite, soit pour ne pas priver l'État de toutes ressources, soit parce qu'on n'y voyait qu'une dette comme une autre et non point une véritable servitude féodale. La dîme avait été purement abolie en France et c'est à l'imitation de ce pays qu'elle avait été supprimée. Mais dans l'assemblée nationale elle-même, cette abolition avait été combattue par l'abbé Sieyès dont on connaît la parole mémorable: « Ils veulent être libres, mais ils ne savent pas être justes. » Le ministre de l'intérieur, le célèbre docteur Albert Rengger, de Brougg, dirigeait son dicastère avec la hauteur de vues et la fermeté de volonté qui dénotent l'homme supérieur et l'administrateur accompli. Ami du précédent, et natif de Brougg comme lui, le ministre des arts et sciences, Albert Stapfer, n'apportait pas moins de talent et de zèle à l'œuvre de l'éducation nationale et dans la direction du mouvement intellectuel. Les écoles de la campagne, négligées jusque-là dans beaucoup de cantons, étaient l'objet de sa sollicitude spéciale. La création

des Conseils d'éducation et d'une école normale helvétique, l'établissement d'archives suisses et la première idée d'une bibliothèque nationale, la première pensée aussi d'une école fédérale, pépinière d'hommes d'État, de prêtres, de légistes, de savants pour tout le pays, appartiennent au noble et profond génie de Stapfer. On lui doit la publication d'une feuille populaire destinée à instruire le peuple et à servir de centre et d'organe aux littérateurs de l'Helvétie. Beaucoup d'hommes éminents (Ch.-Louis de Haller, l'historien Füssli, Zschokke, Pestalozzi, le père Girard, alors à son début dans la carrière pédagogique) reçurent les encouragements de ce ministre éminent; Zschokke fut employé à la censure des ouvrages, Pestalozzi à la rédaction de la feuille populaire, Girard au bureau des cultes de la république helvétique. Ch.-Louis de Haller commença sous les auspices du nouvel ordre de choses auquel il paraissait attaché, la rédaction des *Annales helvétiques*, dont la suppression devait être votée quelques mois après par les Conseils. Les premières expositions des beaux-arts et des arts utiles sont une des heureuses innovations de ce ministère mémorable, marqué encore par le décret qui exemptait d'impôts et les fonds d'école et ceux qui seraient affectés à la création de la bibliothèque nationale. On doit au régime unitaire le rétablissement de fait à Berne et à Lausanne du culte catholique proscrit depuis la Réformation. Mais en dépit de ses bonnes lois et de la sagesse d'une partie de ses employés, le régime unitaire ne devint réellement populaire que dans les nouveaux cantons de Vaud, de Thurgovie et d'Argovie, et dans certaines parties de ceux de Zurich et de Bâle. Partout ailleurs on lui reprochait son origine étrangère, sa dépendance absolue à l'égard de la France, les traitements excessifs qu'il faisait à ses fonctionnaires dans un temps de pénurie générale [1], et son asservissement complet au directoire français. Ce dernier, en effet, disposait en maître de l'Helvétie, et non content de laisser à sa charge l'entretien d'une armée française de 30,000 hommes, il lui imposa l'obligation de lui fournir 18,000 hommes de troupes auxiliaires (19-24 août). Le costume théâtral des autorités contribuait à les rendre ridicules et les exposait aux sarcasmes et aux insultes des adversaires. « Avec leurs écharpes « de couleur, ils brillaient, dit un contemporain, comme des hanne- « tons au soleil. »

[1] Ces traitements étaient de 1200 louis, réduits ensuite à 800, pour les directeurs, de 400 pour les ministres, de 275 pour les membres des deux Conseils, de 250 pour les préfets, de 150 pour les administrateurs cantonaux. Les traitements s'élevaient à 5 millions quarante-cinq mille francs, les dépenses totales à 20 mil-

Divers décrets relatifs aux personnes et aux choses ecclésiastiques, le séquestre mis sur les biens du clergé (le 8 mai), la défense aux couvents de recevoir des novices, la suppression de l'abbaye de St-Gall, les mariages mixtes (2 août), l'expulsion du nonce Gravina (9 mai) et l'exclusion des fonctions publiques prononcée à l'égard des 4000 ecclésiastiques des deux confessions, ajoutèrent au mécontentement des populations catholiques.

Le décret du 11 juillet, imposant à toutes les populations de l'Helvétie l'obligation de prêter le *serment civique*, acheva d'irriter les esprits dans les Waldstætten. Trois prêtres exaltés, Lussy, vicaire de Stanz, Kæsli, curé de Beggenried, et le chapelain Jacob Kayser, auxquels vint se joindre, le 9 août, le fameux capucin schwyzois Paul Styger, qui mêlait les noms du Christ et de Guillaume Tell, promettaient aux uns le secours des anges, à d'autres celui des Autrichiens[1]. Des moines d'Einsiedeln distribuaient des *Agnus*.

Le peuple de Schwyz et du Nidwald se souleva et chassa les autorités helvétiques (août 1798). Les sommations du Directoire, jointes aux efforts de prêtres et de magistrats prudents, firent rentrer le peuple de Schwyz dans l'obéissance. Mais le Nidwald, assemblé en landsgemeinde le 29 août, à Wyl sur l'Aa, s'obstina dans la résistance, et laissa passer tous les délais qui lui furent accordés pour se soumettre et livrer les agitateurs. Quelques membres modérés des conseils, Conrad Escher à leur tête, cherchèrent en vain à empêcher les hostilités. Les Nidwaldiens du parti opposé poussaient par vengeance à la guerre et plusieurs hommes d'Obwald s'offrirent à servir de guides à Schauenbourg. Enfin (le 9 septembre) le Nidwald fut attaqué de trois côtés à la fois par une armée de 16,000 hommes, sans compter les auxiliaires zuricois, bernois, lucernois, obwaldiens et nidwaldiens même (ceux de Hergiswyl entre autres) et qui marchaient les uns par contrainte, les autres par dévouement à la constitution helvétique.

A ces forces écrasantes, ce petit pays n'avait à opposer que 2000 hommes renforcés par 230 volontaires[2]. Les montagnards n'en luttèrent pas moins avec une énergie extraordinaire, sacrifiant leur vie,

lions de francs. Voir les lois relatives à cet objet et rendues en juillet, août, septembre 1798.

[1] Paul Styger était né à Rothenthourm, le 16 mars 1764, et mourut à Sienne, en Toscane, en 1824.

[2] Le *Bulletin historique de Schauenbourg* parle de 3000 rebelles. M. de Sturler, dans les notes dont il a accompagné ce *Bulletin*, ne parle que de 1200 Nidwaldiens, sans compter 120 femmes armées, de 212 volontaires de Schwyz et de 27 hommes d'Uri (Seelisberg). *Archiv fur die Schw. Geschichte*, XV, 360.

selon l'inscription de l'ossuaire de Stanz : « pour Dieu, la patrie et la vertu. »

« C'est la plus chaude journée de ma vie, disait Schauenbourg lui-« même, dans son rapport au Directoire. On se battait avec des gour-« dins, on se tuait avec des quartiers de rochers, on luttait sur les eaux. « Nous avons perdu beaucoup de monde par la malheureuse opiniâtreté « de ces hommes dont la hardiesse est portée jusqu'à la frénésie[1]. »

Le sang français rougit la baie d'Alpnach, la forêt de Kerns et les rochers du Rotzberg. Avec quelques cents hommes de plus et des chefs expérimentés, ou seulement si, comme le craignaient les Français, l'Obwald eût pris leur armée en queue, le petit peuple de Nidwald triomphait de l'armée de Schauenbourg. Mais le manque de plan, les forces trop supérieures de l'ennemi et sa formidable artillerie rendirent après dix heures de combat, toute résistance inutile.

Les vainqueurs se souillèrent par des cruautés et des abominations inouïes. Ils tuèrent les malades, les vieillards, percèrent de leurs baïonnettes des filles et des femmes après les avoir outragées ; ils égorgèrent des enfants à la mamelle et en jetèrent d'autres dans le brasier de l'incendie qui dévorait maisons et villages. Un vieux prêtre fut tué à l'autel, où il célébrait les saints mystères. Un peintre célèbre, grand ami de la France, où il avait passé une partie de sa vie, Melchior Wursch, alors vieux et aveugle, périt dans les flammes qui consumèrent sa maison à Buochs ; 414 personnes, parmi lesquelles 130 femmes, filles et enfants, périrent dans cette affreuse journée. L'aspect de ce malheureux pays, couvert de sang et de décombres, arracha des pleurs de pitié à Schauenbourg lui-même. Il partagea le pain des soldats avec les survivants de ces scènes cruelles[2]. Les Français avaient perdu plusieurs milliers d'hommes.

Le Directoire helvétique, ne pensant, au premier abord, qu'à constater sa victoire, avait donné l'ordre odieux de planter un *arbre de liberté* sur les cendres du Nidwald. Le corps législatif, partageant son triste enthousiasme, décréta, malgré l'opposition d'Escher, que Schauenbourg avait

[1] *Bulletin officiel du directoire helvétique* du 6 octobre 1798.

[2] Businger, *Geschischte des Volkes* von Unterwalden, II, 405 ; Melchior Schuler, *Thaten und Sitten der Eidgenossen unter der französisch-helvet. Herrschaft.* Zurich, 1856. — Gut, *Der Ueberfall in Nidwalden*. Stanz, 1862. — Ce dernier, chapelain dans la contrée, donne beaucoup de détails curieux, mais il écrit avec une passion qui rend son récit suspect en plusieurs endroits, et qui a déjà été relevé par l'historien Otto Henne, III, 83. Le chapelain Gut a trouvé moyen de salir jusqu'au magnanime Pestalozzi et a trouvé des imitateurs dans la presse ultramontaine.

bien mérité de la république. Mais les sentiments d'humanité ayant repris le dessus, le Directoire fonda à Stanz une maison d'orphelins. Pestalozzi, qui fut appelé à la diriger, prodigua les soins d'une mère à ces enfants délaissés. Zschokke, commissaire du gouvernement helvétique dans le Nidwald, et le chanoine Bousinger de Stanz, unirent leurs efforts à ceux du noble éducateur pour adoucir les plaies saignantes de cette terre désolée. Mais le peuple de Nidwald ne vit d'abord que des jacobins et des hérétiques dans tous les hommes que lui envoyait le Directoire. Pestalozzi les désarma par son respect pour la foi religieuse des enfants qui lui étaient confiés et écrivait plus tard à un de ses amis que c'était chez les capucins et les religieuses qu'il avait trouvé le plus de sympathie pour son œuvre.

Le sort du Nidwald toucha toutes les âmes généreuses. Il n'y eut qu'une voix en Europe pour flétrir les horreurs commises par les soldats de Schauenbourg. L'envoyé suisse à Paris, Zeltner de Soleure osa faire retentir aux oreilles des directeurs les cris de désespoir de ses concitoyens. Du fond de son exil, Carnot lança contre les oppresseurs de la race de Guillaume Tell les foudres de son éloquence républicaine.

Mais la réprobation qui s'attachait aux cruautés et aux exactions de son parti en Helvétie n'empêchait pas Rapinat de poursuivre le cours de ses mesures spoliatrices et de vider les caisses qui avaient échappé jusqu'alors à la rapacité du vainqueur. Les biens des hôpitaux et des établissements de charité ne furent pas plus épargnés que les autres. Le Directoire ayant fait mettre les scellés sur les caisses de Zurich, Rapinat les fit briser sans pudeur et s'empara de l'argent. Le ministre des arts et des sciences, Albert Stapfer, eut le courage de résister au tyran; il fut dénoncé comme fauteur d'oligarchie et peu s'en fallut qu'il ne fût évincé de son poste comme l'avaient été les directeurs Bay et Pfyffer, avec les deux ministres d'État Bégoz et Steck.

Au nombre des arrêtés les plus criants du Verrès français (c'est le nom que Rapinat donna un jour à l'un des orateurs les plus éloquents du régime unitaire, Souter de Zofingue), il faut citer celui par lequel il invitait Schauenbourg à déclarer que tous les décrets des autorités helvétiques qui contrarieraient ceux de ce chef et les siens, étaient de fait nuls et non avenus. Il ordonnait par le même arrêté, de juger militairement tout journaliste coupable d'avoir excité les esprits et de briser les presses dont ces écrits seraient sortis[1]. Les réunions politiques furent

[1] Les *Helvetischen Annalen* de Charles-Louis de Haller et le *Tagebuch* de Watt-

interdites, le général Lorges chassa les membres du club bernois du lieu de leurs séances. On en vint à exiger de chaque citoyen suisse un passeport pour sortir de son canton, et un permis de Rapinat en personne pour voyager à l'étranger. C'était un crime que de se plaindre des incessantes réquisitions de vivres, des charrois et des logements militaires qui ruinaient villes et villages. Les Conseils de la nation, qui auraient dû s'opposer aux actes arbitraires de Rapinat, étaient, aux deux tiers, composés d'hommes exaltés, sans culture, dont quelques-uns même savaient à peine lire et écrire. Sur 216 sénateurs et députés, on n'en comptait qu'environ soixante qui fussent vraiment lettrés et capables.

Parmi ces derniers, la tyrannie de Rapinat et des agents français rencontrait cependant une vive opposition de la part des chefs du parti modéré, qu'on appelait le parti républicain par opposition aux patriotes ou partisans des Français et des mesures extrêmes : « On nous « traite comme un peuple conquis, » s'écriait Kouhn de Berne, aussi courageux au Grand Conseil helvétique qu'il l'avait été sur le champ de bataille de Neueneck. « Il faut nous adresser au Directoire français, « pour qu'il déclare si nous sommes un peuple libre ou non. » — « Je « n'aurais jamais cru, » disait Souter de Zofingue, « que nous eussions « à défendre la liberté contre ses champions. » — « Notre devoir, » s'écriait Conrad Escher de Zurich (celui qui sera plus tard si célèbre sous le nom de Escher de la Linth), « est de lutter avec énergie et « d'agir en peuple indépendant. » Le même langage était tenu par les sénateurs Luthy de Soleure, Barras de Fribourg, le Lucernois Pierre Genhard, avoyer de Sempach, Charles Reding de Biberegg, du canton des Waldstætten et le médecin zuricois Paul Usteri, l'ami de Escher et associé à ce dernier pour la publication du *Républicain*, l'organe du parti unitaire modéré. Au Grand Conseil, les mêmes idées étaient représentées par l'Argovien Herzog d'Effingen, le colonel Graffenried de Berne, l'ancien chef des Bernois à Neueneck, Koch, autre vaillant officier de cette guerre et Nucé du Vallais, bien qu'animé d'une haine extrême contre les Hauts-Vallaisans qui l'avaient proscrit en 1791. Le sénateur Luthy de Soleure aussi avait été persécuté par l'aristocratie

hard, de Berne, furent supprimés, Haller contraint de se dérober par la fuite à la colère des gouvernants. On fut sur le point d'en faire autant à la *Gazette du Vendredi* de Bürkli, de Zurich, et même au *Républicain* publié dans la même ville par Conrad Escher et Paul Usteri, deux des principaux magistrats du régime unitaire. Le rédacteur du *Nouvelliste vaudois*, organe du parti modéré de son canton, eut à subir la prison. Par compensation, le *Régénérateur*, feuille ultra-révolutionnaire de Reymondin, fut l'objet de quelques poursuites.

de son canton en 1785; il ne s'en vengea que par la modération et la justice.

Tout autre était le langage de Huber de Bâle, de Gapany de Fribourg et de leurs amis politiques du Léman et des autres cantons, qui prétendaient qu'il fallait tout pardonner aux généraux et agents français, parce qu'on leur était redevable de la conquête de la liberté et de la destruction des oligarques; c'était le nom sous lequel on désignait couramment dans les conseils les anciens gouvernants.

Sous la protection des autorités françaises, de prétendus patriotes demandaient à être indemnisés de tout ce qu'ils avaient souffert sous l'oligarchie. Reymond de Lausanne, ancien ouvrier imprimeur, demandait pour lui et 19 de ses concitoyens vaudois persécutés par les Bernois en 1791, la somme de 201,461 francs, des patriotes zuricois, victimes des évènements de 1795, 200,000 florins, et le médecin fribourgeois Kolly, exilé en 1782, 124,608 francs. Une compagnie de dragons bernois prétendaient être indemnisés pour leur conduite en 1798, parce qu'après avoir déserté le champ de bataille de Neueneck, ils étaient tombés entre les mains de soldats français qui les avaient complétement dépouillés. Un soi-disant patriote portait en compte l'évanouissement de sa femme. Prise en considération et votée par le Grand Conseil, l'indemnité tomba devant le Sénat qui renvoya aux tribunaux ordinaires les demandes de cette nature, pour lesquelles les plus exaltés des conseils auraient voulu la création d'un tribunal exceptionnel et révolutionnaire. Schoch du Sentis eut la folie de dire : « Si « l'on n'imite la grande nation où l'on a coupé la tête aux princes et « aux nobles, la république est perdue. »

Mais ce qui excitait le plus les esprits, c'étaient les excès commis par les soldats français qui, en pleine paix, tuaient, pillaient, incendiaient et se portaient envers les femmes aux derniers outrages. La forêt de Bremgarten, près de Berne, était pleine de cadavres de femmes violées. Des troubles et des séditions éclatèrent sur plusieurs points du territoire, et même dans les cantons dévoués à la révolution. Il fallut les comprimer par la force; une légion helvétique de 1500 hommes fut créée.

Le siége du gouvernement helvétique avait été provisoirement fixé à Aarau, à cause de l'attachement de cette petite ville au nouveau régime. Au bout de cinq mois, le gouvernement avait été transporté à Lucerne, désigné par la constitution d'Ochs comme la capitale de l'Helvétie. C'était le 4 octobre 1798; il y resta jusqu'au mois de mai de l'année suivante 1799, où il fut contraint de quitter Lucerne pour Berne.

2. La Suisse théâtre de la guerre européenne (mars à octobre 1799). — Insurrections populaires. — Les deux batailles de Zurich. — Lutte des partis au sein du gouvernement helvétique : Patriotes et Républicains. — Coups d'état du 7 janvier et du 7 août 1800. — Unitaires et fédéralistes. — Guerre civile. — Intervention de Napoléon. — Consulta de Paris (1799 à 1803).

L'année 1799 est entre toutes mémorable dans l'histoire de la Suisse par les calamités sans nombre qui résultent d'une guerre étrangère, alliée aux maux de la guerre civile.

A la suite de l'odieux assassinat des plénipotentiaires de la France, revenant du congrès de Rastadt, commis par des hussards autrichiens, la guerre avait recommencé entre ces deux puissances. Dans cette huitième guerre, où les Autrichiens étaient coalisés avec les Anglais et les Russes, ces derniers envahirent l'Italie sous le fameux général Souworow, l'exterminateur des Polonais et des Turcs. Un autre grand capitaine, l'archiduc Charles, frère de l'empereur François II d'Allemagne, entrait en Suisse au commencement du mois de mars, à la tête d'une armée autrichienne que soutenait une seconde armée russe commandée par le général Korsakow. Un officier suisse d'un grand mérite, Jean-Conrad Hotz, originaire de Richterschwyl au canton de Zurich, commandait une des ailes de l'armée autrichienne. Les Français opposaient aux Austro-Russes le vainqueur des Autrichiens à Rivoli, Masséna, Italien de naissance comme Napoléon, mais Français de cœur, secondé par des lieutenants dont plusieurs étaient appelés à une plus ou moins grande renommée, comme Oudinot, Soult, Ney, Lecourbe. Le Directoire helvétique se vit contraint de faire cause commune avec la France et d'ordonner une levée de 20,000 hommes, dont une partie ne prenaient les armes qu'à regret. Augustin Keller, de Soleure, officier qui s'était distingué en empêchant la descente des Anglais à Ostende en 1796, avait été choisi pour les commander. Il y avait des Suisses aussi dans l'armée autrichienne. L'avant-garde de Hotz était formée par un corps de volontaires aux ordres de Rovéréa, l'ancien chef de la légion fidèle, et dont la bannière portait ces mots : *Mourir pour Dieu et la Patrie*. L'ancien avoyer de la république bernoise, Frédéric de Steiger, se trouvait parmi les émigrés dont il était l'âme au point de vue politique. Son but, comme celui de l'archiduc Charles, son protecteur, était de restaurer l'ancienne Confédération. L'historien Jean de Muller, que nous avons vu si favorable à la révolution helvétique et en grande relation avec les agents français au début de la crise, avait fini par se rallier à ce plan comme le seul

moyen de soustraire la Suisse aux calamités qui pesaient sur elle. Un autre révolutionnaire converti, Charles Muller de Friedberg, l'ancien bailli du Toggenbourg, avait également adhéré à ce système, que défendait de ses conseils et de sa plume un troisième converti politique, Charles-Louis de Haller, devenu secrétaire de l'archiduc Charles et auquel on doit une relation en allemand des campagnes des Autrichiens en Suisse en 1799[1]. D'abord au nombre de 700 et mal équipés, les volontaires suisses comptaient à la fin de la guerre 5000 hommes bien organisés et répartis entre quatre régiments à la solde de l'Angleterre, les régiments Rovéréa, Bachmann, Salis et Courten. « Mais les émigrés « suisses, » écrivait le général Hotz, « ne sont pas plus raisonnables « dans leurs projets de contre-révolution que les émigrés français. Je « ne fais d'exception, » ajoutait-il, « que pour Steiger, c'est un noble « caractère[2]. »

Parmi les projets insensés que caressaient ces émigrés, on trouve celui de donner à la Suisse une sorte de lieutenant-général ou de stathouder à la hollandaise, dans la personne de l'archiduc d'Autriche, Jean, le frère de l'archiduc Charles. Entre leurs chefs d'ailleurs, comme entre les émigrés français, il y avait toute espèce de rivalités et de jalousies.

Les opérations militaires s'ouvrirent le 1er mars 1799 dans les Grisons. Ce pays, toujours troublé par la perte de la Valteline, était de nouveau en proie à deux factions acharnées, dont l'une réclamait la réunion des trois Ligues à la République helvétique, pendant que l'autre n'en voulait pas et demandait la protection de l'Autriche. La majorité de la diète s'était prononcée pour la réunion à la Suisse que recommandait l'agent français Guyot. Mais la majorité des conseils et des communes ayant rejeté la réunion, le parti autrichien, dirigé par Ulysse de Salis-Marschlins, le proscrit de 1794, rétablit les tribunaux criminels contre le parti contraire, à la tête duquel était Jean-Baptiste de Tscharner, avec des Bavier, des Planta et Gaudenz de Salis-Seewis, poète et militaire. Un autre écrivain de grand talent, Henri Zschokke, originaire de Magdebourg dans la Saxe prussienne et naturalisé grison, marquait aussi parmi les chefs du parti franco-suisse. Mais 600 citoyens de ce parti sont obligés de fuir leur patrie et de chercher un asile dans les cantons dévoués au nouveau régime.

Le général autrichien Auffenberg occupait les Grisons, où il avait

[1] K. L. von Haller, *Geschichte der Wirkungen und Folgen des österreichischen Feldzugs in der Schweiz*. Weimar, 1801.

[2] Schuler, *Thaten und Sitten der Eidgenossen*, VII, 252.

pénétré avec 4000 hommes par le Luciensteig (18 oct. 1798). Mais ce passage fameux est pris par les Français le 6 mars 1799, Auffenberg fait prisonnier et Coire occupée le jour suivant. Masséna dirigeait en personne les opérations, ayant sous ses ordres Oudinot, Lecourbe, Ney, Demont, Grison de naissance. Mais battus à Feldkirch et à Stockach (23 et 25 mars) par l'archiduc Charles, les Français ne se maintiennent qu'à grand'peine à Diessenhofen, Winterthour, Frauenfeld (le 25 mars). Dans ces chaudes journées, l'adjudant général bernois Weber, l'un des héros de Neueneck, reçut une balle mortelle à la tête en conduisant au combat la légion helvétique. Pendant que Weber, décrié comme un aristocrate par les patriotes outrés, mourait au champ d'honneur, son chef, Augustin Keller, le patriote par excellence, s'enivrait à l'auberge. Il fut destitué par le Directoire et condamné à un an de prison. Le général vaudois Debons, qui avait vaillamment combattu avec les Français, fut nommé à la place de Keller.

Au combat de Winterthour, le général Michel Ney, alors, comme nous l'avons dit, simple lieutenant de Masséna, avait reçu une blessure qui l'obligea d'aller se faire soigner à Colmar. Mais dans le trajet, où il prit des chevaux de réquisition, il faillit être égorgé par les paysans de Sissach ameutés. A la suite de cet incident, Ney écrivait au général Souham : « Les enfants de Tell égorgent en plusieurs « endroits les Helvétiens et les Français, surtout dans les petits « cantons. »

Une proclamation de l'archiduc Charles, datée du 30 mars, où il annonçait aux Suisses qu'il venait les affranchir et non les soumettre, se colportait de village en village et n'avait pas peu contribué à soulever les populations, irritées au suprême degré par la levée de 20,000 hommes qu'avait ordonnée le Directoire. Des séditions éclatèrent successivement dans le pays de Saint-Gall, à Glaris (6 mars), dans l'Oberland, le Seeland, le pays allemand de Fribourg, Soleure, Uri (26 avril), Zoug, Lucerne, Schwyz (28 avril), Lugano (29), dans le Nidwald, le Vallais (11 mai) et les Grisons (12 mai). Un moment on put croire que toute l'Helvétie prendrait les armes contre les oppresseurs.

Dans le canton de St-Gall, l'insurrection avait été étouffée par un corps composé de 400 Français et de 1000 Zuricois dévoués au régime helvétique, sous les ordres du colonel et poète Salis, qui remplissait les fonctions d'inspecteur général. A Boutschweil, les habitants essuyèrent des traitements indignes. Pour les punir d'avoir abattu l'arbre de la liberté, on les contraignit à le rétablir et à danser autour. Les prêtres

durent en faire le tour trois fois et crier : *Vive la république helvétique!* A Zoug, la bourgeoisie de la ville s'était alliée aux Français pour comprimer la révolte des communes rurales.

A Glaris, dans le canton de la Linth, le soulèvement éclata à l'occasion de la levée des milices ou élites, comme on les nommait. Les jeunes gens refusaient de marcher et le peuple délivrait les réfractaires quand on voulait les mettre en prison. Pour dompter la rébellion, le gouvernement helvétique, à la prière du préfet national Hæussi, fit occuper la contrée par des troupes françaises, arrêter beaucoup de monde et déporter sept des principaux magistrats, parmi lesquels trois Tschoudi, un Bloumer, un Freuler (4 août). Mais les dispositions du populaire, loin de changer par ces rigueurs, n'en devinrent que plus hostiles à l'ordre de choses qui recourait à de semblables mesures[1].

Dans le canton d'Oberland, créé par Lecarlier, l'associé de Rapinat, pour affaiblir celui de Berne, le mécontentement était aussi grand qu'à Glaris et avait le même motif, la levée des milices. Les autorités helvétiques furent chassées et l'exemple de l'Oberland entraîna les vallées voisines, y compris Frutigen et le Simmenthal. Mais comme il n'y avait aucune entente entre les chefs de ces peuplades, il suffit pour les réduire d'un petit corps de troupes françaises et helvétiques. Le chef de ce corps était le colonel de hussards, Jean Dolder, sabreur de profession et qui se donna le triste plaisir de tuer quelques paysans de sa main.

Les succès des Autrichiens, colportés de village en village et de maison en maison, avec le portrait de l'archiduc, produisaient depuis quelques semaines une grande fermentation dans la partie allemande catholique du canton de Fribourg. Le pays protestant de Morat et la Gruyère elle-même, cette terre natale des patriotes les plus ardents, de Chenaux et de Castella, qui par parenthèse était rentré au pays et remplissait les fonctions de sous-préfet, associèrent leurs griefs avec ceux du pays allemand, situé entre Fribourg et Berne. Tout à coup, on apprend que Gapany, agissant en qualité de commissaire du gouvernement, avait fait arrêter et incarcérer au couvent des Cordeliers un capucin, un chanoine et 17 magistrats de l'ancien régime, pour excitation à la révolte (12 avril). L'insurrection éclate alors par des voies de fait contre les fonctionnaires helvétiques ; on arrête comme ôtages les médiateurs qu'envoyait le gouvernement. 4000 hommes, Lémans et Français sont

[1] J. Heer, *Der Kanton Glarus unter der Helvetik. Jahrbuch des historischen Vereins*, V, 81.

réunis à la hâte sous les ordres du général français Hardy. Mais un corps détaché de la garnison est battu à Heitenried (14 avril) où quelques hommes perdirent la vie. Nouveau combat quelques jours après à Rechthalten (en français Dirlaret) où les insurgés sont battus, à leur tour, et laissent sur le carreau plusieurs des leurs, ainsi que leurs adversaires (17 avril).

Mais les paysans exaspérés ne se rendaient point et des forces plus nombreuses marchaient contre eux. Jean de Montenach, qui avait été élu sous-préfet du canton, et un autre patricien populaire, le commandant Stoutz, cherchent en vain à arrêter la marche des troupes. Ils courent alors aux insurgés, leur font connaître la soumission de l'Oberland et les supplient d'épargner au pays les horreurs de la guerre civile. Les séditieux, touchés, se soumettent et livrent leurs chefs, dont deux, Nussberger et Schmutz, sont condamnés à mort par un conseil de guerre, mais graciés par le Directoire.

Gapany prit sa revanche sur les 19 personnes arrêtées qu'il fit conduire sous escorte à ce même château de Chillon qu'il avait appelé jadis la *Bastille de la Suisse* (27 avril). Jean de Montenach, ayant cherché à obtenir un sursis et s'étant rendu suspect aux patriotes en accusant Gapany d'avoir, sans nécessité, donné l'ordre d'attaquer les insurgés du pays allemand, fut révoqué de ses fonctions (1er mai). La colère de Gapany se fit sentir encore à une sage-femme, nommée Babelon Schinner (Broughet), une véritable héroïne de la charité, et dont le crime consistait à prodiguer les soins les plus touchants aux blessés russes et autrichiens qui lui baisaient les mains et l'appelaient maman.

A Lucerne, ce fut l'incarcération de quelques réfractaires qui donna le signal de la révolte (11 avril). La ville, menacée d'un coup de main par les paysans du canton, auxquels s'étaient joints des Argoviens, se met en état de défense avec l'appui de 800 Lémans, 1000 Zuricois et de la garnison française, qui compriment la révolte. Mais le 14 avril, les paysans se soulevaient de nouveau à Rousswyl et, armés de fusils et de massues, se retranchaient dans une forêt et y soutenaient un combat de plusieurs heures contre les troupes qui les attaquaient (18 avril). Le préfet de Lucerne, Vincent Ruttimann, que le général Brune avait exempté de l'ostracisme prononcé contre les patriciens, contribua beaucoup au rétablissement de l'ordre par sa modération et sa présence d'esprit.

Nulle part la levée des milices ne rencontra plus d'obstacles que dans le canton de Soleure, où les jeunes gens se cachaient dans les forêts et les gorges du Jura pour ne pas servir. « S'il nous faut servir, » disaient

les paysans, « nous combattrons avec l'empereur plutôt qu'avec la « France. » Aussi la nouvelle de l'arrivée prochaine des Impériaux (Kayserlik) enhardissant les mécontents, l'un d'eux, Bohner de Herbetschwyl, scia l'arbre de la liberté. Il fut condamné à mort par le conseil de guerre, mais gracié aux instances de deux magistrats du nouveau régime, Luthy et Cartier. Un autre mécontent, nommé Stämpfli, riche boulanger du même village, qui avait cuit du pain pour les Autrichiens dont on lui avait annoncé l'approche, avait été également condamné à mort; il fut exécuté en dépit des cris de sa fille éplorée et des sourds gémissements de la foule qui suivit le convoi du supplicié à Matzendorf [1].

Dans toutes ces contrées, l'insurrection était étouffée dans son germe.

Il n'en fut pas de même dans les petits cantons et dans les cantons populaires des Grisons et du Vallais.

A Uri, les paysans, parés de l'ancienne cocarde du pays, jaune et noire, s'assemblèrent en landsgemeinde au mépris de la constitution unitaire. Un jeune homme exalté et d'un orgueil de famille excessif, Vincent Schmid, s'était mis à la tête du mouvement. Les Français de la garnison de Lucerne, qui voulurent comprimer la révolte, se trouvèrent exposés au feu des insurgés, embusqués par pelotons de 50 à 60 derrière les rochers. Quelques soldats français, qui s'étaient aventurés dans la contrée, furent massacrés à Attinghausen et Erstfelden.

Le riche bourg d'Altorf, dont la population n'était pas favorable à l'insurrection et recommandait la paix, avait été réduit en cendres le 5 avril précédent, au grand contentement des paysans, dont quelques-uns allumèrent leurs pipes au feu qui dévorait le chef-lieu de leur vallée, accusé de pactiser avec l'ennemi.

A Schwyz, l'insurrection devint plus générale et les armaillis ou vachers étaient descendus de leurs chalets, vêtus de leurs sarraux, pour tomber sur les Français. Aloïs Reding, refusant de combattre à leur tête, fut saisi à la gorge et menacé de mort. Mais le Directoire helvétique, d'accord avec les Français, fit cerner les abords du canton. Pendant que, par ses ordres, les milices zuricoises s'emparaient des hauteurs de Horgen et de Schindellegi, le général Soult, plus tard si connu sous le nom de maréchal et duc de Dalmatie, occupait Einsiedeln et entrait à Schwyz le 3 mai. Là aussi, l'insurrection était vaincue.

Le Nidwald, obéissant à un chef audacieux, Ignace Odermatt, ancien soldat et marchand d'amadou (de là le nom d'Ignace l'amadou, *Zun-*

[1] Schuler, VII, 41, 197; Fiala, *Urkunden*, Solothurn, 1857, I, 155.

delnazi que lui donnait le peuple) songeait à fondre sur Stanz, lorsque le Directoire fit occuper ce chef-lieu de la vallée. Ignace Odermatt n'eut d'autre parti à prendre que de se réfugier dans le canton d'Uri, où il se joignit à Vincent Schmid, le chef des insurgés de ce pays.

Maître de Schwyz, le général Soult se jeta sur ces derniers. Au premier coup de feu, Vincent Schmid tomba. Mais continuant à combattre, ses soldats se retranchèrent derrière les décombres d'Altorf. Délogés par les Français, après un sanglant combat, ils remontèrent la Reuss et livrèrent un nouveau combat à Wasen, situé entre des rochers et d'épaisses forêts (9 mai). Ils étaient là au nombre de 900, y compris les réfugiés de Zoug, Schwyz, Underwald et 200 paysans de la Levantine, anciens sujets d'Uri et dévoués à leurs maîtres. 400 Vallaisans arrivèrent encore à leur secours pendant la lutte. Mais toute la valeur des montagnards ne les empêcha pas d'être battus encore par Soult qui les poursuivit jusqu'à Hospenthal et les dispersa, après une nouvelle affaire. Ce général avait montré dans ses diverses opérations autant d'humanité que d'habileté militaire.

Dans les ligues des Grisons, les paysans révoltés avaient massacré des troupes françaises, chargées de les réduire. Le général Ménard, celui qui avait précédé Brune dans le commandement de l'armée d'Helvétie, les défit dans deux sanglants combats, livrés près de Dissentis. 2000 paysans grisons y furent tués sur place. Le dernier combat avait fini par une boucherie (le 3 et 5 mai).

Le Vallais avait eu aussi ses scènes de carnage. Conduits par le comte Eugène de Courten, les Haut-Vallaisans avaient repoussé jusqu'à Martigny les Français, unis aux Vaudois et aux Bas-Vallaisans, les éternels ennemis de leurs maîtres du Haut. Ces derniers fusillant sans pitié les prisonniers, le Directoire helvétique usa de représailles. Le général français Xaintrailles parvint à déloger les Haut-Vallaisans de toutes leurs positions. Mais plus cruel encore que Ménard, il laissa ses soldats commettre des horreurs qui surpassaient celles du Nidwald et des Grisons. Vingt villages furent livrés aux flammes, les crétins égorgés et une femme pendue par les pieds à Brigue. La révolte du Haut-Vallais était noyée dans le sang [1].

Les paysans fanatisés des anciens bailliages italiens, enhardis par l'insurrection de leurs voisins et les victoires remportées en Italie sur les Français par le fameux Souworow, se soulevaient à leur tour contre le

[1] On prétend que, renouvelant les saturnales de la déesse Raison, Xaintrailles avait mis sur l'autel une dame Wetter.

gouvernement helvétique et envahissaient la ville de Lugano, sous les ordres d'un chef nommé Pietro Rossi. Trente maisons appartenant aux patriotes étaient livrées au pillage. Rossi cherche en vain à arrêter les excès de ses bandes indisciplinées. L'abbé Vanelli, rédacteur d'une feuille patriote, l'avocat Papi et l'officier Castelli sont attachés à l'arbre de la liberté et fusillés sans pitié (29 avril). Un gouvernement provisoire était installé par les paysans. Les autres parties des bailliages italiens, Bellinzona, Locarno et la Levantine étaient également en révolution. L'arrivée de 4000 Autrichiens à Lugano (le 10 mai) fut saluée par les cris de joie des ennemis du régime helvétique. Mais la contribution de 40,000 fr. imposée à la contrée par le chef des Autrichiens qui était un émigré français, le prince de Rohan, jeta de l'eau froide sur cet enthousiasme qui s'évanouit complètement à l'arrivée d'une armée française, à la fin de l'année 1799.

On peut se faire une idée de la situation que l'invasion russe et toutes les révoltes que nous venons de retracer avaient faites au gouvernement helvétique. Le séjour de Lucerne étant devenu dangereux par la proximité des Waldstætten, il jugea à propos de se transporter à Berne, dont la population n'était cependant rien moins que favorable au gouvernement unitaire, qu'elle ne recevait qu'à regret dans son sein.

Persuadé que l'énergie et l'audace pouvaient seules sauver le nouveau régime, le Directoire helvétique que dominait La Harpe s'était fait donner par les deux conseils des pouvoirs dictatoriaux. Il en usa de la façon la plus violente : après avoir expulsé du sol suisse les sujets anglais, autrichiens, il bâillonna la presse, viola le secret des lettres, décréta la peine de mort pour tout déserteur réfractaire, tout auteur et fauteur d'insurrection et déporta à Salins et Huningue beaucoup d'anciens magistrats de Zurich, Berne, Lucerne, Soleure, sans parler de ceux qu'il fit ensuite enfermer à Aarbourg et Chillon. De ce nombre se trouvait Aloïs Reding. Le généreux pasteur Lavater subit aussi une déportation de deux mois à Bâle pour deux écrits très incisifs contre les mesures despotiques du Directoire (16 mars). Pour assurer le succès de ces mesures, un camp de 10,000 hommes avait été formé à Matran, à une lieue de Fribourg et assez près de Berne pour rassurer, contre un coup de main de ses ennemis, le gouvernement unitaire.

Mais tous ces actes de terrorisme, loin de sauver le régime helvétique, semblaient devoir en hâter la chute, en portant au comble la haine qu'il inspirait. La fortune, d'ailleurs, avait cessé de sourire aux Français et dans une bataille acharnée, livrée près de Zurich, le 4 juin, l'archiduc

Charles, à la tête des Austro-Russes, battait Masséna. Hotz, quoique blessé à la tête et mis hors de combat en escaladant l'Uetliberg dès le début de l'action, avait eu, au dire de l'archiduc, la principale part à la victoire [1].

Cédant au vœu de la municipalité de Zurich, qui tremblait pour le sort de cette ville, le général vaincu jugea à propos de se replier sur l'Albis et l'Uetliberg. Les Autrichiens firent leur entrée à Zurich avec la légion helvétique et le vieil avoyer Steiger. Quelque temps après, les Français éprouvaient de nouveaux revers dans le canton de Schwyz, où les Glaronnais, qui combattaient avec les Autrichiens sous Gaspard Zwicki et Conrad Schindler, se couvrirent de gloire, comme à Wollerau, l'année précédente [2]. Une grande partie de l'Helvétie se trouvait alors occupée par les troupes austro-russes. Les Suisses de l'armée française l'abandonnaient en foule pour rentrer dans leurs foyers. On ne doutait pas que, profitant de la victoire, l'archiduc Charles ne marchât sur Berne où l'avoyer Steiger devait être mis à la tête de la Confédération. Déjà dans tous les cantons occupés par ses soldats (Schaffhouse, Glaris, Appenzell, Zurich), l'archiduc Charles avait installé des gouvernements provisoires pour remplacer les préfets du régime helvétique. Les landsgemeinden se rétablissaient dans plusieurs cantons. Le prince-abbé de St-Gall, revenu en Suisse à la suite des armées autrichiennes, reprenait momentanément possession de sa principauté. Le vainqueur de l'Italie, Souworow, devait pénétrer en Suisse par le Gothard pour achever la déroute des Français ; mais la mésintelligence des cabinets de Vienne et de Pétersbourg et la jalousie de l'empereur contre son frère Charles firent évanouir toutes ces combinaisons. Un armistice de deux mois fut accordé à Masséna et lui permit de se renforcer avant la reprise des hostilités.

D'un autre côté, l'archiduc Charles recevait, en pleurant de dépit et de douleur, l'ordre de quitter sans retard la Suisse avec une grande partie de son armée et de rentrer en Allemagne.

Quand la guerre se rouvrit, le 13 août, elle eut pour théâtre le massif du St-Gothard, où plusieurs des plus habiles capitaines du siècle, Lecourbe, Molitor, Soult, Gudin, Loyson d'un côté, Hotz, Jellachich, Souworow de l'autre, se firent une guerre savante et terrible, qui s'étendit jusqu'aux recoins les plus sauvages du Vallais et des Waldstætten.

[1] Schuler, VII, 88.

[1] « Il est glorieux aujourd'hui de s'appeler Glaronnais, écrivait Muller-Friedberg à Jean de Muller ; les Zuricois, au contraire, se battent avec fureur pour les Français, qui leur assignent les postes les plus périlleux. » (Lettre du 14 juillet.)

On se battait aussi autour de Zurich. Une tentative de l'archiduc pour frapper un coup décisif avant de quitter la Suisse et passer l'Aar à Dettingen, échoua par l'impéritie des pontonniers et devant les balles des carabiniers zuricois, les plus habiles tireurs de l'armée franco-suisse (16 au 17 août). Une brouillerie du général russe Korsakow avec le général autrichien et qui les empêchait d'agir de concert, vint encore favoriser les desseins de Masséna. En chef habile, ce dernier se décide à prévenir l'arrivée de Souworow et livre aux Russes et aux Autrichiens, commandés par Korsakow et Hotz, une nouvelle bataille de deux jours entre Zurich et Schänis, où Hotz est tué en faisant une reconnaissance (le 25 septembre) et les Austro-Russes mis en déroute le lendemain (26 septembre).

« La perte de Hotz, » dit un historien, « était un plus grand malheur « pour sa cause que celle de la bataille de Zurich[1]. »

Cette bataille, un des plus beaux faits d'armes de l'histoire militaire de France, sauva la république helvétique. Mais Zurich, coupable aux yeux du vainqueur de connivence avec les vaincus, fut traitée comme une ville prise d'assaut. Les rues étaient jonchées de cadavres. L'illustre pasteur Lavater, sorti de sa maison pour assister les mourants, reçut à bout portant le coup de feu d'un grenadier helvétique. Il en mourut quinze mois plus tard (le 2 janvier 1801). Le vieil avoyer Steiger, courbé par le chagrin, avait quitté la ville avec les débris de l'armée de Korsakow : il alla mourir à Augsbourg sur terre allemande.

Le jour même de la seconde bataille de Zurich, Souworow sorti vainqueur, mais affaibli de ses luttes avec les Français de Lecourbe et de Gudin dans les Hautes Alpes, arrivait à Altorf, suivi de 18,000 hommes d'infanterie et de 4000 Cosaques avec leurs longues lances et leurs petits chevaux rapides comme le vent. Mais ce fut pour y apprendre la déroute de ses compatriotes et alliés, et leur retraite qu'il se flattait encore de pouvoir arrêter. Les Autrichiens, défaits de nouveau par Molitor et Masséna, à Wesen et dans la vallée de la Linth, se repliaient vers les Grisons, et Souworow lui-même, faute de barques pour se rendre à Lucerne, dut gravir le Kinzigkulm pour gagner le Muottathal, où il était assailli par les forces réunies de Masséna et de Lecourbe, et y éprouvait une défaite qui rougissait le torrent et obstruait la vallée de cadavres (1er octobre). Le combat de Næfels, où la demi-brigade hel-

[1] Schuler, VII, 138. Le portrait de Hotz a été tracé en ces termes expressifs par W. Meyer : « Son impétuosité le portait à affronter le péril sur le champ de « bataille, il montrait le plus grand mépris de la mort. La franchise et la loyauté « étaient le fond de son caractère. »

vétique se signala par un courage inspiré de celui de ses ancêtres qui avaient battu les Autrichiens à la même place quatre siècles auparavant, acheva la ruine de Souworow, contraint lui-même à se mettre en pleine retraite avec une armée exténuée de fatigue, mourante de faim, pieds nus et en haillons, à travers des chaînes de montagne couvertes de glaces et coupées de précipices au fond desquels roulaient pêle-mêle les hommes, les chevaux et les pièces d'artillerie. Le 7 octobre, Autrichiens et Russes avaient disparu du sol suisse qu'ils foulaient depuis sept mois.

L'Helvétie étant ainsi rentrée en entier sous la domination française, on espérait que le gouvernement de la grande nation aurait quelques ménagements pour une alliée qui avait déjà tant souffert. Il n'en fut rien. Masséna, qui avait été, par décret du 8 octobre, déclaré dans les deux Conseils le *sauveur de l'Helvétie,* répondait à cet enthousiasme en renouvelant les procédés de Rapinat et en levant des contributions énormes. Bâle dut payer 1,400,000 francs, Zurich 800,000, St-Gall 400,000. Il s'emparait en même temps de l'artillerie zuricoise, sous prétexte que les Russes s'en étaient servis. Le Directoire helvétique, sous l'influence de La Harpe et de Secretan, défendit en vain de payer les contributions imposées par les généraux français, en taxant de traîtres ceux qui les payeraient. Cet acte d'énergie ou de désespoir, sans autre conséquence que d'irriter le Directoire français, n'empêchait pas Lavater mourant de lancer encore ses foudres contre le gouvernement helvétique, flétri par lui comme esclave d'un gouvernement étranger. Le ministre français Perrochel ayant fait au Directoire de Paris un tableau trop fidèle de la misère qui régnait en Helvétie et de la désolation des contrées visitées par la guerre, fut châtié de sa loyauté par un rappel immédiat et remplacé par Pichon, qui ne sut que répéter les mêmes plaintes et terminait son mémoire au ministère par ces termes expressifs : « Une armée de 95,000 hom-
« mes est un fléau pour l'Helvétie, et l'Helvétie un fléau pour cette
« armée. »

La triste situation économique de la Suisse pendant l'année 1799 était telle que des familles riches durent se passer de viande des mois entiers, pendant que les soldats français en donnaient à leurs chiens. Le pain se vendait jusqu'à 15 sous la livre [1]. Des milliers d'enfants sans asile et demi-nus erraient dans les cantons en mendiant le pain du jour, en attendant qu'ils fussent recueillis par la charité

[1] Monnard, *Histoire de la Confédération*, XVI, 356. Hilty *Helvetik*, 314.

publique. Henri Zschokke, agissant en qualité de commissaire du gouvernement helvétique dans les contrées ravagées par la guerre, s'honora par le dévouement et l'intelligence qu'il déploya dans ces fonctions difficiles. De concert avec les meilleurs citoyens qui s'associèrent à son œuvre, il parvint à soulager bien des maux et cherchait à modérer l'esprit de parti excessif qui troublait les bailliages italiens, la campagne bâloise et d'autres parties de la Suisse. Les malheurs de ce pays n'avaient pas même pour effet d'y rétablir la concorde dans la région officielle.

A peine délivré de ses ennemis extérieurs, le gouvernement helvétique se déchirait lui-même par la lutte des républicains ou unitaires modérés et des patriotes ou unitaires violents que leurs adversaires, d'après la tactique en usage pour discréditer le camp opposé, appelaient à tort du nom odieux de Jacobins. Car, en dépit des rigueurs du régime de La Harpe et de quelques condamnations à mort, celle du boulanger Stämpfli par exemple, il n'y a aucune analogie possible entre les patriotes suisses de 98 et 99 et les sans-culottes homicides de 93 et 94. Il est vrai qu'en qualifiant parfois leurs adversaires de Girondins, les patriotes semblaient accepter pour eux-mêmes la qualification de Jacobins. Un nom plus vrai, celui de Principiers (on dirait aujourd'hui doctrinaires) était celui qu'on donnait ordinairement à ces modérés ou prétendus Girondins.

Dans ces luttes de parti, en Suisse, l'influence du gouvernement français ne se faisait d'ailleurs que trop sentir. Au 30 prairial ou 18 juin 1799, un nouveau coup d'État, précurseur de celui du 18 brumaire, avait précipité du Directoire français les révolutionnaires les plus ardents, Rewbell, Merlin et Laréveillère-Lepeaux, c'est-à-dire tous les amis du directeur helvétique Ochs, pour les remplacer par la fraction modérée dont Sieyès était le chef. Sieyès ayant conseillé à La Harpe de se défaire d'Ochs, lui livrait la correspondance secrète que ce directeur avait entretenu avec le Directoire français précédent et où il révélait à ce dernier, à Rewbell en particulier, toutes les délibérations du gouvernement helvétique au fur et à mesure qu'elles avaient lieu. Pressé par La Harpe et ses collègues qui le voyaient menacé d'une accusation de haute trahison, Ochs signa sa démission le 26 juin, à une heure du matin, en alléguant des raisons de santé qui ne trompèrent personne. Peu d'heures après, il quittait en voiture la capitale de l'Helvétie pour n'y plus rentrer. Le père de la constitution unitaire avait fini son rôle politique, du moins dans la sphère fédérale.

La démission d'Ochs excita des transports au sein de la partie mo-

dérée des conseils et même chez ces courtisans du succès qui, la veille encore, obsédaient Ochs de leurs flatteries.

L'ancien grand tribun de Bâle fut remplacé par Philippe Secretan, de Lausanne, un ami politique de La Harpe, revenu depuis quelques années de la Belgique, où il avait subi 22 mois de prison pour sa participation à la révolution de ce pays, sous Joseph II. Aussi l'élection de Philippe Secretan eut-elle la pleine approbation de l'agent français Perrochel, qui avait remplacé Rapinat, mais ne lui ressemblait pas.

D'autres changements constitutionnels s'étaient accomplis dans le Directoire où Bay, sorti cette fois par le sort, avait pour successeur un homme modéré et prudent, Pierre Savary, médecin fribourgeois et beau-frère du célèbre père Girard (23 juin) [1]. Le Vaudois Maurice Glayre, qui faisait souvent opposition à son concitoyen La Harpe et s'était prononcé en vain contre l'invasion du Nidwald l'année précédente [2], s'était retiré pour raison de santé et avait fait place à Dolder (9 mai). Deux mois plus tard, nous le trouvons à Paris où le Directoire, modifié, l'envoyait négocier la rupture du traité d'alliance de la Suisse avec la France, qui avait attiré tant de calamités sur notre pays (11 juillet).

L'entrée de Dolder et de Savary au Directoire avait introduit un élément modéré dans le pouvoir exécutif et renforcé ainsi le parti républicain déjà puissant dans les conseils par le talent et l'éloquence de ses chefs, Ustéri, Kouhn, Koch, Escher, Bay, Zimmermann (de Brougg), Ruttimann (de Lucerne), unis aux ministres Stapfer et Rengger. Les modérés parvinrent à obtenir des conseils l'élargissement d'une partie des ôtages ou des anciens magistrats déportés en avril et mai. Mais la majorité du Directoire ayant donné l'ordre d'arrêter les magistrats zuricois qui avaient accepté les fonctions de membres du gouvernement provisoire après l'entrée des Austro-Russes et de les mettre en jugement comme traîtres, toutes les passions se rallumèrent. Les cris de : « A bas les oligarques, » se firent entendre au Grand Conseil quand le Sénat eut rejeté les propositions de La Harpe et de ses amis. La question de reviser la constitution et les projets contradictoires qu'elle fit surgir, n'étaient pas faits pour calmer les esprits. Un de ces projets consistait à remanier

[1] Les historiens qui représentent Savary comme un homme inféodé au clergé et au fanatique évêque Odet se trompent. Schuler l'a mieux jugé en l'appelant un travailleur et homme de bien. VII, 417.

[2] C.-L. de Haller a calomnié les francs-maçons en leur attribuant l'invasion du Nidwald, puisque Glayre était le seul franc-maçon qui siégeât au directoire. Findel, *Geschichte der Freimaurerei*, II, 128.

la carte de la Suisse, où les cantons eussent fait place à des départements à la française, un autre à diviser la Suisse en 10 parties d'égale grandeur et sous des dénominations nouvelles sans lien avec le passé[1]. On donnait comme avantage de cette circonscription territoriale le motif d'économie, le progrès de l'égalité et un moyen de rapprocher le peuple de l'État. Une autre division en 90 districts fut encore proposée par les faiseurs de constitution, assez nombreux dans l'assemblée. Les remaniements de la carte de l'Helvétie n'avaient pas seulement pour partisans les unitaires du parti patriote, mais aussi un certain nombre d'unitaires modérés. Rengger et Stapfer avaient des vues analogues à La Harpe sur ce point et croyaient à la nécessité de ces remaniements pour la création d'un esprit national. Mais encore cette fois, ce n'était pas en Suisse que devait se décider le sort de ce pays et de sa constitution. Comme en 1798, et plus tard, en 1802, c'était en France que se jouaient les destinées de l'Helvétie et l'homme du destin devait être le même à ces deux dates, Napoléon Bonaparte. La journée du 18 brumaire ou 9 novembre, où ce dernier fit tomber à ses pieds le Directoire français, devait aussi provoquer la chute du Directoire helvétique.

Mais La Harpe, qui avait la majorité dans ce pouvoir exécutif, se croyait faussement le maître de la situation. Il prenait une attitude menaçante à l'égard de la minorité, composée de Dolder et Savary et accusait les modérés, le ministre des finances, Finsler de Zurich entre autres, d'être vendus à l'Autriche. Il demandait l'épuration des fonctionnaires et l'ajournement des conseils qui siégeaient depuis 20 mois, contrairement à la constitution (9 décembre). Les ennemis de La Harpe, Ustéri en tête, répondirent par des accusations d'impuissance et de tyrannie dirigées contre la majorité du Directoire (12 décembre). La Harpe résolut alors de jouer au Bonaparte et de se débarrasser de ses adversaires par un coup d'État où il déclarerait dissous le Grand Conseil et le Sénat. Il comptait sur l'appui de la France et des troupes helvétiques dont il avait fait donner le commandement à son compatriote Clavel. Mais, abandonné par la France et par le chef des troupes helvétiques qui doutait de la légalité de sa nomination, La Harpe songeait à se mettre lui-même à la tête des Helvétiens ; il se rendit avec ses deux collègues à l'hôtel directorial. Mais ces derniers, craignant l'effusion du sang,

[1] 1° Hauenstein, 2° Rheinfall (chute du Rhin), 3° Ober-Aar, 4° Léman, 5° Sources du Rhône, 6° Tessin, 7° Sources de la Reuss ou Lac des Quatre Cantons, 8° Linth, 9° Haut Sentis et Thour, 10° Rhetie ou sources du Rhin. — Une carte de la Suisse fut exécutée d'après ces données par Haas, de Bâle, cartographe distingué et une sorte de tête encyclopédique. Hilty, *Die Helvetik*, 325.

refusèrent de le suivre et se soumirent aux décrets du Grand Conseil confirmés par le Sénat qui déclarait le Directoire dissous et confiait provisoirement le pouvoir exécutif à Dolder et Savary (7 janvier 1800)[1]. Une commission de 7 membres devait remplacer le Directoire. La Harpe jugea à propos de céder à l'orage. Le coup d'État des modérés reçut l'approbation de Bonaparte, devenu Premier Consul, et elle fut communiquée par Talleyrand, son ministre des affaires étrangères, au ministre suisse à Paris. La Harpe, ainsi que ses deux collègues Oberlin et Secretan, avait été laissé libre et se retira à Lausanne. Mais, à la suite d'une accusation portée par lui contre Mousson, le secrétaire général du gouvernement helvétique, auquel il attribuait une part dans un complot contre l'État, l'ancien directeur helvétique fut arrêté à Lausanne par ordre de la commission exécutive pour être conduit à Berne (juillet). Mais arrivé sous escorte à Payerne, il trouva moyen de s'évader par une porte de derrière de l'hôtel de l'Ours (alors auberge de l'Olivier). « La fuite de La Harpe, » dit l'historien Monnard, son compatriote et son ami, « lui aliéna l'opinion[2]. »

La Harpe disparaît alors pour quelques années de la scène politique, où il remontera avec éclat, corrigé de ses défauts, dont les plus saillants étaient son despotisme et son attachement à la France. Mais ce n'était certes pas un homme ordinaire que celui dont la plume élevée traçait le portrait suivant de son ennemi politique et de l'allié des Autrichiens, l'avoyer Steiger, mort à Augsbourg le 3 décembre 1799. « Honneur à la mémoire de ces hommes qui, bien qu'ils fussent dans « l'erreur, ont rajeuni la réputation d'héroïsme que s'était faite notre « nation à Neueneck, à Büren et à la Schindellegi. Honte éternelle à ces « gouvernants qui ont mis en jeu notre honneur national. Tu couvris « du moins ta faute par ton dévouement, vieillard vénérable, noble « ennemi dont l'adversité développa le caractère dans l'âge qui glace « les cœurs. Repose en paix sur la terre étrangère ! les amis de l'indé- « pendance helvétique savent que tu n'étais point entaché des vices « repoussants de l'oligarchie. Ils savent que tu désirais le rapproche- « ment des partis et l'oubli des injures[3]. »

Le parti républicain profita de son avènement au pouvoir pour abolir toutes les lois d'exception et de terrorisme, pour amnistier les déportés et autres condamnés politiques (16 janvier). Le clergé, qui avait été

[1] Au Grand Conseil par 65 voix contre 38, et au Sénat par 43 contre 8.
[2] Monnard, *Histoire de la Confédération suisse*, XVII, 25.
[3] F.-C. La Harpe, *Mémoire justificatif*, 14 janvier 1800.

humilié par la privation des droits civiques et laissé dans un état voisin de l'indigence, recommença à faire l'objet de la sollicitude du gouvernement. L'école de Pestalozzi reçut de nouveaux encouragements et la libre disposition du vieux château de Berthoud, ancienne résidence des baillis de ce lieu. Le patricien bernois Jenner, diplomate habile, reçut la mission d'aller plaider auprès du régime consulaire la cause de la neutralité suisse. Il avait aussi à réclamer les indemnités dues par la France à la Suisse pour l'entretien de ses armées et dont le montant était évalué à 23 millions.

La loi du 10 novembre 1798, qui abolissait les dîmes, fut rapportée malgré l'opposition furieuse des patriotes.

La Commission exécutive élue pour remplacer le Directoire se composait tout entière de républicains ou unitaires modérés, Dolder, Savary, Glayre, Finsler, Frisching de Berne, l'ancien avoyer Durler de Lucerne, surnommé le *Père des pauvres*, Geschwind de St-Gall. Dolder avait été élu président du nouveau pouvoir exécutif.

Mais le parti vaincu au 7 janvier était encore assez nombreux dans les conseils pour entraver les opérations de la commission exécutive. L'attitude énigmatique du nouveau ministre de France Reinhard, qui avait remplacé Pichon, encourageait les mécontents. La loi qui abolissait les dîmes surtout, en irritant les populations, fournissait une arme redoutable aux mains de l'opposition. Des discours passionnés se faisaient entendre dans les conseils par l'organe de Souter de Zofingue, de Cart de Morges, de Gapany de Fribourg, de Rellstab et de Billeter de Zurich. Mais s'étant mise d'accord avec le gouvernement français, la commission exécutive résolut de compléter le coup d'État du 7 janvier par un nouveau qui s'accomplit en effet le 7 et le 8 août. Les deux conseils, sous la pression de la commission exécutive, votèrent malgré eux un article constitutionnel qui substituait au Grand Conseil et au Sénat, établis en 1798, un Corps législatif unique de 43 membres qui devaient tous être pris dans son sein, sauf huit. La commission exécutive prenait le nom de *Conseil exécutif*, formé également de 7 membres dont quatre anciens, Dolder, Savary, Frisching, Glayre, et trois nouveaux, Zimmermann (de Brougg), Schmid (de Bâle), et Ruttimann (de Lucerne).

Ce coup d'État, comme les précédents, ne s'exécuta pas sans violence. Les troupes françaises, aux ordres du général Montchoisy, stationnaient dans les rues et les places publiques de la ville de Berne. Les patriotes des conseils, au nombre de 40, essayèrent de se réunir, mais se dispersèrent sans avoir rien fait, malgré tous les efforts de Souter de Zofingue pour les engager à résister à la force.

Quelques mois avant cette révolution, Bonaparte, partant pour l'Italie, où il allait combattre les Autrichiens, avait passé par Lausanne. Il y séjourna du 12 au 17 mai 1800 et logea à Beau-Séjour dans la maison du banquier Haller, qu'il avait traité de fripon dans une lettre adressée au général Clarke, quatre ans auparavant (décembre 1796). Ce fils indigne du grand Haller remplissait alors les fonctions de ministre de la république Cisalpine et de commissaire du gouvernement français à Rome, où il s'était rendu odieux par ses ignobles procédés envers le pape Pie VI et des spoliations pareilles à celles de Rapinat en Suisse[1].

A cette époque, Bonaparte avait déjà demandé deux fois la cession du Vallais dont il avait besoin pour assurer ses communications avec l'Italie. Sans attendre la décision des autorités helvétiques et sans s'inquiéter des Vallaisans qui protestaient contre le démembrement de leur pays, Bonaparte y faisait construire cette magnifique route du Simplon destinée aux transports des armées françaises, mais dont le monde entier profite aujourd'hui. Pour vaincre la résistance des Vallaisans, le Premier consul recourait à un autre moyen moins brillant, qui consistait à accabler ce peuple de contributions et de mauvais traitements de tous genres. Le nom du général Turreau, choisi par Bonaparte pour remplir cette mission déshonorante, est resté en exécration dans ce pays qu'il opprima pendant l'espace de trois ans (de septembre 1799 à 1802). Toutes les représentations du gouvernement helvétique à ce sujet demeurent infructueuses.

Au reste, le nouveau Corps législatif, dont on avait eu soin d'exclure les patriotes flétris du nom de Jacobins, ne se signala guère que par ses mesures illibérales. Il supprima la publicité des séances et plaça les sociétés et cercles politiques sous la surveillance de la police. Le droit de pétition fut également restreint et les pétitions collectives, relatives à des objets d'intérêt public, furent interdites comme dangereuses pour l'État. Un vent de réaction soufflait de la France vers la Suisse.

La chute de La Harpe et l'épuration de l'Assemblée législative avaient

[1] On connaît les vers de l'abbé Delille dans son poème de la Pitié :

> Haller, chantre sublime et frais de vos campagnes,
> Doux comme vos vallons, fier comme vos montagnes
> Et qui ne prévit pas que son hymen un jour,
> D'un cygne harmonieux ferait naître un vautour.

Voir sur Haller : la Bibliothèque universelle de Michaud. Cantu, *Histoire des Italiens*, Paris, 1861, XI, 105, et Gonzenbach (August von), *Archiv für Schweizergeschichte*, XIX, 102, 103, Zurich, 1844.

été saluées avec joie par les partisans de l'ancien ordre de choses : elles firent renaître en eux l'espérance d'une restauration prochaine. Des comités occultes, formés de patriciens, s'organisent dans plusieurs cantons avec la mission de reconstituer la Suisse dans le sens aristocratique et font sentir leur influence dans les événements des deux années suivantes. En attendant le moment d'agir, ces comités occultes communiquent par délégués réunis à Neuchâtel, à Thoune et autres lieux et échangent entre eux des projets de constitution[1]. Celle qui avait été votée par les conseils helvétiques le 8 août à Berne, n'était que provisoire. On avait nommé une commission chargée d'en élaborer une nouvelle.

Ce travail mit en présence deux nouveaux partis non moins ardents que les précédents. Le parti *unitaire*, qui comptait parmi ses membres les plus influents Kouhn, Rengger et Stapfer, voulait le maintien du *gouvernement central* dans toute sa plénitude. Le parti contraire ou *fédéraliste*, composé entre autres des députés des petits cantons, à leur tête Aloïs Reding, désirait le rétablissement des anciens cantons avec leurs droits territoriaux et souverains. Le projet de révision, rédigé dans le sens unitaire par Ustéri et ses collègues de la commission, fut envoyé au premier consul, sans l'assentiment duquel aucun changement ne pouvait plus se faire en Helvétie. Bonaparte désapprouva ce projet, comme favorisant trop l'unité ; il lui en substitua un autre qui, tout en prenant l'unité pour base, se rapprochait sensiblement du *fédéralisme*, sous le rapport de l'organisation des cantons (30 avril 1801). Ce projet, connu dans notre droit public sous le nom de *projet de la Malmaison* (du nom du château où il avait été rédigé), fut adopté par le Corps législatif, le 29 mai.

Le projet de la Malmaison, ou quatrième édition de la constitution helvétique, instituait 19 cantons (Vallais et Grisons compris), des Diètes cantonales, une Diète générale, un Sénat de 25 membres et un Petit Conseil de 4 membres seulement, présidé par deux landammans de la Suisse, et des élections *à deux degrés*. Les municipalités nommaient des

[1] Le journal inédit du comte François-Pierre de Diesbach de Torny, beau-frère du landamman d'Affry, place à la date du 19 novembre 1800 la première réunion de ce comité et désigne comme en faisant partie les Bernois Jenner, Frisching, Diesbach de Carouge, Wyss, un autre Diesbach, Fellenberg (président de la Chambre administrative), Aregger de Soleure, Balthazar de Lucerne, et pour Fribourg l'ancien avoyer Werro et le comte Louis d'Affry, dont on a voulu faire à tort un homme étranger aux luttes de cette époque. Pour n'être pas ostensible, son rôle n'en a pas moins été très réel et très actif. Un autre Fribourgeois, dont on a méconnu l'importance, c'est Jean de Montenach, dont il a déjà été question et dont il sera parlé souvent dans les pages qui suivent.

électeurs; ceux-ci, les membres de la Diète générale. Stapfer, qui représentait alors la Suisse à Paris comme envoyé extraordinaire auprès du Premier Consul, eût aimé à voir établir un corps électoral central pour toute l'Helvétie, dans le but de paralyser les influences locales et d'empêcher l'élection des médiocrités ou des nullités de clocher. Cette opinion, trouvée peu démocratique, resta en minorité.

La Diète générale se réunit le 7 septembre à Berne. Mais cette assemblée, qui comptait dans son sein 55 unitaires et seulement 26 fédéralistes, choisit pour président et vice-président Kouhn et Ustéri, et décida que le projet de la Malmaison, adopté le 29 mai, serait revisé dans le sens unitaire. Aussitôt, les députés des petits cantons, dont cette décision menaçait de nouveau l'autonomie, Aloïs Reding à leur tête, quittèrent l'assemblée en protestant contre tous les décrets de la Diète (9 oct. 1801). Ils furent suivis dans leur retraite par 13 représentants de divers cantons. C'étaient entre autres l'avoyer Krouss de Lucerne, Jean de Montenach de Fribourg, Aregger et Gloutz de Soleure, Salis-Sils, Wredow et Caprez des Grisons, Zellweger des Rodes-Extérieures, Boustelli du Tessin[1].

La Diète, ainsi mutilée, n'avait plus aucune autorité et ne dura que quelques jours.

A peine ces événements furent-ils connus dans le pays qu'ils y occasionnèrent des troubles sérieux. L'Appenzell et les petits cantons refusèrent le serment et rétablirent leurs chères landsgemeinden. Des pétitions circulèrent dans l'Argovie et dans le pays de Vaud pour demander la réunion au canton de Berne, réclamée également par la Chambre administrative de ce dernier canton[2]. Le gouvernement helvétique eut recours à la force, il fit occuper militairement les Waldstætten par les troupes helvétiques, et songeait à faire arrêter Reding et les autres chefs de la résistance. Mais un coup d'État, le troisième ou quatrième depuis la révolution de 98, frappe les unitaires, dont les chefs (Ustéri, Rengger, Zimmermann) sont enfermés à l'hôtel de ville et forcés d'abdiquer. Dolder, Savary, Jean de Montenach et Jenner avaient mené le coup de concert avec le général français Montchoisy, le ministre de la guerre Lanther de Fribourg et le ministre de France Verninac

[1] Meyer de Knonau, *Handbuch der Geschichte der Schweiz. Eidgenossenschaft*, II, 611.

[2] La pétition du 22 juin 1801, demandant la réunion à Berne, était signée de 13 noms d'anciens nobles et grands propriétaires. Seigneux parle de 26,000 signatures. En 1802, nouvelle démarche, au nom de 17,596 pétitionnaires. Verdeil, *Histoire du canton de Vaud*, III, 635. Höpfner (Albert), *Gemeinnützige Nachrichten*, Berne, XV, 13, 59 et suivantes. Monnard, XVII, 149.

qui avait remplacé Reinhard (27 octobre). La Diète helvétique est dissoute, la constitution du 29 mai rétablie en plein et Aloïs Reding nommé premier landamman de la Suisse et président du Petit Conseil, dont faisaient partie Frisching comme second landamman, Dolder, Hirzel de Zurich, Lanther, Gloutz. Les unitaires étaient en grande minorité dans ce Conseil : le Premier Consul décida qu'il y fût adjoint six unitaires prononcés : Rengger (comme second landamman), Ruttimann, Kouhn, Escher, Schmid, Füssli. Convaincu de la nécessité de s'assurer l'appui personnel du Premier Consul pour accomplir les changements qu'il jugeait opportuns, Reding se rendit à Paris pour en conférer avec Bonaparte (novembre 1801). Il fut accueilli avec distinction par le Premier Consul qui aimait les beaux noms et les hommes courageux. Mais Reding se brouilla ensuite avec lui en refusant de céder le Vallais à la France et en demandant la restitution du pays de Vaud aux Bernois. « Ceci est mon sang, » s'écria Bonaparte, « et le soleil rebroussera du « couchant au levant plutôt que Vaud ne retourne sous la patte de « l'ours. » Les relations diplomatiques que Reding avait nouées avec les cours de Vienne et de Berlin irritèrent encore plus Bonaparte. Attaqué violemment par les unitaires, Reding se vit encore en butte aux accusations passionnées des ennemis de l'ancien régime, parce qu'il refusait de concourir avec eux au rétablissement des privilèges. Les unitaires furent encouragés sous main de Paris à culbuter les octobristes. On saisit le moment où Reding et ses collègues des petits cantons faisaient leurs pâques dans leurs foyers. Les unitaires, dirigés par Kouhn et Ruttimann, et d'accord avec l'envoyé français Verninac, opérèrent un coup d'État à Berne et nommèrent un gouvernement provisoire (du 16 au 19 avril 1802). Reding, revenu en toute hâte au siège du gouvernement, eut beau protester et invoquer l'appui du Premier Consul : le coup d'État fut maintenu et une assemblée des NOTABLES, au nombre de quarante-sept, convoquée à Berne. Rengger et Dolder, l'homme de liége, devinrent landammans de la Suisse et présidents, l'un du Sénat, l'autre du pouvoir exécutif [1]. Ennemi des coups d'État et de toute violence, Conrad Escher, quoique toujours unitaire, se sépara en cette circonstance de ses amis et donna sa démission de membre du gouvernement [2].

Pendant que ces événements se passaient à Berne, le rétablissement

[1] Ce nouveau pouvoir portait le nom de Conseil exécutif (Vollziehungsrath).

[2] Le rôle de Conrad Escher, méconnu par plusieurs historiens, a été présenté sous son vrai jour par son biographe, Jean-Jacques Hottinger.

des cens et des dîmes soulevait deux fois les populations des bords du lac de Zurich. Elle donnait lieu également à l'insurrection des paysans vaudois, connus sous le nom de *brûleurs de papiers* (bourla papei), parce qu'ils parcouraient la contrée en dévastant les châteaux et en faisant des feux de joie des parchemins et titres féodaux. Le chef de ce mouvement anarchique, tour à tour ouvrier imprimeur, officier au service de France et journaliste, Louis Reymond, né à Lausanne, mais Neuchâtelois d'origine, demandait l'annexion de la Suisse à la France, si on ne faisait pas droit au vœu des insurgés par l'abolition pure et simple des droits féodaux. Une pétition rédigée dans ce sens fut signée dans le camp des *Gamaches*, nom renouvelé du roman de Don Quichotte, qu'on donna au rassemblement de *bourla-papei* formé à St-Sulpice. Le sénateur Kouhn de Berne, envoyé en qualité de commissaire avec des troupes françaises et helvétiques, dut pactiser avec les rebelles. Reymond obtint de Kouhn et du général français Amey, originaire d'Albeuve au canton de Fribourg, l'autorisation de rentrer dans ses foyers avec la promesse que les droits féodaux resteraient abolis. L'agitation continuant quand même, un nouveau commissaire, Lanther de Fribourg, ex-ministre de la guerre et le général français Séras, de concert avec le préfet du Léman, Polier, allaient prendre des mesures énergiques, quand Lanther fut rappelé et Polier remplacé par Monod, magistrat plus agréable au parti unitaire et aux brûleurs de papiers. Ce revirement était le résultat de la triste situation du gouvernement helvétique, que le Premier Consul venait de priver de son principal appui en rappelant subitement les troupes françaises qui occupaient depuis quatre années le territoire suisse. Prévoyant les conséquences de ce rappel, le gouvernement helvétique et le ministre suisse à Paris, Albert Stapfer, firent en vain tous leurs efforts pour en obtenir la révocation. Ces conséquences ne devaient pas se faire longtemps attendre. La constitution unitaire avait été votée à Berne le 30 avril par l'assemblée des notables. Mais elle n'en était pas devenue plus populaire et avait contre elle non seulement la majorité de la nation suisse, mais le Premier Consul lui-même, dont la politique personnelle favorisait de plus en plus le fédéralisme et avait dicté le rappel de l'armée française. Le départ de ces troupes fut le signal de l'insurrection connue, dans l'histoire suisse, sous le nom de guerre des besaces (Sæckli-Krieg) ou des bâtons (Stöckli-Krieg) [1].

[1] Ces noms viennent de ce qu'une partie des insurgés portaient des bâtons en guise de fusils, et s'étaient munis de besaces pour cacher le butin qu'ils comptaient faire dans la Suisse occidentale.

Le combat de la Rengg (28 août) au pied du Pilate, où les paysans de l'Underwald surprirent un détachement helvétique et tuèrent ou blessèrent 35 hommes, ouvrit la campagne. Aussitôt les patriciens bernois appelèrent aux armes le landstourm de leur canton, sous le commandement en chef de Rodolphe d'Erlach, militaire habile autant qu'écrivain distingué. En même temps, l'ancien premier landamman de la Suisse, Aloïs Reding, ouvrait à Schwyz une Diète nationale à laquelle accédaient successivement douze cantons, Zurich en tête (27 septembre).

Le bombardement de cette dernière ville par les troupes helvétiques aux ordres du général Andermatt, qui n'épargna pas même l'hôpital, ne fit que rendre plus odieux le gouvernement helvétique, dont ce chef exécutait les ordres cruels (10 et 13 septembre). D'Erlach avec les insurgés bernois et argoviens, s'empara de Brougg, de Baden, de Soleure, et vint canonner Berne. Le gouvernement helvétique, trahi par Dolder, alors landamman de la Suisse, invoqua la médiation du Premier Consul, et s'enfuit à Lausanne (19 septembre). C'était le quatrième séjour de ce gouvernement nomade qui avait successivement habité Aarau, Lucerne, Berne, et qui n'avait maintenant plus d'autre appui que le canton du Léman et son énergique préfet Henri Monod. L'envoyé suisse à Paris, qui était toujours Albert Stapfer, avait vainement essayé d'obtenir l'intervention du Premier Consul ou le retour des régiments suisses au service de France. Bonaparte s'y refusa absolument : son dessein était de laisser les Suisses s'entr'égorger et de les contraindre à se jeter dans ses bras.

N'ayant rien à craindre de la France, les insurgés bernois et argoviens, renforcés par ceux de Schwyz aux ordres d'AufderMaur, et par les Glaronnais du général Bachmann, poursuivirent le gouvernement central dans sa fuite et rencontrèrent les troupes helvétiques entre Avenches et Morat (3 et 4 octobre). Un combat eut lieu à Salavaux et un autre à Faoug. Bachmann, auquel la Diète de Schwyz avait donné le commandement en chef des insurgés, au nombre de 8000, battit le général helvétique Andermatt qui n'avait que 2000 hommes à lui opposer et qui se montra d'ailleurs chef peu capable. Il fut remplacé par le vaillant Pierre-Félix Vonderweid de Fribourg, qui se disposa à défendre Lausanne contre les troupes de Bachmann. Ce dernier marcha sur cette ville pendant qu'AufderMaur, suivi de 5000 volontaires, s'emparait de Fribourg et mettait au pillage la maison du général Vonderweid.

Déjà le gouvernement helvétique, craignant d'être enlevé, faisait ses préparatifs de départ pour la Savoie, lorsque tout à coup arrive à Lau-

sanne le général français Rapp, porteur d'un message du Premier Consul qui ordonnait aux insurgés de poser les armes et au gouvernement helvétique de retourner à Berne, sous peine pour les récalcitrants d'être rayés de la liste des nations (4 octobre). Dans le même message, Napoléon, se posant en médiateur de la Suisse, convoquait à Paris, pour le 10 décembre, des notables de tous les cantons pour conférer avec lui sur les moyens de pacifier l'Helvétie.

A cette nouvelle, l'étonnement et la colère s'emparent des octobristes. Ils essayent de résister; la Diète de Schwyz refuse de se dissoudre et assemble des troupes. Les partisans de Berne dans le canton de Vaud occupent en armes la ville d'Orbe. Mais le général Ney, nommé par le Premier Consul ambassadeur de France et général en chef d'une armée d'occupation, entre en Suisse avec 25,000 hommes et s'empare de Zurich et des petits cantons; les habitants sont désarmés, et les citoyens influents qui poussaient à la résistance, Aloïs Reding, AufderMaur, Hirzel de Zurich, enfermés dans la forteresse d'Aarbourg.

Le 10 décembre, 63 députés de la nation suisse se trouvèrent réunis à Paris, devenu ainsi momentanément le siége des autorités suprêmes de l'Helvétie. Cette assemblée, qui reçut le nom de *Consulta* helvétique, à l'imitation de la Consulta italienne, réunie à Milan l'année précédente, se composait des hommes politiques les plus marquants de presque tous les cantons; elle comptait dans son sein 18 fédéralistes et 45 unitaires. Sans s'arrêter à cette différence de nombre, le Premier Consul choisit 5 commissaires dans chacun des deux partis. C'étaient, pour les unitaires, Usteri de Zurich, Monod du Léman, Stapfer de Berne, Sprecher des Grisons et Von Flüe d'Underwald, le seul ami prononcé de l'unitarisme dans les petits cantons. Les fédéralistes étaient d'Affry de Fribourg, Reinhard de Zurich, Wattenwyl de Berne, Gloutz de Soleure et Jauch d'Uri. Kouhn, le principal auteur du 17 avril, avait refusé d'accepter un mandat. Le Premier Consul avait désigné 4 sénateurs français pour conférer avec les commissaires suisses. Lui-même entretint plusieurs fois les commissaires, soit aux Tuileries, soit à St-Cloud, et consentit à débattre avec eux les principes qui devaient, selon son opinion, présider à la loi fondamentale de l'Helvétie.

Le 29 janvier 1803, une dernière conférence eut lieu aux Tuileries, où Napoléon déploya la plus rare connaissance des affaires suisses et des besoins divers des cantons; il chercha à convaincre les unitaires de la nécessité du maintien des landsgemeinden [1] et les fédéralistes de

[1] Sans ces démocraties, la Suisse ne présenterait que ce que l'on trouve ailleurs,

l'impossibilité du rétablissement des privilèges. Il discuta sept heures durant, avec une éloquence admirable, toutes les grandes questions relatives au nouveau pacte qu'il se proposait de donner à la Suisse. Puis le 19 février suivant, réunissant tous les députés dans une séance solennelle aux Tuileries, il remit l'*Acte de médiation* au député de Fribourg, Louis D'AFFRY, désigné par le Premier Consul pour occuper le poste éminent de LANDAMMAN DE LA SUISSE, créé par la nouvelle constitution [1]. Elle fut reçue par les députés de la Suisse avec la résignation silencieuse d'hommes qui n'étaient pas libres de refuser, car Napoléon avait terminé sa harangue par ces paroles menaçantes : « Ma médiation « est pour vous ce que le gouvernail est à un vaisseau en détresse. Je « vous la donne, ne l'abandonnez pas : autrement il ne me restera qu'à « contenir la Suisse par les armes ou à la réunir à la France. »

elle n'aurait pas de couleur particulière. Songez bien à l'importance des traits caractéristiques; c'est eux qui éloignent l'idée de ressemblance avec les autres États, écartent aussi la pensée de vous confondre avec eux. Je sais bien que le régime de ces démocraties est accompagné de nombreux inconvénients et qu'il ne soutient pas un examen rationnel ; mais enfin il est établi depuis des siècles, il a son origine dans le climat, la nature, les besoins et les habitudes primitives des habitants : il est conforme au génie des lieux..... Les peuples libres n'ont jamais souffert qu'on les privât de l'exercice immédiat de la souveraineté; ils ne connaissent ni ne goûtent les inventions modernes d'un système représentatif qui détruit à leurs yeux les attributs essentiels d'une république (Discours de Napoléon à la Consulta).

La Suisse, disait-il encore, ne ressemble à aucun autre État. La nature a fait votre pays fédératif (12 décembre).

[1] On prétend que Napoléon songea un moment à se faire élire lui-même Président de la République helvétique, comme il l'avait fait pour la République cisalpine. Mulinen, de Berne, l'un des députés de son canton à la Consulta, l'aurait fait renoncer à ce projet, en déclarant que ceux qui voteraient cela n'oseraient pas rentrer en Suisse.

La correspondance de Napoléon nous apprend qu'au moment où d'Affry entrait en fonctions, le grand juge Régnier reçut l'ordre de lui payer une somme de 31,000 francs. « Cette somme, » écrivait Bonaparte, « sera prise sur les fonds « secrets de la police. » Le même jour, Bonaparte écrivait à d'Affry lui-même : « J'ai donné ordre qu'on vous comptât les sommes que vous avez réclamées. J'ai « ordonné également que la pension de 1000 fr. dont vous jouissiez vous fût restituée. Je saisirai toutes les occasions pour vous être agréable. » L'éminent historien de Napoléon, M. Lanfrey, en rapportant les faits ci-dessus, ajoute : « De telles « lettres disent tout sur l'indépendance de la nouvelle Confédération. » Ce qu'il faut penser de cette indépendance, nous le verrons au juste dans le chapitre suivant consacré à l'histoire de l'Acte de médiation. Mais la remise de 31,000 fr. au premier landamman de la Suisse, après les extorsions de tout genre du Directoire français et dans l'impossibilité complète où se trouvaient le canton de Fribourg et la Suisse elle-même de pourvoir aux nécessités pécuniaires du nouveau système à introduire, n'a rien de bien étonnant, en présence surtout du fait que la France se trouvait encore débitrice des cantons et de celui de Fribourg, en particulier, pour des sommes considérables depuis l'ancienne monarchie. Quant à la minime pension de 1000 francs accordée à d'Affry, elle n'était que l'acquittement d'une dette contractée par les Bourbons ou plutôt par la France envers l'ancien officier aux gardes suisses.

CHAPITRE II

TEMPS DE L'ACTE DE MÉDIATION

(de 1803 à 1815)

1. Caractère de la nouvelle Constitution. — Alliance forcée avec la France. — Insurrection sur les bords du lac de Zurich. — Projet d'annexion à la France. — Les Suisses dans les armées de Napoléon. — Incorporation du Vallais à la France et occupation du Tessin. — Passage des Alliés en Suisse. — Rétablissement du patriciat et origine du pacte fédéral de 1815.

L'Acte de médiation donné par Bonaparte tenait le milieu entre l'ancienne organisation de la Suisse et l'unitarisme helvétique. Reprenant son ancien nom, la Confédération était composée de dix-neuf cantons, presque égaux en droit, ayant chacun leur gouvernement et leurs institutions propres [1]. L'égalité civile et politique des citoyens était maintenue ainsi que le libre établissement. Mais l'organisation cantonale instituait des élections en partie indirectes avec un *cens* et le grabeau, sorte d'ostracisme légal. La Diète était rétablie et chaque canton devait y être représenté, non en raison exacte de sa population (comme l'eussent voulu les unitaires pour annuler l'influence des petits cantons), mais avec un avantage de deux voix en faveur des cantons qui avaient plus de cent mille âmes de population. La Diète se réunissait au mois de juin de chaque année. Dans l'intervalle des sessions, le pouvoir central était confié au canton-directeur, présidé par le landamman de la Suisse. Six cantons exerçaient tour à tour pour une année ce pouvoir central ; c'étaient Fribourg, Berne, Soleure, Bâle, Zurich et Lucerne. L'avoyer ou bourgmestre du canton-directeur devenait alors

[1] Ces cantons étaient Appenzell, Argovie, Bâle, Berne, Fribourg, Glaris, Grisons, Lucerne, St-Gall, Schaffhouse, Schwyz, Soleure, Tessin, Thurgovie, Underwald, Uri, Vaud, Zoug et Zurich. Le Vallais formait une république séparée sous la domination de la France ; Genève avait été incorporé à ce pays en 1797 ; Neuchâtel, principauté prussienne, avait aussi vu cesser son alliance avec les cantons, et ne fut compris ni dans la république une et indivisible (de 1798 à 1803), ni dans les dix-neuf cantons de l'Acte de médiation (de 1803 à 1815).

landamman de la Suisse et joignait ce titre à celui d'avoyer ou de bourgmestre de son canton[1].

Le landamman de la Suisse avait des attributions très importantes. Il pouvait lever des troupes, accréditer des envoyés auprès des puissances étrangères, nommer des arbitres et convoquer à l'extraordinaire les grands conseils et les landsgemeinden des cantons. Il dépendait aussi de lui d'instituer des inspecteurs de ponts et chaussées et d'ordonner les travaux publics les plus urgents. L'étendue de ce pouvoir eût été de nature à inquiéter les amis ombrageux de la liberté républicaine, si sa courte durée n'eût été un correctif suffisant à ces attributions consulaires. En somme, l'Acte de médiation, selon l'expression d'un homme d'État et publiciste, rétablissait le régime cantonal, mais laissait à la Suisse une forte empreinte d'unité.

L'intention du Premier Consul, en octroyant à la Suisse cette constitution, était de fonder, sans doute, la tranquillité et le bien-être de ce pays, mais *dans les limites de son intérêt et de celui de la France*, dont la Suisse devait être la très humble alliée et auxiliaire.

L'époque de l'Acte de médiation fut pour la Suisse une ère de repos, d'ordre, d'unité, de progrès, mais aussi un temps de dépendance humiliante et d'appréhensions continuelles. C'est à alléger autant que possible le fardeau de cette dépendance et à conjurer les fréquents orages qui se formaient au ciel impérial, que consiste en grande partie le rôle des premiers magistrats de la Suisse pendant l'époque décennale de la médiation proprement dite (de mars 1803 à décembre 1813).

Ce rôle délicat et patriotique fut rempli avec fermeté et sagesse par le premier landamman de la Suisse, Louis D'AFFRY, fils du comte d'Affry, ambassadeur de France en Hollande, avait fait sous ce père distingué son apprentissage des armes et de la diplomatie. A l'urbanité et à l'élégance d'un homme de cour, Louis d'Affry unissait la loyauté du soldat et une certaine intelligence des affaires, à laquelle sa taille élevée, la dignité de son maintien, sa belle figure et ses cheveux blancs prêtaient un charme et une autorité remarquables. Étant encore à Paris, d'Affry avait été investi par le Premier Consul de pouvoirs dictatoriaux pour s'en servir contre tout gouvernement ou individu qui voudrait mettre obstacle à l'établissement de la nouvelle constitution. Mais, ami de la légalité et d'un système de modération persuasive, d'Affry ne fit aucun

[1] Voici la liste des landammans de la Suisse par ordre de date : d'Affry (1803), Wattenwyl (1804), Gloutz-Ruchti (1805), Merian (1806), Reinhard (1807) Ruttimann (1808), d'Affry, pour la seconde fois (en 1809), Wattenwyl, pour la seconde fois (1810), Grimm (1811), Bourckhardt (1812), Reinhard, pour la seconde fois (1813 et 14).

usage de ces pouvoirs extraordinaires, et la Suisse étonnée n'apprit leur existence qu'à l'ouverture de la Diète solennelle qui se tint à Fribourg pour inaugurer le règne de l'Acte de médiation, le 4 juillet 1803. Cette ouverture se fit avec une pompe solennelle, dans l'église des Cordeliers. A 4 heures du soir, les députés des 19 cantons, parmi lesquels Aloïs Reding, Ustéri et Reinhard attiraient principalement les regards, se réunirent dans la demeure du landamman, voisine du couvent, et s'acheminèrent deux à deux vers l'église, accompagnés de leurs huissiers revêtus de manteaux aux couleurs cantonales. A la suite de la Diète marchaient les autorités fribourgeoises. Le cortège était précédé d'une troupe de guerriers en cuirasses, dont le capitaine, Joseph de Diesbach [1], couvert d'un casque doré, portait l'Acte de médiation magnifiquement relié en velours bleu et brodé en or. Le chef de la Confédération prit place sur l'estrade qui avait été ménagée dans la nef; le général Ney, ambassadeur de France, les ministres d'Espagne et de la République cisalpine, Camaàno et Venturi, prirent place auprès de lui; les députés des cantons formèrent le demi-cercle autour de l'estrade. Des personnes de distinction remplissaient la nef et la tribune de l'orgue.

D'Affry fit ressortir dans un discours étendu les avantages et le sens de la médiation. « La médiation, » ainsi parla le noble landamman, « n'imprime son sceau à aucun parti; aussi, elle n'est point le triomphe « d'un parti sur un autre, surtout elle ne veut point de victimes. Être « toujours et partout modéré, juste et impartial, suivre une ligne également éloignée des deux extrêmes; apprécier chez les hommes la « loyauté, le mérite, les talents et les services et non pas seulement les « opinions; voilà notre première règle politique. » Cette règle, d'Affry l'observa assez fidèlement aux deux époques de sa magistrature fédérale (1803 et 1809). Pour ne parler que de son canton, il protégea le chancelier Schaller, accusé de jacobinisme, et le cordelier Girard, suspect à Rome d'enseigner les erreurs de Kant à ses confrères. Deux autres Suisses célèbres, l'éloquent Jean de Muller et le généreux Pestalozzi, eurent à se louer de la faveur du landamman d'Affry. Il sembla pourtant se départir de son système le jour où il ôta l'ambassade de Paris au philosophe unitaire Stapfer pour la donner à son cousin et compatriote Constantin de Maillardoz. Mais le libéral et unitaire Stapfer eût mal représenté la politique servile que le Premier Consul et futur empereur imposait à la Suisse sous le nom de *Neutralisation des partis*.

[1] Avoyer de 1813 à 1814, et de nouveau de 1830 à 1838.

Dans les questions délicates qui touchaient aux rapports de l'État et de l'Église, d'Affry se montra favorable à cette dernière, sans se laisser complètement dominer par elle. Les biens des couvents, déclarés biens nationaux par le décret du 17 septembre 1798, furent rendus au moines avec la faculté de recevoir des novices. Mais le landamman refusa de travailler au rétablissement du prince-abbé de St-Gall et au rappel projeté des jésuites que sollicitaient de lui les ultramontains de Fribourg et de St-Gall. En revanche, il renoua avec Rome les relations rompues par l'expulsion du nonce Gravina, en 1798, et accueillit avec toutes sortes d'égards le nouveau nonce, Testaferrata, archevêque de Béryte *in partibus*, dont l'influence pendant son séjour de 14 ans en Suisse devait être si favorable aux idées ultramontaines. Usant du crédit que lui valaient à Rome sa situation et l'usage qu'il en faisait, d'Affry fit nommer à l'évêché de Lausanne, non le père Girard, qu'il aimait et que patronnaient les libéraux, mais le capucin Guisolan, son confesseur, que le landamman croyait pouvoir mener à sa guise, mais qui répondit à sa confiance en exigeant la suppression du *Conseil d'Education* établi en 1798 et maintenu par le nouveau régime. On a reproché aussi à d'Affry d'avoir, contrairement aux instructions qu'il avait reçues, laissé détacher du canton de Fribourg les districts protestants d'Avenches et Payerne, pour renforcer l'élément catholique dans le pays [1].

Le choix qu'il avait fait de son cousin, le marquis Constantin de Maillardoz pour remplacer Albert Stapfer comme ministre suisse à Paris, n'était pas non plus dicté par l'intérêt public, mais par des considérations de famille et son désir de réparer les torts réels ou supposés de son père envers le marquis de Maillardoz, qui avait commandé à sa place au 10 août et payé pour lui aux journées de septembre [2]. Mais Maillardoz ne montra ni la capacité ni l'indépendance de caractère que réclamait sa qualité de représentant d'un pays libre à la cour française. Dans toutes les questions difficiles, d'Affry avait l'habitude de prendre conseil de son parent et ami, le conseiller Xavier Fégeli, de Pré, dont les grandes connaissances administratives et politiques suppléaient à l'instruction insuffisante de d'Affry [3]. Un autre personnage dont l'in-

[1] Articles de Justin d'Appenthel dans Muller-Friedberg, *Schweizerische Annalen*, II, 152, et une biographie encore inédite d'Affry, par l'auteur de ce livre.

[2] Correspondance (inédite) de Louis d'Affry avec Constantin de Maillardoz, entre les mains de l'auteur.

[3] Voir une lettre confidentielle adressée au Petit Conseil de Vaud par Louis Secretan, membre de ce corps, député à la Diète et qui l'avait déjà été à la Consulta (*Archives de Lausanne*).

fluence commence à se faire sentir dans toutes les affaires du temps et qui devait être le bras droit des landammans de la Suisse, comme plus tard celui des Vororts ou cantons-directeurs, c'est le chancelier Marc Mousson, originaire de Morges, mais que ses dissentiments publics avec La Harpe engagèrent plus tard à se fixer à Zurich.

Le manque de fonds est une des plaies du régime de l'Acte de médiation comme du régime unitaire. La pénurie était telle que le landamman se vit hors d'état de continuer les subsides accordés précédemment aux malheureux Suisses détenus au bagne de Toulon.

Déjà pendant la réunion de la Consulta à Paris, la Suisse avait dû prendre l'engagement de maintenir pour 50 ans l'*alliance offensive et défensive qui l'unissait à la France depuis 1798.*

Le nouveau projet d'alliance, repoussé par les magistrats suisses comme trop onéreux à leur patrie, amena des débats orageux entre le général Ney, le landamman d'Affry et ses collègues de la Diète. Mais enfin l'alliance française et la capitulation qui en était le complément furent votées le 27 septembre 1803 pour le terme de 50 ans[1]. Soucieux des intérêts intellectuels du pays, d'Affry eut l'heureuse idée de faire insérer dans la capitulation un article qui ouvrait à 20 jeunes Suisses l'école polytechnique de Paris, fondée sous la Convention le 11 mars 1794. Une disposition onéreuse de cette alliance était celle qui astreignait la Suisse à acheter chaque année 200,000 quintaux de sel français ; ce qui donna lieu à ce dicton populaire : « C'est un traité *salé* que celui que nous avons conclu avec la France. »

Par la capitulation, la Confédération s'engageait à fournir 4 régiments, de 4,000 hommes chacun ; il était interdit aux cantons de fournir des troupes à d'autres puissances. L'année suivante, on fit cependant une exception pour l'Espagne, dont le roi don Carlos IV ou plutôt son premier ministre, le misérable Godoy, était à plat ventre devant le Premier Consul.

D'Affry profita des bonnes dispositions que les circonstances avaient fait naître dans l'esprit du Premier Consul pour en obtenir la restitution des armes enlevées à la Suisse et celle des drapeaux bernois qui ornaient le dôme des Invalides. Mais les armes de l'esprit effrayaient plus le

[1] Un fait étonnant, c'est que dans son remarquable *Précis de la Révolution du canton de Vaud,* M. de Seigneux, contemporain des événements qu'il raconte, parle de cette capitulation comme d'une grâce ou d'un moyen de se faire des Suisses des amis (II, p. 224). Ce jugement paraît démenti par le peu d'empressement que mirent les Suisses à répondre à ce prétendu bienfait, en dépit du prestige de l'*uniforme rouge* qui avait été rétabli en leur faveur.

Premier Consul que celles de la force matérielle. D'Affry se vit contraint d'exercer un contrôle sévère sur la presse et faisait saisir à Berne un pamphlet contre les unitaires. Le censeur pour ce dernier canton, Charles-Louis de Haller, montrait une assez grande sévérité dans ses fonctions; mais nulle part la censure n'était plus inquisitoriale qu'à Fribourg, où aux questions politiques se joignaient les questions religieuses et la chasse aux mauvais livres ou soi-disant tels. Plus d'une fois d'Affry fut accusé de mollesse et de trop d'indulgence pour les libres penseurs du gouvernement, ou pour certain curé de village coupable de posséder Voltaire et Rousseau dans sa bibliothèque.

La France s'était reconnue débitrice de la Suisse pour la somme de deux millions de fournitures. Les réclamations du landamman et du nouveau ministre suisse à Paris, Constantin de Maillardoz, obtinrent le remboursement d'une faible partie de cette somme. Mais tous leurs efforts pour effectuer le règlement de 1,724,322 francs qui restaient à payer, demeurèrent infructueux.

L'année 1803 est marquée dans l'histoire de l'Allemagne par la sécularisation des principautés ecclésiastiques. Elle eut aussi son contre-coup en Suisse, où les possessions de l'évêque-prince de Constance donnèrent lieu à un traité avec le margrave ou électeur de Bade, à la veille de devenir grand-duc, de la fabrication de Napoléon.

Le landammanat de Nicolas-Rodolphe de Wattenwyl, successeur de Louis d'Affry et avoyer de la république bernoise (1804), fut marqué par la révolte de la campagne zuricoise. Les paysans des bords du lac (*Seebuben*), exaspérés qu'au lieu d'abolir les cens et dîmes, on en eût fixé le rachat à un taux élevé, refusèrent de prêter serment d'obéissance et de fidélité à l'Acte de médiation. Les magistrats que le gouvernement leur envoya pour les engager à rentrer dans le devoir, furent reçus à coups de pierres et de boules de neige. Usteri lui-même, le démocrate Usteri, qui était au nombre des députés, accusé de trahir la cause populaire, se vit obligé de fuir devant les insurgés. « Pas de « serment, » disaient les insurgés, « à un gouvernement qui ne tient « pas ses promesses. En 1802, quand il s'agissait de marcher contre « les autorités helvétiques, on nous a promis l'abolition gratuite de la « petite dîme et l'on n'a pas tenu parole. » Le lieu de rassemblement des rebelles étaient les bains de Bocken, au-dessus de Horgen; de là le nom de *Bockenkrieg* donné à cette guerre. Les exhortations du landamman de la Suisse n'eurent aucun effet sur les rebelles; leur principal chef, le cordonnier Jacques Willi, de Horgen, ancien soldat au service de France, déclara ne vouloir poser les armes que sur l'ordre de l'am-

bassadeur de France. L'incendie du château inhabité de Wædenschwyl acheva de donner un caractère anarchique au mouvement. De Zurich l'esprit de révolte se répandait déjà dans les cantons voisins, Zoug, Lucerne, St-Gall, dans ceux de Vaud et Fribourg même.

Le landamman Wattenwyl crut une prompte répression nécessaire ; il mit sur pied 1500 hommes des cantons de Berne, Argovie, Fribourg, Bâle, Soleure, Schwyz, Schaffhouse, St-Gall, et les plaça sous le commandement du colonel zuricois Ziegler. Ces troupes, après avoir occupé Horgen, pillé le village et commis des excès, furent battues par les insurgés ; mais renforcé par de nouveaux bataillons, Ziegler reprit l'offensive et ne trouva plus de résistance (3 et 4 avril 1804). Les chefs de l'insurrection, Willi, Schneebeli, teinturier de son état, et Haeberlin, furent enfermés au Wellenberg et mis à mort par sentence d'un conseil de guerre qu'avait institué le landamman (25 avril). Un quatrième, Kleinert, eut le même sort quelque temps après. L'ambassadeur de France, dont le rôle n'est pas clair dans cette affaire, avait cherché en vain à obtenir la grâce des coupables. Le Premier Consul avait témoigné d'abord un vif mécontentement de la solution sanglante donnée à la révolte, puis parut accepter comme une nécessité du moment la rigueur déployée envers des hommes que la démocratie zuricoise devait honorer de notre temps comme des héros et des martyrs, par l'érection d'un monument expiatoire.

Quelques Suisses que la chute du régime unitaire avait privés de leurs emplois, et qui habitaient Paris depuis quelque temps, crurent le moment opportun pour solliciter une nouvelle médiation et l'annexion pure et simple de leur patrie à la France. Une pétition dans ce sens fut présentée au Premier Consul, par l'intermédiaire du prince Murat, beau-frère de Bonaparte, celui qu'on a appelé l'Achille de l'Iliade napoléonienne (avril 1804). Les principaux signataires de la pièce étaient l'Argovien Dolder, ex-colonel de hussards, et Henri Jomini, de Payerne, secrétaire au ministère de la guerre sous le régime helvétique. Ce dernier, appelé depuis à une si grande et si légitime illustration, non seulement comme tacticien, historien militaire, mais encore comme un des citoyens suisses les plus dévoués à sa patrie, avait pour excuses ses 24 ans, l'enthousiasme pour Napoléon, commun à tant de Vaudois et sa haine, semblable à celle de La Harpe, pour le régime bernois dont le retour lui paraissait à craindre dans la situation de la Suisse. La démarche des pétitionnaires, simplement taxée de prématurée par le maréchal Ney qu'ils avaient prié d'appuyer leur demande, ne trouva pas faveur auprès du Premier Consul. Mais, d'un autre côté, tous les efforts

tentés par l'envoyé suisse, Constantin de Maillardoz, auprès de Talleyrand, ministre des affaires étrangères, pour obtenir l'incarcération ou l'expulsion des signataires, demeurèrent infructueux[1]. Jomini entrait à la même époque au service français comme chef de bataillon avec son ami, le général Pierre-Félix Vonderweid, le courageux défenseur du gouvernement helvétique et par l'entremise duquel la pétition pour l'annexion avait été remise au prince Murat[1], bien qu'il eût refusé d'y mettre sa propre signature.

Les événements de Zurich avaient fait sentir la nécessité d'activer l'organisation des milices nationales, portées à 15,000 hommes par l'Acte de médiation. Une commission établie par le landamman Wattenwyl proposait la création d'une école militaire, d'un état-major et d'un fonds de guerre pour toute la Confédération. Ces utiles projets échouèrent en partie contre le mauvais vouloir des cantons de Vaud et du Tessin, qui prétendirent que l'organisation militaire ne regardait pas le pouvoir central. Napoléon s'opposa aussi formellement aux institutions projetées. Il craignait que le développement des forces militaires ne rendît la Suisse trop forte chez elle, et partant, moins dépendante de sa volonté[2].

Le titre et le pouvoir du Premier Consul ne suffisaient plus à l'ambition de Bonaparte. Il voulut être empereur et se fit sacrer par le pape, dans la cathédrale de Notre-Dame, le 2 décembre 1804. Sept députés suisses, d'Affry en tête, étaient présents à la cérémonie et avaient pour mission de profiter de la circonstance pour traiter avec le nouvel empereur de la restitution des propriétés grisonnes saisies dans la Lombardie.

[1] Correspondance officielle (inédite) entre Const. de Maillardoz, envoyé extraordinaire de la Confédération suisse auprès de S. M. l'Empereur des Français, avec S. E. le landamman de la Suisse, M. de Wattenwyl (1804), et correspondance particulière (inédite) du même avec l'ancien landamman de la Suisse, d'Affry. — Voir aussi la correspondance de Stapfer avec Rengger, du 18 juin 1804. *Leben und Briefwechsel von Albrecht Rengger*, herausgegeben von F. Wydler, Zurich, Schulthess, 1847. — Tillier, *Gesch. der Eidgenossen während der Vermittellungszeit*, I, 140.

[2] « Cher et grand ami, j'ai reçu votre lettre du 12 août, et je l'ai lue avec l'attention que je voue à tout ce qui touche votre patrie. La Diète helvétique n'est pas souveraine ; ce sont les 19 cantons qui sont souverains. Vos ancêtres n'ont jamais eu d'État-major. Pourtant ils étaient célèbres par leur amour de la liberté, leur valeur, le bon esprit de leurs milices composées de soldats qui se formaient aux frais des puissances étrangères. Pas de général en chef permanent, pas d'armée helvétique, pas d'impot ; voilà la base de votre organisation. Votre armée se compose des armées des 19 cantons payées et commandées par des officiers que chacun d'eux designe, et le commandant en chef, si on juge à propos d'en nommer un, n'est que temporaire. La nature a fait de la Suisse un État fédératif, vos pères y trouvaient leur bonheur, tenez ferme à cet État fédératif. »

Mais Napoléon [1], tout occupé de l'agrandissement de son empire, n'eut pas le loisir de s'occuper des réclamations de la Diète.

Peu de temps après, l'annexion à l'empire français des républiques italienne et hollandaise causa aux Suisses les plus vives alarmes. On craignait une réunion analogue ou l'établissement d'un prince, tout au moins d'un landamman à vie que s'était pris à désirer le ministre suisse à Paris, dans l'espoir que le choix du Premier Consul tomberait sur d'Affry, son parent, ami et protecteur [2]. Napoléon prit soin de rassurer les esprits et se montra même disposé à restituer à la Confédération la vallée des Dappes qu'il s'était fait céder par le canton de Vaud en 1802. Mais l'indiscrétion du conseiller zuricois Usteri, qui donna à ce dessein une publicité prématurée dans un journal d'Allemagne, blessa l'empereur et fit manquer la négociation.

En 1805, les envahissements de Napoléon provoquèrent une coalition formidable, de l'Autriche, de l'Angleterre et de la Russie. La Diète, convoquée à Soleure par l'avoyer Gloutz, landamman de la Suisse pour cette année, ordonna une première levée de 5000 hommes pour la défense des frontières et désigna l'ancien landamman Wattenwyl pour en prendre le commandement. Celui-ci porta aussitôt à douze le nombre des colonels fédéraux, qui n'était que de quatre auparavant, mit sur pied 26 bataillons, et mérita une épée d'honneur pour la manière décidée dont il préserva les limites de la Suisse, menacées par les armées du Tyrol et du Vorarlberg. Au début de cette guerre, l'archiduc Jean d'Autriche, prince favorable aux Suisses et ami de leur historien national, Jean de Muller, avait promis de respecter la neutralité du sol suisse, si les Français la respectaient de leur côté. Le landamman Gloutz envoya son prédécesseur d'Affry à l'empereur pour solliciter cette garantie. Mais Napoléon, irrité contre la Diète parce qu'elle avait préféré Wattenwyl pour commander les troupes fédérales, à d'Affry qu'il avait désigné lui-même pour ce poste, reçut avec colère l'envoyé suisse et refusa la garantie.

Une autre affaire porta au comble le mécontentement de Bonaparte et faillit avoir les suites les plus graves pour l'indépendance helvétique. Vainqueur de la coalition à Austerlitz, l'empereur des Français avait obtenu du roi de Prusse la cession de Neuchâtel et en avait fait don à un de ses généraux favoris, le maréchal Berthier (30 mars 1806). Des

[1] Les autres membres de la députation suisse étaient Reinhard de Zurich, Zellweger, landamman d'Appenzell, Heer, landamman de Glaris, Salis des Grisons, Reding d'Argovie, le colonel Gady (Nicolas) de Fribourg, comme secrétaire.

[2] Corresp. officielle (inédite) de Maillardoz avec d'Affry, nov. 1803.— Juin 1804.

négociants suisses, plus avides de gain que soucieux du sort de leur patrie, jetèrent dans ce pays pour 6 millions de marchandises anglaises destinées à entrer en contrebande en France, où Napoléon en avait défendu l'importation sous les peines les plus sévères. Pour calmer l'empereur, le bourgmestre André MÉRIAN, de Bâle, qui présidait alors aux destinées de la Suisse (1806), incarcéra les négociants coupables et fit rendre par la Diète un décret qui prohibait l'entrée en Suisse des marchandises anglaises, au grand détriment du commerce indigène. Avant la cession de Neuchâtel au prince Berthier, le conseil avait été donné au bourgmestre Mérian de tenter une démarche auprès de l'empereur pour obtenir la réunion de ce pays à la Suisse. Mérian trouva la démarche hasardeuse et n'osa pas s'y risquer. Mais de nouvelles idées d'annexion germaient dans l'esprit de Napoléon et trouvaient faveur auprès de certains mécontents de la Suisse, lorsque Jean de Muller, consulté par l'empereur sur cette question décisive, opposa à de mauvais conseils cette simple et mâle parole : « Les vrais Suisses ne veulent pas d'annexion. Un changement de ce genre n'aboutirait qu'à faire de la Suisse une Vendée. » Si l'on en croit quelques historiens, Jean de Muller n'aurait cependant pas soutenu ce noble langage, et se serait laissé aller, un moment du moins, à l'idée d'incorporer la Suisse au grand-duché de Bade, créé par le protecteur de la Confédération du Rhin (Rheinbund).

Aux Suisses douteux de cette époque, appartenait le ministre suisse à Paris lui-même, Constantin de Maillardoz, que sa qualité de chef provisoire de l'organisation militaire des Suisses en France et son admiration aveugle pour l'empereur mirent en opposition flagrante avec son rôle naturel de défenseur des intérêts et de l'indépendance de sa patrie et lui attirèrent des paroles sévères du landamman Mérian [1].

Instruits du mécontentement de Napoléon, l'ancien abbé de St-Gall et plusieurs moines crurent le moment propice pour recouvrer leur pouvoir temporel. Un mouvement dans ce sens se manifesta parmi le clergé et le peuple de la campagne. La cour de Rome, alors en crédit auprès de Napoléon, appuyait les prétentions de l'abbé. Mais l'ancien

[1] « J'estime, écrivait Mérian à Maillardoz, que vous avez entièrement oublié votre « position vis-à-vis du landamman et des cantons, et peut-être vos devoirs envers « la patrie » (2 janvier 1807). Maillardoz, à la lecture de cette lettre, songeait à donner sa démission ; mais Reinhard, qui succédait à Mérian, l'engagea à continuer. Dans ses lettres à Mérian, Maillardoz demandait que chaque canton fût tenu de fournir à la France le quart de son contingent fédéral en hommes, et se chargeât de le recruter (30 oct. 1806). *Corresp. inédite de Maillardoz avec d'Affry.*

bailli Müller-Friedberg, devenu landamman du nouveau canton, tint tête à l'orage. Napoléon s'étant prononcé pour le maintien de la sécularisation, les agitateurs furent mis en prison, et la suppression de l'abbaye princière définitivement prononcée. Elle avait duré 1200 ans. La question des cens et de certains droits féodaux provoqua la même année des mouvements révolutionnaires dans plusieurs villages du canton de Fribourg (Aumont, Granges de Vesin, Broc, Gumefens). Dans ce canton, comme à Zurich l'année précédente, on s'étayait de la protection de l'ambassadeur de France. On dut faire occuper ces villages par des troupes.

L'année 1806 fut attristée encore par l'horrible éboulement de Goldau qui, en cinq minutes, détruisit quatre villages et engloutit 457 personnes (2 septembre).

Déjà sous le consulat de d'Affry, comme on l'a vu plus haut, la Diète suisse avait été contrainte par Napoléon de renouveler la capitulation militaire qui maintenait l'obligation pour les cantons d'entretenir sous les drapeaux français un corps de 16,000 auxiliaires. Mais le peu d'exactitude que montrait la France à payer les pensions arriérées des anciens militaires et les dispositions hostiles d'une partie des populations rendaient le recrutement très difficile dans certains cantons. Malgré toutes les entraves et toutes les défenses, beaucoup d'officiers et de soldats continuaient à s'enrôler pour l'Espagne ou pour l'Angleterre. Au commencement de l'année 1807, sur 16,000 hommes que la Suisse devait fournir à Napoléon, il en manquait environ 8000. L'ambassadeur Vial déclara au bourgmestre Hans Reinhard, de Zurich, qui remplissait les fonctions de landamman de la Suisse, que l'empereur se verrait obligé d'établir l'enrôlement forcé ou la *conscription* dans les cantons, si les quatre régiments auxiliaires ne se trouvaient pas au complet pour le mois de mai suivant. Il fallut vider les prisons et organiser une *presse* ou enrôlement forcé qui atteignit tous les mauvais sujets et tapageurs d'auberges.

On parvint à grand'peine, par ces moyens violents, à compléter les cadres de 12,000 hommes, qui allèrent rougir de leur sang les plaines de l'Allemagne, les rochers de la Calabre, en Italie, et les monts Cantabres en Espagne. Prodigues, comme toujours, du sang des Suisses, les généraux français avaient grand soin de placer leurs bataillons à l'avant-garde, où leurs uniformes rouges trompaient l'œil des populations et les faisaient prendre pour des Anglais, méprise chèrement payée plus d'une fois par les populations espagnoles ou napolitaines.

L'année 1808 commença par de beaux discours de la Diète de Lu-

cerne. L'avoyer de ce canton, VINCENT RUTTIMANN, sixième landamman de la Suisse, et Jean de Montenach, député de Fribourg, cherchèrent à décorer la servitude présente des images de l'ancien héroïsme. La Diète assista ensuite en corps à l'anniversaire de la bataille de Sempach, où l'orateur de la fête eut la singulière idée d'associer le nom de l'ancien médiateur moral de la Suisse, Nicolas de Flüe, à celui de son médiateur politique, Napoléon. Cependant, en ce moment même, l'Helvétie se voyait contrainte à laisser à la France la petite vallée des Dappes, située au pied du Jura, dont l'empereur avait besoin pour établir une communication directe entre Paris et Genève, devenu le chef-lieu du département du Mont-Blanc.

Napoléon fut moins flatté des louanges qu'on lui avait données à Lucerne que de l'attitude belliqueuse que prit la Suisse lorsqu'une armée autrichienne s'approcha de ses frontières (avril 1809). LOUIS D'AFFRY qui, pour la seconde fois, venait de revêtir les fonctions de landamman de la Suisse, se hâta d'appeler aux armes le contingent des cantons, en confia le commandement à l'avoyer bernois Wattenwyl et donna des ordres sévères à l'endroit des journaux et des sociétés politiques d'une couleur hostile à la France. Le monastère grison de Sainte-Lucie, dans les caveaux duquel on avait découvert des tonneaux de poudre à l'adresse des Impériaux, fut occupé par les soldats de la Confédération, et l'évêque de Coire, que l'on accusait d'entretenir des intelligences avec le Tyrol autrichien, confiné à Soleure. Cet armement extraordinaire coûta à la Suisse un million et demi de francs.

Napoléon, satisfait du zèle qu'avait déployé l'autorité fédérale, en témoigna sa satisfaction au bourgmestre Reinhard, de Zurich, que d'Affry avait envoyé à Ratisbonne pour lui notifier la ferme intention de la Suisse de maintenir sa neutralité. « Si je suis vainqueur, dit-il au député zuricois, je joins le Tyrol à la Suisse. » — « Sire, le Tyrol ne convient pas à la Suisse ; mieux vaudrait lui donner la ville de Constance et faire du Tyrol un État indépendant à la façon du Valais. »

Napoléon ayant laissé entrevoir l'idée de joindre la Suisse à l'empire germanique ou d'y créer un landamman perpétuel, l'inquiétude s'empara de nouveau des autorités fédérales et ne se calma un peu qu'à la nouvelle que l'indépendance et la neutralité de la Suisse avaient été reconnues au traité de Vienne par l'empereur des Français, lequel, à tous ses titres, ajoutait celui de *Médiateur de la Confédération suisse*, dans l'acte original de ce traité (14 oct. 1809).

Cette reconnaissance solennelle de la neutralité helvétique n'empêcha pas les armées françaises de la violer peu après à Schaffhouse, comme

elle l'avait déjà été au commencement de l'année par le passage d'un régiment français à Bâle (en mars). Les plaintes patriotiques du landamman d'Affry et les réclamations qu'il fit porter au général Molitor par son second fils Guillaume et son ami Nicolas de Gady, capitaine général des troupes fribourgeoises, demeurèrent sans résultat. Mais ce magistrat n'en infligea pas moins un blâme mérité au gouvernement bâlois pour s'être prêté complaisamment au passage des troupes françaises.

Le joug de la France, déguisé en médiation, devenait tous les jours plus écrasant, et pesait tout particulièrement sur la presse. Les journalistes les plus spirituels du temps, et sans distinction d'opinion, Zschokke, Höpfner, Muller-Friedberg, eurent à se plaindre des entraves et des rigueurs de la France qui supprimait à son gré les journaux et en faisait incarcérer les auteurs. Le Vallais, détaché déjà de la République helvétique en 1802, malgré les supplications de ses habitants, fut définitivement incorporé à la France en 1810, sous prétexte d'une entente qui aurait existé entre le Vallais et le Tyrol insurgé. Trente mille hommes, aux ordres de Berthier, prince de Neuchâtel, occupèrent ce pays (12 novembre), transformé en département du Simplon. En prenant possession du pays, Berthier, cet Éphestion du nouvel Alexandre, avait promis au nom de ce dernier d'épargner le pays, de n'y faire aucune réquisition et de payer exactement les troupes. « Les Vallaisans, dit l'historien vallaisan Furrer, ne virent se réaliser « aucune des promesses dorées du prince de Neuchâtel. Le préfet établi « par Napoléon se montra un despote sans bornes, accabla le Vallais « de contributions et se fit livrer chaque année cent hommes dont la « plupart restèrent dans les batailles de Leipzig et de Hanau [1]. »

Le même sort était réservé au Tessin. Les plaintes du peuple de ce canton, pas plus que les protestations de l'avoyer WATTENWYL (landamman de la Suisse pour l'année 1810), ne purent empêcher que ce pays ne fût subitement envahi par les troupes de Napoléon, aux ordres du général Fontanelli, dans le but d'extorquer à la Diète la cession de ses anciens bailliages italiens. Alors déjà (comme l'Autriche en 1855) la France prit pour prétexte de cette occupation inique le langage de certains journaux et la propagande des réfugiés lombards dont ce coin de terre était l'asile.

A la tyrannie politique se joignit bientôt une tyrannie commerciale extraordinaire. Napoléon réclama comme sa propriété toutes les denrées coloniales qui étaient en Suisse, et, par suite de cette mesure inique,

[1] Furrer, *Gesch. von Wallis*, 1870, I, 417.

20,000 familles se trouvèrent sans pain dans les cantons orientaux de la Suisse. Dans les villes de Genève et de Neuchâtel, annexées à la France, on brûla sur la place publique des monceaux de toile, de percale, de mousseline, de coton filé et de cuirs tannés de provenance anglaise. La prohibition des denrées coloniales de même provenance obligea les familles suisses à se passer de café et de sucre, ou de substituer à ces denrées le miel et le cacao. La moindre réclamation dans la presse ou dans la salle des Conseils était punie de la suppression du journal ou de l'exclusion du magistrat assez téméraire pour oser élever la voix contre l'arbitre des destinées de l'Europe.

Mais cette tyrannie, loin d'énerver le caractère de la nation et d'abattre le courage de ses chefs, retrempa leurs sentiments de patriotisme et de fierté nationale.

Tandis qu'en France, peuple, armée et magistrature, fascinés par la victoire, baisaient les chaînes d'or que lui imposait le despotisme de ce César d'origine étrangère; pendant qu'un cortège de rois faisait antichambre aux Tuileries ou sous la tente impériale, les premiers-nés de la liberté se montrèrent dignes d'en être les derniers représentants au milieu de l'Europe continentale.

« La Suisse, dit un historien, porta sans doute le joug qui pesait sur le continent; mais elle resta debout, elle ne rampa point : on la vit asservie, jamais servile[1]. »

L'indignation qui remplissait les cœurs fit explosion dans les plaintes éloquentes qu'exhalèrent quelques députés à la Diète de Soleure (avril 1811), présidée par l'avoyer Grimm, pour cette année landamman de la Suisse.

« Les Suisses, dit le magnanime landamman de Schwyz, Aloïs Reding, les Suisses ne sacrifieront pas pour sauver la vie ce qui est le prix de la vie, l'honneur et l'indépendance de la nation. » Le député de Zoug, le jeune et chaleureux Sidler, plus tard landamman de son canton, prononça aussi quelques paroles où l'on voulut voir des allusions hostiles à la France et à son puissant monarque.

Ces paroles et l'attitude de la Diète allumèrent la colère de Napoléon. L'audacieux conquérant, accoutumé à briser tous les obstacles et qui venait encore récemment de précipiter le pape Pie VII de son trône dans une prison, ne comprenait pas la témérité du petit peuple qui osait lui résister en face. « On me jette le gant, dit-il aux députés suisses qui étaient accourus le féliciter sur la naissance de son fils, le petit roi

[1] Monnard, *Hist. de la Confédération*, XVIII, 186.

de Rome. J'enverrai 50,000 hommes. J'ai écrasé les Russes, je viendrai bien à bout de la Suisse. Un beau jour, à minuit, je signe la réunion de votre pays à la France. » Pour apaiser l'empereur, la Diète dut lui envoyer le texte du discours de Sidler et mettre les paroles de Reding sur le compte des souvenirs historiques. On ne mentionna l'affaire du Tessin qu'en termes vagues et enveloppés de protestations de dévouement à S. M.

Mais la fortune, si longtemps propice à Napoléon, abandonna tout à coup ses drapeaux. Le géant des combats s'engagea dans cette terrible campagne de Russie (1812), où d'une armée composée de 600 mille hommes de toutes nations, il en revint à peine 50,000.

La Confédération seule perdit 6 à 8000 hommes sur les 14,000 qui se couvrirent de gloire aux journées de Polocsk, de Borizoff et au passage de la Bérésina (d'octobre à novembre). Les généraux français qui ont écrit l'histoire de cette campagne n'ont qu'une voix pour célébrer l'héroïsme des Suisses et disent *qu'ils méritaient tous la croix d'honneur*. L'un de ces braves, Charles d'Affry, fils aîné du landamman et colonel du 4e régiment, adressa un rapport détaillé sur la conduite de ses soldats au landamman de la Suisse pour l'année 1812, qui était Pierre BOURCKHARDT, bourgmestre de Bâle.

La bataille acharnée de Leipzig, livrée les 16, 18, 19 octobre 1813, acheva de briser la puissance du colosse en Europe et inspira pour la première fois au Nabuchodonosor moderne des pensées de ménagement et de concession.

Le bourgmestre REINHARD, de Zurich, landamman de la Suisse pour la seconde fois, saisit habilement l'occasion pour faire restituer à la Suisse le Tessin annexé depuis trois ans au royaume d'Italie. Mais trop confiant encore en l'étoile de Napoléon, il refusa de proclamer la *neutralité absolue* du corps helvétique, en l'appuyant d'un armement général comme le voulait l'avoyer bernois de Mulinen. Plus tard, apprenant que les souverains alliés, Alexandre Ier de Russie, François Ier d'Autriche, et Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, se préparaient à pénétrer en France par le territoire helvétique, Reinhard fit alors proclamer à la Diète de Zurich la neutralité helvétique. Cette déclaration tardive ne satisfit pas les souverains : « Votre neutralité, dirent-ils, il fallait la faire « respecter par la France. L'empereur compte encore à l'heure qu'il est « de vos soldats sous ses drapeaux et des partisans dans vos Conseils. » La Diète et son chef se berçaient néanmoins encore de l'espoir que le sol helvétique ne serait pas violé. Plusieurs des principaux magistrats de la Suisse, Wieland de Bâle, Ruttimann de Lucerne, Aloïs Reding de

Schwyz et le trésorier Escher de Zurich avaient été envoyés auprès de Napoléon et des souverains alliés pour leur notifier la décision prise à la Diète de Zurich. Reinhard avait une telle confiance dans l'issue de cette démarche que Mulinen et le Petit Conseil de Berne eurent beaucoup de peine à décider le landamman de la Suisse à lever 12,000 hommes, dont il remit le commandement à l'ancien landamman de Wattenwyl. Mais tous les efforts de ce général pour obtenir des pleins pouvoirs et des levées plus considérables, demeurèrent infructueux [1].

La question de la neutralité s'agitait, dans l'intervalle, sous la tente des souverains où, pendant que César La Harpe et Henri Jomini plaidaient la cause de l'inviolabilité de la Suisse, un comité de patriciens révolutionnaires, assemblé à Waldshout et dont faisait partie Charles-Louis de Haller, pressait, au contraire, l'entrée des armées autrichiennes et le rétablissement de l'ancienne Suisse. Les généraux autrichiens, de leur côté, le prince de Schwarzenberg entre autres, tenaient à passer par la Suisse pour des raisons stratégiques. L'empereur Alexandre s'était prononcé pour la neutralité. Mais l'absence de ce monarque, en séjour à Carlsruhe, favorisait les ennemis de la neutralité de la Suisse. Le comité réactionnaire de Waldshout l'emporte. En dépit des protestations du colonel moratois Herrenschwand, qui commandait à Bâle, 160,000 Autrichiens s'approchent de cette place: tels autrefois les Armagnacs. Comme leurs ancêtres aussi, les soldats de Wattenwyl demandent à combattre et à mourir. Les Bâlois partagent leur héroïsme. L'aspect seul de ces hommes résolus eût suffi peut-être pour empêcher l'invasion. Mais craignant pour son pays les suites d'une lutte par trop inégale, Wattenwyl, au lieu de combattre, se replie et congédie ses soldats par une proclamation qui fait couler des larmes de désespoir des yeux de ces braves. Un grand nombre brisent leurs armes: l'officier vaudois chargé de défendre le passage du Rhin à Eglisau, Guiguer de Prangins, ne consent à se retirer que sur l'ordre écrit du général en chef (21 décembre 1813). Wattenwyl a été accusé de lâcheté et de trahison. Ces accusations sont injustes et la conduite de cet homme de bien, depuis les jours de Neueneck, où il avait combattu avec courage, jusqu'à sa mort, doit écarter de lui tout soupçon de ce genre. Le blâme, s'il en mérite un, tombe avant tout sur ceux qui lui refusèrent les moyens de résister efficacement aux forces étrangères.

[1] Le biographe de Reinhard, Charles de Muralt, n'ose dire si ce fut avarice ou pusillanimité. Voir : Hans van Reinhard, *Burgermeister des eidgen. Standes Zurich und Landammann der Schweiz*. Zurich, 1839, p. 239.

Le passage des alliés s'effectua sans difficultés à travers la Suisse, et par les villes de Bâle, Berne, Fribourg, Lausanne et Genève (du 21 au 30 décembre). Ces troupes observaient une exacte discipline; mais la fièvre nerveuse qu'elles traînaient à leur suite engendra une grande mortalité et fit beaucoup de victimes.

Le passage des Autrichiens eut de graves conséquences en politique. Malgré l'esprit bienveillant de l'empereur Alexandre et de son libéral ministre Capo d'Istria, résidant à Zurich, et plus tard président de la république grecque, l'influence des rois alliés s'exerça en partie dans le sens du comité de Waldshout, favorisé par le prince de Metternich, le tout-puissant ministre de l'empereur d'Autriche.

Avant même que l'armée autrichienne eût mis le pied sur le sol suisse, un envoyé de Metternich, le diplomate saxon Senft-Pilsach, travaillait à opérer une restauration à Berne. Le Petit Conseil eut le courage de résister à la pression, fortifié qu'il était dans sa résistance par l'avoyer de Mulinen et son collègue Wattenwyl, revenu de sa malheureuse campagne. Mais travaillé par le comité de Waldshout et le Conseil d'État, le Grand Conseil vota l'abolition de l'Acte de médiation et le retour de l'ancien ordre de choses (23 décembre 1813).

A peine restauré, le patriciat, sans souci des droits acquis et de l'opinion publique, réclamait la propriété de Vaud et d'Argovie. Le général autrichien Bubna reçut l'ordre de sa cour de faire rentrer le pays de Vaud sous la domination bernoise. Mais l'opposition unanime du peuple vaudois et la fermeté de ses chefs, Henri Monod, Jules Muret, Auguste Pidou, empêchèrent l'exécution de cet ordre. Les anciennes familles féodales elles-mêmes, que la révolution avait dépouillées de leurs privilèges, firent cause commune avec le peuple. Rovéréa, le chef de la légion fidèle et ancien compagnon d'armes de Bubna, déclara sans détour au général que la domination de Berne était devenue impossible dans ce pays.

L'entrée des alliés eut pour heureux effet la délivrance de Genève, Vallais et Neuchâtel. La garnison de Genève capitula entre les mains du général autrichien Bubna (le 31 décembre). Quinze années de domination étrangère avaient passé sur cette ville sans y altérer l'esprit national. Genève releva avec bonheur ses institutions républicaines et sollicita une garnison suisse, « premier pas vers cette réunion à la Con- « fédération si vivement désirée par les Genevois[1]. »

[1] Rilliet de Candolle, *La Restauration de la République de Genève*, 1849, p. 111. Jullien, *Histoire de Genève*, I, 85, III, 498.

Un bataillon, formé de compagnies fribourgeoises et soleuroises, commandé par le colonel Girard, l'un des frères du célèbre cordelier de ce nom, prit possession de cette ville (1er juin 1814), au milieu d'un enthousiasme indescriptible, auquel un éminent historien, Charles de Sismondi, prêta sa voix éloquente et rappela l'alliance conclue trois siècles auparavant avec ces mêmes Fribourgeois, « premiers pères et « protecteurs de la liberté genevoise. » Quelques semaines après, trois députés, Saladin, de Budé et Schmidtmeyer reçurent pleins pouvoirs pour traiter de l'entrée de Genève dans la Confédération. Le premier syndic Des Arts et deux autres magistrats furent les premiers représentants de Genève au sein de la Diète helvétique.

Le pays de Neuchâtel, cédé par la Prusse au prince Alexandre Berthier, avait été doté, sous l'administration de ce dernier, de ponts et de routes remarquables. Mais le régime du bon plaisir et la conscription militaire avaient bien atténué les bienfaits de ce règne. Au bout de huit ans, Neuchâtel, sans avoir jamais vu son prince français, rentra d'autant plus volontiers sous le sceptre de la Prusse que le roi Frédéric-Guillaume III acquiesça au vœu des quatre bourgeoisies qui demandaient une réunion à la Suisse entière, au lieu de l'alliance partielle qui avait existé précédemment.

La Diète fédérale, en revanche, ne consentit pas sans peine à l'annexion d'un pays dont la double existence comme canton et principauté pouvait donner lieu à des conflits et faire craindre des complications pour l'avenir. L'acte d'union, bien que réclamé par le Conseil d'État de Neuchâtel et le baron de Chambrier d'Oleyres, commissaire du roi de Prusse, ne fut définitivement signé que le 6 avril 1815. Neuchâtel forma alors le 21e canton de la Confédération et prit rang entre le Vallais et Genève, formant l'un le 20e et l'autre le 22e membre de la ligue helvétique. Henri de Sandoz-Rollin, conseiller d'État de Neuchâtel, fut le premier député de ce canton à la Diète.

Le Vallais ne fut abandonné par les Français qu'après plusieurs tentatives pour s'y maintenir ou pour le reprendre. Un corps autrichien, aux ordres du colonel Simbschen, força le roi de Naples, Murat, beau-frère de Napoléon, à repasser le Simplon. Les Vallaisans contribuèrent à la défense de leur frontière contre les Français, et réclamèrent ensuite leur réunion à la Suisse par une députation de trois membres, de Sépibus, de Courten, de Lavallaz (mai-juin 1814)[1].

L'entrée des alliés en Suisse amena l'annulation de l'Acte de média-

[1] Fetscherin, *Eidgen. Abschiede aus den Jahren 1814-1848*, I, 139.

tion, décrié à la fois comme une importation étrangère et comme l'œuvre de Napoléon. Dès le 29 décembre 1813, une diète de dix cantons, présidée par Reinhard, à Zurich, avait déclaré cet acte dissous. Le plan de Reinhard était de donner à la Suisse un nouvel acte fédéral basé, comme le précédent, sur l'*égalité des droits* et sur l'indépendance des anciens et nouveaux cantons. L'organisation judiciaire était aussi maintenue. Mais les patriciens bernois, dont ce plan détruisait tous les projets, formèrent une ligue avec ceux de Soleure, de Fribourg et de Lucerne, pour le rétablissement des XIII cantons.

Des révolutions eurent lieu dans ces trois villes. A Soleure, les membres encore vivants de l'ancien gouvernement, les Gloutz en tête, s'emparèrent de l'hôtel de ville, ainsi que de l'arsenal, et firent occuper Olten, foyer du parti démocratique (dans la nuit du 8 au 9 janvier). Une tentative des campagnards pour culbuter le gouvernement du 8 janvier échoua (2 juin). Appuyé sur les baïonnettes bernoises, le gouvernement, contrairement aux sages conseils de l'avoyer d'Aregger, frappa de l'exil et de l'amende onze chefs du parti démocratique, entre autres Joseph Munzinger d'Olten, dont l'énergie, tempérée de bon sens et de circonspection, devait briller plus tard dans la sphère cantonale et fédérale. L'historien national Gloutz-Blozheim, qui, en haine de Napoléon, avait coopéré au rétablissement du patriciat, puis s'était rallié au mouvement démocratique en voyant les patriciens à l'œuvre, partagea le sort des chefs de l'insurrection. Ces rigueurs ne firent qu'irriter le peuple des campagnes. Une amnistie décrétée pour la forme ne parvint pas à ramener les esprits. Un nouveau mouvement éclata le 12 novembre, mais fut de nouveau réprimé par les baïonnettes bernoises. Le plus compromis des démocrates, le colonel Charles Schmid, fut condamné à mort et eut à subir toutes les angoisses du supplice avant de recevoir la nouvelle de sa grâce.

A Fribourg, la révolution se fit avec des apparences plus légales (14 janvier 1814). La proposition d'annuler l'Acte de médiation, présentée inopinément en Grand Conseil, et en l'absence du populaire avoyer Joseph de Diesbach, envoyé à la Diète de Zurich, passa à la majorité de 26 membres, tous patriciens, contre 25, tous campagnards, sauf deux nobles (Praroman et Castella). La noblesse en général continuait à faire cause commune avec les bourgeois et les paysans contre les patriciens, dirigés par l'ambitieux Jean de Montenach, principal auteur du 14 janvier. Plusieurs communes, Bulle, Romont, Châtel-St-Denis et Morat, protestèrent contre ce coup d'État ; on y envoya des troupes aux ordres du colonel Girard et du commissaire du gouverne-

ment, l'archiviste François d'Uffleger, qui disait en patois aux paysans de la Gruyère : « Vous êtes faits pour traire les vaches et non pour « gouverner[1]. » Plusieurs citoyens courageux, entre autres François Duc, l'ancien révolutionnaire et correspondant de Brune en 1798, Guillaume d'Affry, Joseph de Praroman, l'avocat Nicolas Chappuis, Constantin Blanc, Louis d'Épinay, le président Wicky, l'ancien conseiller Combaz, l'avocat Louis Fournier, le même qui figura depuis à la tête du Sonderbund, réclamèrent auprès des représentants des puissances contre le rétablissement du patriciat. Mais leurs démarches échouèrent contre l'opiniâtre résistance du nouveau gouvernement : la protection des ambassadeurs autrichien et russe ne parvint pas même à les dérober à l'amende, à la prison et à la privation des droits politiques (24 décembre 1814). Les auteurs de la restauration, le conseiller d'État Jean de Montenach et le chancelier d'Appenthel, publiciste distingué, cherchèrent plus tard à justifier le rétablissement du patriciat par la nécessité d'opposer une digue à l'ultramontanisme de la majorité du Grand Conseil et aux tendances rétrogrades des campagnes sous l'Acte de médiation. Ces tendances étaient telles que l'évêque Guisolan avait eu le crédit non seulement de supprimer de fait le conseil d'éducation établi par la constitution, mais de se faire rendre la nomination des instituteurs au moyen du *placet* ou permis d'enseigner exigé de chaque candidat à l'enseignement.

A Lucerne, un certain nombre de patriciens (des Pfyffer, Gœldlin, Segesser) s'emparèrent de l'arsenal et de l'hôtel de ville. De connivence avec eux, l'ancien magistrat helvétique, le landamman Vincent Ruttimann fit poser les armes à 300 miliciens de la campagne qui se disposaient à attaquer les réactionnaires (15 février). L'avoyer campagnard et libéral Krauer, éliminé avec ses amis politiques, passa plusieurs semaines sur la paille d'une prison. Le même sort était réservé à d'autres magistrats démocrates et au docteur Troxler, coupables de résistance au coup d'État de l'aristocratie.

Un mouvement plus violent encore s'était accompli à Coire où 2 à 300 paysans firent irruption dans la salle du Grand Conseil. Le baron de Salis-Zizers qui les commandait força le gouvernement de rétablir les anciennes ligues grisonnes et fit même voter la rupture du lien confédéral avec la Suisse (4 janvier 1814). Trois magistrats patriotes,

[1] « Vos ites fei por aria et pa po guverna. » On prétend qu'un paysan madré et spirituel lui répondit : Mais traire et gouverner ne sont-ils pas synonymes ? (aria e guverna lè to parei). En patois, le mot *guverna* désigne en effet tous les soins donnés au bétail.

Tscharner, Planta et Sprecher réussirent cependant à maîtriser le mouvement et à empêcher la séparation.

Le Tessin, troublé par la guerre civile et la révolte de quelques districts contre le gouvernement, était occupé par les troupes fédérales aux ordres du colonel lucernois de Sonnenberg. Les commissaires fédéraux se succédaient dans ce canton sans parvenir à y rétablir l'ordre. Sonnenberg seul montra de la fermeté et avec quelques cents hommes tint tête à 15,000 insurgés, mais ne put les empêcher d'occuper à plusieurs reprises Bellinzona et Lugano, où le sang coula dans les rues. Un nouveau commissaire plus énergique, le conseiller J.-Jacques Hirzel de Zurich, s'appuyant sur Sonnenberg, rétablit l'ordre. Mais ce fut pour imposer au Tessin une constitution qui créait l'aristocratie corruptrice des *illustrissimi signori*. Les chefs de la guerre civile, Airoldi, Rusconi, Stoppani, furent jetés en prison où on trouva le dernier percé de coups de couteau qu'il s'était donnés lui-même ou qu'il avait reçus d'une main restée inconnue.

L'esprit de réaction s'étendit à tous les cantons auxquels la révolution avait fait perdre quelque propriété ou droit souverain. Pendant que Berne revendique Vaud et Argovie qui lèvent des troupes pour protéger leur indépendance, Uri revendique la Levantine unie au Tessin, Schwyz, la Marche, Uznach, Sargans annexés à St-Gall. L'abbé de St-Gall, de son côté, proteste contre la sécularisation de sa principauté (13 mars 1814).

La Diète de Zurich, sous Reinhard, écarta toutes ces réclamations. Mais Berne lui opposa une diète séparée. Huit des plus anciens cantons se réunirent à Lucerne, présidés par l'avoyer Ruttimann [1].

La Suisse offrit alors un spectacle bien déplorable ; c'était celui de deux diètes hostiles invoquant chacune l'appui des puissances étrangères. Ces dernières, dont l'attitude en cette circonstance fait autant d'honneur à leur loyauté qu'à leur libéralisme, mirent fin à ce scandale, en ordonnant à la diète séparée de Lucerne de se dissoudre. Les députés de Berne et de Fribourg essayèrent bien encore de résister. Mais l'avoyer lucernois Ruttimann, qui présidait ce Sonderbund, leva la séance.

Toute la Suisse alors se réunit le 6 avril à Zurich pour élaborer un nouveau pacte qui consacrait l'indépendance des 19 États de l'Acte de médiation, plus, des trois nouveaux cantons de Vallais, Neuchâtel et Genève.

[1] C'étaient Uri, Schwyz, Underwald, Lucerne, Berne, Zoug, Fribourg et Soleure. Meyer de Knonau, *Handbuch der Geschichte der Eidgenossenschaft,* II, 749.

Mais la Suisse, envahie par les Alliés, n'avait pas recouvré le droit de disposer librement de ses destinées. Le nouveau pacte dut être soumis à la sanction des souverains réunis en congrès à Vienne pour régler le sort de l'Europe bouleversée par les événements des quinze dernières années. Le corps helvétique s'y fit représenter par trois députés, dont l'un, le circonspect Reinhard, défendit le pacte tel qu'il était sorti des délibérations de Zurich, tandis que le fougueux et subtil Jean de Montenach travaillait à restaurer la vieille ligue des XIII cantons et formula même un jour le vœu de voir établir une république distincte, composée des quatre cantons aristocratiques avec Berne pour Vorort. A côté des députés fédéraux, il y avait un délégué bernois, Zeerleder, chargé de soutenir les prétentions de son gouvernement sur Vaud et Argovie. Mais Berne comptait sans César de La Harpe, Jomini et leur puissant protecteur, l'empereur de Russie. Argovie, dont la cause était identique à celle de Vaud, se fit représenter par l'ancien ministre helvétique Rengger. « L'Argovie, » écrivait ce dernier à Castlereagh, le ministre anglais qui représentait Georges III à Vienne, « ne se laissera incorporer à Berne que par les baïonnettes. »

Après de nombreux pourparlers, le congrès confirma *in globo* l'acte fédéral conçu à Zurich ; mais, comme il l'avait fait pour d'autres États, il disposa sans façon de plusieurs contrées et territoires. Ainsi, pour indemniser Berne de la perte de Vaud et d'Argovie, on réunit à son territoire la ville de Bienne et le Jura ou ancien évêché de Bâle, sans tenir compte de la différence de langue et de religion et contre le vœu formel exprimé par les habitants de ce dernier pays de former un canton distinct[1]. L'annexion de Gersau au canton de Schwyz avait été votée en Diète par 17 voix contre 6 favorables au maintien de cette république microscopique, la plus petite du globe, et qui avait 700 ans d'existence[2].

Genève reçut un accroissement considérable par la réunion de Versoix, Carouge et onze communes catholiques détachées de la Savoie. Trois provinces de ce dernier pays, le Chablais, le Faucigny et le Genevois, demandaient à être suisses ; elles avaient fait partie du territoire

[1] Rengger, alors à Vienne, avait cherché en vain à gagner le premier ministre de Prusse, Hardenberg, à l'idée de joindre l'Ajoie ou pays de Porrentruy au canton de Neuchâtel. Lettre de Rengger à Feer, dans l'ouvrage cité : *Leben und Briefwechsel von Albrecht Rengger*, II, 209. Cette lettre est datée du 11 janvier 1815.

[2] On a parlé d'une république composée de 12 maisons dans les Grisons ; c'est la commune de Guscha, qui n'avait avec les Grisons qu'un traité d'alliance. Mais ce village, si escarpé qu'aucun cheval ne peut y parvenir et où les mères, dit-on, attachent leurs enfants quand elles doivent sortir de la maison, n'a pas d'histoire.

helvétique au XVIme siècle, et l'incorporation de ces contrées eût donné à la Confédération tout le bassin du Léman avec la frontière militaire dont elle avait besoin pour défendre son indépendance. Mais la Suisse, imprévoyante et divisée, se borna à stipuler la neutralité de ces provinces, avec la faculté de les occuper en cas de guerre. Même le pays de Gex, dont l'habile et généreux diplomate genevois, M. Pictet de Rochemont, avait obtenu d'abord la cession ou plutôt la restitution à la Suisse, demeura réuni à la France. M. Pictet obtint, en revanche, à Paris, la démolition de la forteresse d'Huningue et la reconnaissance de l'intégrité du territoire helvétique.

Mais au moment où les affaires suisses étaient en train de recevoir une solution définitive à Vienne, Napoléon, relégué par les souverains à l'île d'Elbe (depuis le 20 avril 1814), s'échappait de sa prison et rentrait en France aux acclamations de l'armée, qui passa en majeure partie du camp des Bourbons dans celui de l'empereur. Presque seuls, les régiments suisses, entre autres celui que commandait Charles d'Affry, un des héros de la Bérésina, résistèrent à l'entraînement général et demeurèrent fidèles au serment prêté à Louis XVIII. La crainte que le retour de Napoléon ne fît courir de nouveaux périls à la neutralité helvétique, engagea la Diète à mettre sur pied une armée de 30,000 hommes, placée sous les ordres du vieux général Bachmann, de Glaris, qui avait battu les troupes helvétiques en 1802. Mais la fameuse bataille de Waterloo (16-18 juin) et la captivité de Napoléon à l'île de Sainte-Hélène vinrent mettre un terme aux aventures inouïes de cet homme unique dans l'histoire.

La France se vit alors envahie pour la seconde fois par les alliés. La Suisse fût sans doute restée neutre sans les provocations des troupes françaises. Pendant que les unes pillaient des villages de l'ancien évêché de Bâle et attaquaient les avant-postes de l'armée fédérale, le général français Barbanègre lançait plusieurs bombes sur la ville de Bâle sans avertissements préliminaires. La Diète se borna d'abord à protester contre ces violences. Mais influencée par des officiers ambitieux de jouer un rôle, la Confédération eut la faiblesse de joindre ses troupes à celles des ennemis de Napoléon. Vingt-cinq mille hommes, placés sous le commandement en chef de Bachmann, avec deux patriciens fribourgeois, Nicolas Castella de Berlens pour major général et Nicolas de Gady comme chef de division, pénétrèrent dans la Franche-Comté. Un autre corps de 6000 hommes, sous Charles d'Affry, coopérait au siège de Huningue formé par les Autrichiens, aux ordres de l'archiduc Jean, frère du prince Charles (28 août).

L'invasion de la Franche-Comté a été qualifiée par les historiens français de « coup de pied de l'âne au lion mourant. » Ce qui est sûr, c'est qu'elle a laissé des souvenirs fâcheux chez nos voisins et anciens alliés, où nos soldats ne s'étaient pas bornés à des réquisitions de vivres. Il y eut plusieurs villages de brûlés[1]. L'invasion de la Franche-Comté fut accompagnée de mesures vexatoires contre les membres de la famille Bonaparte qui avaient cherché un asile sur le sol helvétique. L'ex-reine de Hollande, Hortense Beauharnais, la mère de Louis-Napoléon, n'obtint qu'à grand'peine et sur la recommandation des puissances, l'autorisation de séjourner à Arenenberg, aux bords du lac de Constance.

L'ex-roi d'Espagne, Joseph, frère de Napoléon, établi au château de Prangins, dans le canton de Vaud, dut s'enfuir pour échapper à l'ordre d'arrestation donné par la Diète à la requête des gouvernements de Russie et de France. Le colonel Louis Girard, de Fribourg, chargé de procéder à l'arrestation, trouva la cage vide et l'oiseau envolé.

Pendant le siège même d'Huningue, la *longue Diète*, ainsi nommée parce qu'elle siégeait à Zurich depuis plus d'un an (d'avril 1814 à août 1815), déclara en vigueur le nouveau pacte fédéral. Un seul État, le demi-canton du Nidwald, travaillé par Käsli, le curé de Beckenried, et par le comité réactionnaire de Waldshout, Charles-Louis de Haller en tête, refusa de l'accepter et montrait la même aversion pour le nouveau pacte que pour la constitution helvétique[2]. Les ambassadeurs des puissances et le nonce lui-même, à la demande de ces dernières, usèrent en vain de leur influence pour les engager à se soumettre. L'envoi seul de 600 hommes, accompagnés de commissaires fédéraux, put faire revenir ce peuple indomptable à d'autres sentiments ; dans deux landsgemeindes consécutives, Nidwald enfin vota l'adoption du pacte (30 août 1815). Mais pour le punir de sa résistance opiniâtre, on lui ôta la vallée d'Engelberg, qui fut incorporée à l'Obwald. Le chef ostensible de la résistance, Durrer de Beckenried, eut à subir un châtiment rigoureux et fut condamné à 25 ans de détention, 3000 francs d'amende, à l'amende honorable et au pilori.

Quelques jours avant la soumission du Nidwald, le 17 août 1815, c'est-à-dire la 524me année depuis la première alliance, un nouveau et solennel serment avait été prêté à Zurich par les députés de tous les

[1] Fleury, *Franc-Comtois et Suisses*. Besançon, 1869, 146.

[2] *Correspondance de Haller avec le landamman Wursch*. Lausanne, 1878 ; le Pacte de 1815 y est appelé le garrot zuricois, du nom du garrot espagnol.

cantons, sous la présidence du bourgmestre David de Wyss et en présence de l'archiduc Jean d'Autriche.

Heureux du triomphe de son indépendance, le canton de Vaud honora par une ovation solennelle son grand citoyen César La Harpe. Le diplomate russe, Capo d'Istria, reçut la bourgeoisie d'honneur de Vaud et de Genève pour les services rendus à ces deux cantons et l'opposition qu'il avait faite à Talleyrand, ancien ministre de Napoléon, devenu celui de Louis XVIII et qui appuyait les prétentions bernoises. Capo d'Istria avait encore bien mérité de la Suisse en empêchant un trop grand développement du cantonalisme : « un lien trop lâche, » disait-il, « perdrait la Suisse. »

Dès la première année de son émancipation, le canton de Vaud avait adopté le vert et le blanc pour ses couleurs, avec cette devise : « Liberté et patrie. » — Le Vallais ajouta 6 étoiles figurant les dixains du Bas aux 7 étoiles du Haut qui brillaient sur son écusson argent et pourpre.

L'Acte de médiation n'avait pas osé ou pas jugé à propos de reprendre les anciennes couleurs de la Confédération, la *croix d'argent sur un fond pourpre*. Sur la proposition du premier landamman de la Suisse, la Diète, dans sa séance du 5 juin 1803, s'était bornée à remplacer la figure de Guillaume Tell par celle d'un vieux Suisse armé de la hallebarde et penché sur l'écusson fédéral, comme pour le défendre. Mais à la Diète du 16 avril 1814, 17 cantons se prononcèrent pour le rétablissement des anciennes couleurs avec la légende : « Confédération suisse, » adoptée déjà en 1803 [1]. Le 4 juillet 1815, l'écusson rouge et blanc fut définitivement accepté par la Diète.

[1] Uri demandait le maintien de l'image de Guillaume Tell, comme tenant de l'écusson fédéral. Fribourg prenait l'affaire *ad referendum* et Berne se réservait le protocole ouvert. Stanz, *Wappen der Schw. Eidgenossenschaft*, 654. Berne, 1867. Fetscherin, *Eidgen. Abschiede* von 1814 bis 1848, 25, 363.

CHAPITRE III

TEMPS DE LA RESTAURATION

(DE 1815 À 1830)

I. Le Pacte de 1815. — Constitutions cantonales. — Le patriciat s'appuie sur les capitulations militaires et les jésuites. — Établissement de ces derniers à Fribourg. — Lutte du libéralisme contre l'absolutisme religieux et politique. — Monuments et institutions remarquables de cette époque. — Mouvements démocratiques, avant-coureurs d'une révolution.

Le Pacte de 1815, inférieur à l'Acte de médiation au point de vue de l'unité nationale comme à celui des droits des citoyens, établissait une Confédération de 22 cantons avec trois Vororts ou Directoires alternatifs qui étaient Berne, Zurich et Lucerne. La charge de landamman de la Suisse, illustrée par les d'Affry, Wattenwyl et Reinhard, était supprimée. L'avantage de deux voix accordé aux six grands cantons leur était enlevé. La Diète de la vieille Suisse reparaissait avec tout son cortége d'instructions, de protocoles ouverts, de referendum qui entravaient la marche des délibérations et ajournaient pendant des années entières la solution des questions les plus importantes. La liberté des cultes et le droit de libre établissement, garantis dans la constitution unitaire, avaient disparu du nouveau Pacte. En revanche, un article introduit à l'instigation du nonce Testaferrata, l'article 12, garantissait l'existence sans distinction de tous les couvents qui existaient sur le sol helvétique, au nombre de 116[1]. Pour suppléer à l'unité, on avait imaginé des concordats entre cantons. Mais ces concordats devaient être une nouvelle source de conflits. Le régime de l'Acte de médiation avait donné une certaine satisfaction aux intérêts intellectuels. En même temps qu'il ouvrait l'École polytechnique de Paris à 20 jeunes gens, il faisait des établissements de Fellenberg à

[1] L'article était ainsi conçu : L'existence des couvents, des chapitres, en tant qu'elle dépend des gouvernements des cantons, est garantie ; leurs biens sont soumis aux charges publiques comme les autres propriétés particulières.

Hofwyl et de Pestalozzi à Yverdon l'objet de sa sollicitude et d'une enquête officielle réclamée par ces deux chefs d'école (1807 et 1809). Mais on aurait demandé en vain une disposition de ce genre au régime essentiellement cantonaliste de 1815.

L'égalité des citoyens, proclamée par le régime unitaire et maintenue par l'Acte de médiation, avait fait place à un système équivoque qui n'était ni la démocratie ni le rétablissement de l'ancien ordre de choses. « La Confédération, disait l'article 7, reconnaît ce principe que « depuis qu'il n'y a plus de sujets en Suisse, la jouissance des droits « politiques ne pourra jamais être le privilége exclusif d'une classe de « citoyens. » S'étayant de ces termes élastiques, les constitutions cantonales en avaient pris occasion d'être moins libérales encore. Celles qui ne consacraient pas l'existence d'un patriciat, statuaient le renouvellement des grands conseils par eux-mêmes, l'inamovibilité ou la longue durée des fonctions, la confusion des pouvoirs, la censure des écrits et le huis-clos des assemblées délibérantes. Le droit de pétition n'était garanti que dans quelques cantons. Dans les États aristocratiques, on avait eu l'air d'accorder une représentation au peuple, mais les délégués de la bourgeoisie et des communes rurales étaient très inférieurs en nombre à ceux de l'aristocratie. Ainsi, sur 299 membres dont se composait le grand conseil de Berne, il n'y en avait que 99 qui ne fussent pas patriciens ou bourgeois de la capitale. A Fribourg, où le grand conseil comptait 144 membres, la constitution accordait 36 députés aux simples bourgeois et aux campagnards. Mais il n'y en avait en réalité que 20 qui appartinssent réellement aux plébéiens qu'ils étaient censés représenter. Quant aux préfets des districts, ils étaient à Fribourg, comme à Berne et à Zurich, tous tirés des rangs de la bourgeoisie privilégiée.

A Lucerne, on avait fait une part plus équitable aux petites villes et campagnes qui élisaient 50 députés sur 100. A Soleure, la ville avait 44 députés, le reste du canton 22 et le grand conseil en désignait lui-même 35 dont 24 de la ville et 11 de la campagne.

Les cantons purement démocratiques, Uri, Schwyz, Underwald, Glaris, Appenzell, avaient rétabli leurs landsgemeinden. L'égalité des citoyens y régnait, sauf à Schwyz, dont l'ancien pays s'était attribué une plus forte représentation que les *marches* ou districts extérieurs et n'avait pas craint d'exclure des fonctions publiques les citoyens de date récente, appelés *Beisassen, Landsassen.* A Zoug, la landsgemeinde, dont l'Acte de médiation avait doté ce canton, se vit privée de ses attributions essentielles et réduite à l'état de machine électorale au service des gouvernants. Les Grisons, le plus bigarré des cantons par la variété des idio-

mes et des coutumes et où l'âge du vote était fixé à 17 ans, les juridictions et communes élisaient librement leurs députés au grand conseil et avaient le droit de discuter, d'accepter ou de rejeter les lois projetées par les autorités cantonales.

Pareils aux anciens districts de Schwyz, les sept dizains du Haut-Vallais avaient repris leur ancienne prépondérance sur ceux du Bas-Vallais, en dépit de la supériorité numérique de ce dernier. Plus rapprochés des cantons démocratiques, St-Gall, Argovie, Thurgovie, Tessin et Vaud, inclinaient au gouvernement des riches, dont l'influence ne se faisait nullement plus sentir qu'en Thurgovie, où il dégénérait en véritable ploutocratie. Un système électoral des plus compliqués venait encore s'ajouter aux autres causes d'impopularité de ce système. L'esprit confessionnel, attiédi sous l'Acte de médiation, avait pris un nouvel essor sous l'empire de la restauration, et s'était traduit par la division des grands conseils des États *paritétiques*[1], St-Gall, Argovie et Grisons en corps ou colléges distincts, pour la direction des affaires de culte et d'école.

Dans la plupart des cantons tout s'était fait par la volonté des hommes influents; personne n'avait songé à consulter le peuple, ni à lui soumettre les nouvelles constitutions.

« L'arbitraire, comme dit le plus récent historien du droit fédéral, « avait présidé à l'œuvre de la restauration, attentive seulement à « sauver les apparences et se donner un cachet de légitimité, à faire « sonner bien haut les droits du pouvoir et à se couvrir du prestige des « anciens titres. Ce régime n'avait qu'un seul avantage réel, celui du « bon marché, car le principe des hommes d'État d'alors était que les « emplois publics doivent être acceptés pour l'honneur, principe dont « l'application leur était d'autant plus facile qu'ils appartenaient, pour « la plupart, aux classes aisées. L'administration publique tout entière « était fondée sur l'économie, et de même qu'on se gardait comme du « feu d'imposer de nouvelles charges au peuple, on ne voyait pas non « plus la nécessité de se livrer à des entreprises coûteuses d'utilité publi- « que. Les gouvernants estimaient avoir mis le comble à leur sagesse « s'ils avaient accru le trésor public[2]. »

Au point de vue moral et politique, l'idéal des magistrats du temps est la prédominance des classes supérieures ou de la bureaucratie, avec le dessein avoué de faire le bonheur du peuple, mais sans lui. « Tout pour le

[1] On appelle ainsi en Suisse les cantons où le gouvernement est divisé d'après les confessions.

[2] Meyer (Johannes), *Gesch. des schweizerischen Bundesrechtes*. Winterthour, II, 34.

peuple et rien par lui, » telle était la maxime de cette aristocratie mitigée, de ce gouvernement qui revêtait un cachet paternel, du moins chez les esprits élevés. Car dans presque tous les cantons on trouvait de ces hommes d'élite que distinguaient la probité, la loyauté et une dignité de maintien et de conduite rares que rehaussait la gravité du costume officiel, composé du manteau noir, du rabat, de l'épée et du chapeau à claque.

Mais le désintéressement des patriciens et des autres gouvernants de la restauration n'allait pas jusqu'à dédaigner pour leurs fils et cousins les carrières faciles et lucratives qu'offrait le service militaire à l'étranger. A peine établi, le nouveau régime voyait se conclure des capitulations militaires avec les Pays-Bas (1814), et la France (1816), puis avec le pape (1825) et le roi des Deux-Siciles (1828). L'Espagne, en revanche, à la demande des Cortès, résiliait la capitulation conclue en 1804 et retirait même son ambassadeur.

La capitulation avec la France assurait au roi un contingent de 11,000 hommes, formant deux régiments de garde royale et quatre régiments de ligne. Un service de parade et de salon avait remplacé les sanglants hasards de la guerre napoléonienne. Le colonel fribourgeois de Gady, ancien officier de l'armée de Condé, secrétaire et confident du landamman d'Affry, obtenait en récompense de son zèle bourbonien de 1815, une position qui faisait de lui en réalité le colonel-général des Suisses dont S. A. R. le comte d'Artois n'avait que le titre honorifique. Les Cent-suisses de la maison du roi, composés en réalité de 333 officiers, sous-officiers et gardes, furent rétablis et recrutés principalement chez les Fribourgeois.

Au commencement de son règne, le patriciat de ce dernier canton, favorable alors au progrès intellectuel, avait rétabli le conseil d'éducation, supprimé à la demande de l'évêque en 1803. L'école primaire et secondaire de Fribourg, fréquentée par 400 enfants de toutes les classes de la population, égalait en célébrité les établissements cosmopolites de Hofwyl et d'Yverdon. Une académie digne de ce nom devait prendre la place du collége suranné de St-Michel. Le père Girard, l'âme du mouvement, était parvenu à réunir autour de la pensée du bien public une partie de l'aristocratie et les membres les plus éclairés du clergé (1813). Mais les efforts du parti des jésuites et du nonce Testaferrata firent évanouir ce beau zèle et provoquèrent une série d'événements funestes pour le canton de Fribourg en particulier et pour la Suisse en général, dont toute la partie catholique était soumise aux mêmes influences.

Malgré leur suppression sous le pape Clément XIV, les jésuites n'avaient jamais cessé d'exister sous une forme ou sous une autre, en

Vallais et dans d'autres cantons. Après leur rétablissement officiel sous le pape Pie VII, en 1814, les jésuites du Vallais firent des efforts réitérés pour être reçus officiellement à Soleure et à Fribourg.

A Soleure, l'ordre d'Ignace avait pour lui les deux avoyers Aregger et Gloutz. Mais les professeurs ecclésiastiques refusèrent courageusement d'enseigner à côté des fils de Loyola et le grand conseil eut le bon esprit de rejeter à perpétuité la motion d'appeler les jésuites (15 juin 1816). Henri de Wessenberg, administrateur du diocèse de Constance dont relevaient Soleure et treize autres cantons [1], approuva la conduite du clergé soleurois. Mais le noble, pieux et savant prêtre mit ainsi le sceau à la haine implacable que lui avait vouée le parti ultramontain et qui était due à l'administration libérale du diocèse confiée à ses soins par Théodore de Dalberg qui, au titre d'évêque de Constance, unissait ceux d'archevêque et de primat d'Allemagne.

Ce qu'on reprochait à Wessenberg et ce qui fait sa gloire, c'était d'avoir cherché à concilier le catholicisme avec les idées d'humanité, de tolérance et de progrès raisonnable dans le culte, la liturgie, le rituel, les rapports des confessions, les mariages mixtes, l'éducation et la vie intime du clergé. C'était encore d'avoir réglé certaines questions avec les gouvernements d'Argovie et de Lucerne de son chef, et d'après les principes de Dalberg et des quatre grands prélats d'Allemagne qui, en 1786, avaient réclamé les droits de l'épiscopat et protesté dans la fameuse conférence d'Ems contre l'absolutisme papal. Un troisième grief de la nonciature contre Wessenberg, c'était d'avoir couvert de sa protection trois professeurs lucernois condamnés à Rome comme demi-kantiens et le savant théologien Déreser, accusé également de doctrines hétérodoxes.

Pour anéantir d'un même coup l'influence de Wessenberg et les tendances libérales du clergé, le nonce et ses adhérents ne trouvèrent rien de mieux que de démembrer le diocèse de Constance, en détachant les cantons qui en dépendaient depuis mille ans. Ils séduisirent les magistrats des petits cantons, à leur tête Aloïs Reding, par la perspective d'un évêché national. Wessenberg, le chapitre de Constance et Dalberg lui-même protestèrent en vain contre cette rupture illégale et injuste. La promesse d'un évêché national n'était qu'un leurre; elle ne se réalisa point. Sur les ruines de celui de Constance, s'élevèrent,

[1] Uri, Schwyz, Underwald, Zoug, Lucerne, Soleure, et pour les parties catholiques de ces cantons, Zurich, St-Gall, Thurgovie, Appenzell, Glaris et Schaffhouse; Berne et Argovie jusqu'à la rive droite de l'Aar. Augustin Keller, *Die kirchlich-politischen Fragen bei der Eidg. Bundesrevision von 1871*. Aaran, 121.

après des négociations sans fin, deux évêchés, le double évêché de St-Gall-Grisons (1824) et celui de Bâle-Soleure (1828). Le premier, accepté, non sans peine, par St-Gall, rencontra la plus vive opposition de la part du collége catholique et du grand conseil des Grisons, qui contestaient à Rome le droit de disposer d'eux sans leur assentiment. L'évêché de Bâle-Soleure fut au contraire l'objet d'un concordat en règle entre le saint-siége et les cantons de Berne, Lucerne, Soleure, Argovie, Zoug, Thurgovie. Aussi les gouvernements de ces États obtinrent-ils le choix des chanoines de la cathédrale, auxquels appartenait l'élection de l'évêque sous la sanction du pape, et même un droit d'exclusion à l'égard des candidats à l'épiscopat. Mais les évêques de Coire et de Soleure-Bâle, soustraits à la juridiction d'un métropolitain, étaient soumis directement au pape et au nonce, transformé en chef de l'Église helvétique.

L'évêque de Lausanne, ancien suffragant de l'archevêque de Besançon, avait cessé de l'être depuis le concordat signé par Pie VII et Bonaparte en 1801, et se trouvait également dépendre directement de Rome et du nonce. En septembre 1819, par bref spécial du pape, l'évêque de Lausanne devint encore évêque de Genève c'est-à-dire des communes catholiques de ce canton détachées du diocèse de Chambéry, et cela au grand déplaisir du fameux curé savoyard Vuarin qui rêvait pour son compte l'établissement d'un évêché de Genève indépendant de celui de Lausanne. L'histoire de cet homme intelligent, énergique et peu scrupuleux sur les moyens, est celle du catholicisme à Genève pendant les quarante-trois premières années de ce siècle. Il avait trouvé Genève avec quelques catholiques ; aujourd'hui le nombre des catholiques dépasse celui des protestants[1].

L'évêque de Lausanne depuis 1815 était Pierre-Tobie Yenny, un curé de campagne et ancien élève du collége germanique à Rome. Les accusations d'hérésie portées par le nonce Testafedrata avaient fait écarter pour la seconde fois du siége épiscopal le père Girard, déjà éliminé en 1803. A peine élu, Mgr Yenny rétablissait la fête de Villmergen, instituée pour célébrer la défaite des Suisses protestants en 1656, et préludait à la réception des jésuites par celle des ligoristes (1817). Le rappel des premiers, patronné comme à Soleure, par les deux chefs de l'État, les avoyers Gottrau et Techtermann, fut voté en effet par 69 voix contre 42, après une discussion mémorable où Pierre de Landerset, le plus éloquent des

[1] Marc Monnier, *Genève et les Genevois en 1868. Revue des Deux Mondes.* Livraison du 15 décembre.

membres du grand conseil, combattit en vain le retour des jésuites par des arguments tirés de la politique et de l'histoire (15 sept. 1818).

Prévoyant les graves conséquences qu'entraînerait un jour cette mesure pour la Confédération, le conseil secret de Berne, alors Directoire fédéral, avait demandé par un message adressé à l'avoyer Techtermann, le sursis du vote. Mais sur l'avis confidentiel donné par le conseiller Charles-Louis de Haller, que la demande de sursis n'avait été votée que par 3 voix contre 2, le gouvernement de Fribourg se moqua de la demande de celui de Berne, paralysé ainsi par l'influence de l'un de ses membres secrètement dévoué au catholicisme, qu'il embrassait un mois après entre les mains de l'évêque Yenny, au château de Jetschwyl près de Fribourg (17 oct. 1820). Cette abjuration clandestine ne l'empêchait pas de prêter, comme membre du petit conseil, le serment de protéger la foi protestante [1].

Le décret de l'appel des jésuites avait répandu la consternation parmi les libéraux fribourgeois. Six conseillers d'État sur 13, à leur tête l'avoyer Werro, Jean de Montenach et Charles Schaller, publièrent une protestation qui finissait par ces mots prophétiques : « *L'union est détruite à jamais.* » Mais la majorité prohiba la circulation de cet écrit et punit d'une suspension de six mois l'avocat Landerset pour avoir consenti à la publication de son discours contre les jésuites. L'indignation publique, soulevée par ces mesures, fut comprimée par des mesures militaires et la menace de troupes bernoises, dont l'appui avait été promis, on ne sait par quelle influence, à l'avoyer Techtermann.

Dès lors la réaction victorieuse ne garda plus de mesure et supprimait cinq ans plus tard, comme *immorale* et *irréligieuse* la méthode d'éducation du P. Girard (4 juin 1823). Cette décision, prise par 79 voix contre 35, exaspéra les amis du progrès et une guerre civile semblait imminente, lorsque le noble cordelier, se sacrifiant à la paix, se retira chez ses confrères de Lucerne (1824). Rendus maîtres de la situation par la journée du 4 juin, les jésuites firent de Fribourg la métropole de leur ordre, et fondèrent un grand collège où des jeunes gens de tous pays venaient puiser, avec une instruction plus ou moins brillante, la haine de la science moderne et de la tolérance religieuse. Toutes leurs prédications et les efforts de leurs partisans ne purent cependant empê-

[1] Trois ans plus tard, l'abjuration de Haller, révélée au gouvernement bernois, le fit éliminer comme parjure. Il en résulta une polémique très vive où Haller fut fort maltraité. Il se vengea plus tard des Bernois par la publication de son *Histoire de la Réforme protestante dans la Suisse occidentale*, composée à la prière et aux frais de Mgr Yenny, évêque de Lausanne (1828).

cher l'établissement de temples protestants à Fribourg et à Lucerne, en échange de la tolérance accordée au culte catholique à Berne, Zurich, Bâle, Aarau, Lausanne et Neuchâtel.

Protestants et catholiques étaient cependant loin de comprendre et de vouloir la liberté religieuse. Une loi vaudoise du 20 mai 1824 défendait toute réunion de prières en dehors de l'Église nationale. Charles Monnard, au début de sa carrière de professeur de littérature et de publiciste, fut condamné à l'amende et suspendu de ses fonctions pendant un an pour avoir inséré dans le *Nouvelliste vaudois* un article de son compatriote Alexandre Vinet, alors professeur de littérature à Bâle, en faveur de la libre manifestation des convictions religieuses (1er sept. 1829). Le principal antagoniste des réunions dissidentes au sein du peuple vaudois était le doyen de Lausanne Curtat, aux yeux duquel le réveil religieux n'était qu'une œuvre d'orgueil et d'hypocrisie, importée par les *mômiers* ou méthodistes anglais.

Une lutte du même genre s'engageait à Genève à la suite du séjour d'une grande dame russe, pécheresse convertie, Madame de Krüdener, et de deux méthodistes anglais, Haldane et Drummond ; elle avait pour suite la destitution du pasteur César Malan, le chef du mouvement religieux (2 novembre 1818). Les prédications de Madame de Krüdener mettaient également en émoi la Suisse orientale. Des centaines de personnes quittaient tout pour la suivre. La police dut intervenir pour arrêter les émigrations et la misère qui en était la conséquence.

Un mysticisme dangereux et aussi contraire à l'Évangile qu'à l'ordre social, se manifestait dans le canton de Zurich par des scènes analogues à celles des anabaptistes du XVIme siècle. A Wildenspouch, dans la préfecture d'Andelfingen, on vit le 16 mars 1823, une femme de mauvaise vie nommée Marguerite Peter, tuer sa sœur et se faire crucifier elle-même de la manière la plus horrible pour imiter le sacrifice de Jésus. Les personnes de la maison, qui avaient assisté à ce hideux spectacle et coopéré au crime, au nombre de onze, furent condamnées à une détention de plusieurs années, et la maison qui avait été témoin de ces cruelles extravagances rasée jusqu'au sol avec défense d'en construire une autre à la place[1]. Dans ce même canton de Zurich, les croyances superstitieuses avaient cependant des adversaires redoutables et le plus éloquent de tous, le pasteur et professeur Jean Schoulthess,

[1] Scherr (Johannes), *Die Gekreuzigte von Wildenspuch*. St-Gall, 1860. Voir dans la *Correspondance de Grimm* les scènes de crucifiement de trois religieuses de Paris, auxquelles assistait par curiosité la bonne compagnie (1760), III, 20.

dénonçait à l'opinion publique les publications malsaines de certaines sociétés piétistes.

Si la liberté religieuse, compromise par les excès de ses propres amis, avait à souffrir des rigueurs du pouvoir, la liberté politique n'avait pas moins à se plaindre de l'arbitraire ou de la peur des gouvernants. Plusieurs journalistes, le tessinois Stefano Franscini, de maître d'école devenu un homme politique, le caustique Usteri à Zurich et le spirituel Zschokke à Aarau, virent suspendre ou proscrire leurs feuilles dans plusieurs États confédérés. Le philosophe et médecin Troxler, déjà puni de la prison et de l'exil en 1814, se vit destitué de la chaire de philosophie qu'il occupait à Lucerne, pour sa réimpression de l'écrit de l'écossais Buchanan, intitulé : *le Prince et le Peuple* (1821). Les efforts de ses protecteurs, l'avoyer Am Rhyn et le conseiller d'État Édouard Pfyffer, n'aboutirent qu'à faire évincer ce dernier du conseil d'éducation par la coterie dominante, dont les meneurs étaient l'avoyer Vincent Ruttimann et son beau-frère le trésorier Meyer de Schauensee, l'unitaire ardent de 98.

Mais la police des gouvernements suisses paraissait encore beaucoup trop indulgente au gré des cabinets européens. Effrayés par des attentats individuels, comme le meurtre de Kotzebue à Manheim, et par les révolutions d'Espagne et d'Italie, les souverains même les plus libéraux jusqu'alors, comme l'empereur Alexandre Ier de Russie, devinrent hostiles à toute idée d'indépendance. La sainte Alliance, formée en 1815 entre les trois souverains de Russie, d'Autriche et de Prusse, dans le noble dessein de donner à la politique une base élevée et chrétienne, dégénéra en instrument d'oppression. La Suisse fut contrainte d'y accéder et de rendre plusieurs décrets ou *conclusum* contre la presse et contre les réfugiés, nombreux comme toujours sur le sol helvétique. En vain un magistrat que l'on ne pouvait plus soupçonner de jacobinisme, le persécuteur de Troxler, Vincent Ruttimann, avait-il représenté aux princes de Metternich et de Hardenberg, ministres d'État d'Autriche et de Prusse, que la Suisse a toujours été un asile pour les malheureux, et qu'on ne pouvait les en priver aussi longtemps qu'ils se tenaient tranquilles et ne se rendaient pas indignes de l'hospitalité (4 déc. 1820). Les souverains n'étaient pas satisfaits et parlaient dans leurs congrès, à Vérone et à Johannisberg, d'occuper les cantons et d'y établir un prince de l'ancien régime. A la tribune française elle-même, le général Foy, l'un des chefs de l'opposition libérale et dont le rôle eût été de défendre la Suisse, tenait un langage méprisant pour ce petit pays et sa neutralité (1821). Le général vaudois Jomini se chargea de répondre aux

souverains et aux libéraux de parade [1]. Son compatriote César de La Harpe ne resta pas en arrière et défendit avec sa chaleur ordinaire le principe de l'indépendance helvétique. L'hostilité des souverains était soigneusement entretenue par la presse ultra-monarchique, le *Drapeau blanc* de Paris, par exemple, et les rapports exagérés de mauvais Suisses, comme Fauche-Borel de Neuchâtel et Charles-Louis de Haller, auquel son ostracisme à Berne et son grand livre de la *Restauration des sciences politiques* avaient valu une place de publiciste au ministère des affaires étrangères de France. Haller n'était cependant pas un fanatique, mais une intelligence froide et pénétrante, éprise de la théocratie et des jésuites comme de la meilleure sauvegarde contre la révolution qu'il abhorrait, après l'avoir acclamée et servie. Les gouvernements de Bâle et d'Argovie n'en donnaient pas moins à la même époque un bel exemple à leurs co-États, en maintenant dans leurs chaires les professeurs allemands dont la Prusse réclamait l'extradition, avec l'appui de la Russie et la connivence des trois cantons directeurs, Berne, Zurich et Lucerne. Mais un de ces professeurs réfugiés, ayant répondu à la générosité du gouvernement bâlois en prenant la fuite au mépris de la parole donnée, il en résulta de nouvelles plaintes de la diplomatie, du cabinet de Berlin surtout et de son chef le prince de Hardenberg. Cet homme d'État, très éclairé d'ailleurs, était à cette époque, dit-on, si fort animé contre la Suisse, que, s'il eût vécu davantage, il n'eût rien négligé pour anéantir son indépendance [2]. L'Autriche de Metternich n'était guère plus favorable. Le bruit courut même en Europe que carte blanche avait été donnée par les puissances au cabinet de Vienne pour envahir la Suisse.

La France avait vécu pendant plusieurs années en bonne intelligence avec la Confédération, grâce surtout aux bons offices de l'ambassadeur, le comte Auguste de Talleyrand, un neveu du fameux prince de ce nom, mais qui n'avait rien des roueries et de la cupidité de son oncle. La question de la vallée des Dappes, dont la restitution promise au

[1] « A les en croire, il suffirait des caprices du Conseil aulique de Vienne ou d'un « Conseil militaire de Paris, pour qu'un injuste agresseur décidât de l'existence « d'une nation de deux millions d'hommes, qui peut mettre sur pied plus de soldats « que Frédéric-le-Grand en montant sur le trône. Non! Helvétiens, vous ne souf- « frirez jamais un tel outrage. Que vos chefs étudient les dernières guerres, appren- « nent à combiner leurs marches et leurs bataillons. N'avez-vous pas fourni des « Hotz à l'Autriche, des Régnier, des Laharpe et des Muller à la France. J'ai vu « nos braves milices surpasser l'attente que je m'en étais formée. » Jomini, *Épître « à un Suisse.*

[2] Tillier, *Geschichte der Eidgenossenschaft*, von 1814 bis 1830, II, 249.

canton de Vaud ne s'était pas réalisée, et les réclamations fréquentes auxquelles donnait lieu la situation des régiments suisses, n'avaient pas sensiblement altéré les rapports des deux pays. Des conflits relatifs au commerce vinrent troubler cette bonne harmonie. La France ayant mis des droits élevés sur le bétail, les fromages, les bois et les autres produits de l'industrie suisse, la Diète y répondit par des mesures de rétorsion contre les articles importés de France. Mais le refus de huit cantons de s'associer à une décision qu'ils regardaient comme une violation de la liberté de commerce et plus nuisible à la Suisse qu'à la France, et l'opposition que rencontrait le système de rétorsion, même au sein des cantons de la majorité, eurent bientôt fait tomber ces entraves malencontreuses. La triste issue de cette affaire témoigna une fois de plus de la difficulté, sinon de l'impossibilité absolue d'arriver à une entente sur le terrain fédéral, même dans les questions d'intérêt commun où la politique n'entrait pour rien.

Puissante pour créer des entraves, la Diète l'était rarement pour faire le bien et réaliser les réformes les plus essentielles. C'est ainsi qu'elle s'appliqua en vain à adoucir le sort des malheureux heimathlosen, ces parias de l'âge moderne et dont la présence faisait tache à la liberté suisse comme l'esclavage à la liberté américaine [1]. La Diète ne réussit pas davantage à introduire un système monétaire uniforme et à abolir les prohibitions de canton à canton, aussi funestes à la prospérité matérielle des États confédérés qu'aux sentiments de fraternité qui devraient unir les fils d'une commune patrie. L'année 1817 est restée tristement célèbre par la disette sans exemple qui désola des contrées entières, causa une émeute de subsistances à Genève et réduisit la population glaronnaise à se nourrir des mois entiers de l'herbe des champs comme de vils animaux. Les barrières cantonales ne tombèrent pas même devant une telle infortune et Glaris, déjà tristement célèbre par la vente des emplois publics qui se faisait en pleine landsgemeinde, devint l'Irlande de la Suisse.

L'impuissance de la Diète se trahit encore dans les conflits de canton à canton, dans la querelle, entre autres, qui s'éleva entre Berne et Vaud au sujet du forage ou droit d'entrée (ohmgeld) dont le premier de ces cantons avait frappé les vins du second. Vaud eut beau invoquer le Pacte fédéral, dont l'article 11 garantissait le libre achat des produits et des marchandises indigènes, Berne déclina tout simplement la compétence de la Diète. Cet État opposa la même fin de non-recevoir aux

[1] Wilhelm Fetscherin, *Repertorium der Abschiede*, von 1814 bis 1848, I, 888-912.

justes prétentions que faisait valoir l'État de Soleure comme créancier des anciens princes-évêques de Bâle. Berne, qui en avait hérité les charges avec le territoire en 1815, refusait obstinément d'acquitter les premières.

Contradiction, déchirement, discorde, telle est souvent l'image de la Suisse de 1815 à 1830. Mais ici encore, comme pour le XVIII[me] siècle, il y aurait injustice à souscrire entièrement au jugement défavorable de Zschokke et à ne pas reconnaître les progrès moraux, intellectuels et économiques accomplis à la faveur de la tranquillité profonde dont jouit la Confédération dans son ensemble pendant les quinze années de la Restauration. Durant tout ce temps, la paix ne fut sérieusement troublée qu'à Schaffhouse par l'établissement d'un impôt foncier, et dans le Nidwald à l'occasion des bannis de 1815 que leurs partisans voulaient mettre à la place des gouvernants. Chaque fois la Diète dut intervenir. Le chef des mécontents schaffhousois, Murbach, membre du grand conseil, et d'autres meneurs furent condamnés à l'amende et à des peines humiliantes. Le chef des mécontents du Nidwald, Durrer, dut subir une détention de 25 ans, l'exposition publique, faire amende honorable au landrath et à la landsgemeinde (1820).

Au point de vue même politique et national, on doit à la Diète de cette époque une amélioration importante. L'organisation militaire, ce palladium de l'indépendance helvétique, reçut les développements dont l'Acte de médiation avait posé le principe sans pouvoir l'appliquer à son gré. Le contingent en argent, fourni par les cantons, fut augmenté, le contingent en hommes porté de 15,000 à 30,000 hommes. Le conseil de guerre fédéral, l'école militaire de Thoune, l'organisation des diverses armes, les premiers travaux de triangulation et les divers règlements de l'armée suisse, sont des créations de ce régime décrié et doivent beaucoup au colonel zuricois Finsler, ancien major-général au service de Hollande.

Le régime unitaire avait essayé de créer des archives fédérales; mais c'est au gouvernement de la Restauration que revient l'honneur d'avoir donné la vie à cette institution, par la nomination d'un archiviste fédéral et la décision prise de dresser un répertoire de tous les actes officiels. L'essor de l'esprit national se manifestait par un culte enthousiaste des héros et des gloires de la patrie. Les temps de la Restauration voient s'élever successivement le Lion mourant de Lucerne (1821), l'obélisque de Morat (1822), le bloc de granit commémoratif de Wengi à Soleure (1823), la colonne de St-Jacques près de Bâle (1825) et les six tables de marbre noir, érigées dans le Münster de Berne à l'avoyer Steiger et aux 702 braves tombés à Neueneck en 1798.

La période de la Restauration est témoin des efforts sérieux des philantropes pour améliorer le système des prisons. L'introduction des pénitenciers à Lausanne et à Genève date de cette époque. Une œuvre philantropique d'un autre genre, le dessèchement des marais de la Linth, commencée sous la Médiation en 1807, est terminée en 1822. Cet immense travail, qui rendait 20,000 arpents de terre à la culture et des milliers d'hommes à la santé, coûta la vie à son auteur, l'illustre magistrat zuricois Conrad Escher, dont le gouvernement de son canton venait d'honorer le dévouement par le nom d'*Escher de la Linth* accordé à lui et à ses descendants (1822). L'apparition du premier bateau à vapeur, le Guillaume Tell, sur le lac de Genève, est un autre progrès du temps et remonte à l'année 1823.

L'esprit d'association, auquel la Société helvétique de Schinznach avait donné l'éveil au milieu du siècle précédent, enfante bientôt dans celui-ci une foule de réunions nouvelles, religieuses, philantropiques, scientifiques, militaires, etc. Le premier rang appartient à la Société suisse d'utilité publique, fondée en 1810 par le généreux médecin Gaspard Hirzel, et connue par les services signalés qu'elle a rendus à l'humanité, à l'éducation, à l'industrie. La Société helvétique des sciences naturelles s'était ouverte à Genève en 1815, sous l'impulsion du docteur Gosse. La Société des étudiants de Zofingue, avec la belle devise : « *patrie, amitié, science,* » voyait le jour en 1818 et avait pour complément le *Sempacher Verein,* composé en partie d'anciens zofingiens. L'année 1824 donnait naissance à la société des tireurs ou carabiniers fédéraux. Réunie pour la première fois à Aarau en 1824, elle ne devait pas tarder à faire sentir son influence réformatrice et quelque peu révolutionnaire dans le domaine de la politique nationale.

Avec la société plus politique que militaire des carabiniers fédéraux, contrastait la réunion joyeuse et élégante des officiers suisses, fondée en 1822. Les loges maçonniques, nées au XVIIIme siècle sous une direction anglaise ou écossaise, se multiplient au commencement du siècle suivant, mais sans exercer jamais l'action décisive que leur prête un pamphlet de Charles-Louis de Haller.

L'éducation publique participait des progrès de l'esprit d'association et eut alors son âge d'or. Pendant que l'école de Fribourg, les établissements d'Hofwyl et le pensionnat de Pestalozzi à Yverdon attiraient l'attention de toute l'Europe, l'université de Bâle, rajeunie par l'appel de Wackernagel, de Wette, de Guillaume Snell, de Kortum et de Troxler, travaillait à rendre à la Suisse allemande le centre intellectuel qu'elle avait perdu depuis la Réforme. L'Académie de Genève voyait

briller dans ses chaires et dans les conseils de la république des hommes comme de Candolle, Bellot, Odier, Dumont, Prevost, Sismondi. A côté d'eux, et les éclipsant par l'éloquence, un avocat italien, Rossi, se signalait comme économiste, jurisconsulte, publiciste et pendant seize ans, de 1816 à 1833, se montra l'ardent promoteur de ces libertés constitutionnelles pour lesquelles il devait mourir sous le poignard d'un assassin à Rome en 1848 [1].

Sous l'empire des idées de liberté et du sentiment religieux qu'éveillait le spectacle de la Croix en lutte avec le Croissant, les gouvernements suisses ne mirent aucun obstacle au mouvement qui se produisit en faveur des Grecs opprimés par les Osmanlis. Des comités de Philhellènes se forment dans la plupart des cantons pour envoyer de l'argent et des armes aux insurgés. 160 proscrits grecs trouvent asile et protection sur le sol suisse et des officiers distingués, Heidegger de Zurich, Hahn de Berne et Meyer de Soleure, vont mettre au service de l'insurrection grecque leur épée et leur expérience. Un Genevois héroïque, Bordier, tombait dans le premier combat livré pour l'indépendance hellénique. Un autre philhellène suisse rédigeait le journal qui soutenait le courage des immortels défenseurs de Missolonghi. Mais tous les services rendus à la Grèce pâlissent devant ceux de cet illustre banquier, Jean-Gabriel Eynard, qui, non content de prodiguer son or à la cause hellénique, contribua beaucoup à y intéresser toute l'Europe. La reconnaissance des opprimés se manifeste par les vives effusions du chef du gouvernement provisoire de ce peuple, le prince Alexandre Maurocordato.

Sympathique aux malheurs de la Grèce, la Suisse ne pouvait manquer de l'être aussi à la grande infortune des Polonais, personnifiée dans leur héros, Thaddée Kosciusco. Le vaincu de Maciejovice vint finir ses jours à Soleure, dans l'asile honorable que lui avait ménagé la famille Zeltner. Un monument a été érigé à l'émule de Washington, mort dans ce canton, le 15 octobre 1817. Un réfugié d'un autre genre trouvait également un refuge et une nouvelle patrie en Suisse, c'était le roi de Suède, Gustave Wasa, détrôné par une intrigue aristocratique en 1809. Le colonel Gustafson, c'était le nom que prenait le ci-devant monarque, fut reçu à l'unanimité bourgeois de Bâle par le grand conseil de ce canton, dans sa séance du 4 février 1818.

Bien que les concessions des autorités fédérales aux puissances et l'usage d'envoyer complimenter les souverains du voisinage toutes les

[1] La vie de Rossi a été écrite par M. Huber-Saladin dans la *Revue de Paris* (1849), et par M. Mignet dans la *Revue des Revues de Droit* (1850).

fois qu'ils se montraient sur la frontière, puissent expliquer le reproche de servilisme adressé au régime de la Restauration, tous les magistrats de ce temps n'étaient pas des complaisants de la diplomatie. L'historien et homme d'État Baumgartner, de St-Gall, nous montre le vieil avoyer de Mulinen s'élevant en pleine diète avec une grande force et en présence de tout le corps diplomatique, contre les misérables intrigues de quelques-uns de ses membres, parmi lesquels la première place revenait au chevalier d'Olry, ambassadeur de Bavière, de franc-maçon zélé de la loge de Berne, devenu depuis 1815 un ennemi acharné de toute idée libérale. Le collègue de Mulinen, l'avoyer de Wattenwyl, ne blâmait pas avec moins d'énergie les manœuvres du duc de Calvello, ambassadeur de Naples, et s'attirait la haine des patriciens serviles qui se coalisèrent en vain pour le contraindre à se démettre de ses fonctions.

Mais il s'en fallait bien que tous les magistrats de la Restauration ressemblassent aux Wattenwyl et aux Mulinen, témoin ce fameux landamman de Schwyz qui ne rougissait pas de recevoir l'argent des plaideurs en leur disant : « Je ne reçois rien pour moi, mais si vous « voulez donner quelque chose aux pauvres ou aux capucins, vous pou- « vez mettre votre offrande dans les deux vases qui sont sur cette che- « minée. » Pour qu'un magistrat de cet acabit pût être réélu plusieurs fois par la landsgemeinde et jouât un grand rôle dans son canton et au dehors, il faut nécessairement que le peuple de ce canton ait été bien asservi à ses magnats. On peut y voir aussi un des inconvénients les plus accentués de ce gouvernement à bon marché, trop vanté par quelques publicistes.

Au reste, tous les bons côtés du régime inauguré en 1814 et les hommes distingués qui étaient à sa tête, n'auraient pu faire oublier aux citoyens des classes exclues du pouvoir les droits dont les avait dépouillés une restauration accomplie par la ruse ou la violence à l'ombre des armes étrangères. Il se trouvait dans la plupart des cantons des hommes ardents, attentifs à rappeler au peuple ses libertés et à entretenir dans les esprits le désir de les recouvrer à la première occasion. Les cercles de lecture, les tirs cantonaux et fédéraux surtout, devinrent les foyers de l'opposition démocratique. Les journalistes persécutés leur prêtèrent le concours actif de leurs colonnes, qui, sous les ciseaux de la censure, trouvèrent moyen de faire entendre ce qu'elles n'osaient pas dire. Une opposition plus ou moins forte existait aussi parmi les gouvernants, dont une partie, obéissant aux idées de liberté ou à des maximes de prudence, inclinaient aux concessions et aux réformes, tandis que les autres, aveuglés par l'esprit de caste ou les traditions aristocratiques, se refusaient à tout changement, à toute innovation.

De l'analogie qu'offraient les doctrines des partis en France et en Suisse, on a voulu en conclure que les révolutions suisses de 1830 et 1831 n'étaient que l'écho et le contre-coup de la révolution française de juillet 1830. Mais il est aisé de voir, par la marche des événements, que la révolution suisse de 1830 et 1831 était le produit naturel et la réaction inévitable des événements de 1814, où le peuple avait été dépouillé de l'égalité politique et des autres droits conquis en 1798.

Le docteur Troxler, dont la persécution n'avait fait qu'enflammer le zèle démocratique, donna l'impulsion et profita de la réunion de la Société helvétique à Schinznach (8 mai 1822), pour proclamer le principe de la souveraineté du peuple, et en réclamer l'application sur la base mathématique de la représentation proportionnelle, c'est-à-dire le vote par *tête*, en allemand *Kopfzahl.* « C'est de la force natio- « nale, disait Troxler, qu'est sorti tout ce qui s'est fait de grand en « Suisse. La Confédération, sans cette force, n'est qu'un instrument « aveugle, un signe de liberté ou d'esclavage, selon que Tell ou Gessler « gouverne. »

Troxler, proclamé par la presse démocratique le *premier des Confédérés*, trouvait des auxiliaires ardents de sa politique dans le savant zuricois Gaspard d'Orelli et dans le rédacteur du *Messager suisse* (Schweizerbote d'Aarau), Henri Zschokke. L'histoire suisse de ce dernier, écrite pour le peuple (1820) et paraissant en feuilletons dans ce journal, excita un enthousiasme général. Une tentative du conseil secret de Berne pour opposer une feuille de son bord à la presse libérale échouait totalement. Les théories absolutistes de Haller et ses nombreux écrits contre toutes les institutions des peuples libres ne trouvaient d'écho que dans la faction la plus rétrograde de la magistrature et du clergé. Les idées démocratiques se répandirent de plus en plus parmi le peuple d'Argovie, de Zurich, de Thurgovie, de Saint-Gall et de Lucerne. Sous l'influence de magistrats libéraux, Jacques Kopp, depuis avoyer, et Casimir Pfyffer, frère d'Édouard Pfyffer, le protecteur de Troxler en 1821, le grand conseil de ce canton avait accordé à la campagne non la représentation proportionnelle que réclamait ce philosophe démocrate, mais une représentation égale à celle de la capitale. Troxler s'éleva avec force contre ce système, sans s'apercevoir que celui qu'il préconisait conduisait tout droit à la théocratie, et qu'il avait derrière lui le parti ultramontain, à la tête duquel on voit apparaître, dès ce moment, dans un cercle d'ecclésiastiques et de thaumaturges, le fameux paysan et démocrate catholique, Leu d'Ébersol. La liberté de la presse proclamée à

Lucerne sous les auspices de Kopp et de Pfyffer, devait profiter à leurs adversaires plus qu'à eux-mêmes.

La même année, Appenzell-Intérieur, troublé par des factieux, rentrait dans l'ordre à la voix du sage landamman Sidler de Zoug (le même qui avait si fort excité le courroux de Napoléon en 1811) et revisait tranquillement sa constitution dans la landsgemeinde du 27 avril 1829.

Dans le Grand Conseil de Vaud la question de la révision avait été posée dès le 6 mai 1826 par le général César La Harpe. Mais loin de trouver faveur aux yeux des magnats de village qui formaient la majorité gouvernementale et dont les chefs étaient le conseiller Audra et Potterat, l'un des brûle-papiers de 1802, la motion de ce grand citoyen y avait été repoussée avec un dédain marqué pour ses cheveux blancs. On trouve avec surprise, dans les rangs du parti compact de la campagne, cet Henri Druey qui sera plus tard l'un des chefs les plus marquants du radicalisme. Le Grand Conseil de Fribourg, dominé par la faction que dirigeait l'avoyer Gottrau, n'avait pas même osé aborder la demande de révision présentée, l'année précédente, aux termes de la Constitution de 1814. L'abolition de la torture, votée en 1828, n'était pas une compensation suffisante aux abus du système qui faisait de Fribourg un pays bourbonien plutôt que suisse.

Les révisionnistes furent plus heureux dans le canton du Tessin. Depuis plusieurs années, les représentants du parti libéral, Franscini, Luvini et Pioda, parlaient et écrivaient en faveur des élections directes, de l'amovibilité des fonctions publiques et soutenaient le landamman Maggi dans sa lutte personnelle contre le vénal landamman Quadri, chef du parti des privilèges. Vaincue d'abord dans la séance du 29 mai, la cause de la révision l'emporta dans celle du 9 juin 1830, où elle fut proposée par le landamman Lotti, magistrat peu instruit, mais aimé des campagnards. La nouvelle Constitution, comme la précédente, ouvrait l'accès du Grand Conseil aux ecclésiastiques, ainsi qu'aux autres citoyens. L'évêque de Côme et le nonce offrirent en vain de renoncer à ce droit, au nom du clergé, moyennant qu'on accordât à ce dernier l'exemption des tribunaux civils et de l'impôt dont il jouissait anciennement. Mécontents de l'évêque de Côme, aussi hostile à l'enseignement mutuel que celui de Lausanne, les libéraux tessinois réclamaient leur séparation de ce diocèse lombard et la création d'un évêché national.

La victoire des libéraux tessinois porta la joie au sein du parti démocratique des autres cantons. Le tir fédéral de Berne, en 1830, présidé par le colonel Mai de Büren, avait contribué à animer les esprits. L'at-

tention publique se détournant de la région officielle, se porta tout entière sur cette réunion marquée par l'entraînement des idées nouvelles. Les organisateurs du tir ayant à dessein supprimé la tribune aux harangues, l'un des orateurs les plus goûtés du peuple suisse, le landamman Sidler de Zoug, monta sur une table pour haranguer la foule. La Diète tout entière s'assit au banquet, à sa tête l'avoyer Fischer de Berne, coiffé d'un chapeau de paille pour montrer qu'il n'était là que comme simple particulier. « Charles Fischer, le président de la Diète « d'alors,» dit un contemporain et collègue, « alliait à un extérieur im« posant un beau talent de parole, la dignité du caractère à la grâce « dans les manières, et une grande connaissance des affaires à la faci« lité de les traiter avec enjouement[1]. » Mais cet homme d'État si distingué était condamné par sa destinée à ne faire qu'une courte apparition aux affaires publiques et à payer ce rapide passage au pouvoir d'amères expériences. Le tir fédéral de Berne fut suivi de celui de Fribourg, où l'enthousiasme démocratique trouva de nouveaux et chaleureux interprètes. Mais les espérances qu'entretenaient ces assemblées populaires ressemblaient fort à des illusions et n'auraient pu se réaliser que bien des années après, sans la révolution qui éclata en France en 1830 et la secousse que cet événement inattendu imprima à toute la politique de l'Europe.

[1] Baumgartner, *Erlebnisse auf dem Felde der Politik*. Schaffhausen, 1844, I, 117.

CHAPITRE IV

DE LA RÉVOLUTION DÉMOCRATIQUE DE 1830

A LA CONSTITUTION FÉDÉRALE DE 1848

1. Établissement du régime démocratique dans les Cantons.— Vaines tentatives pour changer le Pacte fédéral de 1815. Concordat des Sept et Ligue de Sarnen (1830 à 1833).

Le roi de France, Charles X, prince naturellement honnête comme son frère Louis XVI, mais entouré d'*ultras* ou fauteurs aveugles du pouvoir absolu (au nombre desquels on regrette de trouver deux de nos compatriotes, comme le général Gady et Charles-Louis de Haller), était depuis longtemps en lutte avec l'opposition libérale, représentée par les orateurs et les publicistes les plus distingués du royaume. Résolu à briser cette résistance, Charles X crut en trouver l'occasion favorable dans le transport d'enthousiasme qu'excitait la prise d'Alger par l'armée française (5 juillet 1830). Vingt jours après parurent des ordonnances qui changeaient la loi électorale, suspendaient la liberté de la presse et déclaraient dissoute la chambre des députés (25 juillet).

Ces ordonnances violaient la charte ou loi fondamentale jurée par Charles X à son avènement au trône. Les journalistes de Paris, parmi lesquels aussi plusieurs Suisses établis dans cette capitale[1], protestèrent. Le peuple se souleva et livra pendant trois jours (du 27 au 29 juillet) de sanglants combats à la garde royale et aux troupes suisses, commandées par les colonels de Salis et Philippe de Maillardoz, dont les historiens français louent l'intrépidité déployée dans les combats de rue, où son régiment perdit le cinquième de son effectif[2].

Charles X retira ses fatales ordonnances. Mais il était trop tard et les députés présents à Paris portèrent au pouvoir le duc d'Orléans, que ses opinions libérales désignaient comme l'élu de la nation et qui prit

[1] Albert Stapfer, l'ancien ministre suisse, au *National*, M. Dubochet aux *Débats*, M. Châtelain au *Globe*, M. James Fazy au journal intitulé : *La Révolution*.
[2] Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, VII, 377-399.

le nom de Louis-Philippe Ier, *roi des Français* (7 août). Les troupes suisses ou les soldats *rouges*, comme les nommait le peuple, licenciées par le nouveau roi, rentrèrent dans leur patrie. La France refusait de payer les sommes dues à ces troupes et les pensions stipulées dans la capitulation de 1816. Il fallut négocier longuement avec le nouveau régime, qui finit cependant par s'exécuter et comprendre que les traités lient les gouvernements comme les peuples, même après une révolution.

Les journées de juillet firent sur les autres peuples l'effet d'une commotion électrique. Les Belges, les premiers, se séparèrent de la Hollande (août), et les Polonais relevèrent l'étendard de l'indépendance contre les Russes, oppresseurs de leur nationalité et de leur religion (novembre). Une fermentation extraordinaire se répandit en Italie et en Allemagne.

Les démocrates suisses profitèrent de l'ébranlement général pour renverser le système plus ou moins antidémocratique établi en 1814. La Diète elle-même, à l'unanimité, facilita le mouvement, en décidant le 27 décembre 1830, qu'*elle n'interviendrait aucunement dans les changements constitutionnels qui pourraient s'opérer dans l'intérieur des cantons*[1]. Des assemblées populaires plus ou moins nombreuses eurent lieu dans les cantons d'Argovie, Thurgovie, Bâle-Campagne, Soleure, Lucerne, Zurich, Saint-Gall. Dans ces sept États allemands, les Grands Conseils, réunis en séances extraordinaires, votèrent la révision de la Constitution, adoptée également dans les cantons français de Vaud et de Fribourg.

Les arbres de liberté, symboles empruntés à la révolution française, qui les avait empruntés elle-même à la révolution américaine, reparurent dans tous ces cantons.

Mais la révolution suisse demeura pure des sanglants excès qui avaient souillé le réveil de plusieurs peuples. A Zurich, la révision fut l'œuvre du gouvernement lui-même. Deux magistrats éminents, Paul Usteri et Conrad de Muralt rédigèrent un projet de Constitution qui faisait droit à quelques-uns des principaux griefs de la campagne, et diminuait le nombre des membres du Grand Conseil élus par la ville. Mais les campagnards mécontents de la proportion établie, se réunirent le 22 novembre en assemblée populaire à Uster, où 12,000 hommes, présidés par le médecin Hegetschweiler (l'auteur d'une *Flore suisse*), décidèrent que la capitale n'élirait que le tiers des députés, au lieu de

[1] Wilhelm Fetscherin, *Repertorium der Abschiede der eidg. Tagsatzungen*, aus den Jahren 1814 bis 1848, I, 402.

la moitié que lui accordait le projet. Le projet d'Uster consacrait entre autres réformes la fondation d'un synode des instituteurs primaires, premier essai de ce genre en Suisse.

A l'ouverture du nouveau Grand Conseil, le bourgmestre Hans Reinhard, ancien landamman de la Suisse, membre de dix-sept Diètes et honoré six fois de la présidence de la Confédération, reçut une démission honorable. On lui donna pour successeur Paul Usteri (mars 1831). Mais ce noble magistrat, dont le libéralisme éprouvé modérait les esprits trop ardents, était enlevé à son pays quelques semaines après et se montrait, en mourant, soucieux de l'avenir du canton. Cependant ses prévisions ne semblèrent pas devoir se réaliser immédiatement. Le successeur qu'on lui donna, comme premier bourgmestre, Conrad de Muralt, était un homme d'un grand mérite, auquel les démocrates pardonnaient ses opinions conservatrices en faveur de sa probité reconnue et de son amour ardent du bien public. Le second qu'on lui donna dans cette haute magistrature était l'ancien bourgmestre David de Wyss. Mais l'influence de ces anciens magistrats pâlissait devant celle des véritables chefs du mouvement des esprits, savoir le docteur Louis Snell, originaire de Nassau, publiciste consommé, autant que hardi niveleur, et Louis Keller, de Steinbock, jurisconsulte hors ligne, aux théories abstraites, et sans amour réel, dit-on, pour son peuple et pour l'humanité.

A Lucerne, où dominait depuis 1829 l'élément libéral avancé, personnifié dans le méticuleux avoyer Am Rhyn et le généreux Édouard Pfyffer, d'Altishofen, le gouvernement s'était, comme celui de Zurich, chargé lui-même de l'œuvre de la révision. Mais là aussi le mécontentement des démocrates radicaux, dirigés par Troxler, et de leurs alliés ultramontains conduits par le roi des paysans, Joseph Leu, contraignait les gouvernants à réunir une *Constituante*. Le patriciat disparait pour faire place à un régime entièrement populaire et démocratique. Mais déçus dans leurs espérances théocratiques et froissés par l'érection d'un temple protestant, les ultramontains du chef-lieu, fortifiés par l'alliance de deux ecclésiastiques marquants et mal notés comme libéraux jusqu'alors, le prévôt Widmer et le chanoine Gügler, fondent une *Société catholique* destinée à combattre le libéralisme religieux et politique.

A Soleure, la révision s'accomplit par le gouvernement. Mais il dut suivre le programme de l'assemblée populaire de Balsthal, présidée par l'un des condamnés de 1814, Joseph Munzinger, d'Olten, qui prend place dès lors parmi les hommes d'État influents de la Suisse. A Soleure comme à Lucerne, l'ultramontanisme cherche à exploiter la démocratie à son profit. Une *Société catholique* se forme également dans

ce canton sous la direction de Ch.-L. de Haller, que la révolution de 1830 avait chassé de Paris et qui avait jugé opportun de se fixer dans cet État presque entièrement catholique.

La révision ne s'opéra pas partout d'une manière aussi pacifique.

En Thurgovie, à la suite d'une assemblée populaire tenue à Weinfelden le 22 octobre, 3000 hommes, conduits par Thomas Bornhauser, pasteur à Matzingen, poète et orateur plein de feu, se portèrent en masse sur Frauenfeld où ils dictèrent leur volonté au nouveau Grand Conseil élu par le peuple (18 novembre 1830). Toutefois les anciens landammans Anderwerth et Morel restèrent à la tête du gouvernement dont on critiquait l'organisation plutôt que les actes.

A Saint-Gall, le mouvement avait commencé deux jours après l'assemblée de Weinfelden. Le vénérable landamman Muller-Friedberg, après trente-deux ans d'une magistrature qui avait fondé l'indépendance de ce canton, descendait de la scène politique et faisait place au jeune secrétaire d'État Jacques Baumgartner, tête politique et administrative de premier ordre.

A Schaffhouse, où la révision avait pris le caractère d'une lutte entre la ville et la campagne, dans le district d'Unter-Hallau surtout, les citadins repoussèrent à coups de canon une attaque nocturne de leurs adversaires, qui eurent deux blessés et un tué (le 16 mai 1831). Le mécontentement du peuple tenait surtout à ce que la Constituante avait accordé à la ville, peuplée de 6000 âmes, deux fois plus de députés qu'à la campagne avec ses 24,000 habitants. L'intervention de deux commissaires fédéraux arrêta les représailles mais ne put empêcher le rejet de la Constitution. L'assemblée constituante ayant jugé à propos d'accorder six députés de plus à la campagne, le calme rentra dans les esprits, et la Constitution réunit les trois quarts des suffrages (2 juin). L'ancien bourgmestre de Meyenbourg resta à la tête du gouvernement.

A Fribourg, quelques centaines d'hommes armés de gourdins (de là le nom de *guerre des bâtons*), cernèrent l'hôtel de ville où le Grand Conseil délibérait sur les pétitions égalitaires de Bulle et de Morat. Les plus hardis, à leur tête François Duc, le révolutionnaire de 1798, que les patriciens avaient condamné à la prison, à l'exil et à l'amende en 1814, faisant mine d'escalader le perron, la garde d'État allait tirer sur les insurgés par ordre de l'avoyer Philippe de Gottrau, lorsque l'avoyer de Diesbach, son collègue, intervint et annonça l'abolition du patriciat, dont le rétablissement avait eu lieu en son absence et contre son gré en 1814 (24 décembre). La révision avait été abandonnée au Grand Conseil. Mais Frédéric Chaillet de Morat, homme d'ailleurs res-

pectable par sa modération et son savoir comme jurisconsulte, fit voter une Constituante. L'ancien avoyer de Diesbach et Jean de Montenach, le restaurateur du patriciat en 1814, que son opposition aux jésuites rendait cher quand même aux libéraux, furent placés à la tête du nouveau gouvernement.

En Argovie, où l'on se plaignait surtout du cens de 1000 francs exigé pour être électeur, de la trop grande influence du Petit Conseil et de la durée des fonctions fixée à douze ans, la révision avait été promise par le gouvernement pour le 20 décembre. Mais, impatient de ce délai, un vieil aubergiste, démagogue sans culture, Fischer de Mérischwanden, arma la population des districts catholiques et s'empara d'Aarau avec quelques milliers de paysans, auxquels se joignirent 200 Lucernois, sous Morel d'Hitzkirch (6 décembre) : premier exemple de l'apparition des corps-francs dans notre histoire contemporaine et qui passa alors presque inaperçu dans le tumulte des événements politiques. Le gouvernement avait essayé de résister. Mais ses troupes, battues à Hunzenschweil par le landstourm de la campagne, se découragèrent et se dispersèrent. Les insurgés entrèrent en maîtres dans la ville, mais sans commettre d'excès et consentirent à se retirer à Lenzbourg en attendant la réunion du Grand Conseil, qui vota une Constituante. Le père Fischer, le héros du jour, reçut, à son retour dans sa commune, un accueil triomphal du peuple et des moines de Muri, instigateurs ou auxiliaires du mouvement. Sous le nouveau régime, l'opposition libérale des rangs de laquelle était parti le signal de la révision, se vit écartée des affaires aussi bien que la demi-aristocratie bourgeoise de ce canton.

Des mouvements révolutionnaires accompagnèrent aussi la révision de la Constitution vaudoise, si imprudemment ajournée en 1826. Le général La Harpe, toujours vert sous ses cheveux blancs, et le professeur Charles Monnard retinrent heureusement les masses prêtes à se jeter sur l'hôtel de ville, où les plus impatients avaient déjà pénétré et commis des actes de vandalisme. Le Grand Conseil put voter alors la Constituante avec une apparence de liberté, pendant que l'orage populaire grondait sur Montbenon, théâtre habituel des révolutions vaudoises (18 décembre 1830).

Les Constitutions des cantons *régénérés* reposaient toutes sur la base de la souveraineté populaire et du système représentatif. Elles consacraient uniformément l'égalité des citoyens, l'abolition du cens électoral, la courte durée des emplois publics, la séparation des pouvoirs, la liberté de la presse, le droit de pétition, la publicité des séances des Grands Conseils.

Mais à part ces traits communs, les démocraties naissantes étaient loin d'avoir entendu et appliqué de la même manière le système représentatif. Pendant que le peuple de quelques cantons élisait directement en tout ou en partie ses mandataires, ailleurs le droit du citoyen se bornait à choisir des électeurs auxquels appartenait le choix des membres du Grand Conseil; c'est ce qu'on appelait l'élection à deux degrés. Plus d'une Constitution réservait même à cette dernière assemblée le choix d'un certain nombre de ses membres, afin de corriger les erreurs du vote populaire. Les députés choisis de cette façon se nommaient les *députés indirects*. Pour consoler les anciennes villes souveraines de la perte de leur suprématie, ou en considération de leur importance, les Constitutions de Zurich, Schaffhouse, Soleure, Lucerne, Saint-Gall, Bâle-Ville, accordaient à leurs habitants une représentation plus forte que celle à laquelle leur donnait droit le chiffre de leurs populations respectives[1]. Au contraire, dans plusieurs cantons, comme Berne, Fribourg, Vaud, les députés des campagnes refusèrent de reconnaître une autre base que celle du droit strict et mathématique de la représentation proportionnelle. A Fribourg, l'évêque Yenny, qui avait été élu à la Constituante par le district de Rue, ne fut pas admis par l'assemblée. Ce fut le signal de l'hostilité du clergé de ce canton contre le nouveau régime et de son alliance avec le patriciat déchu. « Ah ! ils veulent de « la démocratie ! » s'écria l'ancien conseiller d'État Philippe d'Odet, « eh bien ! nous leur en donnerons par-dessus les toits ! »

Un très petit nombre de cantons, Zurich, Lucerne, St-Gall, Soleure, soumirent leurs Constitutions au peuple. Dans presque tous, la faculté d'une révision fut posée en principe. Mais on ne crut pas prudent partout d'en fixer le terme. L'exemple du Tessin, où l'on avait jugé à propos d'ouvrir aux ministres du culte l'accès à l'assemblée législative, fut imité par Saint-Gall. En 1833, on comptait jusqu'à trente-deux prêtres dans le Grand Conseil du Tessin. A Saint-Gall, un prêtre catholique et libéral, M. Helbling, fut élu membre du Petit Conseil et renonça ensuite à l'état ecclésiastique.

Ces dispositions satisfirent en général tous les amis de la liberté civile et politique. St-Gall seul fit exception. A peine maîtresse du terrain, la démocratie dégénérait en démagogie dans une partie de ce canton et donnait naissance à des assemblées populaires où, selon l'expression de Baumgartner, « chacun se croyait un Solon et se piquait

[1] A Zurich et à Schaffhouse, la ville avait obtenu le tiers des représentants; à Lucerne seulement 18 sur 80.

d'être meilleur citoyen que son voisin. » Séduits par l'idéal de la démocratie pure de Troxler, d'après lequel le peuple devait se constituer lui-même, et qui avait pour interprètes dans ce canton l'aubergiste Joseph Eichmuller, d'Altstætten et le peintre et major Diog de Rapperschwyl, le Rheinthal et d'autres districts de ce canton réclamèrent pour le peuple le droit de faire les lois et voulaient la division du canton en huit landsgemeinden. Six cents hommes, excités par Eichmuller, firent irruption dans le bâtiment de la Constituante, sans cependant pénétrer dans la salle elle-même (13 janvier 1831)[1]. Pour calmer les esprits, on ne trouva rien de mieux que de leur accorder, sur la proposition du professeur Antoine Henne, le *veto* sur toutes les lois émanées du Grand Conseil. Cette disposition a passé depuis dans les Constitutions de Lucerne et de Bâle-Campagne[2]. A Saint-Gall comme à Lucerne, la démocratie faisait alliance avec l'ultramontanisme.

Cette première échauffourée fut suivie d'une seconde, le 7 février, au sujet de la *parité*, ou séparation confessionnelle, établie en 1814, et dont le parti des *Bas rouges*[3], ameuté devant l'hôtel de ville imposa le maintien à la Constituante. En vertu de ce principe, le Grand Conseil de ce canton se divisait en deux corps ou collèges distincts pour toutes les affaires qui concernaient l'église et l'école, de façon qu'à Saint-Gall il y avait pour ainsi dire trois administrations différentes au lieu d'une et deux États dans l'Etat. Une partie notable du clergé saint-gallois, ayant à sa tête deux prêtres éloquents, Aloïs et Christophe Fuchs, faisait cependant cause commune avec les libéraux et s'élevait à la conférence de Lichtensteig contre l'absolutisme de Rome et de l'évêque qui, au lieu d'agir avec une certaine indépendance, ne se considérait que comme un lieutenant du pape. L'évêque ayant suspendu Aloys Fuchs pour un sermon *inorthodoxe*, le Grand Conseil annulait la suspension et rétablissait le placet sur toutes les ordonnances ecclésiastiques. Le Grand Conseil spécial de la partie catholique votait le rétablissement des synodes et la création d'un archevêque métropolitain national qui aurait remplacé le nonce. L'institution de ce métropolitain, votée également à l'*unanimité* dans le Grand Conseil de Lucerne, avait des partisans

[1] Cette journée se nomme le Jeudi des bâtons (*Steckli-Donnerstag*) dans l'histoire de St-Gall, et rappelle le fol jeudi de 1491 (unsinniger Donnerstag), voir notre premier volume, p. 388.

[2] Le *veto* de St-Gall accorde au peuple un délai de 45 jours pour repousser une loi votée par le Grand Conseil.

[3] Le parti ultramontain est nommé ainsi (*Rothe Strümpfe*), de la couleur favorite des bas que portent les femmes de la campagne dans l'ancien pays de St-Gall.

dans tous les Grands Conseils et même au sein du clergé orthodoxe qui aurait préféré un chef national à un prélat italien, ignorant des usages et des idées du pays.

Quatre des grands cantons, Genève, Grisons, Vallais et Berne, étaient restés étrangers au mouvement révisionniste.

L'attitude paisible des deux premiers s'explique par l'attachement du peuple à ses institutions et aux magistrats distingués qui donnaient l'exemple de l'amour du progrès et des libertés publiques. Il avait suffi d'abaisser le cens électoral et de rendre les fonctions amovibles pour contenter les citoyens genevois.

La situation du Vallais était loin d'être aussi favorable. La force des armes seule maintenait les privilèges des dixains du Haut contre ceux du Bas, différents de langue, de mœurs et de culture.

A Berne, ce qui faisait la force du gouvernement, c'était l'influence des familles patriciennes sur le peuple des campagnes et sur la bourgeoisie de Berne, unie à la considération qui s'attachait à la personne imposante des deux chefs de l'État, l'ancien avoyer de Wattenwyl et le nouvel avoyer Fischer.

Le rôle de Vorort, rempli par Berne en ce moment, contribuait à imprimer le respect. Dans la prévision d'une guerre générale qui menaçait l'Europe à la suite de la révolution de juillet, la diète de 1830, présidée par Fischer, avait ordonné la mise en disponibilité de 70,000 hommes pour défendre la neutralité helvétique. La nation avait répondu avec enthousiasme à cet appel et les Grisons seuls avaient offert 10,000 hommes. Le colonel vaudois Guiguer de Prangins, connu par sa belle conduite en 1813, avait été chargé du commandement en chef, avec le colonel Dufour de Genève, en qualité de chef d'état-major.

Mais le moment du danger passé, des symptômes de rébellion se manifestèrent dans le Seeland et dans l'Oberland, opprimés en 1814, et dans le Porrentruy, adjugé aux Bernois par le congrès de Vienne. Les gouvernants essayèrent de tenir tête à l'orage ; 600 soldats rouges furent enrôlés par quelques familles patriciennes ; on mit à prix la tête de Xavier Stockmar, le chef de l'agitation jurassienne. Mais le mécontentement ne fit que s'accroître. Le licenciement des soldats rouges, ordonné par le gouvernement ne calma pas les esprits. En plusieurs endroits, des citoyens s'organisaient pour marcher sur Berne, lorsqu'une assemblée de 12 à 1500 notables, convoquée à Munsingen par les trois frères Charles, Jean et Louis Schnell, Édouard Blœsch, Charles Neuhaus, etc., parvint à détourner le péril en décidant le Grand Conseil à voter la Constituante, par 200 voix contre 19, le 13 janvier 1831.

L'influence du patriciat sur le peuple bernois était cependant encore si grande en ce moment que cinquante-cinq patriciens, en tête l'avoyer Fischer, furent appelés à siéger sur les bancs de la Constituante, composée de 240 membres. Réunis aux bourgeois de Berne, les patriciens cherchèrent alors à obtenir en faveur de la ville une représentation au moins équivalente à celle qui avait été accordée à Zurich et à Schaffhouse. Le rejet de cette proposition équitable rendit les patriciens et les bourgeois ennemis acharnés d'un ordre de choses qui, à leurs yeux, dégradait la cité des Erlach et des Boubenberg. Les plus exaltés ne s'en tinrent pas là; ils ourdirent un complot dont la découverte à l'hôtel d'Erlach (31 août 1832) amena l'arrestation de l'ancien avoyer Fischer, avec quatre de ses collègues, et un procès monstre, accompagné d'une longue et cruelle détention au château de Thorberg. « Cet événement, dit un homme d'État, brisa la force du patriciat et de la bourgeoisie de Berne [1]. »

Fiers de leurs landsgemeindes séculaires et de leur glorieux titre de fondateurs de la liberté helvétique, les pâtres des cantons primitifs prenaient en pitié les révolutions de la plaine, filles, disaient-ils, de l'impiété et de la révolution française. Ces idées étaient soigneusement entretenues par les prêtres et les magistrats de ces cantons alpestres : et lorsque l'agitation gagna le canton de Schwyz, le landamman Lauener d'Uri, craignant pour son peuple la contagion de l'esprit nouveau, s'écria en pleine landsgemeinde : « Oh! laissez-leur à jamais ces troncs « secs et sans vie qu'ils décorent du nom d'arbres de liberté. Chaque « arbre chez nous est un arbre de liberté [2]. »

Dans le canton d'Uri aucun changement de loi ou de Constitution ne pouvait être mis en discussion, à moins d'être demandé par le *Siebengeschlecht*, c'est-à-dire par douze citoyens appartenant à sept familles différentes. Une motion de ce genre s'étant produite à la landsgemeinde de Bezlingen en 1834, avait été rejetée avec colère, et les auteurs de la proposition mis en jugement. On serait même allé plus loin sans l'intervention touchante d'un citoyen nommé Jacques Muller qui s'écria : « O peuple, pardonne au *Siebengeschlecht*, il ne sait pas ce « qu'il fait ; il s'est laissé séduire par les hommes du Schützenverein [3]. »

Si Schwyz, canton alpestre et démocratique comme Uri, n'échappa

[1] Baumgartner, *Die Schweiz in ihren Kämpfen*, etc., von *1830 bis 1850*. Zurich und Stuttgart, I. 349.

[2] « Lasset ihnen ihre durren Freiheitsbaume. Jeder Baum bei uns ist ein Freiheitsbaum. »

[3] Anton Henne, *Schweizerchronik*, II, 1056, 249. Le *Schützenverein* était une association politique créée pour la réforme du Pacte.

pas de même à la tourmente révolutionnaire, c'est qu'une démocratie égoïste y avait mis en présence deux peuples inégaux en droits. Les districts intérieurs refusaient depuis 1814 aux districts extérieurs[1] leurs sujets d'autrefois, l'égalité complète dont les avait fait jouir le régime helvétique ainsi que l'acte de médiation. Les districts extérieurs se séparèrent de l'ancien Schwyz et nommèrent un landrath et un tribunal siégeant à Lachen. La Diète chercha en vain à calmer les esprits et à réconcilier ces deux peuplades, homogènes cependant d'intérêts et de mœurs (octobre 1831). Deux districts, Gersau et Wollerau étaient restés neutres dans la querelle; le premier se réunit aux districts extérieurs et le second aux districts intérieurs. Les chefs des districts extérieurs étaient d'abord deux hommes honorables, Benziger d'Einsiedeln et Diethelm de Lachen, puis le président Schmid, caméléon politique qui se jeta plus tard avec ses adhérents dans le parti contraire, dirigé par le landamman Weber. Un nouvel essai tenté par la Diète pour rapprocher les partis ne réussit pas plus que le premier. Le bruit que le Vieux Schwyz songeait à envahir le Nouveau avec la force armée, ne fit qu'accroître les haines, en appelant aux armes les districts extérieurs, qui s'emparèrent d'Einsiedeln et des canons qui s'y trouvaient. Zurich et Saint-Gall fournirent des munitions. Mais ce bruit s'étant trouvé faux, les districts extérieurs consentirent à des propositions d'accommodement que rejeta la landsgemeinde des anciens districts. Sans s'inquiéter de ce rejet, les districts extérieurs se constituèrent alors en demi-canton distinct, sous la présidence de Diethelm, à la landsgemeinde de Lachen le 6 mai 1832. Cet état de choses ne fut pas reconnu par la Diète et le Vieux Schwyz chercha à intéresser à sa cause la diplomatie étrangère.

Des événements plus graves encore se passaient à la même époque à Neuchâtel. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, cédant aux vœux des quatre bourgeoisies de Neuchâtel, Landeron, Boudry et Valangin, exprimés au major général de Pfuel, gouverneur prussien de la principauté, avait octroyé l'établissement d'un corps législatif composé de 10 députés royaux et de 78 représentants du peuple; il avait comblé ainsi tous les désirs du parti constitutionnel dont le chef était le spirituel maître-bourgeois Gallot, rédacteur du journal le *Neuchâtelois* (22 juin). Mais le parti suisse et républicain qui s'était formé pendant la période de 1815 à 1830, n'était pas satisfait. Le jour anniversaire de la réunion de Neuchâtel à la Confédération, 400 hommes, les plus ardents de ce

[1] Einsiedeln, la Marche, Pfeffikon, Küssnacht, Gersau.

parti, commandés par Alphonse Bourquin de Corcelles, simple lieutenant de carabiniers et membre du corps législatif, s'emparèrent du château de Neuchâtel aux accents de la *Parisienne* et y firent flotter le drapeau fédéral au point du jour (13 sept. 1831). Mais les vrais chefs du parti suisse ayant refusé de s'associer à ce mouvement irréfléchi, le gouvernement en profita pour réunir ses partisans à Valangin et réclamer l'intervention de la Diète.

Infidèle à son décret de non-intervention du 27 décembre 1830, la Diète fit occuper la principauté par les troupes des cantons voisins, aux ordres du colonel Forrer de Saint-Gall. Bourquin capitula entre les mains de cet officier (29 sept. 1831), mais sous la promesse que le peuple neuchâtelois serait appelé à voter sur la question de savoir si Neuchâtel devait rester suisse et prussien tout ensemble. Ce vote, comme le fait observer un écrivain politique de ce canton, Louis Grandpierre, eût donné un résultat bien différent de celui qu'en attendaient les amis de la Suisse. « Les républicains, » dit Grandpierre, « auraient « réuni un tiers des suffrages et les royalistes les deux autres tiers[1]. » Mais comme le corps législatif ne jugea pas à propos de faire voter le peuple sur cette question, une nouvelle insurrection, encouragée par une partie de la population de Vaud, Genève et Fribourg, éclata en décembre 1831. Mais elle échoua également par le petit nombre et l'impéritie des insurgés, que le général de Pfuel n'eut pas de peine à mettre en fuite à Cortailled, Bevaix et Travers (17 décembre). La Chaux-de-Fonds, considérée comme le foyer du parti suisse, fut occupée par 2200 hommes et 10 pièces de canon. Dans l'exaltation du triomphe, le *Constitutionnel neuchâtelois*, organe du parti royaliste exalté s'écriait : « Deux jours de guerre civile valent mieux que deux mois « d'intervention fédérale. » Un médaillon portant avec l'effigie du roi ces mots : *Fidélité au devoir et à la patrie*, fut distribué aux royalistes les plus dévoués. Plusieurs chefs du mouvement, l'équivoque ou traître Bourquin entre autres, étaient parvenus à s'enfuir. Mais les docteurs Rœssinger et Alphonse Petitpierre du Val-de-Travers, tombés entre les mains des royalistes, furent condamnés à mort et n'échappèrent au supplice que par l'acte de clémence royale qui commua la peine capitale en une détention perpétuelle. Le docteur Rœssinger obtint sa grâce après sept ans d'une captivité qui blanchit sa barbe et ses cheveux

[1] Louis Grandpierre, *Mémoires politiques*, Neuchâtel 1877, 187. Voir aussi *L'enthousiasme pour la cause de Neuchâtel, Fribourg en Suisse*, ouvrage de 116 pages, en partie traduit de l'allemand, en partie composé par A. Daguet, 1858.

dans les forteresses prussiennes d'Ehrenbreitenstein et de Wesel. Mais Dubois et Petitpierre moururent au bout de quelques années d'une détention cruelle que cherchèrent en vain à adoucir les parents et les amis de ces victimes de la cause républicaine. Bourquin et quatre autres citoyens furent condamnés à mort par contumace. L'avocat Bille de la Chaux-de-Fonds, dont le seul crime était l'opinion éloquemment exprimée au corps législatif, fut condamné à deux ans de prison et à dix ans de bannissement.

Le parti royaliste peu reconnaissant envers la Suisse du secours que lui avait prêté la Diète, proscrivit les couleurs fédérales et travailla plus activement que jamais à séparer Neuchâtel de la Confédération. Mais le parti républicain, bien que dompté en apparence, était décidé à ne pas souffrir le démembrement de sa patrie et n'attendait que le moment propice pour relever le drapeau fédéral.

La révolution troubla aussi et ensanglanta la ville et république de Bâle. Les habitants de Liestal et des villages d'alentour s'étaient vus avec colère privés de l'égalité proclamée en 1798 et dont le document officiel était conservé comme une relique à l'hôtel de ville de Liestal. Une revendication de cette égalité, adressée au Grand Conseil, n'ayant eu aucun résultat, les principaux des mécontents se réunirent, le 18 octobre et le 29 novembre 1830 aux bains de Boubendorf, et une pétition rédigée par Étienne Gutzwiller, notaire à Therwyl, homme passionné, mais intelligent et résolu, demanda au Grand Conseil la révision de la Constitution sur la base de l'égalité absolue entre la ville et la campagne. On vit reparaître les arbres de liberté dont Liestal avait déjà donné le spectacle à la Suisse en 1798. La bourgeoisie de Bâle était en majorité favorable à une révision. Mais une landsgemeinde, réunie à Liestal, ne donnant que vingt-quatre heures à la ville pour se décider, les bourgeois de Bâle, irrités de cette sommation insolente, se barricadent et prennent des mesures militaires qui révoltent à leur tour les campagnards. Le Grand Conseil cependant avait consenti à la révision, proclamé la souveraineté du peuple et l'amovibilité des fonctions publiques. Mais aux termes de cette révision, la campagne de Bâle, avec ses 40,000 âmes, n'élisait que 79 députés, tandis que la ville, avec ses 8000 bourgeois et ses 16,000 habitants, en nommait 75. Cette déviation au principe de la représentation exacte (Kopfzahl) s'expliquait par l'exemple d'autres cantons, l'importance du chef-lieu et l'acquittement par les citadins des trois quarts des charges publiques. Mais les partisans de l'égalité qu'exaspéraient à la fois les armements des bourgeois, les remboursements forcés de leurs créanciers et les

insultes de la populace urbaine, se réunirent en armes à Liestal et nommèrent un gouvernement provisoire avec Gutzwiller pour chef (7 janvier 1831). Dans leur impatience d'en venir aux mains avec les citadins, les Liestalois se préparaient à marcher contre eux. Bâle-Ville prenant les devants, envoie le colonel Wieland, un des fils du bourgmestre et ancien officier au service de France, occuper Liestal avec 800 hommes, dont l'avant-garde était formée par la garde soldée, portant une tête de mort au shako. Les insurgés, commandés par Jacques de Blarer, étaient mal armés et sans discipline; ils furent défaits en diverses rencontres où il y eut 10 tués et blessés (du 13 au 15 janvier 1831). Wieland fit garrotter et conduire à Bâle une foule de prisonniers. Les membres du gouvernement provisoire n'eurent que le temps de s'enfuir dans les cantons voisins où le gouvernement réclama en vain leur extradition. La Diète se croyant suffisamment autorisée à intervenir par la gravité des événements, envoya deux commissaires fédéraux pour faire poser les armes aux deux partis. On croit assez généralement qu'une amnistie générale, prononcée dans ce moment par le gouvernement de Bâle, eût ramené l'ordre et la tranquillité dans le pays. La Diète en donna le conseil aux citadins par l'organe de ses commissaires, le landamman Sidler de Zoug et le conseiller d'État Charles Schaller de Fribourg, l'un des plus habiles et des plus éloquents magistrats de la Suisse, de la période de 1814 à 1848. Mais l'amnistie que vota le Grand Conseil de Bâle n'était que partielle et excluait les chefs du mouvement[1]. «Si nous votons aujourd'hui l'amnistie complète,» disait l'opiniâtre bourgmestre Frey, «demain nous aurons l'anarchie.» La Constitution élaborée par le Grand Conseil ayant réuni la presque unanimité dans la ville et la majorité à la campagne, c'est-à-dire 6497 voix contre 2583 dans l'ensemble du pays et 3491 contre 2574 à la campagne, la Diète fédérale lui accorda sa sanction par 17 voix contre 5. Un nouveau gouvernement fut installé avec les anciens bourgmestres Frey et Wieland à sa tête. On croyait l'affaire terminée; elle ne faisait que de commencer. D'abord, l'aspect des proscrits, en excitant la pitié des populations suisses, fit naître une haine aveugle contre Bâle. La ville qu'on prônait naguère comme la ville du droit et des lumières, n'était maintenant plus aux yeux d'une presse effrénée qu'un nid de tartuffes et de millionnaires sans entrailles. Le principe posé par la Constitution qu'aucune révision ne pourrait se faire sans réunir la majorité des citoyens de la ville et celle des citoyens de la campagne, fut exploité

[1] Gutzwiller, Jacques Blarer, Plattner, Kummler, Egli, Meyer.

dans les cantons voisins comme une violation du principe démocratique. Ces excitations portèrent leurs fruits: 2000 citoyens des communes de la campagne réclamèrent par une pétition adressée à l'autorité fédérale la séparation d'avec Bâle-Ville ou la révision de la Constitution par une assemblée constituante. Trente et un députés des mêmes communes abandonnèrent leurs sièges au Grand Conseil, pendant que les fonctionnaires de Bâle-Ville, pasteurs et autres, étaient chassés de leurs postes. Rentrés à Liestal à la faveur des circonstances, les chefs des insurgés y organisent un gouvernement provisoire sous la présidence de Gutzwiller (25 août 1831). Le gouvernement ayant pris des mesures militaires pour protéger les communes fidèles et cerner les communes insurgées, celles-ci se lèvent en masse. Le colonel Wieland marche contre ces dernières avec 1000 hommes et 4 canons. Liestal est pris après deux heures de combat. Mais harcelé par les insurgés et mal secondé par les communes fidèles, Wieland est contraint de se replier sur la capitale (21 août 1831). Les campagnards avaient 13 morts et 40 blessés, les citadins 2 morts et 30 blessés[1].

A la nouvelle de ces événements, la Diète se hâtait d'envoyer de nouveaux commissaires chargés de ramener l'ordre dans le canton de Bâle. Mais, refusant toute concession, le Grand Conseil de Bâle-Ville déclarait la séparation préférable aux concessions demandées. Aussi intraitables que la ville, les communes séparées réunies à Liestal (4 sept. 1831) déclaraient tous les liens rompus entre elles et la capitale. La Diète se vit obligée de faire occuper tout le canton de Bâle pour empêcher de nouvelles hostilités. 4000 hommes, aux ordres du colonel Ziegler de Zurich, ancien officier au service de Hollande, entrèrent sur le territoire bâlois le 17 septembre. Mais les membres du gouvernement provisoire persistant à garder leurs fonctions, les commissaires de la Diète (Muralt de Zurich, Heer de Glaris, Sidler de Zoug, Meyenbourg de Schaffhouse), firent déporter Gutzwiller et trois de ses collègues à Aarau, puis à Bremgarten. En agissant ainsi, ils espéraient obtenir une amnistie complète de Bâle-Ville et rétablir la concorde dans ce canton. Mais tous leurs efforts demeurèrent infructueux, les commissaires durent repartir, le cœur serré, pour la ville fédérale. Une troisième médiation tentée au nom de la Diète, par le président Tscharner des Grisons, n'eut pas plus de succès. Ce ma-

[1] Feddersen, *Geschichte der Schweizerischen Regeneration*, Zurich, 1867, 90; Heussler, *Geschichte der Trennung des Cantons Basel*, I, 80; Brodbeck, *Geschichte der Stadt Liestal*, 1865.

gistrat, grand ami de Bâle-Ville, demandait une nouvelle occupation de la campagne par les troupes fédérales. La majorité de la Diète répugnant à cette mesure, Bâle-Ville se jette complètement dans les bras de la réaction et fait dès lors cause commune avec les royalistes de Neuchâtel et les réactionnaires des petits cantons. Aveuglée par la passion, elle retire tous ses fonctionnaires des communes qui avaient voté contre le maintien de la Constitution, au nombre de 46, et crée ainsi elle-même la séparation dont la menaçaient les insurgés et que tous les bons citoyens cherchaient à conjurer (22 février 1832).

Le Vorort de Lucerne chercha à faire comprendre au gouvernement de Bâle-Ville l'effet désastreux de cette mesure. Le Grand Conseil de Bâle en parut un moment ébranlé; mais à la voix du bourgmestre Frey, il vota par 43 voix contre 36, l'exécution de ce décret. Essayant alors d'une nouvelle médiation, la cinquième depuis l'origine des troubles, la Diète envoyait le landamman Merk de Thurgovie, aussi grand ami de Bâle-Campagne que Tscharner l'avait été de Bâle-Ville et dont la mission, partiale comme la précédente, échoua de la même façon. La majorité de la Diète, longtemps assez favorable à Bâle-Ville, commençait à se tourner contre elle. Elle réduisit à 400 hommes les troupes d'occupation, et dans un discours qui éclata comme une bombe au sein de la haute assemblée, Charles Schaller de Fribourg, déclarant la Constitution de Bâle anéantie par le décret du 22 février, proposait la *reconstitution* de ce canton de par l'autorité fédérale. Cette motion ne réunit que 9 voix (mars 1832). Mais la campagne bâloise profita habilement de l'impression produite par ce discours pour se constituer en État séparé sous le nom de *Bâle-Campagne* (Basel-Landschaft), sous la réserve expresse de l'éventualité où Bâle-Ville donnerait les mains à une Constituante. Sur ces entrefaites, les communes fidèles, enclavées dans le territoire des communes révoltées, souffrant de plus en plus des vexations de ces dernières, Bâle-Ville emprunte sans façon le territoire du grand-duché de Bade pour y faire passer des troupes aux ordres du colonel Bourckhardt. Une demi-compagnie de troupes fédérales, en garnison à Gelterkinden, hors d'état de résister, dut se replier devant elles. Mais les furieux assauts du landstourm de Bâle-Campagne, forcèrent les soldats de Bourckhardt à battre en retraite (7 avril 1832). Une partie du village fut livrée aux flammes et plusieurs personnes, entre autres un enfant, trouvèrent la mort dans le tumulte. La vallée de Reigoldswyl était menacée du même sort que Gelterkinden. Sur-le-champ, le Vorort ordonne une nouvelle occupation du canton de Bâle. Mais la ville, qu'exaspéraient ses défaites, les sympathies de la presse et de plusieurs

cantons pour Bâle-Campagne, ainsi que le choix d'un ami de cette dernière, Charles Schnell de Berne, en qualité de commissaire fédéral, prit une attitude audacieuse et ferma ses portes aux troupes fédérales. Une diète extraordinaire, convoquée par l'avoyer Edouard Pfyffer de Lucerne, comme chef du Vorort, décida une nouvelle médiation et envoya des commissaires à Zofingue pour entendre les deux partis. Mais le refus de Bâle-Ville de paraître à côté de ses anciens sujets fit échouer ce sixième essai de conciliation. De guerre lasse, et pour en finir, la Diète prononce alors la séparation provisoire de Bâle en deux États (5 octobre 1832). L'opinion du landamman de St-Gall, Baumgartner, de maintenir par la force l'intégrité du canton, et de procéder à un nouveau vote de tous les citoyens, sous le contrôle des autorités fédérales, resta en minorité. Au crève-cœur que lui causait ce démembrement, provoqué en grande partie par sa politique inflexible, Bâle-Ville eut celui de voir ses anciens sujets devenus ses ennemis acharnés, siéger à côté d'elle à la Diète (11 mars 1833). La même faveur fut accordée aux districts extérieurs de Schwyz (le 22 avril), malgré l'opposition des cantons réactionnaires qui déclarèrent ne pas vouloir siéger à côté d'intrus et de rebelles.

La cause de Bâle-Campagne trouvait un nouvel appui dans le revirement politique qui s'accomplissait à Zurich. Le gouvernement libéral-conservateur de ce canton avait vu avec inquiétude se former le *Basserstorfer Verein,* composé de 1200 citoyens radicaux ; il voulut interdire cette société politique comme formant *un État dans l'État.* Mais la majorité du Grand Conseil, composée des députés de la campagne, s'étant montrée favorable à la liberté illimitée d'association, les deux bourgmestres, de Muralt et de Wyss, et la plupart de leurs collègues résignèrent leurs fonctions. Les bourgmestres démissionnaires furent remplacés par deux de leurs collègues ralliés au mouvement, J.-J. Hess et Melchior Hirzel. Mais les vrais chefs du parti dominant étaient toujours le publiciste allemand Louis Snell et le savant professeur de droit Louis Keller de Steinbock. Élu président du Grand Conseil, Louis Keller eut l'heureuse idée de créer une université, rivale de celle de Bâle-Ville. Cette institution rallia au pouvoir plusieurs notabilités du parti conservateur, entre autres l'illustre philologue Gaspard d'Orelli, et eut la bonne fortune de compter au nombre de ses professeurs deux célèbres naturalistes allemands, Schönlein et Oken. En même temps, un habile pédagogue würtembergeois, Thomas Scherr, était appelé à la direction de l'école normale fondée à Kussnacht. Une activité étonnante régna dès lors dans le canton de Zurich sous l'influence de ses nouveaux

gouvernants. Les barrières qui avaient si longtemps séparé la campagne et la ville, tombèrent complètement avec les remparts qui faisaient l'orgueil et la joie des vieux bourgeois. L'instruction publique prit un essor extraordinaire. La législation criminelle, qui maintenait avec le gibet les peines infamantes de l'exposition publique, de la marque et de la fustigation, fit place à des lois plus humaines. Même dans la maison de force, on commença à respecter l'homme dans le criminel. L'administration s'améliora et la plus grande publicité fut donnée à tous les actes du gouvernement. La répartition des charges publiques se fit d'une façon plus équitable. L'amour du progrès passant des gouvernants aux gouvernés, on voit se multiplier partout les sociétés de lecture, de chant, les caisses d'épargne, les asiles d'orphelins et les écoles enfantines, pendant que des rues entières surgissaient comme par enchantement à la place des fortifications démolies. Mais tous ces changements ne purent s'accomplir sans froisser bien des intérêts et des traditions respectables. On reprochait aussi à ce système de ne tenir aucun compte des vœux et des sentiments religieux des populations. Le mécontentement du peuple devint même si grand, qu'il eût suffi de quelques hommes de tête pour provoquer une insurrection. Deux ans plus tard, en mai 1834, un soulèvement général eût éclaté contre les nouvelles institutions, sans les mesures énergiques que prit le gouvernement et une levée de troupes qui étouffa le mouvement dans son principe [1].

Au milieu de la tourmente politique, une grande pensée avait surgi, celle de la *révision du pacte fédéral*; elle occupait tous les esprits soucieux de l'avenir de la Suisse et du maintien des conquêtes de 1830 [2]. Dans la Société helvétique réunie le 4 mai à Schinznach, quatre hommes d'État influents, Louis Keller de Zurich, Casimir Pfyffer de Lucerne, Sidler de Zoug et Munzinger d'Olten, en délibérèrent comme autrefois les trois suisses au Grütli, selon l'expression d'un contemporain et ami politique, Baumgartner.

Cette question n'était pas nouvelle. Dès le commencement du régime démocratique, le canton de Thurgovie l'avait portée devant la Diète (19 août 1831). Un grand nombre de pétitions et d'adresses, émanant de sociétés et d'assemblées populaires, réclamaient cette révision [3]. Une conférence composée de députés de neuf cantons, réunis à Langenthal,

[1] Morf (de Winterthour) dans *Dittes Pædagogium*, I. und II. Heft, 1878.

[2] La Suisse doit beaucoup à Troxler, Zschokke, Usteri, Bornhauser comme promoteurs de l'idée, et plus encore aux hommes d'État qui, comme les deux Pfyffer, Sidler, Munzinger, Baumgartner, Druey, Fazy, ont, par leurs efforts persévérants, réalisé l'idée et preparé le terrain sur lequel a travaillé la Diète de 1848.

[3] Wilh. Fetscherin, *Eidgen. Abschiede aus den Jahren 1814 bis 1848*, I, 364.

s'était prononcée dans le sens d'une révision. Mais un cantonalisme exagéré, joint aux remontrances des cabinets étrangers, avait fait rejeter la proposition de Thurgovie qui ne réunit que huit suffrages [1].

Au contraire, en 1832, les progressistes de toutes les nuances se trouvaient d'accord sur l'opportunité et l'urgence même de doter le pays d'un nouveau pacte en harmonie avec les institutions cantonales. Cette révision offrait d'ailleurs l'unique moyen de procurer à la Suisse l'unité qui lui manquait et dont elle avait si chèrement expié l'absence en 1813 et avant déjà, à l'époque de l'invasion française. Mais craignant pour leur existence comme États souverains, et ennemis nés de toutes réformes, même de celles que réclamaient l'humanité et la justice, les petits cantons rejetèrent avec indignation l'idée du nouveau pacte. Bâle-Ville et Neuchâtel firent cause commune avec les Waldstætten et repoussèrent comme eux toute mesure propre à donner quelque force au pouvoir central. Aux yeux de cette minorité compacte, la Suisse étant une Confédération d'États indépendants et souverains, le Pacte de 1815 ne pouvait être revisé que du consentement de tous les États contractants. L'organisation de l'armée éprouva également de leur part une vive résistance. Plusieurs de ces États poussèrent l'antipathie pour les États régénérés jusqu'à refuser la garantie des Constitutions nouvelles.

Cette hostilité flagrante indisposa les grands cantons et donna naissance au Concordat des sept (Siebenerbund)[2], signé à Lucerne sous la présidence de l'avoyer Edouard Pfyffer, dans le double but d'assurer le maintien des constitutions et la révision du Pacte (17 mars 1832). Mais cette alliance, planche de salut pour la Suisse nouvelle aux yeux de ses partisans, parut un *État dans l'État* (Bund im Bunde) à ses adversaires et provoqua l'alliance de Sarnen (Sarnerbund), formée par les cantons dissidents, les 14 et 15 novembre de la même année [3]. Le landamman Spichtig d'Obwald présidait la conférence. Schwyz y était représenté par son fameux landamman Xavier de Weber, le principal moteur de la ligue, Neuchâtel par le conseiller d'État Frédéric de Chambrier, Uri par les landammans Lauener et Zgraggen. Tiraillé par les partis, le Vallais refusa obstinément d'y prendre part.

Cependant la question de la révision avait fait son chemin dans les esprits. Posée en Diète le 17 juillet, elle y fut décidée par treize cantons,

[1] Zurich, Lucerne, Soleure, Fribourg, Schaffhouse, Saint-Gall, Argovie, Thurgovie.

[2] Ces 7 cantons étaient les mêmes, sauf Fribourg, remplacé par Berne.

[3] Wilh. Fetscherin, *Eidgen. Abschiede aus den Jahren 1814 bis 1848*, I, 520.

auxquels quatre autres se rallièrent en août 1832. Mais l'absence des députés des cantons du Sarnerbund entravait les opérations de la Haute Assemblée dont le règlement, publié en 1818, exigeait la présence de 15 États pour l'ouverture de la session. Sur la proposition de Soleure, il fut statué que la présence de 12 États suffirait pour la validation des actes de la Diète (29 mars 1833)[1]. Le travail de révision fut confié à une commission de quinze membres, présidée par l'avoyer Edouard Pfyffer et composée des magistrats les plus expérimentés de la Suisse sans distinction d'opinions[2]. Le célèbre professeur Rossi, un des députés de Genève, fut chargé des fonctions de rapporteur et s'en acquitta avec un patriotisme digne d'un Suisse de la vieille roche. Ce fut cependant une faute de confier une œuvre aussi capitale à un publiciste d'origine étrangère, bien que naturalisé par un séjour de 16 années. Le nom de Pacte Rossi, dont l'esprit de parti baptisa le projet d'acte fédéral, servit à le déprécier comme une importation exotique.

Le Pacte, élaboré à Lucerne par la commission des XV, méritait néanmoins d'être accueilli comme une tentative équitable pour concilier le passé et l'avenir, le droit traditionnel et le droit philosophique. Il offrait une sorte de compromis entre la *Confédération d'États* qu'établissait le Pacte de 1815, et l'*État fédératif* désiré par tous les progressistes, sauf le petit nombre de ceux qui rêvaient le retour impossible à l'unitarisme. Au Directoire ambulant de 1815, le Pacte de 1832 substituait un pouvoir central véritable, par la création d'un conseil fédéral permanent de cinq membres, siégeant à Lucerne et à la tête duquel était placé un *Landammann de la Suisse*, élu directement par les cantons. La publicité des séances était substituée au huis clos de l'ancienne Diète. Infiniment plus libéral que le Pacte de 1815, le nouveau Pacte restituait aux citoyens suisses la liberté d'établissement et d'industrie introduites en 1798, centralisait les postes, les monnaies, les péages, le militaire et sans détruire la souveraineté cantonale, pierre angulaire du fédéralisme qui est la loi de la Suisse, fondait néanmoins sur une base solide la nationalité helvétique.

[1] Wilh. Fetscherin, *Die eidg. Abschiede aus den Jahren 1814 bis 1848*, I, 13.

[2] Les radicaux Baumgartner, Sidler, Morikofer et Tanner y siégeaient à côté de doctrinaires comme Edouard Pfyffer, Rossi, Monnard, Munzinger, Tavel, et de magistrats plus ou moins libéraux ou plus ou moins conservateurs qui prenaient pour base le Pacte de 1815 (Schaller, Meyenbourg, Planta, de Chambrier). Les petits cantons avaient pour représentant Zgraggen d'Uri. Sur le refus de ce dernier, il fut remplacé par Morikofer, de Thurgovie. Fréd. de Chambrier, après avoir pris une part active aux travaux de la commission, s'abstint de paraître aux dernières séances.

Aussi le projet de pacte, malgré certaines imperfections dont la principale, aux yeux des radicaux, était qu'Uri, avec ses 14,000 habitants, avait autant de voix que Berne avec ses 400,000, fut-il adopté le 15 décembre 1832 par la commission des XV, et soumis à la ratification des cantons dont les Grands Conseils suivirent l'exemple de la commission. Le peuple de Soleure et d'Argovie, appelé à se prononcer, accepta également le nouvel acte sous la condition de son acceptation par douze cantons.

Mais de divers côtés une opposition violente éclatait contre le Pacte de 1832, décrié par les Sarniens comme trop unitaire et par les radicaux purs comme trop fédéraliste et pas assez démocratique. Le clergé se montra aussi en général hostile, à cause de la radiation de l'article 12 relatif aux couvents et de la liberté d'établissement qui favorisait le mélange des confessions. La diplomatie autrichienne, représentée alors en Suisse par le comte de Bombelles, unit ses efforts à ceux du clergé contre la réforme du pacte. Elle cherchait à entraîner les autres cabinets, mais ne réussit qu'auprès de la Sardaigne qui menaça de reprendre les communes réunies à Genève en 1815.

Les ennemis de la révision trouvèrent encore des auxiliaires inattendus dans le cantonalisme excessif de Vaud et Tessin et des États non régénérés du Vallais, Appenzell, Zoug. La Diète s'étant réunie à Zurich pour délibérer sur le nouveau Pacte, les cinq États sarniens, Uri, Schwyz, Obwald, Bâle-Ville et Neuchâtel refusèrent d'y paraître et déclarèrent s'en tenir au Pacte de 1815. Comme aux plus mauvais jours de la Confédération, on vit alors une Diète séparée siéger à Schwyz pendant que la Diète légitime ou la *quasi-Diète,* comme l'appelait l'organe des Sarniens, le *Waldstætterbote,* tenait ses séances à Zurich (mars 1833). Zoug et Appenzell-Intérieur qui avaient consenti à envoyer leurs députés à Zurich finirent par suivre l'exemple des Sarniens et quittèrent la Diète. L'illustre magistrat lucernois qui présidait aux destinées de la Confédération, Edouard Pfyffer, essaya en vain de faire comprendre aux Waldstætten comme à la diplomatie hostile que le nouvel acte constitutionnel n'avait rien de commun avec l'unitarisme et n'empêcherait pas la souveraineté cantonale de demeurer à la base de l'organisation nouvelle. Il ne fut pas plus heureux auprès des radicaux abstraits à la façon de Troxler, Snell, Bornhauser, Keller de Zurich, Weder, Henne, Hungerbühler et de son propre frère Casimir Pfyffer. Tous ces politiques extrêmes réclamaient une *Constituante fédérale* et ne voyaient dans le nouveau Pacte qu'une ligue des gouvernants (Herrenbund) au lieu de la ligue du peuple (Volksbund) qu'ils appelaient

de tous leurs vœux. Plus pratiques et plus clairvoyants, le docteur Steiger et J.-J. Kopp travaillèrent en vain avec Edouard Pfyffer à persuader leurs concitoyens des avantages du nouveau Pacte. Le dernier ne fut pas même élu membre de la commission chargée de faire rapport au Grand Conseil.

« Le Pacte de 1832, » a dit un célèbre écrivain français, Mignet, « œuvre des modérés et des conciliateurs, a fait place à la Constitution de « 1848, conquête des radicaux triomphants, et les petits cantons, pour « s'être opposés au pouvoir régulier de la Confédération, en ont vu « s'altérer le caractère et s'y amoindrir de plus en plus leur influence « séculaire. On dirait que les partis, préférant les luttes aux accommo- « dements, se condamnent volontiers à perdre au delà de ce qu'ils « auraient dû céder [1]. »

Ce n'est cependant pas devant le mauvais vouloir des Sarniens et des partisans de l'ancien ordre de choses que succomba le Pacte. Ce fut au contraire devant les communes rurales du canton de Lucerne, c'est-à-dire du canton qui était appelé à être le siège de l'organisation nouvelle avec son avoyer Pfyffer comme landamman de la Suisse. Le projet adopté par 1448 citoyens lucernois seulement, fut rejeté par 12.049. Les absents, au nombre de 5853, furent en vain comptés pour acceptants selon l'usage (7 juillet 1833).

Le rejet du Pacte, immense échec pour la Suisse libérale, ranima toutes les espérances de la réaction et enhardit les chefs du parti sarnien à frapper un grand coup.

Dans la nuit du 30 au 31 juillet, le colonel Théodore Ab Yberg de Schwyz, d'accord avec l'ancien landamman Weber, l'âme du vieux parti schwyzois, envahit, à la tête de 600 hommes, le district extérieur de Kussnacht. Il se disposait à marcher sur Lucerne, dont on eût fait le siège de la Ligue séparée, lorsque mille hommes de ce canton volèrent à la frontière et arrêtèrent net les envahisseurs.

Trois jours après, Bâle-Ville, dont les mouvements étaient concertés avec ceux de Schwyz, envoyait 1600 hommes, aux ordres du colonel Vischer, contre Liestal. Mais c'était pour y subir à Prattelen et à la Hardt une défaite plus terrible que la première. 71 citadins tombèrent pendant ou après l'action, victimes de la vengeance des Bâlois campagnards que dirigeaient Jacques de Blarer et le capitaine polonais Bengorsky (3 août 1833). Deux officiers distingués de Bâle-Ville, Landerer et

[1] M. Mignet, *Notice sur Rossi*, 1850. Pour M. Crétineau-Joly, l'auteur d'une prétendue histoire du Sonderbund, le pacte Rossi était l'œuvre des radicaux. Voir I, 207.

Wieland (un des fils du bourgmestre), trouvèrent la mort dans cette journée où un autre chef de Bâle-Ville, le colonel Bourckhard, fut blessé au pied.

Le combat de Prattelen mit fin à trois ans de guerre civile. « C'eût « été une belle victoire, » dit un historien, « si le sang versé n'eût été « un sang suisse[1]. »

A la première nouvelle des événements de Kussnacht et pour faire face à l'imminent péril qui menaçait d'une dissolution complète le corps helvétique, la Diète, déployant une énergie extraordinaire, avait levé 18,000 hommes. Le soir même du combat de Prattelen 10,000 hommes de troupes fédérales recevaient l'ordre d'occuper le canton de Bâle. Frappés de stupeur, les chefs de la réaction n'essayèrent pas de résister. Le 4 août les bataillons fédéraux entraient sans coup férir dans le canton de Schwyz et le 11 la ville de Bâle ouvrait ses portes aux troupes conduites par le colonel Dufour de Genève.

La ligue de Sarnen persistait à soutenir la légitimité de son existence dans un manifeste daté du 7 août et signé des chefs des cantons séparés[2]. La Diète lui répondit par le décret du 12 août où le Sarnerbund était déclaré dissous et les États rénitents sommés d'envoyer leurs députés à la Diète. Neuchâtel, dont la position tiraillée entre la Suisse et la Prusse devenait tous les jours plus fausse, hésita un moment. Mais l'approche de 6,000 soldats fédéraux fit taire tous les scrupules, et les députés de Neuchâtel prirent leur place à la Diète de Lucerne (11 septembre).

Après avoir fait face à la réaction, la Diète eut encore à tenir tête aux carabiniers fédéraux et autres *Vereine* ou sociétés politiques qui poussaient le peuple à marcher sur Bâle-Ville et à fusiller les chefs du gouvernement de cet État. Des assemblées populaires eurent lieu en ce sens dans les cantons de Lucerne, Argovie, Zurich, Saint-Gall, Thurgovie. Elles réclamaient, en outre, la démolition des remparts de Bâle, la mise en jugement d'Ab Yberg et la convocation d'une Constituante qui dotât la Suisse d'un pacte démocratique. Le docteur Troxler et sept citoyens de Bâle demandaient à être introduits au sein de la Diète pour plaider la cause des pétitionnaires. Toutes ces exigences échouèrent devant la fermeté de la Haute Assemblée. La Diète résista avec le même courage à la pression du député de Berne, Jean Schnell,

[1] Henne (Anton), *Schweizerchronick*, II, 1030.

[2] Pour *Uri*, les anciens landammans Zgraggen et Lauener, pour *Nidwald*, Ackermann et Zelger, capitaine du pays; pour *Bâle*, le bourgmestre Karl Bourckhard; pour *Obwald*, Nicodème Spichtig, ancien landamman; pour *Neuchâtel*, De Chambrier, conseiller d'État et Junod, membre du Grand Conseil.

qui menaçait de quitter la Diète si celle-ci ne frappait de déchéance et n'excluait de son sein les magistrats qui avaient représenté leurs cantons à la Diète séparée de Schwyz. « La justice et la modération, » dit l'historien Zschokke, « honorent et sauvent les républiques comme les « monarchies. »

Grâce à ce mélange de fermeté et de modération, la Diète parvint à réunir sous une Constitution unique tout le canton de Schwyz. Celui de Bâle, en revanche, demeura malheureusement séparé en deux demi-États, comme Appenzell et Underwald, en dépit des nouveaux efforts tentés par le landamman Baumgartner pour maintenir l'unité cantonale. Une des plus tristes conséquences de la séparation fut le partage de la fortune publique de Bâle et surtout du trésor de la cathédrale, contenant une foule d'objets précieux qui durent être vendus, entre autres une table d'or donnée par l'empereur Henri II d'Allemagne, un ostensoir, don du pape Pie II, l'ancien secrétaire du concile, et un autre soleil ou ostensoir payé 35,000 francs[1].

La Diète, à cette époque, tenait encore ses séances à huis clos, conformément à ce qui se pratiquait pour les Grands Conseils des cantons, avant 1830. Mais l'année suivante, le principe de la publicité des séances, qui avait triomphé en 30 et 31 dans la sphère des affaires cantonales, fut aussi proclamé à la Diète de Zurich, dont les délibérations s'ouvrirent pour la première fois au peuple, à l'hôtel de ville, le 10 juillet 1833[2].

La question de la réforme du pacte continuait à occuper les cercles politiques, entre autres le *Schutz-Verein* réuni à Zofingue le 26 février 1834, et où on décida que l'on chercherait à agir par la presse. La société fondée à ce sujet prit le nom de Société nationale (National-Verein). Elle avait à sa tête Troxler, Jean Schnell, Niederer d'Appenzell, Kasthofer, Casimir Pfyffer, Adolphe Hertenstein, Xavier Stockmar et Thomas Bornhauser. Un écrit énergique de ce dernier, sous le titre de *Schweizerbart* et *Treuherz*, popularisa l'idée de la réforme. Avec ces hommes, les plus avancés du parti radical, faisait alors cause commune l'avocat Siegwart-Muller, auquel le gouvernement lucernois accordait la naturalisation gratuite, à sa demande, et parce que sa position dans le canton d'Uri où il s'était établi et marié, lui était devenue insupportable. « Je désire, » écrivait-il à Casimir Pfyffer

[1] Burckhardt, *Der Kirchenschatz des Münsters zu Basel*, Bâle, 1867.
[2] Fetscherin, *Die Eidgenössischen Abschiede aus den Jahren 1814 bis 1848*, I, 48, 50.

le 5 novembre 1832, « m'éloigner d'Uri, car c'est à Altorf que l'air « est le plus infect et la nuit la plus noire[1]. »

Grâce à la protection des deux Pfyffer et du conseiller d'État Baumann, Siegwart fut élu second secrétaire d'État au commencement de l'année 1834.

Le triomphe de l'égalité des droits dans le canton de Schwyz, résultat de l'intervention fédérale en 1833, avait amené au pouvoir deux libéraux, Nazar de Reding-Biberegg, comme landamman et Diethelm de Lachen, comme son lieutenant ou *statthalter* (le 13 octobre 1833). Leurs fonctions expirant en mai de l'année suivante, les chefs du parti contraire, d'accord avec un caméléon politique, le fameux président Schmid de Lachen, avaient entrepris de remplacer Reding par le colonel Théodore Ab Yberg, le héros de Kussnacht. Dans ce dessein, le rusé Schmid s'avisa d'accuser Diethelm de malversation à la veille du jour où ce magistrat devait présider la landsgemeinde. Il demandait que Diethelm fût exclu de la présidence, jusqu'à ce qu'il se fût justifié devant les tribunaux de l'accusation portée contre lui. En homme sage, Diethelm avait pris son parti de s'abstenir de la landsgemeinde. Mais ses partisans l'ayant porté malgré lui sur l'estrade des magistrats, il s'éleva un affreux tumulte, où Diethelm, dont les adversaires redoutaient l'éloquence, fut précipité par eux de la tribune. Schmid, appelé à le remplacer, est jeté à bas à son tour par les partisans du statthalter. Il s'engage alors une rixe sanglante où Diethelm faillit être égorgé et ne fut soustrait qu'à grand'peine aux coups de ses ennemis. Saisis de dégoût à la vue de ces scènes de violence, beaucoup de citoyens paisibles avaient jugé à propos de quitter l'assemblée. Nazar de Reding, qui avait pris la présidence, profita de cette circonstance pour congédier la landsgemeinde.

2. Les luttes politiques se compliquent des luttes religieuses. — Articles de Baden. — Les Réfugiés. — Expédition de Savoie. — Conflit avec les puissances et la France en particulier. — Blocus hermétique. — Affaire de Louis-Napoléon. — Révolutions intérieures. — Suppression des couvents d'Argovie. — Origine du Sonderbund (1834-1843).

Aux luttes politiques, l'année 1834 voit se joindre les luttes religieuses. Ces dernières existaient déjà et même à l'état aigu, dans plusieurs cantons ; mais elles s'accentuent et se généralisent de plus en plus en faisant invasion dans le domaine fédéral.

[1] Dr Casimir Pfyffer, *Sammlung kleiner Schriften*, Zurich, Schulthess, 1866, 297.

Une des principales causes de la crise fut la fameuse conférence de Baden en Argovie. Les délégués de sept cantons et demi se réunirent le 20 janvier 1834, aux eaux de cette petite ville, sous la présidence de l'avoyer Edouard Pfyffer de Lucerne, à l'effet de délibérer en commun sur les rapports de l'État et de l'Église catholique. Les délégués des autres cantons étaient Sidler de Zoug, Vautrey de Porrentruy, pour Berne, de Roll et Dürrholz pour Soleure, Baumgartner et Saylern pour Saint-Gall, Edouard Dorer et Lutzelschwab pour Argovie, Anderwerth pour Thurgovie, Gutzwiller pour Bâle-Campagne. Dans la pensée de ces onze magistrats, il ne s'agissait point, comme on l'a écrit, de protestantiser la Suisse catholique ni de se séparer de Rome, mais de s'entendre sur la marche à suivre dans le maintien des droits de l'État et de donner une sorte d'indépendance et d'unité à l'église sur la base des libertés gallicanes et des Points d'Ems[1]. Par les 14 articles de Baden les États concordataires s'engageaient à solliciter du saint-siège l'établissement d'un métropolitain ou archevêque national, à maintenir les droits des évêques amoindris par les nonces, à provoquer la réunion de synodes, à instituer le mariage civil, à permettre les mariages mixtes, à obtenir des évêques diocésains une réduction du nombre des fêtes, à surveiller les séminaires et à faire en sorte que nul ne fût admis à la prêtrise sans offrir des garanties de savoir et de capacité; enfin, à maintenir les nominations de professeurs de théologie faites par les gouvernements et que refusait de reconnaître l'autorité ecclésiastique.

Ce dernier article avait été inséré à la demande du gouvernement de Lucerne, qui venait d'appeler à une chaire de théologie le chanoine saint-gallois Christophe Fouchs, auquel l'évêque de Bâle, Mgr Salzmann, refusait sa sanction. Fouchs, qui était l'ancien chef du clergé gallican et joséphiste de Saint-Gall, avait été le principal instigateur des articles de Baden, qu'il désavoua publiquement peu de temps après, quand la mort prématurée de l'avoyer Pfyffer à Olten, le 11 décembre 1834, l'eut privé de son ami et protecteur.

Mais à peine répandus dans le public les articles de Baden provoquaient le plus vif mécontentement au sein du clergé, qui les dénonçait comme une tentative audacieuse pour asservir l'Église à l'État ou pour renouveler des doctrines condamnées par Pie VI en 1794 dans la bulle *Auctorem fidei*. Toute la presse catholique se ruait sur les auteurs de la conférence comme fauteurs de schisme et d'hérésie. Cela n'empêchait pas ces malencontreux articles d'être adoptés par les Grands

[1] Voir page 263 de ce volume.

Conseils de plusieurs cantons catholiques ou mixtes en religion. Le Grand Conseil ou collège catholique de Saint-Gall donna l'exemple et vota l'adoption par 62 voix contre 19 (7 et 8 mars 1834). Le Grand Conseil général acceptait également les articles à une forte majorité, mais sous condition de ratification par le peuple, comme cela devait se faire pour toute loi fondamentale. Le Grand Conseil d'Argovie votait dans le même sens sur la proposition de son délégué à la conférence, Edouard Dorer. Lucerne à son tour votait les fameux articles, dans sa séance du 17 avril. Ce vote se fit à la majorité de 86 voix contre 22 et malgré l'opposition de l'ancien avoyer Ruttimann et de ses amis politiques. L'article relatif au métropolitain était même admis à l'unanimité. Le 15 décembre, le Grand Conseil de Thurgovie suivait l'exemple des cantons précédents.

Mais, surexcités déjà par la question des articles de Baden, les esprits l'étaient encore dans plusieurs cantons catholiques par des démêlés de tous genres entre le pouvoir civil d'une part, les évêques et le nonce, Mgr de Angelis, de l'autre. A Lucerne, le dissentiment avait éclaté à la suite de la destitution d'un curé par le gouvernement; à Saint-Gall, une des causes du conflit était la création d'une école cantonale *mixte*, c'est-à-dire ouverte aux catholiques et aux protestants: un autre sujet de plainte, c'était la suppression d'un couvent de femmes, accomplie, disait le nonce, au mépris de l'art. 12 du Pacte de 1815, qui garantissait l'existence des couvents. La question du *double évêché* de Coire et Saint-Gall, créé par le saint-siège en 1823, en dépit des deux États placés dans ce diocèse et qui l'avaient déclaré dissous à la mort du titulaire, n'était pas faite non plus pour concilier les partis [1].

Déchirée par les querelles religieuses, la Suisse entrait encore en lutte avec les cabinets européens au sujet des réfugiés de toutes nations, Polonais, Allemands, Italiens et Français qui se jetaient sur son sol et abusaient du droit d'asile en se livrant à une propagande insensée qui troublait les États voisins.

400 Polonais recueillis par la France après la bataille d'Ostrolenka, si funeste à cette nation héroïque, avaient franchi clandestinement la frontière suisse à l'instigation, dit-on, de quelques patriotes neuchâtelois impatients d'enlever leur pays au roi de Prusse [2]. L'affaire ayant manqué

[1] Voir pour l'histoire des articles de Baden, Henne, *Geschichte der kirchlichen Vorgänge und Zustände in der Schweiz von 1830*, Mannheim, 1851; Baumgartner, *Die Schweiz in ihren Kämpfen*, II.

[2] Ce fait a été confirmé à l'auteur de ce livre par Stockmar qui niait toute participation à l'entreprise dont Baumgartner l'accusa d'avoir été l'un des instiga-

par l'erreur de ceux qui conduisaient la colonne, les Polonais entrèrent sur le territoire de Berne et là se laissèrent enrôler dans une expédition contre la Savoie, organisée par les réfugiés allemands et italiens.

A la tête des premiers figuraient Harro-Harring et Rauschenplatt : les seconds avaient pour tête dirigeante l'avocat génois Mazzini, si fameux depuis comme conspirateur émérite et le promoteur par excellence de l'unité italienne et de la république universelle. Les derniers jours de janvier 1834, 400 Polonais environ, unis à 600 révolutionnaires d'autres nations, y compris 22 étudiants de l'université de Zurich, se réunirent en armes sur les territoires vaudois et genevois. Une partie de la population sympathisait avec les réfugiés et les efforts tentés par les autorités pour empêcher l'expédition furent inutiles. Les milices levées par les magistrats restèrent impuissantes devant la foule menaçante qui les entourait. Dans la nuit du 1er au 2 février, l'expédition, aux ordres du général italien Romarino, pénétra dans les États-Sardes et s'avança jusqu'à Annemasse. Un corps français parti de Lyon devait le rejoindre par le Dauphiné. Mais, découragé par l'attitude des populations savoisiennes, Romarino, après un court engagement avec les troupes sardes qui lui tuèrent sept hommes et firent quelques prisonnier, opéra sa retraite sur le sol genevois. Mais là encore le gouvernement ayant ordonné le désarmement et l'arrestation des réfugiés trouva dans la population une résistance opiniâtre qui ne put être comprimée qu'en appelant toute la milice sous les armes.

L'expédition de Savoie souleva contre la Suisse l'indignation de tous les cabinets européens. Les plaintes du roi de Sardaigne Charles-Albert, au sujet de l'attentat dont ses pays avaient été l'objet et qu'il qualifiait de violation du droit des gens, furent appuyées par l'Autriche, la Prusse, tous les autres États allemands, le roi des Deux-Siciles et l'empereur de Russie. Les notes de toutes ces puissances réclamaient avec menace du Vorort zuricois l'expulsion immédiate de tous les réfugiés ; elles demandaient également des mesures sévères contre la presse. L'Angleterre elle-même et la France joignirent leurs remontrances à celles des autres cabinets.

La politique du roi des Français, Louis-Philippe d'Orléans, avait été favorable à la Suisse pendant les premières années de son règne. Il se souvenait avec reconnaissance de l'hospitalité qu'il avait reçue au temps de la Terreur dans les Grisons, où il avait vécu et enseigné au château

teurs. Selon l'historien saint-gallois, l'affaire aurait été tramée dans un comité siégeant à Saignelegier.

de Reichenau, sous le nom obscur du professeur Chabot. Mais la peur de nouvelles révolutions et les tentatives d'assassinat dont il avait été l'objet avaient bien modifié sa politique libérale et le rendirent de plus en plus hostile au radicalisme suisse, confondu avec la démagogie dans la même réprobation.

Sans se laisser intimider par la diplomatie, le gouvernement de Berne, dirigé en apparence par l'avoyer patricien Tscharner et en réalité par les trois frères Schnell, avait d'abord eu l'air de jeter le gant à tous les rois. Le professeur Jean Schnell, grand orateur populaire, s'était écrié un jour : « *Nous planterons sur le sommet de la Jungfrau le drapeau de la révolution européenne.* » C'était autant pour défier la diplomatie que pour faire concurrence à Zurich, que le gouvernement de Berne fondait, en 1834, une université rivale de celle de la ville de la Limmat et appelait à ses chaires des hommes connus par leur hardiesse dans le domaine de la politique nationale ou cosmopolite, le philosophe et publiciste lucernois Troxler, les publicistes allemands Guillaume et Louis Snell de Nassau et l'historien Kortüm du Mecklembourg.

Se sentant soutenus par le gouvernement bernois, les révolutionnaires de tous les pays qui avaient trouvé un asile en Suisse se donnèrent carrière. Mazzini avait fondé la société secrète de la *Jeune Italie*, quelques mois après la tentative avortée d'Annemasse (15 avril 1834). Ses amis politiques des autres pays fondèrent la *Jeune Allemagne*, la *Jeune Pologne* et la *Jeune Suisse*, dont le conseiller d'État vaudois Henri Druey a passé à tort pour avoir rédigé les statuts à Villeneuve, le 26 juillet 1835. Un an auparavant, 250 ouvriers allemands, réunis au Steinhœlzli, à une lieue de Berne, avaient arboré des drapeaux révolutionnaires, déchiré ceux de leurs souverains et prononcé des discours qui provoquèrent de nouveau le courroux de la diplomatie européenne. Des notes menaçantes remises au Vorort de Zurich, par les ambassadeurs d'Autriche et de Bavière, insistèrent sur l'expulsion des réfugiés et l'adoption de mesures sévères contre les sociétés secrètes. Le Vorort, présidé par les bourgmestres Melchior Hirzel et J.-J. Hess, chercha en vain à calmer les cours étrangères. Il n'eut pas plus de succès dans ses efforts pour ramener les hommes d'État de Berne aux notions d'une saine politique et au respect du droit des gens. Aussi l'audace des réfugiés, croissant avec l'impunité, ils essayèrent de s'emparer de la direction du tir fédéral de Zurich, dans un but de propagande révolutionnaire, mais échouèrent devant l'attitude énergique du *Nationalverein* (18 juillet 1834). La fête conserva son caractère purement helvétique, et le docteur Antoine Henne de Saint-

Gall y électrisa la foule par ses paroles chaleureuses en faveur de la réforme du Pacte. Mais les propagandistes ne se tinrent pas pour battus. Le 4 novembre 1835, ils assassinaient un espion de la police allemande, du nom de Lessing, qui s'était faufilé parmi les étudiants de l'Université. L'année suivante, un des chefs de la *Jeune Allemagne*, le docteur Rauschenplatt, méditait d'envahir à mains armées le Schwarzwald et eût attiré ainsi de nouvelles calamités sur le pays qui leur donnait l'hospitalité. Le projet fut heureusement découvert et déjoué par le Vorort zuricois, dont la conduite avait reçu l'approbation de quinze cantons dans la Diète de Zurich, du 22 juillet 1834 [1]. Berne, toujours sous l'empire de la politique révolutionnaire et de sa jalousie pour Zurich, s'était refusé à s'associer à ce vote de confiance, et son exemple avait été suivi par les trois cantons radicaux de Lucerne, Thurgovie, Argovie et le demi-canton Bâle-Campagne.

Mais lorsque Berne fut devenu Vorort en 1835, on le vit changer subitement de politique et de langage et se montrer aussi souple et obséquieux envers les cabinets qu'il avait été provocant et fanfaron auparavant. Le cabinet des Tuileries, en particulier, devint l'objet de toutes les complaisances du parti Tscharner-Schnell. Le *Volksfreund*, organe des trois frères Schnell, alla jusqu'à dire qu'on verrait sans effroi le drapeau tricolore flotter sur l'hôtel de ville de Berne, et ajoutait, par manière de plaisanterie, que, si le gouvernement de Louis-Philippe le voulait bien, tous les membres du Grand Conseil bernois feraient la culbute du haut du grand escalier de cet hôtel de ville.

Ce revirement subit de la politique bernoise était l'œuvre de l'ambassadeur de France, comte de Rumigny. Ce diplomate habile avait profité des embarras que créaient au gouvernement bernois sa lutte avec le patriciat et la bourgeoisie de Berne d'un côté et ses conflits avec les puissances européennes de l'autre, pour s'imposer aux Schnell et les diriger de ses conseils. Le remplacement de M. de Rumigny, vers le milieu de l'année 1836, par un nouvel ambassadeur, Napoléon Lannes, duc de Montebello, fils d'un des plus vaillants maréchaux de Napoléon, tué à la bataille d'Esslingen (le 22 mai 1809), ne changea rien à cet état de choses, sinon que ce que Rumigny obtenait par habileté et finesse, Montebello l'exigeait avec hauteur et un ton impérieux qui ne souffrait pas de contradiction.

Ce n'était pas dans la politique extérieure seulement que Berne avait

[1] Wilhelm Fetscherin, *Die eidgenössischen Abschiede aus den Jahren 1814 bis 1848*, I, 926. On y trouve tous les actes relatifs aux réfugiés.

chanté la palinodie. La conduite de cet État dans les questions intérieures et les affaires religieuses en particulier est marquée au moins de la même faiblesse.

Après l'adoption des articles de Baden par le Grand Conseil de Berne, en février 1836, une grande fermentation s'était manifestée dans le Jura, où le journal ultramontain, l'*Ami de la justice*, avait paru encadré de noir. Trois ecclésiastiques, le provicaire Cuttat, son vicaire Spahr et l'abbé Bélet étaient l'âme de l'agitation. Des manifestations séditieuses eurent lieu. Des placards affichés aux coins des rues portaient ces mots : « Séparation du canton de Berne! A bas les huguenots! Vivre catholiques ou mourir! » Ces mots étaient répétés sur les *arbres de religion* que des femmes avaient plantés et autour desquels elles faisaient la garde, leurs tabliers pleins de sable pour le jeter aux yeux des téméraires qui tenteraient de les enlever. Des cris de mort au conseiller d'État Stockmar et à Choffat, préfet de Porrentruy, se faisaient entendre; on en voulait à ces deux hommes politiques de leur dévouement à Berne et aux articles de Baden. Un autre grief contre Stockmar était de s'être laissé nommer au Conseil d'État en remplacement de Vautrey qui, après avoir représenté Berne à la conférence de Baden, s'était prononcé contre l'adoption des fameux articles et avait payé ce revirement de son élimination du pouvoir exécutif. Le gouvernement réprima par la force les troubles du Jura catholique et envoya des bataillons occuper ce pays (9 mars). Cuttat s'était mis à l'abri en se réfugiant sur le territoire français, ainsi que son vicaire Spahr. Mais Bélet fut arrêté à Bienne et subit une détention assez longue. Le préfet Choffat ayant pris sur lui de supprimer l'*Ami de la justice*, organe du parti ultramontain, fut désavoué par le pouvoir. En revanche, les trois autres préfets du Jura catholique, accusés d'avoir manqué d'énergie dans l'exercice de leurs fonctions, furent révoqués.

Mais l'énergie manquait de plus en plus au gouvernement lui-même entièrement soumis à l'influence de l'ambassadeur de France. Le dernier jour de juin, le duc de Montebello réveillait à minuit l'avoyer Tscharner et faisait convoquer le Conseil exécutif pour lui annoncer que s'il ne prenait pas l'engagement de proposer au Grand Conseil le retrait des articles de Baden, les régiments français entreraient dans le Jura catholique, dont la population avait invoqué la protection de la France. L'avoyer Tscharner et la majorité du Conseil exécutif cédèrent à la menace. Le Grand Conseil lui-même, convoqué le 2 juillet, vota la suppression des fameux articles par 111 voix contre 18. Parmi les opposants, on voyait figurer les conseillers d'État Charles Neuhaus, Kaiser,

Stockmar et le directeur des établissements de Hofwyl, Emmanuel de Fellenberg.

Les articles de Baden n'étaient pas plus heureux à Saint-Gall, où ils avaient succombé sous le veto populaire, au commencement de l'année précédente. A la suite d'une polémique très ardente et d'une assemblée populaire, où s'était signalé le doyen Popp, 18000 citoyens se prononçaient contre la loi (janvier 1835). Une réaction dans le sens ultramontain s'accomplissait dans ce canton, où le conseil d'éducation que présidait le doyen Greith suspendait l'historien et libre penseur Henne de ses fonctions de professeur et soutenait une lutte très vive avec le curé libéral Féderer, chef et champion de l'école cantonale *mixte*. Les articles de Baden avaient été aussi abandonnés à Soleure, dont le gouvernement avait déjà sur les bras un conflit avec Rome au sujet du prévôt de la Collégiale: le chanoine Kaiser, élu par le gouvernement, n'avait pas obtenu du saint-siége l'institution canonique. Plusieurs hommes d'État de ce canton déploraient l'aliment donné aux passions religieuses par la conférence de Baden dont les effets s'étaient fait sentir dans les élections au Grand Conseil. Au nombre des nouveaux membres figurait le fameux agitateur Ch.-L. de Haller, qu'un récent pamphlet intitulé : *Satan et la Révolution*, avait signalé comme un de ses coryphées à l'opinion ultramontaine.

L'agitation était encore plus vive en Argovie, où le gouvernement était entré en lutte avec l'évêque Salzmann, prélat d'ailleurs modéré et conciliant, au sujet d'une proclamation dont l'autorité civile avait imposé aux curés la lecture en chaire et que treize d'entre eux avaient refusé de lire. Ces ecclésiastiques ayant été frappés de destitution, l'évêque protesta. Les articles de Baden, le serment constitutionnel exigé du clergé et la mise sous tutelle des biens des couvents, étaient un autre sujet d'irritation. On parlait ouvertement de marcher sur Aarau. Un capucin grison, connu par son éloquence, le père Théodore Florentini, entraînait les populations des Freien-Aemter dans cette croisade contre les protestants argoviens et les radicaux catholiques qui faisaient cause commune avec les premiers. Les milices du canton ne suffisant pas pour contenir les séditieux, le gouvernement dut faire appel aux troupes zuricoises, qui s'avancèrent jusqu'à Bremgarten.

Pendant ce temps le gouvernement lucernois, résistant aux conseils du gouvernement bernois, refusait de retirer les articles de Baden et de se joindre à lui pour négocier avec le pape l'établissement d'un concordat ; il exilait le nonce de son territoire, par décret du 11 mars 1836. Ce décret était rédigé de la main de Siegwart-Muller, en qualité de sous-

secrétaire d'État. Ce personnage était alors l'un des chefs du parti radical et le rédacteur du journal de ce bord, intitulé la *Volkszeitung*, condamné par le clergé d'Uri comme anti-catholique[1]. Mgr de Angelis transférait sa résidence à Schwyz et y marquait son passage par l'introduction des jésuites, au mépris du décret rendu par la landsgemeinde de 1758, qui défendait à tout jamais de présenter une motion tendant à l'appel de cet ordre religieux.

Dans sa lutte contre l'ultramontanisme, le gouvernement lucernois avait pour lui un certain nombre d'ecclésiastiques (48 environ contre 90). Mais l'adhésion des prêtres libéraux ne faisait qu'irriter le zèle des ultramontains et du plus ardent d'entre eux, le chanoine et professeur Schlumpf, rédacteur de la *Gazette ecclésiastique* (*Kirchenzeitung*). Le gouvernement crut faire merveille en destituant Schlumpf et en l'exilant du canton. Mais ce dernier n'était pas homme à se laisser désarçonner de cette façon et, transportant à Schwyz le centre de son activité religieuse et politique, il se vengea du libéralisme ou radicalisme lucernois en travaillant avec le nonce à la création d'un collége de jésuites dans ce canton[2].

Le contre-coup de l'émotion produite par la conférence de Baden se fit sentir aussi dans le canton de Fribourg. Le gouvernement libéral de cet État, formé en 1831 de cinq anciens conseillers d'État patriciens et de huit plébéiens, dont quatre citoyens de la pastorale Gruyère (c'était la revanche de Chenaux), s'était brouillé avec le parti ultramontain, le jour où l'on avait refusé le droit de siéger dans la Constituante à l'évêque Yenny, élu par le district de Rue. La suppression, en 1835, de la fête commémorative de Villmergen, rétablie par ce prélat en 1817, n'avait pas réconcilié ce dernier avec le nouveau régime. La création d'une école moyenne centrale, soustraite à l'autorité épiscopale en ce qui concernait le choix des livres et des professeurs, avait consommé la scission à laquelle travaillaient depuis longtemps les carlistes français, qui rédigeaient le *Véridique* avec quelques jésuites du collége Saint-Michel. L'expulsion d'un de ces derniers, le père Ferrand, coupable d'avoir, du haut de la chaire, déclaré la souveraineté du peuple un principe protes-

[1] Siegwart-Muller, *Rathsherr Leu von Ebersol, der Kampf zwischen Recht und Gewalt*. Altdorf, 1863. Le premier volume de cet ouvrage a 1133 pages et renferme, en dépit de ses réticences calculées, beaucoup de choses instructives.

[2] Joseph Imhof, Professor der katholischen Theologie, *Die Jesuiten in Luzern*, St-Gallen, Scheitlin und Zollikofer, zweite Auflage, 1848, 12 et suivants. L'auteur de cet écrit, facile à reconnaître sous ce pseudonyme transparent pour quiconque connaît Lucerne, n'était autre que Bourcard Leu, le savant et courageux prévôt de la collégiale et professeur de théologie au lycée de Lucerne.

tant, avait contribué à exalter les esprits. Averti par les élections de 1834, qui avaient déjà fait subir une modification notable au Grand Conseil nommé en 1831, le Conseil d'État s'abstint prudemment de toute participation à la conférence de Baden. Mais la neutralité du gouvernement fut taxée de connivence secrète par les hommes de la sacristie : ils se liguèrent avec l'aristocratie déchue, aux élections de 1836, qui se firent, comme celles de 1834, sous l'influence de Mgr Yenny. Le nonce de Angelis félicitait le prélat de ses victoires signalées sur les ennemis de l'Église, par lettres du 22 mai 1834 et du 18 juin 1836.

Ces félicitations étaient d'autant plus à leur place que, dans la séance du 31 mai, le Grand Conseil renouvelé avait adopté, par 39 voix contre 10, la proposition qui lui avait été adressée par l'évêque, de faire une déclaration publique d'improbation à l'endroit des articles de Baden. Parmi les orateurs qui avaient tonné contre la conférence, on avait vu avec surprise l'ancien avoyer Charles Schaller, qui depuis quatorze ans représentait son canton à la Diète fédérale comme premier ou second député. L'argumentation de cet homme d'État, aussi adroit qu'éloquent, consistait à dire que les gouvernements n'avaient pas le droit de régler les affaires religieuses sans le concours du clergé et que l'opinion, *cette reine du monde*, condamnait les articles en question. Mais en dépit de son respect pour l'opinion dominante, Schaller, abandonné par les libéraux, et auquel les ultramontains préféraient un des leurs, ne fut pas réélu les années suivantes à la Diète, où il fut remplacé par l'ancien colonel de la garde suisse Philippe de Maillardoz, un des modérés de ce parti.

La question de la réforme du Pacte n'avait pas été enterrée par le rejet du pacte Rossi. Elle revenait de temps en temps sur le tapis, au sein de la Diète, convaincue de plus en plus de l'impossibilité de marcher avec le Pacte suranné de 1815. Dans l'été de 1834, une grande commission de 14 membres avait été nommée pour s'occuper de la chose. Mais sur ces 14 députés, cinq seulement, Melchior Hirzel de Zurich, Casimir Pfyffer, Kern de Thurgovie, Baumgartner, Zschokke, se prononcèrent pour un changement dans le mode de composition de la Diète et dans le sens d'une représentation proportionnelle à la population des cantons. Tous les autres États, dont l'avoyer Schaller de Fribourg se fit l'interprète, pensaient que la Suisse étant une « Confédération formée par l'adhésion successive de pays libres et indé-« pendants les uns des autres, on ne pouvait raisonnablement exiger « qu'ils renonçassent à la conséquence naturelle et légitime de cette « indépendance, l'*égalité dans les affaires communes*. Il serait, » ajoutait

Schaller, « tout aussi superflu d'espérer que ces cantons feront volon- « tairement le sacrifice de cette indépendance; le peuple n'en veut pas « et est opposé à tout ce qui laisse supposer l'intention de le ramener « au temps de l'unitarisme. » Les députés de Berne avaient beaucoup contribué à empêcher la réforme projetée, en déclarant qu'ils préféraient le *statu quo* à une réforme qui ne tendrait pas à l'unité complète de la Suisse.

L'impuissance démontrée de la Diète à résoudre la question du Pacte, fit que les amis de la réforme n'attendirent plus le salut de la patrie que des assemblées populaires. Les tirs fédéraux sont le grand levier de la démocratie suisse, de 1824 à 1848.

Le tir fédéral de Lausanne, en juillet 1836, emprunta une signification particulière au discours de son président Druey, qui après avoir félicité les républicains neuchâtelois et leur orateur Jeanrenaud-Besson de leur présence à cette fête patriotique, prononça ces paroles expressives et menaçantes à l'endroit du régime qui dominait à Neuchâtel : « *L'indépendance de la Suisse ne sera complète que lorsque toutes les parties du sol helvétique seront entièrement affranchies de toute domination étrangère.* » La politique tortueuse et les menaces des cabinets étrangers n'avaient pas été oubliées. Le colonel fédéral tessinois Luvini rappela aux carabiniers et à la foule des assistants le noble orgueil national de leurs pères et leur demanda s'ils étaient prêts à en faire le sacrifice.

Pendant que la conférence de Baden succombait dans la plupart des cantons, sauf Lucerne, Argovie, Thurgovie, la question des réfugiés continuait à occuper la diplomatie étrangère, qui ne laissait aucun répit au Vorort et le pressait de prendre des mesures rigoureuses. Le duc de Montebello se distingua par le langage impérieux de la note qu'il remit au Vorort et qui tomba comme une bombe au sein de la Diète, le 18 juillet 1836. Malgré les protestations d'une assemblée populaire réunie à Kräuel sur la Sihl, c'est-à-dire à la place où le révolutionnaire zuricois Hæberli avait été fusillé en 1804, la Diète rendit un *conclusum* ou décret d'expulsion contre ses hôtes dangereux, mais ne visait naturellement que ceux qui auraient abusé du droit d'asile et violé le droit des gens. L'auteur de cette proposition était ce même docteur zuricois Louis Keller de Steinbock, qui avait défendu jusque-là les réfugiés avec le plus d'énergie. Les cabinets étrangers voulaient davantage et réclamaient l'expulsion de tous les réfugiés, sans distinction. Le mot d'extradition avait même été prononcé. Keller et ses collègues de la Diète ne voulurent pas aller jusque-là et entendaient laisser les cantons maîtres de décider, pour chaque cas, si le droit des gens

avait été violé ou non. Ils prirent un *conclusum* dans ce sens par 15 voix. Toute pensée d'extradition des réfugiés était formellement écartée[1].

Ces décrets ne satisfirent pas les cabinets de l'Europe. M. Thiers, alors ministre des affaires étrangères du roi Louis-Philippe, se montrait, à cette époque, peu bienveillant pour la Suisse; il donna pour instruction au duc de Montebello de menacer les cantons d'un *blocus hermétique* des frontières, si l'on ne faisait pas droit aux exigences du cabinet français.

Le peuple suisse, sans être initié à tous les incidents diplomatiques de la lutte, suivait cependant d'un œil inquiet les prétentions de la diplomatie et son ingérence dans les affaires intérieures de la Confédération. Les décisions de la Diète elle-même ne lui inspiraient pas confiance et lui semblaient dictées par une politique pusillanime. Cette politique de la peur, comme on la qualifiait, stigmatisée par la presse et dans les strophes enflammées du professeur Albert Richard d'Orbe, souleva l'indignation des masses. Le *Nationalverein*, qui avait pour chefs Troxler, Kasthofer, Casimir Pfyffer, Druey, Stockmar, Guillaume Snell, dirigeait le mouvement. Des assemblées populaires eurent lieu pendant le mois d'août sur divers points du territoire suisse, à Reiden (Lucerne), à Flawyl (Saint-Gall), à Wiedikon (Zurich), à Munsingen (Berne) et à Genève. L'assemblée de Wiedikon, la plus nombreuse de toutes, ne comptait pas moins de 20,000 personnes et répondit par un non formidable à la question de savoir si le peuple voulait se soumettre aux injonctions de l'étranger et par un oui non moins énergique, quand on lui demanda si les citoyens étaient prêts à exposer biens et vie pour l'indépendance de la nation.

La réponse de la Diète au cabinet français se ressentit de l'impression produite par ces assemblées populaires. Cette réponse, rédigée par le professeur Monnard, était ferme et digne. Les décrets rendus contre les réfugiés n'en furent pas moins exécutés, ici avec plus de rigueur, là avec indulgence, selon les dispositions des gouvernements. Celui de Berne se signala de nouveau par un zèle excessif en expulsant de son territoire le publiciste et professeur Louis Snell, qui travaillait à la réforme du Pacte, mais n'avait pris aucune part aux intrigues des réfugiés.

Ce conflit avec la France était à peine terminé qu'il en naissait un

[1] Wilhelm Fetscherin, *Die eidgenossischen Abschiede, aus den Jahren 1814-1848*, I, 931.

nouveau au sujet d'un Italien nommé Conseil. M. Thiers, le prenant pour un révolutionnaire, en avait fait demander l'expulsion par le duc de Montebello. Or, il se découvrit que ce Conseil était un espion du roi Louis-Philippe. La Diète, qui ne se doutait pas que ce souverain, se défiant d'un ministre qui lui était imposé par la majorité de la Chambre des députés, avait sa police personnelle et secrète, ordonna une enquête sur cette affaire (9 septembre 1836), et en chargea les députés Louis Keller, Monnard et Bourckhardt de Bâle. Les deux premiers s'acquittèrent de leur mandat avec énergie, et leur rapport de majorité, sorti de la plume de Keller, mettait au jour le pitoyable jeu de la diplomatie. Le gouvernement français se vengea de ce qu'il considérait comme un affront par l'exécution du blocus hermétique dont Thiers avait menacé la Suisse et qui devait être nuisible aux deux pays. Dominée par la politique sans dignité du Vorort bernois et le mécontentement des cantons qu'effrayait une rupture avec la France, en présence surtout de l'hostilité des autres cabinets, la Diète s'inclina devant la nécessité et biffa son *conclusum* du 9 septembre. Cela se fit dans une séance qui, sur la proposition des Grisons, eut lieu à huis-clos, contrairement à ce qui se pratiquait depuis 1833, où les séances avaient été rendues publiques à la demande de Thurgovie. Six cantons et deux demi-cantons, ceux de Zurich, Lucerne, Glaris, Saint-Gall, Thurgovie, Genève, Bâle-Campagne, Appenzell-Extérieur refusèrent de s'associer au vote de leurs co-États qu'ils considéraient comme déshonorant pour le nom suisse (31 octobre)[1].

Malheur au pays qui s'humilie, il est obligé de s'humilier toujours davantage. L'affaire Conseil fut suivie de celle de Louis-Napoléon. Ce jeune prince, fils du roi Louis de Hollande et de la reine Hortense et neveu de Napoléon Ier, avait été proscrit de France comme toute sa famille. Il se fixa avec sa mère au château d'Arenenberg, au bord du lac de Constance. Naturalisé thurgovien, élu président du tir cantonal et même député au Grand Conseil par le cercle de Diessenhofen, capitaine d'artillerie bernois, Louis-Napoléon cachait sous ces dehors républicains la pensée secrète de monter sur le trône de France. Son château d'Arenenberg devint le foyer de menées très actives qui avaient eu pour résultat, en 1836, l'échauffourée de Strasbourg, où Louis-Napoléon, qui avait essayé de soulever la garnison, fut fait prisonnier, et, par grâce spéciale, embarqué pour l'Amérique. Rappelé à Arenenberg auprès de sa mère mourante, il y avait recom-

[1] Pour les actes relatifs à cette affaire voir Festcherin, *Eidg. Abschiede*, I, 939.

mencé les intrigues qui devaient aboutir, en 1840, à une nouvelle tentative, celle de Boulogne-sur-Mer. Le gouvernement français, dirigé alors par le comte de Molé, demandait depuis longtemps, par voie officieuse, l'expulsion de ce conspirateur dangereux. L'avoyer Am Rhyn de Lucerne avait promis d'agir en ce sens sur le gouvernement de Thurgovie, mais n'avait pas réussi dans ses démarches. L'ambassadeur de France ne trouvant pas les mêmes dispositions auprès de l'avoyer Kopp, son successeur, renouvela sa demande en termes impérieux auprès du Vorort lucernois. Toute la diplomatie appuyait la France. Le prince Napoléon de son côté niait effrontément qu'Arenenberg fût un foyer d'intrigues. Le Grand Conseil thurgovien, présidé par M. Kern, aujourd'hui ministre suisse à Paris, défendit énergiquement son concitoyen. Ce magistrat, représentant de son canton à la Diète, allégua que la Suisse n'avait pas à s'inquiéter des intrigues du prince et ne devait pas se laisser traiter comme une province française. Les députés de Vaud et de Genève, MM. Rigaud et Monnard, remarquables, le premier par l'éloquence, le second par une dignité noble, soutinrent également, au sein de la commission nommée à ce sujet par la Diète, qu'il était contraire à tous les principes de renvoyer un citoyen suisse. La majorité, formée du bourgmestre Hess de Zurich, de Schindler de Glaris, de Kohler de Berne et de Bourckhardt de Bâle, d'accord avec Kopp, avoyer de Lucerne et président du Vorort, ne se montrait pas si indulgente pour Napoléon. Ces magistrats voulaient que le gouvernement thurgovien exigeât au moins du prétendu citoyen suisse une renonciation formelle au titre de citoyen français [1]. La Diète, que la question rendait perplexe, décida par 17 voix d'en référer aux États. Le duc de Montebello se mit alors en campagne et parcourut plusieurs cantons, cherchant à exercer une pression sur les magistrats les plus influents. Il réussit auprès de quelques-uns. D'autres, au contraire, l'avoyer Schaller à Fribourg, par exemple, résistèrent énergiquement aux menaces de l'ambassadeur. « Vous voulez la guerre, » disait Montebello, « eh bien, vous l'aurez : « nous commencerons par Genève dont le verbe est si haut, et, en quinze « jours, vous êtes écrasés. » — « C'est possible, M. le duc, » répondit Schaller, « mais, si nous devons succomber, ce sera du moins avec hon- « neur. On a vu, et je vous le prouverai l'histoire en mains, de gran- « des nations succomber comme les plus faibles [2]. »

[1] « Je pense comme vous, écrivait Charles Schnell au bourgmestre Hess, la France « est dans son droit, Napoléon se conduit non pas en Suisse, mais en prétendant. » (28 août 1838.)

[2] Leemann, *Denkschrift über die Ereignisse im Jahre 1838.* Biel 1840.

Impatient des lenteurs du *referendum* et surtout mécontent du mauvais accueil fait à sa demande, le comte Molé donna l'ordre au duc de Montebello de quitter la Suisse. Une division de 25,000 hommes se concentra à Lyon et le général Aymar, dans un ordre du jour aux troupes, menaça *de châtier les turbulents voisins* de la France (septembre 1838). Ce langage hautain, loin d'intimider les Suisses, les fit bouillonner à la fois d'indignation et d'enthousiasme. Les cantons français se signalèrent par leur patriotisme. La population genevoise courut travailler aux fortifications. Genève et Vaud armèrent leurs milices sous le colonel Guiguer de Prangins, bien que ce dernier eût voté en Grand Conseil pour l'expulsion du prétendant déguisé en citoyen suisse. Le peuple bernois s'associa à cet élan, et 6000 citoyens, réunis à Langenthal, votèrent des félicitations aux députés de Vaud et de Genève. Une adresse signée du colonel Dufour et d'autres citoyens genevois, exhorta le gouvernement thurgovien à persister dans sa conduite. Aux considérations de politique et d'honneur national invoqués dans cet écrit, Dufour joignait des motifs personnels qui l'attachaient au prince, qu'il avait instruit dans l'art militaire. Il en était de même de M. Kern de Thurgovie, ami particulier de Louis-Napoléon.

Le Conseil exécutif de Berne, toujours sous l'influence de l'avoyer Tscharner et des frères Schnell, inclinait pour l'expulsion et formulait un préavis dans ce sens au Grand Conseil. Mais 106 voix contre 104 donnèrent gain de cause aux adversaires de l'expulsion (24 septembre 1838). Froissés par ce vote qui condamnait leur système, Tscharner et ses amis donnèrent leur démission et se retirèrent des affaires publiques. Dans les débats orageux auxquels donna lieu cette grande question, brilla par son éloquence le conseiller d'État Charles Neuhaus, déjà connu pour la part importante qu'il avait prise à la fondation de l'université de Berne, quatre années auparavant, et par son opposition à la France dans les affaires du Jura. On le choisit pour remplacer Charles Schnell à la Diète, et on le nomma ensuite avoyer de la république pour l'année 1839.

A Fribourg, le Grand Conseil, devenu en majorité ultramontain, avait décidé l'expulsion par 45 voix contre 35. Ce vote pusillanime n'empêcha pas le Conseil d'État libéral de mettre les milices sous les armes, exemple imité par Argovie, Saint-Gall, Soleure et Zurich.

L'enthousiasme public gagna la Diète fédérale; elle fit une réponse énergique à la France. Mais cédant aux instances du Vorort, le prince Louis-Napoléon avait annoncé l'intention de ne pas compro-

mettre davantage le pays qui lui avait donné asile et s'éloigna en effet le 14 octobre.

Pleins d'admiration pour la belle conduite de Vaud et de Genève, un grand nombre de citoyens de la Suisse allemande gratifièrent de drapeaux d'honneur les milices de ces cantons, et perpétuèrent par des médailles d'or la fermeté courageuse de leurs députés Rigaud et Monnard, proclamés « les gardiens de l'honneur national. »

L'année même où l'esprit patriotique des Suisses se décelait d'une manière si honorable, la Confédération faillit être de nouveau plongée dans la guerre civile par la fureur des partis qui déchiraient le canton de Schwyz, libéraux ou *Onglus* (Klauenmænner) d'une part, et vieux Schwyzois ou *Cornus* (Hornmænner) de l'autre. Ces bizarres dénominations empruntées à la vie pastorale de ces peuplades nous reportent au début de leur différend, simple querelle d'usufruit qui s'était élevée entre les riches ou propriétaires de bêtes *à cornes* et les petits propriétaires de chèvres, moutons, bêtes *à ongles*. La même question soulevée dans l'Underwald en 1837 avait été réglée au moyen d'une indemnité accordée aux non-propriétaires de bêtes à cornes. Un cheval comptait pour 16 ongles, une vache pour 8, 6 chèvres pour 8. Mais d'économique et sociale, la querelle devint politique et se compliqua des questions de parti qui divisaient le canton. Le sang coula à la landsgemeinde de Rothenthourm (6 mai 1838). Les libéraux qui voulaient porter Nazar de Reding à la dignité de landamman essuyèrent de nouveau d'horribles traitements de la part des adhérents du colonel Ab Yberg, le même qui avait envahi Kussnacht cinq années auparavant. Plusieurs libéraux furent grièvement blessés, le fils d'Aloïs Reding contraint d'abandonner sa voiture pour échapper aux mauvais traitements des Cornus[1].

Le Vorort lucernois songeait à faire occuper pour la seconde fois le canton de Schwyz, lorsque Guillaume Næff de Saint-Gall, désigné comme commissaire fédéral, réussit à prévenir l'occupation par le désarmement volontaire des deux partis (22 juin 1838). Une landsgemeinde légale réunie à Rothenthourm, sous les yeux de cinq commissaires fédéraux, ratifia l'élection d'Ab Yberg par 4478 voix contre 1000 données à son compétiteur (22 juillet).

L'année 1838 vit aussi finir les dissensions de Glaris. Le peuple de ce canton, en grande majorité protestant, avait jugé à propos de se donner, comme les autres États confédérés, une nouvelle constitution

[1] Steinhauer, *Gesch. des Freystaates Schwyz*, II, 215 et suivants. Baumgartner, *Die Schweiz in ihren Kampfen*, II, 274.

basée sur la *représentation par tête* (Kopfzahl) au lieu de la représentation conventionnelle stipulée dans les traités en faveur de la minorité catholique. Celle-ci, réunie en landsgemeinde le 7 juin et le 13 août à Næfels, refusa de se soumettre et dut y être contrainte par les armes. Deux compagnies de carabiniers et près de 1000 fantassins occupèrent le bourg de Næfels (22 août 1837). Le refus des prêtres catholiques de prêter serment sans condition à la nouvelle constitution et de célébrer en commun la fête anniversaire de la bataille de Næfels amena de nouveaux troubles. Des amendes et des peines infamantes frappèrent Pascal Tschoudi, directeur de l'arsenal, et autres chefs catholiques, convaincus d'avoir recherché l'appui de Schwyz (15 décembre 1838). La Diète fédérale passa à l'ordre du jour sur les plaintes de la minorité écrasée.

L'année 1838 avait été marquée par des changements importants dans la vie politique du canton de Zurich. A l'occasion de la révision de la constitution de 1831, dont le terme avait été fixé à six ans, le droit ou privilége accordé à la ville de Zurich de nommer le tiers des députés du Grand Conseil lui fut ôté et toute distinction de ville et de campagne abolie par le fait. L'ancienne cité souveraine, la ville des lumières et du droit, comme l'appelait la vieille Suisse, se trouva réduite à une représentation de 12 députés. L'un des chefs politiques qui commencent à prévaloir à cette époque, l'avocat Jonas Fourrer, trouvait avec l'auteur de la proposition, Guyer de Bauma, que le but d'une représentation du peuple est d'exprimer le plus exactement la volonté de ce dernier. Mais le docteur Louis Keller de Steinbock, mécontent de ce développement, excessif à ses yeux, de l'élément démocratique, dépose la présidence du tribunal suprême et manifeste l'intention de renoncer aux affaires publiques pour se vouer tout entier à la science. Le peuple ne lui en laissa pas le mérite et l'écarta, aux élections de mars 1838, avec plusieurs de ses amis politiques. L'étoile des juristes radicaux de la ville avait pâli visiblement. L'influence exercée par les Allemands d'Outre-Rhin (Deutschlinge) dans toutes les questions d'État, d'Église et d'École, déplaisait souverainement aux gens des campagnes. Louis Keller, d'ailleurs, Willhelm Fussli et le procureur général Ulrich s'étaient fait de nombreux ennemis par leur morgue et leurs allures méprisantes que faisaient ressortir davantage, chez l'un ou l'autre d'entre eux, les désordres de la vie privée. Mais l'homme peut-être le plus impopulaire de ce système était le Wurtembergeois Thomas Scherr, directeur de l'école normale, auquel on reprochait de ne cultiver que l'esprit aux dépens du cœur et de viser à la destruction systématique du sentiment religieux,

au sein du peuple. Le 26 janvier 1839 le gouvernement zuricois, dirigé par le protecteur de Scherr, le bourgmestre Melchior Hirzel et par Louis Keller, avait appelé aux fonctions de professeur de théologie à l'université, le savant wurtembergeois Strauss, qui, sans nier absolument l'existence historique de Jésus-Christ, attribuait aux narrations des évangélistes une origine *mythique* ou légendaire. L'opposition de l'orthodoxe antistès Fussli et celle de Gaspard Blunschli, le savant jurisconsulte et professeur de droit, ne fut pas écoutée. Le peuple, déjà mécontent de la tendance rationaliste du gouvernement et des réformes politiques, législatives, scolaires et militaires introduites par le nouveau régime, s'émut de cet appel. Le gouvernement, écoutant la voix de la prudence, revint de sa décision. Mais en congédiant Strauss, le Grand Conseil avait jugé à propos de lui allouer une pension de 1000 francs à titre d'indemnité (18 mars) par 149 voix contre 38.

Ce fut le signal d'un nouveau mouvement et d'une assemblée populaire de 15,000 hommes à Kloten. Un comité de la foi s'organisa sous la présidence d'un riche fabricant de Richterschwyl nommé Hurlimann-Landis et du médecin Rahn-Escher. Il demandait la suppression de l'université et l'expulsion de Scherr, le directeur de l'école normale. Sur ces entrefaites le bruit se répandit que les cantons du concordat des sept se disposaient à prêter main-forte au gouvernement. Aussitôt le tocsin sonne. Rahn-Escher appelle le peuple aux armes (6 septembre). Un pasteur, peu recommandable par ses mœurs, mais connu dans le monde savant par ses traductions de l'indou, du drame de Sacountala entre autres, Bernard Hirzel de Pfeffikon, se met à la tête de 8 à 10,000 paysans qui marchent sur Zurich, armés les uns de carabines, d'autres de faux, de bâtons et d'instruments aratoires, en chantant des psaumes à tue-tête, comme les soldats de Cromwell. A la vue des troupes du gouvernement échelonnées sur la place du Munster, Hirzel s'écrie : « Au nom de Dieu, faites feu. » Plusieurs soldats tombent. Les troupes ripostent par un feu bien nourri qui tue sept paysans, et se replient ensuite en bon ordre.

En ce moment paraît sur la place le conseiller d'État Hegetschweiler, tenant un papier à la main. Ce magistrat qui avait fait en vain opposition à l'appel de Strauss venait annoncer de la part du Conseil d'État, que présidait en ce moment le second bourgmestre Hess, une décision conforme aux vœux du peuple. Soudain un coup de feu, parti des rangs des insurgés, atteint le courageux parlementaire et lui fait une blessure mortelle. Le gouvernement radical est contraint d'abdiquer et le premier bourgmestre Hirzel, le trop zélé protecteur de Strauss, va

chercher au Righi un abri contre la tourmente populaire. Les principaux chefs du radicalisme, Louis Keller et Jonas Fourrer entre autres, sont également obligés de s'enfuir. L'ancien bourgmestre Conrad de Muralt et Gaspard Bluntschli, de concert avec le bourgmestre Hess, converti au mouvement populaire, reprennent les rênes du pouvoir, sauvé à grand'peine des mains fanatiques du comité de la foi.

La révolution zuricoise (Zuri-putsch, dans le langage populaire) s'était accomplie sous les yeux même de la Diète réunie alors à Zurich. L'avoyer Neuhaus, qu'indignait ce spectacle, ouvrit l'opinion de faire occuper cette ville par les troupes fédérales et de transférer le siége de la Diète dans une ville du voisinage. Le député de Fribourg, le colonel de Maillardoz, appuyait l'opinion de son collègue de Berne. Mais le député de Vaud, Henri Druey, dont le nom marque dès lors de plus en plus dans les affaires, s'opposa énergiquement à cette translation qui eût privé Zurich de ses fonctions directoriales : « Le peuple, dit-il, a changé son gouvernement; nous devons respecter le vœu du peuple. »

La révolution politico-religieuse de Strauss, représentée par une partie de la presse comme une victoire des ténèbres sur les lumières, trouva un apologiste inattendu dans le philosophe démocrate et radical Troxler. A ses yeux « la levée de boucliers du peuple zuricois n'était « que la légitime protestation d'un peuple attaché à la foi de ses pères « contre l'invasion de doctrines étrangères [1]. »

Le premier acte du gouvernement zuricois fut de renoncer au Concordat des Sept, « attendu, » disait-il, « que les alliances séparées, loin « de resserrer le lien fédéral, ne font que le dissoudre. »

A peine installé, le nouveau Vorort eut à s'occuper des affaires du Tessin et du Vallais. Dans le Tessin, les élections de février 1839 avaient amené au Conseil d'État une majorité hostile aux sociétés libérales, à la liberté de la presse et aux réfugiés italiens, dont le plus important, le citoyen lombard Jacques Ciani, bien que naturalisé Tessinois et même membre du Grand Conseil, se vit expulsé du canton. Le parti libéral, représenté au Conseil d'État par Stefano Franscini et par J.-B. Fogliardi (2 membres sur 9), avait pour chef militaire le colonel Luvini, syndic de Lugano, citoyen riche, éloquent, ardent ami des idées nouvelles. Le 4 décembre 1839, les libéraux du sud du Monte-Cenere se lèvent à la voix de Luvini et marchent sous ses ordres contre Bellinzona qui

[1] Troxler, *Die letzten Dinge der Eidgenossenschaft*, 1839, 136. Il dénie le nom de radicaux aux gouvernants de Zurich et appelle *pseudo-libéraux* ceux qui veulent imposer leurs idées religieuses ou politiques au peuple.

est occupé, puis contre Locarno, le siége des autorités, qui sont renversées et remplacées par un gouvernement provisoire, à la tête duquel, sur le refus de Luvini, on place Franscini. Les membres du Conseil d'État ancien, Rusca, Lotti, Riva, Monti, Gaspard Nessi sont en fuite dans le Piémont [1].

Le Vorort zuricois, issu lui-même d'une révolution, prit le parti d'accepter comme un fait accompli la victoire des libéraux ou radicaux tessinois. Cependant les magistrats déchus ne prirent pas aussi aisément leur parti de la révolution qui les avait précipités du pouvoir dans l'exil. Ils essayèrent une contre-révolution. Vaincu, livré par ses propres soldats, un des chefs, l'infortuné avocat Joseph Nessi, fut fusillé à Lugano, malgré les supplications de sa femme enceinte, entourée de plusieurs enfants en bas âge, le 4 juillet 1841. Le chef des radicaux, le colonel Luvini, mêla ses larmes à celles de cette famille au désespoir, mais il n'eut pas la force d'arracher le condamné à la vengeance de son parti qui, exaspéré, menaçait de tuer tous les prisonniers politiques. On prétend que Nessi déclara avant de mourir qu'il en eût fait autant à Luvini et à Franscini, les chefs des radicaux. Cette circonstance ne justifie point la condamnation capitale prononcée par un système qui n'existait lui-même qu'en vertu d'une insurrection.

Le sang de Nessi n'éteignit point la soif de réaction qui dévorait les vaincus de 1839. Ils firent plusieurs tentatives armées pour renverser l'ordre de choses issu du *pronunciamento* de Luvini. Chaque fois la lâcheté des chefs et la vigilance des partisans du pouvoir firent échouer la contre-révolution.

D'après la constitution de 1815, les dixains allemands du Haut-Vallais avec 22,000 âmes de population, élisaient 24 députés à la diète vallaisanne, pendant que les dixains du Bas, peuplés de 40,000 âmes n'en nommaient que 28. La prépondérance du Haut-Vallais, œuvre de la conquête de 1476, avait cessé sous le régime unitaire et l'acte de médiation, mais pour reparaître à la Restauration. Tous les projets de constitution, élaborés depuis 1833, sur la base de la représentation proportionnelle, avaient échoué contre la résistance des Haut-Vallaisans et celle de l'évêque qui craignait de perdre les quatre voix que lui avait octroyées la constitution de 1815, en échange de ses prétentions à la souveraineté temporelle. Une constitution nouvelle,

[1] Nizzola, *Storia abbreviata della Confederazione svizzera di Alessandro Daguet*. Lugano, 1872, 325.

achevée le 30 janvier 1839, sous la présidence de M. Maurice Barman, que ses adversaires appelaient l'*Espartero du Vallais*, avait été adoptée par les dixains du Bas auxquels s'était associé celui de Sion. Mais ceux du Haut, persistant dans leur opposition, déclarèrent qu'ils préféraient la séparation du pays en deux États comme Bâle. Le conseil d'État de l'ancien régime, encore en fonctions, invoqua la médiation fédérale. Le Vorort, siégeant à Zurich, envoya sur les lieux, comme commissaires, Charles Schaller de Fribourg et Baumgartner de Saint-Gall, avec des instructions conciliantes, mais avec l'ordre formel de s'opposer à toute séparation. En attendant une solution de la question, les députés du Vallais étaient exclus de la Diète fédérale, assemblée à Zurich, contrairement à l'opinion des cinq cantons et demi d'Uri, Schwyz, Underwald, Tessin, Neuchâtel et Bâle-Ville. Les efforts des commissaires pour amener une conciliation, dans une conférence tenue à Sierre, étant restés infructueux, le Vallais eut pendant quelque temps deux gouvernements. L'un, le nouveau, siégeait à l'hôtel-de-ville, l'autre à la maison de commune de la ville de Sion, puis ensuite à Sierre, le foyer de la résistance, dont l'âme était Louis de Courten. La reconstitution du Vallais sur la base de l'égalité des droits, décidée par l'autorité fédérale, le 3 août 1839, fut adoptée par une nouvelle Constituante composée des députés du Bas-Vallais. Mais le Haut la rejette en masse et se voit encouragé dans sa résistance par le nouveau Vorort issu de la révolution du 6 septembre à Zurich. Trois nouveaux commissaires, Frey de Bâle-Ville, Maillardoz de Fribourg et Meyenbourg de Schaffhouse, étaient accueillis comme des ennemis par le Bas-Vallais et les cantons voisins refusaient la levée de leurs troupes à l'autorité fédérale qui voulait recourir à la force. Les deux partis courent aux armes. Le Bas-Vallais marche comme un seul homme sous le commandement de Maurice Barman, qui avait à ses ordres Alexis Joris et Guillaume de Kalbermatten. Les Haut-Vallaisans, commandés par Werra, sont battus à Bramois, après une escarmouche où il y eut cinq morts et dix-sept blessés (1er avril 1840). Les cris de trahison se font entendre dans le Haut-Vallais ; les hommes du landstourm furieux se précipitent dans l'hôtel de ville de Sierre et tuent de la manière la plus barbare Pierre de Courten, vieillard septuagénaire qu'ils prennent pour son frère le grand bailli Maurice de Courten. Les Bas-Vallaisans entrent victorieux à Sierre et imposent la nouvelle constitution aux Haut-Vallaisans.

Cette nouvelle loi abolissait le titre de grand bailli qu'avait porté pendant des siècles le premier magistrat du pays et remplaçait par un Grand Conseil cantonal la diète vallaisanne, sorte de confédération des

dixains et des communes. L'évêque perdait ses quatre voix. Mais on lui donnait en échange un siége au Grand Conseil où le clergé avait, en outre, un représentant spécial. La religion catholique était maintenue comme religion de l'État. Le Grand Conseil n'osa pas abolir les immunités d'impôt et de justice dont le clergé avait conservé la jouissance, ni le *referendum* ou *droit de veto* que les communes exerçaient sur les lois et qui entravaient tout progrès.

La force du Bas-Vallais était dans son unanimité. Elle était telle que le clergé du Bas avait vu non-seulement sans déplaisir crouler la suprématie du Haut, mais que le chanoine de Rivaz défendait la révolution au sein du Grand Conseil dont il faisait partie et que l'abbé de Saint-Maurice réussissait à se faire nommer à Rome évêque de Bethléhem *in partibus* pour contrebalancer l'influence de l'évêque de Sion. Une ère de prospérité semble s'ouvrir alors au Vallais, doté par le nouveau régime d'écoles, de routes, d'un code civil et d'un système forestier. Mais c'étaient là des apparences trompeuses qui ne devaient pas tarder à s'évanouir au souffle d'un esprit de parti sans frein comme sans raison [1].

Pendant que les révolutions se succédaient coup sur coup dans plusieurs cantons, une nouvelle tentative de révision du Pacte était faite par la Diète, où treize cantons et demi votaient dans ce sens le 10 août 1839. Une commission de cinq membres, composée de Casimir Pfyffer, Druey, Kern de Thurgovie, Muralt de Zurich et Cramer de Genève, était chargée d'en préparer le projet. Mais, désespérant de voir ce nouvel essai aboutir mieux que les précédents, le peuple vouait toute son attention au tir fédéral de Soleure (juillet 1840). Certaines paroles de l'avoyer Munzinger donnèrent à cette fête l'importance d'un événement national : « Que ce drapeau, » disait-il en montrant la bannière rouge et blanche, « soit le symbole de cette Confédération invisible, « supérieure à tous les pactes existants, parce qu'elle est fondée sur « l'amour et que son cri de ralliement doit être *liberté religieuse et politique.* »

Une scène attendrissante vint encore ajouter à l'impression produite par ce discours; c'étaient les tireurs de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne se tendant une main fraternelle et se traitant de nouveau en

[1] Rilliet-Constant, *Le Vallais de 1840 à 1844*. — Maurice Barman, *La Contre-Révolution en Vallais*. — Salis-Soglio, *Portefeuille d'un officier fédéral*. — Crétineau-Joly, *Histoire du Sonderbund*. Ce dernier, pamphlétaire effronté, n'a pas rougi de faire égorger Pierre de Courten par les libéraux. Voir I, 318.

frères, après sept ans de haine et d'aversion réciproques. Ce rapprochement était surtout l'œuvre d'un grand cœur, le conseiller Minder, de Bâle-Ville, qui déjà en plus d'une circonstance s'était fait le modérateur des passions politiques.

Mais les effusions de ce genre ne sont jamais qu'un rayon de soleil au sein des ténèbres de la lutte des partis.

Du Vallais, la révolution passa dans le canton de Genève, demeuré pendant dix ans spectateur paisible des mouvements révolutionnaires. Dès le commencement de l'année 1841, le gouvernement genevois eut à lutter contre deux sortes d'ennemis, les partisans du suffrage universel, dirigés par James Fazy, politique audacieux et délié, et les membres de la Société du 3 mars, qui demandaient, par l'organe de Rilliet-Constant, une administration séparée pour la ville, dont le Grand Conseil ou Conseil Représentatif de la ville et république avait fait lui-même les affaires jusqu'alors. Cette dernière autorité en délibérait le 22 novembre 1841, et un illustre citoyen, Charles de Sismondi, combattait de toute la force de son éloquence les changements proposés, lorsqu'un rassemblement tumultueux formé sur la Treille, entoure l'hôtel de ville et contraint le gouvernement de voter l'établissement d'une Constituante, combattue en vain par Sismondi, qui mourut quelques mois après, atteint au cœur par ce qu'il considérait comme la ruine du système représentatif et des institutions libérales à Genève. Le suffrage universel était introduit dans ce canton.

Mais la composition du nouveau pouvoir ne satisfit pas la révolution, car sur 115 députés, 23 seulement étaient pris en dehors de l'ancien Conseil. Un nouveau soulèvement eut lieu le 13 février 1843, aux sons de la grande cloche de Saint-Pierre. Le colonel Dufour, chef des troupes du gouvernement, résista avec vigueur, et les deux partis comptaient déjà 4 morts et 12 blessés, lorsque le gouvernement capitula, comme en 1841, devant l'insurrection.

Le système de gouvernement, sorti de cette guerre civile et qui ne contentait ni les Fazystes ni les partisans de l'ancien ordre de choses, fut marqué par la retraite de M. J.-J. Rigaud, grave et généreux magistrat que la confiance publique avait porté onze fois de suite au poste de premier syndic ou président de la république genevoise (de 1825 à 1843).

Dans la Suisse orientale, la lutte engagée entre l'État et le clergé avait pris une nouvelle intensité, due en grande partie à la suppression de nouveaux couvents à Saint-Gall, à Lucerne, et aux mesures restrictives qu'Argovie adoptait à l'égard de ses monastères et qui semblaient

trahir, de la part de cet État, l'intention secrète d'en finir avec les corporations religieuses. Le fameux paysan, Joseph Leu d'Ebersol, qui se croyait la mission divine d'opposer une digue au radicalisme, fit au Grand Conseil de Lucerne la motion d'appeler les jésuites. Cette motion ayant été repoussée par 68 voix contre 22 (22 novembre 1839), le parti ultramontain chercha son salut dans la *Révision constitutionnelle*, dont la question agitait justement à cette époque les trois cantons d'Argovie, de Lucerne et de Soleure.

Dans ce dernier canton, Joseph Leu fut vaillamment secondé par Théodore Scherer, disciple ardent de Charles-Louis de Haller, aujourd'hui comte romain et président de la Société de Pie IX. A Lucerne même, il trouva bientôt un nouvel auxiliaire aussi habile qu'inattendu dans la personne de l'avocat-journaliste et sous-secrétaire d'État Siegwart qui, d'ultra-radical et straussien, devint, après le *Zuri-putsch*, conservateur et ultramontain prononcé [1]. Un autre fonctionnaire libéral d'un grand talent, élève favori du père Girard pendant son exil volontaire à Lucerne, Bernard Meyer, fut jeté par un passe-droit dans les rangs de l'opposition lucernoise.

Les lauriers du comité de la foi, de Zurich, empêchaient de dormir le comité catholique des trois cantons. Les adversaires de la Constitution soleuroise, assemblés à Mümmliswyl, le 2 janvier 1841, s'engagèrent à appuyer leurs vœux par une démonstration collective et un mouvement armé sur le chef-lieu. Mais la fermeté du gouvernement et de son président surtout, Joseph Munzinger, déjoua ce projet. L'insurrection du Schwarzboubenland, privée de ses chefs par l'arrestation de MM. Scherer et Gougger, se trouva en présence d'une force armée imposante, derrière laquelle se tenaient tout armés les contingents de Berne et de Bâle-Campagne, dont l'État de Soleure avait requis l'assistance (5 janvier).

Le même jour la majorité du peuple argovien proclamait par son vote le principe de l'abolition de la *parité* confessionnelle et l'établissement de la représentation exacte (Kopfzahl). On donnait ainsi quelques députés de plus à la partie protestante, peuplée de 75,000 habitants, en opposition au système qui avait mis jusque-là sur la même ligne la minorité catholique forte de 67,000 âmes.

[1] On a beaucoup disserté sur l'origine de Siegwart. Quelques écrivains le font naître à Brigue, d'un heimathlose sorti de la Forêt Noire. Siegwart indique lui-même comme le lieu de sa naissance le village de Lodrino dans le Tessin et en fixe la date au 10 octobre 1801. Une brochure de M. Wapf, de Lucerne, lui donne pour père un fabricant de verre, lequel était originaire de la Forêt Noire, mais né à Flühli dans l'Entlibouch.

Le parti catholique avait en vain tout mis en œuvre pour empêcher ce résultat. Un comité s'était formé à Bünzen, dans le Freyenamt, pour diriger la résistance. Il avait pour principal chef l'avocat Antoine Weissenbach de Bremgarten et comptait parmi ses membres le docteur Ruepp, le juge Souter, le capitaine et baron Schmid de Böttstein et Bauer, médecin du couvent de Muri. Une assemblée de la population catholique, tenue à Mellingen, avait réclamé : 1° le maintien de la *parité* des deux confessions ; 2° leur séparation dans l'église et l'école et 3° l'indépendance absolue des cloîtres, avec la libre administration de leurs biens (2 février 1840). Mais, à l'assemblée de Mellingen, les protestants avaient opposé celle d'Entfelden (13 février), qui demandait l'abolition de la parité comme étant contraire au principe de l'égalité des citoyens. Les catholiques libéraux réunis de leur côté à Mumpf, dans le Frickthal, protestaient contre la séparation confessionnelle et les tendances ultramontaines du comité de Bünzen.

Dans l'intervalle un projet de Constitution avait été adopté par le Grand Conseil. Mais comme ce projet ne contentait ni le parti ultramontain ni le parti extrême opposé, il fut rejeté par le peuple. Un second projet, moins favorable que le premier aux catholiques, ayant été présenté au Grand Conseil, l'agitation redevint plus vive que jamais. Une nouvelle assemblée ultramontaine, tenue à Baden, formula des prétentions moins admissibles que celles de Mellingen, puisqu'on demandait un chef-lieu spécial à la place d'Aarau pour la partie catholique et où le Grand Conseil siégerait alternativement avec la première de ces villes (29 novembre 1840). A la tribune aux harangues, à côté de Weissenbach, Bauer et de leur allié Baldinger de Baden, on avait vu paraître avec surprise deux chefs politiques venus de Soleure, Charles-Louis de Haller et M. de Sury de Bussy. Mais, comme la précédente assemblée de Mellingen, celle de Baden trouvait une rivale dans l'assemblée des catholiques libéraux à Stein, et du district de Baden même, des adresses conçues en sens opposé à celui des pétitionnaires de l'union catholique, étaient parvenues au Grand Conseil. Aussi ce dernier votait-il le second projet sans souci de l'opposition ultramontaine, par 130 voix contre 30 et le peuple l'acceptait-il par 16,000 voix contre 11,000.

Ce fut le signal d'une grande fermentation dans le Freyenamt. On y planta des arbres de liberté et le comité de Bünzen s'occupait à créer un gouvernement provisoire. Le gouvernement, ayant eu vent de l'affaire, envoya Waller, un de ses membres, pour arrêter les meneurs. Mais Waller et les gendarmes qui l'accompagnaient furent assaillis par

une foule furieuse et jetés en prison à la place de ceux qu'ils avaient mis en état d'arrestation ; Waller même n'échappa à la mort que grâce à l'intervention des membres du comité que le peuple venait de délivrer. Des voies de fait furent commises en plusieurs endroits contre les radicaux. Un conseil de guerre institué par les insurgés appelait le Landstourm aux armes, sans oublier la domesticité des couvents. 2000 hommes étaient prêts à marcher sur Aarau, et à renouveler les faciles exploits de 1830. Mais les troupes du gouvernement, aux ordres du colonel fédéral Frey-Hérosée, marchaient au-devant des insurgés. Ils les atteignent près du village de Villmergen, témoin déjà de deux luttes sanglantes et, après quelques coups de canon, dispersent les rebelles, dont plusieurs rougissent la neige de leur sang (11 janvier 1841). Le couvent de Muri est occupé par les troupes fidèles.

Informé dans la nuit même, par estafette, du soulèvement du Freyenamt, l'avoyer Neuhaus, chef du gouvernement bernois, se crut d'autant plus autorisé d'agir avec énergie, qu'il savait que le ministère français, croyant à une prochaine décomposition de la Suisse, parlait déjà de partage dans ses journaux et laissait entrevoir l'intention d'annexer le Porrentruy et Genève à son territoire. 5000 Bernois entrèrent sur-le-champ en Argovie, et tout le contingent se tint prêt à les suivre. L'intervention des troupes bernoises, accompagnée de celle de soldats de Bâle-Campagne et de Zurich, ne permettait pas aux insurgés de songer à la revanche. Il ne restait aux chefs de l'insurrection d'autre parti à prendre que la fuite.

« La hardiesse de l'avoyer Neuhaus, » dit un grave historien, « étouffa l'incendie et épargna peut-être à la Suisse les horreurs de la « guerre civile[1]. »

L'insurrection du Freyenamt était due aux couvents, dans l'opinion du gouvernement d'Argovie et de plusieurs députés catholiques du parti radical. « Les couvents, » s'écria en Grand Conseil un de ces derniers, Augustin Keller de Sarmenstorf, alors directeur de l'école normale de Lenzbourg, « les couvents sont la cause de tout le mal qui s'est fait en « Argovie depuis bien des années. Les couvents sont des nids de « paresse, et l'herbe ne naît plus où les moines prospèrent. Si vous ne « les supprimez pas, le peuple lui-même le fera. » Un autre catholique du même bord, le juge et poète Tanner, appuya son collègue. La voix de quelques députés modérés, demandant qu'on nommât au moins une

[1] Tillier (Anton von), *Geschichte der Eidgenossenschaft zur Zeit des so geheissenen Fortschritts.*

commission pour examiner la chose, comme cela se pratiquait dans toutes les affaires d'une certaine importance, ne fut pas écoutée. L'absence de la plupart des membres catholiques de la haute assemblée, les uns compromis dans le mouvement, les autres retenus par les circonstances, n'arrêta pas davantage les hommes qui cherchaient depuis longtemps l'occasion de se débarasser de leurs moines. Le Grand Conseil, bien que réduit par les événements de 200 membres à 134, vota, au pas de course, la suppression de tous les couvents, au nombre de huit, par 115 voix contre 19 (13 janvier 1841). Henri Zschokke vota avec Keller, « sans partager, » disait-il, « sa passion contre les cloîtres, mais « alarmé par les progrès de l'ultramontanisme. » Le décret du 13 janvier fut suivi d'un second, en date du 20, qui déclarait tous les biens des couvents biens nationaux, les affectait à l'entretien des pauvres des écoles, à l'amélioration des bénéfices ecclésiastiques et réglait les pensions de retraite des moines, contraints de quitter leurs cellules. La manière brutale dont s'exécuta au cœur de l'hiver le décret d'expulsion, donna lieu à beaucoup de plaintes ; on se récria bien plus encore contre les sentences rigoureuses portées contre les auteurs et fauteurs de l'insurrection, condamnés à des peines infamantes et cruelles, mais qui pour la plupart, heureusement, avaient trouvé un refuge dans les cantons voisins. La présence de 15,000 hommes en armes et une occupation prolongée des districts révoltés par les troupes de l'Argovie protestante et des cantons voisins furent jugées nécessaires pour assurer la stricte exécution des décrets du Grand Conseil argovien.

Ces décrets d'Argovie avaient été salués avec joie par les ennemis des ordres religieux et par les radicaux d'une grande partie de la Suisse, mais ils retentirent douloureusement au cœur des peuples attachés à ces institutions. Ils ne causèrent pas une impression moins pénible à beaucoup d'hommes peu sympathiques aux cloîtres, mais amis de la paix confessionnelle et soucieux de l'avenir du lien fédéral, atteint par la violation de l'article 12 du Pacte.

Un concert de récriminations amères et de protestations véhémentes se fit entendre dans la Suisse catholique. Le nonce Gizzi, qui avait succédé à Mgr de Angelis en 1839, fit le premier éntendre sa voix (21 janvier). Six cantons, Uri, Underwald, Fribourg, Schwyz, Zoug et Neuchâtel demandèrent la convocation immédiate d'une Diète extraordinaire (8 février). Le canton directeur ou Vorort de Zurich se plaignit que Berne eût pris sur lui d'occuper l'Argovie sans le consentement de l'autorité fédérale. L'empereur d'Autriche, de son côté, protesta contre la spoliation des cloîtres fondés ou dotés par ses ancêtres de la maison

de Habsbourg, ce qui donna au gouvernement argovien l'occasion de faire observer que le grand-oncle de l'empereur actuel, l'empereur Joseph II, ne s'était pas inquiété des fondations de ses devanciers en supprimant des centaines de couvents dans ses États.

En attendant, le contre-coup de la suppression des couvents d'Argovie se faisait sentir dans un canton qui marchait depuis dix ans à la tête du radicalisme, le canton de Lucerne. La révision de la constitution offrait une occasion favorable. Une révision totale fut proposée par Leu d'Ebersol et la Société politico-religieuse de Rousswyl en opposition à la révision partielle que recommandait le parti opposé des radicaux et libéraux lucernois. Des missions de jésuites organisées dans les paroisses rurales par Leu et ses amis portèrent leurs fruits et vinrent surexciter fort à propos les sentiments religieux des campagnards[1]. La révision complète l'emporta par 16,726 suffrages sur 23,643 (31 janvier 1841). La composition de la Constituante acheva la déroute du parti libéral-radical. Neuf libéraux, en tout, furent élus à la Constituante dans les deux cercles de Reiden et Triengen. Tous les autres membres appartenaient au parti ultramontain ou conservateur. Dans la ville même, les ultramontains unis à l'aristocratie, l'avaient emporté sur leurs adversaires. Les libéraux, dans ce canton, portaient le nom de *noirs*, et leurs adversaires celui de *rouges*, à cause de la couleur des cartes qui avaient servi au vote relatif à la révision.

Le 1er mai, la nouvelle constitution fut agréée par 16,000 voix sur 23,000 citoyens actifs. Siegwart, au sujet duquel il y avait encore beaucoup de méfiance au sein du parti ultramontain, n'avait pas été élu à la Constituante. Il fut, en revanche, nommé au Grand Conseil.

Les élections à ce corps constitué se firent le 23 mai, dans le même esprit que celles de la Constituante, et cette fois, sept libéraux ou noirs seulement trouvèrent place dans la législature, entre autres Casimir Pfyffer, qui avait vaillamment défendu les principes libéraux au sein de la Constituante, et l'ancien avoyer Kopp. Le nouveau gouvernement choisi par ce Grand Conseil comptait onze membres, tous conservateurs ou ultramontains prononcés, mais la plupart sans nom et moins connus par leurs talents que par leur zèle. On y remarquait Rodolphe Ruttimann, un des fils de l'ancien avoyer de ce nom et Siegwart. Bernard Meyer reçut la place de secrétaire d'État du nouveau régime. C'était

[1] Dans son ouvrage cité plus haut, intitulé *Rathsherr Leu von Ebersol*, Siegwart dit lui-même de ces missions : « Unermesslich waren ihre Wirkungen auf den Glauben und die Sitten des Volkes » (I, 376).

sans contredit, avec Siegwart, l'homme le plus capable de ce gouvernement. Troxler, qui par une haine aveugle pour le régime de 1830 ou des *capacités*, comme il les appelait, avait travaillé au renversement du système libéral, ne fut pas élu et dut éprouver un amer dépit de n'avoir réussi qu'à mettre l'ultramontanisme sur le pavois.

Les premiers actes du nouveau pouvoir furent le rappel du nonce et l'abrogation des articles de Baden. La Constitution elle-même était un chef-d'œuvre de théocratie ou de démocratie cléricale plus foncée que celle de Waldstætten; car, outrant les principes ultramontains, on avait décidé que la loi fondamentale serait soumise au saint-père.

« Le vieux catholicisme, » disait un magistrat conservateur, le conseiller d'État Charles, au Grand Conseil de Fribourg, « n'avait rien vu de pareil[1]. »

Le rappel du nonce, qui n'était plus Gizzi, mais Mgr de Andrea, archevêque de Mélite *in partibus* et prélat, dit-on, plus libéral que son prédécesseur, se fit en grande pompe. Siegwart lui-même voulut y présider, « pour réparer, disait-il, le mal qu'il avait commis en signant le décret d'expulsion. »

Le rétablissement des jésuites, déjà proposé en vain par Leu d'Ebersol, en 1839, ne devait pas tarder à revenir sur l'eau et fit l'objet, à la fin de l'année 1841, d'une motion de neuf députés de l'Entlibouch (9 décembre 1841). Mais la motion ne fit pas fortune; on jugea à propos d'en ajourner la discussion.

Cependant le Vorort, qui n'était plus Zurich, mais Berne, avait fait droit aux vœux des cantons et convoqué une Diète extraordinaire pour le 15 mars. Deux mémoires ou plaidoyers, en sens opposé, avaient été envoyés par les parties aux gouvernements cantonaux; un mémoire en faveur du gouvernement d'Argovie, rédigé, dit-on, par Augustin Keller et Louis Snell, et un mémoire contraire, dont l'auteur était, chose curieuse, l'*antistès* ou doyen du clergé protestant de Schaffhouse, Frédéric Hurter, biographe enthousiaste du pape Innocent III (1835-42) et qui, quelques années plus tard, embrassait le catholicisme à Rome[2].

La Diète s'ouvrit par un discours français de l'avoyer président Neuhaus, qui se servait plus volontiers de cette langue que de l'allemand. L'orateur prenait fait et cause pour Argovie, dont la sûreté lui

[1] Paroles du conseiller d'État Charles (appelé Charles de Riaz, du nom de son village, situé près de Bulle), dans la séance du Grand Conseil de Fribourg, le 9 juin 1846. Voir la brochure intitulée : *Conférence catholique*, chez Schmid, Fribourg en Suisse, 1846, 53.

[2] Frédéric Hurter, né à Schaffouse en 1786, mort à Gratz en Styrie en 1865.

paraissait incompatible avec l'existence des couvents. « Je mets à plus « haut prix, disait-il, l'existence des cantons que celle des couvents. « Si l'article 12, » ajoutait-il, « garantit l'existence des cloîtres, « celle des cantons est garantie par l'article 1er du Pacte. » Mais l'interprétation de l'avoyer bernois ne trouva d'écho que chez les députés du Tessin, de Thurgovie, de Bâle-Campagne et d'Argovie, ce dernier représenté par l'éloquent conseiller d'État Wieland et Augustin Keller, l'orateur du 13 janvier. La commission nommée par la Diète pour donner un préavis et composée du bourgmestre Conrad de Muralt de Zurich, d'Edouard Blœsch, landamman de Berne, de Baumgartner, landamman de Saint-Gall, de l'avoyer Kopp de Lucerne, du landamman Schmid d'Uri, de Druey de Vaud et de Déglise, avoyer de Fribourg, s'était prononcée contre la manière de voir de Neuhaus. Une majorité de douze États et demi[1] vota, le 2 avril, qu'Argovie aurait à rétablir tous ses couvents (quatre couvents d'hommes et quatre couvents de femmes). On lui donna un délai de six semaines pour opérer cette restauration.

Parmi les promoteurs les plus ardents du décret de rétablissement des couvents, on avait vu figurer, avec un grand étonnement, le landamman Jacques Baumgartner de Saint-Gall. Ce magistrat, jusqu'alors archiradical, comme Siegwart, n'avait cessé, pendant plusieurs années, de dire aux Argoviens dans son journal, l'*Erzähler*, qu'il fallait chasser le nonce et supprimer les cloîtres ; il avait pris également la part la plus active à la suppression de trois couvents dans son propre canton[2]. Les articles de Baden le comptaient comme leur principal promoteur, avec feu l'avoyer lucernois Edouard Pfyffer. Mais depuis quelques années déjà il existait entre cet homme d'État et les chefs de la jeune école radicale, les avocats Weder, Curti (auxquels se rallia l'avocat Hungerbuhler, le favori de Baumgartner) une mésintelligence qui était allée croissant et qui éclata dans l'affaire des couvents d'Argovie. Baumgartner, d'ailleurs, n'était pas le seul radical qui se fût prononcé pour le rétablissement des couvents. Le député de Vaud, Henri Druey, n'avait pas craint d'en faire autant malgré le peu de sympathie que la cause des cloîtres argoviens rencontrait dans son canton. Aussi son retour sur le sol vaudois fut-il salué par des caricatures et même par un charivari. Un

[1] Ces cantons étaient : 1. Zurich, 2. Uri, 3. Schwyz, 4. Underwald, 5. Glaris, 6. Zoug, 7. Fribourg, 8. Schaffhouse, 9. St-Gall, 10. Grisons, 11. Valais, 12. Neuchâtel, 13. Bâle-Ville. Fetscherin, *Eidgenössische Abschiede aus den Jahren 1814-1848*, I, 831.

[2] Les couvents de Ste Viborade, de Magdenau et de Pfeffers, I, 834.

des collègues de Druey, conservateur en politique, mais allié à Neuhaus dans la question des couvents, Emmanuel de La Harpe, usait de sa position pour dépopulariser le chef du *Nationalverein*.

Se sentant appuyé par Berne et les radicaux d'une grande partie de la Suisse, le gouvernement argovien ne craignit pas de désobéir au décret de la Diète du 2 avril.

Dans une nouvelle session ouverte en juillet, la majorité de la Diète n'en maintint pas moins son décret, avec injonction à Argovie de faire connaître sa décision dans le courant du mois. Argovie ne se soumit pas davantage, mais offrit de rétablir trois couvents de religieuses. La Diète, s'occupant de nouveau de cette affaire, le 9 août, la fit, comme la première fois, examiner par une commission qui était composée de Neuhaus, Muralt, Schmid d'Uri, Baumgartner, Maillardoz, l'avoyer Ruttimann de Lucerne. Mais pendant que Neuhaus voulait s'en tenir à la proposition d'Argovie, de rétablir trois couvents de femmes et que Ruttimann et Schmid s'obstinaient à réclamer le rétablissement intégral, Baumgartner et Maillardoz auraient voulu qu'Argovie ajoutât à la restauration des couvents de femmes celle du couvent d'hommes de Muri; Muralt et Druey, de leur côté, demandaient le rétablissement de quatre couvents de femmes, plus un couvent de capucins à Baden.

La Diète, tiraillée entre ces quatre opinions, n'arriva à aucun résultat. Le gouvernement d'Argovie profita de cet état de choses pour agiter les esprits. Le gouvernement de Zurich ayant contribué à former la majorité, une assemblée populaire tenue à Schwammendingen, sous la direction du conseiller d'État radical Zehnder, protesta contre les tendances du pouvoir et pétitionna auprès de la Diète pour qu'elle se contentât de l'offre du gouvernement argovien (29 août). Dans cette assemblée la religion protestante fut proclamée en danger par les straussiens de Zurich et leur cri d'alarme fut répété par le pasteur Steiger, un des hommes politiques influents du canton de Saint-Gall. Baumgartner, accusé de s'être laissé corrompre par les moines de Muri, donnait sa démission du Petit Conseil, où le peuple devait le rappeler en 1843.

Les ennemis d'Argovie, de leur côté, ne mettaient pas plus de modération dans leur conduite, se servaient du verbe *argoviser* comme synonyme de voler et se livraient à une polémique haineuse où les hommes d'État d'Argovie étaient comparés à Caligula et à Domitien. Le gouvernement lucernois donnait le ton dans cette guerre de plume. Il organisait des missions de jésuites dans les villages et convoquait des conciliabules séparatistes à Brunnen et Beckenried, au nom des quatre anciens cantons, et entraînait Zoug, où l'influence libérale de l'ancien

landamman Sidler était complètement éclipsée par un nouvel astre, le landamman Schwerzman, qui depuis 1833 avait remplacé le premier dans le Petit Conseil et à la Diète.

Une nouvelle session de la haute assemblée, en 1841, n'eut pas d'autre issue que les précédentes, sauf que le nombre des cantons qui se déclaraient satisfaits des concessions d'Argovie fut porté à huit et deux demi-cantons : Berne, Soleure, Schaffhouse, Argovie, Thurgovie, Tessin, Glaris, Vaud, Bâle-Campagne et Appenzell (Rodes-Extérieures). Ces huit cantons et deux demi-États se ralliaient de même à l'opinion de Berne, tendant à sortir la question d'Argovie des *recès* ou *tractanda*. Zurich, intimidé par la démonstration populaire de Schwammendingen, se bornait à proposer qu'Argovie rétablît ses quatre couvents de religieuses ; les Grisons, auraient voulu le rétablissement d'un des quatre couvents d'hommes. Les douze voix et deux demies qui avaient voté le rétablissement intégral se réduisaient maintenant à dix et deux demies : Lucerne, Uri, Schwyz, Underwalden, Zoug, Fribourg, Saint-Gall, Vallais, Neuchâtel, Appenzell (Rodes-Extérieures) et Bâle-Ville[1].

La proposition faite par Uri de *recommander* au gouvernement d'Argovie une amnistie pleine et entière ne fut prise en considération que par neuf cantons et demi, alors cependant que par simple raison d'humanité, on eût pu et dû voter cette recommandation dont Argovie avait grand besoin ; car, non content des peines prononcées contre les fugitifs, on demandait leur extradition aux gouvernements voisins, celui de Saint-Gall entre autres, où le landamman Baumgartner s'opposa heureusement à cette barbarie, indigne d'États civilisés. « Ici encore, comme le dit un historien éclairé, l'esprit de progrès n'était pas synonyme de grandeur d'âme[2]. »

La vente des biens des couvents, annoncée en 1842 par le gouvernement d'Argovie, provoquait de nouvelles réclamations de Lucerne et de plusieurs autres cantons catholiques qui la déclaraient illégale, tant que la question n'avait pas été tranchée. D'autre part les proscrits argoviens demandaient à rentrer dans leur patrie, et des pétitions plus ou moins nombreuses, en sens opposé, avaient été adressées à la Diète. La haute assemblée, nantie de cette affaire le 26 juillet, n'arriva encore à aucune solution décisive. La suspension de la vente des biens monastiques ne réunit que neuf voix et deux demies et la garantie à donner aux catholiques argoviens, cinq et demie seulement.

[1] Wilh. Fetscherin, *Eidgen. Abschiede aus den Jahren 1814-1848*, I, 831.
[2] Otto Henne, *Geschichte des Schweizervolkes*, III, 399.

Plus d'une année devait encore s'écouler avant que la question ne reçût sa solution définitive. Dans l'intervalle, le gouvernement conservateur de Zurich, déjà ébranlé par l'assemblée populaire de Schwamendingen, affaibli encore par la retraite du populaire bourgmestre Hess et battu en brèche par Louis Snell dans le *Republikaner*, avait perdu beaucoup de terrain. L'essai malheureux que fit le chef de ce parti, le docteur Bluntschli, pour fonder de concert avec deux publicistes allemands du nom de Rohmer, un grand parti libéral conservateur, ne contribua pas à populariser le système. Les élections de mai 1842 amenèrent au pouvoir plusieurs hommes nouveaux du parti radical, Jonas Fourrer, J.-J. Ruttimann, Alfred Escher, à côté des deux bourgmestres, le conservateur Mousson et le radical Zehnder. Les instructions données par le Grand Conseil au sujet des affaires d'Argovie s'en ressentirent, comme la politique de la Suisse en général.

La Diète de 1843 ne se tint pas à Berne, comme les précédentes, mais à Lucerne, qui avait pris, avec le commencement de l'année, les rênes du pouvoir fédéral, sous la présidence de l'avoyer Rodolphe Ruttimann (16 août). On était à se demander ce qu'allait faire cette assemblée et si elle ne serait pas impuissante comme ses sœurs aînées, lorsque le gouvernement d'Argovie, à la prière de Genève et Saint-Gall, que Baumgartner ne représentait plus dans la première autorité de la Suisse, eut l'habileté de consentir à rétablir le quatrième couvent de femmes. L'effet de cette concession fut prodigieux, et de guerre lasse ou par conviction, douze cantons et demi [1] déclarèrent la question close et sortie des recès (31 août).

Les huit cantons et demi de Lucerne, Uri, Schwyz, Underwald, Zoug, Fribourg, Vallais, Neuchâtel et Appenzell (Rodes-Intérieures) déposèrent en vain une protestation solennelle contre une décision qu'ils estimaient contraire au Pacte de 1815. La protestation ne fut pas admise. La question de l'amnistie des réfugiés argoviens fut écartée également comme empiétant sur le domaine de la souveraineté cantonale.

Ce dénouement inattendu de la question d'Argovie, après trois ans de luttes et de tiraillements de tous genres, eut pour effet de porter au comble l'irritation du parti catholique.

Deux jours après la décision de la Diète, le gouvernement lucernois

[1] Ces cantons étaient : Zurich, Berne, Glaris, Soleure, Schaffhouse, Argovie, Thurgovie, Tessin, Vaud, Appenzell (Rodes-Extérieures), Grisons, Genève et Saint Gall. Wilhelm Fetscherin, *Die eidgenössischen Abschiede aus den Jahren 1814-1848*, I, 851 et 853.

convoquait les cantons de la minorité à une conférence à Lucerne pour se consulter sur la marche à suivre à l'encontre du vote relatif aux couvents d'Argovie. Bâle-Ville, Neuchâtel, Vallais et Appenzell (Rodes-Intérieures) déclinèrent l'invitation, et Bâle-Ville y ajouta même le conseil patriotique de ne pas lacérer le Pacte plus qu'il ne l'était par une démarche antifédérale : mais il était trop tard. Le 12 septembre, un certain nombre d'hommes influents du parti catholique étaient réunis aux bains de Rothen pour délibérer sur la situation. On y voyait, entre autres, Leu d'Ebersol pour Lucerne, l'instituteur Schleuniger de Baden, rédacteur de la *Voix de la Limmat* pour Argovie, le général Guillaume de Kalbermatten pour le Vallais, l'archiprêtre Calgari pour le Tessin. Cette réunion n'avait aucun caractère officiel.

Mais le lendemain, 13 septembre, il y eut une conférence officielle et secrète, où se rencontraient autour des Lucernois Siegwart, Leu d'Ebersol et Bernard Meyer, l'avoyer fribourgeois Rodolphe Weck (l'oncle du conseiller d'État actuel), les landammans Muller et Schmid d'Uri, Ab Yberg et Schorno de Schwyz, Ackermann et Zelger du Nidwald, Akermann, Wirz et Spichtig d'Obwald, le président Bossard de Zoug ; Philippe de Segesser, le savant publiciste et conseiller d'État actuel, faisait les fonctions de secrétaire. Parmi les États qui prirent part à la conférence officielle, deux (Zoug et Nidwald) firent entendre des paroles très conciliantes. « Notre peuple, » dit le député de Zoug, « veut la paix. » Dans ce canton, la participation à la conférence n'avait été votée qu'à la majorité de deux voix, c'est-à-dire par 17 suffrages contre 15. Même langage patriotique de la part du Nidwald : « Pas de rupture, ni de séparation. » Uri, Schwyz et Obwald, appuyés par Siegwart, réclamaient, au contraire, une action prompte et énergique. On s'entendit à la fin pour la publication d'un manifeste qui parut le 20 octobre et où on réclamait le rétablissement de tous les couvents, des garanties pour les droits des catholiques dans les cantons *paritétiques* ou mixtes en religion et l'abrogation du décret de la Diète du 31 août. Tout cela était accompagné de menaces de séparation dont Ruttimann et Bernard Meyer, plus politiques, voulaient faire abdication, mais que les violents, Siegwart et Ab Yberg surtout, tenaient à formuler. Lorsque l'affaire vint au Grand Conseil de Lucerne, l'avoyer Kopp jeta aux séparatistes ces mots incisifs : « Pour supprimer un couvent, il faut l'unanimité, selon vous, mais pour faire la guerre vous croyez la minorité suffisante. »

La politique à outrance du gouvernement lucernois, loin de se calmer en prenant les rênes du Directoire ou Vorort, se trahit par l'élévation au

rang d'avoyer, de Constantin Siegwart, c'est-à-dire celui de tous ses chefs que sa qualité de transfuge rendait le plus antipathique à la Suisse libérale. La circonstance que Lucerne était canton-directeur et que le nouvel avoyer serait appelé à présider la Diète de 1844, donnait à ce choix une signification plus blessante encore pour la majorité des confédérés [1].

3. Guerre civile dans le Vallais et à Lucerne. — Expédition des corps francs contre ce dernier canton. — Suites de l'éxpédition des corps francs (à Zurich, Berne, Genève, Fribourg).— Saint-Gall, le canton du destin.— Négociations à Rome. — Le pape abandonne le Sonderbund. — La Diète vote la dissolution du Sonderbund et l'expulsion des jésuites (1844 à 1847).

Les haines de parti, déjà fort excitées par ces événements, reçurent un nouvel aliment des affaires du Vallais, où la guerre civile éclata avec fureur en 1844. Le maintien des immunités ecclésiastiques (exemption des charges publiques et du for civil) avait mécontenté une grande partie du parti libéral. L'opposition que faisait le clergé à la loi sur l'instruction publique porta ce mécontentement au comble. Un certain nombre de libéraux, ayant félicité publiquement l'avoyer bernois Neuhaus de sa conduite dans l'affaire des couvents d'Argovie, le clergé en conclut que ce parti réservait le même sort aux couvents du pays, et proclama la religion en danger du haut des chaires. Une mission de jésuites à Salvan contribua beaucoup à l'exaltation des esprits. La *Jeune Suisse,* société politique composée de jeunes libéraux du Bas-Vallais, répondit à ces prédications par des actes de violence, des mascarades scandaleuses et bafoua le clergé dans l'*Écho des Alpes*. L'excommunication lancée par l'évêque contre la *Jeune Suisse,* loin de mettre un terme aux excès, en fit naître de plus graves. Ridiculisés par la *Gazette du Simplon,* les *Jeunes Suisses* jetèrent au Rhône les presses de cette feuille cléricale. Les atteintes aux personnes et à la propriété se multiplièrent et donnèrent lieu à de telles représailles qu'on pouvait se croire en pleine Espagne ou en France, au temps de la Ligue. Le notaire Saillan, châtelain de Dorénaz, libéral paisible, fut trouvé dans le Rhône, percé de 24 coups de poignard. En même temps, une main exécrable faisait l'apologie du meurtre et osait écrire dans l'*Union suisse de Porrentruy* que « le meurtre du

[1] « Le malheur de cet homme n'est pas d'être venu de bas lieu, c'est d'être sorti de l'obscurité à la faveur de nos discordes et d'être plus ou moins menacé d'y rentrer le jour où ces discordes cesseraient. De là la tentation de travailler à les perpétuer. » *Courrier suisse* de 1844, rédigé sous les auspices de Monnard et Vulliemin.

notaire Saillan était le devoir du citoyen. » Le terrorisme de la *Jeune Suisse* avait donné naissance à l'organisation de la *Vieille Suisse*, composée de volontaires tirés du Haut et même du Bas-Vallais, détaché en partie de la cause libérale par la question religieuse. « Qu'on se figure, » dit un écrivain français, « 8000 hommes de 16 à 55 ans, mis comme « des ramoneurs, mais armés de bons sabres, de belles carabines, dont « un grand nombre portaient à leurs bras un chapelet, avec un mor- « ceau d'étoffe blanche au chapeau pour se reconnaître et l'on se fera « une idée de l'organisation de cette armée de la foi[1]. » Parmi les organisateurs de la *Vieille Suisse* figuraient, à côté d'Adrien de Courten, deux des Bas-Vallaisans qui avaient le plus montré de zèle pour l'émancipation politique, le chanoine de Rivaz et Guillaume de Kalbermatten.

Les noms de *ristous* (aristocrates), *grippious* (radicaux) et *mitous* (modérés), usités dès lors dans la Suisse française pour désigner les trois partis en présence, prirent leur origine au milieu des luttes de village à village, de maison à maison et d'homme à homme, qui désolèrent le Vallais pendant cette triste période. Hors d'état de réprimer l'anarchie, le gouvernement du Vallais, composé d'hommes modérés que présidait Ignace Zen Ruffinen, sollicitait l'intervention fédérale. Le Vorort de Lucerne envoya sur les lieux un de ses membres, Bernard Meyer. Mais les gouvernements de Berne et de Vaud croyant savoir que l'envoyé lucernois jouait un tout autre rôle que celui de pacificateur, refusèrent non seulement leurs troupes, mais encore le passage aux bataillons d'autres cantons. Aussitôt la *Vieille Suisse*, commandée par Adrien de Courten et Guillaume de Kalbermatten, s'ébranle et s'empare de Sion au moment même où les libéraux, aux ordres de Maurice Barmann et de Gaspard Joris, s'approchaient pour prévenir l'occupation du chef-lieu (18 mai 1844). Le gouvernement, resté neutre, avait fait de vains efforts pour empêcher l'entrée de la *Vieille Suisse* et la collision des partis.

En apprenant l'occupation de Sion par la *Vieille Suisse*, Maurice Barmann s'était mis en retraite. Les libéraux rentrent alors successivement dans leurs foyers; mais les plus éloignés, ceux de Monthey et de St-Maurice, étant arrivés au pont du Trient, y sont assaillis par le feu meurtrier de tireurs invisibles postés derrière le parapet et les saillies des rochers. Les chefs libéraux déployèrent un courage héroïque. Joris, le plus intrépide de tous, affronte la mort: six fois, il passe et repasse le Trient,

[1] Le marquis de Custine cité dans l'ouvrage du colonel Rilliet de Constant, *Le Vallais de 1840 à 1844*.

cherchant inutilement à rallier ses hommes, dont 24 tombent autour de lui. Quelques-uns vivaient encore, ils furent achevés par la *Vieille Suisse* à coups de crosses et de baïonnettes. Alfred de Werra, beau-frère de Kalbermatten, est assassiné dans un jardin. On évalue à 70 le nombre des hommes des deux partis atteints dans cette cruelle rencontre qui n'avait pas duré plus d'une heure. Ce massacre du Trient fut suivi de l'occupation militaire du Bas-Vallais. Les communes libérales eurent à payer des contributions énormes. L'*Écho des Alpes* fut supprimé et les chefs de la *Jeune Suisse,* Maurice et Joseph Barmann, Joris, Dufour et l'avocat Abbet condamnés à la prison. Une fête d'actions de grâces couronna la victoire du Haut-Vallais.

Les députés de ce canton cherchèrent à justifier les faits accomplis en alléguant que si la *Jeune Suisse* s'était maintenue, elle eût envoyé à la guillotine prêtres et magistrats.

Les scènes du Trient avaient excité une indignation extraordinaire dans la Suisse libérale. Aussi, l'aspect de la bannière aux treize étoiles (symbole des treize dixains) portée par des carabiniers du Haut-Vallais au tir fédéral de Bâle, y occasionna-t-il un affreux tumulte, apaisé à grand'peine par Munzinger de Soleure et le conseiller Minder de Bâle. Ces hommes loyaux s'opposèrent énergiquement à la violation de l'hospitalité confédérale. Le massacre du Trient eut son contre-coup au sein de la Diète elle-même où la députation de Bâle-Campagne proposa l'exclusion des députés du Vallais, qui étaient le Dr Ganioz et le commandant Adrien de Courten. Mais cette opinion ne trouva d'écho que dans la députation d'Argovie (25 juin 1844) [1].

Les passions déchaînées n'avaient pas encore eu le temps de se calmer, lorsqu'on apprit que le Grand Conseil de Lucerne, poussant à bout le système de réaction adopté trois ans auparavant, venait de voter l'appel des jésuites par 70 voix contre 14 (24 octobre 1844). L'opposition manifeste de 105 membres du clergé, à leur tête le savant prévôt Widmer, le curé Sigrist, le commissaire épiscopal Waldis, et de plusieurs magistrats du parti conservateur, l'historien Kopp, Joseph Mohr et Bernard Meyer lui-même, n'avaient point arrêtés les fougueux partisans des jésuites, Leu d'Ebersol, le chanoine Kaufmann, Hautt, Siegwart, Wendelin Kost et Pillier.

L'ennemi des couvents, M. Augustin Keller, d'Argovie, avait essayé de prévenir cet appel en proposant à la Diète l'expulsion de l'ordre des jésuites (19 et 20 août de la même année). Mais trois cantons seule-

[1] Wilh. Fetscherin, *Die Abschiede aus den Jahren 1844 à 1848*, I, 10.

ment, Berne, Tessin et Thurgovie, se montrèrent favorable à cette mesure; elle fut déclarée intempestive par 17 États et demi, et combattue avec force par Druey: « Les seules armes efficaces contre le jésuitisme, disait alors ce magistrat vaudois, sont celles de la raison. » La majorité de la Diète motiva son refus d'adhérer en déclarant que le péril que courait l'ordre et la tranquillité publique n'était pas assez grand pour faire de la question des jésuites une affaire fédérale.

Cependant l'appel des jésuites accompli, *per fas et nefas*, à Lucerne, semblait soudain avoir produit une réaction en sens opposé dans ce canton. La cause libérale habilement défendue par le *Confédéré* et le *Volksblatt* gagnait du terrain; ses adhérents pouvaient nourrir l'espoir légitime de prendre leur revanche aux élections prochaines, lorsque des enfants perdus de cette cause conçurent la mauvaise idée de recourir à la violence. Le gouvernement bernois, en garnissant d'un cordon de troupes sa frontière du côté de Lucerne, donna de l'audace aux conjurés, enhardis encore par une promesse formelle de secours de Bâle-Campagne, Argovie et Soleure.

En effet, 600 volontaires de ces trois cantons prirent les armes et se mirent en route pour Lucerne, commandés par des magistrats oublieux de leurs devoirs, et pourvus d'armes et de munitions qu'on avait eu l'audace de sortir des arsenaux de l'État. Mais sans attendre leurs auxiliaires du dedans et du dehors, 30 ou 40 radicaux avinés, aux ordres du colonel Guggenbühler et de l'ancien conseiller d'État Baumann, attaquent les soldats du gouvernement sur la place des Moulins (8 décembre), puis tout à coup saisis d'une terreur panique, s'enfuient à toutes jambes. Démoralisés par cette nouvelle, les corps francs des autres cantons, quoique renforcés par plusieurs centaines de Lucernois et au nombre de 1000 à 1200, se dissipèrent après quelques escarmouches. Cette échauffourée ruina complètement la cause du libéralisme dans le canton de Lucerne. Lâche dans le péril, le gouvernement, après sa facile victoire, multiplia les proscriptions et les confiscations. Innocents et coupables furent entassés dans les cachots. La spoliation alla jusqu'à donner au fisc un avantage sur les autres créanciers [1].

Au récit de ces injustices, la haine de la Suisse libérale pour Lucerne se changea en exécration. Le langage des journaux devint tous les jours plus hostile. Des assemblées populaires, provoquées par le professeur allemand Guillaume Snell et d'autres chefs radicaux, eurent lieu

[1] Joseph Imhof (Bourcard Leu), *Die Jesuiten in Luzern*, 61.

à Berthoud, à Fraubrunnen, à Anet, à Lausanne, à Montreux, à Unterstrass (décembre 1844 et janvier 1845). Partout on éclatait en menaces contre Lucerne et en vœux impératifs pour l'expulsion des jésuites. La Diète ayant rendu, le 20 mars 1845, un arrêté contre la formation des corps francs, on vit surgir la pensée anarchique que le peuple suisse devait se faire justice à lui-même. « *Nix diète, baïonnette,* » cria une voix tonnante à l'assemblée d'Anet (29 décembre 1845). Un magistrat loyal et perspicace, l'historien de Tillier, chercha en vain à faire comprendre à l'avoyer Neuhaus le danger de ces assemblées tumultueuses, à l'une desquelles ce haut magistrat avait lui-même pris part. Cependant, lorsque Neuhaus et ses collègues du pouvoir exécutif apprirent que des compagnies de corps francs s'organisaient à Zofingue, ils prirent l'alarme et députèrent sur les lieux l'avoyer de Tavel, dont les efforts, joints à ceux de Frey-Hérosée, parvinrent à dissiper ce rassemblement.

Le danger n'était qu'ajourné. Le gouvernement zuricois songea à le conjurer tout à fait en adressant une invitation amicale à Lucerne d'éloigner les jésuites. Une députation se rendit dans cette ville. Mais cette démarche conciliante ne trouva pas plus d'écho à Lucerne que celle qu'avaient tentée déjà précédemment plusieurs chefs du parti conservateur, entre autres Bluntschli et Mousson. Le docteur Jonas Fourrer, l'un des chefs du parti radical et des orateurs de l'assemblée d'Unterstrass, proposa alors au Grand Conseil zuricois de convertir l'invitation amicale en une invitation pressante avec menace d'expulsion par les armes. Cette proposition, bien que vivement combattue par Bluntschli et les orateurs de l'opposition, réunit 105 voix contre 95.

L'attitude décidée du Grand Conseil de Zurich eut un effet extraordinaire sur les esprits flottants des autres cantons. La sensation fut grande, surtout dans une partie de la Suisse romande, où la lecture du fameux roman d'Eugène Sue (le *Juif errant*) avait exalté jusqu'aux lessiveuses. Le grave et doctrinaire gouvernement de Vaud, deux de ses membres exceptés, Druey et Blanchenay, ne partageait pas cet entraînement. Mettant la liberté confessionnelle, la souveraineté cantonale au-dessus des vœux de 32,000 pétitionnaires, le Grand Conseil, d'accord avec le Conseil d'État, s'était borné à voter l'invitation amicale. Aussitôt le courroux populaire éclate. Des signaux allumés sur les hauteurs de Lausanne appellent aux armes des masses de citoyens. Deux hommes énergiques, Eytel et Delarageaz, dirigent le mouvement. Le gouvernement libéral-conservateur, forcé d'abdiquer, est remplacé par un nouveau pouvoir démocratique-socialiste élu sur Montbenon par la multitude assemblée.

Druey, revenu du système de persuasion qu'il avait soutenu l'année précédente, harangua le peuple du haut d'une échelle et fut proclamé chef du nouveau gouvernement (14 février 1845).

Une révolution analogue à celle de Vaud faillit, deux jours après, renverser le Grand Conseil de Genève qui, par 115 voix contre 35, avait également voté l'invitation amicale. Déjà des rassemblements nombreux se formaient dans St-Gervais. Mais l'appel sous les armes de 600 volontaires et d'un nombreux contingent, comprima pour un temps l'insurrection frémissante (16 février).

La chute du gouvernement vaudois donna un nouvel élan aux entreprises des ennemis de Lucerne. Une nouvelle expédition de corps francs s'organise sous les yeux, pour ainsi dire, du Vorort. Paralysé par ses divisions intestines et par la perspective d'une nouvelle élection, cette autorité ne prit aucune mesure pour prévenir une catastrophe et resta sourde aux représentations réitérées des trois cabinets de Vienne, Paris et Londres[1]. Mais la Diète elle-même s'ajourna au moment même où les rigueurs insensées de Lucerne entassaient les proscrits à la frontière. On ne s'entretenait dans les cantons voisins que de la manière de délivrer ce canton opprimé. Les réfugiés lucernois croyaient la chose facile et avaient répandu l'idée que les corps francs n'auraient qu'à se montrer pour être accueillis comme des libérateurs par le peuple. Cette illusion renforça les rangs des *Freischaaren* d'une foule de gens qui savaient à peine manier une arme et recrutés dans les cantons de Berne, Argovie, Soleure et Vaud.

Tout à coup, s'effrayant de leur condescendance et de l'inaction du Vorort, Berne et Argovie voulurent empêcher l'expédition. Il était trop tard. Dans la nuit du dimanche 31 mars 1845, les corps francs, au nombre de 6 à 8000 hommes, quittèrent Zofingue et Knuttwyl et franchirent la frontière lucernoise. Le chef de l'expédition était un avocat de Nidau, M. Ulric Ochsenbein, officier obscur de l'état-major fédéral qui, l'année précédente, avait accepté de la police bernoise la mission peu brillante d'aller, déguisé en boucher, explorer le terrain sur lequel il allait maintenant opérer comme commandant en chef. L'ancien rédacteur du *Confédéré de Lucerne*, Robert Steiger, médecin distingué

[1] « Un tel état de choses (écrivait le premier ministre de Louis-Philippe, Guizot, comte de Pontois, ambassadeur de France) ne saurait être toléré, car il ne tend à rien moins qu'à la destruction du pacte fédéral et au renversement de la souveraineté cantonale, pour substituer à son action légitime et régulière l'action désordonnée de la force brutale et le despotisme des masses à la liberté, l'anarchie et les horreurs de la guerre civile au règne paisible des institutions protectrices de l'état social » (février et mars 1845).

et l'un des proscrits du 8 décembre, dirigeait les opérations en qualité de commissaire.

Les corps francs entrèrent presque sans coup férir dans le canton de Lucerne. Les troupes d'Ochsenbein battirent le vaillant colonel Elgger à Hellbühl et à Littau et s'avancèrent jusque sur le Gutsch, aux portes de la ville. Déjà les gouvernants et les chefs militaires parlaient d'abdiquer et de s'enfuir. Un seul coup de canon eût décidé du sort de la campagne. Mais les corps francs harassés de fatigue, laissés sans vivres pendant vingt-quatre heures et sans nouvelles de ce qui se passait dans la ville, se démoralisèrent complètement. La retraite d'une colonne, abusée par de faux rapports, et le scrupule honorable que montra Robert Steiger à laisser bombarder sa ville natale, contribuèrent à la déroute générale. Ochsenbein fut assez heureux pour s'enfuir et arriver sain et sauf dans le canton de Berne. Mais après un nocturne et sanglant combat au milieu du village de Malters, le docteur Steiger, le vaillant major Rothpletz d'Aarau et près de 2000 hommes de l'expédition tombèrent entre les mains des Lucernois, commandés par le colonel de Sonnenberg. 104 étaient restés sur le champ de bataille et 68 blessés furent transportés à l'hôpital de Lucerne. On entassa pêle-mêle les prisonniers dans les églises et les salles du gymnase.

Tel fut le fruit d'une expédition généreuse dans son principe, mais entachée d'illégalité et perdue par l'indiscipline.

Tiré de sa léthargie par ces douloureux événements, le Vorort ordonna la levée de 16,000 hommes. La Diète, dont la coupable inertie avait causé ces malheurs, eut à subir les humiliants reproches de Siegwart, qui fit le procès aux gouvernements, au vu et au su desquels s'était organisée l'expédition et dont les arsenaux avaient fourni des canons aux *Freischaaren*. Prenant alors après coup les mesures dont l'exécution en temps opportun eût prévenu tous ces malheurs, la Diète prohiba les rassemblements illégaux, interna les réfugiés lucernois et raya des cadres de l'état-major fédéral Ochsenbein et les autres officiers qui avaient fait partie de l'expédition des corps francs. A la même heure, elle sollicitait du gouvernement lucernois une amnistie et cherchait à adoucir le sort des prisonniers en déléguant sur les lieux M. Guillaume Næff, dont l'intervention avait si heureusement mis fin aux troubles de Schwyz en 1838. Les cantons qui comptaient des ressortissants parmi les prisonniers, craignant qu'on ne tentât un nouveau coup pour leur délivrance, entrèrent, de leur côté, en négociations pour obtenir l'élargissement des captifs. Lucerne se décida à l'accorder, mais moyennant rançon, comme dans les États barbaresques. Il en coûta 350,000 francs aux États de Berne, Argovie, Bâle-Campagne et Soleure (23 avril 1845).

En montrant alors quelque modération dans la victoire, il eût été possible au gouvernement lucernois de s'affermir au pouvoir et de se réhabiliter dans la Confédération. Mais le parti dominant ou le *parti de Dieu*, comme s'appelait par humilité le parti de Siegwart, ne songea qu'à poursuivre le cours de ses vengeances et à anéantir ses adversaires. Les hommes modérés qui étaient encore au Conseil d'État, Kopp et Elmiger en furent éliminés et remplacés par des hommes sûrs comme le relieur Hautt et le colonel de Sonnenberg. Un seul citoyen du Nidwald avait pris part à l'expédition des corps francs, il fut transporté de Lucerne à Stanz, exposé au pilori, fustigé par les rues de la main du bourreau et enfermé pour 16 mois à la maison de force. La condamnation à mort du docteur Steiger mit le sceau aux actes du pouvoir et remua toutes les âmes sensibles (17 mai 1845). Une pétition de 4000 signatures, jointe à l'intervention des évêques de Lausanne et de Bâle, ayant fait commuer la peine en une détention perpétuelle, Steiger, à l'instar du neuchâtelois Rœssinger, devait être conduit dans une forteresse étrangère. Mais dans la nuit du 19 au 20 mai, la veille du jour fixé pour le départ, Steiger s'évada de prison avec l'aide de ses amis de Zurich et des trois gendarmes préposés à sa surveillance.

La joie que l'on ressentit généralement de cette évasion fut troublée par le meurtre de Leu d'Ebersol. Le fanatisme orgueilleux de ce matador de village avait causé en grande partie les désastres de sa patrie, mais ne justifiait en aucune façon le crime abominable commis sur sa personne (20 juillet 1845). Une presse déloyale chercha en vain à faire prendre le change à l'opinion, en répandant des bruits de suicide. Un corps franc nommé Muller avoua le crime et périt sur l'échafaud au commencement de l'année suivante. Un autre corps franc lucernois nommé Ackermann, avait poussé au crime ; il fut condamné à la détention perpétuelle. Le fameux juge Amman, qu'on avait fait venir exprès de Thurgovie, acquit un triste renom dans ce procès par la barbarie avec laquelle il procéda contre les suspects. Casimir Pfyffer, lui-même, un des hommes les plus éminents du parti libéral, et devant lequel Muller avait parlé un jour vaguement de son intention de tuer Leu et qui l'en avait dissuadé, fut enfermé pendant trois semaines dans un cachot voisin de celui d'un assassin. Le savant et spirituel prévôt Leu qui avait, dans un sermon, parlé de la mort d'Aman condamné au gibet par Assuérus, fut cité à comparaître devant le juge pour rendre compte de cette allusion au *Jeffries* de son canton.

Trois semaines avant la mort de Leu, les jésuites s'étaient glissés comme des ombres dans la ville de Lucerne (20 juin), où toutefois leur

réception officielle ne se fit qu'en novembre. La motion d'expulser cet ordre religieux ayant été dans l'intervalle reproduite en Diète, les 4 et 5 août 1845, ne réunit que 10 voix et deux demies, et partant pas de majorité. Les cantons hostiles aux jésuites étaient Zurich, Berne, Glaris, Soleure, Schaffouse, Grisons, Thurgovie, Argovie, Tessin, Vaud et les deux demi-cantons de Bâle-Campagne et d'Appenzell (Rodes-Extérieures). Huit cantons voulaient, au contraire, sortir la question du recès, c'étaient Lucerne, Uri, Schwyz, Underwald, Zoug, Fribourg, Vallais, Neuchâtel avec les deux demi-cantons de Bâle-Ville et d'Appensell (Rodes-Intérieures). Mais les progrès qu'avait faits la motion depuis 1844 laissaient entrevoir qu'une majorité ne tarderait pas à se former. Aussi les députés des sept cantons de la ligue convoqués à Lucerne le 9 septembre 1845, jugèrent-ils à propos de transformer l'engagement pris deux ans auparavant aux bains de Rothen en une alliance défensive (Schutz-Vereinigung) que signèrent les 15 représentants de ces cantons[1].

L'expédition des corps francs eut des suites importantes pour plusieurs cantons. A Zurich, l'élection de 4 conseillers d'État radicaux amena la retraite du bourgmestre Henri Mousson et du conseiller d'État Bluntschli. Ces deux chefs du parti conservateur continuèrent cependant à siéger au Grand Conseil, mais l'influence avait passé aux chefs du mouvement, Fourrer, Ruttimann, Alfred Escher. En Argovie, le parti ultramontain essaya en vain d'éliminer des affaires les catholiques radicaux, Keller, Wieland, Waller et Tanner.

A Bâle, la menace que fit le parti radical de se joindre à Bâle-Campagne pour culbuter le gouvernement, amena le parti conservateur, qui était au pouvoir, à modifier la constitution dans un sens plus démocratique; mais on ne parvint pas à lui faire changer les instructions conciliantes que cet État neutre avait données à ses députés dans la question des jésuites.

Le revirement le plus complet, une véritable révolution légale ou quasi-légale, s'opéra au contraire à Berne. La cause principale de cette révolution fut la conduite peu digne du gouvernement qui, après avoir en quelque sorte pactisé avec les corps francs, les persécuta après l'événement et destitua une des têtes du parti, le professeur Guillaume Snell.

Neuhaus lui-même, le plus populaire des membres de ce gouvernement

[1] Ces 15 représentants étaient : Rodolphe Ruttimann et Siegwart (Lucerne), Muller et Schmid (Uri), Ab Yberg et Düggelin (Schwyz), Ackermann et Durrer (Obwald), Hermann et Wirz (Nidwald), Bossard et Andermatt (Zoug), Fournier et Griset de Forell (Fribourg), Adrien de Courten (Vallais).

et qui méritait de l'être par ses vertus privées, l'intégrité de son caractère et la fierté de son maintien dans la politique extérieure. Neuhaus tomba devant le *Volks-Verein*, dirigé par Ochsenbein, dont la défaite n'avait pas détruit la popularité, et par Jacques Stæmpfli, beau-fils du professeur Snell, dont le nom paraît pour la première fois dans l'histoire de son canton, en attendant qu'il se produisît sur la scène fédérale[1]. Malgré l'opposition de Neuhaus, qui déclara ce mode de révision illégal et inconstitutionnel, la constituante fut votée par 16,000 citoyens contre 11,000 (1er février 1846). Ochsenbein et Stæmpfli entrèrent au Conseil exécutif où fut aussi appelé à siéger Stockmar, l'O'Connell du Jura bernois, que l'avoyer Neuhaus avait fait révoquer en 1839 et même mis en accusation en 1840 pour ses tendances séparatistes. Le titre d'avoyer, trop aristocratique aux yeux de la nouvelle école radicale, disparut pour faire place à la dénomination plus modeste de président.

Pendant que le radicalisme le plus avancé triomphait à Berne avec les corps francs, l'État voisin de Fribourg s'était rattaché de plus en plus au système théocratique dominant à Lucerne. Le triomphe complet de la réaction ultramontaine datait à Fribourg de 1837, où les élections s'étaient faites de nouveau et plus que jamais sous l'influence épiscopale. Les années suivantes virent frapper d'ostracisme les trois avoyers, Jean de Montenach, Charles Schaller et Joseph de Diesbach, hommes blanchis au service de l'État, mais coupables tous trois d'une résistance plus ou moins décidée aux tendances ultramontaines[2].

[1] « Carl Neuhaus, dit l'historien de Tillier, était un homme doué de noblesse et « de grandeur d'âme ; mais l'ardeur de son sang et l'irritabilité de son amour-propre « le firent souvent paraître passionné et dur. Dans un temps où tant d'hommes « cherchaient à arriver aux emplois en captant la faveur populaire par des brigues « ténébreuses, il dédaigna toujours ces moyens bas et il avait trop de fierté dans « l'âme pour renier ses convictions. » Ce portrait, tracé par un collègue qui fut souvent l'adversaire politique de Neuhaus, ne ressemble guère à celui qu'en a donné Crétineau-Joly, dont l'*Histoire du Sonderbund* n'est qu'une dégoûtante et astucieuse diatribe contre toute la Suisse libérale. Le personnage mis en scène sous le nom de *Gaëtano* est un personnage de fantaisie, inventé pour noircir Neuhaus, que l'auteur ne rougit pas de nommer un Judas, un Caïn, l'affilié des sociétés secrètes et communistes. Les communistes existaient certainement alors en Suisse. Mais ils y furent l'objet des poursuites des gouvernements de Zurich et de Neuchâtel. Le cordonnier Weitling fit 10 mois de prison et fut banni de la Suisse (1843). Un très petit nombre d'entre eux appartenaient à notre pays, et le communisme n'a eu de prise ni sur Neuhaus, ni sur aucun homme d'État de cette époque, si l'on excepte peut-être quelques hommes politiques de Vaud et de Zurich. Encore ne peut-on les appeler des communistes.

[2] L'un des crimes de Jean de Montenach, le restaurateur du patriciat en 1814, était d'avoir dit au Grand Conseil : « Il n'y a qu'un Dieu au ciel, un soleil sur la « terre et un maître dans l'État. C'est nous, c'est le Grand Conseil. Nous n'abdiquerons ni devant la mitre ni devant la tiare. »

Les magistrats qui leur avaient succédé dans la suprême magistrature, Rodolphe Weck (1839), Louis Fournier (1841) et Charles Griset de Forell (1842), sont tous connus par leur part active à la fameuse ligue, restée secrète jusqu'à cette époque, mais dont il était réservé au gouvernement de Fribourg de révéler l'existence.

Ce fut dans la séance du Grand Conseil du 9 juin 1846, où le Conseil d'État vint proposer l'adhésion formelle à la ligue formée par les cantons de Lucerne, Uri, Schwyz, Underwald, Zoug, Vallais et Appenzell-Intérieur, « pour défendre, disait le message du Conseil d'État, leurs « droits de souveraineté et leur territoire en vertu du pacte de 1815 et « des anciennes alliances. » L'entrée de la discussion fut marquée par un incident triste et d'un mauvais augure pour l'avenir. Les neuf députés du district protestant de Morat, quittèrent la salle en déclarant par l'organe de leur chef, M. Engelhard, vice-président du Grand Conseil, qu'ils ne pouvaient prendre part à une alliance purement catholique et contraire à l'article 1er de la constitution cantonale qui faisait de Fribourg une partie intégrante de la Confédération suisse. Une discussion très orageuse s'éleva ensuite entre les orateurs des deux opinions qui divisaient le Grand Conseil. Avec son éloquence accoutumée, Pierre Landerset prophétisa aux auteurs de l'alliance une grande catastrophe et montra l'inconséquence de ceux qui violaient le pacte par respect pour lui. Julien Schaller, fils de l'avoyer de ce nom, et que les élections de 1846 venaient de porter au Grand Conseil, compara, au milieu des murmures de l'assemblée, l'alliance des sept cantons à une vaste association de *Freischaaren*. Deux magistrats distingués par leur modération, Charles et Werro, attaquèrent aussi le projet d'alliance, comme contenant, du moins, en germe la séparation, si cette séparation n'y était pas formellement exprimée. Quoique la politique ne fût pas son affaire, un célèbre religieux, le P. Girard, rentré dans son cloître de Fribourg depuis 1834, avait cru devoir sortir de sa réserve habituelle dans l'espoir de conjurer la tempête qui menaçait son pays. La veille de la séance du Grand Conseil, il était parvenu à arracher à l'avoyer Déglise, chef du parti ultramontain modéré, la promesse formelle de se prononcer contre le Sonderbund. Mais le lendemain, cédant à des influences moins désintéressées, ce haut magistrat se borna à quelques objections vagues et finit par se ranger à l'opinion dominante. 51 voix contre 24 se prononcèrent pour l'adhésion. Un des chefs libéraux, Bussard, qui avait représenté plusieurs fois son canton à la Diète comme second député, déposa alors sur le bureau une protestation formelle signée par 23 membres.

Les débats du Grand Conseil de Fribourg eurent un grand retentissement en Suisse. Le Vorort zuricois, instruit par la voix publique, interpella officiellement Lucerne sur l'existence d'une alliance séparée (20 juin). Après un mois de silence, Lucerne répondit affirmativement en citant l'art. IV qui donnait à chaque État le droit de réquérir l'assistance de ses confédérés, et en s'étayant de l'exemple de l'Argovie qui avait requis le secours de Berne en 1841.

La Diète de juillet 1846, ouverte à Zurich par le bourgmestre Zehnder, mit en présence les chefs des deux partis, et fut troublée par des scènes personnelles, indignes de la suprême autorité de la Confédération. L'apparition, comme député de Berne, de M. Ochsenbein, que la Diète avait l'année précédente rayé des cadres de l'armée fédérale, donna lieu à une violente querelle entre l'ancien général des corps francs et le colonel Ab Yberg, de Schwyz; elle se termina par une provocation en duel, demeurée sans résultat. La question du Sonderbund occupa la Diète les derniers jours d'août et prit jusqu'au 4 septembre. Ému à la pensée d'une guerre civile imminente, l'un des députés de Berne et l'un des chefs des modérés, Antoine de Tillier, conjura en termes pathétiques les sept cantons de renoncer à une alliance dont les suites pouvaient être aussi désastreuses pour la Suisse que les confédérations séparées de Bar et de Targowitz l'avaient été pour la Pologne. « Ni le Vorort, ni « les États confédérés ne nous ont protégés, répondit Bernard Meyer; « nous sommes réduits à nous protéger nous-mêmes. »

Le 4 septembre, dix États et demi, les mêmes qui avaient voté l'année auparavant l'expulsion des jésuites, votèrent la dissolution du Sonderbund. Ainsi, point encore de majorité.

Cette situation ouvrait aux États du Sonderbund une voie honorable pour renoncer à leur alliance et se faire un mérite de ce sacrifice, alors qu'il était commandé par la prudence : car si le parti radical avait pu réunir 10 voix contre les jésuites, il était à prévoir qu'il saurait bien trouver les moyens de se procurer les deux voix complémentaires. S'il eût pu exister à cet égard le moindre doute dans leur esprit, il devait être dissipé par la révolution qui s'accomplit à Genève dans les premiers jours d'octobre.

Le Grand Conseil genevois avait déclaré, le 3 octobre, par 34 voix contre 27, le Sonderbund contraire au Pacte : mais il se refusait à voter les mesures d'exécution. Aussitôt dix-sept députés donnent leur démission et la *Revue de Genève*, organe de James Fazy, accuse le gouvernement de prendre fait et cause pour l'ultramontanisme. Une assemblée populaire, convoquée à Saint-Gervais, annule le décret du 3 octo-

bre. Un mandat d'amener ayant été lancé contre Fazy, une lutte sanglante s'engage dans les rues et avait déjà coûté la vie au colonel Châteauvieux et à dix citoyens du parti gouvernemental, lorsque la médiation d'hommes honorables du parti conservateur[1] arrête l'effusion du sang et amène l'abdication du Conseil d'État (8 octobre). Une nouvelle assemblée, réunie le lendemain au Molard, proclame un gouvernement provisoire avec Fazy pour chef. Le colonel Rilliet-Constant en fut nommé membre, mais il ne tarda pas à se brouiller avec le chef du pouvoir. Les citoyens du parti catholique, entraînés par le journal qui se publiait à Genève sous le titre de *Sentinelle catholique,* faisaient cause commune avec Fazy, de même que les ouvriers du Grütli-Verein, dirigés par le socialiste Galeer, homme de talent et d'énergie. Une assemblée populaire, réunie en *conseil général* au Molard, mit tous les dégâts, évalués à 42,000 fr., à la charge de l'ancien Conseil d'État et du commandant des troupes, pour les châtier d'avoir osé résister à l'émeute. Le Grand Conseil essaya de se réunir ; il fut dispersé par la violence. Un nouveau Grand Conseil vote les mesures d'exécution et forme ainsi la onzième voix contre le Sonderbund.

On espéra un moment que Bâle-Ville et Bâle-Campagne, ces frères ennemis qui avaient paru se rapprocher au tir de Soleure en 1841, et qui s'étaient tendu une main plus cordiale encore au tir de Bâle, en 1844, s'entendraient pour former la douzième voix. Une émeute d'artilleurs, froissés qu'on ne leur eût pas donné le képi au lieu du shako, comme aux autres corps, avait mis en péril le gouvernement conservateur. La révolution de Genève vint accroître ce danger en donnant de la force au parti radical, qui avait pour chef le docteur Charles Brenner, rédacteur de la *National-Zeitung* et l'instigateur de l'émeute des képis. Le gouvernement dut consentir à la convocation d'une Constituante. Mais cette assemblée n'eut pas l'effet qu'en attendaient ses promoteurs. Le parti radical n'obtint ni l'abolition des corps de métier comme cercles électoraux, ni l'adhésion de Bâle-Ville à la politique qui voulait contraindre Lucerne et ses co-États de la ligue par les armes.

Déçu dans ses espérances du côté de Bâle-Ville, le parti radical tourna les yeux vers le canton de Fribourg, où des symptômes révolutionnaires se manifestèrent à la fin de l'année 1846. Une assemblée populaire, hostile au gouvernement, avait eu lieu à Montet, près d'Estavayer (25 novembre), et deux des orateurs de cette assemblée ayant été

[1] Les citoyens Cramer, ancien syndic, Pictet-Baraban, Prevost-Martin, Prevost-Cayla, Fazy-Pasteur.

incarcérés au château de cette ville, 600 hommes des communes environnantes se portèrent au chef-lieu et délivrèrent les prisonniers en chantant la *Marseillaise* (31 décembre). Le gouvernement défendit alors, sous des peines rigoureuses, les assemblées populaires. Mais cette défense parut une nouvelle atteinte aux libertés publiques et à la constitution, déjà violée, dans l'opinion de beaucoup de citoyens, par l'adhésion au Sonderbund. Les armements et les dépenses que faisait le gouvernement dans l'intérêt de cette alliance ajoutèrent au mécontentement. Des paroles irritantes furent échangées en Grand Conseil.

Mais l'opposition légale semblait un leurre aux radicaux ardents, qu'enhardissaient le succès de la révolution dans les cantons voisins et l'avènement de Berne au pouvoir directorial. Dans la nuit du 6 janvier, trois colonnes d'insurgés parties de Morat, Bulle et Estavayer se mirent en marche sur Fribourg, dont les conjurés de cette ville devaient leur ouvrir les portes, à 6 heures du matin. Mais l'imprudence des insurgés qui s'étaient mis trop tôt en mouvement, avait donné l'éveil au pouvoir. En un instant, le chef-lieu est déclaré en état de siège et les communes fidèles, convoquées au son du tocsin, accourent en masse dans la capitale, leurs curés en tête. Se voyant prévenus, les conjurés se démoralisèrent complètement ; ceux qui ne se laissèrent pas prendre en chemin rentrèrent tremblants chez eux, où ils ne tardèrent pas à être suivis par les troupes d'occupation : premier châtiment infligé aux insurgés et aux suspects. Car, jaloux des lauriers du gouvernement de Lucerne, celui de Fribourg remplit les tours de la ville de prisonniers politiques et multiplia les proscriptions auxquelles se mêlaient étrangement les fêtes d'actions de grâces et les ovations aux prétendus sauveurs de la république, à l'avoyer Louis Fournier, entre autres, le plus inflexible des hommes du Sonderbund, et qui devait à l'aveuglement de son zèle, plutôt qu'à ses vues et à ses talents, la haute position qu'il occupait dans la magistrature de son canton [1]. On compta un moment jusqu'à 60 prévenus, dont quelques-uns, comme Julien Schaller et le docteur Berchtold, n'avaient à se reprocher que les discours véhéments qu'ils avaient prononcés en Grand Conseil. Le nouvel évêque de Fribourg, Mgr Marilley, dont on attendait quelque grand acte de mansuétude à l'instar du noble pontife qui venait de signaler par l'amnistie son avènement à la chaire de Saint-Pierre,

[1] La notice dont l'avoyer Fournier a fait l'objet dans la *Revue catholique* de Fribourg est un panégyrique et non une biographie.

n'osa pas intervenir en faveur des détenus politiques, de peur de passer pour un corps franc[1].

L'un des chefs de l'insurrection, l'avocat et professeur Bussard, avait réussi à s'échapper et trouva à l'académie de Lausanne un asile honorable. Mais l'avocat Pierre Frœlicher, arrêté dans sa fuite par le landstourm de Dirlaret, fut reconduit en ville, garrotté sur un traîneau et jeté dans un cachot de la Mauvaise-Tour, d'où il ne sortit, le 8 octobre suivant, que pour rendre le dernier soupir au sein de sa famille au désespoir[2].

Fribourg terrorisé et en pleine réaction, échappait aux onze. Tous les regards se portèrent alors vers Saint-Gall, envisagé comme le *canton du destin* par les deux partis qui divisaient la Confédération. Dans ce pays où les catholiques sont aux protestants dans la proportion de 5 à 3, les deux opinions se balançaient tellement qu'elles se neutralisaient le plus souvent par leur égalité parfaite (75 contre 75). « Saint-Gall, » disait le landamman Baumgartner, « doit être le point d'appui du « catholicisme dans la Suisse orientale, en opposition à la manie de « protestantiser et de répandre les fausses lumières. » Aux élections de mai 1847, chaque parti fit des efforts surhumains pour se procurer la victoire. Mais la défection d'un district catholique, celui de Gaster, influencé par trois curés libéraux, donna la prépondérance au parti radical (2 mai 1847). Le Grand Conseil, composé de 77 radicaux et de 73 conservateurs, forma la douzième voix contre le Sonderbund.

Les élections de Saint-Gall furent un coup de foudre pour les sept cantons. Outre la force légale qu'elles donnaient au parti contraire, elles isolaient géographiquement la ligue et la privaient de ses communications avec l'Allemagne.

A Berne, le triomphe de Saint-Gall fut célébré par 63 coups de canon. Quelques jours après, le Conseil exécutif de ce canton nomma pour son président et, partant comme président de la Diète décisive qui devait s'ouvrir en juillet, Ochsenbein, dont l'apparition, odieuse au Sonderbund, n'avait pas laissé de produire aussi un effet pénible aux amis de la légalité. Mais son tact et sa modération aux affaires modi-

[1] Voir la lettre de Mgr Luquet au saint-père, dont il est parlé plus bas.

[2] Frœlicher était dévôt et entendait la messe depuis dix ans dans l'église des jésuites. Crétineau-Joly, ou plutôt les *loyaux* Fribourgeois qui l'ont renseigné, en ont fait un hypocrite *qui travaillait au triomphe des impies en affectant un sentiment religieux qui ne trompa que les ignorants*. C'est ainsi que les jésuites et leurs amis écrivent l'histoire, qu'ils accusent leurs adversaires de fausser pour les besoins de la cause. Voir *Histoire du Sonderbund*, II, 190.

fièrent bientôt l'opinion à l'égard du nouveau chef de la Confédération. On approuva généralement la manière ferme et polie avec laquelle il repoussa l'immixtion de l'étranger dans la politique intérieure de la Suisse et refusa de soumettre à la Diète une note où la France s'opposait à la réforme, toujours en projet, du Pacte de 1815. L'ambassadeur de France qui avait succédé à M. de Pontois, le comte de Bois-le-Comte, fut réduit à la publier dans les feuilles publiques, au grand déplaisir de son supérieur, M. Guizot, qui continuait à diriger la politique française. Dans ses mémoires, publiés en 1867, cet homme d'État reconnaît avoir fait fausse route dans les affaires de la Suisse en choisissant pour son représentant dans ce pays un homme *trop prévenu pour le parti catholique et trop enclin à exagérer le succès*[1].

La Diète, ouverte le 5 juillet dans l'église du Saint-Esprit, à Berne, réunissait les éléments les plus hostiles, et sauf l'avoyer Siegwart de Lucerne, tous les principaux chefs des Douze et du Sonderbund. C'étaient, d'une part, Druey, Munzinger, Ochsenbein, Fourrer, Kern, Frey-Hérosée, Luvini, James Fazy, Rilliet-Constant ; de l'autre, Bernard Meyer, Ab Yberg, Schmid d'Uri, Fournier, Adrien de Courten, Baumgartner de Saint-Gall, devenu, comme nous l'avons dit, ultramontain en haine de la jeune école radicale de son canton. L'élément modérateur n'avait pour représentants que Tillier de Berne et Bourkhard de Bâle. Le corps diplomatique était représenté par les ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Belgique et celui de Sardaigne, le comte Crotti de Castigliole, l'un des promoteurs secrets du Sonderbund. L'esprit qui animait la majorité de l'Assemblée se manifesta déjà à l'ouverture de la séance dans l'élection du secrétaire d'État fédéral. M. de Gonzenbach, qui occupait depuis quatorze ans avec distinction cet emploi et qui avait rempli plusieurs missions diplomatiques à la satisfaction des autorités fédérales, mais que le parti radical trouvait trop complaisant pour la diplomatie et le Sonderbund, fut évincé et remplacé par M. Schiess, d'Appenzell. La lutte s'engagea bientôt autour des grandes questions qui divisaient la Suisse. Les députés du Sonderbund s'efforcèrent de démontrer que l'alliance séparée n'avait aucun caractère agressif, et qu'elle était le résultat d'un danger commun. Ils rappelèrent que le Vallais et Lucerne avaient en vain réclamé l'intervention fédérale ; ils protestèrent de nouveau contre la théorie qui voulait faire de douze cantons les arbitres d'une Confédération composée de 22 États égaux en droit. Les défenseurs des Douze répondirent que l'invasion des

[1] Guizot, *Mémoires*, VIII, 516.

corps francs était le fait des masses et non des gouvernements : que le danger actuel venait des armements provocateurs du Sonderbund et non de nouvelles levées désormais impossibles de corps francs. « La « quasi souveraineté des États, » ajoutaient les Douze, « n'en affran- « chit aucun du lien fédéral ni des obligations qu'il impose à chaque « État de respecter la majorité légale. »

Le 20 juillet, douze États et deux demi-cantons, Zurich, Soleure, Schaffhouse, Saint-Gall, Argovie, Tessin, Genève, Vaud, Thurgovie, Appenzell (Rodes-Extérieures), Bâle-Campagne, Glaris et Berne, déclarèrent l'alliance séparée ou Sonderbund incompatible avec le pacte[1]. Sans s'arrêter à la protestation déposée par les sept cantons (21 juillet), la majorité leur donne l'ordre de suspendre tous leurs armements ; elle y ajoute l'injonction aux autres États d'intercepter tous les convois d'armes et de munitions à la destination de la ligue séparée (11 août). Une commission extraordinaire, espèce de comité de salut public, est instituée pour aviser aux moyens de procurer l'exécution des décrets de la Diète. Ce comité, nommé au premier tour de scrutin et sans voix perdue, « chose inouïe dans les fastes de la Diète, » se composait de sept membres, pris dans les diverses nuances de l'opinion radicale : Ochsenbein, Fourrer, Munzinger, Næf, Kern, Luvini et Druey[2] (11 août). Cinq jours après, la révision du Pacte fédéral fut votée également par 12 voix (16 août).

La question du rétablissement des couvents d'Argovie avait été remise sur le tapis par les États qui composaient cette ligue séparée. Le plus habile et le seul habile, dit-on, des orateurs du Sonderbund, Bernard Meyer de Lucerne, montra dans cette fatale suppression des couvents d'Argovie l'origine de tous les discords qui troublaient la Suisse. Mais la proposition de revenir sur cette question jugée ne réunit que les voix des cantons du Sonderbund, plus celle de Bâle-Ville, qui aurait voulu un accommodement.

Restait la question des jésuites. Avant de se présenter en Diète, cette question avait été agitée sérieusement à Rome devant le saint-père. L'ambassadeur de Louis-Philippe, qui n'était autre que l'ancien député

[1] Wilh. Fetscherin, *Eidgenössische Abschiede aus den Jahren 1814-1848*, I, 460 et suiv.

[2] Gaullieur (*La Suisse en 1847*, page 126) classe MM. Fourrer, Næff et Munzinger parmi les radicaux légaux, et les quatre autres parmi les radicaux extrêmes. Tandis que les derniers soutiennent que le peuple peut en tout temps renverser les lois qu'il s'est données, les premiers veulent, au contraire, que le peuple soit lié par les lois et la Constitution.

de Genève à la Diète, le célèbre Rossi, avait été chargé de solliciter le rappel des jésuites de Lucerne et la suppression canonique des couvents d'Argovie, que l'on envisageait à Paris comme un moyen efficace « de rendre la paix à la Suisse et d'ôter au parti radical son drapeau « et son grief essentiel [1]. » Rossi trouva un auxiliaire de sa politique dans l'envoyé britannique, lord Minto, chargé d'une mission analogue par le ministre dirigeant d'Angleterre, lord Palmerston [2].

Sollicité dans le même sens par la fraction modérée du clergé suisse, Pie IX jugea à propos, en attendant sa décision ultérieure, d'adresser à la Diète un bref conciliant qui était un véritable acte de neutralité entre les deux partis. Mais le parti des jésuites s'effraya de l'effet désastreux qu'aurait sur les populations catholiques la publicité donnée aux paroles du souverain pontife. Il parvint à *déterminer le nonce* (Maciotti, successeur d'Andréa) *à en suspendre l'envoi* et à remplacer le bref par une circulaire banale aux évêques et supérieurs ecclésiastiques de la Suisse [3].

C'est ainsi que les prétendus défenseurs du saint-siège respectent ses décisions quand elles sont opposées à leurs vues et à leur cause. Cela n'a pas empêché le pamphlétaire du Sonderbund, Crétineau-Joly, de parler de l'obéissance filiale des jésuites au souverain pontife.

Toutes les instances de Siegwart et du clergé dévoué à Loyola pour obtenir de Rome une décision plus favorable demeurèrent sans résultat. Leurs envoyés, les prêtres vallaisans Dumoulin et Dunoyer, durent quitter Rome sans avoir obtenu audience et le saint-père fit dire en Suisse qu'il *voulait rester passif dans la lutte* [4].

Mais cette attitude du chef de l'Église catholique *n'effraya point les chefs du Sonderbund* et n'eut d'autre résultat que de les jeter de plus en plus dans les bras des puissances étrangères, l'Autriche, la Prusse et la France, avec lesquelles le comité occulte de Lucerne entretenait des

[1] La question des jésuites n'a été un prétexte que pour les roués politiques, dont chaque parti compte un certain nombre dans ses rangs.

[2] Voir le *Blue-Book*, intitulé *Correspondence relative to the affairs of Switzerland*. London, Harrison, 1847-48. Avant de se rendre à Rome, lord Minto avait passé à Berne et cherché à faire comprendre au Président de la Confédération, Ochsenbein, les dangers d'une politique à outrance qui pouvait être pour les puissances une *occasion d'intervenir* et risquait de compromettre l'indépendance helvétique.

[3] *Lettre à notre saint-père, le pape Pie IX, sur l'état de la religion catholique en Suisse*, par Mgr Luquet, évêque d'Hésebon, ancien envoyé extraordinaire et délégué apostolique en Suisse; tirée seulement à 100 exemplaires dans l'édition originale et réimprimée à Fribourg chez L.-J. Schmid, 1853, p. 24.

[4] « Sancta sedes in tota hacce quæstione passive se habere decrevit. » Crétineau-Joly, *Histoire du Sonderbund*, I, p. 280.

relations suivies, soit pour en obtenir un appui efficace en cas de guerre, soit pour empêcher avec leur coopération la révision du pacte[1]. Sur la proposition du député Ruttimann de Zurich, la Diète venait en effet de remettre cette question sur le tapis et avait confié la rédaction du nouveau projet à 14 membres, dont plusieurs avaient pris part aux travaux antérieurs sur le même objet (août 1847). Mais dans ce moment-là même, les chefs du Sonderbund comptaient si fort sur la réussite de leur entreprise que le principal promoteur de la ligue, Siegwart-Muller, caressait le projet d'un remaniement de la Suisse dans le sens favorable à son parti. Ce projet, trouvé dans les papiers du chef politique de la ligue, nous fait connaître les changements que le Sonderbund victorieux eût apportés à la circonscription territoriale de certains cantons. Ainsi le Freyenamt eût été réuni à Lucerne avec Bade, Zourzach et le Frickthal. Le territoire de Glaris aurait été incorporé en partie à Uri, en partie à Zurich. Le Porrentruy aurait formé un canton.

Les 2 et 3 septembre, l'affaire des jésuites occupa la Diète. Les sept cantons firent l'apologie de la compagnie et soutinrent avec Bâle-Ville et Neuchâtel que la question était du ressort purement cantonal. « Les « jésuites, disaient-ils, sont une institution catholique; donc il n'appar- « tient pas à la Diète de les expulser. Si la Diète a le droit de chasser « les jésuites, elle a aussi celui de chasser les méthodistes, et telle autre « corporation que bon lui semble. La question des jésuites n'est d'ail- « leurs qu'un prétexte pour détruire le pacte de 1815. Depuis douze « ans qu'ils résident à Schwyz, ils n'ont donné lieu à aucune plainte « contre leur conduite. » — « Les jésuites troublent la Confédération, » répondirent les Douze. « Ils ne se sont d'ailleurs introduits en Suisse « que par la ruse, et leur expulsion d'un grand nombre de pays pure- « ment catholiques témoigne assez de leur funeste influence. N'ont-ils « pas été supprimés par le pape Clément XIV? Si Pie VII les a rétablis, « c'est par des motifs politiques. Catholicisme et jésuitisme ne sont « pas synonymes. La majorité du clergé lucernois s'est prononcée contre « le rappel de cet ordre, incompatible avec l'ordre public et la paix con- « fessionnelle. Presque toutes les guerres religieuses ont été l'œuvre des

[1] Voir les aveux des chefs du Sonderbund eux-mêmes dans leurs écrits relatifs à ces événements, savoir : *Erlebnisse des Bernard Ritter von Meyer.* Carl Sartori, Pest und Wien, 1875. — *Der Kampf zwischen Recht und Gewalt*, von Constantin Siegwart-Muller (déjà cité). Voir aussi l'ouvrage de M. Hurter fils : *Friederich von Hurter, k. k. Hofrath und Reichshistoriograph.* Graz, 1876 et 1877. M. Alfred Stern, prof. à l'Université de Berne, en a donné un aperçu intéressant dans *Sybel, Historische Zeitschrift,* 1879, VI. Band, 77.

« fils de Loyola. La protestation des magistrats de Fribourg contre le « rappel des jésuites en 1818, et leur cri prophétique : *l'union est détruite « à jamais,* ne se sont que trop vérifiés. »

Douze voix et demie, les mêmes qui avaient prononcé la dissolution du Sonderbund, décidèrent également l'expulsion de l'ordre des jésuites (3 septembre 1847). La Diète s'ajourna le 9 septembre jusqu'au 18 octobre, pour laisser aux cantons le temps de se consulter et de donner des instructions plus précises à leurs députés.

4. Dispositions des deux partis. — Essais d'accommodement. — La Diète vote la dissolution du Sonderbund par les armes.— Campagne contre Fribourg.— Capitulation de cette ville. — Combat de Gislikon. — Soumission de Lucerne, des Waldstætten et du Vallais. — Réaction radicale dans les États du Sonderbund. — Emancipation de Neuchâtel. — Constitution fédérale de 1848.

Les États du Sonderbund profitèrent du délai qui leur était accordé pour inspirer à leurs peuples les dispositions les plus belliqueuses. « Car, « ainsi que l'écrivait l'internonce Luquet au pape Pie IX, les belles « promesses des puissances, quelques armes envoyées furtivement, les « témoignages stériles d'une sympathie sans résultat et surtout les vains « souvenirs d'un autre âge, trompèrent les cantons catholiques. La « communauté de foi religieuse et de principes conservateurs qui existait « entre les populations d'une grande partie des cantons fédéraux et « celles du Sonderbund, fit naître une confiance bien plus vaine encore. « On espéra que la désertion et le désaccord dans l'armée fédérale « seraient la suite immédiate de l'entrée en campagne. Plus tard, appre- « nant que les députés des Grisons tentaient un nouvel essai d'accom- « modement, le père Roh dit au nonce qui s'en réjouissait : « La paix « en ce moment, ce serait le plus grand malheur. » Ces dispositions « avaient produit dans l'esprit du peuple un véritable fanatisme..... A « Lucerne, on promettait publiquement la défaite des confédérés : la « victoire est à nous, s'écriait le père jésuite Roh, en traversant à cheval « les rues de la ville, en qualité d'aumônier du landstourm[1]. » Dans ce même canton, 16.000 citoyens félicitaient le gouvernement de son attitude énergique, et le Grand Conseil lui accordait pleins pouvoirs par 86 voix contre 8, faible et courageuse minorité, qui avait pour chefs l'ancien avoyer Kopp et Casimir Pfyffer. A Schwyz, une pluie torren-

[1] Lettre au saint-père, citée p. 30.

tielle n'empêcha pas 7000 montagnards d'accourir se ranger autour de l'estrade où l'athlétique landamman cantonal Ab Yberg, la main appuyée sur le glaive de la justice, montrant un rayon de soleil qu'il appelait le soleil de Morgarten, jurait de mourir avec le peuple. Cornus et Onglus, Nazar Réding lui-même, étaient unis dans le même sentiment. Quatre à cinq cents mains, au plus, se levèrent pour appuyer la proposition de renoncer au Sonderbund, formulée par les landammans de district, Gyr et Benziger d'Einsiedeln. Les mêmes dispositions belliqueuses animaient le Grand Conseil de Fribourg. Plusieurs patriciens, l'avoyer Griset de Forell à leur tête, jurèrent de donner biens et vie comme leurs ancêtres pour la religion et la patrie. Les députés de la campagne s'associèrent à cet élan. « Nos pères, » s'écria un député allemand, « n'ont pas fléchi le genou devant Gessler; nous ne fléchirons pas « le genou devant Ochsenbein. » « Beaucoup de mes ancêtres, » disait le conseiller Maurice de Techtermann, « sont tombés sur les champs de « bataille; à Morat seulement, il en est tombé 7; un seul a survécu; « je veux suivre leur exemple. »

Le Grand Conseil vallaisan ne resta pas en arrière et ne se laissa point intimider par la mort subite de son président, l'ancien grand-bailli de Courten, foudroyé par un coup de sang dans son fauteuil au moment où il ouvrait la séance. Dans une pompeuse cérémonie à St-Maurice, on vit les officiers du Vallais, à leur tête le général Kalbermatten, aiguiser leurs épées sur les reliques des martyrs d'Agaune.

Le canton de Zoug était loin d'offrir la même unanimité, et un citoyen courageux, M. Adolphe Kayser, tonnait contre le Sonderbund qu'il appelait *une pensée de la forêt noire*[1].

La facilité avec laquelle Lucerne avait vaincu les corps francs abusait sur ses forces le Sonderbund et accréditait en Suisse et dans la diplomatie étrangère l'idée fausse que l'armée des Douze serait tout aussi aisée à combattre.

M. Rossi, qui connaissait mieux la Suisse, ne partageait pas ces illusions. « On a battu les corps francs, cela est vrai; mais quand le dra- « peau fédéral sera levé, vous verrez comment les choses changeront[2]. » Le langage de quelques feuilles conservatrices entretenait ces illusions. A la vue des dispositions hostiles de certaines populations catholiques, elles prédisaient de grands désastres aux Douze; mais ceux-ci, sans s'en

[1] Allusion à l'origine de Siegwart-Muller, ou plutôt du père de cet homme politique.

[2] Lettre de Mgr Luquet, p. 27.

inquiéter, se promirent mutuellement l'assistance fédérale à la moindre tentative de rébellion. Tous les efforts tentés par les Sept pour détacher de la majorité les deux cantons catholiques, Tessin et Soleure, demeurèrent inutiles. Un curé genevois, un moine soleurois et d'autres ecclésiastiques encore ayant prêché contre la guerre, furent punis de la prison. Le landrath de Glaris et celui des Grisons votèrent les mesures d'exécution sans consulter le peuple. A l'heure même où les chefs du Sonderbund se flattaient encore de l'espoir que la Diète ne parviendrait pas à mettre sur pied plus de 50,000 hommes, le canton de Vaud, seul, présentait à la revue du 3 octobre un effectif de 34,000 hommes, y compris 6000 volontaires, de 45 à 60 ans, équipés et armés à leurs frais. Déployant autant de hardiesse que d'activité, le gouvernement vaudois capturait et armait en guerre, sur le lac de Neuchâtel, l'*Industriel*, bateau à vapeur qui servait au Sonderbund fribourgeois d'intermédiaire avec la France (8 octobre).

Cependant tout espoir de paix n'était pas encore éteint et l'esprit de conciliation qui animait quelques États, comme St-Gall et les Grisons, se manifesta à la reprise des séances de la Diète par la décision d'adresser un manifeste et d'envoyer deux commissaires fédéraux dans chaque canton pour assurer le peuple des intentions pacifiques de la majorité. Mais en même temps, pour ne laisser aucun doute sur son intention d'agir avec vigueur, la majorité décida la levée de cinq divisions et en donna le commandement au colonel fédéral Henri-Guillaume Dufour, dont la capacité militaire et une longue expérience, unies à la sagesse de ses opinions, donnait, avec la garantie du succès, celle de la modération dans la victoire, et devait rallier une foule de personnes à la cause fédérale[1]. Bien que le choix du général Dufour eût donné à réfléchir aux gouvernements du Sonderbund, et qu'aux 100,000 hommes de l'armée fédérale, ils n'eussent que 30,000 hommes à opposer, ils ne purent se décider à reconnaître l'autorité des Douze. La proclamation fut partout interceptée et, partout aussi, on empêcha les commissaires de communiquer avec le peuple ou les corps constitués.

Les sept cantons avaient offert le commandement de leur armée au

[1] Les officiers généraux après M. Dufour étaient : 1° Frei-Hérosée, chef de l'état-major fédéral ; 2° les colonels Rilliet, Bourkard, Donats, Ziegler, Gmur, Luvini, chefs des six divisions de l'armée fédérale. Une septième division fut formée par le canton de Berne en faveur de M. Ochsenbein, impatient de réparer l'échec que sa réputation militaire avait subie devant Lucerne. Le colonel Orelli commandait l'artillerie ; le lieutenant-colonel Gatschet, le génie ; le lieutenant-colonel de Linden, la cavalerie. *Rapport du commandant en chef pendant la campagne de 1847*, accompagné des cartes du théâtre de la guerre. Berne, 1848.

général vallaisan Guillaume de Kalbermatten, et, sur son refus, au prince autrichien Frédéric de Schwarzenberg. Mais ce prince étranger ne voulut combattre qu'en volontaire et laissa l'honneur périlleux du commandement au colonel Jean-Ulric de Salis-Soglio, conservateur protestant des Grisons, officier très brave et très habile à la tête d'un régiment, mais incapable, dit-on, de diriger une armée entière. Le colonel Elgger, officier plus entendu, lui fut adjoint comme chef d'état-major général. Le landamman colonel Ab Yberg fut choisi pour commander une division cantonnée à Arth sur la frontière schwyzoise. Elgger conseillait au Sonderbund de prendre l'offensive et de tomber sur Berne. Mais le Conseil de guerre, d'accord avec le général en chef, et pour se donner jusqu'au bout les apparences de la légalité, se décida à se renfermer dans une guerre défensive.

Cependant de nouvelles propositions de paix formulées par Zoug d'une part, les Grisons et Bâle-Ville de l'autre, consistaient à remettre la question des jésuites au pape et à reprendre l'affaire des couvents. Mais toute pensée d'accommodement était odieuse aux partis extrêmes, et paraissait aux yeux du Volksverein, de Berne, comme à ceux des jésuites de Lucerne, un malheur et une trahison. La voix de quelques hommes marquants des deux partis conservateur et radical, Weder de St-Gall, Bluntschli de Zurich, le pasteur Schenckel de Schaffhouse et le professeur Antoine Cherbuliez de Genève, s'élevait en vain contre la guerre civile. Les sept cantons du Sonderbund exigeaient comme condition préliminaire de la paix, le désarmement et le licenciement des troupes fédérales. Les Douze s'y refusèrent. Les députés des sept cantons quittèrent la ville de Berne, le 29 octobre, en déposant une déclaration collective dans laquelle ils annonçaient ne pouvoir siéger plus longtemps à côté de ceux qui s'étaient mis contre eux en état de guerre: ils prenaient Dieu pour juge entre eux et leurs confédérés. « La population de Berne vit leurs voitures s'éloigner avec une curiosité triste et sérieuse. « C'était le signal d'une rupture qui paraissait sans retour possible[1]. » La Diète hésitait cependant encore à prononcer le mot de guerre; mais elle y fut entraînée par l'attitude menaçante du Volksverein et l'énergie audacieuse de Druey et d'Eytel, auxquels vint en aide, dit-on, une communication du cabinet anglais qui, par l'organe de son envoyé Robert Peel, aurait fait assurer M. Ochsenbein « que la majorité pouvait aller de l'avant, pourvu qu'elle fût sage » (3 novembre). Lord Palmerston, qui dirigeait la politique anglaise en qualité de ministre des affaires étran-

[1] Gaullieur, *La Suisse en 1847*, 189. Genève, 1848.

gères, avait d'abord paru vouloir agir de concert avec Guizot, le premier ministre de Louis-Philippe et Metternich, le premier ministre d'Autriche. Le cabinet de Londres condamnait les décrets de la Diète comme attentatoires à la souveraineté cantonale. Une note collective, signée des cinq grandes puissances, la France, l'Autriche, la Russie, la Prusse et l'Angleterre, devait être signifiée à la Diète. Mais au dernier moment, craignant que le triomphe du Sonderbund ne donnât gain de cause aux jésuites et à la politique française, Palmerston avait changé complètement d'attitude et de langage.

Le lendemain soir, à la lueur des flambeaux et en présence d'un concours immense qui encombrait les galeries et les abords de l'hôtel de ville de Berne, la Diète décida que le décret de dissolution rendu le 20 juillet serait exécuté par les armes (4 novembre). Le décret d'exécution était accompagné de deux proclamations au peuple et à l'armée. On n'était pas sans inquiétude sur la manière dont le décret serait accueilli dans certains cantons, à Bâle-Ville entre autres. Mais on apprit bientôt que le Grand Conseil de ce canton, par 64 voix contre 40, avait voté le décret d'exécution. Une autre déception attendait le Sonderbund à Zurich, où, à en croire les journaux de ce parti, les conservateurs devaient se rallier aux sept cantons au moment du danger. Une déclaration formelle de M. Bluntschli et de quatre-vingts autres notables de ce parti vint ôter cet espoir au Sonderbund. Pour surcroît de malheur, la division paralysait le Conseil de guerre des sept cantons, où deux hommes seuls, Siegwart et Philippe de Reynold de Fribourg, montraient de l'énergie et parlaient de nouveau de prendre l'offensive par un coup hardi sur Berne, capitale des Douze, et du radicalisme. Attaquer Berne eût été en effet le seul moyen de sauver Fribourg, que son isolement géographique exposait aux premiers coups de l'ennemi. Le gouvernement de ce canton avait fait de grands efforts pour mettre le chef-lieu à l'abri d'une surprise. Le commandement des troupes fribourgeoises avait été donné au colonel Maillardoz, officier expérimenté, décoré dans sa jeunesse pour une action d'éclat à Wagram (1809) et connu par la direction habile de l'école de Thoune et de plusieurs camps fédéraux.

Mais Philippe de Maillardoz n'avait, en fin de compte, que 5000 hommes de troupes réglées, 5 à 7000 de landstourm et 31 canons à opposer aux 30,000 hommes qui, avec 60 pièces d'artillerie s'approchèrent de Fribourg, le 10 novembre, et commencèrent à l'enfermer dans un cercle de fer et de feu qui allait se rétrécissant sans cesse.

Aussi la démoralisation s'empara-t-elle bientôt du gouvernement de

Fribourg et des officiers eux-mêmes auxquels se révélait enfin l'inutilité d'une défense, avec le défaut total des secours soit humains, soit surnaturels, sur lesquels avaient compté les politiques aveuglés de ce canton. Le 13, à 7 heures du matin, un armistice fut conclu au château de Belfaux entre le général Dufour et le gouvernement de Fribourg. Mais le soir même, quelques coups de feu tirés par le landstourm amenèrent un combat très vif à Bertigny et aux Daillettes où tombèrent blessés ou tués quelques Fribourgeois et soixante Vaudois, victimes du brillant courage avec lequel ils s'étaient élancés à l'assaut de la redoute de St-Jacques[1]. Celle-ci ne fut évacuée que dans la nuit, et les troupes fribourgeoises enfermées dans la ville attendaient encore avec impatience le 14 novembre au matin, le signal d'une attaque générale, lors qu'elles apprirent tout à coup que l'armistice avait été suivi d'une capitulation entre le général Dufour et deux délégués du gouvernement fribourgeois.

Au mot de capitulation, les soldats et le landstourm fribourgeois, égarés par le désespoir, parlaient d'égorger les magistrats avec le colonel Maillardoz qu'ils accusaient de trahison [2], et voulaient faire feu sur les troupes fédérales à leur entrée dans la ville. Un officier eut l'idée salutaire de faire intervenir l'évêque dont la présence et les exhortations parvinrent à calmer la fureur des soldats et épargnèrent de grands désastres à la ville.

Vers cinq heures du soir le colonel Rilliet, avec sa division forte de 12,000 hommes, prit enfin possession de Fribourg pendant que le général Dufour, suivi du reste de l'armée, se portait en toute hâte vers la Suisse orientale, où le général du Sonderbund, Salis-Soglio et son chef d'état-major Elgger, avaient envahi l'Argovie dans le double but d'opérer une diversion en faveur de Fribourg et de soulever le Freyenamt. Mais la prise de Fribourg et l'attitude froide de la population catholique de l'Argovie déjouèrent ce projet. Une autre irruption hardie, mais également infructueuse, eut lieu dans le Tessin, où le colonel Muller, d'Uri, mit en fuite les troupes tessinoises commandées par le colonel Luvini (17 novembre). La défaite d'Airolo fut bien compensée par la prise de Zoug qui capitula les jours suivants. Un autre succès pour l'armée

[1] Dufour accuse dans son Rapport 7 tués et 50 blessés du côté des tirailleurs vaudois. Dufour, *Campagne du Sonderbund.* Genève, 1876, 112. L'honorable général s'indigne du reproche de trahison fait au colonel de Maillardoz, dont on a été jusqu'à dire qu'il avait été acheté. L'idée d'un tel marché ne vint jamais à l'esprit du général de la Confédération.

[2] *Les journées des 13 et 14 novembre*, par M. Ferdinand Perrier, major du génie et ingénieur du gouvernement fribourgeois. Fribourg, 1850.

fédérale fut l'occupation de l'Entlibouch, dont le colonel Ochsenbein dut conquérir pied à pied le terrain. L'ancien chef des corps francs se signala au combat de Schupfheim (22 novembre) par son éclatante bravoure et par l'humanité avec laquelle il empêcha des représailles à Malters, dont les habitants avaient cruellement traité les corps francs. Mais dans ce moment le Conseil de guerre du Sonderbund comptait encore sur le secours de l'Autriche, à laquelle il avait fait appel dans une lettre datée du 13. Une seconde lettre, sans date, exprimait le même espoir[1]. Mais, le 24 novembre, l'armée fédérale, forte de 94,000 hommes et de 280 bouches à feu, marchait sur Lucerne, en quatre colonnes. La Diète, informée par l'envoyé anglais, M. Robert Peel, que les cabinets français et autrichien s'étaient mis d'accord pour opérer une intervention armée en faveur du Sonderbund, et que la menace de bombarder Toulon et Trieste arrêtait seule ces puissances, avait donné l'ordre au général Dufour *d'en finir au plus tôt*[2].

Les deux armées se rencontrèrent à Gislikon et s'entrechoquèrent avec fureur, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. Malgré le feu combiné des carabiniers d'Underwald, du landstourm et de l'artillerie lucernoise, les colonels fédéraux Ziegler et Égloff avaient réussi à s'emparer des hauteurs, lorsque le valeureux général du Sonderbund, Salis-Soglio, fit reculer les troupes fédérales devant une pluie de mitraille, qui tua aux fédéraux 19 soldats et en blessa 76. Ziegler et son adjudant, le landamman Siegfried d'Aarau, descendirent de cheval pour rallier leurs troupes. « Dans ce moment suprême une bat-« terie bernoise, amenée par le colonel Denzler de Zurich, comman-« dant l'artillerie de réserve, arriva en plein galop et prit position. Le « capitaine Moll, de Moûtier (Jura bernois) disposa ses pièces de 12 « avec un coup d'œil sûr, dirigea le feu le plus meurtrier sur la batterie « ennemie et dans peu de temps la mit hors de combat[3].

[1] « Sa Majesté impériale, ayant reconnu la justice de notre cause, nous lui en « exprimons, au nom des sept États, toute notre gratitude et nous prenons la li-« berté de renouveler l'observation qu'en suite de cette reconnaissance, le puissant « empire d'Autriche ne peut manquer d'adopter les mesures propres à nous garan-« tir de l'oppression dont nous sommes menacés et de nous maintenir dans notre « droit. » Traduit du *Livre bleu*, cité, 297. Un écrit de M. Wapf, de Lucerne, paru à Aarau, sous ce titre : *Die letzten Tage des Sonderbundes*, assigne à cette lettre la date du 15 novembre, 57 et 58.

[2] Le *Livre bleu* cité plus haut, ne renfermant que les pièces *officielles*, ne dit rien de la menace de bombardement, pas plus que que l'avis d'aller de l'avant, donné par Peel à Ochsenbein, au nom de son cabinet, le 3 novembre.

[3] Gaullieur, loc. cit., p. 271, d'accord avec le *Rapport du commandant en chef*, p. 13. Le général Dufour a confirmé, par *lettre particulière* du 10 juin 1864, à l'au-

Salis-Soglio, atteint d'un éclat d'obus à la tempe droite et jeté sur le sol, s'écria bravement : « camarades, ne faites pas attention, ce n'est rien. » Son aide de camp, un Diesbach de Berne, ne montra pas la même valeur et se retira du combat avec une blessure légère. La batterie Mazzola de Lucerne résistait encore, mais reçut de son chef de brigade l'ordre de se retirer. Ce mouvement de retraite devint général et toutes les troupes du Sonderbund se retirèrent également vers Lucerne, où leur arrivée répandit une panique extraordinaire.

Cependant, le colonel Elgger tenait encore le plateau de Littau, sur l'Emme, et par un mouvement rapide d'Arth sur Gislikon, le colonel-landamman Ab Yberg pouvait rétablir le combat. Mais sous prétexte de défendre les frontières de Schwyz, Ab Yberg demeura immobile, comme à Küssnacht en 1833. Sans se tenir pour battu, Elgger proposait de reprendre l'offensive et d'attaquer l'armée des Douze sur quatre points différents, car le Sonderbund disposait encore de 20,000 hommes. Mais toutes les instances du vaillant colonel, pas plus que celles de Schmid d'Uri et d'autres officiers qu'indignait cette retraite, ne purent vaincre la résistance du général en chef.

Salis ayant en vain sollicité du vainqueur un armistice de quarante-huit heures, se réfugie à bord d'un bateau à vapeur, chauffé en toute hâte, pour transporter à Altorf Siegwart, le père Roh et les membres les plus compromis du clergé et de la magistrature. Les chefs du Sonderbund emportaient avec eux la caisse fédérale et la caisse du canton dans l'espoir, disaient-ils, de continuer la lutte dans le canton d'Uri et de donner ainsi aux puissances le temps d'intervenir. Mais la capitulation de Schwyz deux jours après la prise de Lucerne (26 novembre), suivie de la capitulation d'Underwald (25 novembre) et de celle d'Uri lui-même (le 27 novembre), enleva à la ligue séparée tout moyen de défense dans les petits cantons.

teur de ce livre, l'authenticité de ces détails que révoquait en doute une lettre anonyme adressée de Grandson à ce dernier. Voir aussi l'*Helvétie* de 1847, ainsi que la brochure très intéressante intitulée : *Der Untergang des Sonderbundes*, p. 170. Jenny père, Berne, 1848. L'auteur cite comme s'étant distingués dans le combat, outre ceux que nous avons nommés dans le texte, le capitaine de chasseurs Steinemann, dans le bataillon Benz de Zurich, le capitaine Hoffstetter et l'aide-major Schorrer, qui rallia le bataillon Häusler en plantant le drapeau fédéral à sa droite et en disant : « Suisses, vous savez ce que cela veut dire. » Le bataillon glaronnais Schindler soutint aussi vaillamment une attaque très vive de l'ennemi. Le brave capitaine Frauenfelder reçut un coup de feu à la cuisse et des contusions à la tête et à la poitrine. Le major Weinmann et le porte-enseigne Abegg maintinrent la troupe par leur ferme contenance. *Ibid.*, p. 185-87.

Un dernier boulevard lui restait dans le Vallais. Siegwart et quelques chefs de la ligue, Bernard Meyer, Reynold de Fribourg, de concert avec le chanoine de Rivaz et le colonel vallaisan Zen-Klusen, se réfugièrent dans ce canton, où ils firent tout leur possible pour engager le gouvernement du Vallais à prolonger la résistance et à donner pleins pouvoirs au général de Kalbermatten. La diplomatie leur vint en aide par ses agents. « Tenez encore quelques jours et la France interviendra, » disait un envoyé de Guizot[1]. Même promesse de la part d'un agent prussien.

Mais la fraction modérée du gouvernement, le président du Conseil d'État, M. Ignace Zen-Ruffinen, à sa tête, ne se sentait pas le cœur de rallumer les torches de la guerre civile et de faire du Vallais le bouc émissaire de l'intervention étrangère. Le Grand Conseil de ce canton capitula le 29 novembre et le colonel Rilliet, qui, de Fribourg, avait porté son quartier général à Aigle, entra dans Sion le 30.

Ainsi finit la guerre du Sonderbund, où les Suisses avaient mis en ligne 130,000 hommes de troupes régulières et 50,000 hommes de landstourm, non pour combattre l'étranger, mais pour se combattre eux-mêmes. Les Douze devaient triompher parce qu'ils avaient pour eux le nombre et la force morale que leur donnaient l'autorité de la Diète, le nom de la Confédération et le drapeau fédéral, « cet étendard tout-puissant sur le cœur des Suisses[2]. » L'alliance séparée devait succomber parce qu'elle avait tout le caractère d'une ligue fomentée par l'étranger et hostile à l'unité du pays. Quant à l'usage que fit la majorité de sa double victoire sur le terrain de la diplomatie et sur celui des opérations militaires, un publiciste non suspect de partialité envers la Suisse radicale, puisqu'il avait été injustement éliminé comme secrétaire d'État fédéral à l'ouverture de la Diète de juillet 1847, M. de Gonzenbach, dit « que la Suisse régénérée montra dans la lutte autant « d'humanité qu'elle avait déployé de fermeté et de vigueur dans les « négociations diplomatiques[3]. »

Le général Dufour, auquel revient en grande partie l'honneur de cette modération dans la victoire, devint l'objet de l'enthousiasme le plus vif de ses concitoyens. La Diète lui témoigna la gratitude de la nation par une épée d'honneur, accompagnée d'une gratification de 40,000 francs; Genève, ville natale de l'illustre général, y ajouta le don

[1] M. de la Fenestre, qui avait épousé en secondes noces la veuve d'un M. de Diesbach, de Fribourg.

[2] Mgr. Luquet.

[3] Voir la *Bibliothèque universelle* de Genève, 1859, p. 271.

d'une certaine étendue de terrain, les cantons de Berne et du Tessin le droit de bourgeoisie. Une proclamation de la Diète du 22 janvier 1848 fit connaître « *que l'armée fédérale avait bien mérité de la patrie.* »

La guerre du Sonderbund n'avait cependant pas été exempte de tout excès. Des actes déplorables de violence, de pillage et de profanation signalèrent l'entrée des confédérés à Fribourg et à Lucerne, mais ne sauraient être imputés aux chefs de la nation, ni au général en chef qui fit son possible pour les prévenir.

A Fribourg, Lucerne et Sion, les proscrits étaient rentrés à l'ombre du drapeau fédéral. Le premier soin de ces derniers fut de renverser les gouvernements du Sonderbund et de les remplacer par des hommes qui avaient souffert pour la cause fédérale ou qui s'étaient signalés par leur hostilité aux jésuites et à la ligue séparée. 3000 citoyens du Bas-Vallais, assemblés le 2 décembre dans le chef-lieu, sous la direction de Maurice Barman et Joris, votèrent la suppression des immunités cléricales, l'administration civile des biens du clergé et l'expulsion des jésuites. La séparation du Vallais en canton romand et en canton allemand fut également prononcée par l'assemblée de Sion, sous la réserve de l'assentiment de la Confédération. Mais celle-ci n'eut garde d'y consentir et empêcha ainsi une seconde fois un démembrement qui eût ajouté au morcellement de la Suisse et au nombre déjà trop considérable des demi-cantons.

A Lucerne, la municipalité, renforcée de deux délégués de chaque district, composa un gouvernement provisoire, présidé par le célèbre proscrit, Robert Steiger. A Fribourg, l'ancien Conseil d'État essaya vainement de se maintenir, puis de transmettre ses pouvoirs à une commission provisoire de son choix. Une assemblée de 3 à 400 citoyens radicaux, réunis au théâtre, nomma à la hâte un gouvernement composé en partie de réfugiés et qui se donna pour chef Julien Schaller, fils aîné du magistrat éminent qui avait combattu l'admission des jésuites et rédigé la fameuse déclaration de 1818.

Des commissaires fédéraux furent chargés de veiller à la reconstitution des États séparés, dont les députés reprirent leurs fauteuils à la Diète. Neuchâtel et Appenzell-Intérieur avaient refusé de marcher contre les sept cantons et formé ce qu'on a appelé le *Sonderbund neutre*. La Diète les condamna à payer, le premier, 300,000 fr., le second, 15,000 fr., destinés à constituer un fonds en faveur des blessés de l'armée fédérale ou des veuves et des enfants de ceux qui avaient été tués dans la guerre. Le cabinet de Berlin s'opposa sans succès à cette mesure. Il croyait pouvoir compter sur l'appui des cabinets de Londres, Paris,

Vienne et Pétersbourg qui s'étaient entendus pour imposer leur médiation et avaient choisi à dessein Neuchâtel pour siège du Congrès. Mais la marche rapide des événements et une nouvelle défection du cabinet anglais paralysèrent une seconde fois les desseins des puissances. Guizot lui-même, retenu par ses sympathies pour la Suisse et par la crainte de la presse française, n'avait pas montré dans toute cette affaire la décision de Metternich. L'intervention des puissances se borna à l'envoi à Berne d'un diplomate anglais émérite, sir Strattfort Canning qui, par ses entrevues avec Ochsenbein, le président de la Confédération, et par un mémorandum, adressé à la Diète en date du 15 décembre [1], chercha à obtenir en faveur des vaincus une amnistie générale, une répartition équitable des frais de guerre et l'absence de toute mesure de proscription et de confiscation. L'envoyé anglais était aussi chargé d'insister sur la nécessité de ménager le roi de Prusse, en épargnant à Neuchâtel l'occupation dont ce pays était menacé et en lui faisant grâce de la contribution qui lui était imposée pour le punir de sa neutralité [2].

Mais sur tous ces points, Ochsenbein se refusa de prendre aucun engagement, et les remontrances de l'envoyé de lord Palmerston ne produisirent pas l'effet qu'en attendait le cabinet de St-James en retour des services signalés qu'il avait rendus à la Suisse. L'amnistie générale ne fut pas prononcée par la Diète. Tous les frais de guerre, évalués à 6 millions, furent mis à la charge des sept cantons. L'acquittement de cette dette causa de graves embarras financiers aux nouveaux gouvernements de Fribourg, Lucerne et Vallais et motiva de leur part des mesures violentes, soit contre les personnes qu'on envisageait comme les auteurs et fauteurs du Sonderbund, soit contre les couvents, dont les biens furent réunis au domaine national. Au Grand Conseil de Fribourg, Pierre Landerset chercha en vain à démontrer l'illégalité des rigueurs exercées contre les gouvernements de 47. Le nonce Maciotti ne fut pas plus heureux dans sa défense des couvents.

Les protestations du nonce et celles des évêques demeurant sans résultat, le saint-siège jugea à propos de se faire représenter en Suisse

[1] Memorandum de sir Strattford Canning au *Livre bleu*, 299.

[2] Voir dans le *Livre bleu* toute la correspondance échangée au sujet des affaires suisses et du Sonderbund de 1844 à 1847, entre les diplomates anglais Aberdeen, Morier (ambassadeur en Suisse), Strattfort Canning, Cowley, Westmoreland, Ponsonby, Milbank, Normanby, Bloomfield, Jarnac, Orme, Peel, Hervey, Howard et leurs collègues de la diplomatie française, autrichienne, prussienne, russe, bavaroise, Guizot, Broglie, Metternich, Keyserfeld, Sydow, Canitz, Bunsen, Nesselrode, Wallerstein.

par un envoyé extraordinaire qui fût *un messager de paix pour les peuples* et *un appui pour le clergé que le malheur des temps opprimait*[1]. Un prêtre français, né à l'île Bourbon, et qui avait été saint-simonien avant d'appartenir au sacerdoce, Mgr Luquet, évêque d'Hésebon *in partibus*, fut désigné pour remplir la belle, mais difficile mission de médiateur. Pendant un séjour de trois mois en Suisse, cet homme vertueux et du plus noble caractère, réussit à sauver les biens ecclésiastiques du Vallais par une convention équitable entre l'État et le clergé. Il en eût fait autant à Fribourg, à Lucerne, et conclu plus d'un arrangement utile à l'État et à l'Église, si, pendant qu'on le signalait comme un caméléon dans quelques feuilles radicales, les ultramontains suisses ne l'eussent dénoncé à Rome comme un ami des radicaux et prêtant les mains à la formation d'un clergé national[2].

Blessée du peu de cas que la Suisse radicale semblait faire de ses conseils et de ses remontrances, la diplomatie européenne n'avait pas renoncé à ses projets de médiation. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, dont les royalistes neuchâtelois avaient fêté avec enthousiasme la présence dans leur pays en 1842, se montrait particulièrement hostile au parti victorieux. Il ne manquait d'ailleurs pas dans les cabinets de l'Europe d'hommes d'État assez perspicaces pour comprendre l'effet des événements de la Suisse sur leurs propres peuples et pour y reconnaître ce que le baron de Sydow, ambassadeur de Prusse, appelait dans une lettre écrite à Bernard Meyer de Lucerne, *le combat d'avant-garde de la lutte universelle*[3]. Une voix éloquente, celle du comte de Montalembert, dénonçait dans les Chambres françaises, le 14 janvier 1848, les périls que la défaite du Sonderbund faisait courir à la liberté, oubliant ceux auxquels elle eût été exposée par la victoire de la Ligue. Il oubliait aussi, le noble pair, les excès commis par le parti catholique pour ne se souvenir que des représailles exercées par ses adversaires. Car, ainsi que le disait un historien anglais, Georges Grote, qui avait séjourné en Suisse, en septembre et octobre 1847, les torts étaient bien partagés et ceux des radicaux n'empêchaient pas ce savant anglais de sympathiser avec la Diète et les Douze. Grote mettait à la charge des hommes d'État lucernois la principale part des malheurs passés et des dangers à venir.

[1] Paroles de l'envoyé lui-même.

[2] Dans sa soi-disant *Histoire du Sonderbund*, Crétineau-Joly a eu le front de représenter Mgr Luquet comme un simple *missionnaire* que Pie IX envoyait en Suisse *pour réconcilier les esprits*, II, 518.

[3] Das *Avantgarden-Gefecht des universellen Kampfes*. Alfred Stern. *Zur Geschichte des Sonderbundes*. Sybel's historische Zeitschrift, 1879, 78.

Mais les cabinets eux-mêmes n'en jugeaient pas ainsi et venaient de lancer de Neuchâtel une note collective où les représentants de l'Autriche, de la Prusse et de la France, auxquels se joignit ensuite celui de la Russie, déclaraient leur sérieuse intention d'intervenir. La réforme du pacte reprise de nouveau et décidée le 16 août 1847, leur paraissait un attentat au droit public européen, aucun changement ne devant et ne pouvant s'accomplir sans l'adhésion des cabinets garants du pacte de 1815. L'Angleterre elle-même semblait se ranger à cette opinion. Mais, le 24 février, éclatait à Paris la révolution qui renversa Louis-Philippe avec son ministre Guizot et donna le signal de la révolution européenne prévue par Sydow. La république fut proclamée à Paris et provoqua des révolutions analogues à Vienne, Berlin, Dresde, Milan, Naples et Rome. Plusieurs de ces révolutions furent malheureusement souillées par des assassinats, comme celui de Rossi, premier ministre de Pie IX. Le crime de Rossi, aux yeux de ceux qui le tuèrent en trahison, était de vouloir réconcilier la papauté avec la liberté et de rendre, comme il le disait, *les Romains libres et les Italiens unis*.

Au milieu de la tourmente générale, la Suisse offre un spectacle réjouissant de paix et de tranquillité. Pendant vingt-quatre heures au plus, ce calme profond fut troublé par une révolution destinée à faire cesser l'anomalie qu'offrait la situation politique de Neuchâtel, à la fois canton suisse et principauté prussienne. Comprimé depuis 17 ans, le mouvement républicain éclata dans le Jura neuchâtelois. Le 29 février, cinq jours après la fuite du roi Louis-Philippe, les couleurs fédérales furent arborées à la fois au Locle, à la Chaux-de-Fonds, au Val-de-Travers et aux Brenets. Le lendemain, 1er mars, 1000 hommes, conduits par Fritz Courvoisier, s'emparèrent du château de Neuchâtel et y établirent un gouvernement provisoire, présidé par l'avocat Marie-Alexis Piaget. Le Conseil d'État royaliste ne manqua pas de réclamer, comme en 1831, l'assistance fédérale. Mais répudiant la politique contre nature qui avait rivé les fers du parti suisse à Neuchâtel, la Diète reconnut cette fois et prit sous sa protection la nouvelle république (10 juillet 1848).

Toutefois, la haute assemblée commit la faute grave de ne pas profiter des embarras du roi de Prusse pour négocier l'émancipation complète de Neuchâtel. Le principe de la libre reconstitution des peuples n'est pas encore consacré dans le droit public européen. A chaque instant la Suisse pouvait donc s'attendre à voir naître un conflit avec la Prusse, d'autant plus qu'un parti nombreux, à la tête duquel se trouvaient les principales familles du pays, persistait à soutenir le principe de la légi-

timité et s'abstenait systématiquement de toute participation aux actes de la république. La nouvelle constitution n'en fut pas moins accueillie par 5813 suffrages contre 4395 (30 avril). La constituante, transformée en Grand Conseil, n'appela au Conseil d'État que des partisans déclarés de la république. Aux prises lui-même avec la révolution, le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, facilitait la tâche du nouveau régime en déliant ses sujets neuchâtelois de leur serment de fidélité par rescrit daté du 5 avril.

Le calme exceptionnel dont jouissait la Suisse permit à la Diète de reprendre l'œuvre capitale de la réforme du pacte, sans cesse ajournée par les événements depuis 1833 et décidée de nouveau le 16 août 1847. Quelques députés, Ochsenbein, James Fazy et Bussard de Fribourg, voulaient confier ce travail à une Constituante nommée par le peuple suisse, en raison de la population et sans égard à l'égalité des cantons. Mais cette proposition ne trouva d'écho qu'auprès des députations de Berne et de Genève.

Grâce à Henri Druey, qu'on peut, avec un publiciste national[1], qualifier de créateur du nouveau pacte, l'élaboration de ce travail avait été confiée, le 17 février 1848, à une commission de 14 membres, tous hommes d'Etat, et unissant, la plupart, comme Druey lui-même, la philosophie politique à une expérience consommée des affaires[2]. Aussi l'acte fédéral qui sortit des trente et une délibérations de cet aréopage législatif, n'offrait-il ni complet désaccord avec le passé, comme la Constitution helvétique, ni un compromis entre des idées vieillies et des besoins nouveaux, comme l'acte de médiation. C'était encore moins un pas rétrograde comme le pacte de 1815; il constituait un développement naturel, un progrès véritable, et ne faisait guère que traduire en paragraphes constitutionnels des principes consacrés par l'expérience.

Alliant l'individualisme cantonal à l'unité nationale, comme le pacte de 1832, le projet de 1848 était supérieur encore à cet essai antérieur, d'abord parce qu'il développait sans l'exagérer le principe de la centrali-

[1] M. de Gonzenbach, *Bibliothèque universelle* de Genève, 1859, V., p. 377.

[2] Le projet daté du 8 avril 1848 et dont les rédacteurs étaient Druey et Kern, porte les signatures des 23 députés suivants : Ochsenbein (Berne), Fourrer (Zurich), Rob. Steiger (Lucerne), Jacob (Uri), Melchior Diethelm (Schwyz), Wyrsch (Nidwalden), Michel (Obwalden), Jenny (Glaris), Muller (Zoug), Bussard (Fribourg), Munzinger (Soleure), Sarrasin (Bâle-Ville), Spitteler (Bâle-Campagne), Bœschenstein (Schaffhouse), Oertli (Appenzell Rodes-Extérieures), Frey-Hérosée (Argovie), Næff (St-Gall), Kern (Thurgovie), Luvini (Tessin), Druey (Vaud), Zen-Ruffinen (Vallais), et Rilliet-Constant (Genève). *Eidgenössische Abschiede aus den Jahren 1814-1848*, II, 764. La Constitution définitive est datée du 12 septembre et signée de Funck, président du Conseil d'État de Berne et de la Confédération.

sation ; en second lieu, parce qu'à l'ancien but de maintenir l'ordre à l'intérieur, la neutralité et l'indépendance de la patrie à l'extérieur, il joignait celui de favoriser la prospérité commune et de sauvegarder la liberté et les droits des citoyens ; en troisième lieu, parce qu'il substituait au système de représentation exclusive des cantons et des gouvernements, un système mixte qui mettait à côté des 44 députés cantonaux (Conseil des États) une assemblée des représentants de la nation (Conseil national). Ces derniers étaient élus à raison d'un député sur 20,000 âmes de population. Mais comme ce mode trop rigoureusement suivi eût privé de tout représentant au Conseil national les petits États de la Confédération, il fut statué dans le projet : 1° que les fractions en sus de 10,000 âmes seraient comptées pour 20,000 ; 2° que chaque canton, et dans les cantons partagés, chaque demi-canton élirait au moins un député. Un pouvoir exécutif de 7 membres couronnait l'édifice et remplaçait, avec un avantage réel, soit la magistrature unique et dictatoriale du landamman de la Suisse, soit le directoire alternatif et ambulant des trois cantons de Berne, Zurich et Lucerne, établi en 1815. Un tribunal fédéral de 11 membres et le jury en matière pénale venaient compléter l'organisme central de la vie helvétique. La supériorité du nouveau pacte ressortait encore des dispositions prises pour garantir les droits du peuple et toutes les libertés, dans les limites de l'ordre public. Car, ainsi que le dit le lumineux rapport de MM. Druey et Kern « aucune liberté n'est illimitée, et à l'égard du « culte aussi bien que de la presse, l'ordre public a ses droits, sans « lesquels la liberté elle-même périrait bientôt. »

Seulement, en voyant restreindre aux confessions chrétiennes reconnues la garantie légale accordée aux cultes, on devait se demander si le nouvel acte fédéral ne sacrifiait pas trop la liberté religieuse à certaines craintes mercantiles ou aux maximes d'une politique ombrageuse. En revanche, la disposition du nouvel acte qui interdisait aux cantons d'entretenir des rapports officiels avec les gouvernements étrangers autrement que par l'intermédiaire du Conseil fédéral, rencontra l'approbation de la grande majorité du peuple suisse. Il en fut de même de celle qui abolissait les *capitulations militaires*, décriées depuis longtemps comme une institution contradictoire avec les idées démocratiques et peu honorable au peuple qui, libre chez lui, consentait à se faire, au dehors, le champion de l'absolutisme.

On regarda généralement comme un grand progrès l'article 21 du nouveau pacte, qui donnait à la Confédération la faculté d'exécuter à ses frais ou d'encourager par des subsides les travaux publics qui inté-

ressent le pays; et, comme une autre innovation heureuse, l'art. 22, qui assurait à la Confédération le droit d'établir une école polytechnique et une université suisse.

L'organisation militaire, centralisée déjà jusqu'à un certain point par les règlements postérieurs à l'année 1815, recevait un efficace développement par l'article 20, qui mettait l'instruction des troupes à la charge de la Confédération et substituait le *drapeau fédéral* aux bannières particulières des cantons.

On regardait comme sage et dictée par des circonstances impérieuses, la disposition qui donnait à la Confédération le droit d'expulser les étrangers qui abusaient de l'asile en compromettant la sûreté extérieure ou intérieure de la Suisse (art. 57).

L'abolition de la peine de mort en matière politique (art. 54), réunit également tous les suffrages. Il n'en eût pas été de même de l'abolition pure et simple de la peine de mort, que la grande majorité du peuple suisse croyait nécessaire comme expiation et comme exemple.

Le 15 mai, le projet de Constitution fut soumis à l'examen de la Diète et occupa cette haute assemblée jusqu'au 27 juin. Déjà alors treize États et demi se prononcèrent pour l'acceptation; quatre autres s'y joignirent en août et septembre. Dans trois cantons, Tessin, Zoug et Uri, le peuple avait rejeté la Constitution fédérale. Malgré ce vote négatif, les gouvernements de ces trois États ne jugèrent pas à propos de se séparer de leurs confédérés et prirent sur eux de compléter le faisceau des vingt-deux cantons serrés autour de la nouvelle alliance.

Le 22 septembre, la Diète tint sa dernière séance et se sépara avec la gloire d'avoir sauvé la Suisse en 1847, et de l'avoir dotée d'un pacte librement élaboré et vraiment national.

Mais, peut-être aussi, y a-t-il quelque chose de vrai dans ces paroles d'un profond publiciste français : « désormais la Constitution de la « Suisse est profondément altérée. La Confédération a changé de nature. « Elle est devenue en Europe une chose nouvelle ; une politique d'ac- « tion a succédé pour elle à une politique d'inertie et de neutralité : « de purement municipale, son existence est devenue nationale: exis- « tence plus laborieuse, plus troublée, plus précaire et plus grande[1]. »

[1] Tocqueville, *Mélanges et fragments historiques*, IX, 111.

CHAPITRE V

DE LA CONSTITUTION FÉDÉRALE DE 1848

A NOS JOURS

1. Les nouvelles autorités fédérales. — Luttes intestines à Fribourg, Genève, Saint-Gall, Berne, dans le Tessin, etc. — Émancipation complète de la république neuchâteloise (1848 à 1857).

L'assemblée fédérale (c'est-à-dire les deux Chambres ou Conseils qui constituaient l'autorité suprême de la Confédération) s'ouvrit à Berne le 6 novembre 1848. Le 16 novembre, les deux Chambres réunies procédèrent à l'élection du Conseil fédéral, et firent preuve à la fois de discernement et de reconnaissance en prenant ces hauts fonctionnaires ou parmi les hommes qui avaient le mieux mérité de la patrie dans les derniers événements, comme Druey, Ochsenbein, Munzinger, Fourrer, Frei-Hérosée, Næff, ou parmi ceux que désignaient d'éminents services rendus à leur canton et au bien public, comme Franscini. On eut aussi égard dans ces choix à la convenance de représenter dans une certaine mesure les trois langues et les deux confessions qui divisent le peuple suisse.

Aussitôt constitué, le Conseil fédéral élut pour son président annuel M. Ulric Ochsenbein, qui avait révélé tant de qualités éminentes dans la direction des affaires au milieu de la crise que la Suisse venait de traverser. Le 27 novembre, la ville de Berne fut choisie pour le siège des autorités fédérales.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les grands actes de l'administration intérieure de la Suisse et sur ses relations avec l'étranger pendant les premières années du régime fédératif, pour acquérir la conviction que le Conseil fédéral de 1848 a dignement répondu à la confiance des représentants de la nation. La création du système monetaire (1850), l'introduction d'un système uniforme de poids et mesures (1851), l'établissement du réseau télégraphique le plus complet qui existe en Europe, l'étude des grandes lignes de chemins de fer et l'ouverture de

l'école polytechnique (le 15 octobre 1855), ne sont pas les seuls actes remarquables de cette première période de la nouvelle organisation fédérale. Il faut ajouter aux principaux bienfaits de ce régime la loi sur les heimathlosen, qui a guéri une plaie honteuse et saignante du corps social helvétique; la loi sur les péages, qui, en supprimant les entraves à la circulation intérieure, a démontré une fois de plus les avantages du système de liberté et de libre échange; la réduction des frais de guerre imposés aux Etats du Sonderbund.

Cette réduction équitable, jointe aux grandes dépenses faites par le gouvernement fédéral pour la correction de la Reuss et pour l'établissement de voies de communications dans le Waldstætten, n'a pas peu contribué au rapprochement des esprits, et a rattaché la Suisse primitive à un ordre de choses qu'elle n'avait accepté d'abord qu'avec répugnance et appréhension.

Le Conseil fédéral de la première formation avait cherché aussi à réaliser l'idée d'une Université fédérale exprimée par projet de Constitution. Cette institution, rêvée déjà sous la Constitution unitaire et réclamée par les meilleurs esprits, sous la Restauration et après 1830, fut en effet votée par le Conseil national; mais elle échoua au Conseil des États devant les tendances positives à l'excès d'une partie de la Suisse allemande, et devant l'antipathie déclarée de la Suisse française pour une centralisation des études qui ne lui semblait pouvoir s'accomplir qu'au détriment de sa langue et de ses propres établissements d'instruction supérieure.

Les rivalités des cantons qui se disputaient le siége de l'Université n'étaient pas faites non plus pour faciliter la création projetée. Cette situation, et les inconvénients attachés à la création d'un centre unique et qui ne serait peut-être *suisse* et national que de nom, ont fait dès lors surgir l'idée que la Confédération ferait peut-être mieux d'appliquer au perfectionnement des institutions existantes une partie de la somme que lui coûterait la fondation de toutes pièces d'une grande Université.

Le Conseil fédéral de 1848 eut l'occasion de montrer sa sagesse dans les questions internationales qui forment toujours l'une des grandes difficultés de la politique helvétique. Le roi de Sardaigne, Charles-Albert, étant entré en guerre avec l'Autriche pour délivrer la péninsule du joug de cette puissance, demanda à la Suisse une alliance offensive et défensive. L'ambition de jouer un rôle en Italie à l'instar des Suisses du XVIme siècle, et le désir généreux de travailler à l'émancipation des peuples, tentèrent plusieurs têtes politiques dans la Confédération. Il

n'était question de rien moins que de jeter 25 ou 50,000 hommes en Lombardie, et déjà des citoyens de plusieurs cantons s'agitaient dans ce sens. Mais Ochsenbein et Munzinger soutinrent avec énergie dans les Conseils et firent prévaloir contre Stæmpfli la seule politique qui puisse convenir à la Suisse et qui l'a sauvée pendant les grandes guerres des XVI[me] et XVII[me] siècles, la *politique de neutralité armée* (14 avril 1848), envers et contre tous. Cette politique n'empêcha pas un certain nombre de volontaires de passer les Alpes et d'aller combattre pour l'Italie contre l'Autriche[1].

On a reproché au Conseil fédéral de cette époque d'avoir entendu trop étroitement cette neutralité en négligeant l'occasion d'occuper les provinces de la Savoie conformément au droit que lui en donnaient les traités de 1815. Mais à cette prise de possession s'attachaient des dangers de plus d'un genre dont le principal eût été de s'aliéner peut-être le pays qu'on aurait occupé malgré lui. Un État comme la Suisse, d'ailleurs, n'a rien à gagner à la réunion de peuples qui n'ont pas vécu de sa vie et ne peuvent s'associer à son passé et à ses souvenirs.

Le *droit d'asile* est intimement lié à la neutralité. A la suite des révolutions avortées de Bade, du Wurtemberg et de la Bavière, un grand nombre de réfugiés se trouvèrent de nouveau jetés sur le sol suisse. On comptait à certain moment jusqu'à 11,000 fugitifs dans la Confédération. Le Conseil fédéral dut lever 24,000 hommes pour désarmer ces malheureux et pourvoir ensuite à grands frais à leur entretien.

L'Autriche et les autres cabinets monarchiques s'émurent de cette agglomération d'hommes entreprenants et réduits au désespoir. Vainqueurs de la révolution dans leurs États, les monarques européens, se souvenant de 1847, prêtèrent l'oreille aux conseils intéressés de ceux qui leur dépeignaient la Suisse comme le siège de la propagande et le berceau de la révolution européenne. Une conférence se réunit à Paris dans le but avoué de prendre des mesures militaires pour éteindre ce foyer d'incendie (7 janvier 1850). Siegwart, retiré à Sigmaringen, Bernard Meyer et les autres chefs exilés du Sonderbund se prirent à espérer une restauration. Le parti royaliste s'agitait sourdement à Neuchâtel et méditait un coup de main contre la république. Pour déjouer les trames des ennemis de la Suisse, le Conseil fédéral ne recula pas devant le blâme de la presse et l'impopularité qui s'attachait à des me-

[1] Parmi les défenseurs de Venise, l'histoire d'Italie a enregistré le nom du capitaine thurgovien Debrunner.

sures dictées en apparence par la crainte du fort et le mépris du faible. Druey, alors chargé du département de justice et police, fit usage, même contre la volonté expresse de plusieurs cantons, du droit que l'art. 57 du pacte donnait à la Confédération d'expulser des étrangers dangereux pour la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse. L'opposition que firent à Druey, son ancien ami politique Eytel et Weder de Saint-Gall, ne trouva aucun appui sérieux dans les Conseils.

Pendant tout ce temps, la plus grande tranquillité n'avait cessé de régner dans les cantons qui avaient fait partie de la ligue séparée. Fribourg seul faisait exception. L'exil de six des chefs du Sonderbund [1], l'imposition mise à la charge des auteurs et fauteurs présumés de cette alliance, l'opposition de l'évêque Marilley à la suppression des couvents et à certains articles de la Constitution et le serment de fidélité à cette même Constitution exigé de tous les citoyens habiles à voter, telles étaient les causes visibles de la fièvre qui consumait ce pays depuis le jour de l'entrée en fonctions du nouveau gouvernement.

Une lutte acharnée s'engagea entre le clergé et l'État. Pour résister avec plus d'avantage, le gouvernement radical de Fribourg avait conclu un concordat le 15 août 1848 avec les autres États compris dans le diocèse de Lausanne (Genève, Berne, Vaud, Neuchâtel). Un ultimatum fut fixé à l'évêque pour se soumettre (23 octobre 1848). Celui-ci s'y refuse, et, en même temps, une insurrection éclate à Rue et à Châtel, lieu natal de Mgr Marilley. Prenant alors une résolution extrême, le Conseil d'Etat, présidé par Julien Schaller, s'entoure de bataillons vaudois et bernois, et fait saisir, le 25 octobre, à minuit, l'évêque Marilley dans son palais épiscopal, pour être livré à l'autorité vaudoise et enfermé au château de Chillon, d'où il sortit deux mois après pour vivre en exil à Divonne, à deux lieues de Genève.

Mais l'éloignement de l'évêque, loin de rendre le calme au canton de Fribourg, ne fit qu'exaspérer les masses. Les recours inutiles adressés à l'Assemblée fédérale achevèrent de pousser les esprits à la révolte et firent surgir plusieurs insurrections. Dans presque tous ces mouvements figure, tantôt comme sergent, tantôt comme général, un marchand de bestiaux, ancien maître d'école, nommé Carrard. Le 22 mars 1851, suivi d'une poignée d'hommes résolus, Carrard, le sabre nu, pénètre jusque dans la ville et braque au haut de la rue de Lausanne deux pièces d'artillerie enlevées dans un arsenal adossé aux remparts. Mais il

[1] MM. Fournier, avoyer, Æbi, doyen, Weck (François), Vaillant, Ammann Gardian.

est battu, fait prisonnier par la garde civique et condamné à 15 ans de détention. Libéré par le Grand Conseil, qui commue sa peine en bannissement, Carrard reparaît deux ans après avec plusieurs centaines d'hommes, se barricade dans le collège, soutient un siège contre la garde civique, commandée par le colonel Gerbex, et tombe percé de balles dans une sortie meurtrière (22 avril 1853).

La garde civique de Fribourg, courageuse dans le combat, se montra clémente après la victoire : elle fit grâce de la vie à M. Ferdinand Perrier, officier distingué, revenu du service du pacha d'Égypte, et qui, après avoir combattu à sa tête contre Carrard, le 22 mars 1851, avait combattu et commandé côte à côte de ce même Carrard dans l'attaque dirigée contre elle le 22 avril. Perrier fut condamné à 30 ans de détention. Mais le Conseil fédéral cassa la sentence, et le bannissement fut substitué à la prison.

Dans l'intervalle de ces deux échauffourées, les chefs légaux de l'opposition, MM. Charles, Vonderweid, Wuilleret, avaient essayé d'un moyen moins compromettant de renverser le régime issu de la révolution de 1847. Ils convoquèrent, le 24 mai, à Posieux, près de Fribourg, une assemblée qui réunit de 10 à 15,000 personnes. Cette assemblée populaire n'eut point l'effet immédiat qu'en attendaient ses chefs. Une motion de conciliation faite en Grand Conseil, le 15 juin, par Alexandre Daguet, recteur de l'école cantonale, et appuyée par son ami, le poète et conseiller national Nicolas Glasson, faillit coûter la vie au premier, désigné aux vengeances des exaltés de la garde civique. La pensée coupable d'une intervention étrangère se présenta alors à quelques esprits, mais, combattue par d'autres, elle ne reçut pas d'exécution définitive [1]. Fort de l'appui de cette garde et de celui du gouvernement central, le gouvernement issu des événements de 1847 continua à gouverner le canton, en dépit des vœux et des réclamations de la majorité. Il chercha du moins à justifier la possession exclusive du pouvoir par une administration éclairée et progressive [2].

[1] En écrivant cette phrase dans la précédente édition de ce livre en 1865, nous faisions allusion à la pièce qui a reçu depuis la publicité sous le nom de l'*Aperçu*, de M. Wuilleret, et dont l'auteur de ce livre avait eu l'occasion de prendre connaissance plusieurs années avant sa divulgation. Cette pièce était destinée à Napoléon III et devait être portée aux Tuileries par une délégation de 6 personnes. Le jour n'est pas entièrement fait sur cette affaire où il paraît que le principal rôle a été joué par un personnage dont le nom n'a pas encore été prononcé en public.

[2] La création de deux institutions de crédit (la banque cantonale et la caisse hypothécaire) et plusieurs des meilleures lois qui régissent le canton de Fribourg, sont dues au régime radical. Il l'avait aussi doté d'une école cantonale qui rapprochait Fribourg des autres cantons suisses et d'une loi scolaire appréciée des connaisseurs

L'abolition du serment, en ouvrant l'arène électorale aux citoyens qui y étaient demeurés étrangers jusque-là, métamorphosa en cinq députés conservateurs les cinq députés radicaux que Fribourg envoyait au Conseil national. Ce premier triomphe, joint à l'élection de deux conseillers d'État conservateurs, MM. Vonderweid et Bondallaz, contribua à faire prendre patience à l'opposition jusqu'aux élections générales de 1856. A la veille de ces élections, éprouvant le besoin de se concilier l'opinion, le Grand Conseil vota le rappel de l'évêque, contre l'avis de Julien Schaller et de Nicolas Glasson. Cette concession tardive n'eut d'autre effet, aux yeux de la majorité, que de mettre à nu la faiblesse du pouvoir (décembre 1855). Les élections du 7 décembre 1856 donnèrent une victoire signalée au parti de Posieux, formé d'un fort élément ultramontain et d'un certain nombre d'anciens libéraux, ralliés au parti précédent, en haine du radicalisme. Le parti radical, dont les adhérents formaient au moins le quart des citoyens actifs du canton, n'obtint que cinq ou six représentants dans le nouveau Grand Conseil.

Le gouvernement radical de Berne, qui était depuis 1849 aux mains de Stæmpfli et d'Ochsenbein, s'était fait de nombreux ennemis. On faisait valoir contre lui l'appel d'un disciple de Strauss (Zeller de Tubingue), comme professeur de théologie, les dépenses excessives du système et l'influence accordée à la dynastie de Nassau. On donnait ce nom au parti du professeur de droit Guillaume Snell et de ses deux beaux-fils Stæmpfli et Niggeler.

Une coalition de patriciens, de bourgeois de Berne et de paysans se forma contre eux et se vit renforcée par les débris du parti des Schnell, les admirateurs de Neuhaus et les mécontents du Jura, inquiets, disaient-ils, pour leur nationalité et leur législation. Une grande assemblée populaire ayant été convoquée dans le village historique de Munsingen pour le 25 mars 1850, les radicaux de leur côté, réunirent une assemblée rivale, au même lieu et pour le même jour. On eut alors le curieux spectacle de milliers de blancs (conservateurs) assemblés dans une prairie, pendant que leurs adversaires, les noirs (radicaux) campaient dans une prairie voisine (Bærenmatte). Une haie vive séparait les deux camps.

A la tribune des blancs, on vit apparaître le tribun populaire de 1831, Hans Schnell, fier et superbe comme avant sa défaite. Il avait à ses côtés le colonel Kourz et l'avocat biennois Édouard Blœsch, beau-fils d'un des Schnell et jurisconsulte consommé [1]. Blœsch n'était pas un

[1] Né à Bienne en 1809, mort en 1866.

homme nouveau. Il avait occupé le poste de landamman, présidé le Grand Conseil en 1840 et siégé à la Diète avec son combourgeois Neuhaus. Il s'était ensuite séparé de lui dans la question des couvents d'Argovie dont il n'approuvait pas la suppression. Son principal mérite, aux yeux de beaucoup de gens, était d'avoir mis fin, comme arbitre, au déplorable conflit qui s'était élevé entre la ville de Berne et le gouvernement au sujet de l'acte de dotation de 1803 et qui avait pris une tournure irritante, plus politique que judiciaire.

Les principaux orateurs du parti des noirs étaient Stæmpfli, Niggeler et l'éloquent professeur Antoine Henne de Saint-Gall, appelé huit ans auparavant par Neuhaus à la chaire d'histoire de l'Université. Ochsenbein, l'ancien compagnon d'armes de Stæmpfli dans sa double campagne contre Lucerne et contre Neuhaus, s'était rapproché du parti de la Leuenmatte et opposait maintenant la démocratie *blanche* à la démocratie *noire* ou *rouge* de Stæmpfli. Les élections du 5 mai suivant donnèrent gain de cause aux noirs par 45,000 suffrages contre 38,000. Blœsch le premier, puis un patricien, nommé Fischer de Reichenbach, un aubergiste de la campagne, nommé Straub, le marchand de fer Foueter, et le boucher Stoss devinrent les chefs du nouveau régime avec les avocats Moschard de Moûtiers et Elsæsser de Porrentruy. Blœsch fut mis à la tête du conseil exécutif avec le titre de landamman.

La majorité conservatrice au Grand Conseil n'était que de 16 voix (117 contre 101); la modération semblait donc commandée par la prudence au nouveau régime. Mais au lieu de se borner à être libéral et conservateur, le gouvernement Blœsch se montra réactionnaire et persécuteur. Pour combattre l'influence du parti de Nassau et du gouvernement des corps francs (comme l'appelait Jean Schnell), il supprima l'école normale de Münchenbuchsee et mit à la porte sans autre forme de procès l'habile et honorable directeur Grunholzer et ses collègues. L'école normale de Porrentruy où les deux confessions avaient vécu côte à côte en bonne intelligence depuis 1836, fut fermée aux protestants et le collège de la même ville soumis à l'influence cléricale par l'élimination de trois professeurs qui avaient le malheur d'être libéraux, M. Xavier Kohler entre autres. Une loi en projet sur l'instruction publique amoindrissait le traitement des instituteurs primaires, en diminuant le nombre des années d'école. La presse devait être bâillonnée, la bastonnade maintenue pour certains délits, conformément d'ailleurs à ce qui se pratiquait dans plusieurs cantons de la Suisse allemande, mais au grand scandale d'une partie de la population française. L'appui donné à ce régime par le futur empereur Napoléon dont l'ambassadeur

félicita les blancs de leur victoire, n'était pas fait pour accroître leur popularité en Suisse.

Aussi mal vu, dès le début, par le pouvoir fédéral, le gouvernement Blœsch eût-il à lutter contre une opposition des plus violentes, dirigée dans l'ancien canton par M. Stæmpfli et par M. Stockmar dans le Jura, où le chansonnier Cuenin harcela le pouvoir des traits satiriques du *Zin-zin* et du *coucou* [1] répétés avec un entrain extraordinaire dans tout le pays. La partie allemande avait aussi son chansonnier satirique dans un serrurier de Signau (Widmer). Les procès de presse et les emprisonnements ne firent qu'envenimer les querelles. L'occupation militaire de l'Erguel, loin d'intimider les esprits, les exalta davantage. Enfin, au bout de quatre ans, le parti conservateur, de guerre lasse, capitula avec son adversaire. Une sorte de fusion ou plutôt de transaction ménagée par le colonel Kourz et d'autres modérés, eut lieu entre les deux partis dont les chefs, Blœsch et Stæmpfli, entrèrent en même temps au Conseil exécutif avec un nombre égal d'adhérents. Le landamman Blœsch fut maintenu chef du pouvoir par 182 voix contre 23.

Mais ces sortes de transactions ne peuvent réussir que par des prodiges de loyauté et de délicatesse dont les partis sont rarement capables. Favorisé par la division des conservateurs, le parti radical ne tarda pas à reprendre le dessus et remporta même une victoire inattendue dans les élections au Conseil fédéral, où il parvint à éliminer M. *Ochsenbein* pour le punir de sa démocratie *blanche* et de sa rupture avec la *Bærenmatte*.

Stæmpfli, haute intelligence et caractère énergique, avait contribué à la victoire de son parti par son fameux pamphlet sur la Dotation, où, revenant sur une question jugée, il accusait le patriciat bernois de détournement de fonds commis en 1798, et qui lui valut quatre semaines de prison pour cette accusation déclarée calomnieuse par les tribunaux. Pour le dédommager de ce qu'on envisageait comme une injustice, le Conseil national l'élut pour son président et réussit à le porter à la place d'Ochsenbein au Conseil fédéral. Un citoyen distingué du même

[1] Zin, zin, ran tan plan,
Vivent les Rouges, à bas les Blancs!...
Voici venir la schlague;
Amis, ce n'est pas une blague,
Mais j'entends le chant du coucou
Qui dit : les Noirs se sont cassé le cou.

Les *Rouges* (radicaux) étaient dans le Jura opposés aux *Blancs* qui figuraient là les conservateurs, quand on ne les appelait pas les *Noirs*, comme le fait ici le chansonnier de Porrentruy, en raison de leur tendresse pour le clergé.

bord, le pasteur Schenck, était tiré de son presbytère pour occuper la place de Stæmpfli au Conseil d'Etat ou *Conseil exécutif*, comme on l'appelle à Berne.

A Genève, le pouvoir était toujours aux mains de James Fazy. La démolition des remparts, l'extension extraordinaire donnée à la ville et la protection accordée aux catholiques, avaient encore accru le nombre de ses partisans parmi la population industrielle et cosmopolite de la cité d'Arve et Rhône. Son but était de consolider son pouvoir en faisant de la ville de Rousseau une cité moderne, un petit Paris. On vit sortir de terre une foule d'édifices splendides, l'hôpital cantonal, l'asile des vieillards, le bâtiment électoral, des ponts, des quais, de nouvelles routes. Fazy comptait pour se maintenir sur deux auxiliaires, les ouvriers et les catholiques auxquels il avait concédé un terrain pour la construction d'une église de Notre-Dame, destinée à devenir une cathédrale. Les francs-maçons, il est vrai, avaient aussi leur part aux largesses de l'État et bâtissaient leur *temple unique*. Mais, en s'agrandissant, la cité calviniste prenait aussi les habitudes et les mœurs dispendieuses des grandes villes. Un don de 200 toises de terrain, évalué à 300,000 fr., fut décerné à Fazy à titre de récompense nationale par décret du Grand Conseil (22 juin 1850).

Depuis la révision du pacte, le canton du Tessin n'avait presque pas cessé d'être le théâtre de graves dissensions religieuses et politiques. L'enseignement ôté aux corporations religieuses, des conflits sans cesse renaissants avec l'archevêque de Milan et l'évêque de Côme, supérieurs ecclésiastiques du clergé tessinois, et l'expulsion violente des religieux lombards que renfermaient les communautés de capucins, causaient en partie cette situation déplorable. L'Autriche, déjà irritée contre le Tessin par la sympathie dont jouissaient les réfugiés italiens dans ce canton lui-même italien et *italianissime*, prit fait et cause pour les capucins lombards. Le cabinet de Vienne demandait, ou la réintégration de ces moines dans leurs droits, ou le payement d'une pension viagère, comme Argovie en avait accordé à ses conventuels supprimés. Le 6 février 1853, le peuple s'étant soulevé à Milan, l'Autriche, informée de la présence de Mazzini, l'instigateur de l'insurrection, à Lugano, accusa le Tessin d'avoir fomenté l'insurrection et, sans autre forme de procès, expulsa du territoire lombard tous les Tessinois établis dans ce pays au nombre de 5100. Le vieux général Radetzki, le vainqueur des Italiens à Custozza et à Novarre, et qui avait tracé des plans de campagne pour venir en aide au Sonderbund, n'eût pas mieux demandé que de passer les Alpes et d'étouffer la liberté helvétique. Mais son souverain ne jugea pas à propos de se faire un nouvel ennemi de ce côté-là.

Le sort des émigrés tessinois émut toute la Suisse. Malheureusement le temps n'était plus où le refus d'un mauvais batz ou plappart de Berne suffisait pour faire courir aux armes tous les guerriers des cantons. Loin de faire de cette expulsion inique et humiliante un *casus belli* contre l'Autriche, la Confédération se borna à envoyer des secours abondants aux malheureux expulsés. La résignation et le courage avec lequel le peuple tessinois supporta cette cruelle épreuve dut servir du moins à prouver aux plus incrédules que le cœur des Tessinois est suisse et ne descend pas vers le Pô avec leur rivière. La convention de Milan (février 1855) permit aux émigrés de rentrer en Lombardie ; mais cette convention, conclue par les envoyés du Conseil fédéral, stipulait en faveur des capucins lombards une indemnité de 115,090 fr. en guise des pensions viagères dont la concession à l'amiable deux années plus tôt, eût épargné une affront sanglant au pays et de grandes calamités aux familles.

C'est à peine si les souffrances du Tessin eurent le pouvoir d'y assoupir pour un temps la lutte des partis. Les élections conservatrices de 1854 furent cassées par le Conseil fédéral. En février 1855, le meurtre d'un radical, nommé Degiorgi, tué dans un café de Locarno, dont il avait provoqué les habitués appartenant au parti conservateur, amena une prise d'armes ou *pronunciamento* marqué par des excès semblables à ceux dont la *Jeune Suisse* s'était rendue coupable en Valais. Trois presses furent brisées, des chefs conservateurs mis en prison et des contributions énormes imposées aux communes et à des citoyens de ce parti. Le Grand Conseil tessinois, assemblé le 1er mars, sanctionna en quelque sorte ces violences, apporta plusieurs modifications à la constitution du 4 juillet 1830, et statua en outre que les ecclésiastiques seraient exclus de l'assemblée législative où naguère ils siégeaient encore au nombre de vingt-deux [1]. Aux cris des condamnés, le Conseil fédéral annula lui-même le décret relatif aux contributions. Peu après, la condamnation aux fers de l'avocat Franzoni, l'un des chefs du parti conservateur, et l'élimination des juges qui avaient acquitté des prévenus dans l'affaire Degiorgi, produisirent une pénible sensation en Suisse. Plus tard, les doubles bureaux qui signalèrent les élections de 1859, donnèrent lieu aux vives récriminations du parti conservateur-

[1] Par une disposition analogue, la Constitution vallaisanne, promulguée le 3 décembre 1852 (art. 64), a déclaré incompatibles les fonctions civiles et les fonctions ecclésiastiques. A Fribourg, l'évêque a renoncé pour le clergé aux fonctions civiques. Le chef du parti clérical de Lucerne, Leu d'Ebersol, en avait fait de même en 1841. En avaient-ils le droit? c'est une autre question.

ultramontain du Tessin, et motivèrent la cassation d'une partie des élections radicales de ce canton.

Pendant la période de dix ans qui suit la guerre du Sonderbund, la lutte des partis n'avait pas cessé d'être ardente dans le canton de Saint-Gall. Fortifié par la chute de la ligue séparée, le parti radical s'était cru assez fort, en 1849, pour tenter une révision de la constitution de 1831 et faire de l'instruction publique l'affaire de l'État, au lieu d'une affaire confessionnelle. Mais la tentative échoua devant la coalition des ultramontains, des protestants orthodoxes et de l'ancien pasteur et secrétaire d'État, Pierre Steiger, archiradical de 1847, qui désapprouvait la marche du gouvernement dans la question des réfugiés (1850). Mais, aux élections de 1855, l'étoile de Steiger ayant pâli, les radicaux, dirigés par trois avocats, Hungerbühler, devenu le principal antagoniste de Baumgartner, Curti et Hoffmann, seraient parvenus à l'emporter, si l'avocat Weder, le principal chef du parti radical, eût consenti à entrer au Conseil d'État avec ses amis. Weder, cependant, eut le crédit d'obtenir le rétablissement d'une école cantonale non confessionnelle, pour le terme de dix ans (1856).

A Soleure, où le conseil d'État était tout et où les élections indirectes étaient maintenues pendant qu'elles tombaient à Zurich et dans d'autres cantons, il se forma aussi une coalition des extrêmes contre le gouvernement qui, trop radical pour les uns, ne le paraissait pas assez pour d'autres. Aux élections de 1856, le parti *gris* ou gouvernemental fut vaincu par les *rouges* ou radicaux prononcés, alliés aux *noirs* ou ultramontains. Le chef de cette coalition contre nature était l'avocat Guillaume de Vigier que sa naissance aristocratique n'empêchait pas d'être un ardent démocrate, plein d'intelligence et d'énergie dans sa petite taille. Devenu chef du gouvernement et landamman, Vigier, cela va sans dire, tourna le dos à la sacristie qui avait contribué au renversement des politiques de l'école de Munzinger.

L'Argovie avait été témoin des vaines tentatives du parti ultramontain pour obtenir du Grand Conseil le rétablissement des couvents, la séparation confessionnelle et l'élimination des chefs radicaux, Keller, Waller, Wieland et Frey-Hérosée. Tous les efforts du professeur Schleuniger, l'un des chefs du parti catholique, échouèrent. De 1850 à 1852, ce canton souffrait de l'enfantement laborieux d'un révision que le peuple rejetait par trois fois et qui aboutissait enfin à l'acceptation d'une loi fondamentale qui statuait, comme à Berne, la faculté, pour le peuple, de révoquer son Grand Conseil et l'incompatibilité des fonctions publiques avec la qualité de membre du Grand Conseil.

La Thurgovie, où les couvents avaient été supprimés comme en Argovie, avait introduit le vote populaire à l'instar de Saint-Gall, centralisé l'instruction publique et procédé à des réformes judiciaires. Le vieux tribun de 1831, Bornhauser, avait coopéré à ce mouvement. Mais la direction des affaires publiques restait aux mains des hommes de loi, en tête M. Kern,

La lutte des intérêts matériels produisit des conflits regrettables entre deux États voisins et amis, Fribourg et Vaud. La décision de l'assemblée fédérale qui donnait gain de cause à la ligne Berne-Fribourg-Oron-Lausanne, fut mal accueillie par le gouvernement de Vaud, une partie du peuple vaudois, et même par une minorité fribourgeoise, dont l'intérêt local s'accommodait mieux de la ligne Morat-Payerne ou Fribourg-Payerne. De folles pensées de résistance couvèrent un moment dans les têtes les plus échauffées.

Au reste, les conflits relatifs aux voies ferrées ont eu une grande influence sur la politique des cantons et ont produit des résultats bien différents selon les circonstances. A Fribourg, par exemple, la question du chemin de fer avait rapproché conservateurs et radicaux sur le terrain de l'utilité commune. A Neuchâtel, au contraire, cette même question scinda bientôt le parti républicain en gouvernementaux et en indépendants et faillit compromettre l'existence de la république naissante [1].

En 1848, lorsque la Diète eut reconnu la république neuchâteloise, le roi de Prusse, dont le trône était ébranlé par la révolution, avait en quelque sorte délié ses sujets neuchâtelois de leur serment de fidélité et parlait même, dans une lettre du 5 avril, de nommer des commissaires chargés de régler, de concert avec l'autorité fédérale, la position du nouveau canton. Une partie des royalistes, à leur tête Henri-Florian Calame, orateur et publiciste de talent, se rallièrent à la nouvelle constitution. Les plus prononcés, au contraire, montrèrent pour tous les actes de la république un dédain profond qui leur valut le nom d'*abstentionnistes*. Sollicité par ce parti et par l'ambassadeur prussien en Suisse, Sydow, le grand protecteur des royalistes neuchâtelois, Frédéric-Guillaume IV, que les événements de l'année 1849 avaient raf-

[1] De 1848 à 1856, le gouvernement neuchâtelois a fait preuve d'une grande activité ; il a aboli les dîmes et redevances féodales, établi un impôt direct et proportionnel sur la fortune et le revenu, créé une caisse hypothécaire et une banque cantonale, émancipé la presse, promulgué un code civil et un code pénal, œuvres du président du Conseil d'État, Alexis-Marie Piaget, établi un grand nombre de routes et de travaux d'utilité publique, etc.

fermi sur son trône, repoussa avec dédain les propositions d'arrangement que lui fit cette même année le Conseil fédéral sous date du 8 novembre.

Deux ans après, le *cabinet noir* (on appelait ainsi les chefs du parti abstentionniste) organisa un pèlerinage à Sigmaringen où 65 royalistes purs, à leur tête le comte Petitpierre-Wesdehlen et le pasteur Guillebert, allèrent assurer de leur dévouement inaltérable S. M. prussienne (21 août 1851). Touché de leurs efforts, Frédéric-Guillaume promit de ne pas abandonner des sujets aussi dévoués. Il saisit l'occasion d'un congrès des puissances pour faire connaître ses droits souverains sur Neuchâtel, et se fit donner acte de cette déclaration au protocole de Londres (24 mai 1852).

Enhardis par cette reconnaissance et espérant provoquer une intervention en leur faveur, les royalistes se réunirent en assemblée populaire à Valangin, au nombre de 2500 à 3000. Mais opposant assemblée à assemblée, les républicains se réunirent le même jour et à la même heure à Valangin, et arrivèrent de toutes parts en colonnes serrées et au nombre de près de 9000 (6 juillet). L'effet de cette manifestation imposante fut d'amortir pour quelque temps le feu de l'exaltation monarchique. Mais les divisions qu'avait fait naître dans le camp républicain la question des chemins de fer, ayant relevé toutes les espérances des *abstentionnistes*, un conciliabule eut lieu le 14 août 1856, à la Sagne, village de la montagne et véritable Vendée neuchâteloise. A la suite de cette entrevue, le comte Pourtalès-Steiger, principal chef militaire du parti, partit pour Berlin et revint avec l'ordre d'agir, qu'il se hâta d'exécuter de son mieux. La Sagne, les Ponts, la Brévine, la Chaux-du-Milieu et les Éplatures fournirent le plus de gens dévoués à l'expédition qui se préparait dans le mystère, sauf à la Sagne, où l'unanimité des opinions permit de faire de plein jour les préparatifs de l'insurrection. La nuit du 2 au 3 septembre vit éclater le mouvement. Pendant que M. Pourtalès-Steiger occupait le Locle, le colonel de Meuron-Terrisse s'emparait du château de Neuchâtel vers les trois heures du matin et faisait prisonniers les membres du Conseil d'État.

Mais déjà sur tous les points du canton le tocsin appelait aux armes les républicains. Attaqué par une colonne de la Chaux-de-Fonds, Pourtalès quittait précipitamment le Locle et rétrogradait vers Neuchâtel. Le 3 septembre au soir, les colonnes républicaines des montagnes, sous les ordres d'Ami Girard, formaient leur jonction à Rochefort avec celles du Val-de-Travers, sous les ordres du colonel fédéral Denzler, officier zuricois, naturalisé neuchâtelois, et dont la bravoure avait

éclaté au combat de Gislikon contre le Sonderbund. Le 4 septembre, à la pointe du jour, l'armée républicaine pénètre dans le château et s'en empare, ainsi que de ses défenseurs, parmi lesquels se trouvait le chef de l'expédition, M. Pourtalès-Steiger, que le colonel Denzler arracha des mains des soldats qui voulaient le massacrer. M. de Meuron et Pourtalès-Sandoz et d'autres chefs s'étaient enfuis avant l'arrivée des assaillants. Les deux premiers avaient réussi à gagner la rive fribourgeoise; mais ils y furent arrêtés par les gendarmes de ce canton et livrés par le préfet d'Estavayer, à celui de Neuchâtel, venu en personne pour en réclamer l'extradition, comme s'il se fût agi de malfaiteurs ordinaires et non de fugitifs politiques.

Dès le 3 au soir, des commissaires fédéraux étaient arrivés à Neuchâtel et avaient parlementé avec les insurgés qui venaient de capituler lorsque les républicains montèrent à l'assaut du château que les royalistes ne songeaient plus, disaient-ils, à défendre. Dans la nuit du 4 au 5, les troupes fédérales arrivèrent à point nommé pour rétablir l'ordre qui avait été troublé pendant la journée par quelques désordres et le saccage d'une imprimerie royaliste, dont tout le matériel avait été brisé ou jeté dans le lac.

Le Conseil fédéral avait décidé de mettre en accusation les auteurs et fauteurs du mouvement. Mais sur 667 prisonniers, 28 seulement furent retenus dans les prisons. Les autres furent mis en liberté, sous caution, ou sur leur parole d'honneur, le plus grand nombre sans condition. Enthousiasmés de la conduite énergique des républicains neuchâtelois, les démocrates de Fribourg, Vaud et Genève les gratifièrent de drapeaux d'honneur.

La remise de ces étendards, le 19 octobre, fut l'occasion d'une fête rehaussée par la présence d'un martyr de la liberté neuchâteloise, le docteur Rœssinger, dont la tête blanchie reçut une couronne civique.

Mais, résolue sur le terrain populaire et national, la question neuchâteloise se posait pour la première fois d'une façon sérieuse devant la diplomatie européenne. Sydow, que son caractère d'ambassadeur mettait à l'abri de toute poursuite, avait déjà protesté, le 7 septembre, contre la violation des droits souverains de S. M. prussienne. Il se rendit en personne à Berne auprès de M. Stæmpfli, président du Conseil fédéral, et, de concert avec plusieurs ambassadeurs des autres puissances, il sollicita du chef de la Confédération la mise en liberté sous caution des prisonniers et la suspension de la procédure dirigée contre eux. La mort de deux membres éminents du Conseil fédéral, Druey et Munzinger, jointe à l'élimination de M. Ochsenbein, avait considérablement

modifié le personnel du Conseil fédéral. Mais le nouveau pouvoir se montra digne du précédent en cette occurrence par la fermeté polie avec laquelle il repoussa l'immixtion de l'étranger. Les deux Chambres législatives se trouvant réunies le 15 septembre pour délibérer sur la question du chemin de fer de l'Ouest, donnèrent par l'admirable unanimité du vote une sanction éclatante à la conduite du pouvoir exécutif de la nation.

Toutefois, la Prusse n'en poursuivit pas moins auprès de la Confédération les négociations relatives à l'élargissement des prisonniers et chercha à s'assurer l'appui des autres puissances signataires du protocole de Londres. La France elle-même intervint dans ce sens auprès du Conseil fédéral, lui promettant, en échange, de faire accepter l'émancipation de Neuchâtel par les cabinets européens. Le Conseil fédéral ayant posé, comme condition préliminaire de l'élargissement des prisonniers la reconnaissance en principe de l'indépendance de Neuchâtel. Napoléon III fut blessé au vif de la défiance que lui témoignait l'autorité helvétique. Il s'adressa au général Dufour, dans la maison duquel il avait séjourné comme pensionnaire en 1830 et 1831, à Genève, et dont il avait plus tard suivi, au camp de Thoune, les leçons sur l'art militaire. Le Conseil fédéral n'en persista pas moins dans son refus que le général Dufour, nommé envoyé extraordinaire à Paris, eut la mission pénible de communiquer à l'empereur et de lui faire agréer, si possible, de concert avec l'envoyé ordinaire. M. Joseph Barman, du Vallais.

Mais l'empereur, de son côté, persistait à demander l'élargissement des prisonniers et fut appuyé par tous les autres cabinets, y compris celui de Londres, toujours le plus favorable à la Suisse. Le Conseil fédéral ayant essayé de négocier directement avec le cabinet de Berlin, ce dernier y répondit par le rappel de son ambassadeur et la mobilisation de l'armée prussienne forte, dit-on, de 300,000 hommes. Napoléon III se prononçait également contre la Suisse. Une note insérée, le 17 décembre, au *Moniteur*, organe officiel du gouvernement français, accusa le gouvernement fédéral de *céder à des influences démagogiques*. A l'ouïe de ce hautain langage, les feuilles absolutistes se mirent à chanter victoire et croyaient déjà voir les bonnets à poils des grenadiers de la garde impériale aux portes de la ville fédérale. D'autres prédisaient l'occupation prochaine de Bâle et de Schaffhouse par les troupes prussiennes.

Les ennemis de la Suisse comptaient sans le patriotisme de ses habitants ; il se déploya d'une manière admirable au sein du peuple et des gouvernements. Celui de Berne donna un grand exemple. Sur la pro-

position *unanime* du Conseil exécutif, le Grand Conseil *unanime* vota le crédit illimité pour la mise sur pied des troupes bernoises.

Le vote de Berne entraîna celui des autres cantons. Tous, sans distinction, votèrent de même un crédit illimité pour les frais de guerre. Radicaux et conservateurs, auparavant si acharnés, semblaient n'avoir qu'un cœur et qu'une âme pour la défense nationale. En quelques jours, la Confédération fut transformée en un vaste camp. Le canton des Grisons seul arma 2000 carabiniers. Les cantons du Sonderbund rivalisaient d'ardeur avec leurs antagonistes de 1847. Dans les hameaux comme dans les villes, dans les ateliers, les écoles et jusque dans les églises, retentissaient les mâles accents du chant national : *Rufst du mein Vaterland.*

Les Chambres réunies, le 27 novembre, présentèrent la même unanimité que le Grand Conseil de Berne. Les 110 membres du Conseil national et les 44 députés aux États, réunis en assemblée fédérale, votèrent les crédits illimités et les emprunts réclamés par l'autorité fédérale, au milieu d'un silence solennel et saisissant. A six heures du soir, en présence d'un public nombreux, le général Dufour fut nommé, au scrutin secret, général en chef, et prêta serment aux acclamations du peuple et de l'armée, heureuse de s'incliner devant ses cheveux blancs couronnés par la victoire. Une première levée de 30,000 hommes couvrit la frontière du Rhin, de Bâle à Romanshorn. Une proclamation signée du nom alors honoré de Fornerod, président du Conseil fédéral[1], exhortait l'armée à marcher avec un grand courage et une ferme confiance en Dieu (8 janvier 1857). L'enthousiasme qui animait toutes les classes de la population se manifesta par de nombreux envois d'argent, d'habillements, de linge pour les soldats pauvres, pour les blessés, etc. Les Suisses établis à l'étranger ne restèrent pas en arrière, et pendant que les plus belliqueux se disposaient à courir à la défense de la patrie menacée, ceux que retenaient leur âge et les circonstances souscrivaient pour 332,000 fr. Deux généreux citoyens domiciliés à Paris, MM. des Arts de Genève, et de Graffenried de Berne, signèrent chacun pour 100,000 fr. en cas de guerre.

Le spectacle que donnait la Suisse dans le péril changea les dispositions des puissances. L'empereur des Français, en particulier, revint à des dispositions plus favorables. Le Conseil fédéral en profita pour donner de nouvelles instructions à son envoyé ordinaire à Paris, M. Barman, auquel il adjoignit comme envoyé extraordinaire, M. Kern, de

[1] M. Fornerod, originaire d'Avenches, était entré au Conseil fédéral après la mort de Druey, en 1855.

Thurgovie, dont la personne devait être agréable à Napoléon par ses relations intimes avec le prince en 1838. L'empereur fit bon accueil à M. Kern, et renouvela ses offres de médiation, en termes, cette fois, si positifs que le Conseil fédéral crut pouvoir les accueillir et les fit accepter du Conseil national, après un éloquent discours de M. Alfred Escher, de Zurich, président du Conseil national, et connu comme industriel, homme d'État, et promoteur du premier chemin de fer que la Suisse ait vu établir (en 1847).

91 voix contre 4 se prononcèrent pour l'élargissement des prisonniers, demandé par l'empereur (15 janvier 1857).

Ce ne fut néanmoins pas sans une vive opposition de la part de quelques députés intransigeants, notamment de M. le professeur et conseiller d'État Camperio de Genève. Cet orateur entraînant, d'accord avec le gouvernement de son canton et une assemblée populaire de 6127 citoyens genevois, ne pouvait comprendre qu'on pût voter, le 15 janvier, des propositions déclarées, le 26 novembre précédent, incompatibles avec l'honneur et la dignité du peuple suisse. L'opposition de Genève se fit jour encore le jour suivant au Conseil des États, par l'organe de James Fazy et de son collègue, M. Carl Vogt, le célèbre naturaliste. Mais l'opinion contraire, habilement défendue par M. Jacques Dubs, concitoyen et ami politique de M. Escher, obtint une majorité de 32 voix contre 5 (16 janvier).

Cette décision fut mal accueillie dans plusieurs cantons. La défiance s'accrut encore par les retards que le mauvais vouloir du cabinet de Berlin apportait à la solution promise de la question neuchâteloise. Des bruits injurieux pour les autorités fédérales et pour M. Kern, en particulier, circulaient déjà depuis plusieurs semaines dans la presse, lorsque l'empereur, fatigué des tergiversations de la Prusse, convoqua de son chef une réunion des représentants de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Russie, et contraignit ainsi le cabinet de Berlin à sortir de son inaction systématique et à prendre part à la conférence de Paris (5 mars 1857). Mais, au sein même de ce congrès, les exigences du cabinet de Berlin firent naître de nouvelles complications et paraissaient calculées pour favoriser un mouvement royaliste qui se préparait sur la frontière française. C'est ce qu'on a appelé la Conjuration de Morteaux. La vigilance des républicains neuchâtelois déjoua ce complot. Le roi de Prusse réclamait, entre autres, deux millions d'indemnité en échange des revenus annuels de la principauté : il entendait, de plus, conserver pour lui et ses descendants le titre de *prince de Neuchâtel et Valangin*. Ayant réussi dans l'objet principal de leur mission, l'envoyé fédéral, M. Kern, et les deux magistrats que l'État de Neuchâtel avait délégués à la con-

férence de Paris, MM. Marie-Alexis Piaget et Aimé Humbert, ne voyaient pas d'inconvénient majeur à laisser au roi de Prusse un titre honorifique, qui n'avait pas plus de signification à leurs yeux que celui de *roi de Jérusalem,* que porte dans les actes officiels le roi de Sardaigne. Le Conseil fédéral jugeant également ces concessions nécessaires pour amener un résultat et faire admettre l'indépendance de Neuchâtel dans le droit public européen, donna l'ordre à M. Kern de signer le traité, sous réserve de ratification par l'Assemblée fédérale (29 avril). Mais au moment de signer à son tour, le roi de Prusse éprouva de nouveaux scrupules; il ne pouvait se résoudre à abandonner à leur sort des sujets aussi dévoués que les royalistes neuchâtelois. Une lettre autographe de Napoléon III fit cesser ces hésitations. Le traité fut signé à Paris, le 26 mai, par tous les envoyés des puissances. La *Gazette d'État* de Berlin enregistra elle-même l'acte par lequel S. M. prussienne renonçait, et *sans indemnité,* à la possession de Neuchâtel. Dans ces conjonctures, l'approbation du traité de Paris par les Chambres fédérales ne pouvait être douteuse; elle eut lieu le 11 et le 12 juin, et avec cette même unanimité de suffrages qui, du commencement à la fin de ce différend, avait fait l'honneur et la force de la représentation nationale.

Ainsi se termina le fameux conflit qui avait été à la veille d'allumer une guerre au centre de l'Europe et failli mettre aux prises la Confédération suisse et la puissante maison de Hohenzollern. Au traité de Paris, la Confédération n'a pas seulement conquis l'émancipation de Neuchâtel, elle n'a pas seulement fondé l'homogénéité de toutes ses parties par l'assimilation complète d'un pays que des liens politiques, également contraires à la nature et à l'histoire, avaient seuls pu empêcher de se fondre plus tôt avec elle; elle a donné une nouvelle consécration aux institutions fédérales et prouvé la supériorité du nouveau pouvoir central sur l'ancien Vorort avec son cortège d'instructions et de *referendum.* L'Unité seule, sans l'Union, n'eût probablement pas été capable de sauver la Suisse; mais sans l'unité et la concentration de forces qu'elle permet de réaliser à un moment donné, que serait-il advenu de notre petite patrie, au milieu des collisions de la politique européenne et du chassé-croisé d'une diplomatie versatile?

2. Attitude de la Suisse pendant la guerre d'Italie. — Conflit entre la France et la Suisse au sujet de l'annexion de la Savoie. — Luttes au sein des Conseils. — Patriotisme du peuple suisse (1857 à 1864).

Peu de temps après l'heureuse solution de la question de Neuchâtel, la Confédération se vit obligée de prendre des mesures militaires pour

sauvegarder la neutralité de son territoire du côté de l'Italie. Luciensteig et Saint-Maurice furent armés et le Simplon, près de Genève, mis en état de défense. Des troupes bordaient la frontière méridionale. L'Autriche ayant déclaré la guerre au Piémont et pénétré en armes dans ce pays, Napoléon joignit ses armées à celles de Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne. Des batailles sanglantes, Magenta (4 juin) et Solférino (24 juin 1859), virent couler par torrents le sang des nations belligérantes. Après la conquête de la Lombardie par l'armée franco-italienne, la garnison autrichienne qui occupait la forteresse de Laveno, hors d'état de se soutenir au milieu d'une population ennemie, s'embarqua sur trois bâteaux à vapeur et se dirigea vers Magadino, sur le territoire suisse. Les soldats autrichiens, au nombre de 600, furent accueillis avec tous les égards dus au malheur. Après leur avoir ôté leurs armes, on en expédia une partie à Coire ou à Lucerne, une autre du côté de Zurich où plusieurs d'entre eux obtinrent d'être employés comme ouvriers et donnèrent le curieux spectacle de soldats autrichiens travaillant à la construction des bâtiments destinés au tir fédéral. Grâce à la vigilance des autorités, le sol helvétique demeura intact pendant la guerre d'Italie à laquelle mit subitement fin le traité de Villafranca (12 juillet 1859).

Ce traité enlevait à l'Autriche la Lombardie, cédée ensuite par Napoléon à la Sardaigne, qui s'agrandit également de la Toscane, de Parme et de Plaisance révoltées contre leurs princes. La Romagne cherchait également à se soustraire à la domination papale. La ville de Pérouse ayant refusé de la reconnaître, cette malheureuse cité fut prise d'assaut par les troupes étrangères au service du saint-siège et composées en partie de Suisses aux ordres de Schmid, d'Uri, l'ancien landamman de ce canton, devenu général au service du saint-siège (20 juin 1859).

L'irritation que le sac de Pérouse occasionna contre les Suisses dans toute la Péninsule, détermina le Conseil fédéral à redoubler d'efforts pour ôter tout caractère national aux régiments qui existaient encore, en dépit de la loi fédérale qui abolissait les capitulations. En conséquence, on négocia avec le roi de Naples pour faire disparaître les couleurs cantonales et fédérales des drapeaux des régiments capitulés. Le roi de Naples, accédant aux vœux des autorités helvétiques, fit enlever ces couleurs. Mais une partie des régiments suisses, exaspérés par l'enlèvement des insignes de leur nationalité, se mirent en pleine révolte. Le gouvernement napolitain comprima la révolte à l'aide des soldats restés fidèles et le champ de Mars offrit l'odieux spectacle de Suisses mitraillant leurs compatriotes (7 et 8 juillet 1859).

« Les coupables, dit un écrivain genevois, tombaient victimes de leur « attachement au drapeau de leur pays [1]. » Cependant comme l'insubordination faisait des progrès, le roi donna leur congé à tous ceux qui le désirèrent.

Ceux des officiers et des soldats qui restèrent sous ses drapeaux, se signalèrent plus tard par la part héroïque qu'ils prirent à la défense de Gaëte, dernier refuge et boulevard de la famille royale, après l'occupation du royaume par les Piémontais (d'octobre 1860 à février 1861). Ils étaient aux ordres du général vallaisan de Riedmatten.

7500 Suisses reprirent le chemin de leur patrie, mais ce fut pour se laisser enrôler ensuite au service du saint-siège ou à celui du gouvernement hollandais dans les Indes. En présence de ces événements, les Conseils de la nation sentirent la nécessité de prendre des mesures plus rigoureuses contre le service étranger et votèrent une loi contre les enrôlements (30 juillet 1859) qui punissait les enrôleurs et les enrôlés eux-mêmes de la prison, de l'amende et de la privation temporaire des droits politiques. Un officier zuricois, cher à la nation par ses talents et son patriotisme, le colonel Ziegler, réclama en vain auprès des Chambres contre l'application de cette loi aux soldats revenus de Naples et, plus tard, de Rome, après le désastre de l'armée pontificale à Castelfidardo.

Dix ans auparavant, la question des capitulations avait déjà donné lieu à des scènes pénibles, au Conseil national, où Stæmpfli, alors conseiller d'État de Berne, avait comparé à *des chiens de boucher* les militaires suisses qui combattaient sous les drapeaux de l'étranger sans se demander de quel côté était le bon droit. Le colonel Ziegler, se tenant pour personnellement offensé, avait quitté la salle du Conseil et 180 officiers avaient protesté publiquement contre le langage outrageant du chef des radicaux bernois.

Mais des circonstances autrement graves allaient absorber l'attention des autorités et du peuple suisse. Napoléon III, qui avait paru vouloir faire la guerre à l'Autriche par pure sympathie pour l'Italie opprimée, n'avait pas laissé de stipuler pour prix de son concours la cession de la Savoie par le roi de Sardaigne. La possession de ce territoire qui livrait à la France la clef de l'Italie et les passages des Alpes, était convoitée par elle depuis trois siècles. François I[er], Henri IV et Louis XIV avaient tour à tour occupé ce pays frontière. Mais chaque fois, à la paix générale, les puissances européennes et la Suisse en particulier, inquiète

[1] Antoine Morin, *Précis de l'Histoire politique de la Suisse*, Genève, IV, 16.

pour sa neutralité, avaient contraint la France à évacuer la Savoie et à rendre aux princes du Piémont ce boulevard de leurs États et ce berceau de leur dynastie. Maintenant, pressé par les circonstances et placé entre ses traditions de famille et les exigences de l'unité italienne, Victor-Emmanuel s'était décidé à échanger la montagneuse et modeste Savoie contre les florissants et populeux royaumes de la Péninsule.

Dès le commencement de l'année 1859, à la veille des grands événements dont l'Italie allait être le théâtre, le Conseil fédéral songeait à lever 150,000 hommes et à occuper la Savoie septentrionale, conformément aux traités de 1815. M. Stæmpfli, alors président du Conseil fédéral, s'en ouvrit soit à l'ambassadeur d'Autriche, soit à M. Kern, que, pour complaire à l'empereur Napoléon, le Conseil fédéral avait créé ministre de Suisse à Paris à la place de M. Barman [1].

Un congrès des ambassadeurs et ministres plénipotentiaires de France et d'Autriche s'était réuni à Zurich pour terminer les arrangements de paix de Villafranca. M. Frei-Hérosée, qui avait succédé à M. Stæmpfli comme président du Conseil fédéral, demanda en vain que la question des provinces neutralisées fût posée au congrès (le 6 août 1859).

Au commencement de l'année suivante, le bruit de l'annexion prochaine de la Savoie étant devenu public, le Conseil fédéral s'adressa à l'empereur, auquel il s'efforça de démontrer : 1° que l'intérêt suisse, comme l'équilibre européen, s'opposait à l'annexion à la France de ces provinces neutralisées contre cette puissance elle-même ; 2° que l'annexion laisserait sans défense et priverait de leurs frontières naturelles, Vaud, Vallais et Genève surtout, qui deviendrait ainsi une enclave française ; 3° que la Suisse préférait le *statu quo*; mais qu'en cas d'annexion, la Confédération demandait la réunion des provinces neutralisées à son territoire, dont elles avaient déjà formé une partie intégrante au XVI[e] siècle, et auquel elles avaient demandé à plusieurs reprises et désiraient encore être incorporées.

Le Conseil fédéral et son représentant, M. Kern, ne manquèrent pas de faire ressortir les liens séculaires de commerce et d'amitié qui unissaient deux peuples, dont un grand écrivain du cru, Joseph de Maistre, a dit : « Les Suisses et les Savoyards sont cousins; ils font leurs fromages en paix et ne se font point d'ombrage. »

Napoléon III parut d'abord entrer en plein dans les vues du Conseil

[1] « Je crains que par suite d'une solution de la question italienne par la force « des armes, la Savoie ne vienne à être cédée à la France et que la rive gauche du « lac, tombant aux mains de cette puissance, Genève ne soit mise en grand danger. » (Lettre de M. Stæmpfli à M. Kern, en date du 29 janvier 1859.)

fédéral. Animé par cet esprit de bienveillance dont il avait donné des preuves dans le conflit neuchâtelois, ce prince déclara, dans l'audience du 31 janvier 1860, « qu'il se ferait un plaisir, par sympathie pour la « Suisse à laquelle il porte un intérêt particulier, de lui abandonner « comme une partie de la Confédération helvétique les provinces du Cha- « blais et du Faucigny. » Mais, un mois plus tard, le gouvernement impérial, changeant soudain de langage, fit entendre que les Conseils provinciaux de la Savoie s'opposaient à tout démembrement de ce pays. En même temps, les gouverneurs de Chambéry et d'Annecy annonçaient aux populations de la Savoie qu'elles allaient être appelées à prononcer par le suffrage universel sur l'annexion à la France, par *oui* ou *non*, sans autre alternative (8 et 10 mars 1860). Le Conseil fédéral protesta contre ce procédé qui détruisait toute liberté du vote et excluait pour les provinces du nord la possibilité d'une manifestation en faveur de la Suisse (14 et 15 mars). La Savoie du nord elle-même joignait sa voix à celle de la Confédération suisse et réclama, par 13,000 signatures, son incorporation au corps helvétique. L'empereur fit répondre par son ministre des affaires étrangères, M. Thouvenel : « La Suisse a « blessé la France en cherchant à former une coalition des puissances « contre elle. Elle a blessé également le sentiment national des Savoi- « siens en faisant de la propagande parmi eux et en proposant à la « France un partage secret de leur pays » (Note du 13 mars). Sur ces entrefaites, une députation de 21 magistrats et fonctionnaires savoisiens, agissant sans mandat, se rendit à Paris, aux Tuileries, pour demander l'annexion de leur patrie à la France (21 mars). Le Conseil fédéral, espérant encore pouvoir contrebalancer l'action de la députation savoisienne, envoya à Paris le général Dufour, dont l'intervention avait été si utile à son pays lors du conflit neuchâtelois. Mais ni les instances de l'illustre général, l'ancien chef militaire de Louis-Napoléon, ni les représentations de M. Kern, son ami et defenseur en 1838, ne purent ébranler la détermination du monarque.

Le Conseil fédéral eut beau protester et faire appel à toutes les puissances signataires et garantes des traités de 1815. Le traité officiel et *public* de la cession de la Savoie à l'empire fut signé à Turin le 24 mars 1860 et sanctionné en avril par le parlement piémontais, malgré l'éloquente et courageuse opposition de M. Chenal, député de la Haute-Savoie.

Le canton de Genève accorda la bourgeoisie d'honneur à M. Chenal et à 26 autres Savoisiens (Bard, Faurax et Bétemps), qui avaient bien mérité de notre pays. On rapporte que quelques paroles échappées

à M. Tourte de Genève avaient contribué à indisposer Napoléon contre la Suisse, qui les aurait répétées au général Dufour lors de sa mission à Paris. M. Tourte aurait dit : « Nous ne voulons pas tenir ces territoi- « res de la main d'un despote, mais des puissances qui les ont neutra- « lisées [1]. »

Le Conseil fédéral ne se tenait cependant pas encore pour battu. L'article 2 du traité conclu entre la France et la Sardaigne pour la cession de la Savoie imposait à l'empereur l'obligation de s'entendre, tant avec les puissances représentées au congrès de Vienne, qu'avec la Confédération helvétique, relativement à la position toute spéciale des provinces neutralisées. S'appuyant sur cet article, le Conseil fédéral protesta contre toute prise de possession qui anticiperait sur les arrangements ultérieurs, et en appela à une conférence des puissances signataires des traités de 1815. Le gouvernement impérial, refusant de prendre au sérieux l'idée d'une conférence, fit offrir à la Suisse, par l'entremise du ministère anglais, la cession d'une parcelle de territoire entre le col de Ferret et les rochers de Meillerie. Le Conseil fédéral déclina cette concession insignifiante, ainsi que l'offre que lui fit la France de ne pas armer de flottille sur le lac et de ne pas élever de forteresse dans ces parages, attendu que ces deux points se trouvaient déjà réglés par l'acte de neutralisation passé en 1815.

Ce qui inquiétait les esprits et frappait l'imagination des citoyens, c'était moins la perte de la Savoie, ce rempart naturel de l'Helvétie, que la crainte de voir se renouveler les mauvais jours où le directoire français envahissait Genève par la force brutale et où Napoléon I[er] mettait sans façon la main sur le Vallais et le Tessin.

Ces craintes n'étaient pas sans fondement, et c'est un fait positif, *bien que célé jusqu'à ce jour*, que l'entourage militaire de Napoléon III pensait à l'invasion de Genève en même temps qu'à celle de la Belgique. Des ouvertures dans ce sens furent même faites en secret au ministère anglais de Russell et Palmerston et ne furent abandonnées par le ministère français que sur la réponse catégorique du cabinet britannique que *toute tentative de ce genre serait considérée comme un casus belli* [2]. Bien que ces négociations fussent ignorées de la Suisse, le sentiment du danger que courait Genève par suite de l'annexion de la Savoie avait gagné beaucoup d'esprits. Prenant, comme dans l'affaire de Neuchâtel, une

[1] Morin, *Précis de l'Histoire politique de la Suisse*, IV, p. 87.
[2] *Journal de Genève* du 28 novembre 1873. Article nécrologique sur M. de la Rive. — Correspondance de ce dernier avec l'auteur de ce livre.

courageuse initiative, le Grand Conseil de Berne poussait le cri d'alarme et votait à l'unanimité les pleins pouvoirs demandés aux cantons par le Conseil fédéral (22 mars). Le jour suivant, une assemblée de 3 à 4000 citoyens genevois, à leur tête MM. James Fazy, Carteret, etc., protestait contre l'annexion et suppliait le Conseil de maintenir énergiquement le droit de la Suisse. Une autre assemblée populaire de près de 3000 hommes de plusieurs cantons et de toutes les opinions se réunissait presqu'en même temps à Berne sous les auspices de la société radicale l'*Helvetia* (25 mars). Thoune, Vevey, Morat, Winterthour, Lausanne et Fribourg eurent aussi leurs réunions, présidées dans ces deux derniers endroits par des magistrats conservateurs.

S'associant aux manifestations des citoyens, les gouvernements suisses de presque tous les cantons témoignaient de leur adhésion à la politique de résistance suivie par le Conseil fédéral. L'idée d'occuper les provinces neutralisées se présenta de nouveau à l'esprit des membres les plus énergiques de ce Conseil. M. Stæmpfli, chef du département militaire fédéral, donna l'ordre aux cantons de mettre leurs troupes en état de répondre au premier appel de la patrie. Mais tout en protestant de son empressement à répondre à l'appel de la Confédération, le Conseil d'État de Vaud se prononça contre toute levée de troupes et contre toute occupation des provinces neutralisées (19 mars). Cette déclaration, destinée à rester confidentielle, ayant passé dans le domaine de la publicité, causa une impression profonde en Suisse, et fit naître des soupçons injurieux qui tombent d'eux-mêmes devant la belle conduite du canton de Vaud en 1838 et les motifs sérieux qui pouvaient être invoqués contre l'occupation.

Sans s'arrêter à cette opposition isolée, le Conseil fédéral pressa les préparatifs militaires et organisa l'armée en neuf divisions, au commandement desquelles furent appelés les officiers les plus habiles. Menant de front les négociations diplomatiques et les mesures de résistance, le Conseil fédéral adressait de nouvelles notes aux puissances et les faisait soutenir par trois envoyés extraordinaires, M. Tourte à Turin, M. Dapples, de Lausanne, à Berlin et à Saint-Pétersbourg, M. Auguste de la Rive, le célèbre physicien genevois, à Londres. Des relations de famille et la réputation européenne de ce savant de premier ordre devaient lui faciliter l'accomplissement de sa mission importante, à laquelle l'opinion publique était d'ailleurs suffisamment préparée dans ce pays par la presse libérale et par les discours éloquents des chauds amis de la Suisse dans le parlement britannique, MM. Robert Peel, Kinglake, Horsman, auxquels il faut associer les ministres eux-mêmes, Palmerston et Russell.

Mais c'était tout d'abord devant l'Assemblée fédérale que devait se traiter la grande question à l'ordre du jour. Les deux Conseils s'ouvrirent à Berne, le 29 mars, et prirent connaissance dans leurs séances respectives, comme le veut la Constitution fédérale, des propositions du pouvoir exécutif. Ce dernier demandait l'approbation de sa conduite et des pleins pouvoirs pour agir selon les circonstances. Chacune des deux Chambres nomma une commission, composée de neuf membres, chargée d'examiner et de faire rapport. Mais avant que les commissions eussent eu le temps de délibérer, on reçut de Genève d'étranges nouvelles.

Une bande d'hommes armés, à leur tête M. John Perrier, chef d'atelier, qui avait présidé la réunion populaire du 23 mars, s'était emparée du bateau à vapeur l'*Aigle*, dans la nuit du 30 au 31, et s'était dirigée vers Thonon et Évian dans le but de provoquer une manifestation en faveur de la Suisse. Déjà cette prise d'armes faisait naître les défiances les plus injustes, lorsqu'on apprit que, ni le gouvernement, ni le peuple genevois, n'avaient trempé dans cette tentative insensée, désavouée le jour même par 5000 citoyens réunis sous la présidence d'un conseiller d'État dans le bâtiment électoral. La circonstance, d'ailleurs, que M. John Perrier et ses compagnons avaient paru sans armes et s'étaient bornés à chanter des airs patriotiques dans les cabarets de la côte de Savoie, ôtait beaucoup de sa gravité à cet incident, qui n'en était cependant pas moins une action répréhensible et risquait d'ajouter à la position critique où se trouvait la Confédération. Aussi le navire à vapeur qui portait M. Perrier et ses argonautes fut-il capturé promptement par deux autres bateaux à vapeur que mirent à sa poursuite le gouvernement de Vaud et le colonel Ziegler, envoyé par le Conseil fédéral pour commander les troupes genevoises, vaudoises et neuchateloises réunies à Genève. Un commissaire civil arrivait aussi dans cette ville : c'était M. Æpli de Saint-Gall, membre du Conseil national. Les hommes qui montaient l'*Aigle* se virent transférés, le 31 mars, dans les prisons de cette ville, où ils subirent une détention de plusieurs mois.

Le 3 avril, le Conseil national se réunit enfin pour entendre les propositions de sa commission. Celle-ci, par l'organe de son rapporteur, M. Alfred Escher, se montrait unanime à accorder les pleins pouvoirs, mais le fit d'une manière qui en restreignait singulièrement la portée, en forçant en quelque sorte le Conseil fédéral à maintenir la question dans la phase diplomatique où le Conseil d'État de Vaud avait témoigné le désir de la voir se renfermer, dans sa lettre du 21 mars. Deux politiques se trouvaient dès lors en présence au sein du Conseil national.

La première, représentée par M. Escher, de Zurich, équivalait à dire : « Que, pour un petit État, mieux vaut attendre le péril que de le pro- « voquer avec des forces insuffisantes en elles-mêmes et sans espoir réel « d'en obtenir d'efficaces du dehors. » La seconde politique, personnifiée en M. Stæmpfli, de Berne, se résumait en cette maxime : « Que « lorsqu'un péril est certain, mieux vaut aller au-devant de lui que « d'attendre lâchement qu'il arrive. » Ces divergences assez marquées, comme on le voit, ne se produisirent guère, dans la séance du 3 avril, que par les discours énergiques de MM. James Fazy, Camperio, de Genève et Dapples, de Lausanne, défenseurs éloquents de la politique fédérale et des pleins pouvoirs *illimités*. Au vote, 106 députés contre 4 se prononcèrent pour les pouvoirs conditionnels proposés par la commission.

Les divergences et les temporisations des Conseils helvétiques servaient à merveille les vues de la France. A peine les députés étaient-ils rentrés chez eux que des commissaires impériaux, M. Laity en tête, arrivaient à Bonneville et à Thonon pour préparer les esprits, de concert avec les fonctionnaires ecclésiastiques et laïques acquis à l'annexion.

Une circonstance qui n'a pas été assez remarquée vint servir à souhait les desseins des impérialistes : c'était le refus que faisait le canton de Vaud de s'incorporer le Chablais, qui demandait à lui être uni. Le Faucigny et le Genevois désiraient, au contraire, être joints à Genève qui ne se souciait pas beaucoup non plus de cet accroissement de population catholique et cléricale.

Le vote du peuple savoisien était fixé au 22 avril. Les bulletins trouvés dans l'urne, en ce jour décisif, se trouvèrent conformes au vœu de l'empire. Mais les procédés employés pour fausser le vote demeureront comme un triste et curieux exemple de l'application du suffrage universel. Le premier ministre d'Angleterre, lord John Russell, en porta le même jugement que les patriotes suisses et savoisiens dans une lettre officielle adressée *un mois après* le vote à l'ambassadeur britannique à Paris : « L'argument sur lequel s'appuie la France pour refuser la ces- « sion est le vote des populations du Faucigny, du Chablais et du Ge- « nevois. Mais la manière dont le vote s'est fait lui ôte toute autorité « aux yeux de S. M. britannique [1]. »

Mais, tout en blâmant hautement les artifices mis en œuvre pour opérer l'annexion de la Savoie, le cabinet de St-James ne cacha point au parlement qu'il ne pousserait pas la sympathie pour la Suisse au

[1] Lord John Russel à lord Cowley, 15 mai 1860.

point de vouloir faire la guerre pour elle dans une question de ce genre. Bien plus, le gouvernement britannique, dans cette même dépêche de lord John Russell, dont nous citions tout à l'heure un passage, disait textuellement : « Le gouvernement de S. M. n'est point d'avis que la « Suisse, *si même elle en avait les moyens*, ait le droit de résister à l'occu- « pation des parties neutralisées de la Savoie par les autorités civiles et « militaires de la France. Mais le gouvernement de S. M. doit décliner « toute mesure qui pourrait valider le traité de cession de la Savoie du 24 mars [1]. »

La conférence des grandes puissances, que ne cessait de réclamer la Confédération, offrait à la Grande-Bretagne un moyen *pacifique* d'obtenir pour son alliée une solution équitable de la question de Savoie. Le cabinet de Londres fit plusieurs démarches dans ce dessein auprès des cabinets de Berlin, de Vienne et de Pétersbourg. Mais tandis que le roi de Prusse, montrant un généreux oubli du passé, donnait les mains à la réunion projetée, le cabinet de Vienne refusait d'y paraître à côté de la Sardaigne, et le ministre russe, Gortschakoff, ne trouvait pas que la cession faite à la France dérangeât l'équilibre européen, si cette puissance *consentait à respecter la neutralisation des provinces* (stipulée contre elle-même!)

Abandonnée par les cabinets étrangers, garants des traités de 1815 et de l'équilibre européen, la Suisse sembla aussi s'abandonner elle-même. A la réouverture des chambres, en juillet 1860, le parti de la paix perdit un temps précieux à faire le procès à celui de la guerre, et se montra moins soucieux des grands intérêts de la patrie que de la question de savoir si le président de la Confédération n'avait pas outrepassé ses pouvoirs, en donnant à l'ambassadeur d'Autriche l'assurance éventuelle de la levée de 150,000 hommes et de l'occupation de la Savoie.

Mais l'Assemblée fédérale eut assez de bon sens et de patriotisme pour écarter le blâme dont un mesquin ressentiment voulait noter la politique nationale de son ancien président. Au sein du Conseil des États, où l'accusation s'était fait entendre, le 4 juillet, des voix éloquentes vengèrent l'honneur du chef de la Confédération. L'auteur même de la proposition, M. Dubs, finit par assurer dans la discussion n'avoir jamais douté du patriotisme de M. Stæmpfli et excusa sa motion en disant qu'il avait voulu donner à ce magistrat une occasion de se justifier devant le pays, à la veille des élections fédérales. Mais en

[1] Dépêche du 15 mai. Morin, *Pr. s cit.*, IV, 81.

attaquant la politique nationale du président de la Confédération et en révélant une fois de plus le désaccord des hommes d'État suisses, M. Dubs affaiblissait l'élan national d'une part et l'intérêt que la Grande-Bretagne avait montré pour la question suisse [1].

Les pleins pouvoirs demandés par le Conseil fédéral furent cependant renouvelés par les deux Chambres. Mais ce vote tardif et restreint était loin de rendre l'énergie du sentiment qui animait toute la partie saine de la nation. Pendant que le fantôme de la guerre à tout prix faisait pâmer de crainte les hommes de la finance, les officiers et les soldats de plusieurs cantons, ceux du loyal Uri en tête, faisaient éclater leur dévouement à la cause de la sûreté et de l'honneur de la patrie. Les plus jeunes cantons, Neuchâtel en particulier, surpassaient presque les plus anciens en enthousiasme.

Les Genevois se montrèrent, s'il est possible, plus enthousiastes encore. On vit les anciens et les nouveaux Genevois, Dufour et Fazy, oubliant tous leurs sujets de divisions, n'avoir plus qu'un cœur et qu'une âme pour la patrie. Parmi les beaux exemples donnés par Genève à cette époque, l'histoire nationale cite avec admiration l'origine de cette société de Winkelried, soutien des veuves et des orphelins de l'armée [2] ; les secours abondants envoyés aux inondés du Vallais et de la Suisse ; l'accueil enthousiaste fait aux miliciens fédéraux ; la fête magnifique du 6 août, couronnée par ce touchant et grandiose cortége de 1200 officiers des cantons, conduits par le magnanime vieillard dont l'habileté unie à la modération a rendu la Suisse à elle-même dans les mauvais jours de 1847. La poésie, unissant ses accents à ceux du patriotisme, poussait un cri d'amour pour la Suisse, qui était le cri de guerre contre l'étranger envahisseur :

Il est à nous, notre libre avenir ;
Morgarten, Grandson, jours de fête,
Si vous ne deviez revenir,
O ! Saint-Jacques, ô ! sainte défaite,
Dans ton pourpre linceul, tu nous verrais dormir [3].

Pendant les années qui suivirent l'annexion de la Savoie à la France, les relations du gouvernement fédéral avec le cabinet des Tuileries demeurèrent un peu tendues. Elles faillirent même se gâter tout à fait à la

[1] Morin, *Précis de l'histoire politique de la Suisse*, IV, 60.

[2] Un Genevois aussi, M. le baron de Grenus, avait déjà affecté un fonds de 120,000 fr. au soulagement des familles de nos soldats.

[3] Vers de M. William de la Rive, auteur de la *Biographie de M. de Cavour*.

suite d'une rixe de village où des gendarmes genevois blessèrent quelques citoyens français. De cette querelle insignifiante, certains organes de la presse française n'eussent pas mieux demandé que de faire un conflit international, voire même un *casus belli* entre les deux peuples. Mais le différend de Ville-la-Grand s'apaisa bientôt, grâce à la prudence du Conseil fédéral et aux bons offices de l'ambassadeur français, M. de Turgot, dont les bienveillantes dispositions pour la Suisse contrastaient heureusement avec celles de quelques-uns de ses prédécesseurs.

Les rapports du gouvernement français et du Conseil fédéral s'améliorèrent même au point de permettre la solution amicale d'une question pendante depuis un demi-siècle. La vallée des Dappes, enlevée à la Suisse par Napoléon Ier (en 1804), et dont la restitution avait échoué une fois par l'indiscrétion du conseiller Usteri (1808), et une autre fois devant l'opposition de la presse française, fut en partie restituée au canton de Vaud (8 décembre 1862). Le secret avec lequel le chef du département politique, J. Stæmpfli, conduisit cette négociation, ne contribua pas peu à son heureuse issue.

La bonne intelligence des deux gouvernements aurait pu être remise en question, lorsque quatre Italiens entreprirent d'assassiner l'empereur. Outre qu'un des conjurés était tessinois, le complot lui-même devait avoir été ourdi sur terre suisse, c'est-à-dire pendant un nouveau séjour qu'avait fait le célèbre révolutionnaire Mazzini à Lugano. Mais le gouvernement du Tessin n'eut pas de peine à se laver de tout soupçon de connivence avec les conspirateurs et n'hésita point à provoquer de la part du Conseil fédéral le renouvellement du décret d'expulsion rendu contre Mazzini et qui était le troisième depuis 1834.

Ainsi fortifiées par l'incident même qui aurait pu les compromettre, les relations diplomatiques de la Suisse avec la France reçurent une nouvelle sanction par la négociation d'un traité de commerce (28 juin 1864). Ce traité, très favorable aux commerçants suisses par la suppression d'une partie des droits d'entrée et la réduction des autres, était dû en partie à l'habileté du ministre helvétique à Paris, M. Kern. Au point de vue du droit public, ce traité a cela de remarquable qu'il introduisait de fait *le libre établissement, sans distinction de croyance*, et consacrait l'émancipation des Israélites que les hommes d'État les plus avancés de 48 n'avaient pas osé inscrire dans la charte fédérale.

Les rapports de la Suisse avec le gouvernement du nouveau royaume uni d'Italie avaient aussi dans le principe éprouvé quelques tiraillements pénibles. La haine des libéraux italiens contre les régiments capitulés de Naples et de Rome était encore vivace et confondait toute la nation

helvétique dans son ressentiment. On ne tenait aucun compte du sang versé par les soldats suisses en faveur de l'indépendance à Vicence en 1848. La position du Tessin que les *italianissimes* ou partisans exagérés de l'unité italienne revendiquaient comme une partie intégrante du royaume uni, était une autre pomme de discorde.

L'annexion projetée du Tessin était néanmoins demeurée circonscrite dans la sphère des journaux et des sociétés particulières, lorsque l'un des lieutenants de Garibaldi, le bouillant général Bixio, la porta à la tribune italienne, au parlement de Turin. Tout en cherchant à atténuer l'impression produite par les paroles de Bixio, le ministre Durando ne fit qu'en aggraver la portée en laissant entrevoir la possibilité d'une négociation diplomatique relative à l'annexion désirée. Il en résulta un certain émoi au sein des Conseils de la nation et du canton du Tessin en particulier, dont la population protesta, comme en 1859, de son loyal attachement à la Confédération suisse. Le colonel helvétique Luvini et le Conseil d'État se firent l'organe de leurs concitoyens indignés. La Confédération répondait aux Tessinois par l'assurance que la Suisse entière se lèverait pour les défendre. Le cabinet de Turin, de son côté, désavoua les malencontreux discours qui avaient ému les Suisses. Mais la confiance ébranlée est lente à renaître. Un petit nombre de tireurs suisses seulement répondirent à l'appel chaleureux du comité qui présidait au tir national italien de Turin (1863). En revanche, la présence de 300 tireurs suisses au grand tir de Milan et les paroles sympathiques échangées en cette circonstance témoignèrent du rétablissement complet des bonnes relations entre les deux peuples. Sur le terrain diplomatique deux circonstances concoururent aussi à dissiper les nuages et à rapprocher les deux pays. C'était d'abord la cession à la Suisse d'une bande de territoire qui met en communication Lugano et le Val Mendrisio. C'était, en second lieu, la solution à l'amiable des questions relatives aux biens de l'évêché de Côme. La création d'un évêché tessinois indépendant des sièges italiens, était réclamée depuis longtemps du saint-siège et fit encore l'objet de négociations entre la cour de Rome et le gouvernement fédéral. Mais quelque désirable que parût cette mesure au point de vue strictement national, elle était de nature à renforcer encore l'élément ultramontain et paraît avoir rencontré des obstacles inattendus dans le principe.

Le refroidissement momentané opéré par la question de Savoie entre la France et la Suisse avait eu pour heureux résultat de rapprocher ce dernier pays de l'Allemagne qui lui était demeurée plus ou moins hostile depuis les événements de 1834. Les cabinets et les peuples alle-

mands ne considéraient plus la Confédération comme un foyer de révolutions et comme le jouet de la politique française. Un premier indice de la réconciliation des deux pays, ce fut la cordiale inauguration du chemin de fer de la Wiese, où le grand-duc de Bade, Frédéric, porta un toast chaleureux à la Suisse et où le chef de la Confédération, M. Stæmpfli, rendit à son tour hommage « à ce pays où un excellent « prince et un excellent peuple vivent dans la plus belle harmonie et « qui est uni à la Suisse par les liens de la sympathie et par les relations « de bon voisinage » (6 juin 1861). Mais, nulle part, le rapprochement des deux peuples ne devait paraître dans un jour plus éclatant qu'au grand tir germanique de Francfort où la bannière fédérale, escortée de 1000 tireurs des cantons, reçut l'accueil le plus enthousiaste (1863).

Dans la sphère fédérale, une des questions les plus importantes avait surgi après 1860, c'était celle du rachat des chemins de fer. Cette question, soulevée par M. Stæmpfli, occupa la presse, puis les Conseils, dont la majorité a repoussé l'adoption de ce projet, considéré comme présentant de graves inconvénients au point de vue politique et financier[1]. Le principal contradicteur de l'homme d'État bernois fut son collègue Dubs de Zurich, qui lui avait déjà fait opposition dans la question de Savoie.

La centralisation projetée des chemins de fer fut comme le chant du cygne de l'ancien président de la Confédération. A la fin de l'année 1863, cet homme d'État intelligent et populaire, le chef du radicalisme éclairé, annonça au peuple suisse surpris et mécontent qu'il résignait ses fonctions de conseiller fédéral pour se livrer aux spéculations privées et prendre la direction d'une banque établie à Berne sur une grande échelle, et à laquelle fut donné par abus le nom de Banque fédérale. Le *Postheiri*, journal charivarique de Soleure, publia à cette occasion une carricature spirituelle représentant, d'un côté, Winkelried se dévouant pour la patrie, en disant : prenez soin de ma femme et de mes enfants, et M. Stæmpfli de l'autre, au milieu des sacs d'écus de sa banque et s'écriant : je prends soin de ma femme et de mes enfants.

Dans la guerre de la sécession des États-Unis (1861 à 1865), la grande majorité du peuple suisse sympathisait avec le Nord, surtout lorsque le président Abraham Lincoln eut proclamé l'affranchissement des noirs et l'abolition de l'esclavage. Aussi l'assassinat de ce dernier causa-t-il une sensation profonde au sein de la nation, qui s'associa au deuil des

[1] Dans la brochure qu'il a publiée sur le *Rachat des chemins de fer*, M. Stæmpfli en évalue le coût à 130 millions.

amis de l'humanité et de la liberté américaine. Plusieurs officiers suisses de distinction, le colonel fédéral Lecomte, entre autres, avaient fait la campagne sous les drapeaux de l'Union contre les *confédérés* ou sécessionnistes.

La courte mais terrible guerre qui mit aux prises pendant un mois (juin, juillet 1866), la Prusse et l'Autriche, contraignit la Suisse de border ses frontières. Mais la paix de Vienne, qui suivit la défaite des Autrichiens à Sadowa ou Königskrätz, permit à la Confédération de licencier promptement ses troupes. Comme dans la guerre précédente, l'opinion en Suisse se divisa, non selon les langues, mais selon les idées religieuses et politiques.

L'agrandissement croissant de la Prusse, qui s'annexait des pays entiers et prenait la place de l'Autriche dans la Confédération germanique, engagea le Conseil fédéral à envoyer un ministre à Berlin, comme elle en avait à Paris, Vienne et Florence. Elle fit choix du landamman Joachim Heer, de Glaris, remplacé sur sa demande, en 1868, par le colonel Hammer, aujourd'hui membre du Conseil fédéral.

La bienveillance calculée de Napoléon n'empêchait pas son gouvernement de poursuivre ses projets d'annexion à l'endroit de ce pays et de la Belgique. Ces projets étaient indiqués dans une circulaire de la Vallette, ministre des affaires étrangères de Napoléon et dans une autre pièce officielle émanée du cabinet de Berlin (le 26 juillet 1870), dont le *Journal de Genève* du 3 août suivant révéla l'existence à la Suisse.

Averti déjà par l'annexion de la Savoie, le Conseil fédéral avait pris ses précautions, construit des routes stratégiques dans les Alpes (l'Axenberg, l'Ober-Alp, la Fourca) et donné tous ses soins à l'armement et à l'organisation militaire. Le conseiller fédéral Welti, d'Argovie, présidait à tous ces préparatifs avec une intelligence et un zèle extraordinaires.

Le Corps législatif de la France impériale n'était pas plus favorable à la Suisse que les ministres de Napoléon III. On avait entendu mettre en doute à la tribune française que la Confédération suisse fût en état de faire respecter sa nationalité. Soucieux comme toujours des intérêts de son pays, le général Dufour s'en plaignit dans une lettre adressée au maréchal Lebœuf, ministre de la guerre de ce prince, par lettre du 24 juin, où il rappelait ce qui s'était fait en Suisse en 1857, à la veille de la guerre avec la Prusse, l'armée de 100,000 hommes mise sur pied, et l'enthousiasme qui animait ces troupes et la nation tout entière sans distinction d'opinion [1].

[1] Marc-Monnier, *Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1872.

En septembre 1870, le Conseil fédéral refusait de prendre part à un Congrès des États européens, qui devait se réunir dans le but de s'opposer aux décrets du concile du Vatican pour le cas où ces décisions seraient d'une nature inquiétante pour le droit public et la paix de l'Europe. Le Conseil fédéral partait de l'idée que les mesures préventives étaient inutiles en Suisse, où les lois *étaient suffisantes* pour *repousser* l'immixtion d'une *Église quelconque dans le droit civil et politique*. Le Conseil fédéral craignait aussi sans doute de blesser les susceptibilités des cantons catholiques, en s'associant à ces mesures préventives. Mais en présence des décisions du concile du Vatican et du déplorable effet qu'elles ont eu et qu'elles ont encore sur la situation politique et religieuse de l'Europe et de la Suisse en particulier, il est permis de se demander si ces hommes d'État n'eussent pas mieux fait de s'associer aux efforts du promoteur du Congrès, le perspicace prince de Hohenlohe, alors premier ministre de l'État très catholique de Bavière.

Les décisions du concile du Vatican, relatives à l'infaillibilité du pape, sont du 19 juillet 1870. Ce même jour ou la veille, par une *coïncidence fortuite* ou *préparée*, l'empereur Napoléon déclarait la guerre à l'Allemagne et entrait en campagne le 2 août. La Suisse, plus menacée par cette guerre que par la précédente, annonça, par l'organe du Conseil fédéral, qu'elle défendrait avec énergie sa neutralité. Un corps de 50,000 hommes fut placé sur la frontière du nord et de l'ouest. Le général Dufour, dont le nom se présentait à tous les esprits, se sentant lui-même trop âgé pour prendre le commandement, l'Assemblée fédérale désigna pour général en chef le colonel fédéral argovien Jean Herzog, dont tous ceux qui le connaissaient appréciaient les talents militaires et que Dufour qualifiait lui-même de chef aussi habile qu'énergique. La levée des troupes se fit avec entrain et ordre en même temps. Le peuple entier s'associa aux dispositions prises par l'autorité pour procurer aux militaires ce dont ils avaient besoin en campagne. Si l'on en excepte quelques villes frontières, les dispositions des Suisses en général étaient au début peu favorables à la France impériale, qui avait commencé la guerre, et dont les convoitises annexionnistes menaçaient l'intégrité de leur territoire. Plus tard, après Sedan et la proclamation de la république, on trouva que l'Allemagne abusait de ses succès, et il se fit une réaction en faveur de la France. Mais ces variations n'affectèrent en rien les sentiments d'humanité qui, dès l'ouverture des hostilités, s'étaient manifestés à l'endroit des victimes de la guerre, à quelque parti qu'elles appartinssent. Ces sentiments se firent jour d'abord en faveur des Strasbourgeois, ces anciens alliés des Suisses, et qu'un affreux

bombardement qui n'épargna pas même l'hôpital, réduisait au désespoir. Un comité, appuyé par le Conseil fédéral, obtint des assiégeants que les femmes, les vieillards et les enfants pourraient quitter la ville et se réfugier en Suisse. Ce fut ensuite le tour des prisonniers français conduits en Allemagne au nombre de 300,000 et auxquels un comité placé à Bâle, d'accord avec l'administration fédérale des postes, faisait passer l'argent et les vêtements que leur envoyaient leurs familles. Les chemins de fer suisses s'associèrent à l'œuvre philantropique de la Direction des postes. Les Allemands, chassés de France et de Paris en particulier, où ils étaient très nombreux, ne trouvèrent pas moins de sympathie en Suisse. Le ministre suisse à Paris organisa leur transport à prix réduit à travers la Suisse. La Confédération eut à s'occuper ensuite de ses propres ressortissants établis à Paris et auxquels le siège de cette ville par les armées allemandes ôtait tout moyen d'existence.

Mais une mission plus grande et plus belle était réservée au peuple suisse. C'était celle de donner asile à l'armée française de Bourbaki, contrainte d'évacuer son pays pour ne pas tomber entre les mains des Prussiens et que le manque de vivres, la neige et un froid intense avaient réduit à un état désastreux (1er février 1871). Les 85,000 hommes dont se composait cette lamentable armée furent accueillis sur le sol suisse avec l'attendrissement respectueux qui est dû au courage trahi par la fortune. Pendant les sept semaines que ces soldats passèrent en Suisse, cantons français et cantons allemands, paysans et citadins, pauvres et riches, rivalisèrent de soins envers leurs hôtes. Plusieurs personnes des deux sexes payèrent même de leur vie leur dévouement au service des blessés et des malades. Les soldats français, au témoignage général, se sont montrés dignes de l'hospitalité reçue et ont laissé les meilleurs souvenirs dans le pays et aux familles avec lesquelles ils étaient entrés en relation.

Le Conseil fédéral avait pourvu à l'entretien de l'armée française et accordé une solde aux officiers et soldats. La république française, sous la présidence de M. Thiers, remboursa intégralement les dépenses faites et qui s'élevaient à plus de 12 millions de francs. Il en avait été dépensé 8 millions pour la garde des frontières. Les sacrifices faits par la Suisse pendant la guerre ne l'empêchèrent pas, la guerre finie, de venir encore en aide aux blessés et aux orphelins des deux nations belligérantes, pour lesquels on fit des collectes dans toutes les écoles.

Quelques jours avant le départ des soldats français internés en Suisse pour leur patrie, il se passa à Zurich un incident déplorable. Les Allemands (d'Allemagne), assez nombreux dans cette ville, avaient demandé à célébrer à la Tonhalle leur victoire et la paix. Le gouvernement zuricois

leur avait accordé cette demande, tout en leur faisant observer qu'ils feraient prudemment d'attendre le départ des internés. Le 9 mars au soir, un millier d'Allemands des deux sexes étaient réunis à la Tonhalle. Tout à coup, une foule furieuse, composée de 2 à 300 individus et accompagnée d'officiers français, cherche à pénétrer dans la Tonhalle dont elle brise les fenêtres à coups de pierre. Il s'engagea une rixe à laquelle mit fin l'arrivée tardive de deux compagnies et demie d'infanterie. Les désordres continuèrent les jours suivants. Le 12, la maison de détention, l'arsenal et les arsenaux furent assaillis. La troupe dut faire usage de ses armes, et les bons citoyens, sans distinction d'opinion, descendirent en armes dans la rue pour venir en aide aux milices. L'arrivée des bataillons fédéraux, commandés par le colonel de Salis et sous la direction du landamman Heer, commissaire fédéral, coupa court aux désordres.

L'intervention fédérale fut, par parenthèse, assez mal accueillie par l'opinion publique à Zurich, où on se disait assez fort pour comprimer l'émeute et où on l'avait cependant laissée hurler dans leurs rues pendant trois nuits, au grand effroi des honnêtes gens.

La punition de 36 des auteurs de l'attentat du 9 mars, condamnés à l'amende et à une détention plus ou moins longue par la Chambre criminelle fédérale, calma l'irritation que l'incident de la Tonhalle avait produite en Allemagne, dont les populations, naguère assez sympathiques à la Suisse, lui avaient été rendues hostiles, depuis la guerre franco-allemande, par le langage de certaines feuilles publiques.

3. Essai de Révision de la Constitution fédérale de 1848 en 1866. — Le Gothard. — Projet de revision de 1872. — Il échoue. — Constitution fédérale de 1874. — Son adoption. — Sa teneur.

En vertu du traité de commerce conclu avec la France, les Israélites français, établis en Suisse, devaient y jouir des mêmes droits que les autres citoyens français. On ne pouvait faire aux Israélites suisses une plus mauvaise position qu'aux Israélites français. Il y avait donc nécessité absolue de reviser les articles de la Constitution fédérale qui avaient rapport à la situation des Juifs établis en Suisse. Mais la revision de ces articles fournit à quelques sociétés politiques radicales, comme l'Helvétia et le Grutli-Verein, l'occasion de formuler d'autres vœux, par exemple ceux de l'introduction du référendum et du véto

[1] Voir les piquants articles de M. Eugène Rambert, intitulés : *Après la Guerre, Journal d'un neutre*, dans la Bibliothèque universelle, 1871. Lausanne, p. 316.

populaire pour certaines lois et l'élection du Conseil fédéral par le suffrage universel, au lieu de l'élection par l'Assemblée fédérale. Les idées de ces sociétés furent combattues par Dubs, de Zurich, et les Chambres fédérales rejetèrent les deux propositions qui lui avaient été soumises. Elles adoptèrent, en revanche, le droit pour la législation fédérale de statuer sur les poids et mesures, la suppression des loteries et des maisons de jeu, la garantie de la propriété littéraire et artistique, la liberté de culte complète et l'interdiction de certaines peines. Ce dernier vœu avait été formulé à la suite d'une sentence rendue dans le canton d'Uri, où l'imprimeur argovien Ryniker avait été condamné à la bastonnade pour avoir édité et répandu un écrit où il était parlé avec mépris du Pape et de l'Église catholique.

Tous ces points furent soumis au vote populaire (le 14 janvier 1866). Mais de ces neuf questions, deux seulement, le droit des Israélites et celui de statuer sur les poids et mesures, obtinrent la majorité. « Le peuple, dit un écrivain genevois, était resté calme, mais avait voté « avec décision. Le sentiment qui avait paru dominer était la crainte « de l'absorption des États par la Confédération [1]. »

Mais un symptôme regrettable de l'affaiblissement de l'esprit public, c'était le peu d'empressement des citoyens à déposer leur vote. Sur 150,000 citoyens actifs, la moitié seulement avaient rempli leur devoir civique. Cette abstention ne fit qu'enhardir les revisionnistes à tenter une nouvelle campagne et à réunir les 50,000 signatures nécessaires pour que les questions jugées fussent portées à nouveau devant le peuple. La société des Juristes vint en aide aux revisionnistes par une pétition, tendant à l'unification du droit, en matière civile et commerciale. Après de vifs débats, le Conseil national décida le renvoi de la chose au Conseil fédéral qui, en présence des événements extérieurs, jugea l'ajournement convenable jusqu'à la prochaine législature. Mais les revisionnistes ne se lassaient point et l'année 1868 vit reparaître les pétitions de plusieurs sociétés politiques pour le véto et le référendum. Une partie des radicaux des cantons allemands, à Zurich et Saint-Gall surtout, y poussaient de toutes leurs forces et tenaient des assemblées. La plus nombreuse, celle de Zurich (19 avril 1869), vota un programme qui centralisait le droit civil, le droit politique, le culte, le militaire, l'enseignement supérieur, les chemins de fer même. On ne disait rien du véto et du référendum, envisagés par les radicaux des cantons avancés comme un sabot au progrès.

[1] Morin, *Précis de l'Histoire politique de la Suisse*, V, 130.

Mais l'attention publique en ce moment était aux intérêts matériels. L'idée de percer l'un des massifs des Alpes s'était présenté à ces esprits à la fois positifs et téméraires dont le nombre va croissant dans notre vieille Europe, rajeunie par l'industrialisme. Percerait-on le Gothard ou le Simplon, le Lukmanier ou le Splügen ? Toute la Suisse financière et industrielle se divisait sur cette question que la Suisse orientale résolvait naturellement en faveur du Lukmanier, pendant que la Suisse centrale opinait pour le Gothard et que les cantons de l'ouest se prononçaient pour le Simplon. L'Italie et l'Allemagne, trouvant leur intérêt au percement du Gothard, s'étaient offertes à couvrir la plus grande partie des dépenses et ne demandaient à la Suisse que d'y concourir pour la somme de 20 millions. Mais, quelque tentante que fût l'offre de ces deux puissances, l'entreprise ne laissait pas d'éveiller bien des appréhensions. Elle trouvait des contradicteurs et chez ceux qui trouvaient la charge au-dessus des ressources d'un petit pays, et parmi les citoyens soucieux de l'avenir de la Suisse et de son indépendance. On se demandait avec anxiété ce que deviendrait cette dernière, lorsque deux puissants États comme l'Allemagne et l'Italie auraient chacun en mains une clef de la Suisse. D'autre part, on se disait que la Suisse ne pouvait rester en dehors du mouvement européen et se condamner à l'isolement. Le percement du Mont-Cenis, opéré par la France, semblait exiger que la Suisse imitât son exemple et offrît au commerce indigène des voies de communications analogues. Après de sérieuses discussions, les Chambres fédérales se prononcèrent pour l'affirmative et une convention avec l'Allemagne et l'Italie fut signée à Berne, le 13 octobre 1869. Mais la guerre franco-allemande vint arrêter net l'exécution de l'entreprise au moment où elle allait se réaliser. La guerre finie, les travaux commencèrent et se poursuivirent avec activité sous l'habile et infatigable direction de M. Favre, de Genève.

La question de la revision, ajournée par la guerre, comme l'affaire du Gothard, trouvait encore un obstacle nouveau et inattendu dans les questions irritantes soulevées par les décisions du fameux concile du Vatican et qui eurent pour conséquences successives en Suisse l'établissement du vieux catholicisme, l'expulsion par le Conseil fédéral de M. Mermillod, créé évêque de Genève par le saint-siège à l'insu des intéressés (20 septembre 1872), la destitution de Mgr Lachat, évêque de Bâle-Soleure par les États diocésains (29 janvier 1873), et le renvoi du nonce Agnozzi.

Mais la proclamation de l'infaillibilité papale, jointe à la publication du syllabus, cette machine de guerre dirigée contre le progrès et la

liberté modernes, ne faisaient que rendre plus désirable aux citoyens une organisation forte de l'État pour résister au torrent de l'absolutisme religieux et politique.

Il faut joindre à cela le besoin d'une organisation solide de l'armée qu'avaient fait ressortir une fois de plus la guerre franco-allemande et les anomalies de législation qui rendaient l'unification du droit ou de certaines parties du droit nécessaire, au point de vue commercial. Aux yeux des démocrates ardents, les droits du peuple et son contrôle sur la législation fédérale, ne trouvaient pas non plus une expression suffisante dans la nomination des membres du Conseil national. Un Peuple, une Loi, une Armée, telle était la devise des revisionnistes à outrance, des centralisateurs unitaires.

Une revision, qui se rapprochait, sans y atteindre toutefois, de cet idéal, fut adoptée par les Chambres et soumise au peuple, le 12 mai 1872. Mais, malgré tous les efforts des revisionnistes et les pronostics des journaux, du *Journal de Genève* entre autres, l'organe le plus important de la Suisse française, la revision fut rejetée à une majorité de 5,511 voix.

Le souverain avait parlé; les mandataires de la nation n'avaient, semblait-il, qu'à se taire et à accepter le verdict de la nation. Mais la faible majorité des anti-revisionnistes, une grande assemblée de revisionnistes, à Olten, et qui comptait, dit-on, 30,000 personnes, plus encore la circonstance que le parti revisionniste s'était renforcé, soit au Conseil national, soit au Conseil fédéral (par l'entrée de M. Eugène Borel, de Neuchâtel), rendirent aux centralisateurs l'espoir de réaliser une partie de leur programme, en prenant la précaution de l'adoucir et de multiplier les compromis. C'est ce qui eut lieu dans un nouveau projet qui obtint l'approbation de la grande majorité de la presse. Soumis au peuple, le 19 avril 1874, ce projet reçut également la sanction de celui-ci par une majorité de 340,175 voix contre 198,182. Les 28 et 29 mai, la nouvelle Constitution fut déclarée en vigueur par les Chambres.

Voici un résumé des principales dispositions de la Constitution revisée de 1874, cette loi fondamentale de la Suisse actuelle. Nous laissons de côté les dispositions empruntées à la Constitution de 1848 dont nous avons donné l'analyse plus haut [1]. Nous nous bornerons à citer les dispositions nouvelles et celles qui ont reçu un nouveau développement ou une modification saillante.

En ce qui regarde le *militaire*, l'organisation et l'instruction appar-

[1] Voir page 476 de ce volume.

tiennent à la Confédération, mais l'exécution et la nomination des officiers restent aux cantons. Les militaires qui ont perdu leur vie ou leur santé au service fédéral ont droit au secours de la Confédération, pour eux ou leur famille, s'ils sont dans le besoin (art. 48).

En matière de droit, la contrainte par corps (le capiatis de l'ancien droit) est abolie (art. 59).

La peine de mort, sous réserve du code pénal militaire, est abolie (art. 68).

Au Tribunal fédéral ressortent : 1° les crimes et délits politiques ; 2° les réclamations des citoyens relatives à la violation de leurs droits constitutionnels.

La liberté d'établissement est accordée à tout citoyen suisse qui devient électeur dans le canton où il s'établit, après trois mois de séjour. Il peut être renvoyé du canton, s'il tombe d'une manière permanente à la charge de la bienfaisance publique (art. 44 et 45) [1]. A la Confédération incombe le devoir de régler les frais de maladie et de sépulture d'un citoyen, tombé malade ou décédé dans un autre canton (art. 48). La durée du travail des ouvriers dans les fabriques et le travail des enfants, en particulier, seront réglés par la Confédération (art. 34). Les maisons de jeu et les loteries sont prohibées (art. 35). Il est interdit de fonder de nouveaux couvents ou ordres religieux et de rétablir ceux qui ont été supprimés (art. 52) [2]. La liberté de conscience et de croyance est garantie. Nul ne peut être contraint de faire partie d'une association religieuse, de suivre un enseignement religieux, d'accomplir un acte religieux, ni encourir des peines de quelque nature qu'elles soient, pour cause d'opinion religieuse. La personne qui exerce l'autorité paternelle a le droit de disposer de l'éducation religieuse de ses enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, etc. (art. 49). La juridiction ecclésiastique, qui existait encore dans certains cantons, pour les questions relatives au mariage et à la séparation des époux, est abolie (art. 58). Aucun évêché ne peut être établi sur le territoire suisse sans l'approbation de la Confédération (art. 50). Les jésuites et les sociétés qui leur sont affi-

[1] Cette disposition serait injustifiable aux yeux des amis de l'humanité, si on ne savait la mauvaise habitude qu'ont certains cantons d'envoyer leurs ressortissants pauvres s'établir chez leurs voisins.

[2] « C'est (dit M. Morin, à propos de cet article et d'autres) un arsenal de me« naces préventives dirigées contre toute domination ecclésiastique et un affranchis« sement complet de toute tutelle religieuse dans le domaine de l'État. Ce projet « allait peut-être trop loin dans les mesures défensives en prohibant la fondation de « nouveaux couvents ou ordres, ou le rétablissement de ceux qui avaient été suppri« més. » *Précis de l'Histoire politique de la Suisse*, IV, p. 286.

liées sont exclues de la Suisse; toute action dans l'église et dans l'école est interdite à leurs membres (art. 51). Cette interdiction peut s'étendre aussi à d'autres ordres religieux dont l'action est dangereuse pour l'État ou trouble la paix entre les confessions.

L'école primaire est rendue obligatoire, gratuite, non confessionnelle et placée sous une direction laïque (art. 27). La Confédération a le droit de créer une Université fédérale et d'autres établissements supérieurs, ou de *subventionner des établissements de ce genre*. Le mariage civil est introduit. Aucun empêchement ne peut y être apporté pour motifs confessionnels, pour indigence, etc., etc. (art. 54).

L'article 42 de la nouvelle Constitution, renouvelée de celle de 1848, fixe comme suit les sources de revenus de la Confédération : 1° les péages perçus à la frontière; 2° les postes et télégraphes; 3° le monopole de la poudre; 4° la moitié du produit de la taxe payée aux cantons pour les exemptions du service militaire; 5° les contributions des cantons.

Le projet de 1872 fixait à 50,000 le nombre des citoyens actifs requis pour obliger l'autorité à soumettre une loi au vote populaire; il a été modifié en abaissant à 30,000 le nombre fixé précédemment à 50,000. Le même droit que le projet de 1872 attribuait à cinq cantons, la Constitution de 1874 l'attribue à huit États.

Telles sont en raccourci les dispositions les plus saillantes de la Constitution fédérale qui régit actuellement la Suisse. La Constitution de 1874, pas plus que celle de 1848, ne fait mention de la ville de Berne comme devant être le chef-lieu de la Confédération. Mais cette ville de l'Aar ayant été maintenue comme le siége des autorités fédérales, et Zurich étant le siége de l'école polytechnique fédérale depuis sa fondation, les Chambres ont jugé de bonne politique de placer le siége du Tribunal fédéral à Lausanne, dans la Suisse romande, pour resserrer les liens de ces deux parties principales de la Confédération.

Notre intention était de faire suivre ce tableau général d'un coup-d'œil sur la situation intérieure des cantons pendant la période de 1861 à 1874. Mais, comme le dit très bien dans son *Histoire de France*, le judicieux M. Dareste, plus on se rapproche de nos temps, « plus il est difficile de trouver le point de vue favorable à la perspec-« tive. Nous sommes trop sous le coup de nos impressions partiales « et de nos souvenirs personnels[1]. »

[1] Dareste, *Histoire de France*, VIII, p. 574.

La difficulté que peut éprouver l'historien d'un grand pays comme la France, à propos des événements de 1830 à 1848, est plus grande encore quand il s'agit d'événements beaucoup plus récents et de personnages tout à fait contemporains et trop près de nous pour que nous puissions en parler avec une impartialité complète, en bien ou en mal, c'est-à-dire *sans colère ou sans haine,* comme dit Tacite, ou avec cette absence de crainte et d'espérance dont se targuait Salluste au début de sa Vie de Catilina.

4. Civilisation de la Suisse au XIXme siècle. — Aperçu général sur le XIXme siècle. — Progrès matériels. — Influence des associations. — Progrès intellectuels (savants, lettrés et artistes).

En jetant un coup d'œil rétrospectif sur la moitié du XIXme siècle dont nous venons de tracer le tableau avec détails, on s'étonne des PROGRÈS MATÉRIELS extraordinaires accomplis pendant cette période contemporaine de notre histoire. Routes, ponts, canaux, chemins de fer, télégraphes, bateaux à vapeur, expositions d'industrie, consulats de commerce s'étendant jusqu'à la Havane, à Canton en Chine, au Japon: 150,000 ouvriers employés à la fabrication d'objets divers, sans compter les mineurs assez nombreux travaillant à l'extraction des métaux, ce n'est là encore qu'une partie des faits remarquables qu'offre le développement des intérêts matériels en Suisse dans ce dernier âge [1]. Le docteur Bowring, dans le Parlement anglais, appelait le progrès de l'industrie en Suisse un *progrès sans exemple*. Plus récemment, un écrivain français, M. Émile de Laveleye, appelait la Suisse le pays le plus industriel de l'Europe [2].

Le progrès agricole est suffisamment attesté par le bien-être croissant du paysan suisse qui est encore le roi des paysans; il se montre également par la fondation de nombreuses sociétés agricoles et par des expositions

[1] La route du Gothard a immortalisé le nom du landamman Meschini; celle du Splugen, le nom du conseiller d'État Poccobelli. Un troisième ingénieur célèbre, M. Pichard, a construit la plupart des routes et des ponts du canton de Vaud. La route du Septimer est l'œuvre de M. la Nicca; celle du Simplon, de M. Géard, de Genève. Le premier bateau à vapeur établi sur le lac de Genève date de 1823.

La *Statistique* de Franscini accusait un chiffre de près de 50,000 ouvriers en étoffes de coton, de 10,000 ouvriers en soieries, de 20,000 horlogers, de 1000 tresseurs et tresseuses de paille, de 4000 ouvriers en dentelles, de 3000 bijoutiers, de 3000 tanneurs, de 1500 ouvriers imprimeurs et lithographes, de 1500 verriers, de 1000 papetiers, etc. Sur l'état économique en général de la Suisse actuelle, voir Wirth, *Statistik der Schweiz*. Zurich, 1871-73.

[2] Emile de Laveleye, l'*Économie rurale de la Suisse*, *Revue des Deux Mondes* du 15 avril 1863, p. 856.

dont les villes suisses n'ont pas été seules à admirer les produits. L'entretien d'environ deux millions et demi de têtes de bétail [1] et la fabrication de 490,000 quintaux de fromage témoignent, d'autre part, de l'activité de la culture pastorale. Les fromageries étaient, en 1862, au nombre de 1000 dans les seuls cantons de Vaud et de Fribourg [2]. Seulement, l'ami du pauvre se prend presqu'à regretter l'établissement de tant de fromageries, en voyant le lait devenir si rare dans les campagnes et cesser de fournir à la classe indigente son aliment principal et journalier.

Le paupérisme a diminué sensiblement, il est vrai, dans certains cantons ; mais dans d'autres, au contraire, il a pris des proportions effrayantes, et l'on connaît telle contrée (l'Entlibouch par exemple) où le propriétaire campagnard paie jusqu'à 24 pour 100 de son revenu, tant la taxe des pauvres pèse lourdement sur lui. Certaines parties du grand et riche canton de Berne ne sont pas moins obérées. Aussi beaucoup de familles suisses cherchent-elles dans l'émigration un refuge contre leur misère. Des communes entières sont parties pour le Texas ou pour le Brésil. Mais des déceptions cruelles attendent ces émigrants dont un bien petit nombre seulement arrivent à se créer une existence passable dans le Nouveau Monde. Le triste sort des colons que la misère avait forcés d'aliéner leur liberté, motivait, il y a bon nombre d'années, l'envoi d'un représentant fédéral à Rio-de-Janeiro. Il en est autrement, dit-on, dans les colonies établies par des familles suisses aux bords de la mer Noire. Ces établissements sont dans un état prospère et doivent leurs premiers progrès à l'élève des mérinos. La statistique officielle porte le nombre des émigrants à environ 5000 par an, en moyenne, de 1868 à 1872 [3].

Deux choses manquent à la Suisse pour en faire un pays fertile, le blé et les forêts. Elle est le pays de l'Europe qui récolte le moins de blé eu égard à son étendue et à sa population. Elle n'a de boisé que la sixième partie de son sol. Pour ces deux articles, comme pour le vin, la Suisse est tributaire des contrées qui l'environnent.

[1] 400,000 moutons, 379,000 chèvres, 180,000 porcs, 100,000 chevaux et 875,000 bêtes à cornes. Voir sur l'*Économie rurale de la Suisse*, Schatzmann, *Die schweizerische Alpenwirthschaft*. Aarau, 1862. — Emminghaus, *Die schweizerische Volkswirthschaft*. Leipzig, 1860. — Berlepsch, *Schweizerkunde*. Braunschweig, 1858-60, la Statistique de Franscini et la Statistique publiées par le Conseil fédéral.

[2] La première fromagerie fut établie à Kiesen (Signau), date de 1815, et eut pour fondateur un patricien bernois, M. d'Effinger.

[3] *Journal de Statistique suisse*. Bern, 1874, 39. Le nombre total des émigrants, pour 1872, est de 4596 ; en 1869, il était de 5007.

L'esprit d'association, allié à l'amour du bien public, a apporté un notable soulagement à la gêne des petits propriétaires et des travailleurs par la création des caisses d'épargne, des assurances officielles, des caisses hypothécaires, des banques cantonales et populaires établies dans la plupart des cantons. La caisse d'épargne a été introduite jusque dans les écoles.

En 1845, le socialisme, qui cherche des remèdes plus radicaux à l'inégalité des conditions, n'avait fait qu'une courte apparition en Suisse à la suite des cours publics donnés, à Lausanne, par M. Considérant, et, à Zurich, par M. Treichler. Mais les boulangeries sociales, les sociétés de consommation et les sociétés de secours mutuels qui ont surgi dès lors doivent pour la plupart leur origine à une pensée chrétienne ou philanthropique plutôt qu'à l'action directe du socialisme, à moins qu'on ne consente à renfermer cette doctrine dans la devise adoptée par son fondateur, Saint-Simon : « Travailler à améliorer le sort des classes laborieuses et souffrantes. » Tout Suisse, à ce taux-là, doit être socialiste.

Une société nombreuse, le *Grütli-Verein*, fondée par M. Galeer, un citoyen de Bienne, établi à Genève, avait d'abord des tendances extrêmes et des utopies dangereuses, qui ont fait place au patriotisme et au bon socialisme dont nous parlons.

Une doctrine bien différente du socialisme honnête de Considérant, de Treichler et de Galeer, le communisme sanguinaire de la Jeune Allemagne avait déjà essayé plus tôt de se produire à Lausanne, Zurich et autres lieux. Il y eut même un moment où le communisme parvint à posséder des clubs ou cercles clandestins dans vingt-sept villes et bourgs de la Suisse. Des sociétés de chant devaient être instituées pour cacher le jeu du prolétariat voleur et meurtrier, et les écoles dirigées de manière à donner le dégoût de toutes les institutions existantes [1]. Mais découverte et proscrite à cause de ses doctrines sur la communauté des biens et des femmes, cette secte, composée en grande partie d'ouvriers allemands, disparut totalement du sol helvétique où, loin de faire jamais la loi, elle a été condamnée, du premier jour de son apparition au dernier, à traîner une existence isolée et clandestine. L'un des chefs de la secte, le cordonnier Weitling, de Magdebourg, l'auteur de l'*Évangile du pauvre pécheur*, fut condamné à Zurich sous le régime de septembre, à dix mois de prison et au bannissement de la Suisse à la suite du rapport publié par M. Gaspard Bluntschli, le savant publiciste de ce nom.

[1] « Dieu n'est qu'un fantôme, disaient les feuilles communistes de Vevey, » et Guillaume Marr, l'un des chefs de la secte, écrivait : « Puissé-je voir des crimes « monstrueux et non cette vertu qui m'ennuie » (1844).

Les Sociétés sont aujourd'hui une partie très importante de la vie sociale, intellectuelle et politique des peuples. Parmi les associations nationales exerçant au grand jour leur activité salutaire, il faut citer, en première ligne, la *Société suisse d'utilité publique*. Composée d'hommes d'élite de tous les cantons, cette société a bien mérité de la Confédération par sa sollicitude pour les malheureux, pour l'enfance abandonnée, pour l'éducation populaire, pour l'honneur du nom suisse. Les troubles politiques de l'année 1830 suspendirent un instant ses travaux ; mais aux cris de détresse des inondés d'Uri, des Grisons, du Vallais et du Tessin, toute divergence cessa à l'instant entre ses membres. 379,719 francs furent recueillis en faveur des victimes de l'inondation. La canalisation de la Reuss, près d'Altorf, est l'œuvre de la *gemeinnützige Gesellschaft*, à laquelle on doit encore la création de deux asiles pour les enfants vicieux, l'un en faveur de la Suisse protestante (Bæchtelen), l'autre en faveur de la Suisse catholique (Sonnenberg). Si la prairie historique du Grütli n'a pas été profanée par la spéculation mercantile, on le doit encore à la généreuse initiative prise par cette société dans l'assemblée générale de Schwyz (7 septembre 1858). La souscription ouverte parmi la jeunesse suisse, à la suite de cette réunion, a produit une somme de 91,000 fr., consacrée en partie à l'acquisition du Grütli et du terrain environnant. L'horrible incendie qui détruisit en grande partie le bourg de Glaris (10 mai 1861) procura une nouvelle occasion à la Société d'utilité publique de manifester son esprit chrétien et philanthropique.

C'est aussi grâce à l'esprit d'association ou aux souscriptions de ses enfants que la Suisse du XIXme siècle a vu s'élever plusieurs monuments nationaux comme ceux de Winckelried à Stanz, de l'Union de Genève à la Suisse et les statues de Rousseau à Genève (1835), de Pury à Neuchâtel (1855), et du P. Girard à Fribourg (1860). Le monument de Rousseau souleva une polémique assez vive et comptait au nombre de ses promoteurs Töpffer, depuis si célèbre comme conteur, et Franz Kuenlin, l'auteur des *Schilderungen der westlichen Schweiz*, le dernier des écrivains fribourgeois du chef-lieu qui aît écrit en langue allemande.

Au premier rang des sociétés vouées aux sciences, figure toujours la *Société helvétique des sciences naturelles*, dont la réunion à Samaden, dans la Haute-Engadine, inspirait au naturaliste français, M. Charles Martins, quelques pages sympathiques dans la *Revue des Deux-Mondes*. Avec cette société lutte d'importance la *Société fédérale des études historiques*, établie en 1840 par les soins du vénérable et savant Gaspard Zellweger, de Trogen. Ces deux sociétés, ainsi que la *Société agricole* des

cinq cantons français, établie en 1860, reçoivent des subsides de l'autorité fédérale. Les Beaux-Arts sont représentés par la *Société helvétique de Musique*, la *Société des Arts* de Berne, Genève, Neuchâtel, Bâle, et par la *Société fédérale de chant*; les exercices du corps par la *Société fédérale de gymnastique*. La *Société des tireurs* ou *carabiniers fédéraux* (1824) tient à la fois d'une institution militaire et d'une société politique. Mais la Constitution de 1848, en donnant une représentation à la nation à côté de celle des gouvernements, a ôté aux tirs fédéraux une partie de leur importance politique. Une autre société exclusivement politique et radicale, l'*Helvetia*, a exercé une certaine action qui paraît s'être considérablement affaiblie depuis le vote sur la revision. La Suisse catholique a vu naître une société beaucoup plus nombreuse, la *Société de Pie IX*, instituée pour défendre les intérêts catholiques. Les intérêts religieux des réformés ont pour organe la *Société pastorale*. Il existe deux sociétés d'instituteurs, dont l'une embrasse toute la Suisse, l'autre la Suisse romande spécialement [1].

Malgré l'ombre ou le demi-jour dont aiment à s'entourer certaines sociétés maçonniques, un fait public et important de leur organisation actuelle, c'est la fusion de 27 loges suisses en un corps unique, accomplie à Zurich le jour de la Saint-Jean 1844, sous le nom d'Alpina. Le siége central de cette société varie avec la résidence du président ou grand-maître en charge [2].

La Suisse compte, en outre, plusieurs sociétés *fédérales* d'étudiants. Le premier rang pour le nombre et l'influence appartient à la *Société de Zofingue*, dont la devise est : *Patrie, Amitié, Science*, et qui fait profession de rester étrangère à la politique du jour. En 1847, une partie

[1] Parmi les sociétés *scientifiques*, qui n'embrassent qu'une zone circonscrite par la langue ou des relations étroites, marquent la Société d'histoire de la Suisse romande (1837); la Société d'histoire des cinq cantons, Lucerne, Uri, Schwytz, Underwald, Zoug (1841); la Société jurassienne d'émulation (1847), et plusieurs sociétés cantonales pour les études historiques et les sciences naturelles. Toutes ces sociétés libres publient chaque année des Mémoires et des Documents. L'Institut national genevois, institué par M. James Fazy (1854) et subventionné par l'État de Genève, a fait paraître plusieurs travaux importants. Une société plus ancienne, celle des Arts, publie des bulletins intéressants de ses travaux, sur l'agriculture, l'industrie, les beaux-arts proprement dits. La Société d'histoire et d'archéologie de Zurich se distingue de toutes les sociétés purement cantonales par l'éclat et la profondeur de ses travaux insérés dans ses *Archives de la Société des antiquaires* (Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft).

[2] Voir les discours prononcés les 23 et 24 juin 1844 par trois hauts dignitaires de l'ordre, J.-J. Hottinger, l'éloquent historien, comme grand-maître, Bluntschli, le célèbre publiciste, et l'habile jurisconsulte Fourrer, membre du Conseil fédéral. Zurich, 1844.

de la société qui ne s'accommodait pas de cette abstention de la politique brûlante, fit scission sous le nom de Nouvelle Zofingue transformée ensuite en *Helvetia*. La société des *Belles-Lettres* qui embrasse les cantons français et protestants de Vaud, Genève et Neuchâtel date de 1806. Elle comptait parmi ses membres fondateurs l'un des continuateurs de Jean de Muller, Charles Monnard. Son émule et ami, Louis Vulliemin, a coopéré à la fondation de celle de Zofingue.

Une des plus importantes conquêtes de l'époque actuelle, c'est la liberté de la presse, *ce chemin de fer des idées*. Les constitutions de l'année 1831 avaient consacré cette liberté, mais avec des restrictions qui en gênaient l'exercice sans offrir aucune garantie réelle de capacité et de moralité. Délivrée de ces entraves, la liberté de la presse a fait éclore plus de 400 feuilles publiques [1]. Trop de journaux encore n'ouvrent leurs colonnes qu'à une politique de parti, de coterie ou de clocher, sans souci de leur mission élevée et des intérêts généraux de la nation. Le goût des Lettres, des Sciences et des Arts n'a pas gagné non plus à la multiplication de ces feuilles locales qui trompent le besoin de savoir plutôt qu'elles ne réussissent à le satisfaire.

Les INTÉRÊTS INTELLECTUELS ont un organe spécial d'une certaine importance dans la Suisse romande. C'est la *Bibliothèque universelle* fondée par les deux frères, Charles et Augustin Pictet (1796), et dont une société poursuit la publication en deux livraisons mensuelles, l'une consacrée aux lettrés et au grand public, l'autre destinée spécialement aux amis des sciences positives et naturelles. Un second organe littéraire considérable, la *Revue Suisse*, qui paraissait à Lausanne (de 1838 à 1846) et depuis lors à Neuchâtel, s'est fondu avec le précédent (en 1862) et a trouvé un rédacteur habile et d'un désintéressement rare, dans la personne de M. Edmond Tallichet, auteur lui-même d'articles remarqués sur la politique suisse et étrangère.

Bien que trois fois plus grande que la Suisse romande, la Suisse allemande n'a aucun organe central à mettre à côté du précédent recueil. Un individualisme excessif rend le descendant du Germain moins enclin que celui du Bourguignon à se grouper autour d'un centre et à réunir ses forces en faisceau. La publication de la Revue mensuelle intitulée l'*Helvetia*, qui paraît à Bâle depuis trois ans, donnera peut-être à la Suisse allemande le lien qui lui manquait. Le rédacteur de cette Revue est un Zuricois, M. Robert Weber, poète distingué et auteur d'un recueil des poètes de la Suisse allemande, en trois volumes, publiés à Glaris en 1867.

[1] Heitz, *Statistique des journaux suisses*, Bâle 1872.

La Suisse est un bien petit pays à côté des grands États qui l'avoisinent. Très peu d'avantages y sont attachés à l'exercice des arts intellectuels, et que de fois un roi de France, de Prusse ou d'Italie ou une grande république comme celle des États-Unis, a généreusement payé la dette de la Suisse envers un savant méconnu ou mal secondé dans sa terre natale. Le culte des lettres, des sciences et des arts ne laisse pas de compter encore dans le pays du grand Haller et de Rousseau des représentants assez considérés des savants des autres pays pour qu'on ait vu, à quelques jours d'intervalle, l'un d'eux, M. Studer, de Berne, choisi pour présider le congrès des géologues de France, réuni à St-Jean de Maurienne, et un second, M. Gaspard Bluntschli, de Zurich, professeur de droit public à l'université de Heidelberg, appelé à présider le congrès des jurisconsultes allemands assemblés à Dresde (1861).

Impossible de donner ici une idée complète du mouvement intellectuel dans les 22 cantons. Nous essaierons simplement d'indiquer sommairement les notabilités de notre histoire littéraire pendant la période contemporaine, au risque de tomber dans les erreurs et omissions inséparables d'un travail pareil. Quelques-uns des hommes d'élite dont suit la nomenclature n'appartiennent à la Suisse que par un séjour prolongé et l'influence qu'ils y ont exercée pendant un certain laps d'années. Mais si, comme l'a dit éloquemment un des premiers historiens littéraires de France, M. J.-J. Ampère, « ce qu'un pays donne « compte dans l'inventaire de sa richesse, et ce qu'il reçoit dans l'inven- « taire de sa gloire, » nous pouvons, sans trop de scrupule, appliquer à notre usage la règle posée par M. Ampère, et dont les peuples voisins ont largement usé jusqu'à ce jour au détriment de notre patrie.

Les SCIENCES RELIGIEUSES ont toujours eu des représentants illustres sur le sol helvétique. La Suisse catholique place au premier rang, Tanner de Schwyz et les trois théologiens lucernois, Widmer, Gugler et Bourcard Leu. La Suisse protestante cite avec orgueil l'éminent et pieux antistès J.-J. Hess, de Zurich, auteur d'une *Vie de Jésus* qui n'avait rien de commun avec celle de Strauss, les théologiens zuricois Schulthess et Alexandre Schweizer, de Wette, naturalisé Bâlois, Philippe Schaff, né à Coire, Schenkel de Schaffhouse, et les pasteurs genevois, vaudois et neuchâtelois, Cellérier, Chenevière, Monod (Frédéric et Adolphe), Chastel, Gaussen, Diodati, Munier, Alexandre Vinet, Manuel, Bridel, Bouvier, Godet. Dans la Suisse catholique, on vantait la brillante parole de l'évêque d'Hébron, Gaspard Mermillod, avant son expulsion de Genève en 1873.

Les SCIENCES PHILOSOPHIQUES mettent au rang des penseurs originaux, Pierre Prévost, Charles de Bonstetten, Albert Stapfer (mort à Paris en

1839), Paul-Ignace-Vital Troxler, Charles Secretan, l'auteur profond de la *Philosophie de la Liberté*, Ernest Naville, Marc Debrit.

Les SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES ont enregistré parmi les noms célèbres, ceux de Rossi, de Dumont, le traducteur de Bentham, de Benjamin Constant, né à Lausanne, de Charles de Sismondi, de Charles-Louis de Haller (l'auteur de la Restauration des Sciences politiques), de Gaspard Bluntschli, d'Antoine-Élisée Cherbuliez, de Joseph Hornung, d'Auguste de Gonzenbach à Berne, de Bellot, d'Odier, de Louis Keller du Steinbock (mort à Berlin en 1860), et de Ruttimann, de Zurich, d'Édouard Secrétan, de Dameth, à Genève, de Renaud d'Avenches, professeur de droit à Heidelberg.

La SCIENCE D'ÉLEVER LES HOMMES ne connaît point de plus beaux noms que ceux de Pestalozzi, Fellenberg, Girard, Ernest Naville, Wehrli de Thurgovie. La littérature pédagogique, représentée par un très remarquable ouvrage de Mme Necker de Saussure, n'est pas restée en arrière; elle cite avec honneur les noms de Gauthey, l'auteur de la *Pédagogie chrétienne*, de Charles Clavel de Genève, de M. Roger de Guimps, l'auteur de la *Philosophie de l'Éducation*, à côté desquels une place considérable pour l'influence exercée sur le corps enseignant de la Suisse allemande revient à Thomas Scherr, Wurtembergeois d'origine et à Grünholzer d'Appenzell.

Les ÉTUDES HISTORIQUES, de tout temps en honneur parmi les Suisses, ont donné pour disciples à Jean de Muller (mort en 1809) et à Sismondi (mort en 1842), une foule d'esprits distingués, parmi lesquels l'*Histoire proprement dite* cite au premier rang MM. Merle d'Aubigné, Ch. Monnard, Louis Vulliemin, de Félice, Hagenbach, J.-J. Hottinger, Frédéric Hurter, Jacques Bourkhard de Bâle (l'historien de la Renaissance en Italie), Gloutz-Blotzheim, Antoine de Tillier, Gelzer, Baumgartner, Antoine Henne, père et Otton Henne, fils du précédent.

Comme *historiens érudits* ou comme historiens politiques, figurent à divers titres MM. Eutychès Kopp, Frédéric de Gingins, J.-J. Hisely, Zellweger, de Rodt, G. de Wyss, Louis Wurstemberger, Philippe de Ségesser, Édouard Mallet, les deux Galiffe, Favre, Albert Rilliet, Matile, Théodore Moor, Blumer, Gelpke, Gall, Morell, Guillaume Vischer, Hidber, Fechter, Amédée Roget, Jahn, Georges Meyer de Knonau, Charles LeFort, Pierre Vaucher, Fiala, Lütolf, Wattenwyl-Diesbach, Rochholz, Frédéric de Chambrier, Pictet de Sergy, etc.

L'*Archéologie,* cette science auxiliaire de l'histoire, a fait connaître les noms de Ferdinand Keller, Henri Meyer, Dubois de Montperreux, Troyon, Morlot, Auguste Quiquerez, Édouard Desor, le baron de Bon-

stetten, etc. — Une autre science alliée à l'histoire, la *Géographie*, cite avec distinction les ouvrages de Gérold Meyer de Knonau, de Frédéric de Rougemont, de Guyot, de Neuchâtel, aujourd'hui aux États-Unis, de Paul Chaix, de Genève, de Wettstein, de Zurich. La *Statistique* a popularisé le nom du Tessinois Franscini, de Kinkelin de Bâle, etc.

Chaque canton, chaque contrée, souvent même chaque institution de quelque importance, a son monographe en Suisse. Longtemps en arrière de la Suisse allemande, la Suisse romande rivalise maintenant avec elle, grâce à l'impulsion donnée au commencement de ce siècle par l'auteur du *Conservateur suisse*, le pieux, jovial et spirituel pasteur Bridel[1], mort en 1846.

La LITTÉRATURE mentionne d'abord quelques talents hors ligne, comme Mme de Staël (morte en 1817), ou des romanciers d'élite, Henri Zschokke, Bitzius (Jérémias Gotthelf), Godefroy Keller, Rodolphe Töpffer, Charles Didier; un dramaturge remarquable, M. Marc Fournier; un critique éminent, Alex. Vinet et les poètes allemands, Salis, Usteri, Frœhlich, de Brugg, Leuthold, de Zurich. Parmi les plus connus de nos hommes de lettres, nous citerons encore Sayous (mort à Paris en 1870), Petit-Senn, Porchat, Richard d'Orbe, Blanvalet, Juste Olivier, Victor Cherbuliez, Aimé Steinlen, Bungener, Eugène Rambert, Henri-Frédéric Amiel, Marc Monnier, Florian Calame, Antoine Carteret, Édouard et Aimé Humbert, J. Berchtold, X. Kohler, Étienne Eggis, Rodolphe Rey, Gustave Revilliod, Sciobéret, Louis Favre, Auguste Bachelin, Charles et Fritz Berthoud, Félix Bovet, Eugène Secrétan, James de Chambrier, et dans la Suisse allemande, Kuhn, Rodolphe Wyss, Kuenlin, Ernest Münch, Nina Camenisch, Mœrikofer, Jacob Frey, Alfred Hartmann, Jean-Georges Muller.

Le champ de la PHILOLOGIE, en y comprenant toutes les études linguistiques, nous offre, tout comme celui de l'érudition historique auquel il confine par plus d'un côté, toute une phalange de doctes travailleurs, en tête desquels l'Europe savante a placé les Bernois Wyttenbach et Sinner, les Genevois Adolphe Pictet et Jean Humbert, le Neuchâtelois Reyff, le Bâlois Guillaume Vischer, père, Gaspard d'Orelli de Zurich et un autre savant de premier ordre, Guillaume Wackernagel, originaire du nord de l'Allemagne, mais que son séjour prolongé en Suisse, joint à un enseignement de plus d'un quart de siècle à l'université de Bâle, nous autorise pleinement à ranger parmi les gloires indigènes[2].

[1] Une biographie du noble pasteur a été publiée par M. Vulliemin.

[2] Parmi les philologues, nous devons citer encore François Gerlach, de Bâle,

Les SCIENCES PHYSIQUES et NATURELLES disputent depuis longtemps aux études historiques la première place dans les affections des Suisses. Ici Conrad Gessner, Albert de Haller et Horace de Saussure ont fait lignée. De grands travaux et des découvertes importantes ont signalé à l'attention du monde scientifique les noms de De Candolle, Schinz, Agassiz, Bourkhard, Tschoudi, Desor, Carl Vogt, Escher de la Linth, Mérian, Thurmann, Oswald Heer, Pictet-de la Rive, Wartmann, Rüttimeyer, Gaudin, Bernard Studer, His, Colladon, Alph. Favre, Raoul Pictet, A. Hirsch, Plantamour, Dubois-Reymond, dont le nom révèle une origine neuchâteloise. Les découvertes d'Auguste de la Rive, de Marcet, de Brunner, de Schœnbein, ont étendu les limites de la physique et de la chimie.

L'ancienne réputation de notre patrie dans les sciences exactes est soutenue avec éclat par les mathématiciens Sturm, Rabbe, Jacob Steiner, d'Utzenstorf, au canton de Berne, et l'astronome Wolf, le biographe des savants suisses.

Les sciences militaires ont été enrichies par les ouvrages classiques du général Dufour, de Wieland, du colonel Lecomte, et surtout du général baron de Jomini, que le célèbre historien du *Consulat et de l'Empire*, M. Thiers, appelle le premier historien militaire de l'époque.

Le groupe des ARTISTES, le dernier de cette riche galerie, aurait droit à une des premières places par le nombre et la variété de ses chefs-d'œuvre. A leur tête se placent comme PEINTRES célèbres ou chefs d'école, les Neuchâtelois Max de Meuron et Léopold Robert, les Genevois Diday, Alexandre Calame, Neuchâtelois d'origine, mais né à Vevey et mort à Genève. Une juste et plus ou moins grande renommée s'attache aux tableaux de MM. Lugardon, Hornung, Constantin (Genève), Grosclaude, Albert de Meuron, les Girardet, les Berthoud (Neuchâtel), Gleyre, Vautier et Van Muyden (Vaud), Anker (Berne), Deschwanden (Underwald). La STATUAIRE a illustré Pradier, Chaponnière, Imhof, Schlöth, Caroni, Véla et Adèle d'Affry, duchesse de Castiglione, connue sous le pseudonyme de Marcello, dans le monde artistique; la GRAVURE, Forster, Brandt, Amsler, Bovy, Weber, Landry.

L'ARCHITECTURE TESSINOISE, par la main des Gilardi, Canonica, a décoré l'Italie et les grandes villes russes d'églises, dé palais et de théâtres magnifiques. Enfin, la MUSIQUE, bien que moins favorisée que d'autres arts, a popularisé en Suisse les noms du Zuricois Nægeli, des

Tobler, d'Appenzell, Bétant et Vaucher (Genève), Zündel (Schaffhouse), Rauchenstein (Argovie), Baiter, Ettmuller et Köchli (Zurich), Prince (Neuchâtel), Cornu (Vaud).

Saint-Gallois Huber et Greith et de Jacques Vogt, l'organiste de Fribourg, donné à la France le compositeur Niedermeyer et vu apprécier au delà du Rhin les œuvres sérieuses des Maestri lucernois, Schnyder de Wartensée et Meyer de Schauensée.

Si la Suisse, malgré son peu d'ampleur géographique, tient une place si considérable dans l'histoire de l'esprit humain, elle le doit en grande partie à ses établissements d'instruction publique, et aux fortes études que les jeunes gens du pays peuvent faire, sans sortir de chez eux, dans les trois Universités de Bâle, de Zurich et de Berne, dans les académies de la Suisse romande, dont l'une, celle de Genève, a été érigée en Université, sous l'impulsion de M. Carteret; dans les excellentes écoles cantonales d'Aarau, de Zurich, de Saint-Gall, etc. En créant une école polytechnique fédérale, la Confédération a pris en quelque sorte l'engagement de lui donner le contre-poids nécessaire d'un centre analogue pour les lettres et les sciences morales, soit par la création d'une Université fédérale, soit en favorisant les foyers existants.

La centralisation politique appelle la centralisation intellectuelle, et le professeur Gaspard Bluntschli recommandait, en 1858, la création d'une Académie ou plutôt d'un *Institut national*, composé des savants et des écrivains les plus éminents des cantons, et qui eût exercé une sorte de patronage sur les établissements d'instruction supérieure, sur les sociétés scientifiques, favorisé les œuvres importantes par des subventions et formé une espèce de Jury scientifique de la nation. 200,000 francs eussent été affectés annuellement par la Confédération aux dépenses et aux traitements des membres de l'Institut national, composé de 25 membres ordinaires et rétribués, et d'un nombre illimité de membres extraordinaires et gratuits, honoraires, correspondants. Mais l'idée de M. Bluntschli n'a trouvé jusqu'ici aucun écho dans la région officielle et n'a pas pénétré dans le peuple où elle en rencontrerait moins encore en présence du préjugé vulgaire qui place l'avenir du pays uniquement dans ses intérêts matériels et empêche de voir que le progrès, même dans l'ordre matériel, est indissolublement lié à celui de l'ordre intellectuel. Il y a même encore à l'heure qu'il est, en Suisse, des gens d'une certaine culture auxquels il est difficile de faire comprendre que, pour prospérer et grandir, l'instruction populaire a besoin de l'impulsion d'un enseignement supérieur fortement organisé.

L'influence de la haute culture des esprits peut seule préserver la démocratie des dangers d'un réalisme excessif, aussi pernicieux pour la dignité humaine que mortel à l'honneur et à l'indépendance de la patrie. L'influence de cette haute culture est aussi le meilleur garant

d'une administration éclairée et d'une législation humaine. Le code pénal, bien que singulièrement adouci depuis ces dernières années, laisse encore à désirer, dans certains cantons allemands surtout. En 1848, la peine de mort avait été abolie dans la Constitution fribourgeoise par le conseil de Stockmar. Mais la Constitution de 1858 avait laissé au législateur la latitude de la rétablir. En 1854, Neuchâtel l'abolit également sur la proposition de M. Georges Guillaume (1854). La Constitution fédérale de 1848 n'avait pas osé statuer à cet égard. Mais ce que la Constitution de 1848 n'avait pas osé faire, celle de 1874 l'a accompli, non sans opposition. Un progrès notable de la législation criminelle, c'est l'introduction du système pénitentiaire moderne dans onze cantons [1] sans compter Genève qui a gardé son système spécial. Une société pour la réforme pénitentiaire a été fondée en 1867 et a pour chefs Kühne et le docteur Louis Guillaume, directeurs des pénitenciers de St-Gall et de Neuchâtel.

La haute culture intellectuelle est aussi le seul moyen de maintenir une politique élevée, nationale, victorieuse de ce fanatisme religieux ou politique, étranger à toute tolérance, qui tant de fois a failli déchirer le lien sacré de l'alliance éternelle [2]. La politique d'expédients abaisse un peuple et met aux mains du plus souple le gouvernail de la chose publique. Plus triste encore est la politique sans conscience qui prend pour règle unique l'opinion dominante, suit tous les caprices et sert toutes les passions, bonnes ou mauvaises, de la multitude. « Je ne « connais rien de plus odieux, dit un publiciste suisse éminent, que la « tyrannie du nombre, ce joug imposé par la majorité ignorante à la « minorité éclairée [3]. »

Celui-là n'est pas un homme d'État républicain et démocrate, qui consacre par son vote ou laisse commettre de sang-froid une injustice, fût-ce au détriment du dernier citoyen.

En POLITIQUE MÊME, IL Y A UNE JUSTICE et quiconque la méconnaît n'est plus que le serviteur aveugle d'une faction et l'ennemi de son pays qui ne peut prospérer qu'appuyé sur la liberté et sur la justice.

Sur le monument élevé, dans la ville de Schaffhouse, à Jean de Muller, on lit ces mémorables paroles de l'éloquent historien des Suisses : « Je « n'ai jamais appartenu à aucun parti ; j'ai toujours combattu pour le « droit et la vérité. » Jean de Muller lui-même n'a pas toujours été

[1] Zurich, Argovie, Bâle-Ville, Neuchâtel, Vaud, Tessin, Thurgovie, Schaffhouse, Uri, Soleure, Grisons.

[2] « *Politischer wie religiöser Fanatismus kennt keine Duldung*, » disait Zschokke.

[3] Antoine Cherbuliez, *De la Démocratie en Suisse*, I, 112. Genève, 1843.

aussi impartial qu'on pourrait le croire d'après ces paroles, et a dû plus d'une fois prendre parti dans les luttes qui agitaient ses concitoyens. Mais c'est déjà quelque chose, c'est beaucoup que de chercher à être juste dans l'appréciation des hommes et des choses, car il n'est pas digne d'écrire ou de professer celui qui ne se sent pas capable de rendre justice à son adversaire ou qui falsifie les événements dans l'intérêt de son opinion et fait ainsi mentir l'histoire, cette CONSCIENCE DU GENRE HUMAIN.

Si on laissait faire les centralistes à outrance, ils recommenceraient les errements de 1798 et supprimeraient les cantons avec les landsgemeinden, cette institution si caractéristique de notre patrie. Les landsgemeinden, ces assemblées générales de tous les citoyens de l'âge de 18 ou 20 ans et formant l'autorité législative et suprême de leur canton respectif dans les limites tracées par la Constitution fédérale, ont été conservées dans six États : ce sont les deux cantons d'Uri et de Glaris et les demi-cantons d'Obwald et du Nidwald, Appenzell, Rodes-Intérieures et Rodes-Extérieures. En revanche, le canton de Schwyz, dans sa constitution revisée de 1854 à 1855, a fait table rase de la démocratie pure et a supprimé soit ses landsgemeinden de district, soit sa landsgemeinde générale. Un Grand Conseil cantonal (Landrath) est chargé de l'élection des magistrats et de la sanction des lois réservée à la landsgemeinde dans les cantons de démocratie pure.

Le cérémonial qui régnait dans les landsgemeinden a perdu également de son importance, sans disparaître complètement. A Uri, où l'assemblée se réunit à Schaddorf, à 40 minutes d'Altorf, les huissiers du canton, revêtus de leurs manteaux aux couleurs du pays, noire et jaune, continuent à porter le glaive de la loi et le bâton de justice devant les magistrats suprêmes. Mais les citoyens d'Appenzell seuls ont conservé l'usage de se rendre, l'épée ou le sabre en mains ou au côté, à la landsgemeinde qui se réunit tantôt à Trogen, tantôt à Hundwyl dans les Rodes-Extérieures. Dans tous les cantons populaires, les chefs de l'État sont tenus de rendre compte à la landsgemeinde de leur administration annuelle. Mais pendant qu'à Appenzell le dernier citoyen a le droit de faire une motion, à Uri le droit de demander un changement à la loi exige le concours de 12 citoyens appartenant à sept familles différentes. C'est ce qu'on appelle le Siebengeschlecht [1]. « Toutes les landsgemeinden sans exception, dit un de nos premiers écrivains, qui

[1] Cette institution originale existe encore (Lettre de la Chancellerie d'Uri à l'auteur, en date du 4 novembre 1879).

a fait une splendide description de ces assemblées nationales, commencent par une cérémonie religieuse[1]. »

C'est assurément un grand et émouvant spectacle que celui de quelques milliers d'hommes libres, délibérant à la face du ciel sur les intérêts de la patrie. On se figure aisément l'impression profonde que doit produire cette image vivante de la démocratie antique sur un esprit généreux, nourri des glorieux souvenirs de l'Agora et du Forum. Cette impression est telle que l'historien anglais, Freeman, n'hésite point à voir dans les landsgemeinden un spectacle unique, sans égal sur la terre[2]. On sait le jugement qu'en portait à la Consulta de 1803, le premier consul Bonaparte ; et quand on voit comment l'admiration des héros de Plutarque se combinait avec les rêves d'ambition et d'égoïsme dans ce vaste et puissant génie, il est permis de croire que tout n'était pas calcul dans le vœu qu'il émettait de voir conserver ces gouvernements populaires.

L'intervention directe du peuple dans la législation et le gouvernement du pays a encore des partisans convaincus parmi les hommes d'État les plus honorables, témoin les belles paroles que le landamman Heer, de Glaris, chef de son peuple pendant vingt ans et membre du Conseil fédéral de 1872 à 1875, adressait à la landsgemeinde de Glaris, le 2 mai 1869 : « Toutes les formes que l'on pourra imaginer « ne seront jamais que des palliatifs pour remplacer l'institution que « nous possédons dans la landsgemeinde où nous pouvons parler les « uns après les autres, où toutes les propositions faites par l'autorité « sont débattues et motivées devant le peuple tout entier et où le « peuple assemblé, après une libre discussion, juge en dernier res- « sort. »

Mais après ce que nous savons et ce que nous avons raconté nous-même, dans ces pages, de la vie intérieure des landsgemeinden, il y aurait erreur et danger à trop idéaliser une forme de gouvernement qui s'est montrée si souvent vénale, hostile au progrès, et dont la domination à l'époque où ces assemblées étaient absolument souveraines, s'exerçait d'une façon plus écrasante pour leurs sujets que n'importe quelle aristocratie ombrageuse et oppressive des autres cantons. En supprimant sa landsgemeinde, le peuple progressiste de Schwyz a implicitement reconnu la supériorité de la forme représentative, reconnue également à

[1] Rambert (Eugène), *Les Landsgemeinden de la Suisse*, *Les Alpes suisses*, V. Genève 1875.

[2] Freemann, *The Landsgemeinden of Ury and Appenzell. History of federal government*, I. London 1863.

Saint-Gall dans cette décisive année 1831, où les hommes les plus avancés du parti libéral firent des efforts inouïs pour empêcher l'introduction de 8 landsgemeinden, réclamée par la fraction exaltée du parti démocratique.

Mais loin de tout vrai Suisse la pensée arbitraire et sacrilége en quelque sorte de porter atteinte aux institutions séculaires des cantons auxquels la Confédération doit son origine et son indépendance. Puisse à jamais être banni de notre libre patrie le temps néfaste où l'on imposait d'en haut une constitution à un peuple et où l'on arrachait à un autre les coutumes de ses pères et les lois de son affection. Loin de nous la manie d'unifier et d'uniformiser en toute chose qui a tant fait de mal à d'autres nations. L'UNITÉ DANS LA DIVERSITÉ, voilà le caractère propre de la nation suisse. Là est le secret de sa force et de son prestige aux yeux des autres peuples. Là est aussi la meilleure sauvegarde, le palladium de sa liberté.

Lorsque la Suisse ressemblera aux grand pays qui l'environnent, il n'y aura plus de raison pour qu'elle ne soit pas assimilée à l'un d'eux. « Le Fédéralisme, disait en 1803 Napoléon avec une sagacité qu'admire le grand publiciste Tocqueville, l'auteur de la « Démocratie aux États-Unis, » le fédéralisme affaiblit les grands États en divisant leurs forces, il augmente au contraire celles des petits en assurant à chacun son énergie naturelle. »

Le peuple suisse semble l'avoir compris et ne pas vouloir se jeter dans les bras d'un unitarisme qui nous perdrait infailliblement, en nous exposant à la tentation de vouloir jouer aux grandes Puissances, la *militairomanie* aidant. Les progrès vrais, sérieux, le peuple suisse a prouvé le 12 mai 1872 et le 19 avril 1874, qu'il les voulait, mais administrés à petites doses et en tenant plus de compte de ses habitudes que n'ont coutume de le faire les théoriciens tranchants et les hommes du tout ou rien, toujours prêts à crier à la bêtise du véto et à la niaiserie du *referendum*, quand le peuple ne fait pas tout ce que rêvent les absolutistes de la démocratie.

L'indépendance de nos ancêtres avait pour égide la croyance en Dieu ou la pensée religieuse, « et notre liberté, selon la belle expression du « grand historien Monnard, mort sur la terre étrangère en 1865, se « confessait fille de Dieu. » Mais ce serait se faire illusion que de ne pas voir qu'elle a cessé de l'être aux yeux d'un certain nombre de nos concitoyens qui ne croient qu'à la *terre* et à *eux-mêmes* : *Eritis sicut Deus*. Mais la nation suisse, elle, heureusement, a conservé, en l'élargissant, la foi de ses pères. Elle identifie encore dans son cœur comme sur sa

bannière, la *croix d'argent* et le *champ pourpre*, la *religion* et le *patriotisme*.

Tant qu'elle conservera ce signe, la nation sauvera le principe fondamental de son existence et triomphera de ses ennemis du dedans et du dehors.

FIN DU SECOND ET DERNIER VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE TROISIÈME

De la Réformation à la Révolution Helvétique.

(De 1520 à 1798.)

LIVRE QUATRIÈME

La Suisse Nouvelle.

(De 1798 à 1874.)

ERRATA ET RECTIFICATIONS

Page	14,	ligne 34,	lisez :	s'attribuer à lui-même
»	56,	» 16,	»	il est vrai
»	81,	» 21,	»	un moment
	132,	note,	»	Narrative
»	177,	ligne 8,	»	de Neuchâtel
»	180,	» 27.		pour Bâle,
»	188,	» 8,	»	Bünz
»	239,	» 23,	»	incombait
»	277,	» 3,	»	la République
»	314,	» 10,	»	si éminent lui-même
»	320,	» 8,	»	mémorable entre toutes
»	325,	» 20,	»	de 50 à 60 hommes
»	333,	» 16,	»	à ces trois dates
»	349,	» 18,	»	Cet événement (au lieu d'Elle)
»	366,	» 28,	»	ces dernières (au lieu les unes)
»	392,	» 29,	»	vingt-deux prêtres
»	412,	Note,	»	l'accuse
»	435,	ligne 34,	»	l'herbe ne croît plus
»	437,	» 14,	»	sur 23,000 votants.
»	441,	» 16,	à ajouter :	Grisons
»	441,	Note 1,	lisez :	839 (au lieu de 831
»	445,	ligne 10,	»	Barman
»	447,	» 26,	à ajouter :	en tuent huit
»	450,	» 5,	lisez :	Gütsch

